This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08184085 6

Digitized by Google

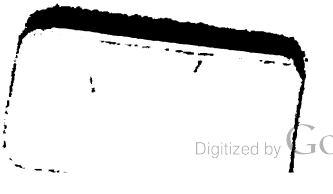

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉLANGES
ÉGYPTOLOGIQUES

TROISIÈME SÉRIE

TOME I

CONTENANT SEPT MÉMOIRES ET TREIZE PLANCHES DE TEXTES HIÉRATIQUES.

Par F. CHABAS

De Chalon-s-Saône

Avec la collaboration de

MM. S. Birch et Ch. W. Goodwin.

CHALON
J. DEJUSSIEU
Rue des Tonneliers.

PARIS
MAISONNEUVE et Cie.
15, Quai Voltaire.

Septembre 1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉLANGES

ÉGYPTOLOGIQUES

TROISIÈME SÉRIE

CONTENANT VINGT-TROIS MÉMOIRES ET TRENTE PLANCHES DE TEXTES.

Par F. CHABAS

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Amsterdam, de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de l'Institut de Correspondance Archéologique de Rome, de l'Institut Égyptien d'Alexandrie, de la Société Royale de Littérature et de la Société d'Archéologie Biblique de Londres, de la Société Philosophique Américaine de Philadelphie, de la Société Nationale des Antiquaires de France, etc., etc.

Avec la collaboration de

MM. S. BIRCH, CH. W. GOODWIN, DE HORRACK ET LEFÉBURE

TOME I

CHALON-s-S.
Imp. de J. DEJUSSIEU
Rue des Tonneliers, 5

PARIS
MAISONNEUNE et Cie
Libraires-Éditeurs, 15, quai Voltaire

1873

Digitized by Google

668

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Le Recueil que je présente aujourd'hui au public devait avoir une étendue plus considérable. Il me reste en mains plusieurs dissertations presque achevées, ainsi que des manuscrits provenant de quelques-uns de mes confrères en égyptologie.

Dans les circonstances présentes, je crois devoir clore ma publication au point où elle est parvenue. Mais ce ne sera qu'une suspension provisoire. Dès qu'il me sera possible d'en reprendre l'impression, je commencerai un deuxième tome, qui complétera cette nouvelle série de Mélanges et contiendra les tables et index nécessaires.

Le volume que je livre à la publicité comprend sept Mémoires, savoir: cinq de mon travail personnel, un de l'éminent égyptologue M. C. W. Goodwin, et le septième provenant d'une étude faite en commun par M. S. Birch et moi.

Quelques-uns des textes expliqués touchent à l'histoire et à la mythologie; mais les plus considérables traitent d'objets concernant l'administration de la

Digitized by Google

justice et la vie civile chez les anciens égyptiens. Ils montrent à l'œuvre un certain nombre des fonctionnaires de l'époque, et aident à comprendre le mécanisme régulier et formaliste de l'administration. L'histoire des événements et des mœurs de ces temps, si éloignés de nous et si imparfaitement connus, ne peut être reconstituée qu'à l'aide d'une étude attentive des faits particuliers, et fort heureusement la mine où, armés de la méthode analytique, nous pouvons recueillir ces faits particuliers, est d'une richesse presque inépuisable. Nous pouvons y faire pendant bien des années encore de fructueuses recherches, avant qu'il soit temps de songer à tracer l'ensemble du tableau.

J'ose espérer, qu'à l'égal des deux premières séries, mes nouveaux Mélanges apporteront un contingent utile à la science. Je me suis efforcé, dans tous les cas, de rendre, au point de vue philologique, cette utilité indiscutable, en reproduisant les textes originaux et en les élucidant dans des analyses pour lesquelles j'ai fait un usage abondant du type hiéroglyphique. Partout je donne mes textes et mes preuves; partout je facilite autant que faire se peut l'œuvre utile de la critique.

F. CHABAS.

Chalon-sur-Saône, 28 *Août* 1870.

Digitized by Google

UNE SPOLIATION

DES HYPOGÉES DE THÈBES

AU XI^e^ SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

§ I

La science possède aujourd'hui d'assez nombreux documents relatifs à l'administration de la justice dans l'ancienne Égypte; elle s'est enrichie récemment d'un texte précieux, moins important cependant par les faits qu'il révèle que par la simplicité de sa rédaction. Je veux parler du Papyrus Judiciaire de Turin, publié en 1868 par M. Th. Devéria. La connaissance du texte de ce manuscrit a rendu d'éminents services pour l'interprétation des titres de la même classe, en ce qu'elle a permis de déterminer exactement la signification des expressions les plus usuelles du style judiciaire.

C'est grâce à l'étude que j'ai faite de ce document longtemps avant sa publication qu'il m'a été possible d'aborder la tâche d'expliquer en son entier le Papyrus Abbott, dont le contenu fait l'objet de ce Mémoire. Ce papyrus n'est pas inédit; depuis l'année 1859 il est connu dans la science par une savante analyse publiée

Digitized by Google

par M. S. Birch dans la Revue Archéologique. Ce travail, excellent pour son époque, peut aujourd'hui être complété, grâce aux progrès qu'a faits la science du déchiffrement, et aussi à l'abondance des matériaux mis à la disposition des égyptologues. Mais il s'en faut que la science du déchiffrement ait dit son dernier mot; le champ des recherches philologiques s'agrandit sans cesse, et chaque jour les recherches, sur ce champ presque inépuisable, amènent d'intéressantes découvertes ; l'étude n'a pas cessé d'être pleine d'attraits et couronnée de succès incessants. Chaque traducteur doit conséquemment s'attendre à voir son œuvre plus ou moins améliorée par de nouveaux interprètes. Tel sera sans doute le sort de celle-ci. Je me garderai bien de m'en plaindre.

§ II

LA JUSTICE EN ÉGYPTE. — NOTIONS CLASSIQUES.

Les auteurs s'accordent à attribuer aux anciens Égyptiens un grand respect pour l'observation des formes légales, et un sentiment très-élevé de la justice. D'après Diodore[1], ils avaient institué leur magistrature de manière que l'action de la justice eût beaucoup d'influence sur la vie sociale, en assurant la punition des coupables et la protection des offensés. Ils ne voulaient pas qu'en aucun cas la crainte inspirée par la justice pût être atténuée ni par l'argent, ni par la corruption.

Les lois, qui remplissaient huit volumes, étaient constamment placées sous les yeux des juges chargés d'en faire

[1] *Livre* I., *ch.* 75.

Digitized by Google

l'application. Plaignants et défendeurs exposaient par écrit leurs prétentions respectives sans le ministère des avocats ; l'une et l'autre partie avaient le droit de répliquer une fois, mais toujours par écrit. Ensuite les juges délibéraient, et le président prononçait la sentence. Une prudente lenteur était apportée dans toute cette procédure ; les plaignants avaient un temps suffisant pour exposer leurs griefs, les accusés pour se défendre, et les juges pour se former une opinion[1].

Plutarque raconte qu'à Thèbes les statues des juges étaient sans mains, et que celle du président avait les yeux fermés, pour montrer que la justice ne doit se laisser gagner ni par les présents, ni par les prières[2].

La vie des rois était réglée par des lois jusque dans ses moindres détails. Il y avait un temps déterminé non-seulement pour les audiences et les jugements, mais encore pour la promenade, pour le bain, pour la cohabitation, en un mot pour tous les actes de la vie. En rapportant ces usages, Diodore ne peut s'empêcher d'exprimer son étonnement de ce qu'un roi n'eût pas la liberté de choisir sa nourriture quotidienne ; il trouve encore plus étrange qu'il ne pût prononcer un jugement, ni prendre une décision, *ni punir quelqu'un*, soit par passion, soit par caprice, ou par toute autre raison injuste,

[1] Diodore, *liv.* I, *ch.* 76. Cet historien décrit une scène judiciaire qui décorait le tombeau d'Osymandias, et dit qu'au milieu des juges se trouvait l'archi-juge, portant au cou une figure de la Vérité aux yeux fermés, et ayant devant lui beaucoup de livres. Ibid., ch. 48.

[2] Sur Isis et Osiris.

Digitized by Google

mais qu'il fût obligé d'agir conformément aux lois pour chaque cas particulier [1].

En manifestant ce sentiment de surprise, l'historien grec nous montre suffisamment combien il a été frappé des limites apportées par la loi égyptienne à l'exercice de l'autorité royale. Il raisonnait sur un fait notoire de son temps, et non pas sur une observation faite plus ou moins exactement par un voyageur ignorant la langue du pays, comme c'est le cas pour tant de renseignements recueillis par les auteurs classiques.

Cet extrême respect des Égyptiens pour la justice et pour l'indépendance de ses organes est d'ailleurs bien caractérisé par les dispositions de cette loi citée par Plutarque, en vertu de laquelle les rois devaient faire prêter aux juges le serment qu'ils n'obéiraient pas si le prince leur ordonnait quelque chose d'injuste [2].

Telle est l'opinion que l'antiquité nous a transmise relativement aux usages judiciaires de l'ancienne Égypte. Toutefois, je ne suis pas d'avis que cette opinion doive être aveuglément acceptée; notre tâche, à nous autres égyptologues, est de la corroborer ou de l'infirmer à l'aide des données des textes originaux. Jusqu'à présent tous les documents traduits nous montrent que les fonctionnaires égyptiens et le pharaon lui-même s'astreignaient religieusement à l'observation des formes légales; partout les condamnations sont précédées d'une information judiciaire, accompagnée, selon les cas, d'interrogatoires et de confrontations; toujours elles sont prononcées après

[1] DIODORE, *liv. II, ch.* 71.

[2] APOPHTHEGMES, *Usages des Rois d'Égypte.*

Digitized by Google

la constatation de la culpabilité de l'accusé par les magistrats, et, dans certains cas, elles sont appuyées sur la citation des livres où étaient inscrites les lois pénales. Soit à l'égard des personnes, soit à l'égard de la propriété, nul ne pouvait procéder qu'avec l'assistance du magistrat spécial; les esclaves fugitifs et les serviteurs infidèles étaient eux-mêmes protégés par la loi contre l'action directe de leurs maîtres. Tout semble jusqu'à présent démontrer que Diodore et Plutarque ont eu pleinement raison dans leurs appréciations.

L'explication de plusieurs textes relatifs à la procédure égyptienne me fournira, dans le présent volume, l'occasion de faire ressortir un certain nombre de faits de nature à jeter quelque clarté sur la question. Mais dès à présent je dois déclarer qu'il ne m'est pas encore arrivé de rencontrer un seul cas de nature à éveiller le moindre doute sur l'exactitude des témoignages de la littérature antique en faveur de la parfaite indépendance dont jouissaient les magistrats égyptiens pour remplir leurs hautes fonctions.

Aussi, n'est-ce pas sans un vif sentiment de surprise que j'ai lu la traduction du Papyrus Judiciaire de Turin, récemment publiée par M. Th. Devéria. A en croire cet éminent égyptologue, le pharaon, en instituant le tribunal, aurait ordonné aux juges d'agir avec la plus grande sévérité, et, se substituant aux magistrats, serait personnellement intervenu pour condamner une catégorie d'accusés.

Si cette interprétation était exacte, il faudrait renoncer à toute opinion favorable relativement au régime de la justice en Égypte. Au lieu de magistrats indépendants,

Digitized by Google

les tribunaux auraient été formés d'exécuteurs obligés des ordres du roi, de fonctionnaires auxquels le pharaon se substituait quand bon lui semblait, de juges que le roi condamnait lui-même lorsqu'ils ne s'étaient pas conformés à la volonté suprême, qui seule eût tenu lieu de loi et de justice.

De semblables résultats sont le renversement des opinions reçues jusqu'à présent. Sans doute il faudrait bien les accepter s'ils reposaient sur une fidèle traduction d'un texte égyptien, aussi spécial dans la question que l'est le Papyrus Judiciaire de Turin. C'est donc un devoir étroit pour tous les égyptologues d'apporter une attention soutenue à l'examen de ce texte. Armés de la méthode de déchiffrement, nous devons faire disparaître du champ de la science toutes les erreurs que les relations des classiques y ont accumulées, et les remplacer par des notions correctes; mais prenons bien garde de faire tout le contraire, et de remplacer la vérité par l'erreur. Ainsi posée, la question a une importance qui domine toute espèce de considération. Je vais donc rechercher, à l'aide des moyens dont je dispose, quel peut être le véritable sens du préambule du Papyrus Judiciaire et des passages de ce document qui semblent faire intervenir le roi dans les condamnations prononcées. Je sollicite l'adhésion ou la contradiction de tous mes confrères en égyptologie, car le débat porte sur un sujet de grand intérêt pour la science; il réclame une solution nette et précise soit dans un sens, soit dans l'autre.

Mais, quelque essentiel que soit le point en discussion, le grand intérêt du travail de M. Devéria n'en est nulle-

Digitized by Google

ment atténué. C'est ici le cas pour moi de répéter ce que j'ai dit bien des fois : *Il n'existe pas encore une seule traduction d'un texte hiéroglyphique complètement exempte d'erreurs ;* il est inutile d'ajouter que je n'excepte nullement les miennes de cette critique générale. D'ailleurs, toutes les fois que les traductions sont appuyées du texte original, les erreurs ne sont qu'un médiocre inconvénient, puisque l'investigateur est à même de faire toutes les vérifications nécessaires. Tel est le cas du livre de M. Devéria, qui contient, dans des planches très-soignées et d'un format commode, un fac-simile réduit du Papyrus Judiciaire. Ce livre est aujourd'hui indispensable dans la bibliothèque de tous les égyptologues. Les discussions philologiques qui vont suivre ne s'adressent du reste qu'aux personnes en possession de cet ouvrage important.

§ III

LE PRÉAMBULE DU PAPYRUS JUDICIAIRE DE TURIN.

Le Papyrus Judiciaire de Turin se compose de trois parties principales, savoir :

1° Une exposition qui commençait par la date et l'indication du règne ; il n'en reste plus qu'un étroit fragment ne contenant guère plus d'un mot de chaque ligne. M. Devéria y a très-bien reconnu le nom du pharaon Ramsès III, ce qui nous donne une date suffisamment approximative ; le document appartient encore à la bonne époque pharaonique.

2° Un préambule, qui est le discours d'installation des juges par le roi. C'est principalement sur ce préambule que va porter l'étude qui suit.

Digitized by Google

3° Enfin le procès-verbal sommaire de tous les jugements, comprenant le nom des accusés, l'indication de leurs crimes, la sentence portée contre eux, et la mention de l'exécution de cette sentence. Je n'aurai à discuter que trois phrases de cette section, celles dans lesquelles M. Devéria croit distinguer l'intervention du pharaon.

Je commencerai par le préambule, qui consiste en un discours prononcé par le roi devant les juges qu'il institue. Ce texte n'est que d'une médiocre étendue. Cependant il présente quelques difficultés dont la principale résulte d'une lacune (à la ligne 9). Les autres tiennent à la langue égyptienne, et peuvent être traitées analytiquement. Je donne ici ma version comparée à celle de M. Devéria; puis je discuterai successivement tous les points de dissidence[1]:

M. CHABAS.	M. DEVÉRIA.
Je charge des criminels (A) du pays :	Les exécrations de la terre, je les soumets :
Le préposé du Trésor Montemto ;	Au trésorier.....(B)
Le préposé du Trésor Pefrout ;	. . . .
Le porte-chasse-mouches Karo ;	. . . .
Le contrôleur Pebésa ;	. . . .
Le contrôleur Katenten ;	. . . .
Le contrôleur Baarmohar ;	. . . .
Le contrôleur Peirisennou ;	. . . .

[1] Les points à discuter sont marqués de lettres capitales.

Digitized by Google

M. CHABAS.

Le contrôleur Thothrekh-nefer ;

Le lieutenant du roi Pen-ramaou ;

Le scribe Phra-em-heb, de la Bibliothèque ;

Le porte-enseigne Hora, des travailleurs (C).

En disant :

Les paroles qu'ont dites les hommes, je ne les connais pas (D).

Allez ! jugez-les !

Allant, et les jugeant, et faisant mourir en leur corps (E) ceux qui ont donné la mort de leur main ;

Et je ne les connais pas.

En faisant appliquer le châtiment aux autres ;

Et je ne les connais pas, en réalité.

Or donc ! (je vous dis) : à savoir : ayez du cœur ! (F).

Gardez-vous de faire châtier (G) quiconque serait prévenu de délit (H).

Et sur qui cela ne tombe pas, relativement à eux.

Ne résistez pas ! (J)

M. DEVÉRIA.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

En disant :

Les paroles que dirent ces hommes, n'en ai-je pas connaissance ?

Allez ! jugez-les !

Qu'ils avancent ; qu'ils les jugent ; qu'ils donnent la mort ceux qui donnent la mort de leur main, à leurs membres.

N'en ai-je pas connaissance ?

Faites exécuter le châtiment de (mort et les) autres. N'en ai-je pas connaissance ?

Or, ils avancent ! jugez-les suivant ce que vous dicte votre cœur.

Soyez vigilants à faire exécuter le châtiment (pour celui qui a mérité) la torture. Cela n'est-il pas constant à mon égard ?

Eux, qu'ils périssent.

Digitized by Google

M. CHABAS.	M. DEVÉRIA.
Quelque chose qui ait été faite, ceux qui l'ont faite, que tout ce qu'ils ont fait soit sur leur tête !	Étant toutes leurs actions pour ceux qui les ont faites ; puisse retomber tout ce qu'ils ont fait sur leur tête.
Je protège ; je prends soin à toujours. Je suis avec les rois de la Justice, qui sont devant Ammon-Ra, roi des dieux, et devant Osiris, souverain de l'éternité (K).	Je dirige moi-même et je gouverne moi-même jusqu'à perpétuité ; (car) je suis avec les rois des deux Justices qui sont devant Ammon-Ra*, roi des dieux, et devant le Vigilant, souverain éternel.

Le discours de Ramsès III, si je l'ai bien compris, est une énergique affirmation de l'indépendance de la justice et une démonstration manifeste d'impartialité absolue de la part du pharaon : le roi institue des juges et leur abandonne les criminels ; par trois fois il affirme qu'il ne sait rien d'eux, en insistant la dernière fois d'une manière tout particulière : je ne les connais pas , *en fait, en réalité.*

Cette précaution pouvait être nécessaire, puisqu'au nombre des criminels à juger il s'en trouvait d'accusés de complot contre la personne royale.

Le roi rappelle ensuite au tribunal la loi qui punit de mort les meurtriers ; cette loi, qui a existé de tout temps chez les nations policées, est positivement attribuée à la législation égyptienne par Diodore de Sicile. Elle était édictée non seulement contre le coupable, mais encore

Digitized by Google

contre le témoin d'un assassinat, lorsqu'il n'avait pas porté secours à la victime, hors le cas d'impossibilité de le faire.

Les crimes punis de mort étaient énumérés dans les livres des lois ; ils étaient nommés :

Crimes de mort,

ou ,

Crimes grands de mort.

A propos de l'application de la peine de mort, le roi mentionne seulement le meurtre, laissant aux juges le soin de faire les assimilations édictées par la loi ; puis il parle des châtiments qui doivent être appliqués aux *autres* criminels. Le mot 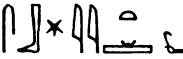 , CBAI, signifie *châtiments*, *pénalités*, et se dit des plus légères corrections infligées aux enfants par les parents, comme des supplices subis par les criminels, et même de la peine de mort ; mais, dans ces derniers cas, le mot est habituellement suivi d'une indication qui en spécialise le sens ; c'est ainsi que la peine de mort est appelée

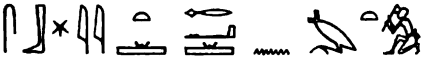

Le châtiment grand de mort.

Dans son discours, le roi distingue entre la *peine de mort* à prononcer contre *ceux qui ont donné la mort de leurs mains* et les CBAIOT ou *châtiments* à infliger aux *autres*.

Digitized by Google

Puis il dit aux juges : *Ayez du cœur, gardez-vous de faire appliquer des châtiments à ceux sur la tête de qui ne pèse aucun acte de violence.*

Et il insiste par une formule d'injonction qui signifie *ne vous élevez pas contre ceci.* Cette formule rappelle la clause finale des ordres royaux en Chine : *respectez ceci.*

Comme corollaire de ce qui précède, le roi rappelle ensuite en termes précis que, de quelque crime qu'il s'agisse, c'est le coupable lui-même qui doit en porter la peine.

Et il termine en constatant qu'en sa qualité de continuateur des pharaons, ses prédécesseurs, il est l'un des rois de la justice éternelle. Nous verrons plus loin ce que signifie cette expression.

Si c'est M. Devéria qui a bien traduit, le discours est bien plus facile à résumer : *Allez, jugez ! je connais les crimes ; que le bourreau fasse son œuvre !*

A première vue, on admettra difficilement qu'un discours de ce genre ait été tenu pour l'installation d'un tribunal, même par un prince despotique et sans aucun frein légal. Je ne prétends pas toutefois que tous les pharaons se soient constamment abstenus d'injustice et de violence ; je crois qu'ils ont pu faire servir dans certaines occasions les tribunaux à l'accomplissement de leurs vengeances. En Égypte, comme ailleurs, le pouvoir royal a dû rencontrer des instruments dociles ; mais ni en Égypte ni ailleurs les rois n'ont fait insérer l'expression de leurs volontés sanguinaires dans des pièces officielles de procédure, tout en faisant en même

Digitized by Google

temps appel aux personnifications de la justice éternelle. Ces tyranniques violences s'exercent, mais il n'est jamais nécessaire de les écrire dans des actes publics.

Ce que nous apprend de positif le Papyrus Judiciaire de Turin, c'est que le roi choisissait les juges; le Papyrus Abbott confirme ce renseignement. Les juges étaient toujours pris parmi les fonctionnaires publics, que le pharaon nommait aussi lui-même, ce qui est prouvé par des textes innombrables. On voit, dès lors, que la prérogative royale était toute-puissante, et que, pour assurer l'indépendance de la magistrature, ce n'était pas trop des lois protectrices mentionnées par Plutarque.

Lors de leur institution, les juges de nos jours prêtent serment de se conduire en bons et loyaux magistrats. Selon moi, le discours par lequel le pharaon instituait les juges égyptiens est un équivalent de la formalité moderne ; il leur est recommandé de *condamner le coupable, d'acquitter l'innocent, et de ne faire tomber les délits que sur ceux qui les ont commis.*

Abordons maintenant l'examen philologique du texte.

A. — L'expression *, charger quelqu'un, lui donner une mission*, a été expliquée par moi dans mon *Mémoire sur l'Inscription d'Ibsamboul.* On pourrait citer cent exemples concluants de l'emploi de cette formule.

Ce dont le roi charge les juges, ce sont les *criminels*, , *du pays.* Le copte a conservé ce mot sous la forme ⲃⲟϥ, *abomination*; mais, dans un document judiciaire, il faut prendre le sens propre, qui est *crime*, *criminel.* Cette acception se révèle manifestement dans

Digitized by Google

l'expression citée plus haut : *crime capital, crime mortel.*

Le mot , qui a été traduit par *criminel,* n'a aucunement ce sens ; il signifie *déchu , avili , misérable.* Il ne s'agit ici que de nuances ; mais les nuances sont très-utiles à retenir et à observer pour la clarté des traductions.

B. — Je ne reproduis pas les transcriptions de noms , ni les traductions de titres , données par M. Devéria ; nous différons moins au fonds qu'en la forme.

C. — Je dirai cependant quelques mots du groupe 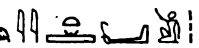 , ORAI, qui désigne une corporation dont le juge Hora était porte-enseigne. M. Devéria (p. 178 de son ouvrage) propose d'y voir « les *exécu-* » *teurs*, les *tueurs* , qui pouvaient être à la fois des » espèces d'*agents de police.* »

Or , il s'agit tout simplement d'une corporation domestique de la nature la plus pacifique ; de travailleurs ou artisans qu'on trouve au service des établissements publics , comme à celui des simples particuliers.

Au papyrus Anastasi VI, qui est encore un document judiciaire , le scribe Enna se plaint qu'on lui ait dérobé des serviteurs, entre autres des 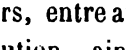 , dont il réclame la restitution , ainsi que celle du produit de leur travail consigné chez le magistrat , et consistant en toiles de plusieurs espèces. Peut-être ces personnages ne fabriquaient-ils pas seulement des toiles ; dans tous les cas, s'ils n'étaient pas tous tisserands, il y avait assurément des tisserands parmi eux ; les temples , les rois et

Digitized by Google

les riches particuliers en avaient à leur service; ils étaient commandés par un ou Supérieur.

Dans une partie de sa plainte le scribe Enna s'exprime ainsi :

Il fut à arriver qu'il fit enregistrer pour moi

le rôle dans le temple de Ramsès Meriamon ;

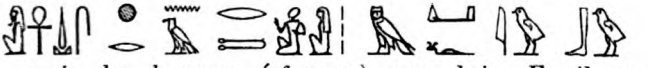

puis les hommes (furent) avec lui. Et il ne

comparut pas devant les magistrats avec moi ;

qu'il fit emmener les tisserands de la de-

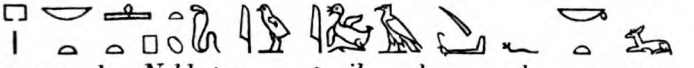

meure de Nebhotep, et il enleva deux autres

travailleuses (ΟΥΑΑΟΥ), *de moi (from me).*

Dans la même plainte, il est question de cultivateurs employés à la charrue. En somme, il s'agit uniquement du personnel travailleur appartenant à un particulier, et le document montre à quelles formalités le maître était astreint pour rentrer en possession de ses gens lorsqu'ils avaient déserté leur atelier,

Digitized by Google

Enna finit par invoquer l'intervention de son maître : *Vois donc !* lui écrit-il, ***l'intendant Seba a emmené deux femmes de deux cultivateurs qui étaient à labourer avec moi, le dernier jour de Méchir ; que mon maître mande à l'intendant Seba de délaisser ces travailleuses*** (ΟΤΑΑΟΤ) [1].

Le local dans lequel se tenaient ces ***travailleurs*** portait le nom de .

C'était une espèce d'atelier ou de magasin, ainsi qu'on le voit par une mention des Papyrus Rollin, relative à certains bois qui y furent transportés [2].

Mais il ne paraît pas que les ***Ouaï*** fussent exclusivement occupés au travail du bois, car il est question des *Ouaï* de l'or dans une inscription funéraire du règne d'Aménophis III [3]. Certaine classe de la population des pays étrangers leur était du reste assimilée par les Égyptiens ; les grandes inscriptions de Thothmès III à Karnak citent notamment les ***Ouaï*** du pays de Tunep [4].

Lorsqu'ils dépendaient d'une grande maison, les OUAÏ étaient commandés par des , **uep**, ou *préposés* [5], comme c'est le cas pour toutes les corporations de travailleurs, telles que les maçons, les graveurs, etc. Un porte-enseigne marchait à leur tête lorsqu'ils sortaient en corps ; telle était la fonction d'Hora, le dernier juge institué dans la liste du Papyrus Judiciaire.

1 *Pap.* ***Anast.*** VI, 4, lig. 4.
2 PLEYTE, Pap. Rollin I, lig. 1, 2.
3 BRUGSCH., Recueil, p. 65, 6.
4 LEPSIUS, ***Auswahl***, pl. 12, lig. 2.
5 *Pap.* ***Anastasi III***, pl. 5 et 6, revers.

Digitized by Google

La , *Ouaï*, c'est-à-dire le lieu affecté aux *Ouaï*, faisait partie de la demeure d'un riche Égyptien au même titre que la , *Reï*, lieu de dépôt ou magasin d'approvisionnement de toute espèce [1], au service duquel était également employée une domesticité spéciale. L'analogie de ces deux locaux est nettement indiquée par un passage du Pap. Anastasi III : *Réjouissez-vous, gens de mon* REÏ..... ; *réjouissez-vous, ceux de mon* OUAÏ [2].

Il paraît que la *Ouaï* servait quelquefois de fourrière ; c'est là que, d'après un papyrus, est ramené le cheval égaré d'un chef d'atelier :

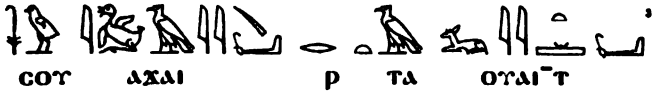

COT AXAI P TA OYAI-T

Lui (est) conduit à la Ouaï.

Il faut donc, dès à présent, dépouiller le juge Hora du sombre caractère que lui donne son titre prétendu de chef d'*exécuteurs* ou de *tueurs* ; il était simplement conducteur d'une brigade d'ouvriers, fonction qui pouvait avoir une certaine importance. Ce qu'il importe de constater ici, c'est que le tribunal est exclusivement com-

1 Voy. DUEMICHEN, *Alt. Temp.* I, pl. 79, lig. 39 ; *Kal. Inschr.*, pl. 64, etc.

2 Pl. 5, lig. 2 et 3.

3 *Pap. Sallier* I, *pl.* 7, *lig.* 4. M. Devéria a traduit : *Il est pris par l'Ouaï*. Mais l'inspection des textes nombreux où se rencontre le verbe AXAI lui démontrera facilement son erreur. Voyez par exemple : *Pap. d'Orbiney*, pl. I, lig. 10, et pl. 14, lig. 7.

Digitized by Google

posé de personnages ayant des emplois administratifs d'un caractère fort pacifique.

D.— 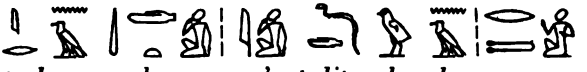

Sont les paroles qu'ont dites les hommes,

non je connais elles.

M. Devéria (p. 182 de son livre) s'exprime ainsi : Le sens interrogatif *paraît* être indiqué pour ce membre de phrase par la particule qui se trouve en tête de la proposition, et dans tous les autres cas il l'est par le groupe initial . *C'est*, ajoute-t-il, *faute d'avoir observé cette nuance grammaticale que deux savants distingués ont pu se tromper sur le sens général du Papyrus Anastasi I.*

Il est regrettable, à mon point de vue, que M. Devéria ait prononcé ainsi la condamnation de deux de ses collègues sur le simple motif qu'il lui semble que les particules initiales et paraissent indiquer un sens interrogatif. S'il avait des motifs sérieux puisés dans l'analyse des textes, c'était le cas de les faire connaître. Tous les égyptologues conviendront sans peine que sa traduction du préambule du Papyrus Judiciaire est loin d'être démonstrative sur le point en question. Or, comme il existe dans les papyrus cent exemples très-clairs de l'emploi des formules discutées, c'était un devoir pour lui de les citer et de donner ses traductions, d'autant

Digitized by Google

plus qu'il ne s'agissait pas seulement de justifier ses vues, mais encore d'inculper les vues des autres.

Ici, je me bornerai à répéter ce que j'ai déjà énoncé bien des fois.

1° Les négations et , placées au commencement des phrases, s'emploient aussi bien au positif qu'à l'interrogatif.

2° L'adjonction des groupes , , , etc., n'est jamais indispensable pour constituer soit la forme positive, soit la forme interrogative; que ces particules existent ou qu'elles n'existent pas, c'est le contexte seul et l'intention des phrases qui peuvent faire reconnaître si l'on doit ou non tourner par l'interrogatif.

A ces deux règles que personne n'a songé à démentir depuis deux ans que ma réfutation a paru, je suis en mesure d'en ajouter une troisième, c'est que la négation obéit aux mêmes lois; placée au commencement d'une phrase, elle peut exprimer, selon le contexte, le positif, l'interrogatif ou le vétatif.

Je pourrais remplir ce volume de citations, mais il me plaît mieux de voir sur quelles autorités et sur quelles interprétations se fondent mes contradicteurs; je devrais dire *mon* contradicteur, car je ne crois pas en avoir d'autres aujourd'hui que M. Devéria[1]. Peut-être cet habile

[1] L'opinion de M. de Rougé peut se déduire de ses plus récentes traductions, par exemple :

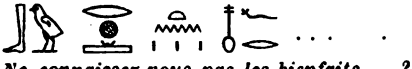

Ne connaissez-vous pas les bienfaits..... ?

Digitized by Google

égyptologue a-t-il jugé suffisantes les citations qu'il a apportées à l'appui de sa thèse. C'est ce que je vais examiner.

Les textes auxquels M. Devéria a fait appel sont au nombre de deux, savoir :

1° Une comparaison de deux phrases du Papyrus Judiciaire, commençant par ⲁⲧ ⲃⲧ ⲓⲣⲓ-ⲧ, et l'autre seulement par ⲃⲧ-ⲓⲣⲓ-ⲧ; M. Devéria traduit la première : *S'il n'était pas fait d'exception*, et la seconde : *Il n'est pas fait d'exception.*

J'affirme, moi, que

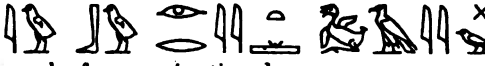 ,

n'est que la forme négative de

;

qu'il n'y a, pas plus dans l'un que dans l'autre cas, ni tournure conditionnelle, ni tournure interrogative, et que le initial n'est autre chose que la conjonction copte ⲟⲩⲱ, *et.*

d'où initial est interrogatif.

, *S'il vit, il ne se relèvera pas?* donc après peut n'être pas interrogatif.

(Voyez *de Rougé, Mémoire sur les attaques*, etc., p. 8 et 10, et DUEMICHEN, *Hist. Inschr.* I, pl. 2, 17 et 4, 43). Ces traductions sont justes ; celle de la dernière phrase est corroborée par la suite du texte, que M. de Rougé n'a pas traduite : *C'est un misérable, odieux à ses soldats; c'est toi qui les mèneras pour le faire tuer, (jusque dans) le pays des Tamahous.*

Digitized by Google

Le paragraphe auquel M. Devéria fait l'emprunt de ces citations se trouve page V, lig. 4, du texte. En voici, selon moi, la traduction exacte :

« Hommes amenés pour leurs crimes (et) pour leurs ex-» citations qu'ils firent sur Pabekakamen, Pias (et) Pen-taour. On les plaça devant les magistrats du tribunal pour qu'ils les jugent.

« Ils les trouvèrent coupables ; ils les appréhendèrent » sur-le-champ dans le tribunal ; ils moururent eux-mê-» mes, et il ne leur fut pas fait de grâce [1].

Cette traduction se justifie d'elle-même, mais elle pourrait être appuyée de discussions philologiques étendues, qui comporteraient un travail sur le Papyrus tout entier. Je désire que cette révision soit entreprise par M. Devéria lui-même ; car j'espère que mon savant confrère arrivera bientôt à reconnaître l'inexactitude de la règle qu'il a posée, et la nécessité de faire disparaître de la voie de la science une pierre d'achoppement de cette nature ; il reconnaîtra sans doute aussi que le *Pa-Khent*, endroit qui admet la présence et le service de tant d'officiers de divers ordres, n'est pas nécessairement un *harem* royal. Je l'engagerais aussi à revoir la légende de l'anacréontique Khéti, qui n'était pas du tout un *pourvoyeur du lit nuptial*, mais, à l'en croire lui-même, un terrible joûteur en amour. Je voudrais aussi voir laver Ramsès III de l'accusation de lubricité qu'on fait peser sur lui en reconnaissant ce pharaon dans les scènes révoltantes

1 Littér., *enlèvement d'iniquités*. Le texte donne ensuite les noms des six condamnés avec l'indication de leurs fonctions.

Digitized by Google

ou grotesques du *Papyrus Érotique* de Turin. Un égyptologue ne doit point juger ce curieux document d'après ce qu'en a pu dire un écrivain humoristique, mais par l'interprétation des légendes qui accompagnent la plupart des tableaux dont il est rempli.

On voit que l'histoire est directement intéressée aux rectifications dont je suggère ici l'idée. Je laisse la discussion ouverte, et, revenant au point spécial qui m'occupe, j'explique que, d'après ma version, les six individus *condamnés à mort et exécutés* furent les premiers instigateurs du complot tramé contre la vie du roi, et que c'est pour ce motif que le tribunal usa de sévérité à leur égard [1].

2° La deuxième autorité invoquée par M. Devéria est un passage du papyrus Sallier I, pl. 7, lig. 2, dont il donne la transcription avec traduction interlinéaire (p. 179 de son ouvrage). J'ai déjà fait remarquer que M. Devéria a négligé de comparer ce passage avec un duplicata du

[1] M. Devéria a traduit les trois formules discutées par : *N'en ai-je pas connaissance ?* Il conviendra qu'il y aurait à son point de vue tout simplement : *Ne les connais-je pas ?* Cette traduction : *Ne les connais-je pas ?* serait explicable dans la première phrase où elle se rapporterait aux paroles prononcées par les accusés. Mais dans les deux autres cas, après : *Qu'ils donnent la mort ceux qui donnent la mort*, etc ; et après : *Faites exécuter le châtiment de mort et les autres*, M. Devéria a bien senti que le roi ne disait pas *qu'il connaît les bourreaux*, ni *qu'il connaît la peine de mort et les autres châtiments. N'en ai-je pas connaissance ?* spécialise un peu moins ; mais, en y regardant de près, on s'aperçoit aisément de l'impossibilité de cette traduction.

Digitized by Google

même texte qui se trouve au Pap. Anastasi II, pl. 8, lig. 4[1]; voici la transcription copte des deux textes[2]:

A ⲁⲩ ⲡ̄ⲥⲣ ⲁⲥ ⲥⲁ ⲙ ⲡ̄ⲃⲕⲟⲩ
B ⲡ-ⲥⲣ ⲁⲥ ⲥⲁ ⲙ ⲡ̄ⲃⲕⲟⲩ

A ⲁⲩ ⲡⲁⲓ̄ⲕ ⲥⲧⲣⲁ ϧⲁⲁ ⲙ ⲥϧⲧ
B ⲡⲁⲓ̄ⲕ ⲥⲧⲣⲁ ϧⲁⲁ *(lacune)*

A ⲁⲩ ⲡ ϧⲛ̄ⲧⲓ ⲥⲁ ⲕⲁⲕⲓ ⲥⲓ ϧⲁⲁ ⲣ ⲧⲁ ϧⲧ
B ⲡ ϧⲛ̄ⲧⲓ ⲥⲁ ⲥⲓ ⲕⲛⲕⲓ ⲥⲓ ϧⲁⲁ ⲁⲕⲟⲩ ⲣ ⲧⲁ ϧⲧ

A ⲟⲩⲛ ϫⲁϫⲁ̄ⲕ ⲙ̄ϧⲙⲙⲟⲩ ⲧⲁ̄ⲧⲥⲁⲣ ⲁⲩ ⲙⲥ ⲥⲓ̄ⲕ...
B ⲁⲩ ϫⲁϫⲁ-ⲕ ⲙ̄ϧⲛⲛⲟⲩ ⲧⲁⲣⲣ ⲙⲥ ⲥⲓ̄ⲕ...

On voit au premier coup d'œil que l'un des textes fait usage de au commencement de toutes les phrases, tandis que l'autre supprime cette particule; voici, du reste, la traduction de l'un et de l'autre :

1° Sallier I: *Et* le chef d'atelier se tient au travail, *et* son cheval reste à la campagne.

Et le boulanger se tient à la pétrissoire pour jeter (des pains) au feu;

Sa tête est dans le four, et son fils est...

2° Anastasi II :

Le chef d'atelier se tient au travail;

Son cheval reste à...[3]

Le boulanger se tient à la pétrissoire pour jeter des pains au feu,

Et sa tête est dans le four; son fils est...

1 *Calendrier des jours fastes*, etc., p. 13.

2 Le texte *Sallier* est marqué A et le texte *Anastasi* B.

3 Le mot *campagne* a disparu dans une lacune.

Digitized by Google

Cette preuve de l'emploi facultatif de initial me paraît de nature à frapper même les personnes étrangères à l'égyptologie.

Je n'insiste pas davantage, et je conclus qu'il n'existe aucune règle pouvant s'opposer à ce que le préambule du Papyrus Judiciaire soit traduit conformément au sens apparent et raisonnable de ce texte [1].

E. — *Allez ! jugez-les ! allant, les jugeant, (et) faisant mourir ceux qui ont donné la mort de leurs mains, dans leurs membres.*

Les trois verbes que je rends par le participe présent sont précédés de , formule auxiliaire qui comprend le sujet pluriel ; le verbe *aller* n'a pas de régime direct ; le verbe *juger* est suivi de son régime direct , *eux : jugeant eux* ; enfin le verbe ϯ.ⲩⲧⲟⲩ, *faire être tué, faire mourir*, a pour régime ⲛⲉ ϯ.ⲟⲩ ⲩⲧⲟⲩ, *ceux qui ont donné des morts* ; c'est-à-dire, selon moi, les *meurtriers*. M. Devéria y voit les *bourreaux* chargés d'exécuter la sentence capitale.

Si l'idée de M. Devéria était juste, je crois que la phrase serait arrangée différemment ; et que tout au moins le signe du pluriel aurait été supprimé dans le groupe , car le sujet de ϯ⁻ⲧ ⲩⲧⲟⲩ, *faire mourir*, serait alors exprimé par l'expression ϯ⁻ⲟⲩ ⲩⲧⲟⲩ, qui est un régime dans ma traduction ; mais la correction

[1] Les textes discutés et cités *in-extenso* dans ce volume de *Mélanges* apporteront d'ailleurs de nombreuses preuves à l'appui de la théorie que je défends, et qui n'a plus besoin d'être défendue. Voyez déjà la phrase traduite : ***Et il ne comparut pas***, ci-devant, p. 15.

Digitized by Google

orthographique est si rare dans les textes égyptiens et les règles sont si élastiques, que je donne mon observation seulement comme un indice.

Ici, comme partout, c'est le sens du contexte qui doit nous guider. Or, le contexte parle de deux catégories de criminels, les uns ayant encouru la peine de mort, et les autres ( ) passibles d'un châtiment plus ou moins grave, mais autre que celui de la peine de mort[1].

Voici l'ensemble de cette partie importante du texte, dont les lacunes sont remplies avec une entière certitude :

Allant, les jugeant, faisant mettre à mort ceux qui ont donné des morts de leur main, en leurs membres, et je ne les connais pas ; faisant châtier les autres, et je ne les connais pas, en réalité.

[1] Ceci résulte de mon étude du *Papyrus Judiciaire*. Dans certains cas, le châtiment, qui le plus souvent devait consister dans l'application de la bastonnade, était suivi de la peine de mort. C'est une aggravation que le texte mentionne alors explicitement.

Digitized by Google

Il est facile de reconnaître que la marche de ces phrases avec initial se suit de la manière la plus régulière ; le sujet n'y est pas deux fois exprimé ; dans la dernière phrase, l'expression ⲛⲉ ⲕⲧϧⲟⲩ, *les autres*, est le régime de ⲓⲣⲓ ⲥⲃⲁⲓ, *faire châtier ;* comme dans la phrase antécédente, ⲛⲉ ϯ⁻ⲟⲩ ⲙⲙⲟⲩ est le régime de ϯ⁻ⲧ ⲙⲙⲟⲩ. Ici l'évidence se fait jour.

Il nous reste à examiner le rôle de ces sortes de phrases dans les textes, et à justifier l'emploi du participe présent dans ma traduction.

M. Devéria les rend par l'impératif dans les trois premières formules : *Allez ! jugez-les ! Qu'ils avancent ! Qu'ils les jugent ! Qu'ils donnent la mort ceux qui... !* Mais dans la quatrième phrase il traduit : *Faites exécuter le châtiment*. On voit qu'il est obligé de passer de la seconde personne à la troisième ; mais il se hâte de revenir à la seconde, grâce à la lacune qui a enlevé le pronom personnel. J'avoue que je ne connais pas d'exemple certain d'impératifs de cette forme, et que je ne prévois nullement de quelle manière M. Devéria restitue les groupes emportés par la lacune. Quoique j'aie recueilli plusieurs centaines d'exemples d'impératifs, je me garderai de formuler une règle absolue, mais je crois qu'il est indispensable que M. Devéria nous expose ses preuves.

En attendant, je reconnais que la question n'est pas sans présenter quelque difficulté. En effet, les phrases commençant par suivi d'un verbe abondent dans les textes ; le *Papyrus Judiciaire* en contient un grand nombre ; mais partout elles expriment le présent ou le passé ; exemple : *Ils les jugent, ils les trouvent en*

Digitized by Google

culpabilité, ils leur font appliquer leur châtiment, ou bien *ils les jugèrent*[1], etc.

On serait donc tenté de considérer le préambule comme une annotation mise après coup, et se référant à des jugements déjà prononcés et exécutés. S'il en était ainsi, le discours du roi n'aurait plus aucun sens raisonnable ; mais il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette hypothèse, car la dernière recommandation du monarque : *Que tout ce qu'ils ont fait soit sur leurs têtes !* ne laisse pas prise à double interprétation ; elle est exprimée au moyen de l'impératif .

La conséquence de ce fait, c'est que les phrases commençant par suivi d'un verbe ne se rapportent pas nécessairement ni au présent de l'indicatif, ni au passé. Or, le participe présent s'exprime en copte par les caractéristiques de l'indicatif, ⲉⲓ, ⲉⲕ, ⲉⲫ, etc. Ces caractéristiques répondent à la forme hiéroglyphique , , . etc. La caractéristique de la troisième personne du pluriel est ⲉⲩ ou ⲟⲩ, soit en hiéroglyphes ; de là, les équivalences :

, copte ⲉⲫⲟⲛϧ, *vivens*[2].

, copte ⲉⲫⲣⲁⲩⲓ, *gaudens*.

, copte ⲉⲩⲭⲱⲟⲩⲟⲟⲥ, *dicentes* ; ⲉⲩⲥⲁⲭⲓ.

, copte ⲉⲩⲛⲏⲟⲩ, *exeuntes*.

1 *Pap. Jud.*, page IV, à toutes les lignes; et ailleurs.

2 On trouve dans les textes la mention de prisonniers ramenés vivants, .

Digitized by Google

On pourrait multiplier à l'infini ces citations. Elles nous livrent la clef du problème ; le roi donne un ordre : *Allez et jugez ;* puis il commente cet ordre ; il explique la manière dont il doit être exécuté : ***Allant et jugeant, faisant mourir les meurtriers, que je ne connais pas ; et faisant punir les autres que je ne connais pas non plus.***

Nous sommes à présent tout-à-fait d'accord avec le sentiment de la justice, tel qu'on doit s'attendre à le voir proclamé officiellement, même par un tyran.

F. 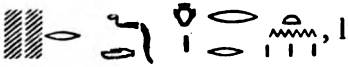 , littéralement :...*à dire* ; *cœur à vous.*

Une lacune précède ces groupes et entame le verbe , ran, qui dans les dialogues remplit le rôle de notre verbe ***aller,*** exprimé avant un ordre quelconque, comme par exemple au Papyrus d'Orbiney, p. 2, lig. 9 : *Va ! rapporte-nous des semences,* et dans notre texte même : *Allez ! jugez-les.* Nous sommes ici à la fin du discours du monarque ; sa phrase commence par une particule double , *or, donc, et enfin.*

Mais, après le verbe *aller,* il ne reste plus assez de place pour le verbe *juger* ; c'est ce que démontrent l'excellente copie de M. Devéria, et d'ailleurs aussi l'inspection de l'original, que j'ai faite avec soin.

Il manque un groupe gouvernant le gérondif , *en disant,* qui annonce une explication, comme nos expressions *savoir, à savoir, c'est-à-dire.* Je suppose la disparition d'un mot tel que : *je dis* ou *écoutez.* La traduc-

Digitized by Google

tion de M. Devéria : *Or, ils avancent ! jugez-les selon ce que vous dicte votre cœur*, exige des additions impossibles, et me semble tout à fait injustifiable.

G. 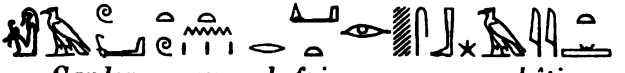

Gardez- vous de faire châtier.

J'ai eu à m'expliquer sur cet emploi du verbe ⲥⲁⲧ [1], et j'ai montré :

1° Que lorsqu'il signifie *garder*, *observer une chose*, il se lie directement et sans particule au groupe qui désigne cette chose ;

2° Que lorsqu'il signifie *se garder*, *s'abstenir* d'une chose, il est suivi des prépositions , ou .

On dit par exemple : ⲥⲁⲧ ⲙⲁⲓⲟⲩ, *garder les livres* ; ⲥⲁⲧ ⲙⲉⲛⲓⲟⲩ, *garder les navires* ; ⲥⲁⲧ ⲥⲃⲁⲟⲩ, *garder les criminels* ; ⲥⲁⲧ ⲁϩⲟⲩ, *garder les vaches* ; ⲥⲁⲧ ⲛⲉ ϫⲧⲟⲩ, *garder, observer les paroles*, etc.

Et avec les prépositions :

ⲥⲁⲧ ϩⲓ ⲥⲱ, *se garder de marcher.*

ⲥⲁⲧ.ⲧⲛ ϩⲓ ⲥⲛ ⲛ ⲁⲟⲩⲛ.ϩⲏⲧ, *se garder d'occasion de trouble.*

ⲥⲁⲧ.ⲧⲛ ⲣ ⲡⲣ ⲣ.ⲃⲟⲗ, *se garder de sortir dehors.*

Un curieux exemple m'est fourni par l'un des beaux papyrus de Bologne :

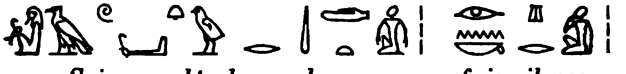

Sois gardé de parler, fais silence.

1 *Calendrier des Jours fastes*, etc., p. 59, note 1 ; 67, lig. 1 ; 71, note 3, etc.

Digitized by Google

Je crois qu'il est inutile de poursuivre plus loin cette démonstration. Notre texte dit bien clairement: *Gardez-vous de faire châtier...* C'est une recommandation de clémence ou au moins de justice, mais en aucune manière de sévérité. La traduction de M. Devéria : *Soyez vigilants à faire exécuter. . . .*, exprime tout le contraire de ce que dit le texte ; elle ne rend pas du reste le sens exact du verbe ⲥⲁϯ, qui, dans aucun cas, n'a la valeur de *être vigilant ;* mais c'est là un détail sans importance.

H. — , ⲕⲁⲟⲩⲁⲩⲁ.

Ce groupe est d'assez rare occurrence. On le trouve cependant dans une phrase très-significative du Papyrus Anastasi IV (p. 11, lig. 10) ; un scribe reproche à un de ses subordonnés de s'adonner à l'ivrognerie: *Quand la boisson*, lui écrit-il, *envahit l'homme, elle maîtrise ton âme*[1] *; tu es comme un aviron brisé en place et qui n'obéit plus*[2] *d'aucun côté; tu es semblable à une chapelle sans son dieu, à une maison sans pain et dont on a forcé l'enceinte.*

Dans ce passage, le mot ⲕⲁⲟⲩⲁⲩⲁ m'a paru exprimer l'idée *brisé, rompu.* Cette idée est rendue en copte par le mot ⲕⲱⲱⲩⲉ. Ce mot se dit aussi de l'accablement moral d'une personne brisée par la douleur ; c'est ainsi

1 Changement de personne, constituant une élégance de style.

2 Ici, la forme 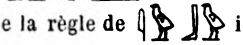 , que je recommande à l'attention des adeptes de la règle de interrogatif.

Digitized by Google

qu'un papyrus du Musée du Louvre met les paroles suivantes dans la bouche d'Isis :

NOK IC TA ϧAP.T TA KATAϢ

Je suis Isis, la veuve, la brisée.

On le trouve enfin sous la forme , désignant les impies, les ennemis des hommes et des dieux.

En laissant de côté l'analogie copte, on pourrait admettre le sens *déplacer, dévier, arracher*. Sans être brisé, l'aviron jeté hors de son crochet d'appui ne peut effectivement être manœuvré. Dans le doute, nous sommes obligés de nous contenter de l'idée générale : *désordre, délit, violence* quelconque. Sous le bénéfice de ces observations, j'adopterai le mot *délit*, par le motif que l'emploi du mot CBAI emporte l'idée du châtiment d'un acte moins grave qu'un crime capital.

Entre le mot KAOTAϢA et la formule *gardez-vous de faire châtier*, il existe une lacune de trois ou quatre mots sur lesquels nous ne pouvons faire que des conjectures. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que le texte dit que : *Ne doit point être frappé de châtiment tout accusé amené pour un acte de* KAOTAϢA, *sur qui cet acte ne porterait pas :*

Et non cela sur lui[2].

[1] DUEMICHEN, Alt. t. I, pl. XV, d. Ici le mot pourrait avoir une acception différente.

[2] Le second est le support du pronom personnel. Cette construction n'est pas rare.

Digitized by Google

S'il y a doute sur la définition exacte de l'acte de violence, il n'en subsiste aucun sur la recommandation de clémence faite aux juges. M. Devéria traduit ⲕⲁⲟⲧⲁϣⲁ par *torture*, mais il ne cite aucun texte à l'appui de cette acception. Il trouve encore ici une tournure interrogative dans cette traduction dont je ne parviens pas à me rendre compte en présence du texte : *Cela n'est-il pas constant (à mon égard)?* C'est ce que j'ai rendu par : *Et sur qui cela ne tombe pas, relativement à eux (et non cela sur lui...)*

J. —

Voilà une combinaison de mots connus dont le sens est assez difficile à apprécier. M. Devéria a rattaché à la phrase antécédente et le pronom à la dernière phrase, qu'il a d'abord lue : *eux, qu'ils périssent!* Depuis que son travail est imprimé il a proposé de lire : *Ils sont en insurrection.*

Pour moi l'expression 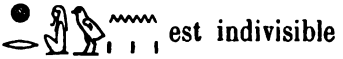 est indivisible et signifie simplement *relativement à eux, en ce qui les concerne.* Quant à la formule 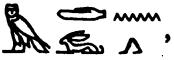 , je la crois susceptible de deux emplois très-différents l'un de l'autre.

Le premier serait la forme antique de l'expression affirmative copte ⲙ ⲧⲟⲟⲩⲛ, *certe, utique;* j'aurai l'occasion de l'examiner sous cette acception dans un autre Mémoire de ces *Mélanges.*

La seconde acception est surtout employée dans les phrases intimant des ordres ou faisant des recommandations.

Digitized by Google

On peut s'attendre à la rencontrer dans les adjurations magiques et dans les instructions des maîtres à leurs subordonnés. Le véritable sens n'en pouvait être deviné que moyennant la connaissance des formes négatives commençant par suivi d'un verbe [1]. Aussi, ai-je eu à rectifier l'interprétation que j'en avais essayée dans le Papyrus Magique Harris [2].

Le groupe en question s'y rencontre (pl. VIII, lig. 5) dans une quadruple adjuration au crocodile :

Ne sois pas contre moi! (Je suis Ammon; je suis Anhur, le bon gardien; je suis le Chef seigneur du glaive.)

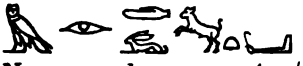

Ne te redresse pas! (Je suis Mont.)

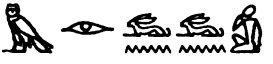

Ne surprends pas [3]*!* (Je suis Soutekh.)

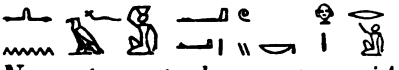

Ne porte pas tes bras contre moi! (Je suis Sothis.)

N'approche pas! (Je suis Shetou [4].)

[1] On sait que cette importante découverte est due à M. Goodwin.

[2] Page 109 et 110.

[3] C'est-à-dire : *N'endors pas ma vigilance ; ne me séduis pas !*

[4] Les mots : *Je suis Ammon, Mont*, etc., sont prononcés par le conjurateur, qui s'identifie avec ces dieux pour exercer leur pouvoir.

Digitized by Google

Dans ce cadre, le sens de notre expression ⲙ ⲓⲣⲓ ⲧⲟⲩⲛ, *noli surgere*, ressort de la manière la plus manifeste.

J'ai recueilli dans un beau papyrus de Bologne, que je compte pouvoir publier dans ce volume, ce passage d'une lettre de recommandations :

Ne n'écarte pas de mon mandat! ne t'élève pas (contre ma volonté.)

Ainsi donc, l'expression ⲙ ⲧⲟⲩⲛ ou ⲙ.ⲓⲣⲓ.ⲧⲟⲩⲛ, ce qui est absolument la même chose, est une formule interdisant *résistance* ou *opposition*. Les textes prouvent qu'elle peut être adressée, sous cette forme, soit à une seule, soit à plusieurs personnes; elle fournit pour l'intelligence du passage étudié un sens tellement naturel qu'il me semble impossible de ne pas l'accepter.

Le pronom de la forme est aujourd'hui connu par une foule de textes hiéroglyphiques aussi bien qu'hiératiques; le plus souvent il est employé pour , c'est-à-dire pour le pronom de la troisième personne du pluriel précédé de la particule ⲛ *de* ou *à*. Plus rarement il exprime simplement ce pronom, et alors semble être uniquement une marque plurielle [1].

Mais je ne l'ai jamais rencontré au commencement d'une phrase; conséquemment, lors même que l'indépendance de la formule ⲙ.ⲧⲟⲩⲛ ne serait pas démontrée, je ne consentirais à y rattacher ce pronom que si

[1] Voyez *Voyage d'un Égyptien*, p. 121.

Digitized by Google

l'on me montrait quelques exemples d'un arrangement si peu vraisemblable.

Il n'y a au surplus d'autres motifs d'hésitation qu'à raison du déterminatif , introduit entre et . Mais si l'on veut hésiter devant toutes les anomalies du même ordre, on se trouvera arrêté et dévoyé devant tous les textes. J'en ai signalé de nombreux exemples dans mon *Mémoire sur le Calendrier Sallier*[1]; il n'est pas plus extraordinaire d'écrire que pour , ni de doubler un pronom que d'écrire à la fois un pronom inutile et un nom comme dans 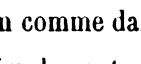 , signifiant tout simplement : *devant le chef d'atelier*, et non pas : *devant moi, le chef d'atelier*.

est tout aussi embarrassant si l'on veut absolument tenir compte du déterminatif .

Nous avons affaire ici à un accident des plus fréquents dans l'orthographe égyptienne ; il ne nous est pas loisible d'en faire abstraction ; il faut que nous tenions compte de l'inattention et des caprices des scribes ; sans cela nous nous exposerions à de perpétuels et graves mécomptes.

J'ai dû réunir dans cette note les deux points de difficulté, à raison des explications connexes qui précèdent. Mais je rattache à la phrase antécédente l'expression , qui pour moi remplace simplement

1 Voir ce Mémoire, p. 16, 17, 27, 34, 42, 70, etc.

Digitized by Google

; elle signifie: *Quant à eux, relativement à eux.* Il ne reste plus alors que l'injonction isolée : *Ne vous élevez pas ! ne vous opposez pas* [1] ! et c'est le cas de faire observer que le roi l'énonce après avoir recommandé de ne faire punir aucun accusé dont la culpabilité ne serait pas bien démontrée.

La recommandation d'épargner ceux dont la culpabilité n'est pas démontrée appelle naturellement celle de faire porter à chacun la responsabilité de ses actes. C'est, en effet, ce que prescrit le roi dans la suite immédiate de son discours : *Quoi que ce soit qui ait été fait, ceux qui l'ont fait, que cela retombe sur leur tête !* Cette clause suit la précédente à laquelle elle se rattache intimement. Elle jette une vive lumière sur le ton d'impartialité et de justice qui règne dans le discours du pharaon.

I.—J'ai déjà fait ressortir le fait que le pharaon termine son discours en rappelant qu'il est avec les *rois de la justice* qui sont devant Ammon-Ra et devant Osiris. C'est ainsi que le monarque désigne ses prédécesseurs, dont il continue l'œuvre sur la terre, œuvre que ses successeurs continueront perpétuellement. Or, nous savons par un grand nombre de témoignages empruntés aux textes originaux que la principale tâche des pharaons, celle dont ils aimaient à se glorifier, consistait à maintenir l'ordre social et la transmission héréditaire des biens et des

[1] Si par impossible **U.TOTN** devait ici être rendu par *certainement, positivement, assurément*, le sens que j'attribue au document n'en serait pas altéré.

Digitized by Google

offices dans leur empire. Le roi d'Égypte était le représentant de la justice divine sur la terre. Cette idée est clairement et énergiquement exprimée par le nom de *Siége des Seigneurs de la justice*, donné au trône des souverains égyptiens : [1].

Or, c'est ce rôle auguste que Ramsès III se plaît à rappeler aux *juges;* aussi, ne leur dit-il pas : *Je châtie et j'immole*, mais *je protège et je prends souci* (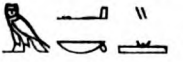 et 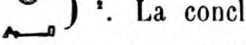)[2]. La conclusion du monarque est bien en rapport avec les prémisses dont nous venons de rétablir le sens, mais elle ferait une singulière antithèse si ces prémisses n'étaient, comme le veut M. Devéria, que des ordres impitoyables.

Il nous reste maintenant à examiner les trois passages du texte dans lesquels la traduction de M. Devéria fait intervenir directement le roi.

Les accusés dont le jugement est rapporté dans le Papyrus Judiciaire de Turin, sont divisés en six catégories, qui furent jugées séparément ; pour ce motif, le procès-verbal des sentences forme six paragraphes, précédés de six titres ou clauses explicatives, dont je vais traduire les parties qui pourront nous servir pour la discussion du point en litige.

[1] A la fin de la grande liste royale d'Abydos ; DÜMICHEN, II, *Hist. Inschr.*, *Taf.* 45.

[2] Ces verbes sont constamment opposés aux idées *châtier*, *frapper*, etc.

Digitized by Google

I. Hommes *amenés* pour les grands crimes qu'ils ont commis, PLACÉS au lieu du jugement. . . . . .

II. Femmes et hommes de la porte du Pa-Khent, s'étant réunis aux hommes ayant tenu des propos, PLACÉS devant les magistrats. . . . .

III. Hommes *amenés* pour leurs crimes. . .

IV. Hommes *amenés* pour leurs crimes. . .

V. Hommes *fait* à eux ( ) le supplice de l'ablation de leur nez et de leurs oreilles pour l'abandon qu'ils firent de valables constatations judiciaires[1] DITES à eux ( ). . . .

VI. Homme ayant été un avec eux. . .[2]

Les expressions en italique : *amenés* et *fait* sont écrites dans le texte sous la forme ordinaire du participe qualificatif ou adjectif verbal, , etc.; dans les expressions PLACÉS et DITES écrites en petites capitales, les derniers signes sont remplacés par le signe que

je reproduis ci-contre en fac-simile, d'après l'original. Ce signe représente habituellement en hiératique la voyelle ; mais, comme cette valeur n'est pas admissible, il faut y voir une ligature

1 Le mot 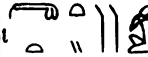 désigne non seulement le *jugement*, mais encore tous les actes d'instruction, d'interrogatoires, de confrontations judiciaires, officiellement faits. Les fonctionnaires étaient tenus de donner à ces formalités les suites nécessaires; ils pouvaient être déclarés coupables pour négligence ou pour excès de zèle, même en leur qualité de magistrats. Nous en rencontrerons un exemple dans le *Papyrus Abbott*.

2 Cette clause ne mentionne pas la comparution de l'accusé devant les juges.

Digitized by Google

de ou de , ou enfin, avec M. Devéria, de .

Toutes ces hypothèses sont possibles au point de vue purement graphique ; le signe en question pourrait même représenter ou , comme c'est le cas au Papyrus Magique Harris, p. 6, lig. 12.

Il faut dès-lors que la question soit décidée par le sens du contexte. A ce point de vue, il faut d'abord considérer que le Papyrus Judiciaire n'offre aucun exemple de l'emploi de la forme comme temps actif au singulier. Cette forme est toujours réservée pour le participe. Je ne connais d'ailleurs aucun autre texte dans lequel cette forme remplace 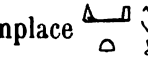 , pour rendre l'idée : *Je donne* ou *j'ai donné*.

D'un autre côté, dans le préambule, où le roi porte lui-même la parole, il est toujours représenté par le déterminatif royal et divin, . De plus, si nous traduisons par le participe, la marche de la phrase est satisfaisante et claire ; si au contraire, au lieu de *placés*, nous voulons lire *je place*, ce verbe serait trop éloigné de son régime placé avant lui, surtout dans la deuxième clause.

Soit qu'il ait fait usage d'une ligature négligée et inusitée, soit qu'il ait représenté le roi sans se servir du signe ordinaire de dignité qu'il n'a négligé nulle part ailleurs, le scribe nous a préparé fort mal à propos un problème difficile. Heureusement la question n'a pas d'importance dans la première, ni dans la deuxième clause, car c'est bien le roi qui a déféré les criminels à la justice, ainsi qu'il l'a dit lui-même dans son préambule.

Digitized by Google

C'était du reste l'une des prérogatives du pouvoir souverain, au moins lorsqu'il s'agissait de crimes d'une certaine gravité. Ce point sera élucidé dans l'étude d'un passage du Papyrus Abbott, où nous apprendrons en même temps que certains hauts fonctionnaires pouvaient dans ce cas substituer leur autorité à l'autorité royale.

Tout l'intérêt de la discussion se concentre sur la cinquième clause que M. Devéria traduit comme suit :

« Gens à qui l'on fit leur châtiment par le supplice » de leur nez et de leurs oreilles à cause de l'abandon » des bons témoignages. Je leur ai dit : les femmes étant » parties, qu'ils les joignent dans le lieu où elles sont ; » qu'ils y fassent une habitation de boissons, avec elles » et avec Païas, et que leurs abominations leur seraient » enlevées. »

Voici comment, de mon côté, j'interprète ce passage, en suivant le mot à mot :

« Hommes fait à eux châtiment par l'ablation de leur » nez et de leurs oreilles pour l'abandon de valables » constatations judiciaires dites à eux. Les femmes par- » tirent, et ils allèrent là où elles étaient, et ils firent » une maison de bière [1], là, avec elles et avec Pias. et » leurs crimes furent enlevés. »

1 Les condamnés hommes et femmes paraissent avoir été employés à un travail forcé dans une fabrique de liqueur *haq*. La lecture *Haq* proposée par M. Devéria est bien certaine ; toutefois nous pourrions encore avoir affaire ici à quelque groupe irrégulier. Voyez mon *Mémoire sur Horus et les Crocodiles. Zeitschr. für aeg Alterth*, 1868, p. 104, note 4.

Digitized by Google

Ma traduction respecte l'arrangement général de toutes les autres clauses. En effet, elles se terminent toutes sans exception par la mention des mesures exécutées à le suite des sentences rendues, jamais par un ordre. Voici par exemple comment s'exprime la première :

« Hommes amenés pour les grands crimes qu'ils ont » commis, placés au Tribunal devant les Magistrats » pour qu'ils les jugent; ILS LES JUGÈRENT; ILS LES » TROUVÈRENT COUPABLES; ILS LEUR FIRENT APPLIQUER » LEUR CHATIMENT, ET LEURS CRIMES FURENT ENLEVÉS. »

La forme orthographique de la partie du texte imprimée en petites capitales est absolument identique à celle de la cinquième clause que j'ai traduite : *Les femmes partirent; et ils allèrent*.....; ce sont les tournures que j'ai discutées ci-devant, page 24; elles peuvent être rendues par le participe présent, comme j'en ai déjà fait la remarque ; mais je ne connais aucun exemple concluant qui permette de les transformer en impératifs. Aussi, cette transformation gêne M. Devéria pour la traduction de la phrase finale :

qui est absolument semblable à celle de la première clause et qu'il faut traduire conséquemment : *et leur crime leur fut enlevé*. M. Devéria, qui a traduit, à la première clause: *et leurs abominations leur furent enlevées*, rend la seconde qui est tout-à-fait pareille par : *et que leurs abominations leur seraient enlevées*. Il est bien forcé, en effet, d'introduire ici un conditionnel, puisque, d'après sa ver-

Digitized by Google

sion, *cet enlèvement d'abominations* sera la conséquence d'un ordre à exécuter, au lieu d'être, ainsi que c'est le cas dans tous les passages analogues du papyrus, un fait énoncé comme accompli.

Or, il serait bon de démontrer que la même phrase peut se traduire ainsi indifféremment par le passé ou par le conditionnel; mais une telle démonstration ne peut être faite qu'au moyen de textes non équivoques. Ce n'est pas le cas de celui qui nous occupe, car, selon moi, il se prête trop facilement à la traduction par le passé pour que le conditionnel y soit même mis en question.

Je crois que M. Devéria n'aurait pas plus hésité que moi s'il n'avait été préoccupé de la forme bizarre du groupe 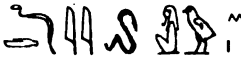 , dans lequel se rencontre le signe (ou ligature de signes) que j'ai déjà signalé comme ressemblant à la forme hiératique de . M. Devéria transcrit ce groupe: , et traduit: *je leur ai dit*; j'y vois au contraire *dits à eux*, expression analogue à 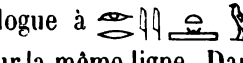 , *faits à eux*, qui se trouve sur la même ligne. Dans l'un ou l'autre cas, est pour , *à eux*. Je fais rapporter ce participe aux *bonnes constatations*, ⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛⲉϥⲣⲟⲩ, mentionnées immédiatement avant le mot ⲭⲧⲟⲩ, *dits*.

J'ai déjà fait remarquer que la forme est au moins inusitée comme verbe actif au singulier; elle ne doit pas être comparée à , groupe dans lequel la voyelle *i* appartient au radical et se trouve implicitement

Digitized by Google

contenue dans le signe , ipi. Toutefois M. Devéria pourrait, comme moi, rattacher les mots étudiés à la première partie de la phrase et traduire « *pour l'abandon des bons jugements* [1], *que je leur ai dits* ; » mais cette version impliquerait toujours l'action personnelle du roi dans la condamnation des coupables. Je prétends, moi, que jamais aucun pharaon n'a rendu de *jugements*, ni ordonné de *supplices* par application des lois égyptiennes.

Si l'on doit accepter des opinions contraires, ce ne doit être que sur des preuves bien concluantes ; or, je ne regarde pas comme concluantes des phrases dans lesquelles verbes et pronoms ont une physionomie exceptionnelle. Dans le cas qui nous occupe, nous aurions notamment un pronom de la forme , c'est-à-dire dans lequel le signe de l'*homme* serait déterminé par le signe *dieu* ; il y a évidemment ici un cas d'orthographe bizarre encore plus compliqué que dans les deux exemples déjà discutés, Le signe *homme* et le signe *dieu* interviennent d'ailleurs trop souvent sans utilité apparente dans l'orthographe égyptienne pour qu'on puisse tirer des conséquences sérieuses de leur emploi, surtout

1 M. Devéria traduit *témoignages*. Je répète que je ne connais pas un seul exemple de l'emploi du groupe en ce sens ; ce n'est pas le point en discussion. Mais il a parfaitement raison sur le sens *abandonner, laisser de côté* qu'il a attribué au verbe dans cette phrase.

Digitized by Google

quand cet emploi porte un caractère manifeste de singularité et d'exceptionnalité.

Il se peut que le signe hiératique 𓏺 ne soit que la marque du pluriel à laquelle manquerait un de ses petits traits supérieurs [1]; le scribe du Papyrus Judiciaire qui a déterminé plusieurs fois le groupe ⲣⲧ.ⲟⲩ, *homme*, par l'hiéroglyphe de la *femme*, n'est pas au-dessus de tout soupçon d'erreur et de caprice; il se peut aussi que ce signe représente réellement le signe *dieu*, et n'ait cependant aucune influence sur le sens du texte, comme c'est le cas dans une foule de passages du Papyrus Sallier IV et d'autres documents. Cette hypothèse est même la plus vraisemblable. Je n'en suis pas réduit sur ce point à une appréciation purement théorique; je puis citer un exemple des plus démonstratifs, emprunté à un texte hiératique très-soigné, qui est gravé sur une stèle du Musée Britannique; on y lit ce qui suit:

« Le roi (Aménophis III) se trouvant au temple fu-
» néraire du noble basilicogrammate Amenhotep, paru-
» rent le poliarque-gouverneur Amenhotep, l'intendant
» du Trésor Meri-Ptah, les scribes militaires,

Ils dirent devant S. M., Vie-Santé-Force.

La suite est en effet un discours de ces fonction-

[1] Les exemples de cette même faute ne sont pas rares.

[2] *Inscriptions sur matières dures; Musée Britann.*, pl. 29, lig. 1 et 2.

Digitized by Google

naires ; dans leur discours ils font usage de la troisième personne du pluriel, , *nous*.

Nous avons ici un exemple de la complication irrégulière du verbe **xt**, fort analogue à celui qui nous gêne dans le Papyrus Judiciaire ; au lieu de la ligature ou , la stèle de Londres a , ce qui est une anomalie encore bien plus grande. Dans l'un et l'autre cas, le signe est figuré, mais il ne remplit aucun rôle, ni pour la lecture, ni pour le sens du groupe, à moins que l'on ne veuille supposer que les mots sont ainsi déterminés à cause de la présence du roi. Cette inutilité du signe est bien incontestable, au moins dans le texte que nous venons de citer, puisqu'il s'agit manifestement de gens qui *parlent devant le roi*, et qu'il ne peut venir à l'idée de personne que le roi *parle devant lui-même* ; si le roi parlait, il ne commencerait pas son discours en disant : *nous avons obéi*. Ici l'évidence saute aux yeux. Le signe *dieu* n'a donc absolument aucune valeur dans le groupe en question ; il n'est qu'une marque de respect après la préposition *devant* dans le même passage ; on ne doit pas traduire *devant moi*[1], puis rattacher à une phrase subséquente l'expression *Sa Majesté, Vie-Santé-Force* ; cet ensemble signifie seulement : *devant Sa Majesté*.

En résumant cette longue discussion, je rassemble ici les points que je crois avoir démontrés :

1 Ceci vient à l'appui de ce que j'ai dit ci-devant, p. 39.

Digitized by Google

1° Qu'il n'y avait au nombre des juges ni *exécuteurs* ni *tueurs* ;

2° Que, loin de déclarer qu'il connaît les crimes et les criminels, le roi déclare au contraire qu'il ne les connaît pas ;

3° Que loin d'ordonner d'avance l'application de la peine de mort, le roi rappelle que cette peine ne doit être appliquée qu'aux meurtriers, et que des châtiments moins graves doivent être prononcés contre les autres accusés ;

4° Que loin d'ordonner aux juges d'être vigilants à faire exécuter les châtiments, le roi leur recommande au contraire de ne pas faire punir ceux dont la culpabilité personnelle ne serait pas démontrée ;

5° Que corrélativement à la recommandation précédente, le roi prescrit de faire porter la responsabilité des actes sur ceux qui les ont commis ;

6° Que le roi parle comme un protecteur et un bienfaiteur de son peuple, et non comme un impitoyable exécuteur ; qu'il se montre enfin le digne représentant de la justice éternelle, en sa qualité de pharaon intronisé sur le *siége des Seigneurs de la justice ;*

7° Enfin qu'on ne trouve nulle part dans le papyrus un passage montrant nettement que le pharaon soit intervenu personnellement dans les procès criminels, les phrases dans lesquelles M. Devéria a cru lire ce fait étant toutes irrégulières, et admettant une explication tout-à-fait différente, tandis que le texte nous montre très-nettement que le tribunal prononce tous les jugements en

Digitized by Google

présence des accusés, même les jugements entraînant la peine de mort pour fait de tentative d'assassinat contre la personne du roi.

Peu de discussions philologiques touchent à un sujet d'un aussi grand intérêt; c'est pour ce motif que je suis entré dans les longs développements qui précèdent. Je sollicite de nouveau l'adhésion ou la contradiction de mes confrères; il ne m'en coûtera rien de me rendre à de bonnes raisons, car ce que je demande c'est le triomphe de la vérité.

Si je ne me suis pas égaré, j'aurai prévenu l'introduction d'idées nouvelles concernant la justice des pharaons; j'aurai rétabli notre confiance dans l'opinion favorable que nous ont transmise les anciens en ce qui touche l'indépendance des magistrats égyptiens. Ces vues seront, je l'espère, confirmées par les études qui vont suivre.

§ IV.

Description et date du Papyrus Abbott.

Ce papyrus se compose de sept longues pages d'écriture hiératique; le type graphique, très-élevé et très-hardi dans les premières pages, perd de sa hauteur et devient moins lisible dans les deux dernières. Deux pages ou colonnes écrites au revers du papyrus appartiennent à une autre date et à une autre main. Elles sont jusqu'à présent demeurées inexplorées à cause de leur apparence indéchiffrable.

Digitized by Google

L'écriture possède tous les caractères paléographiques de l'époque des Ramessides : hardiesse, netteté, ligatures usuelles et prolongation de certains signes dans les interlignes. Cependant le scribe du Papyrus Abbott avait quelques habitudes qui le distinguent. Les papyrus Sallier, Anastasi et d'Orbiney ont entre eux une analogie de main qui permettrait de les attribuer à des élèves d'un même maître. Mais si l'écriture du Papyrus Abbott ne se prête pas à une assimilation complète avec ces manuscrits, la différence ne dépasse pas celle qu'on peut s'attendre à trouver entre les produits de différentes mains à peu près contemporaines.

Le papyrus est parvenu jusqu'à nous dans un excellent état de conservation ; cependant, avant d'arriver aux mains de M. le docteur Abbott, qui l'a cédé au Musée Britannique, il avait été grossièrement divisé en deux parties à peu près vers le milieu de sa hauteur, de telle sorte que l'une des parties ne contenait plus que la moitié supérieure et l'autre la moitié inférieure de chaque page. Ces déplorables mutilations sont d'occurrence fréquente ; lorsque les fouilleurs arabes ont découvert un papyrus, s'ils ne trouvent pas à le vendre sur-le-champ, ils ne manquent jamais de se le partager sur place, dans la crainte que celui d'entre eux qui en demeurerait détenteur ne se l'appropriât à lui seul, auquel cas les autres n'auraient aucun moyen de faire valoir une réclamation contre le spoliateur, tous les objets antiques trouvés dans le sol de l'Égypte étant la propriété du gouvernement. C'est aussi pour ce motif que le lieu et les circonstances des grandes trouvailles de pa-

Digitized by Google

pyrus sont toujours restées ignorées. Les Arabes étant intéressés au secret et à la dissimulation, on ne peut presque jamais ajouter foi aux renseignements qu'ils consentent à donner quand on les interroge.

Ces usages barbares ont occasionné la destruction et la perte plus ou moins complète d'un grand nombre de documents du plus haut intérêt, dont on rencontre parfois les débris dispersés dans les collections publiques et privées. Lorsque le sol de l'Égypte aura été épuisé et n'attirera plus les chercheurs, il restera encore un champ fécond d'explorations dans l'investigation des monuments entassés sous les vitrines ou cachés dans les tiroirs des Musées des villes ou des cabinets des amateurs, et dont le plus grand nombre n'est pas moins inconnu que s'ils reposaient encore sous les sables de la vallée du Nil.

Par un hasard des plus heureux, les deux parties du Papyrus Abbott ne restèrent pas séparées. M. le docteur Abbott put se rendre acquéreur de l'une et de l'autre ; on voit, par le beau fac-simile publié par le Musée Britannique, que le papyrus a peu souffert de cette rupture. Seule, la première page a éprouvé un dommage notable par suite du contact des rudes mains des Fellahs ; elle est brisée en plusieurs endroits et a perdu un ou deux groupes au commencement de chaque ligne [1].

Cette lacune a emporté la date, qui était exprimée

[1] Il manque aussi quelques groupes dans la rupture de la page 6.

Digitized by Google

par les premiers mots du papyrus écrits à l'encre rouge; il n'en reste que quelques traits indéterminables, plus les débris reconnaissables des nombres **14** ou **18**.

Mais on peut suppléer à cette disparition de la date, grâce aux renseignements répandus dans le texte. En effet, ce texte comprend la relation d'un certain nombre de formalités judiciaires qui ont été accomplies successivement; il y en a de rapportées aux dates du **19**, du 20 et du **21** Athyr de l'an **16**. Je n'hésite donc pas à penser que la première date, celle du préambule, est le 18 Athyr de l'an **16**. On ne saurait dans tous les cas s'égarer beaucoup, puisque le document vise comme un fait antérieur une reconnaissance officielle exécutée dans les hypogées en l'an **14**.

Toutes les opérations relatées par le Papyrus Abbott s'enchaînent indissolublement; selon toute apparence, ce manuscrit est le procès-verbal original des opérations qui ont rempli les quatre journées des **18**, **19**, 20 et **21** Athyr.

Le pharaon sous le règne duquel le papyrus a été écrit porte les noms de 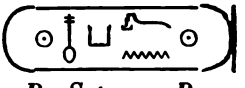

Neferka-Ra-Sotep-en-Ra, fils du Soleil,

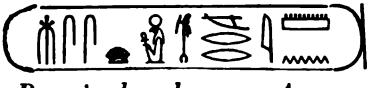 [1],

Ramsès sha-ab-merer-Amen.

[1] Voir, pour les variantes de ce nom: CHAMPOLLION, *Not. Man.*, p. 468.

Digitized by Google

C'est l'un des monarques de la XX^e^ dynastie. Le classement des règnes dans cette famille de rois ayant tous porté le même nom de Ramsès, présente des difficultés encore non résolues. M. Lepsius[1] a placé Ramsès Neferka-Ra au neuvième rang. Nous nous conformerons à ce classement, et désignerons ce pharaon sous le nom de Ramsès IX.

Les monuments connus de Ramsès IX, dont le nombre est fort restreint[2], sont muets sur les événements politiques et militaires de ce règne; les plus importants, indépendamment du Papyrus qui fait l'objet de ce travail, consistent en d'autres papyrus appartenant également au Musée Britannique, mais encore inédits, et dans le papyrus de comptes publié par M. Lieblein [3].

Ces papyrus ne traitent que de matières d'administration et de comptabilité; mais l'un d'eux nous fournit la date la plus élevée qui soit connue jusqu'à présent dans ce règne, celle du 11 Méchir de la 17^e^ année[4].

D'autres pharaons de la XX^e^ dynastie nous ont transmis des titres encore bien moins nombreux et moins significatifs; il en est dont le cartouche seul est parvenu

1 LEPSIUS. *Kœnigsb. III*, pl. 40, n° 512.

2 M. S. Birch les a énumérés dans son introduction au volume qui contient le texte du Papyrus Abbott et celui du Papyrus d'Orbiney, p. 7.

3 *Deux papyrus du Musée de Turin.* Christiania, 1868.

4 Deux dates de la 19^e^ année, données par le texte écrit au revers du Pap. Abbott, appartiennent, selon toute probabilité, à ce même règne.

Digitized by Google

jusqu'à nous. Mais ces lacunes dans la série historique pourront être comblées par de nouvelles découvertes. Ce sont des pages provisoirement blanches dans le livre de l'histoire ; l'avenir les remplira peut-être. Sur celles qui concernent Ramsès IX, on peut déjà inscrire quelques événements, et rassembler de nombreuses indications sur le rôle des différents ordres de fonctionnaires, sur les visites officielles des hypogées, sur les formalités judiciaires, sur l'ordre et la comptabilité, etc.

Ces renseignements devront être puisés dans l'explication aussi complète que possible des monuments et des papyrus. Je vais m'efforcer de faire ressortir ceux que contient le Papyrus Abbott.

§ V.

TRADUCTION.

—

Page I.

Paragraphe I. — Préambule.

« . . . . . ., le 18e jour, régnant le roi de » la Haute et de la Basse-Égypte, seigneur des deux » mondes, Neferka-Ra-Sotep-en-Ra, Vie-Santé-Force [1],

1 Selon l'habitude que j'ai adoptée, je supprimerai dorénavant dans mes traductions la plupart des expressions d'honneur qui servent à désigner les rois ou qui accompagnent leurs noms.

Digitized by Google

» fils du Soleil, seigneur des diadèmes (Ramsès sha-
» ab-merer-Amen), l'aimé d'Ammon-Ra, roi des
» dieux et d'Haremakhou; qui donne la vie pour l'éter-
» nité des siécles.

» *Ce jour-là, furent mandés* [1] les vérificateurs [2] du
» Kher [3] auguste.

» Le scribe du gouverneur [4],

» Le scribe de l'intendant du Trésor [5] de sa Majesté,
» aux monuments et chapelles funéraires des rois an-

1 Les mots soulignés correspondent à une lacune dans le texte. Il doit nécessairement y être fait mention de la mission confiée aux vérificateurs que nous allons voir à l'œuvre dans le paragraphe suivant.

2 Les , POTOTOT. Je me borne à reproduire ici les groupes désignant les fonctionnaires. Dans une section spéciale j'expliquerai le rôle qui paraît leur appartenir.

3 , ḫp, *Kher*. M. Birch a conjecturé avec raison que le mot *Kher* désigne un hypogée. Aux Papyrus Rhind, il a, d'après M. Brugsch, pour correspondant démotique *mehuau*; c'est le copte ⲙⲉϩⲁⲩ, *sepulchrum*. Il y avait un grand nombre de *Khers* à Thèbes; ils étaient fermés de portes. Des ouvriers, des fonctionnaires de divers ordres et une milice étaient affectés au service spécial de ce quartier funéraire.

4 , ⲭⲁ.

5 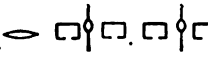 signifie *double demeure de l'argent*. On trouve aussi la *double demeure de l'or* 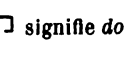 . Ces expressions désignent le *trésor royal*, auquel étaient attachés des *scribes*, des *intendants*, des *gardiens*. On y renfermait l'or, l'argent, les pierreries et toutes sortes d'objets précieux.

Digitized by Google

» cêtres, ainsi qu'aux sépultures et lieux de repos de » tous les louables aïeux, à l'occident de la ville ;

» Par le poliarque [1] - gouverneur [2] Shaemab [3].

» Le contrôleur [4] royal Nassuamen, scribe du roi ;

» Le majordome [5] de la demeure de la divine ado- » ratrice [6] d'Ammon-Ra, roi des dieux ;

» Le contrôleur Neferkara em pa-amen, lieutenant » du roi ;

» (pour examiner) [7] les vols dans les lieux de » l'occident de la ville, dont le commandant supérieur [8]

1 . Les étaient investis d'un commandement supérieur. Le décret de Canope rend le groupe 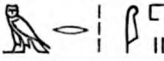 , littéralement *les préposés des temples*, par *οἱ ἀρχιερεῖς*.

2 . Ce titre et celui de *poliarque* sont fréquemment réunis. Dans ce cas, ils désignent une double fonction exercée par un même personnage.

3 Ce nom pourrait être lu *Shaemous* d'après des équivalents cités par M. Brugsch. Cependant il n'y a pas de variante directe, et la question reste indécise.

4 Cette fonction est exprimée par le groupe 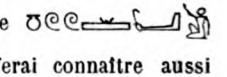 et quelquefois par 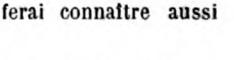 . Je ferai connaître aussi une autre variante.

5 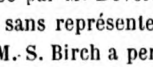 , *grand de maison* ; la traduction *Majordome*, employée par M. Devéria et que j'adopte, rend bien le sens des mots, mais sans représenter exactement la fonction.

6 M. S. Birch a pensé que cette qualification s'appliquait à la reine. Je ne vois rien de plus vraisemblable.

7 Lacune.

8 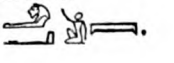 .

Digitized by Google

» des Madjaious, grand seigneur du Kher très-auguste
» des millions d'années de Sa Majesté[1] à l'occident de
» Thèbes, avait fait rapport au gouverneur, aux magis-
» trats[2] et aux contrôleurs royaux.

» (Fonctionnaires)[3] partis ce jour-là :

» Le commandant supérieur des Madjaious, grand
» seigneur du Kher ;

» Le supérieur des Madjaious, Montkhopeshef, du
» palais[4] ;

» Le scribe Pebak, du Gouverneur ;

» Le grand scribe du dépôt[5], Païnefer, de l'intendant
» du Trésor ;

» Le prophète Pianshaou, de la demeure d'Am-
» mon[6],

» Le prophète Saramen, de la demeure d'Ammon,
» du cellier au vin[7],

» Les Madjaious du Kher qui étaient avec eux ;

1 Il s'agit évidemment de l'hypogée royal.

2 , les *seigneurs*, les *magistrats*.

3 Mot emporté par une lacune.

4 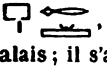 , *la grande maison*. Cette expression indique la cour, le palais ; il s'agit du service royal.

5 , ΟΥΧΑ, *magasin, dépôt*.

6 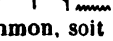 , *la demeure d'Ammon*, soit l'un des temples d'ammon, soit Diospolis ou Thèbes.

7 , *la demeure du vin*. Le scribe attaché à cet office exerçait une fonction importante. La Bible cite l'*échanson* de Pharaon.

Digitized by Google

» Le . . . . . Bekoernur de ce lieu ;
» . . . . . du Kher ;
» . . . . . du palais ;
» . . . . . du palais ;
» . . . . . [1] »

Dans cette première page, qui contient le préambule du document, nous trouvons l'institution d'une commission composée de vérificateurs et de fonctionnaires de divers ordres, pour examiner des hypogées qu'un rapport du commandant supérieur des Madjaious avait signalés comme ayant été l'objet de spoliations.

Le général en chef des Madjaious, auteur du rapport, est lui-même envoyé pour assister à l'opération; il a sous sa direction un corps de l'espèce de gendarmerie, qu'il commandait, ainsi qu'un des officiers sous ses ordres. Aux scribes du Gouverneur et de l'Intendant du trésor royal, qui avaient été primitivement nommés, sont adjoints d'autres fonctionnaires.

Le papyrus Abbott paraît être le plumitif du procès-verbal de l'enquête et de certaines opérations et poursuites qui s'y rattachent. Il nous présente sans doute l'écriture du scribe Pebak ou celle du scribe Païnefer.

A l'exception de la date, les lacunes et les brisures de la première page ne nous ont privé d'aucune mention de quelque importance. Pour s'en rendre compte, il faut, en premier lieu, remettre en place les fragments dis-

1 Les mots remplacés par des points correspondent à une déchirure du papyrus.

Digitized by Google

joints sur la planche I de la publication du Musée Britannique. C'est ce que nous allons tâcher de faire.

On s'aperçoit aisément tout d'abord que le petit fragment sur lequel se voit encore le signe de la *force* et la syllabe *nas* fait partie des groupes qui nomment le contrôleur royal *Nassuamen*, et que ce fragment doit être rapporté vers la fin de la cinquième ligne, où se rencontre précisément le nom de cet officier, privé de la syllabe *nas*, qui a été enlevée par une déchirure.

Quant au fragment allongé qui est placé au-dessous, il doit être rapproché vers la gauche, de manière que les deux parties du nom *Bekoernur* se retrouvent en contact à la dixième ligne. La preuve que ce rapprochement est nécessaire, c'est qu'il rétablit correctement les groupes 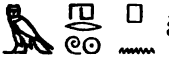 à la ligne 9.

Si l'on veut maintenant se rendre compte de l'étendue de la partie disparue au commencement de chaque ligne, il faut prendre, à la page 6, lignes 15 et 16, dans l'expression : *le Kher très-auguste des millions d'années du roi à l'occident de Thèbes*, toute la partie hiératique représentant les mots *des millions d'années du, etc.*, et la rapporter à la ligne 11, sur la première page, en faisant coïncider les mots *occident de Thèbes*. On reconnaîtra ainsi que, si elle fût demeurée entière, la ligne aurait commencé juste sur le bord de la page ; la portion perdue est donc assez exactement de trois centimètres, c'est-à-dire d'un mot ou de deux au plus, excepté à la ligne 5, où la lacune est plus grande, mais où elle peut

Digitized by Google

être tout aussi sûrement restituée, par comparaison avec le texte donné à la page 4.

A la ligne 7, il reste le mot , qui est précédé de la lacune de trois centimètres et suivi d'une seconde lacune de deux, après quoi on lit : *l'occident de la ville*, puis une phrase identique à celle de la ligne 4, page 2 : *que le grand commandant de la ville avait fait rapport de lui*, c'est-à-dire : *dont le grand commandant de la ville avait fait rapport*. Par comparaison, nous devrons lire à la page 1, ligne 4 : *que le commandant supérieur des Madjaious, grand chef du Kher très-auguste des millions d'années de Sa Majesté à l'occident de Thèbes, avait fait rapport d'eux* (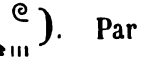). Par conséquent, l'expression l'*occident de la ville*, à laquelle se rapporte le pronom relatif, doit être précédée de quelque chose comme les *lieux*, les *endroits*, de manière à gouverner le pluriel 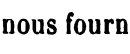 ; cette observation nous fournit les moyens de remplir la seconde lacune.

Si nous nous reportons à la page 2, lig. 4 à 6, nous constaterons que l'opération à laquelle donnent lieu les (CUA, copte CEUI, *accusare*), c'est-à-dire les *rapports* ou *dénonciations*, est 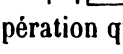 , CAN, *examen*, *vérification*. C'est à cette opération que sont spécialement préposés les POTOTOT, *vérificateurs*, *estimateurs*, comme nous le verrons par la suite. Conséquemment, c'est ce groupe CAN qui a dû être emporté par la lacune au commencement de la ligne 7 ; il était suivi de

Digitized by Google

l'article pluriel ⲛⲉ dont était affecté le groupe
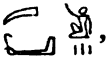 , ⲁⲭⲁⲓ, copte ϫⲓⲟⲩⲉ, *vols* ou *voleurs*. J'ai traduit *vols* parce que l'*expertise* est autre chose que le *jugement*, et que les vérificateurs n'étaient pas chargés du *jugement*.

A la ligne 9, la lacune est suivie des groupes , *partis en ce jour*, après lesquels on trouve une énumération de personnages; il y avait certainement dans la partie enlevée une expression telle que : *gens, officiers ou fonctionnaires* [1].

Au moyen de ces restitutions, j'ai rétabli d'une manière satisfaisante le texte de la première page à peu près dans son intégrité primitive, sauf pour ce qui concerne les noms de fonctionnaires disparus à la deuxième colonne des lignes **11**, **12**, **13**, **14** et **15**, noms qui ne sont du reste que d'un bien médiocre intérêt pour nous.

Nous allons maintenant donner la traduction des pages **2** et **3** et des quatre premières lignes de la page **4**. Cette partie importante du texte comprend le compte-rendu de toutes les vérifications opérées le premier jour par la commission instituée, ainsi que nous l'avons vu dans le préambule traduit.

[1] Par comparaison avec le texte de la page 4, on comble aisément les lacunes des lignes 4 et 5; il y avait au commencement de la ligne 4: ⲛⲉ ⲙⲡ.ⲟⲩ, *les monuments funéraires*, et à la ligne 5 : ϫⲡ.ⲧⲓ ⲙⲛⲥⲟⲩ ⲉⲓ ⲧⲁ.

Digitized by Google

Page 2.

Paragraphe II. — Enquête.

« Monuments [1], chapelles funéraires [2] (et) sépultures [3] » vérifiés en ce jour par les vérificateurs.

» I. L'horizon éternel [4] du roi Sorka, fils du Soleil, » Amenhotep, qui a 120 coudées de profondeur à sa » chambre principale [5]; le long corridor qui en dépend » est au nord de l'Aménophium du vignoble [6],

» Duquel le Commandant, seigneur de la ville, avait » fait rapport au poliarque-gouverneur Shaemab,

» Au contrôleur royal Nassuamen, scribe de Sa » Majesté,

1 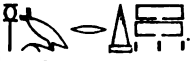 . Le déterminatif est doublé comme dans la plupart des groupes représentant des lieux affectés à l'usage des pharaons.

2 , ⲁⲅⲓ.ⲟⲩ.

3 , ⲱⲁϩⲁⲓ.ⲟⲩ, copte ⲱϩⲁⲩ.

4 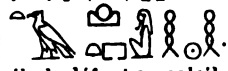 . Ce nom est emprunté à la fiction qui assimile le défunt au soleil.

5 . Ce mot est quelquefois déterminé par la pyramide funéraire. Les papyrus Rhind lui donnent pour équivalent ⲟⲩⲥϧ, c'est-à-dire la *grande salle*. C'est la salle principale, celle où était déposée la momie ; elle se trouvait ordinairement à l'endroit le plus profond de l'hypogée.

6 *La demeure d'Amenhotep du Kamou.* Ce temple d'un Aménophis n'est pas connu.

Digitized by Google

» Au majordome de la demeure de la divine adora-
» trice d'Ammon-Ra, roi des dieux,
» Et au contrôleur Neferkara em pa-amen, lieute-
» nant du roi;
» En disant: il a été violé; des vols ont été commis.
» Vérifié ce jour-là, il fut trouvé intact par les véri-
» ficateurs.
» 2. Le monument funéraire du roi, fils du Soleil,
» En-Aa, qui est au nord de l'Aménophium de la ter-
» rasse[1]; dont le monument est démoli par dessus;
» dans lequel sa stèle est placée devant le monument, et
» la statue du roi devant la stèle, ayant son lévrier[2] entre
» ses jambes, nommé Bahhuka.

1 , OYBT. Il existe un verbe dont le décret de Canope nous a fait connaître la traduction grecque, Φαίνειν, *paraître*, *rendre* ou *devenir visible*, etc. J'en conclus que l'*Oubou* était un péristyle, une terrasse, une galerie ouverte, ou une avant-cour. Les textes nous enseignent que la plupart des temples de l'Égypte avaient de ces *oubou*, et fournissent des renseignements sur l'*oubou* d'Ammon, le grand *oubou* d'Ammon, l'*oubou* d'Amenhotep, l'*oubou* d'Hathor, etc. On y faisait des cérémonies religieuses, et des assemblées s'y tenaient. L'*oubou* d'Amenhotep dont il est question dans notre papyrus, était un lieu très-vénéré. Il est cité par l'un des papyrus de Bologne dans une énumération de choses saintes auxquelles un scribe adresse des prières comme à des *divinités*. Nous ne connaissons pas mieux aujourd'hui l'Aménophium de l'*Ouba* que l'Aménophium du *Kamou* (vignoble).

2 , TAGIOT. M. Birch avait d'abord proposé de traduire ce groupe par *chat mâle (tom cat)*. Mais il signale lui-même ce nom d'animal comme déterminé par la figure d'un chien sur l'un des papyrus du Musée Britannique (*Zeitschr.* 1867, p. 19). Le même

Digitized by Google

» Vérifié ce jour-là, il fut trouvé intact.

» 3. Le monument funéraire du roi Noubkheper-Ra, » fils du Soleil, En-touf; trouvé en état d'avoir été percé » par la main des voleurs, qui avaient fait deux coudées » et demie de trou dans son pourtour[1], et une coudée » dans la grande salle funéraire à l'extérieur du tombeau » du supérieur présentateur d'offrandes Auri, de la de- » meure d'Ammon, qui est en ruine[2]. Il était intact; » les voleurs n'avaient pas pu[3] y pénétrer.

» Le monument funéraire du roi Sekhem-Ra-em-

déterminatif se trouve dans le Recueil de Sharpe (pl. 87). L'animal est une espèce de lévrier; le papyrus Sallier II le présente comme type de la course rapide (pl. 3, 1). Les Égyptiens en importaient de l'Arabie (*Dümichen*, *Flotte*, pl. 2, où l'on voit encore les oreilles et le long museau du *Tasmou*). Il y avait un *Tasmou* mythologique (Todt., ch. 17, 65; ibid., ch. 24, 2). Une curieuse énumération d'animaux parmi lesquels se trouve le *Tasmou*, est rapportée par Brugsch (Rec., pl. 71, 4).

1 , xpoy; il ne m'est pas arrivé de rencontrer ce groupe dans un autre texte; il est déterminé par un cercle. Avec le déterminatif ordinaire , il faudrait le traduire par *extrémité*, *bout*, *fin*.

2 . Je ne connais d'exemple saillant du dernier mot que dans le Pap. Rhind, pl. 13, 2, où se trouve l'expression remarquable , *ruine de la vie*, que, d'après M. Brugsch, le démotique rend par NOBI, *peccatum*. C'est parce que le tombeau d'Auri était *ruiné*, *en mauvais état*, que les voleurs avaient pénétré dans sa grande salle pour de là diriger leurs efforts contre celui du roi Entouf.

3 Littéralement : *n'avaient pas su*..... ; c'est la formule ordinaire.

Digitized by Google

» apou-ma, fils du Soleil, Entouf-aa; il fut trouvé en » état d'avoir été percé par la main des voleurs à l'endroit » où est placée la stèle[1] de son monument. Vérifié en ce » jour, il fut trouvé intact; les voleurs n'avaient pas pu » y pénétrer.

Page 3.

» Le monument funéraire du roi Sekhem-Ra-shet-to, » fils du Soleil, Sebak-em-sauf; il fut trouvé que les vo- » leurs l'avaient violé par un travail de taille de pierres » dans la salle des perfections[2] de son monument, de- » puis la grande salle extérieure[3] du tombeau de Ne- » bammon, intendant des greniers du roi Menkheper-Ra » (Thotmès III). Trouvé le lieu de sépulture du roi pri- » vé du Seigneur royal, ainsi que le lieu de sépulture de » la grande royale épouse, Noubshas, sa royale épouse; » les voleurs avaient fait main-basse sur eux; le gouver- » neur et les magistrats-contrôleurs instruisirent[4] sur

[1] Littéral. *sa stèle.*

[2] ; c'est encore un nom de la salle principale d'un hypogée.

[3]

[4] 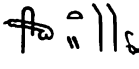 , *constater judiciairement, légalement*; c'est le fait des magistrats, tandis que est le fait des vérificateurs.

Digitized by Google

» lui. Trouvé le fait de main-basse sur eux [1] qu'avaient » fait les voleurs à l'égard du roi et de sa royale épouse.

6. » Le monument funéraire du roi Skenen-Ra, fils » du Soleil Ta-aa.

» Vérifié en ce jour par les vérificateurs, il fut trouvé » intact.

7. » Le monument funéraire du roi Skenen-Ra, fils du » Soleil, Ta-aa-aa, étant le roi Ta-aa deuxième; vérifié » en ce jour par les vérificateurs, il fut trouvé intact.

8. » Le monument funéraire du roi Out-kheper-Ra, » fils du Soleil, Kamès; vérifié ce jour-là; lui intact.

9. » Le monument funéraire du roi Ahmès-si-peiri. » Vérifié et trouvé intact.

10. » Le monument funéraire du roi Noubkher-Ra, » fils du Soleil, Mentouhotep, qui est dans le Sar [2]; lui, » intact.

» Total des monuments des rois ancêtres, vérifiés en » ce jour par les vérificateurs :

» Trouvés intacts :	monuments.	9
» Trouvé violé :	id.	1
» Total.		10

[1] 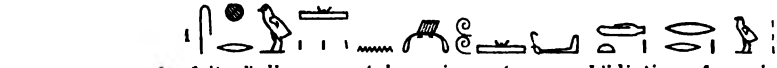 , litt. *le fait d'allongement de main contre eux*. L'idiotisme français rend parfaitement l'idiotisme égyptien dans cette phrase.

[2] 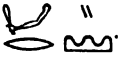 . Ce mot désigne évidemment un quartier spécial de la nécropole de Thèbes ; malheureusement nous n'avons aucun moyen de le chercher sur les lieux. Il faudrait pour cela retrouver la tombe de Mentouhotep II.

Digitized by Google

» Les tombeaux des prêtresses-chanteuses de la de-
» meure de la divine adoratrice d'Ammon-Ra, roi des
» dieux :

» Trouvés intacts.	2
» Trouvés que les voleurs avaient violés	2
Total.	4

Page 4.

» Tombeaux et chapelles funéraires où reposent, à
» l'occident de la ville, tous les louables aïeux[1], fem-
» mes ayant vécu dans la ville et hommes du pays.

» Trouvé que les voleurs les avaient tous violés, et
» qu'ils avaient arraché les maîtres de leurs coffres[2] et
» de leurs caisses[3], et les avaient jetés sur la poussière[4];

1 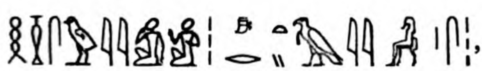 , ϩⲥⲟⲩⲓ ⲭⲣ.ⲧⲓ ϣⲡⲥⲟⲩ. Au Papyrus Rhind, le défunt est invité à prendre place parmi les ϩⲥⲟⲩⲓ. Je crois que ce mot, qui dérive de la racine ϩⲥ, *récompense*, *faveur*, désigne les morts qui se sont rendus dignes de la faveur des dieux. On s'en servait comme d'une dénomination de respect pour les défunts inhumés dans les hypogées. Le texte ne parle que des sépultures contenant des momies de personnages assez riches pour que leurs dépouilles aient pu tenter les voleurs.

2 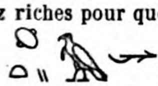 , *le coffre funéraire*, *la boîte de momie* dans laquelle était placé le corps avec ses enveloppes.

3 , ⲧⲃⲟⲩⲓ, copte ⲧⲁⲓⲃⲓ, *caisse*. Les boîtes de momies étaient elles-mêmes contenues dans d'autres caisses.

4 , ⲕⲁⲛⲉⲣ, copte ϫⲓⲛⲓⲡⲓ, *sordes*, *la poussière*, le *sol fangeux* ou *malpropre*. Voyez Pap. Leide I. 344, pl. 6, lig. 14.

Digitized by Google

» et qu'ils avaient volé toutes leurs fournitures [1] qui leur
» avaient été données, ainsi que l'or, l'argent et les gar-
» nitures [2] qui étaient dans leurs coffres funéraires. »

Comme on vient de le voir, les reconnaissances opérées par la Commission comprennent dix tombes royales, les tombes des prêtresses de la divine adoration d'Ammon, ainsi qu'un certain nombre de sépultures de particuliers.

On peut supposer que cette reconnaissance fut exécutée avec une assez grande célérité, puisqu'elle put être achevée en une seule journée. Les constatations opérées dans les derniers tombeaux royaux sont consignées dans notre document avec un laconisme qui est à lui seul un signe de la promptitude avec laquelle il fut procédé à leur égard. Toutes ces opérations sont comprises sous la rubrique de la date initiale du document; une seconde visite eut lieu le lendemain, c'est-à-dire le 19 Athyr; au 20 et au 21 sont rapportées d'autres formalités. Le procès-verbal suit les faits jour par jour.

Voici les cartouches des dix rois dont les tombes furent inspectées :

1 , *ce que la maison contient, le mobilier, les fournitures.*

2 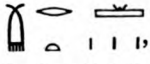 , ΑΠΡ·Τ·ΟΥ. Le radical signifie *fournir, garnir, nantir.* On donnait ce nom à une espèce de vêtement et aussi à un *collier*, mais dans ces cas particuliers les déterminatifs sont habituellement figurés.

Digitized by Google

1

Sor-Ka, fils du Soleil, Amenhotep.

2

Fils du Soleil En-aa.

3

Noubkheper-Ra, fils du Soleil, Entouf.

4

Sekhem-Ra-em-apu-ma, fils du Soleil, Entouf-aa.

5 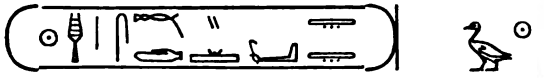

Sekhem-Ra-Shet-to, fils du Soleil,

Sebakemsauf.

6

Skenen-Ra, fils du Soleil, Ta-aa.

7 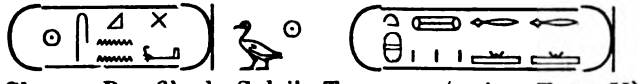

Skenen-Ra, fils du Soleil, Ta-aa-aa (qui est Ta-aa II).

8

Ut-Kheper-Ra, fils du Soleil, Kamès.

1 Le signe du Soleil manque à ce cartouche. Ce doit être un oubli. Cependant le cas n'est pas unique.

Digitized by Google

9

Ahmès-si-peiri (Ahmès fils de Peiri).

10

Neb-kher-Ra , fils du Soleil , Mentouhotep.

De ces dix pharaons, trois ont été classés par M. Lepsius dans son *Kœnigsbuch*. Ce sont les suivants :

1 Ser-Ka-Ra Amtenhotep : *Aménophis I*, XVII^e *dynastie.*

4 Sekhem-Ra-em-apu-ma-Entouf-aa : *Entef II*, XI^e *dynastie.*

10 Neb-kher-Ra Mentouhotep : *Mentouhotep II*, XI^e *dynastie.*

En-aa (2), Sebakemsauf (5), les deux Ta-aa (6 et 7), sont des rois qu'aucun autre monument n'avait encore signalés. Récemment le modèle en bois du sabre d'un officier au service du premier Ta-aa a été découvert par M. Mariette et placé au Musée de Boulaq. De Noub-kheper-Ra Entouf (3) les deux cartouches étaient connus, mais par des monuments séparés ; on ne savait pas qu'ils appartinssent au même roi. Ahmès, fils de Peiri (9), ne figurait encore que comme prince. Les monuments nous avaient livré le nom de Kamès (8), mais son prénom a été révélé pour la première fois par le Papyrus Abbott. M. Mariette l'a retrouvé depuis sur la hachette de bronze qui fait partie de la collection d'objets précieux fournis par la sépulture de la reine Aah-hotep, épouse de Kamès.

Nous ne savons pas dans quel ordre étaient groupées

Digitized by Google

les tombes citées par notre papyrus ; mais, lors même que nous serions renseignés sur ce point, nous ne pourrions rien en conclure pour le classement des rois dans les dynasties.

La XI^e^ dynastie y est représentée par les Entef, et la XVIII^e^ par Aménophis I ; dans l'intervalle ont régné les pharaons des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ dynasties. C'est dans le même espace de temps qu'il faut placer l'invasion, la domination et l'expulsion des Pasteurs. Les deux Ta-aa durent prendre une part active à la guerre nationale qui délivra l'Égypte de ses oppresseurs. C'est ce que j'ai essayé de démontrer dans mon *Mémoire sur les Pasteurs en Égypte*[1]. Ces deux princes ne sont mentionnés que par le Papyrus Abbott. Un troisième Ta-aa (Ta-aa-ken) complète cette famille, qui se rattache de très-près à Ahmès I dans l'ordre chronologique. Ahmès, fils de Peiri, et Kamès paraissent avoir appartenu à la famille d'Ahmès I[2].

La traduction qu'on vient de lire n'offre aucune difficulté sérieuse. Je me suis expliqué dans les notes sur le sens spécial de quelques mots importants du texte. Ces notes suffiront aux égyptologues qui voudront suivre ma version sur le texte ; il n'existe dans toute cette partie du document aucune phrase compliquée.

Nous devons arrêter notre attention sur le compte-rendu de la visite du tombeau d'Aménophis I. Nous y lisons

1 Publié dans les *Mémoires de l'Académie Royale* d'Amsterdam, 1868, in 4°.

2 Voir les remarques de M. Birch sur l'accession d'Ahmès I (*Mém. sur le Pap. Abbott.*)

Digitized by Google

que cette visite avait eu lieu ensuite d'une dénonciation faite par un fonctionnaire qui porte les titres de [1]. *Commandant, Seigneur de la ville,* dont il n'avait pas encore été question jusque-là dans le papyrus; ce commandant était peut-être *seigneur* de la ville proprement dite, au même titre que le commandant général des Madjaious était *seigneur de l'occident de la ville.* L'un et l'autre étaient hiérarchiquement dominés par le Poliarque-gouverneur. Nous retrouverons plus loin le commandant seigneur de la ville dans le même rôle d'accusateur.

Les quatre fonctionnaires qui reçoivent le rapport sont identiquement les mêmes que désigne pour ce même office le préambule du papyrus.

A leur tête est toujours nommé le **ⲙⲉⲣ̄-ⲛⲟ̄-ⲭⲁ** (*Poliarque-gouverneur).* Un contrôleur royal, portant le titre de scribe royal ou secrétaire du roi, occupe constamment le second rang dans la liste; c'est peut-être le représentant le plus immédiat de l'autorité royale.

Dans tous les cas, le pharaon n'intervient pas en personne; nous verrons plus loin dans quelles circonstances et pour quel objet on avait recours à lui. Au troisième rang figure un autre contrôleur. Ces deux contrôleurs sont désignés dans le texte relatif à la visite du tombeau violé de Sebakemsauf, sous le titre complexe de *Magistrats contrôleurs.*

1 L'article indique un second titre du même fonctionnaire.

Digitized by Google

Le rapport du commandant, seigneur de la ville, était inexact ; on ne trouva dans le tombeau d'Aménophis I aucun indice de violation ni de spoliation. Les vérificateurs ( ) constatèrent qu'il était intact.

Il est du reste peu vraisemblable que les hauts fonctionnaires, que nous voyons agir comme dénonciateurs des méfaits commis dans la nécropole, fissent en personne l'inspection des monuments ; ils se contentaient sans doute de recevoir et de transmettre à l'autorité judiciaire les rapports et les plaintes concernant le quartier funéraire. Tel était, sous les Lagides, le rôle de l'archiphylacite du Peri-Thèbes. C'est ce qu'on voit dans le savant Mémoire de Letronne, intitulé : *Une plainte en violation de sépulture* ; le cholchyte Osoroéris, chargé de l'entretien de plusieurs hypogées, demande à l'archiphylacite de faire citer à son tribunal trois individus qu'il accuse d'avoir spolié l'un de ces lieux funéraires ; le général en chef des Madjaious, qui était l'archiphylacite de l'époque pharaonique, ne présidait pas de tribunal ; il ne lui appartenait pas non plus d'autoriser les citations en justice. Ce double rôle revenait au Poliarque-gouverneur ; sa fonction principale était de surveiller le quartier des tombes et de provoquer la répression judiciaire des méfaits qui s'y commettaient.

On sait que les Madjaious ( ) étaient, aux temps de la XII^e^ dynastie, une peuplade que les armes égyptiennes eurent à combattre ; plus tard, nous la retrouvons enrégimentée au service de l'Égypte ; les Égyptiens se l'étaient incorporée, comme plus tard ils

Digitized by Google

voulurent s'incorporer les Hébreux; le nom des ⲙⲁϫⲁⲓⲟⲩ paraît avoir été le thème originel du copte ⲙⲁⲧⲟⲉⲓ, *miles*. Toutefois les Madjaious ne figurent jamais au nombre des troupes régulières, ni même parmi les auxiliaires employés dans les expéditions militaires. Ils répondent exactement aux Φυλακῖται, que Letronne considère comme une espèce de gendarmerie cantonnée dans différents lieux et chargée d'une surveillance toute spéciale. L'ἀρχιφυλακίτης du Peri-Thèbes avait succédé au *commandant supérieur des Madjaious, chef du quartier des tombeaux, à l'occident de la ville.*

Un seul tombeau royal fut trouvé dévalisé, celui du roi Sebakemsauf. Ce nom royal a quelque analogie avec celui des Sebakhotep de la XIII[e] dynastie[1]. Les voleurs avaient pénétré dans le tombeau en pratiquant une ouverture dans la paroi de pierre qui le séparait de la salle principale d'un hypogée contigu; ils enlevèrent, pour les dépouiller à leur aise, les momies du roi et de la reine.

Deux autres tombeaux avaient été l'objet de tentatives du même genre; d'abord, celui de Noub-kheper-Ra-Entouf, où les vérificateurs reconnurent deux trous pratiqués par les voleurs dans les parois des galeries. L'un de ces trous avait été poussé jusqu'à deux coudées et demie (environ 1 m. 25); l'autre, qui n'avait qu'une coudée, avait été percé, comme ce fut le cas pour le tombeau de Sebakemsauf, dans les parois d'un

1 M. Lepsius, *Kœnigsb*, n° 216, inscrit un roi Sebakemsauf, ayant un prénom différent du Sebakemsauf de notre papyrus. Une statue royale du Musée de Boulaq porte aussi le même nom.

Digitized by Google

hypogée voisin, tombé en ruine, et probablement moins bien gardé que les autres.

Une autre tentative avait été dirigée contre le tombeau d'Entouf-aa ; les voleurs avaient procédé de la même manière, c'est-à-dire en essayant d'en percer les parois de pierre ; mais ils ne réussirent pas à achever leur travail ; le texte semble faire entendre que la stèle de pierre du roi se rencontra précisément à l'endroit où ils pratiquaient une ouverture. Cet obstacle, sur lequel ils ne comptaient pas, fit sans doute avorter leur entreprise.

Le texte donne des détails curieux sur la tombe d'En-aa : devant le sarcophage de pierre était placée la stèle du roi, et devant la stèle, sa statue, qui le représentait ayant son chien Bahhuka entre les jambes. A moins que la découverte de monuments nouveaux ne vienne nous apporter d'autres matériaux d'étude, nous ne saurons peut-être jamais rien du pharaon En-aa, si ce n'est l'affection qu'il avait pour son chien favori. Les Égyptiens aimaient à s'entourer d'animaux domestiques ou apprivoisés. Comme nous ils leur donnaient des noms [1].

Deux des hypogées des prêtresses d'Ammon et la totalité des sépultures particulières avaient été violés et dépouillés ; les momies, arrachées de leurs coffres, avaient été jetées sur le sol, et tous les objets précieux en avaient été enlevés.

On voit que l'enquête était motivée par des faits graves ; le métier de spoliateur de tombeaux devait tenter beaucoup de gens en Égypte. Aux époques de troubles politi-

[1] J'ai recueilli les noms de plusieurs chiens et de plusieurs chevaux.

Digitized by Google

ques et de compétitions dynastiques, la surveillance du quartier funéraire se trouvait nécessairement fort mal exercée ; les déprédations devaient être fréquentes ; elles ont commencé dès les temps antiques ; sous les Lagides, à en croire Strabon, des quarante-sept hypogées royaux mentionnés par les écritures sacrées, il ne restait que dix-sept, *la plupart ruinés* [1].

Le paragraphe suivant va nous montrer comment il fut procédé ensuite des constatations opérées par la Commission d'enquête.

Page 3, lig. 5 à 10.

Paragraphe III. — Rapport et arrestations.

« Le commandant supérieur des Madjaious, grand seigneur du Kher très-auguste,
» ainsi que les supérieurs des Madjaious, et les Madjaious,
» les vérificateurs du Kher,
» le scribe du Gouverneur,
» le scribe de l'Intendant du Trésor,
» qui étaient ensemble,
» firent rapport de ces tombes [2] au Poliarque-gouverneur
» Shaemab,
» au contrôleur royal Nassuamen, scribe de S.M.,
» au majordome de la demeure de la divine adoratrice
» d'Ammon-Ra, roi des dieux ;

[1] *Géogr.* I, 46.
[2] Littéral. : *d'elles*.

Digitized by Google

» à l'officier royal Neferkara em-pa-amen, lieutenant de S.M.,
» (qui étaient) grands Magistrats.
» Le commandant de l'occident, supérieur des Mad-
» jaious, grand seigneur du Kher, plaça les noms des
» voleurs par écrit devant le Gouverneur.
« Les magistrats-contrôleurs s'en emparèrent; ils les
» mirent en détention, les firent juger et dirent ce qu'il
» en était. »

Dans ce paragraphe, nous avons d'abord à noter le double titre sous lequel est désigné le général en chef des Madjaious. D'une part, il est nommé: *Commandant supérieur des Madjaious, grand seigneur du Kher très-auguste* (suivent les qualifications accessoires du Kher que nous avons rencontrées dans le préambule [1]).

Ensuite il est désigné sous le titre de *Commandant de l'occident* (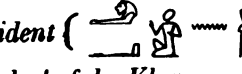), *supérieur des Madjaious, grand chef du Kher.*

Pour l'intelligence de toutes les parties du texte de notre papyrus, il est très-essentiel de se rappeler que ces divers titres désignent toujours le même personnage.

Dans le paragraphe étudié, il agit comme chef de la police; c'est lui qui remet aux magistrats compétents la liste écrite des individus soupçonnés d'avoir commis les vols.

Les fonctionnaires qui font le rapport sur les tombes

[1] Ci-devant, page 55.

Digitized by Google

sont au surplus les mêmes que ceux dont le départ avait été signalé dans le préambule du papyrus. Seulement il n'est pas fait mention ici des deux hiérogrammates du temple d'Ammon, ni des officiers dont le nom et la qualification ont disparu dans la déchirure de la première page. Ceux-ci étaient sans doute des assesseurs qui n'avaient pas voix délibérative. Une seconde différence consiste en ce qu'au lieu du supérieur des Madjaious, Mentoukhopeshef, le texte parle au pluriel des *supérieurs des Madjaious*. Ce pluriel m'a tout l'air de n'être qu'une inadvertance du scribe.

Ceux qui reçoivent le rapport sont encore les quatre grands personnages que nous avons vus jusqu'à présent remplir le rôle le plus important dans la procédure, c'est-à-dire :

Le Poliarque-gouverneur,

Le Contrôleur royal, secrétaire du roi,

Le Majordome de la demeure de la divine adoratrice d'Ammon,

Et le Contrôleur royal, lieutenant du roi.

Le texte confond ensuite ces quatre personnages sous la qualification commune de ⲟⲉⲣⲟⲩ ⲁⲁⲟⲩ, *Seigneurs grands*, que je traduis par *grands Magistrats*, par le motif qu'elle caractérise spécialement les membres des tribunaux.

C'est au Poliarque-gouverneur que le général en chef des Madjaious remet la liste des voleurs. Cette liste n'a pas été reproduite dans notre document; mais nous pouvons juger de ce qu'elle était par comparaison avec les trois listes de ce genre qui sont écrites au dos du pápy-

Digitized by Google

rus, sous la date de l'an XIX ; celles-ci se réfèrent évidemment à de nouvelles spoliations des hypogées.

Sur cette dénonciation des coupables, les deux magistrats contrôleurs ( ) s'emparèrent des individus signalés; il y eut *arrestation* , copte ⲁⲓⲁⲍⲓ[1]; *emprisonnement*, , copte ϫⲟϩⲧ, *claudere*; et *mise en jugement*, 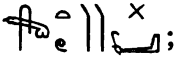 ; mais le jugement ne fut probablement pas prononcé le même jour. Il n'est pas question en effet du verdict, qui devrait être annoncé par le mot , *trouvé que*. On conçoit que le temps ait manqué pour instruire et juger le procès dans la même journée.

Nous n'avons encore rien rencontré d'embarrassant dans la traduction du texte, sauf l'incertitude que pouvait occasionner la diversité des titres désignant un même fonctionnaire ; mais nous sommes facilement venus à bout de cette petite difficulté.

Passons maintenant au paragraphe suivant:

Page IV, lig. 11 à 18.

Paragraphe 4.—Arrestation et confrontation d'un ouvrier.

« L'an 16, d'Athyr le 19e jour. Ce fut le jour où » partirent pour vérifier les lieux grands[2] des fils

1 Voyez : *Voyage d'un Égyptien*, p. 182, 183.

2 , euphémisme désignant les tombeaux.

Digitized by Google

» royaux, des épouses royales, et des mères royales
» qui sont dans le lieu du bonheur [1],
» le poliarque-gouverneur Shaemab,
» et le contrôleur royal Nassuamen, scribe de S.M.,
» après que leur eut parlé un ouvrier en métaux [2], Pe-
» khar, fils de Kharui, et dont la mère était Miousherau,
» de l'occident de la ville, homme d'entre les domesti-
» ques [3] du temple d'Ousor-ma-Ra Meriamen (Ramsès
» III), qui est sous la direction du premier prophète
» d'Ammon-Ra, roi des dieux ; homme qui fut trouvé sur
» les lieux [4] et dont on se saisit [5] ; qui avait été, à trois
» hommes du temple [6], auprès des lieux funéraires [7] et
» que le poliarque-gouverneur Nebma-Ra-Nakht avait
» fait juger en l'an XIV ;

» En disant : J'étais dans le Kher de la reine Isis [8]

1 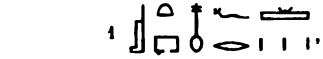 , autre euphémisme de même signification.

2 ; ce groupe sera expliqué plus loin.

3 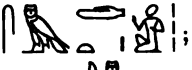 ; même observation.

4 Littéral. , *là*.

5 , copte ⲁⲙⲁϩⲓ, comme ci-devant, p. 77.

6 Cette expression sera discutée dans le commentaire du dernier paragraphe.

7 Ici, seulement , abréviation de l'expression citée, note 2, page 77.

8 La reine Isis, épouse de Ramsès III, est connue par les monuments.

Digitized by Google

» du roi Ousorma-Ra Meriamen (Ramsès III); j'en ai » emporté quelques objets ; j'en ai subi procès [1].

» Alors le Gouverneur et le Contrôleur [2] firent con- » duire l'ouvrier en métaux devant eux aux

Page V, lig. 1 à 11.

» lieux funéraires [3] ; il était enveloppé comme un hom- » me complètement empêché [4] : on lui rendit la vue [5] » lorsqu'il y arriva ; et les magistrats [6] lui dirent : Va [7] » devant nous au Kher dont tu as dit : J'en ai emporté » des objets.

» Et l'ouvrier forgeron alla devant les Magistrats » à un Kher de dépôt des enfants royaux d'Ousorma- » Ra-sotep-en-Ra (Ramsès II), le dieu grand, où l'on » n'avait pas inhumé [8] ; il restait ouvert ; et aussi, à la » demeure de l'ouvrier Ameneman, fils de Hui, qui » résidait en ce lieu.

1 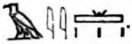 . Ce groupe sera discuté plus loin.

2 Le et le .

3 Même groupe qu'à la note 7, page 78.

4 Cette phrase sera expliquée dans le commentaire.

5 Littéral : l'*œil*.

6 Le poliarque-inspecteur et l'officier royal Nassuamen étaient magistrats. Nous l'avons déjà fait remarquer.

7 , forme impérative que j'ai plusieurs fois signalée.

8 , phrase recommandée à l'attention de ceux qui ont pu croire un instant à la règle de interrogatif ou conditionnel.

Digitized by Google

« L'ouvrier en métaux dit [1] : Voilà les lieux où j'étais.
» Les magistrats firent confronter [2] l'ouvrier en métaux
» par une confrontation générale dans l'intérieur de la
» Grande-Vallée ; il ne fut pas trouvé [3] qu'il y connût
» aucun lieu, à l'exception des deux endroits qu'il avait
» désignés [4].

» Il fit un *Vie du Seigneur royal !* en se frappant le
» nez et les oreilles, et se plaçant sur la tête du bâton,
» en disant : Je ne connais aucun lieu dans l'intérieur
» des lieux funéraires, excepté le Kher qui est ouvert et
» aussi la maison, que je vous ai fait toucher [5].

» Les magistrats vérifièrent les Khers [6] et les lieux
» grands qui sont dans les lieux des perfections augus-
» tes [7], dans lesquels reposent les enfants royaux, les

[1] Le texte a seulement : *en disant*. C'est évidemment l'ouvrier qui parle.

[2] 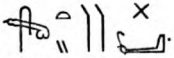 . Ce très-remarquable emploi de ce groupe sera discuté dans le commentaire.

[3] Autre phrase avec initial non moins concluante que celle de la note 8, p. 79.

[4] 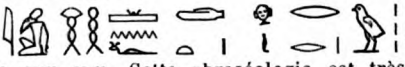 , *qu'il avait mis la main sur eux*. Cette phraséologie est très-intelligible. En copte ⲟⲩⲁⲁ ⲧⲟⲧ a une signification différente.

[5] *Littér. : que j'ai posé vos mains sur eux.*

[6] Ici un caprice orthographique dans l'orthographe du mot *Kher*, écrit

[7] 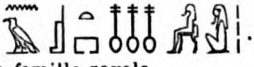 . C'est le nom de l'hypogée des princes de la famille royale.

Digitized by Google

» épouses royales et les royaux ancêtres, pères et » mères excellents de S. M.

» Ils furent trouvés intacts.

» Les grands magistrats envoyèrent les vérificateurs, » les surveillants, les ouvriers du Kher, les supérieurs » des Madjaious, les Madjaious, les domestiques du » Kher de l'occident de la ville, comme grands messa- » gers, jusqu'à la ville. »

Si notre traduction n'a pas été entravée par des difficultés dans les premiers paragraphes de notre papyrus, il en est autrement à l'égard de celui-ci : la longueur des phrases, l'incertitude des rapports pronominaux, et la présence de quelques mots nouveaux rendent la tâche très-ardue.

L'étude de l'arrangement des phrases exige une grande attention.

Je vais commenter l'ensemble du texte de ce paragraphe, pour en faire ressortir la marche.

Le Shaemab (Poliarque-gouverneur) et le Nassuamen (Contrôleur royal), que nous avons vus jusqu'à présent remplir le rôle le plus important dans la procédure, reçoivent la déclaration d'un ouvrier, qui s'accuse lui-même d'avoir pénétré dans le quartier des tombeaux des princes de la famille royale et d'y avoir commis des vols. A la suite de cette déclaration, ces deux fonctionnaires entreprennent eux-mêmes la visite de l'hypogée en question.

Le texte ne mentionne pas les personnes dont ils

Digitized by Google

se firent accompagner ; mais nous en trouvons l'indication à la fin du paragraphe, et nous y voyons figurer, comme lors des premières inspections, les vérificateurs ( ), les commandants de la milice et la milice elle-même.

Un fait important à noter tout d'abord, c'est que les deux magistrats sont désignés dans la suite du texte sous des titres très-abrégés, comme nous l'avons déjà vu pour le général en chef des Madjaious. Le premier est simplement appelé , *Gouverneur*, et le deuxième 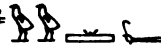 , *Contrôleur*. Sous ces dénominations abrégées : le *Contrôleur*, le *Gouverneur*, nous saurons désormais reconnaître les hauts fonctionnaires nommés Shaemab et Nassuamen. C'est là une remarque importante pour l'intelligence de notre texte.

Le groupe qui désigne l'*ouvrier* révélateur est ; il est composé du signe déterminatif des métaux et de celui de la *force*. Ce déterminatif désigne non-seulement les métaux, mais encore les instruments qui en étaient fabriqués [1]. Il n'y a au surplus aucun doute sur le sens du groupe en question. L'ouvrier ainsi désigné est

1 Pap. d'Orbiney, pl. 12, lig. 5 : *On fit partir des soldats* armés de leurs , *pour couper le cèdre*. Le signe *métal* présente quelques variantes de forme. Le groupe du métal semble avoir pour correspondant hiéroglyphique , mais l'hiéroglyphe qui désigne le glaive est .

Digitized by Google

bien certainement un ouvrier en métaux, un *faber*, un *smith*. Le travail d'un individu de cette profession, *à la bouche de sa fournaise* (, copte ϵϩρω, *fornax*), est mentionné au Papyrus Sallier II [1].

Il s'agit bien d'un seul ouvrier nommé Pekhar, fils de Khari, dont la mère était Miousherau [2]. Dans les textes cursifs, les rapports de filiation sont à peine indiqués; souvent un simple trait oblique suffit. Ici l'hiéroglyphe *fils* est reconnaissable avant le nom du père; pour l'indication de la mère, il faut suppléer le groupe *mère* devant le possessif . Tout cela est absolument certain.

Le nom de , Pekhar, signifie le *Syrien*, et Khari, *Syrien*. Les noms de cette forme abondent sur les monuments et dans les papyrus à partir de la XIX dynastie; ils témoignent de la fréquence des rapports qui existèrent entre l'Asie-Antérieure et l'Égypte dès les débuts du Nouvel-Empire; les mots et les choses de l'Asie devinrent alors fort à la mode sur les rives du Nil. Mais il faut se garder de croire que ces noms désignent toujours des étrangers, surtout lorsqu'ils appartiennent à de hauts fonctionnaires. Ce cas est certainement le plus rare. Les Égyptiens ont recruté des ouvriers habiles partout où ils en ont rencontré, mais ils n'ont dû que rarement confier à des *étrangers* les fonctions importantes de leur magistrature et de leur administra-

1 Pl. 4, lig. 7.

2 Ce nom de femme signifie *petite chatte*.

Digitized by Google

tion. Les déterminatifs sont des artifices d'écriture qui s'appliquent aussi souvent à la prononciation qu'au sens des mots. Personne ne songera à dénationaliser les *Anglais* et les *Allemand*, si nombreux en France; cependant, avec le mécanisme de l'écriture égyptienne, leur nom admettrait régulièrement le déterminatif des noms étrangers [1]. Lorsqu'il n'existe pas d'autres indices, il ne faut attacher aucune valeur démonstrative à la présence de ce déterminatif.

L'ouvrier Pekhar était, dit le texte, un

du temple de Ramsès III. C'est le cas de revenir sur ce que j'ai déjà maintes fois expliqué à propos de l'emploi abusif des signes du pluriel [2]. Nous allons rencontrer dans notre papyrus un des rares exemples qui montrent le mot privé de ce signe de plurarité; ce cas est tellement rare qu'il m'a fait hésiter un instant sur le sens de la phrase où il se rencontre. S'il était besoin d'un exemple pour justifier l'emploi au singulier du groupe marqué du pluriel, le passage étudié pourrait en servir. On voit, en effet, par la suite du texte, qu'il s'agit bien d'un individu unique, dont il est constamment parlé au singulier.

L'ouvrier faisait partie des 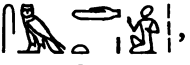 , CUTOT, du temple de Ramsès-Mériamen. Cette corporation

[1] Les déterminatifs peuvent même n'avoir rapport qu'à la dernière syllabe du nom.

[2] Voir notamment mon *Mémoire sur le Calendrier Sallier*, p. 17.

Digitized by Google

était celle des ouvriers ou domestiques employés dans l'intérieur des temples. Ceux du temple de Ramsès-Mériamen sont cités par un autre papyrus qui parle de la paye ou des gratifications à eux distribuées [1]. Le papyrus de comptes publié par M. Lieblein [2] mentionne plusieurs fois les *Semtot du Kher*, et parle des distributions en nature qui leur étaient faites ; on trouve des mentions analogues dans les papyrus de Leide. J'ai déjà émis l'opinion que le nom de est composé de trois éléments signifiant *agir avec la main*. Cette expression correspond à notre mot *manouvrier*, ou en grec χειρώναξ, χειροτέχνης. Jamais cette corporation, qui habitait en famille dans l'intérieur des temples ou des quartiers funéraires, n'a constitué une milice chargée d'une surveillance quelconque ; au contraire, à raison de son caractère de domesticité, elle était elle-même surveillée avec beaucoup de soin ; elle comprenait des ouvriers de diverses professions ; notre ouvrier en métaux en est un exemple.

Nous ne savons pas au juste de quel Ramesséum il est ici parlé ; c'est dans tous les cas l'un des temples bâtis par Ramsès III ; il y a quelque probabilité qu'il s'agit de celui de Medinet-Abou. Ce qu'il y a d'important à ce sujet dans le texte, c'est la circonstance que ce temple était

[1] *Pap. Anastasi III*, pl. 6, lig. 11-12.

[2] *Deux pap. hiérat. du Musée de Turin.* Christiania, 1868. Dans ma Notice sur le premier de ces documents, j'ai fait ressortir le caractère particulier de la corporation des *Semtot*.

Digitized by Google

placé sous l'autorité du premier prophète d'Ammon. Les titulaires de cette haute charge, qui finirent par usurper le pouvoir royal, ne cessent pas de croître en importance sous la XIX^e^ et sous la XX^e^ dynastie qu'ils supplantèrent. En l'an 16 de Ramsès IX, le premier prophète d'Ammon se nommait Amenhotep (*Aménophis*); il faisait, de droit, partie des cours de justice; nous le verrons, en effet, prendre place, mais seulement après le Poliarque-gouverneur, parmi les magistrats qui jugèrent les ouvriers. Le papyrus Lieblein cite aussi le premier prophète d'Ammon comme exerçant la magistrature en même temps que le Poliarque [1].

Après avoir exposé le nom, la filiation et l'emploi de l'ouvrier, le texte dit que c'était *un homme qui avait été trouvé là*, et *qui avait été saisi, empoigné* ( ); il y a lieu de penser qu'il était venu assister à l'enquête du 18 Athyr, et que, signalé comme suspect à cause de ses antécédents, il avait été arrêté. C'est pour ce motif que nous lisons ensuite l'explication incidente que l'ouvrier s'était trouvé, lui troisième, auprès des lieux funéraires, et que le poliarque-inspecteur Neb-ma-Ra-nakht l'avait fait juger [2] en l'an XIV.

La longue phrase qui commence notre paragraphe et

[1] LIEBLEIN, *loc. laud.*, p. 16 et 20.

[2] . C'est la même forme que dans l'épisode de Joppé dans le voyage du Mohar. *Voyage d'un Égyptien*, p. 256.

Digitized by Google

dont nous avons amené la traduction jusqu'à ce point, se continue maintenant par le discours de l'ouvrier au Poliarque et au Contrôleur. Ce discours était annoncé par les mots : *Après que leur eut dit*, dont la suite directe est , *en disant*. Les trois longues lignes qui remplissent l'intervalle sont occupées, comme nous l'avons vu, par le nom et la filiation de l'ouvrier, par la désignation de son emploi, la mention de son arrestation et la relation des faits qui le signalaient à l'attention des magistrats.

Il était nécessaire de bien se rendre compte de cet arrangement du texte pour ne pas se méprendre dans son interprétation.

Arrivés à ce point, nous trouvons le discours de l'ouvrier parfaitement à sa place : *J'étais dans le Kher de la reine Isis ; j'en ai emporté quelques objets. J'en ai subi procès.*

Tout cela est clair ; nous n'avons à nous expliquer que sur le groupe rendu par *procès* ; comme nous le rencontrerons bientôt dans une phrase où il remplit un rôle très-significatif, nous le laisserons de côté pour le moment.

Sur cette déclaration, les deux magistrats instruisent judiciairement ; ils font conduire devant eux le prévenu sur les lieux du délit. C'est une mesure d'instruction encore en usage de nos jours. Le texte nous révèle ici un détail infiniment curieux des usages de la procédure égyptienne. Voici le texte du passage :

Digitized by Google

Il était couvert en homme empêché

totalement; il lui fut donné son œil

lorsqu'il atteignit eux (les lieux funéraires).

La profusion de voyelles que le scribe a ajoutées aux signes et n'est pas une circonstance rare dans une écriture qui oscille constamment entre l'insuffisance et la surabondance graphique ; , qu'on lit dans la même phrase au lieu de , est un cas d'insuffisance qui n'est pas très-fréquent. , au lieu de , est encore moins commun. Malgré ces singularités, il n'y a nul doute sur le sens de la phrase. L'ouvrier avait été *enveloppé* de manière qu'il ne pût rien apercevoir pendant son transport au milieu des Khers. Il fallait qu'arrivé là, il montrât spontanément la connaissance des lieux qu'il avait acquise antérieurement, selon sa déclaration.

Le verbe , ici déterminé par le signe des *vêtements*, est souvent suivi du signe de *coiffure*[2]. C'est évidemment, au moins dans notre cas, un capu-

[1] Ici l'exemple du mot pt, *homme*, écrit sans les signes du pluriel. (Voyez ci-devant, p. 84.)

[2] S. Birch. *Adversaria hieroglyphica*, *Zeitsch. Berlin*, 1866, p. 87. —Voyez Todt, ch. 35, 1. Lepsius ; *Alt. texte*, etc., ch. 13, 31 ; Todt., ch. 149, 1.

Digitized by Google

chon qui enveloppait entièrement la tête ; on en débarrassa le prévenu *pour lui rendre l'œil*, lorsqu'il fut arrivé.

Parvenu sur les lieux, l'ouvrier reçut l'ordre d'aller de lui-même au Kher qu'il avouait avoir spolié. Ce Kher devait être celui de la reine Isis ; cependant ce ne fut pas au tombeau de cette reine que l'ouvrier conduisit les magistrats, mais à un autre tombeau qui avait été préparé pour la famille de Ramsès II, et qui n'avait pas été utilisé pour sa destination funéraire ; on n'y avait pas inhumé ; il servait de [1], c'est-à-dire de dépôt ou de stationnement momentané. Il ne renfermait rien en temps ordinaire, et, pour ce motif, on négligeait de le clore.

L'ouvrier indiqua aussi un autre endroit : *la maison de l'ouvrier* 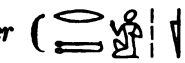 [2] *du Kher, Amememan, fils de Hui.* J'ai pensé un instant que le sens du texte était que le Kher resté ouvert servait de maison à cet ouvrier ; mais la suite montre très-clairement qu'il s'agit de *deux* endroits distincts, lesquels devaient être assez rapprochés l'un de l'autre, puisque l'ouvrier les indique tous les deux à la fois en disant : Voilà *les lieux* où j'étais.

[1] Ce mot signifie *tas*, *monceau*, *totalité*, et se dit des approvisionnements de diverse nature emmagasinés. Un papyrus de Bologne parle des des temples. Mais je connais des exemples de employé pour ; de là, le sens *stationnement* que je propose accessoirement par hypothèse.

[2] Signes du pluriel à noter.

Digitized by Google

Nous apprenons par là que les Khers contenaient des habitations particulières juxtaposées à l'entrée des tombeaux. Cet état de choses se maintint pendant de longs siècles. Sous les Lagides, ce quartier funèbre fut déserté par une partie notable de sa population habituelle, qui s'établit dans la ville, où elle souleva les répugnances des autres habitants ; un rescrit du stratège Æneas obligea alors les Tarischeutes à quitter Thèbes et à retourner aux Memnonia [1].

L'ouvrier s'étant expliqué sur les endroits qu'il déclarait connaître, les magistrats le firent conduire sur tous les points de la *Vallée Grande* ( ).

Les tombeaux des rois et des reines à Thèbes sont situés dans les vallées de la chaîne libyque ; on dit encore *la Vallée des rois*, *la Vallée des reines*. Mais le groupe 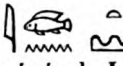 , AN, désigne les terrains en pente en général. Le nom de *Grande An* s'appliquait peut-être à l'ensemble de la région affectée aux sépultures. Dans tous les cas, le lieu où a commencé la confrontation de l'ouvrier ne peut se trouver bien éloigné du tombeau de la reine Isis, dont la position est connue depuis longtemps [2]. Malheureusement ce point de repère ne peut guère servir que pour retrouver l'hypogée inoccupé des princes de la famille de Ramsès II ; il n'y a dans notre texte aucune liaison entre les tombes royales inspectées le premier jour

[1] PEYRON. *Papyri græci*, etc., p. 33 et 93.

[2] C'est le n° 4 dans la *Vallée des Reines*. Voyez CHAMPOLLION, *Notices manuscrites*, page 389, et la carte, page 382.

Digitized by Google

et les tombes mentionnées à propos de la mise en accusation de l'ouvrier en métaux.

Le but de cette investigation faite par les magistrats en présence du délinquant était de le faire être 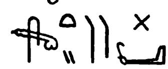 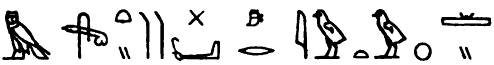 [1] ⲥⲙⲟⲧ.ⲧⲓ ⲙ ⲥⲙⲟⲧ.ⲧⲓ ϫⲉⲣⲁⲟⲧ, *jugé d'un jugement complet*. Ici, il ne s'agit pas d'un jugement à la forme ordinaire devant un tribunal, mais d'une *confrontation* avec tous les endroits où des spoliations pouvaient avoir été commises. Conduit dans chaque tombeau, l'ouvrier y était interrogé par les deux magistrats, qui prenaient note de ses actes et de ses réponses; le résultat de cette confrontation est encore exprimé par le groupe ordinaire du verdict ( ): *Il ne fut pas trouvé qu'il connût aucun lieu, excepté les deux endroits qu'il avait indiqués.*

Il prononça alors le serment ordinaire : *Par la vie du Seigneur Vie-Santé-Force, en se frappant le nez et les oreilles et se plaçant sur le sommet du bâton.* Il s'agit du bâton, insigne habituel des *Oérous*, que le magistrat tenait étendu pendant la formalité. Le prévenu montrait, par cette attitude et par ces gestes, sa soumission envers le magistrat et la connaissance qu'il avait des châtiments par lui encourus [2], si sa culpabilité venait à être démon-

[1] Encore une surabondance de voyelles et de déterminatifs au mot ϫⲉⲣⲁⲟⲧ.

[2] M. Devéria a bien vu que ce serment faisait allusion au supplice de l'ablation du nez et des oreilles, mais il traduit la phrase tout autre-

trée. Certains crimes étaient en effet punis par l'ablation du nez et des oreilles, et le plus grand nombre des délits par la bastonnade.

L'histoire du patriarche Joseph, dans la Bible, est fortement imprégnée des idées égyptiennes; elle nous présente un épisode qui a quelque analogie avec celui que nous venons d'analyser. Sentant sa fin prochaine, Jacob fait jurer à son fils qu'il ne le fera pas enterrer en Égypte. Joseph prêta ce serment à la manière des anciens Hébreux, c'est-à-dire en plaçant sa main sous la cuisse de son père. Mais Jacob ne méconnaissait pas l'importance du maître de l'Égypte; le serment prêté, *il s'incline sur la tête du bâton de son fils.* וישתחו ישראל על ראש המטה (Genèse, 47, 31).

L'ouvrier désigne de nouveau, dans sa déclaration sous serment, les deux endroits qu'il avait indiqués spontanément aux magistrats, à savoir : *le Kher demeuré* ouvert *et la maison* (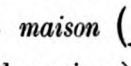 , littér. : *aussi avec la maison*).

Les Magistrats, ayant accompli leur mission spéciale (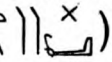), firent procéder aux vérifications matérielles par les 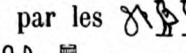 , c'est-à-dire qu'ils firent 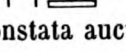 les édifices funéraires de la localité. On n'y constata aucun dommage.

ment que moi. (*Pap. Jud. de Turin*, p.119). , KNKN, signifie *frapper, corriger*, jamais *couper, trancher*; la baguette de la fustigation se nommait ⲭⲃ ⲛ ⲕⲛⲕⲛ.

Digitized by Google

En définitive, on ne découvrit aucune trace de violation ni de spoliation à la charge de l'ouvrier Pekhar, qui demeura toutefois détenu pour être jugé sur les paroles qu'il avait prononcées.

Je crois avoir bien saisi l'enchaînement des faits de ce paragraphe intéressant à tant de titres. Il ne me reste à parler que de la phrase finale :

» Les grands magistrats firent aller (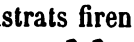):

» Les vérificateurs (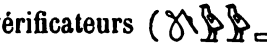),

» Les surveillants (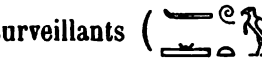)[1],

» Les ouvriers du Kher (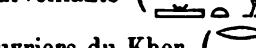),

» Les supérieurs des Madjaious,

» Les Madjaious,

» Et les domestiques (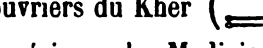) du Kher de » l'occident de la ville, comme grands messagers, jus- » qu'à la ville. »

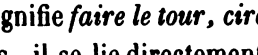 signifie *faire le tour, circuler, hanter, fréquenter;* dans ce cas, il se lie directement à son régime, ou prend les particules 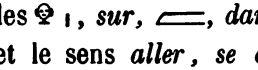 , *sur*, 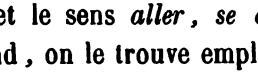 , *dans*. Avec la particule 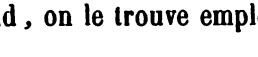 , *à*, il admet le sens *aller, se diriger vers*[2]. Aux Papyrus Rhind, on le trouve employé dans le sens *ouvrir, pénétrer*.

Ainsi donc, indépendamment des vérificateurs qu'ils

1 Officiers subalternes chargés de la surveillance des ouvriers et des écoliers. J'ai traduit ce mot par *sergents*. (*Voyage d'un Égyptien*, p. 47 et 52.)

2 Voyez, par exemple, Todt., ch. 62 3. *Je* VAIS VERS *les parages de l'Aalu.*

Digitized by Google

avaient amenés avec eux de la ville, les magistrats firent partir les officiers et le corps de police, ainsi que les surveillants, les ouvriers et les domestiques, c'est-à-dire toute la population spéciale de la Nécropole.

La fin de cette phrase est rendue obscure par une erreur ou un caprice graphique dans l'expression , dont les deux premiers mots se rencontrent deux autres fois dans le même paragraphe avec leur signification habituelle, *excepté*, *sauf*, *à l'exception de* ; mais elle est ici suivie de la marque plurielle et du signe de l'homme aussi accompagné de cette marque ; le signe du pluriel, après l'expression *excepté*, serait une anomalie ; le signe de l'homme, isolé et marqué du pluriel, est également une anomalie. Mais tout s'explique si l'on admet qu'au lieu de le scribe a par mégarde écrit .

Le sens serait alors que les magistrats envoyèrent tout le monde à la ville, excepté eux-mêmes ; mais, malgré la difficulté orthographique, je crois qne le groupe 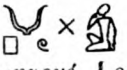 est pris ici dans son acception de *messager*, *envoyé*. Les Grands Magistrats voulurent que les résultats de leur enquête obtinssent promptement une grande publicité. La population de la Nécropole, que cette enquête exonérait d'une accusation grave, avaient un grand intérêt à lui donner du retentissement. Ils n'y manquèrent pas ; aussi le Seigneur de la ville prendra-t-il à partie des gens du Kher au sujet de la nouvelle répandue.

Digitized by Google

Étudions maintenant les suites de l'affaire dans les formalités subséquentes rapportées par notre texte.

Page V, lig. 12 à 18.

§ 5. — *Accusations portées par le Commandant-seigneur de la ville.*

« L'an XVI, d'Athyr le 19e jour. Ce jour-là, au temps » du soir, près du temple de Ptah, seigneur de la Thé- » baïde, vinrent :

» Le Contrôleur royal Nassuamen, scribe de Sa » Majesté,

» Et le Commandant, seigneur de la ville ;

» Ils rencontrèrent le chef ouvrier[1] Ousorkhopesh, le » scribe Amennekhtou, et l'ouvrier[2] Amenhotepou, du » Kher.

» Le Commandant de la ville parla aux gens du Kher » en présence du Contrôleur royal, en disant :

» Si la déclaration que vous avez faite aujourd'hui » n'est pas une déclaration authentique, vous pâtirez de » ce que vous avez fait.

» Ainsi leur dit-il.

» Il fit un *Vie du Seigneur royal !* en présence du » Contrôleur royal, en disant : le scribe Horasherau,

1 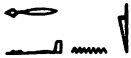 .

2 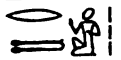 .

Digitized by Google

» fils d'Amenaru, du Kher de l'intérieur du Khena, et » le scribe Pebesa, du Kher, m'ont rapporté cinq déclarations de paroles dignes de mort à votre charge. Donc, » je vais envoyer à ce propos par devant S. M., mon » maître, afin qu'il dépêche des gens de S. M. pour » procéder contre vous tous.

» Ainsi dit-il. »

Malgré sa brièveté, ce paragraphe est extrêmement intéressant; il présente aussi quelques difficultés philologiques que j'espère avoir résolues d'une manière satisfaisante.

Deux personnages que nous connaissons déjà pour avoir fonctionné dans les premiers épisodes de l'affaire, rencontrent près du temple de Ptah, seigneur de Thèbes, trois individus appartenant à la population des *Khers*. Le premier de ces personnages est le contrôleur royal Nassuamen, scribe du roi, qui assiste à toutes les formalités, probablement, ainsi que nous l'avons déjà dit, comme rapporteur particulier du pharaon. Cependant nous ne le voyons prendre aucune initiative; son rôle paraît être de veiller à l'observation des formes légales et de constater officiellement par sa présence la réalité de l'exécution des formalités.

Le second est ici nommé, une première fois, , *le Commandant seigneur de la ville*[1], et en dernier lieu, seulement

[1] Au dernier paragraphe du papyrus, il est désigné simplement sous le titre de *Ha*, *commandant*, *dux*.

Digitized by Google

le Commandant de la ville; il convient de noter cette nouvelle preuve de l'abréviation des titres. C'est ce même personnage qui fit la dénonciation de la violation du tombeau d'Aménophis I, dénonciation dont l'examen de ce tombeau montra la fausseté.

Dans notre paragraphe, le Commandant, seigneur de la ville, continue son rôle d'accusateur ; il prend à partie les gens du Kher dans la personne des trois individus rencontrés près du temple de Ptah, et il les menace des rigueurs de la loi pour le cas où le rapport favorable intervenu sur l'inspection serait entaché de fausseté.

Il paraît que toute la population de la Nécropole pouvait être recherchée à propos des abus commis dans les hypogées, soit pour le fait de participation directe aux actes coupables, soit pour défaut de surveillance. Rien, en effet, ne porte à penser que les trois individus auxquels s'adresse le Seigneur de la ville se fussent trouvés sous le coup d'une accusation particulière ; ni les uns ni les autres ne furent d'ailleurs mis en jugement dans l'affaire ; ils ne pouvaient donc être responsables qu'à raison de la responsabilité générale portant sur la corporation [illegible]ière.

La première phrase du discours du Seigneur de la ville est intéressante à étudier ; en voici la transcription :

Si la déclaration que vous avez faite aujourd'hui

non (est) *déclaration authentique, votre*

Digitized by Google

souffrir *ce que vous avez fait.*

On voit que les gens du Kher sont interpellés comme s'ils étaient les auteurs de la déclaration constatant la non-violation des tombes. Il s'agit évidemment de la publicité donnée par ces individus si intéressés dans l'affaire aux résultats de l'enquête faite contre eux.

La phrase est construite avec initial conditionnel[1], gouvernant une seconde proposition négative ; c'est absolument la même tournure que la première phrase du préambule du Papyrus Judiciaire[2], et dans le cas présent, comme dans celui de ce papyrus, il n'y a pas à songer à l'interrogatif.

A propos du mot 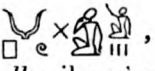 , dans le sens de *déclaration*, *avis*, *nouvelle*, il y a à remarquer le déterminatif capricieux et le signe du pluriel placés après le mot, qui est cependant précédé de l'article féminin singulier. Notre manuscrit est assez sobre de ces singularités ; elles ne sauraient nous embarrasser dans la phrase étudiée.

Nous nous arrêterons un instant sur le mot , ⲟⲩⲟⲧⲛⲁ, qui signifie *réel*, *sûr*, *authentique*, *régulier*. C'est ce groupe que j'ai rendu par *authentique* dans cette phrase du Papyrus Anastasi I : *Tu n'es*

[1] Voyez ci-devant, p. 20, note.
[2] Voyez ci-devant, p. 18.

Digitized by Google

pas un scribe de nom authentique; tu es sans école; tu portes la palette de travers[1]. Frappés de terreur à la vue des exploits de Ramsès II, les Khétas se disaient l'un à l'autre: *Ce n'est pas un homme réel* (ⲟⲩⲟⲙⲛⲁ) *celui qui est au milieu de nous*[2]. La variante hiéroglyphique publiée par M. Brugsch[3] supprime le groupe ⲟⲩⲟⲙⲛⲁ, et dit seulement: *Ce n'est pas un homme*, etc.

Ce groupe s'entend non-seulement de ce qui est *réel*, *manifeste*, *certain*, mais encore de ce qui est *régulier*, *légal*, *authentique;* c'est ce que nous montrerons par la suite. Dès à présent nous voyons clairement qu'une déclaration qui n'est pas ⲟⲩⲟⲙⲛⲁ est une déclaration qui n'est pas *certaine*, *assurée*, *authentique*, qui laisse place au doute.

S'il arrive que la déclaration ne soit pas authentique, *vous souffrirez de ce que vous avez fait*, dit le Seigneur de la ville, sous la forme concise et énergique: *Votre souffrir le faire de vous.* Cette construction n'est pas rare dans les textes. Ici, dans son extrême concision, elle rappelle un peu la réponse de David au prophète Nathan: *Que fils de la mort l'homme qui a fait cela!* Nous avons peu de chose à dire du verbe , ⲁⲥⲁⲓ, dont les variantes simples 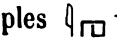 , , se rencontrent dans plusieurs textes[4];

1 *Voyage d'un Égyptien*, p. 47.

2 *Pap. Sallier III*, pl. 4, lig. 9.

3 *Recueil*, pl. 29, 9.

4 GREENE, *Fouilles à Thèbes*, X, 5; BRUGSCH, *Monum.*, III, 15; *Todtb.*, ch. 130, 11; ch. 149, 9, etc.

Digitized by Google

c'est un équivalent de et de , *mal*, *souffrance*, *douleur*.

Le Commandant, seigneur de la ville, se montre agressif et emporté; nous constaterons bientôt son inclination pour les serments et même pour les jurons. Après avoir menacé les gens du Kher, il prononce le serment habituel: *par la vie du roi*, à l'appui de son allégation que deux scribes des Khers lui ont fait *cinq réponses de paroles grandes de mort* à la charge des gens du Kher.

L'un de ces scribes était attaché au service du 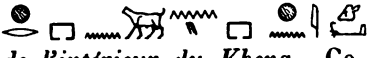 , c'est-à-dire du *Kher de l'intérieur du Khena*. Ce Khena, qui contient un hypogée, est ce que le Papyrus Judiciaire de Turin nomme Pa-Khent. A mon avis, il faut y voir l'ensemble des édifices et des terrains dépendant de la résidence privée du pharaon, résidence qui comportait un grand nombre de services; elle aurait pu comprendre un harem, mais rien n'est moins bien démontré.

Ce que le texte nomme des *réponses* (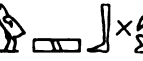 , copte ⲟⲩⲱϣⲃ), ce sont évidemment des *rapports*, des *révélations*, des *dénonciations*. 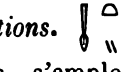 , groupe qui signifie littéralement *paroles*, s'emploie comme l'hébreu דבר, *sermo*, *res*, *factum*, *negotium*; le sens de l'expression ⲁⲁⲟⲩ ⲛ ⲙⲛⲧ[1] nous est bien connu. Nous distinguons donc avec certitude, dans la phraséologie égyp-

1 Voyez ci-devant, p. 11.

Digitized by Google

tienne, qu'il s'agit de *cinq dénonciations de faits dignes de mort.*

Ces faits dignes de mort n'avaient pas été reconnus dans les enquêtes; et c'est précisément pour ce motif que le Seigneur de la ville attaque comme nul le résultat de ces enquêtes. Ne pouvant s'appuyer sur des constatations officielles, ce fonctionnaire déclare qu'il va avoir recours à un second moyen que lui offre la législation existante, c'est-à-dire à un appel direct au pharaon.

Le phrase hiératique qui exprime cette résolution de l'accusateur est des plus claires; aucun mot n'y prête à discussion.

Le recours au pharaon a pour objet de faire envoyer des hommes du roi, c'est-à-dire de faire désigner par le roi des magistrats spéciaux pour juger l'affaire. En pareil cas, ces magistrats étaient institués à la forme rapportée au préambule du Papyrus Judiciaire de Turin[1]; leur mission était de , ⲓⲣⲓ ϩⲁⲟⲩⲟⲩ, tous les hommes du Kher. La même phrase se trouve dans le paragraphe suivant, et fournit la variante .

Ce groupe ϩⲁⲟⲩⲟⲩ est celui que nous avons réservé dans la phrase du paragraphe 4 : « *J'étais dans le* » *Kher de la reine Isis; j'en ai emporté quelques objets;* » *j'en ai subi procès.* »

On s'aperçoit aisément que, dans l'un et l'autre cas, le groupe ϩⲁⲟⲩⲟⲩ exprime ce qui est fait con-

[1] Voyez ci-devant, p. 8.

Digitized by Google

tre toute personne accusée de crime ou de délit. Il ne s'agit évidemment pas de la *mort*, puisque l'ouvrier Pekhar déclare en personne avoir subi la chose; il ne peut être question non plus de l'application d'une peine quelconque, parce que les châtiments judiciaires sont habituellement désignés par le groupe CBA; ni d'un examen, , ni du jugement, 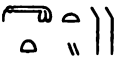 . L'idée la plus simple, et que je considère comme parfaitement certaine, c'est que le groupe en question désigne le procès, les poursuites judiciaires à intervenir sur une action intentée.

Cette explication paraît évidente; en effet, d'une part, l'ouvrier, en avouant son crime, se retranche derrière la chose déjà jugée : *J'ai subi mon procès pour cela* [1], dit-il. Dans l'autre cas, le Seigneur de la ville dit aux gens du Kher : *On m'a révélé à votre charge des faits dignes de mort; je vais en faire rapport au roi afin qu'il nomme des magistrats pour faire votre procès.*

La suite du papyrus est d'ailleurs une démonstration complète de cette interprétation ; on voit en effet que des magistrats furent chargés de juger l'affaire. Le verdict fut un acquittement; le roi n'avait donc pas envoyé des officiers chargés d'appliquer un châtiment, mais des magistrats ayant mission de juger les inculpés selon les formes légales. C'est ainsi qu'en serrant de près les textes, nous découvrirons partout le respect des lois, nulle part l'omnipotence substituée à la justice.

[1] Il y a littéralement : *J'ai fait procès de cela.* Cet emploi du verbe *faire* peut se justifier par de nombreux points de comparaison.

Digitized by Google

On ne se méprendra pas sur l'importance des renseignements que nous fournit cette analyse rigoureuse du texte ; nous y reviendrons encore. Avant d'aborder le sixième paragraphe, nous n'avons plus qu'à noter en passant la forme elliptique 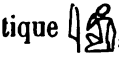 , qui termine le cinquième et qui se lit sans hésitation *dit-il*. J'ai signalé maintes fois l'élision fréquente du verbe , *dire*, dans la phraséologie égyptienne [1]. Nous en rencontrerons de nouveaux exemples dans la suite de notre papyrus.

Page 5, ligne 19, à page 6, ligne 24.

Paragraphe VI. — Rapport écrit du Commandant de l'occident de la ville.

« Copie de l'écrit que plaça le Commandant de l'occi-
» dent de la ville, général des Madjaious, grand sei-
» gneur du Kher,
» par devant le Gouverneur,
» Sur les paroles qu'avait dites le Commandant, sei-
» gneur de la ville, aux hommes du Kher,
» En présence du Contrôleur-royal et du scribe Pe-
» nedjem, de l'intendant du trésor.
» Le Commandant, grand seigneur de l'occident de la
» ville, dit :
» Il est arrivé que, se trouvant le contrôleur royal

1 *Voyage d'un Égyptien*, p. 83.

Digitized by Google

» Nassuamen, scribe du roi, le Commandant, seigneur » de la ville, étant avec lui[1], il se tint à discourir avec des » gens du Kher, auprès du temple de Ptah, seigneur » de Thèbes.

» Et le Commandant de la ville dit aux gens du Kher, » à savoir: Pourquoi vous égayez-vous de moi à la » porte de ma maison? Je suis le Commandant qui fait » les rapports au souverain! Allons! égayez-vous à l'en- » droit où vous demeurez! En le vérifiant, vous le trou- » vez intact (le tombeau) violé de Sekhem-Ra-shet-to, » fils du Soleil, Sebakemsauf et de Noubshas, sa royale » épouse! Par l'unique grand souverain!

» Et il fit dix jurons par la pesanteur d'Ammon-Ra, » roi des dieux, le dieu grand, dont les statues ont » été placées dans son sanctuaire aujourd'hui.

» Alors l'ouvrier Ousorkhopesh, qui est sous l'au- » torité du chef ouvrier Retouemmau[2], parla ainsi:

» Tous les rois, ainsi que leurs royales épouses, les » royales mères et les royaux enfants qui reposent dans » le Kher très-auguste, ainsi que ceux qui reposent dans » leurs lieux bons et augustes, sont intacts; ils sont » protégés et soignés jusqu'à la fin des siècles. (C'est) le » fait excellent du roi, leur enfant, leur gardien, leur » examinateur à tous.

» Le Seigneur de la ville lui dit, à savoir:

» Tu parles à merveille! mais ce n'est pas une chose

[1] , *avec lui*. Je respecte dans ma traduction le mot-à-mot du texte.

[2] La dernière syllabe de ce nom laisse prise au doute.

Digitized by Google

» de petite consistance, celle qu'a dite le Commandant » de la ville.

» Le Commandant de la ville lui dit les paroles une se- » conde fois, à savoir :

» Le scribe Horasherau, fils d'Amennekhou, du » Kher de l'intérienr du Khena, est venu. . . . . » à l'endroit où j'étais, et m'a dit trois dénonciations de » faits graves, graves; les ont écrites, mon scribe ainsi » que le scribe des deux quartiers de la ville [1].

» Aussi, le scribe Pebesa du Kher m'a dit deux autres » choses, total cinq ; ils les ont écrites pareillement ; et, » relativement à elles, on ne s'est pas tu; aussi elles sont » notoires; et ce sont des crimes dignes du glaive, de » faire placer sur le lit de torture, et de faire subir toute » espèce de châtiment pour elles. Or, j'enverrai à cause » d'elles, devant le roi mon maître, afin qu'il mande des » hommes du roi pour faire votre procès.

» Ainsi leur dit-il [2] :

» Le Seigneur de la ville fit dix *Vie du Seigneur royal!* » en disant : J'agirai ainsi.

» J'entendis les paroles que disait le Commandant, sei- » gneur de la ville, aux hommes du Kher très-auguste des » millions d'années du roi, à l'occident de Thèbes.

» J'en fais rapport devant mon maître ; car ce serait » un crime pour un homme tel que moi d'entendre des » paroles et de les céler.

[1]

[2] Forme elliptique :

Digitized by Google

» Toutefois je n'ai pas pu parvenir à ces paroles graves, » graves, qu'a dites le Seigneur de la ville. Les scribes » du Kher intérieur, qui se tiennent au milieu des hom- » mes *(du Kher)*, me les ont dites ; certainement mes » jambes n'y sont pas arrivées.

» J'en fais rapport devant mon maître. Que mon maî- » tre fasse amener ceux qui sont arrivés aux paroles dont » a dit le Seigneur de la ville : *Les scribes du Kher me les* » *ont dites ; j'enverrai pour elles devant S. M.*, avait-il » dit.

» C'est un crime des deux scribes du Kher, qu'ils » aient été trouver le Seigneur de la ville pour lui faire un » rapport, tandis que leurs ouvriers ne lui firent pas de » rapport ; et lorsqu'ils firent rapport au Gouverneur, il » était du côté du midi ; lorsqu'il fut du côté du nord, » les Madjaious du Kher, serviteurs de S. M., partirent » pour le lieu où était le Gouverneur, et il leur fut ordonné » de faire enquête judiciaire, l'an 16, le 20 Athyr, pour » les paroles qui avaient été entendues de la part du Sei- » gneur de la ville.

» Et moi je les place dans un libelle devant mon maî- » tre pour qu'il fasse amener ceux qui sont arrivés à » leur connaissance réellement, demain matin. »

Plus nous avançons, plus le texte devient intéressant ; plus aussi il présente de complications. J'espère cependant avoir réussi à l'élucider complètement dans toutes ses parties.

Nous avons vu dans le cinquième paragraphe que le Commandant, seigneur de la ville, avait menacé les gens

Digitized by Google

du Kher de déférer au roi les faits à lui dénoncés par deux scribes de la Nécropole. Les gens du Kher formaient une corporation, et, à ce titre, il existait entre eux une espèce de lien et de solidarité, comme c'est le cas dans tous les corps constitués, encore de nos jours.

Notre papyrus nous permet de distinguer des indices de cette solidarité : intervenues sur la plainte d'un fonctionnaire étranger à la corporation, les poursuites pouvaient être exercées dans un esprit moins bienveillant. Aussi, la menace du Seigneur de la ville arrivant à la connaissance du Commandant de l'occident, grand seigneur du Kher, sur des révélations que lui firent les gens du Kher, ce fonctionnaire se hâta de se mettre en règle. Il porta, dans un rapport écrit, les circonstances de l'accusation par devant le Poliarque-gouverneur, en l'invitant, non plus à faire faire le procès des inculpés, mais à ordonner la comparution des deux scribes dont les déclarations avaient donné lieu à l'intervention du Seigneur de la ville.

Ce rapport, qui nous fait connaître des détails assez intéressants, remplit tout le paragraphe VI. Il vise des faits et des discours ; le point principal de difficulté dans l'interprétation consiste à déterminer exactement à quels personnages actes et paroles doivent être attribués.

Le sens du premier mot 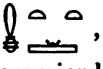 , ua.ti, *copie, reproduction*, a été reconnu en premier lieu par M. Goodwin [1]. La détermination précise de la valeur de ce groupe

[1] *Voyage d'un Égyptien*, Glossaire, n° 497.

Digitized by Google

a rendu un service signalé pour l'interprétation d'un certain nombre de textes importants ; elle a été la clef de la traduction que j'ai faite du traité de Ramsès II avec les Khétas, document auquel j'ai pu rendre sa véritable physionomie [1].

La chose copiée est 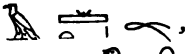 , *le rouleau écrit*, *le libelle*, qu'avait adressé au 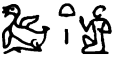 , c'est-à-dire au *Poliarque-gouverneur*, le *Seigneur de l'occident de la ville*, *supérieur des Madjaious*, *grand seigneur du Kher*. Nos recherches précédentes nous ont permis de reconnaître l'un et l'autre de ces personnages sous leurs titres plus ou moins complets [2]. Le Seigneur de l'occident est le commandant supérieur des Madjaious, c'est-à-dire de la milice préposée à la garde des Khers. Nous savons que l'inspection du 18 Athyr eut lieu ensuite d'un premier rapport du même fonctionnaire.

Le rapport, à ce que dit le texte, a pour objet les faits relatés au paragraphe V, c'est-à-dire les discours tenus par le Commandant, seigneur de la ville, aux gens du Kher, en présence du Contrôleur royal et du scribe Pinetjem, de l'Intendant du trésor.

En recourant à ce cinquième paragraphe, nous voyons en effet que le Seigneur de la ville interpella trois hommes du Kher, en présence du contrôleur royal Nassuamen, scribe du roi ; mais le scribe Pinetjem n'y est pas mentionné. Nous trouverons, sur d'autres points encore, le

1 *Voyage d'un Égyptien*, p. 332.

2 Voir ci-devant, p. 75, 82 et 96.

Digitized by Google

rapport du chef supérieur de la police beaucoup plus circonstancié que le récit succinct du paragraphe V. Notons en passant que le scribe de l'Intendant du Trésor mentionné dans le préambule du papyrus porte le nom de Païanefer et non celui de Pinetjem, que nous rencontrons ici. Cette circonstance nous apprend que l'Intendant du Trésor avait plus d'un scribe à son service.

Les mentions qui précèdent forment le titre du rapport, qui débute ensuite par la formule : *Dit le Commandant, grand seigneur de l'occident de la ville*, après laquelle commence l'exposé des faits. C'est comme s'il y avait : *Rapport d'un tel à un tel sur tel fait ; un tel dit....*

Et en effet l'exposé suit immédiatement ; il débute par l'expression bien connue, dont la signification *est quod, il est que, il est arrivé que*, a été bien constatée par M. Goodwin ; c'est le premier mot du récit circonstancié de la rencontre du Contrôleur royal, scribe de S. M., et du Seigneur de la ville, rencontre à l'occasion de laquelle eurent lieu les interpellations adressées par ce dernier officier, près du temple de Ptah, à trois individus de la population des Khers. Toute cette partie du texte, chaque chose étant bien mise à sa place, est d'interprétation facile ; nous n'avons à y remarquer que l'expression 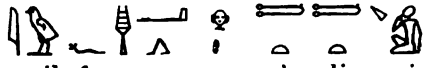 , ⲁⲧ·ϥ ⲥⲁ ⲥⲓ ⲧⲧⲧⲧ, *il fut se tenant à discourir*, dans laquelle le dernier verbe, qui est très-rare dans les textes, remplit le rôle de fréquentatif de , ⲭⲧ, *parler*. Ici, il n'est plus question de la présence du scribe

Digitized by Google

Pinedjem, qui probablement avait assisté à la scène sans y prendre aucune part; mais nous y trouvons tout le discours adressé aux gens du Kher par le Seigneur de la ville, discours considérablement revu et augmenté, si on le compare avec la relation donnée par le paragraphe V.

Ce discours est annoncé dans notre texte par la phrase: *Et le Commandant de la ville dit aux gens du Kher, à savoir*. Maintenant que nous distinguons bien les uns des autres les différents fonctionnaires en jeu dans l'affaire, chaque épisode se détache nettement, et la marche du texte devient claire.

La première phrase du discours du Seigneur de la ville est une apostrophe assez embarrassante, au premier coup-d'œil, pour le traducteur; en voici le texte:

Que vous faites amusement de moi à la porte de

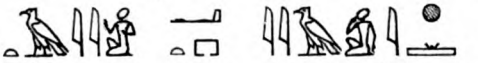

ma maison, pourquoi?

Les deux derniers groupes ont depuis longtemps été expliqués par M. Goodwin et par moi-même; ils représentent une forme complexe de la particule interrogative , *comment? pourquoi?* [1]

L'ensemble de la phrase est une question que la langue de nos enfants et de certaines classes populaires rendrait exactement dans les mêmes termes que l'égyptien: *Pourquoi que vous vous gaussez de moi?*

[1] Voyez *Anast. IV*, 9, 2; *Sallier I*, 4, 1; *Anast. V*, 11, 2; *Ibid.*, 27, 5, etc., etc.

Digitized by Google

L'action sur laquelle les gens du Kher sont ainsi interpellés est exprimée par le verbe , ⲛϩⲁⲙⲟⲩ, dont j'ai, le premier, constaté la valeur *joie, réjouissance*, en montrant qu'il servait de phonétique à l'*hiéroglyphe de la femme jouant du tympanum*[1].

La rencontre avait eu lieu le 19 Athyr, c'est-à-dire le soir même du jour où tous les gens du Kher furent envoyés à la ville par les magistrats, ainsi que nous l'avons vu dans la phrase finale du paragraphe IV. La présence des trois individus du Kher dans la ville s'explique donc tout naturellement.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire l'observation que le Commandant, seigneur de la ville, accusateur de profession, avait des allures un peu vives; convaincu, par ses renseignements particuliers, que les gens du Kher avaient manqué à leurs devoirs et laissé spolier les tombes, il poursuivait avec énergie la punition de cette faute. Le rapport négatif intervenu sur la visite officielle des hypogées le laissait désarmé; mais il songeait à intenter d'autres poursuites, et son irritabilité s'en était probablement encore accrue.

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il avait rencontré, dans le quartier de sa demeure, les trois individus du Kher, qui peut-être se réjouissaient des résultats de l'enquête et narguaient plus ou moins ouvertement le

[1] Voir ÉTUDES ÉGYPTIENNES: *Sur l'explication de deux groupes*, Chalon-s-.S., 1855. L'hiéroglyphe de la femme jouant du tympanum est cité par Chérémon comme signifiant *joie*.

Digitized by Google

délateur. Notre rancuneux fonctionnaire les aborde avec colère : *Pourquoi*, leur dit-il, *vous gaussez-vous de moi à la porte de ma demeure ? Allez vous égayer chez vous !* Cette allocution est du ton le plus familier, mais elle est parfaitement en situation. C'est du reste la traduction littérale du texte, sans que le sens d'aucun mot soit forcé ou altéré en quelque manière que ce soit[1].

Du reste ce ton familier et railleur se continue dans la suite du discours, dont toutes les parties s'enchaînent admirablement, une fois qu'on en a ainsi précisé l'intention générale.

Dans son apostrophe, le Seigneur de la ville avait introduit, comme une espèce de menace, la mention de sa qualité de *Commandant faisant des rapports au roi*. C'était une manière de rehausser sa propre importance et de donner du poids à ses paroles. Tout n'était pas irrévocablement clos par l'enquête ; sur la plainte du fonctionnaire accusateur, le roi pouvait instituer une commission judiciaire pour instruire sur les révélations graves que ce fonctionnaire prétendait lui avoir été faites. La phrase qui vient ensuite est peut-être la plus difficile à comprendre au premier abord dans l'ensemble du manuscrit. En voici la reproduction :

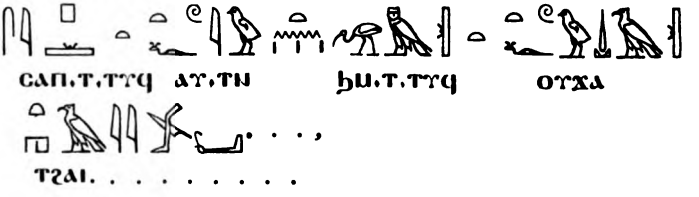

[1] Pour la forme invitative , voyez *Voyage d'un Égyptien*, p. 83.

Digitized by Google

suivent les cartouches de Sébakemsauf et de la reine Noubshas.

Pour arriver à en découvrir le sens, il faut se rappeler d'abord que la tombe de Sébakemsauf avait été trouvée violée et complètement spoliée ; les momies du roi et de la reine en avaient été enlevées par les voleurs ; c'est à cette circonstance que se refère le 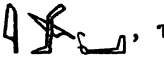 , ⲧⲣⲁⲓ, de notre texte.

On remarquera ensuite que ce ⲧⲣⲁⲓ *(violation)* est précédé de l'expresssion ϧⲱ.ⲧ.ⲧⲧⲫ ⲟⲩⲭⲁ, qui désigne le résultat favorable de la vérification des tombes intactes. Les deux expressions ⲟⲩⲭⲁ, *intact, en bon état*, et ⲧⲣⲁⲓ, *violé, enfreint*, sont en opposition directe. Si ⲧⲣⲁⲓ coincide bien avec l'état de spoliation de l'hypogée dévalisé, il en est forcément tout autrement de la phrase *trouvé intact, en bon état*, que précède la mention de vérification, ⲥⲁⲛ.ⲧ.ⲧⲧⲫ. Quelque effort d'imagination que l'on fasse, le texte ne dit pas autre chose que ceci : *L'ayant vérifié, vous trouvez lui intact, le viol de Sébakemsauf*, car il n'y a dans tout le passage d'autre tombe mentionnée que celle de Sébakemsauf ; il n'y est question, non plus, d'aucun autre objet sur lequel aurait pu porter une vérification quelconque. Il nous faut conséquemment trouver le moyen de réunir les deux expressions contradictoires, sans nous écarter du sujet unique auquel elles se rapportent évidemment.

Nous allons d'abord trouver un indice révélateur dans l'arrangement des mots : ⲁⲩ.ⲧⲛ ϧⲱ.ⲧ.ⲧⲧⲫ ⲟⲩⲭⲁ,

Digitized by Google

pour l'interprétation desquels il suffit de se rappeler qu'il existe des pronoms personnels de la forme 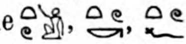 etc., très-souvent employés comme régimes ; voici deux exemples :

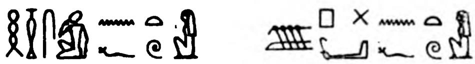 [1]

ϩⲥ̄ⲛϥ ⲧⲩ.ⲁ ϣⲡ̄ⲛϥ ⲧⲩ-ⲁ

Il loue moi ; il accueille moi.

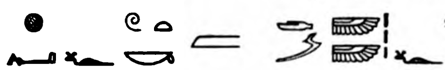 [2]

ϧⲟⲩ.ϥ ⲧⲩ.ⲕ ⲙ ⲧⲙ.ⲟⲩ.ϥ

Il protège toi de ses ailes.

Les mêmes formes pronominales sont encore plus fréquemment employées au possessif [3].

L'expression ⲁⲩ.ⲧⲛ ϧⲙ.ⲧ.ⲧⲩϥ ⲟⲩϫⲁ, comprenant le pronom sujet ⲧⲛ, *vous,* il s'ensuit forcément que ⲧⲩϥ est régime ; la phrase se lit donc nécessairement : *Vous trouvez lui en bon état.*

La même observation nous montre que les deux premiers groupes ⲥⲁⲡ-ⲧⲩ.ϥ, qui ne contiennent pas de sujet, et dans lesquels ⲧⲩ.ϥ remplit le même emploi qu'après ϧⲙ, doivent signifier : *Vérifiant lui;* le sens du passage entier est donc comme nous l'avons dit : *Vérifiant lui, vous trouvez lui en bon état, le viol* [4] *de Sébakemsauf*, etc.

1 *Pap. Rhind.*, pl. 27, lig. 12.
2 *Duemichen*, Recueil, 80, 15.
3 *Voyage d'un Égyptien*, Gloss., N° 747.
4 Je traduis ici *viol* et non *violation*, pour ne pas changer le genre du pronom dans mon mot à mot.

Digitized by Google

Mais le rôle des gens du Kher, à qui ces paroles sont adressées par leur accusateur, n'était nullement de vérifier les tombes confiées à leur surveillance et d'en constater le bon état. Tout au contraire, c'est contre eux que se faisaient les enquêtes ; c'est sur eux que portaient les conséquences des déprédations que leur négligence avait laissé commettre dans les hypogées. Leur intérêt était donc de cacher et de dissimuler les abus dont la responsabilité portait sur eux, et de se prévaloir de tous les échappatoires possibles.

Les enquêtes faites le 19 et le 20 Athyr étaient restées sans résultat à l'appui des dénonciations portées par le Commandant, seigneur de la ville. Nul dommage n'avait été reconnu dans le tombeau d'Aménophis I, qu'il avait spécialement signalé. On n'avait constaté non plus aucun fait de désordre pouvant donner crédit à la délation des cinq *crimes mortels*, dont il est question aux paragraphes IV et V. Évidemment, les spoliations constatées dans la tombe du roi Sébakemsauf, dans les hypogées des prêtresses d'Ammon et des particuliers, formaient un chapitre distinct, celui des crimes signalés par le Chef supérieur de la police de la Nécropole, ainsi que nous l'avons vu dans le préambule.

L'instruction sur ces méfaits, intervenue ensuite de la plainte du Commandant supérieur des Khers, ne satisfaisait nullement le Commandant, seigneur de la ville, dans ses griefs particuliers. En sa qualité de rapporteur du pharaon, il veut faire du zèle et trouver en faute la police spéciale du Kher. Mais ces prétentions sont vues

Digitized by Google

de mauvais œil par la corporation de la Nécropole ; aussi le rapport du Chef suprême de cette corporation est-il empreint d'une certaine malveillance à l'égard du trop zélé fonctionnaire urbain.

Si nous avons bien saisi la disposition d'esprit des personnages en jeu dans l'affaire, il ne nous reste plus aucun effort à faire pour comprendre la phrase qui nous a embarrassé ; il nous suffit d'y reconnaître une ironie, ce qui nous permet de la prendre dans son sens littéral et grammatical, sans modifier ni forcer la valeur d'aucun groupe et sans altérer la construction.

Nous lisons donc tout simplement :

» *Le vérifiant vous-mêmes, vous le trouvez intact le* » *tombeau violé du roi Sébakemsauf et de sa royale épouse* » *Noubshas !* C'est-à-dire : Vous, les intéressés à la chose, vous trouvez tout en bon état ; vous déclareriez même intact le tombeau le plus complètement dévalisé ; l'idiotisme égyptien *Vous trouvez intact le viol*, dans lequel se trouvent opposés les deux termes employés par les vérificateurs dans leurs verdicts, se comprend trop aisément pour qu'il soit nécessaire d'insister ; il donne à la formule une tournure encore plus énergique et plus ironique que la traduction française : *Vous trouvez intact le tombeau violé !*

Cette apostrophe railleuse et menaçante constitue tout le fonds du discours du Seigneur de la ville. Sa colère ne lui suggère plus que des formules d'imprécation, des espèces de jurons, dont nous ne retrouverions que trop les analogues dans les langues modernes.

Digitized by Google

Unique Souverain grand ! s'écrie-t-il ; puis il en appelle dix fois à *la Tens* d'Ammon-Ra, roi des dieux.

, TNC, signifie *lourd*, *pesant*, *poids*, *pesanteur*[1]. Je ne pense pas que ces valeurs aient besoin de nouvelles preuves. L'irascible fonctionnaire jure donc dix fois par la *pesanteur d'Ammon* ; cette expression n'a rien de plus extraordinaire que celles qui choquent si souvent nos oreilles, et dans lesquelles le mot *dieu* est associé aux idées les plus disparates. Le texte ajoute au surplus un détail qui peut nous faire comprendre le choix de cette imprécation ; nous y lisons en effet que, le même jour, des statues ( ) d'Ammon-Ra avaient été placées ( ) dans son sanctuaire (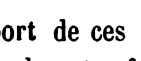)[2].

Le transport de ces lourdes pièces avait pu frapper l'imagination de notre fonctionnaire, dont le défaut saillant était de se posséder mal. L'auteur du rapport, qui n'avait nulle sympathie pour lui, ne manque pas de se faire historiographe fidèle lorsqu'il s'agit de relever les écarts grossiers et compromettants échappés à son compétiteur en influence.

Il pourrait se faire cependant que le mot TNC fût dans certains cas susceptible d'une signification différente, que rien ne nous a fait soupçonner jusqu'à présent. Dans

1 *Voyage d'un égyptien*, Gloss., N^os^ 779, 780.

2 Les textes publiés par M. Duemichen donnent beaucoup de détails en ce qui concerne cette salle des temples.

Digitized by Google

cette hypothèse, l'imprécation serait peut-être moins triviale ; mais une modification dans ce détail, que rien ne rend nécessaire, n'apporterait aucune altération significative dans notre version du texte.

Les gens du Kher ne se méprennent pas sur les intentions hostiles manifestées par le Seigneur de la ville. A ses menaçantes interpellations, ils répondent, suivant leur système, que tout est en bon ordre dans le quartier des tombeaux. L'un des ouvriers, Ousorkhopesh, porte la parole ; son discours mérite d'être remarqué.

» Tous les rois, dit-il, ainsi que leurs royales épou-
» ses, les royales mères, les royaux enfants, qui repo-
» sent dans leurs tombes, ainsi que tous ceux qui sont
» inhumés, sont intacts ; ils sont protégés et soignés
» à jamais, et c'est le fait excellent de S.M. le roi,
» leur enfant, leur gardien, leur surveillant à
» tous. »

On voit qu'Ousorkhopesh n'hésite pas à se montrer affirmatif : tout est en bon état ; nulle violation n'a été commise. Le Seigneur de la ville avait bien raison de prévoir que même le tombeau spolié de Sebakemsauf serait trouvé intact, si les gens du Kher avaient été chargés de le vérifier ; nous ne nous sommes donc pas égaré dans l'appréciation que nous avons faite des dispositions des interlocuteurs.

Ousorkhopesh se montre de plus assez bon diplomate ; si les tombes royales sont ainsi conservées en bon état, ce n'est pas un mérite dont les gens du Kher se fassent gloire ; il convient d'en rapporter l'honneur à la vigi-

Digitized by Google

lance et aux soins incessants du pharaon, qui est le gardien naturel des sépultures de ses ancêtres. Déclarer que les tombeaux sont violés et spoliés, c'est accuser le roi de manquer à son devoir. On prévoit dès à présent que le Seigneur de la ville n'aura pas de succès dans ses poursuites.

Dans cette partie du texte nous retrouvons les deux groupes et 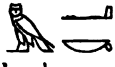 , qui expriment l'action du pharaon, absolument de la même manière que dans le préambule du Papyrus Judiciaire de Turin [1]. Ces deux groupes entraînent une idée de *protection*, de *soin*, que nous avons déjà fait ressortir, et qui montre le caractère doux et paternel dont les pharaons aimaient à entourer leur pouvoir.

Si les gens du Kher se tiennent sur la défensive et persistent à opposer des dénégations formelles aux accusations portées contre eux, le Seigneur de la ville, lui aussi, persiste dans ses inculpations et dans ses menaces.

La première phrase de sa réplique caractérise nettement le ton ironique qu'il affecte vis-à-vis des gens du Kher : *Tu parles à merveille*, dit-il à Ousorkhopesh :

ⲛⲉ ⲓⲣⲓ ⲕ ⲙ ⲃⲟⲩⲟⲩⲁⲟⲩ ⲧ ⲛⲉ ⲭⲧⲟⲩ.ⲕ.

Tu fais à merveille tes paroles.

J'ai montré ailleurs que équivaut tout

1 Voir ci-devant, p. 10 et 37.

Digitized by Google

simplement à [1]. La phrase est précédée d'un article pluriel, comme s'il y avait : *Celles que tu fais sont à merveille, les paroles de toi.* C'est une construction idiomatique très-facile à comprendre, mais que le français ne saurait rendre mot à mot.

Pour l'intelligence de la phrase, il suffit de connaître la signification du groupe ⲃⲟⲩⲧⲁⲟⲩ. J'ai depuis longtemps démontré que ce mot signifie *prodige, merveille, miracle, chose extraordinaire*[2]. Cette définition a été acceptée généralement; cependant elle avait trouvé un contradicteur qui depuis s'est rangé à mes vues. Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui dissidence sur ce point, la signification par moi signalée s'adaptant avec la plus grande facilité aux passages nombreux dans lesquels on rencontre ce mot[3].

L'expression ⲩ ⲃⲟⲩⲧⲁⲟⲩ forme un adverbe dont le sens est *merveilleusement, étonnamment, à merveille.*

Tu parles d'or, dit le Seigneur de la ville, *mais ce n'est point parole de petite réalité celle qu'a dite le Seigneur de la ville.* Il aurait pu dire *celle que j'ai dite*, mais il préfère rappeler son titre, qui, lui donnant le droit d'accès auprès du pharaon, devait particulièrement impressionner ses interlocuteurs.

[1] *Voyage d'un Égyptien*, Gloss., N° 232.—*Calendrier des jours fastes*, etc., page 80, note 1.

[2] *Inscription des Mines d'or*, p. 23 ; *Mélanges Égypt. II*, p. 267.

[3] Aux papyrus Rhind (pl. 25, 3), il est remplacé en démotique par , *grand, considérable*, dans la qualification d'un particulier.

Digitized by Google

En recourant à ce que nous avons expliqué précédemment, nous n'avons pas à nous arrêter sur l'expression . Le dernier groupe avait été oublié par le scribe, qui l'a ensuite ajouté en interligne. La signification en est manifeste ; la suite insiste d'ailleurs sur cette particularité de la consistance des accusations portées contre les gens du Kher.

Arrivé à ce point, le Seigneur de la ville réitère son accusation : 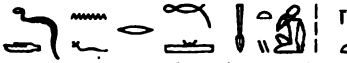 .

Il dit un deuxième discours.

Cette forme remarquable a été signalée par M. Goodwin [1] et par moi-même [2] ; elle ne réclame plus d'explication nouvelle.

Nous allons suivre mot à mot le discours dans lequel le Seigneur de la ville renouvelle ses accusations ; nous ne nous arrêterons que sur les passages dont il est nécessaire de justifier la traduction.

» Le scribe Horasherau, fils d'Amennakhtou, du
» Kher de l'intérieur du Khéna, est venu de.....
» (*lacune*)..... au lieu où j'étais. Il m'a rapporté
» trois déclarations de paroles grandes, grandes ; les
» ont écrites mon scribe ainsi que le scribe des deux
» quartiers de la ville. Et aussi m'a rapporté le scribe
» Pebésa, du Kher, deux autres paroles, ensemble

[1] Zeitschrift de Berlin, 1867, p. 47.

[2] *Les Pasteurs en Égypte*, p. 38, note 2.

Digitized by Google

» cinq ; ils les écrivirent également. Et relativement à » elles on ne s'est pas tu ; elles ont pris authenti- » cité. »

Voici le texte de ces deux dernières phrases :

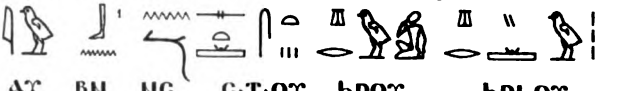

ⲁⲩ ⲃⲏ ⲛⲥ ⲥ.ⲧ.ⲟⲩ ϧⲣⲟⲩ ϧⲣⲓ.ⲟⲩ

Et non relativement à elles silence ; avec elles

ⲁⲟⲩⲏⲁ

authenticité.

La préposition indique l'*appartenance*, la *connexité*, le *voisinage*. J'en signalerai seulement deux exemples parmi les plus significatifs :

1° Les savants qui furent chargés d'examiner la boucle de cheveux de la femme de Baïta rendirent compte au roi du résultat de leurs études en ces termes :

Est la boucle de cheveux DE *une fille*

de Phra Hormakhou.

2° La lettre qui fait l'objet du Papyrus Anastasi IX parle du bétail à envoyer pour le battage des grains ; le scribe s'explique à ce sujet :

[1] ⲁⲩ ⲃⲏ non interrogatif.

[2] *Pap. d'Orbiney*, p. 11, 4. Nous avons ici un excellent exemple de ⲁⲣ initial non conditionnel.

Digitized by Google

Aussi il y a le compte des bœufs que ils ont parlé à toi

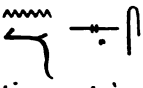

relativement à eux. C'est-à-dire : *le compte des bœufs à propos desquels ils t'ont parlé.*

Quant au verbe , *taire, se taire*, je ne puis que renvoyer à l'étude spéciale que j'en ai faite et dans laquelle j'ai réuni un très-grand nombre d'exemples concluants de cette signification [1].

Ces valeurs et celle de étant bien déterminées, on distingue sans difficulté l'intention de la phrase : *Les paroles accusatrices ne sont pas une rumeur sans consistance ; on ne les a pas tues ; elles sont devenues notoires ; or, elles portent sur des faits qui sont des crimes dignes du supplice* (, le billot de la décapitation), *de faire placer sur le lit où s'applique toute espèce de châtiment,*

( ) [2].

La conséquence de ceci, ajoute le Seigneur de la ville, *c'est que j'envoie sur ces faits, par devant Sa Ma-*

1 *Pap. Anastasi* IX, lig. 3 et 4. Voyez *Todtb.*, ch. 108, 1, 2; 122, 5 et 149, 13.

2 *Mélanges Égypt.* II, p. 165.

3 Les condamnés étaient attachés sur des espèces de tables ou de lits lorsqu'on leur tranchait le nez et les oreilles, ou qu'on leur appliquait la bastonnade.

Digitized by Google

jesté, afin qu'il mande des gens du roi pour faire votre procès [1].

Et pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la réalité de son intention, *il jure encore dix fois par la vie du roi, en disant : Je ferai ainsi.*

Après avoir rapporté cet entretien entre le Seigneur de la ville et les hommes du Kher, le Chef supérieur du Kher continue son récit, et parle de lui-même :

» J'appris les paroles qu'avait dites le Commandant
» de la ville aux gens du Kher très-auguste des millions
» d'années de S. M. à l'occident de Thèbes, et j'en fais
» dénonciation devant mon seigneur. »

Le texte se sert ici du mot *entendre, écouter ;* mais, dans la réalité, le Chef de la police n'avait pas assisté à la conversation ; elle lui avait été rapportée par les gens du Kher eux-mêmes ; si donc il a entendu ces paroles, c'est de seconde main. A ce point de vue, la traduction *j'ai appris* est plus exacte.

Ainsi renseigné, et sachant d'ailleurs que le Poliarque-gouverneur avait été prévenu par les Madjaious, le Chef de la police ne juge pas à propos de laisser le Commandant de la ville agir seul. Il veut aussi faire du zèle et aller au-devant des reproches qu'il aurait pu encourir pour n'avoir ni su, ni révélé les faits graves dont le Commandant de la ville faisait tant de bruit. En bon diplomate, il reconnaît l'énormité de la faute qu'il eût commise s'il n'avait pas informé son chef ; c'est pour ce motif qu'il

[1] Voir ci-devant, p. 101.

Digitized by Google

a consigné dans son rapport tous les faits qui sont parvenus à sa connaissance; ces faits, il n'affirme pas qu'ils soient vrais, car il n'est pas arrivé à les connaître par lui-même; ils reposent sur des *on dit;* il y a lieu conséquemment de faire comparaître ceux qui en ont parlé les premiers. En réalité, le Chef de la police espère que la dénonciation du Seigneur de la ville sera reconnue sans fondement.

Les remarques qui précèdent nous font parfaitement saisir l'intention des passages suivants du rapport que nous analysons :

» *C'eût été un crime*, dit-il, *pour un homme tel que* « *moi d'avoir entendu des paroles et de les avoir cachées*; » *mais je n'ai pas pu*[1] *parvenir aux paroles grandes*, » *grandes, qu'a dites le Commandant de la ville*; *ce sont* » *les scribes du Kher intérieur, qui se tiennent parmi* » *les hommes, qui me les ont dites; certes*[2], *mes pieds n'y* » *sont pas parvenus.* »

Le chef supérieur de la police n'a rien connu personnellement; seulement, des scribes qui vivent au milieu des gens du Kher lui ont parlé des griefs articulés par le Commandant de la ville; il n'a point été lui-même sur les

[1] 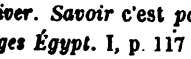 : littéral.: *Mais je n'ai pas su arriver. Savoir* c'est *pouvoir* chez les anciens Égyptiens. (Voyez *Mélanges Égypt.* I, p. 117; *Voyage d'un Égyptien*, p. 241). *Arriver à une chose, c'est en constater l'exactitude par soi-même.* ḫp BT non interrogatif.

[2] , IA; voyez ci-devant, p. 110. Cette particule donne de l'énergie aux phrases; c'est le prototype de *ya*, *yes*, *oui*.

Digitized by Google

lieux. La formule égyptienne qui exprime cette dernière idée est utile à retenir : *Mes pieds n'y sont pas arrivés.*

C'est de cette révélation indirecte qu'il fait rapport à son maître en l'invitant à *faire amener le parvenu aux paroles* (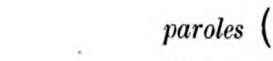) *dont avait dit le Commandant de la ville : Les scribes du Kher me les ont dites ; j'enverrai sur elles par devant Sa Majesté, avait-il dit* [1].

Les personnages dont le Chef de la police réclame la comparution sont les deux scribes Horasherau et Pebésa, auteurs de la dénonciation faite au Seigneur de la ville. Ce sont en effet les témoins directs qu'il convient d'entendre tout d'abord. Remarquons encore une fois la marche régulière de la procédure. Les textes bien interprétés ne nous montreront jamais l'abus de l'autorité dans les actes judiciaires ; il n'y avait de punissables en Égypte que les individus déclarés coupables par les jugements des magistrats.

Ces deux scribes Horasherau et Pebésa appartenaient à la Nécropole ; ils étaient conséquemment les subordonnés du chef de la police, qui était le fonctionnaire supérieur du Kher ; aussi cet officier n'a-t-il pas vu de bon œil que ces scribes aient été faire leurs confidences au Commandant, seigneur de la ville, qui, lui, n'avait pas de titre spécial dans le Kher. Toutefois, en agissant ainsi, les deux scribes n'avaient pas agi illégalement ;

[1] Forme elliptique .

Digitized by Google

car, investi du droit de faire au roi des rapports directs, le Commandant de la ville pouvait puiser partout des renseignements. Mais cette intervention dans les affaires du Kher sera rendue vaine, autant que possible; nous distinguons ici une lutte d'autorité et d'influence entre deux fonctionnaires d'ordre supérieur, mais tous les deux subordonnés du Poliarque-gouverneur.

Le chef supérieur de la Nécropole ne craint pas, dans cette disposition d'esprit, d'inculper gravement les deux scribes dénonciateurs: « *C'est*, dit-il dans la suite de son » rapport, *un crime des deux scribes du Kher d'être par-* » *venus jusqu'au Commandant de la ville pour lui faire* » *un rapport, alors que leurs ouvriers ne lui avaient pas* » *fait de rapport.* »

Les gens du Kher, en effet, niaient positivement que des spoliations eussent eu lieu dans les hypogées; aux révélations faites par Horasherau et par Pebésa, des dénégations absolues étaient opposées; l'enquête avait donné raison à ces dénégations. L'accusation reposait donc uniquement sur les déclarations de ces deux scribes. Or, si ces déclarations n'étaient que d'insaisissables rumeurs, si elles n'étaient appuyées d'aucune révélation de la part des gens du Kher, les scribes avaient commis un crime en les signalant à un fonctionnaire urbain, et en faisant porter de la sorte une accusation non justifiée sur les agents de la Nécropole.

Tet est le sens bien manifeste de la dernière phrase que nous venons de traduire; le groupe *ouvriers* y est écrit sous la forme déjà connue par d'autres monuments : 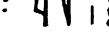 au lieu de 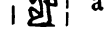 .

Digitized by Google

La phrase suivante demande un instant d'attention.

Et que ils dirent rapport au Gouverneur,

il était du côté du midi.

J'ai d'abord été tenté de reconnaître dans les verbes affectés de la double particule 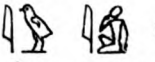 une forme conditionnelle ; nous aurions eu, dans ce cas, la version assez naturelle: *Et ils auraient fait rapport au Gouverneur, (mais) il était dans le midi.* Mais les passages dans lesquels se rencontre cette combinaison verbale ne se prêtent généralement pas à la conditionnalité; nous allons en rencontrer un où cette forme se réfère clairement à un fait accompli. Les comparaisons grammaticales nous obligent donc à traduire: *Et comme ils firent rapport au Gouverneur, il était dans le midi.*

Voici maintenant la suite du rapport:

» *Et lorsqu'il fut de retour* [1] *dans le nord, les Mad-*
» *jaious, serviteurs de S. M., se rendirent là où était le*
» *Gouverneur, ayant l'ordre de faire enquête* [2] *en l'an*
» *XVI, d'Athyr le 20e jour, sur les paroles qu'ils*
» *avaient entendues de la part* [3] *du Commandant de la*
» *ville.* »

[1] Littéralement: *Et comme il fut existant dans le nord.*

[2] 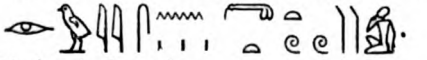 .

[3] Littér.: *de la main.*

Digitized by Google

Cette traduction nous permet de reconnaître que les scribes délateurs avaient porté les faits incriminés à la connaissance du Poliarque-gouverneur. Ce fonctionnaire était alors absent pour une visite dans le midi; mais il se peut qu'un rapport écrit lui ait été laissé. Dans tous les cas, les faits lui furent révélés à son retour dans le nord par le corps des Madjaious, qui se rendit auprès de lui, et qui reçut alors des ordres pour procéder sur les dénonciations émanées des deux scribes et répétées par le Commandant de la ville. Évidemment, le rapport du chef de la police arrivait un peu tard.

Les faits sont très-serrés dans cette relation; ils ne laissent guère de place pour une absence de quelque durée de la part du Poliarque. Dans cette course au midi et dans ce retour au nord il n'avait sans doute pas dépassé les limites du nome.

Devancé par les deux scribes du Kher, par le Commandant urbain et par les Madjaious, le chef supérieur de la police a quelque intérêt à amoindrir l'affaire; aussi, dans la conclusion de son rapport, s'abstient-il de proposer aucune arrestation, aucune mise en jugement; il suffira quant à présent de faire interroger les scribes qui ont fait la dénonciation et qui ont dû être personnellement en rapport avec les auteurs des méfaits ou avec des complices révélateurs. La mesure est dans tous les cas prudente et sage. Elle est exprimée dans la phrase finale de notre paragraphe:

» *Je les mets (ces paroles) dans un libelle par devant* » *mon maître, afin de faire amener ceux qui sont parve-* » *nus à elles, dès demain matin.* »

Digitized by Google

, en copte ⲧⲟⲟⲩⲓ, signifie *matin*; mais ce mot est employé comme le contraire de , copte ⲥⲁⲕ, *hier*. Dans certains textes et notamment dans le Papyrus Médical de Berlin, il fonctionne comme verbe, et il indique alors qu'il faut faire certaines choses le lendemain matin. En memphitique, ⲧⲟⲟⲩⲓ a de même rendu à la fois les idées *cras* et *mane*. Lorsque, pendant la journée, on disait que quelque chose devait se faire , cela signifiait qu'elle devait être faite le matin suivant.

Cette interprétation est justifiée dans notre texte par la circonstance que ce fut effectivement le lendemain qu'eut lieu le jugement des prévenus.

Le groupe ⲧⲟⲟⲩⲓ est précédé d'une particule complexe , dont les deux derniers signes signifient *l'acte*, *l'action*, *le fait*. C'est comme s'il y avait *sur l'acte*. Cette expression rappelle et ses variantes, signifiant *tout de suite*, *sur-le-champ*[1]. On traduit sans hésitation: *Aussitôt demain matin*, *dès demain matin*.

Nous avons suivi phrase à phrase tout le texte de cet intéressant paragraphe, et abordé de front tous les points de difficulté qu'il présente. Tous ont été résolus d'une manière rigoureusement critique.

Nous passons maintenant au septième et dernier paragraphe.

[1] *Calendrier des jours fastes*, p. 38.

Digitized by Google

Page VII.

Paragraphe VII. — Jugement et acquittement.

» L'an XVI, d'Athyr le 21e jour. Ce jour-là, aux » grandes assises de la ville, près des deux stèles » d'Ammon, à l'entrée de la terrasse d'Ammon, à la » porte de l'adoration des Rekhis ;

» Magistrats qui furent siégeant aux grandes assises » de la ville, ce jour-là :

» Le poliarque-gouverneur Shaemab,

» Le premier prophète d'Ammon-Ra, roi des dieux, » Amenhotep,

» Le prophète d'Ammon-Ra, roi des dieux,

» Le scribe Nassuamen, du temple des millions d'an- » nées du roi de la Haute et Basse-Égypte Neferka-Ra- » Sotep-en-Ra *(Ramsès IX, le roi régnant)*,

» Le contrôleur royal Nassuamen, scribe de S. M.,

» Le Majordome de la demeure de la divine adora- » trice d'Ammon-Ra, roi des dieux,

» Le contrôleur royal Neferka-Ra-em-pa-Amen, lieu- » tenant du roi,

» Le capitaine Hora, de la cavalerie,

» Le porte-enseigne Hora, des marins,

» Le Commandant, seigneur de la ville.

» Alors le poliarque-gouverneur Shaemab fit amener » l'ouvrier en métaux Pekhar, fils de Khari,

» L'ouvrier en métaux Djari, fils de Shaemapou,

» L'ouvrier en métaux Pikamen, fils de Djari, du

Digitized by Google

» temple d'Ousor-ma-Ra Méri-Amen (Ramsès III), » qui est sous l'autorité du premier prophète d'Am- » mon.

» Le Gouverneur dit aux grands Magistrats des gran- » des assises de la ville :

» Le Commandant de la ville a dit quelques paroles » des vérificateurs et des ouvriers du Kher, en l'an 16, » le 19 d'Athyr, en présence du contrôleur royal Nas- » suamen, scribe de S. M., et il s'est donné carrière re- » lativement aux lieux grands qui sont dans le lieu » excellent (*les hypogées*).

» Or, j'étais là, comme Gouverneur du pays, avec » le contrôleur royal Nassuamen, scribe de S. M. Nous » avons vérifié les lieux dont le Commandant de la ville » avait dit que les ouvriers en métaux du temple d'Ou- » sorma-Ra Méri-Amen y étaient parvenus : nous les » avons trouvés intacts. Trouvé culpabilité dans tout ce » qu'il a dit. Or, voyez ! les ouvriers en métaux se tien- » nent devant vous ; dites tout ce qu'il en est.

» Ils délibérèrent : trouvé que les hommes ne con- » naissaient aucun lieu dans le lieu royal à propos duquel » le Commandant avait dit les paroles ; lui, il fut cou- » pable pour cela.

» Les grands Magistrats accordèrent le souffle de la » vie aux ouvriers en métaux du temple d'Ousorma-Ra » Méri-Amen. Ils passèrent au premier prophète d'Am- » mon-Ra, Amenhotep, ce jour-là. On leur écrivit une » feuille d'inscription. Ils se rendirent à l'atelier du » scribe du Gouverneur. »

Grâce à l'expérience que nous avons acquise sur le

Digitized by Google

style particulier de notre manuscrit, nous ne rencontrons plus dans ce dernier paragraphe qu'un petit nombre de difficultés portant sur des points relativement peu importants. Nous continuerons néanmoins notre commentaire analytique.

Le lendemain de la date du rapport fait au Poliarque-gouverneur par le général en chef de la force de police, un tribunal se forme pour juger les ouvriers du quartier de la Nécropole accusés de vols par le Commandant, seigneur de la ville.

Le texte ne s'explique pas sur la manière dont ce tribunal fut assemblé. Il est peu vraisemblable qu'il eût été institué par le pharaon, sur la plainte du Commandant de la ville.

En effet, le texte nous révèle ici une circonstance fort curieuse, c'est que les Magistrats étaient réunis , *pour les grandes assises de la ville*. Le groupe , assez rare dans les textes, se dit évidemment de l'assemblée, de la session d'un corps de justice. Dans notre texte, les juges sont nommés : *grands magistrats des grandes* *de la ville*. Si le mot *assises* ne rendait pas très-exactement l'idée égyptienne, il doit au moins s'en rapprocher beaucoup.

J'en tire la conséquence que des assemblées judiciaires étaient tenues en public, sur une terrasse ou esplanade, devant l'entrée d'un temple, pour juger les crimes commis par les habitants de la ville de Thèbes.

Digitized by Google

Ces assemblées étaient probablement périodiques; le 21 Athyr de l'an 16 de Ramsès IX fut un jour de session. Le lieu est indiqué avec soin : *près des deux stèles* ( ) *de l'Aménophium de la Terrasse* [1], *à la porte de l'adoration des Rekhis* [2].

Chez les Hébreux, les tribunaux siégeaient aussi sur la place publique, aux portes de la ville. C'était le *forum*, le lieu où se rencontrait le plus grand concours d'assistants ; on le choisissait précisément pour donner une très-grande publicité aux décisions de la justice [3].

Le Poliarque, une fois saisi de l'affaire, semble vouloir la terminer avec la plus grande promptitude ; il dédaigne la mesure préparatoire recommandée par le chef de la police, c'est-à-dire la comparution des deux scribes dénonciateurs, et traduit directement devant les *assises urbaines* les ouvriers accusés par le Commandant de la ville.

Cette précipitation rendait superflue et sans effet la plainte que ce Commandant se proposait d'adresser au pharaon ; nous ne voyons pas du moins, comme nous l'avons déjà fait observer, que le roi ait désigné des juges pour le cas particulier.

[1] ; voyez ci-devant, p. 61.

[2] . Ce groupe se dit des *hommes éclairés, des intelligents.* Cette porte appartenait au temple qui faisait partie de l'Aménophium.

[3] *Deutéronome*, ch. 16, v. 18 ; ch. 21, v. 19, etc.

Digitized by Google

Ces assises étaient présidées par le Poliarque; c'est lui qui est nommé le premier et qui expose l'affaire au tribunal.

Indépendamment du Poliarque, le tribunal était composé de neuf juges, savoir :

Les trois assesseurs du Poliarque, que nous avons déjà trouvés associés avec lui, et qui sont le contrôleur royal Nassuamen, scribe de S. M.,

Le Majordome de la royale adoratrice d'Ammon,

Et le contrôleur royal Neferka-Ra-em-pa-Amen, lieutenant du roi.

Mais, avant eux et après le Poliarque, siègent le premier prophète d'Ammon et l'un des prophètes sous ses ordres; nous avons déjà fait ressortir la signification de cette immixtion du haut sacerdoce d'Ammon dans l'administration de la justice.

Les quatre autres juges sont des personnages nouveaux; il y a un scribe attaché au service d'un édifice royal, un officier de cavalerie, un officier de marine, et finalement le Commandant, seigneur de la ville, qui était l'auteur de la plainte.

D'après cette composition du tribunal et aussi d'après la liste de juges donnée par le Papyrus Judiciaire de Turin, nous sommes obligés de reconnaître que presque tous les hauts fonctionnaires de l'ordre civil et militaire pouvaient être appelés à participer à l'administration de la justice, au moins en matière criminelle. Nous n'apercevons, dans ces documents de procédure, aucune trace de tribunaux permanents, aucune mention de magistrats dont la fonction unique fût de juger. Cette organisation

Digitized by Google

rappelle celle du jury criminel tel qu'il est établi en France, à cela près qu'en Égypte la liste devait en être beaucoup plus restreinte. Certaines traditions recueillies par l'antiquité classique disaient que les juges étaient en même temps prêtres[1]. Mais nos documents nous montrent qu'ils pouvaient être choisis non-seulement dans l'ordre sacerdotal, mais dans les finances, dans l'économat, dans l'administration, dans l'armée et même dans la marine.

Nous savons aussi, par le témoignage des textes Égyptiens, que tous les fonctionnaires de l'État étaient pris parmi les lettrés ; il fallait être *scribe authentique* pour parvenir aux emplois. Très-probablement l'étude des lois, qui remplissaient huit volumes[2], faisait partie de l'instruction obligée des jeunes scribes.

En matière civile, le fonctionnaire que les textes nous présentent le plus souvent comme investi d'un pouvoir judiciaire, est le , *Intendant du Trésor de S. M.*[3]. C'est lui notamment qui intervient dans les contestations relatives à la propriété et à la revendication des esclaves et des domestiques. Un officier de cet ordre fait aussi partie du tribunal criminel institué par le roi dans le Papyrus Judiciaire. Le sévère patron du scribe Pentaour, Ameneman, qui était un fonctionnaire du *Trésor Royal*, prononce sur une question de propriété ou de jouissance territoriale, dans une des lettres

[1] ÆLIANUS, *Hist. var.*, liv. 14, 34.
[2] DIODORE, *Bib. hist.*, I, 75.
[3] Voir ci-devant, p. 53.

Digitized by Google

qu'il écrit à son disciple[1]. Il exerçait spécialement la fonction de 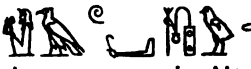 , *supérieur Conservateur des écritures*; ce qui n'était pas nécessairement un emploi littéraire. Je préférerais y voir un *Conservateur de l'enregistrement*.

Cette question de l'existence en Egypte de magistrats investis de la dignité permanente de juges est une des plus intéressantes que nous ayons à résoudre; elle réclame encore un certain nombre d'observations pour arriver à maturité; quant à présent, nous savons seulement que des fonctionnaires civils et militaires, ainsi que des membres du sacerdoce, pouvaient être appelés à faire partie des tribunaux jugeant les affaires criminelles. En cette qualité de juges, ils recevaient le titre de , ⲟⲩⲣⲱⲟⲩ, *Oérous*, *seniores*, *magistrats*, et quelquefois celle de *grands Oérous*. Ces titres étaient également décernés aux juges civils.

Le tribunal étant assemblé, le Poliarque président fait amener les accusés qui sont au nombre de trois, savoir:

1° L'ouvrier Pekhar, fils de Khari,

2° L'ouvrier Djari,

3° Et l'ouvrier Pikamen, fils de Djari.

Le premier seul nous est connu; c'est l'ouvrier qui s'était accusé lui-même d'avoir pénétré dans le tombeau de la reine Isis et d'y avoir volé quelques objets. Les deux autres apparaissent ici pour la première fois; ils ne

[1] Papyrus Sallier I, pl. 9, lig. 2.

Digitized by Google

figuraient pas parmi les trois individus du Kher apostrophés par le Commandant de la ville près du temple de Ptah, ce qui nous démontre bien que les menaces de ce fonctionnaire s'adressaient à la corporation et n'avaient rien de personnel relativement à ses interlocuteurs.

Mais on se rappelle qu'au paragraphe IV, qui se réfère à l'arrestation de l'ouvrier Pekhar, il est dit que : 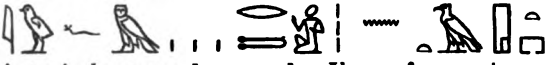 , *il était à trois hommes du temple.* Il ne faut point traduire : *il était avec trois hommes*, etc. C'est exactement la même formule que le français : *Nous y sommes allés à trois.* On la retouve au Papyrus Sallier :

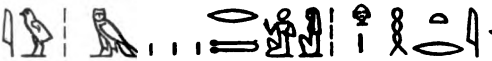

Ils étaient à trois hommes par char.

Les trois hommes dont il est question dans ce passage du quatrième paragraphe sont conséquemment l'ouvrier Pekhar, l'ouvrier Djari [2] et l'ouvrier Pikamen, fils de Khari. Ces deux derniers sont prévenus de complicité avec Pekhar, l'accusé principal.

Ensuite le Poliarque expose l'affaire aux magistrats. Il est à présumer que notre plumitif ne nous donne qu'un abrégé de cette exposition. Du reste, cet abrégé contient la mention de tous les points nécessaires.

Il rappelle d'abord, avec sa date, le fait d'accusation

[1] Pl. I, lig. 1.

[2] Ce nom de signifie le *Djorien*, l'habitant de la ville de Djor; ce qui ne prouve nullement que cet individu fût originaire de cette ville.

Digitized by Google

sur lequel le tribunal doit prononcer : *le Commandant de la ville avait tenu certains propos* (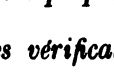) *sur les vérificateurs et les gens du Kher, en présence du contrôleur royal Nassuamen, et il s'était donné carrière relativement au quartier des tombeaux.*

Je rends ici par un idiotisme français un idiotisme égyptien dont le sens serait assez difficile à prévoir s'il ne faisait pas partie d'un texte aussi clair ; on lit dans l'hiératique :

Et comme il fit sa jactance pour les lieux...

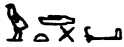 , ORT, possède la plupart des acceptions de *jacio* et *jacto*; ici, il est pris dans le sens de *se jactare, se vehementer agitare.*

Il est évident, dans tous les cas, que la phrase se rapporte aux prétendues violations des lieux augustes que le Seigneur de la ville poursuivait avec tant de zèle. Ce qui le prouve, c'est la suite du discours du Poliarque, qui dit expressément :

J'ai été là en ma qualité de Gouverneur ; j'ai vérifié les lieux dont le Seigneur de la ville avait parlé, et je les ai trouvés intacts ; trouvant en même temps la culpabilité de tout ce qu'il avait dit.

L'accusation était fausse ; celui qui l'avait portée est trouvé coupable pour cela. Aussi le Poliarque, qui avait fait la vérification en personne, avec l'assistance du Con-

[1] Ce groupe est altéré dans le papyrus ; mais la restitution en est certaine ; comparez pl. 4, 16.

Digitized by Google

trôleur royal, ne se croit pas tenu à beaucoup de ménagements vis-à-vis de son collègue du tribunal, qui d'accusateur va devenir accusé lui-même. Qu'étaient ces apostrophes aux gens du Kher et ces accusations que le Commandant de la ville répétait à satiété ? Tout simplement de la *jactance*, *des hâbleries*, sans aucun fondement.

Nous avons retrouvé ici la forme complexe , dont nous avons déjà dit quelques mots[1]. Elle se réfère à une chose qu'a faite antérieurement le Commandant de la ville ; conséquemment le verbe doit être mis au passé. La tournure par le conditionnel est absolument impossible.

Le verbe que j'ai transcrit par est exprimé par un signe hiératique spécial[2] dont le Papyrus Abbott fournit d'autres exemples ; on le retrouve aussi dans les papyrus de Leide. A la page VI, lig. 2 de notre texte, il entre dans la phrase : *Allons ! faites réjouissance.....*, qui se trouve aussi à la ligne 1, mais avec la forme régulière .

Après cet exposé dans lequel le Poliarque disculpe les accusés et incrimine leur accusateur, il invite les magistrats *à dire tout ce qui en est* :

Le verdict du tribunal décidera de la réalité des faits.

[1] Ci-devant, p. 128.

[2] Ce signe a quelque rapport avec le signe hiératique de la main.

Digitized by Google

Puis les magistrats délibèrent : 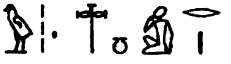 signifie *donner un avis*, *discuter*, *délibérer* [1]. Ici le sens *délibérer* est manifeste. C'est à la suite de la délibération que les magistrats trouvent que les hommes n'ont connu aucun lieu dans l'hypogée royal sur lequel portait la plainte.

En conséquence de ce verdict, le Commandant de la ville fut déclaré pour cela, et *le souffle*, c'est-à-dire *la vie*, fut laissé aux ouvriers accusés [2].

La culpabilité du Commandant de la ville est judiciairement prononcée dans les termes que nous ont déjà fait connaître les Papyrus Lee et Rollin, ainsi que le Papyrus Judiciaire. Dans ces documents, la mention de l'exécution de la sentence vient immédiatement après. Mais le Papyrus Abbott est muet sur ce point en ce qui touche le magistrat reconnu coupable [3]. Nous y apprenons toutefois très-clairement que les tribunaux pouvaient condamner leurs propres membres pour les abus commis dans leur ministère, et cela sans qu'il fût besoin de mise en jugement. Le pharaon n'avait pas à intervenir en ce cas.

[1] Voir Inscriptions des Mines d'or, p. 23, note 2.

[2] On ne condamnait pas un individu sur son propre aveu quand le corps du délit manquait.

[3] D'après Diodore, liv. I, ch. 77, les auteurs d'accusations mensongères subissaient, lorsqu'ils étaient découverts, la peine infligée aux calomniateurs. Dans la loi de Moïse, la peine en pareil cas était celle que le dénonciateur avait voulu faire subir au dénoncé.

Digitized by Google

Reconnus innocents, les trois ouvriers furent immédiatement remis (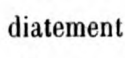) au premier prophète d'Ammon, qui était le chef du temple de Ramsès III, dans lequel ils étaient employés. On leur écrivit un [1], c'est-à-dire *un livret*, *un rôle d'inscription*, et ils arrivèrent à l'atelier du scribe du Gouverneur.

Les ouvriers, les domestiques et les esclaves étaient enregistrés et recensés par une des branches de l'administration publique. Les déclarations faites à cette administration servaient ensuite de titres à leurs maîtres, surtout en cas de fuite; les rôles sur lesquels on les enregistrait portaient le nom de . Des extraits de ces rôles étaient délivrés aux ouvriers eux-mêmes, sans doute comme contrat d'engagement ou titre d'identité.

La dernière phrase que je lis :

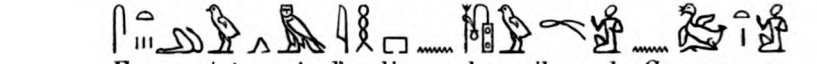

Eux arrivèrent à l'atelier du scribe du Gouverneur,

donne à penser que les ouvriers changèrent de chantier; mais il y a doute sur le groupe hiératique que je lis . Dans tous les cas, ce détail final n'a pas une grande importance.

Nous voici parvenus à la fin de l'explication analytique de l'un des documents les plus intéressants que nous aient conservés les sables qui recouvrent d'un épais linceul les restes de la splendeur de l'Égypte pharaonique.

1 *Voyage d'un Égyptien*, p. 22.

Digitized by Google

Au risque de répétitions nombreuses et de longueurs peut-être fatigantes pour le lecteur, je me suis efforcé de rendre cette explication claire et concluante. Il y aurait lieu maintenant de résumer les données nombreuses que ce document nous livre sur l'administration de la justice et sur le rôle des fonctionnaires et du souverain. Mais, comme le présent volume doit contenir d'autres articles portant sur des sujets analogues, je me propose de réunir sous forme d'index les constatations de toute nature éparses dans le livre.

Pour terminer l'étude spéciale du Papyrus Abbott, il me reste à traduire les deux colonnes écrites au verso. Cette traduction fera l'objet de la section suivante. Enfin, dans une dernière section, je discuterai les renseignements que j'ai recueillis sur les fonctions des différents officiers que nous avons vu agir dans les incidents divers de la procédure.

§ VI.

TEXTE ÉCRIT AU VERSO DU PAPYRUS. — LISTES DE VOLEURS.

Ce texte se divise en trois paragraphes, séparés les uns des autres par un espace laissé vide.

Le premier paragraphe a douze lignes; le deuxième six; le dernier occupe tout le reste du texte, c'est-à-dire les neuf lignes inférieures de la première colonne et les vingt-deux lignes de la seconde, soit en tout trente-une lignes pour ce paragraphe.

Voici la traduction de l'ensemble :

Digitized by Google

I

« L'an I, Thoth 2e jour, correspondant à l'an 19.

» Copie du libelle des voleurs du Kher et des voleurs » des maisons, déférés au pharaon par le Comman- » dant-seigneur Shoouh :

» 1. Le scribe Tooui̇sherau, fils de. . . emab, du » Trésor, de Diospolis ;

» 2. Le nommé Shanebouaout, fils de Perpenifouemap, » fils de. . . . . aa, de Diospolis ;

» 3. Le Supérieur des portiers Thothhotep, fils de » Perpenifouemap, de Diospolis ;

» 4. Le Ouaou ? Num, fils d'Aner, fils d'Isema, qui » était Aonh ;

» 5. Le Num Pekamen, fils Peouamen, de la biblio- » thèque d'Ammon ;

» 6. Son frère, —— id. —— id. —— [1] ;

» 7. Le scribe Skhaha-t-hiramen, fils de Shouaï, dit » Aaemab ; lui, de la ville de Hof ;

» 8. Le prêtre Peiriskher, de Khons-pe-iri-skher ;

» 9. Le gardien Bukhaef, fils de Ouaoudjau, de Dios- » polis ; lui de la ville d'Apap ;

» 10. Le Num Khonsmès, fils de Djetounedjemou, » qui était grand Gouverneur ; sa mère (était) Mesi, de » Diospolis.

II

» Voleurs des maisons des alentours :

[1] Les lignes horizontales sont ainsi disposées dans le texte ; elles indiquent que les mentions de la ligne précédente doivent être répétées.

Digitized by Google

» 11. Le scribe Pebeka, fils de Nasamen, sa mère » Isis, du temple d'Ousorma-Ra Meri-Amen ;

» 12. Le prêtre Djapenefer, fils de Païnebmès, de » Diospolis ;

» 13. L'Aonh Peamou, qui était prophète de Sébak, » à Pa-onkh ;

14. L'Aonh Pikamen, qui demeure dans la ville d'Hermonthis ;

» 15. Le Khenti ? Sebakaru, fils d'Arinefer, du » temple.

III

» L'an I, de Paophi 24e jour, correspondant à l'an » 19.

» Copie du libelle des voleurs du Kher, remis au gou- » verneur Ma-Neb-Ra par le Commandant-seigneur » Shoouh ;

» 16. Le nommé Em-Shennabi-Amen-totou ? de Dios- » polis, ... fils de Peripenifamen, de Diospolis ;

» 17. Kheperpesherau, fils de la femme Djadjaou ;

» 18. Le prêtre de l'encens Shetisoukhons, de Dios- » polis, et ses deux frères ;

» 19. Djeraiou, de la ville de Sesennou, établi au » bourg de Tenedj ;

» 20. L'Aonh Pekaromaou, qui est serviteur du Sur- » intendant de la demeure de Ra ;

» 21. Messkha, qui est au Commandant de Pa-Mau, » et qui réside à Ombos ; . . . . .

Digitized by Google

» 22. Le serviteur Ounouamen, du Khaou Djetshau [1], » préposé en chef de la demeure d'Ammon ;

» 23. Le Khaou Djetshau, fils de Kanakht, de Dios- » polis ;

» 24. Le gardien Bukhaef, de Diospolis ;

» 25. Le gardien Pias, fils de Neban ;

» 26. Le scribe Toouisherau, fils de. . . . . , du » palais, de Diospolis ;

» 27. Le scribe Piaasetau. . ., fils de Piaasetau. . ;

» 28. L'Aonh Khememab, qui était majordome. . . ;

» 29. L'Aonh Numenaniou de. . . . ;

» 30. L'Aonh Pekamen, fils de Ouaamen ;

» 31. L'Aonh Amenapetou, — id. — ;

» 32. L'Aonh Skhahathiramen, serviteur de Shouaï, » dit Aaemab ;

» 33. Le prêtre Peiriskher, de Khonspeiriskher ;

» 34. . . . . , fils de Mehi, de Diospolis ;

» 35. Le prêtre des libations Kar, du temple funéraire » du roi Baïra ;

» 36. Le prêtre Piounshau, fils d'Amenhotep, du » temple de Pa-Baï ;

» 37. Le Num Pekhar, qui était avec le chef d'auxiliai- » res Aufenamen ;

» 38. L'Aonh Peamou, qui était prophète de Sebak à » Pa-onkh ;

[1] Le signe hiératique que je rends par ☎ a probablement une valeur différente. Ce nom n'est pas certain.

Digitized by Google

» 39. Le supérieur des portiers Thothothep, fils de
» Peripenifouemap;
» 40. Le scribe du matériel[1] Onkhef, fils de Ptahem-
» heb, de Diospolis;
» 41. Le scribe du matériel Aufenamen, — id. —;
» 42. Le Sotem Pekharnakht ?, de Diospolis;
» 43. L'Atekhou Djetouemtot, du chef d'auxiliaires
» Aufenamen;
» Le. . . . . Tidjab, de Pa-Mont. »

—

Les deux dates inscrites dans ces listes sont le point le plus intéressant qu'elles nous présentent.

Dans la première, les signes hiératiques qui désignent l'année et le mois sont confus. En y regardant de près, on s'aperçoit que le chiffre I, qui suivait le mot *année*, a été joint par son extrémité supérieure au groupe hiératique représentant ; on est donc conduit à lire :

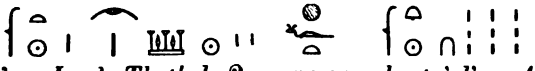

L'an I, de Thoth le 2, correspondant à l'an 19.

S'il subsistait quelque doute sur cette lecture[2], ils seraient levés par la comparaison de la deuxième date, qui est clairement exprimée par les groupes suivants :

[1] Ici encore le signe douteux signalé à la note précédente.

[2] On pourrait supposer cependant que le chiffre de l'année a été omis par le scribe et qu'il faut laisser le premier trait vertical à l'indication du mois.

Digitized by Google

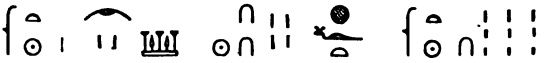

L'an I, de Paophi le 24, correspondant à l'an 19.

Cette datation du même jour et du même mois d'une année portant une double indication n'est pas absolument rare dans les textes. Évidemment il ne peut être question que d'une seule et même année, qui s'est trouvée à la fois, dans le cas de notre papyrus, la première et la dix-neuvième.

Une inscription d'Assouan rend la chose manifeste, en ce que les deux pharaons régnant ensemble y sont nommés ; on y lit :

» *Fait en l'an* 3 *sous la Sainteté de l'Horus, guide des* » *deux mondes* (Osortasen II), *correspondant à l'an* 35 » *sous la Sainteté de l'Horus invoqué en vérité* (Amen- » emha II). » M. Lepsius a conclu de cette inscription qu'Osortasen II avait été associé au trône en la 32e année de son prédécesseur Amenemha II [1].

La particule ou signifie *en face, devant*, et se dit de la *présence simultanée*, de la *correspondance*, de la *coexistence*, de la *conformité*, etc.

On dit par exemple : *Parler* EN FACE *du roi, du chef* [2], etc.

Se revêtir de ses armures A L'INSTAR *de Mont* [3].

Le roi frappe les rois des nations qui l'approchent CONFORMÉMENT *à ce que lui a ordonné Ra* [4].

1 *Ueber die zwolfte Ægypt. Dynastie*, pl. II, 5 ; ibid., page 23.
2 Stèle de Kouban, lig. 13 ; *Denkm III*, 39.
3 SHARPE II, pl. 52, 2.
4 Obélisque d'Alexandrie.

Digitized by Google

Dans une scène militaire, Ramsès III est représenté criblant de ses flèches un groupe d'ennemis fuyant en désordre; on lit dans la légende qui accompagne ce tableau :

» *Il se voit* COMME *un fléau* (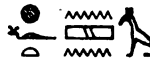) *renver-*
» *sant les ennemis*[1]. »

Lorsqu'il s'agit du temps, s'emploie non-seulement à propos de la conformité des années, mais encore pour celle des jours. C'est ainsi qu'on trouve les formules suivantes, qui donnent une double désignation pour les mêmes jours :

Mésori, jour épagomène de la naissance d'Isis, CORRESPONDANT *à la panégyrie d'Ammon.*

L'an 21, *Épiphi* 29, CORRESPONDANT *à la panégyrie d'Ammon-Ra, roi des dieux*[2].

Il est donc hors de doute que nos listes de voleurs sont datées dans une année qui était à la fois la première d'un pharaon et la 19e d'un autre pharaon. Malheureusement, le scribe n'a pas pris la peine d'introduire dans ces notes hâtives les légendes royales qui nous auraient fourni un fait très-utile à retenir pour la chronologie et pour le classement des règnes. Mais il y a la plus grande probabilité qu'il s'agit encore ici de Ramsès IX, prince qui se faisait gloire du soin avec lequel il surveillait la conservation des sépultures de ses prédécesseurs[3]. Sous

[1] CHAMPOLLION, *Mon.*, pl. 220. Dans toutes ces citations le mot écrit en petites capitales représente .

[2] BRUGSCH, *Matériaux pour le Calendrier*, p. 94 et 95.

[3] Voir ci-devant p. 118 et 119.

Digitized by Google

son règne, les hypogées étaient inspectés régulièrement. Le papyrus Abbott relate une inspection en l'an 14 de ce roi, sous la direction du poliarque Neb-ma-Ra-Nakht; puis l'inspection de l'an 14, sous celle du poliarque Shaemab. Les listes de voleurs dressées en l'an 19 ont dû suivre une inspection à laquelle présida un Poliarque nommé Neb-ma-Ra, qui pourrait bien être de la famille du Neb-ma-Ra-Nakht de l'an 14, si même ce n'est pas le même individu. Quelle que soit la négligence de l'écriture dans ces listes, on y reconnaît aisément, sinon absolument la même main, tout au moins un type graphique fort analogue à celui du texte principal du papyrus. On peut légitimement conclure à la presque contemporanéité des deux écritures.

Je suis conséquemment d'opinion qu'on peut définitivement attribuer à Ramsès IX dix-huit ans de règne comme unique pharaon, et admettre qu'au commencement de sa dix-neuvième année il a associé au pouvoir souverain son successeur Ramsès X.

Après la première date vient le titre du document: *Copie du libelle des voleurs du Kher et des voleurs des maisons aux alentours, placé devant S. M. par le Commandant-seigneur Shoouh*[1].

Nous retrouvons ici dans son rôle de dénonciateur le 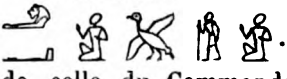 . Il exerçait une police distincte de celle du Commandant en chef des Madjaious. Ses

[1] La lecture de ce nom n'est pas bien certaine.

Digitized by Google

rapports sont habituellement adressés au roi; mais la troisième liste nous montre qu'il en adressait également au Poliarque-gouverneur. Ces dénonciations n'entraînaient jamais le châtiment immédiat des individus dénoncés, mais seulement la réunion d'un tribunal pour les juger.

Dans les rapports de l'an 16, le nom du Commandant, seigneur de la ville, alors en fonctions, n'est pas donné; celui de l'an 19, qui a dressé les listes du verso, porte un nom qui paraît se lire , Shoouh. Il est peu probable que ce soit le même personnage, car, convaincu de fausseté dans ses accusations, le fonctionnaire de l'an 16 dut être révoqué.

La liste comprend deux catégories de voleurs; d'abord ceux du *Kher* ou des hypogées, puis ceux des *maisons des alentours*, c'est-à-dire des demeures éparses dans le quartier de la Nécropole[1]. Les groupes que je traduis: *Maisons des alentours,* sont: 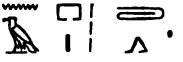 .

Les noms des voleurs du Kher sont inscrits dans les lignes 3 à 10 de la première section. Ceux des voleurs des maisons forment la seconde section qui a pour titre spécial: *voleurs des maisons des alentours.* Ces voleurs sont au nombre de cinq.

Le titre de la troisième section se lit comme suit:

» *L'an I, Paophi 24e jour, correspondant à l'an 19;*

» *Copie du libelle des voleurs du Kher donné au gouver-*

[1] Voyez ci-devant, p. 90.

Digitized by Google

» *neur Neb-ma-Ra par le commandant-seigneur* » *Shoouh.* »

Il y a lieu de remarquer que plusieurs individus compris dans la liste soumise au pharaon se retrouvent de nouveau dans celle qui fut adressée au Poliarque. Voici les noms de ceux qui eurent l'avantage de cette double dénonciation.

1. Le Num Pekamen, fils de Peouamen, de la bibliothèque d'Ammon.

Il est le cinquième sur la liste du roi et le quinzième sur celle du Poliarque; dans cette dernière, au lieu du titre de *Num*, il porte celui d'*Aonh*.

2. Le supérieur des portiers Thothhotep, fils de Peripenifouemap.

Il est le troisième sur la liste du roi et le vingt-quatrième sur celle du Poliarque;

3. Le scribe Skhahathiramen, fils de Shouaï, dit Aaemab.

Il est le septième sur la liste du roi et le dix-septième sur celle du Poliarque. Dans cette dernière liste, il est qualifié de serviteur (ВОК), et non de fils de Shouaï. Les dénonciations étaient faites un peu à la légère. Il n'est pas vraisemblable que deux individus portant le même nom si compliqué se rencontrassent dans la maison de Shouaï.

4. Le prêtre Peiriskher, de Khons peiriskher [1].

[1] *Khons qui fait ce qu'il veut*; c'est une forme bien connue du Khons thébain.

Digitized by Google

Il est inscrit le huitième sur la liste du roi et le dix-huitième sur celle du Poliarque.

5. Le gardien Bukhaef, fils de Ouaoudjau.

C'est le neuvième dans l'une et l'autre liste.

6. Peamou, qui était prophète de Sébak à Pa-onkh, se trouve le troisième de la seconde liste remise au roi et le vingt-troisième sur celle du Poliarque.

La lecture des groupes hiératiques qui représentent les noms des voleurs offre d'assez grandes difficultés. Mes transcriptions ne sont pas sûres pour quelques uns d'entre eux, mais le plus grand nombre est déchiffré avec certitude; ces listes formeront un appoint de quelque valeur pour l'onomasticon égyptien.

Presque tous les noms ont une signification qu'il peut être curieux d'étudier. Je signalerai seulement les suivants.

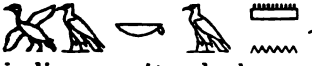 , *Pekamen*; KAMEN indique un état de la *vue* ou de l'*apparence* qu'il n'est pas aisé de déterminer, le mot n'ayant encore été rencontré que dans des noms propres : c'est quelque chose comme *le louche*, *le borgne*, *le clair*, etc.

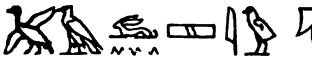 , PE OUNSHOU, *le loup*;

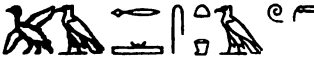 , PEAASTAU, *la grande queue*[1].

[1] Le déterminatif montre le sens attaché à ce nom.

Digitized by Google

, Peamou, *l'Asiatique*. Il était prophète de Sébak à Pa-onkh [1].

Si parmi les voleurs il se trouve des gens sans titre (2, 16, 19, 21); de simples gardiens (9, 25); des serviteurs (20, 22), on y voit aussi figurer des fonctionnaires de divers ordres, et notamment des scribes (1, 7, 11, 26, 27, 40, 41); des prêtres (8, 12, 18, 33, 35); un prophète (13, 38); un sotem (42).

La signification de plusieurs des titres des autres individus dénoncés n'est pas facile à deviner: il en est par exemple qui sont distingués par la qualification de 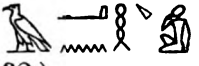 , aonr (4, 13, 20, 28, 29, 30, 31, 32).

Parmi les individus ainsi qualifiés on trouve un bas-officier, un prophète, des serviteurs, un majordome; quelques-uns n'ont pas d'autre titre que *Aonh*. J'avoue que je ne saurais suggérer aucune explication de ce mot, qui, dans tous les cas, ne désigne pas une fonction.

Certains individus sont désignés comme , *Num* ou *Khnum* (5, 10, 37); cette profession m'est complètement inconnue; d'autres, comme , *Khaout*; ce sont des *mesureurs*; comme 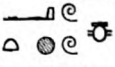 , *otekhoou*, peut-être des fondeurs. Ce groupe ⲟⲧϧⲟⲟⲩ se rencontre plusieurs fois au Papyrus Médical de Berlin

[1] Pour ce dignitaire sacerdotal, il n'y a pas lieu de chercher dans le nom d'*Amou* une indication de nationalité.

Digitized by Google

et dans d'autres documents, où il paraît admettre la traduction *fondre*, *liquéfier*, en copte ⲟⲧϩ, ⲟⲩⲱⲧϩ.

Les richesses enfermées avec les morts dans les hypogées, toujours plus accessibles que les habitations particulières, offraient aux voleurs un appât irrésistible. Aussi, des gens appartenant aux classes lettrées et même au sacerdoce se laissaient-ils entraîner par les faciles profits de la spoliation des sépultures. Les voleurs de profession avaient des complices, des receleurs, des officiers à eux vendus, qui leur facilitaient les moyens d'échapper à la répression. Tel était sans doute le rôle de quelques-uns des scribes et des prêtres portés sur les listes.

Dans tous les cas, tous les individus dénoncés n'habitaient pas la ville de Thèbes. Voici la liste des résidences notées :

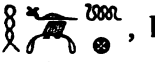 , Hof ; d'après M. Brugsch, dans le nome latopolite ;

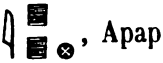 , Apap, peut-être Apou, Panopolis ;

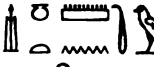 , An-en-Mont, Hermonthis ;

, Pa-onkh. M. Brugsch assimile ce lieu à Bakchis ou Bankhis de Strabon. Mais cette ville, placée dans le nome Arsinoïte, près du lac Mœris, serait bien éloignée de Thèbes. Le dieu Sebak avait un culte spécial à Pa-onkh ; l'accusé Peamou était précisément prophète de ce dieu ;

, Sesennou, Hermopolis Magna.

Digitized by Google

, Pa-Ra, un temple de Ra, ou une ville d'Héliopolis ;

, Pa-Mau, le temple ou la ville de la déesse Mau. Ce lieu est également cité dans un papyrus hiératique de Turin et dans le Recueil de M. Brugsch, pl. 70, 5.

, Nbi, Ombos ;

, Pa-baï, la ville de l'âme.

A la ligne 6 de la troisième liste, j'ai cru reconnaître l'indication d'un :

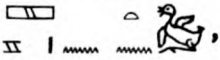 , *Bourg de Tenedj* ; mais cette lecture est peu sûre.

Une autre indication, à la ligne 22 de la même liste, aurait plus d'intérêt, si la transcription suivante est correcte :

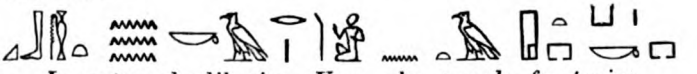

Le prêtre des libations Kar, du temple funéraire

du roi Baï-Ra.

Cette mention prouverait que sous la XX^e^ dynastie un sacerdoce était encore attaché à la chapelle funéraire de Ménephtah I.

Nous arrêtons ici le catalogue des renseignements que nous avons puisés dans l'interprétation complète du Papyrus Abbott. Ces renseignements sont nombreux et importants, surtout au point de vue de l'organisation ad-

Digitized by Google

ministrative et judiciaire de l'Égypte. Si quelques erreurs me sont échappées, le texte joint au Mémoire en facilitera la découverte et la rectification[1].

Au point de vue philologique, le Papyrus Abbott est l'un des plus importants documents que nous possédions; le commentaire dont nous avons accompagné nos traductions permettra à tous les disciples de Champollion d'enrichir notablement leurs index grammaticaux.

§ VI.

SUR LES EMPLOIS PUBLICS.

La traduction exacte des noms par lesquels les anciens Égyptiens désignaient les fonctions de leur administration civile, militaire et religieuse, est à peu près impossible, car elle supposerait entre les fonctions antiques et les fonctions modernes dont on emprunterait le nom, une analogie qui n'existe certainement que dans des cas fort rares.

Il suit de là que les mots dont je me suis servi pour désigner les emplois occupés par les différents personnages cités au Papyrus Abbott ne doivent en aucune manière être pris à la lettre. J'ai été guidé, dans le choix de ces dénominations par la nature des occupations que les textes m'ont paru attribuer à ces officiers.

Mais, pour arriver à des résultats solides, ce genre de

1 Je n'ai pas reproduit le texte des listes, qui n'est pas important.

Digitized by Google

recherches doit être étendu au plus grand nombre de documents possible. C'est là un travail considérable qui exige des observations multipliées. Je n'en possède que des éléments insuffisants. Cependant je crois devoir rassembler ici quelques-uns des renseignements qui m'ont porté à adopter les titres de *Commandant*, *Seigneur*, *Contrôleur*, *Vérificateur*, *Gouverneur*, etc.

La difficulté qui nous arrête aujourd'hui pour le choix des mots propres embarrassait déjà les traducteurs grecs des pièces égyptiennes, à l'époque des Lagides, alors qu'il était possible d'avoir des renseignements positifs. C'est ainsi, par exemple, que la partie grecque du décret de Canope ne traduit pas les dénominations suivantes :

1° , ⲣⲏ ϧⲧⲟⲩ, *les savants*. Ils sont nommés après les hiérogrammates. Nous savons que cette classe des *savants* fournissait les conseillers spéciaux des pharaons pour les cas difficiles ;

2° , ⲛⲧⲣⲉⲧⲟⲩ, *les Pères divins ;* c'est le degré inférieur du Sacerdoce. Le décret grec les comprend sous la désignation générale οἱ ἄλλοι ἱερεῖς ;

3° (phonétique incertain) ;

4° , ⲛⲧⲣ ⲟⲩⲁⲃ, *les divins Purificateurs*.

Ces deux dernières catégories de prêtres n'avaient pas non plus de nom en grec ; elles sont caractérisées par leurs fonctions : *Ceux qui entrent dans le sanctuaire pour le stolisme des dieux et les ptérophores.*

Voici les fonctions dont les correspondants grecs sont positivement connus :

Digitized by Google

, ⲟⲩⲏⲃ, ἱερευς, *prêtre* en général ;

, ⲛⲧⲣ·ϩⲛ, προφήτης, *prophète*. C'était un grade élevé du Sacerdoce ; mais la fonction n'avait aucun rapport avec celle des *prophètes* hébreux ;

, ⲟⲣ ⲡⲁ·ⲟⲩ·ⲙⲁ, ἀρχιερεύς, *archi-prêtre*. C'était sans doute le chef du culte ;

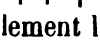 , ⲁⲛⲃⲧ·ϧⲧ·ⲟⲩ, ἐπιστάτης, *épistate*, probablement l'*ordonnateur*, l'*économe ;*

, ⲥϧⲁ, γραμματεύς, *scribe*, *grammate ;*

, ⲥϧⲁ ⲛⲧⲣ·ⲭⲁ·ⲟⲩ, *scribe des livres divins ;* ἱερογραμματεύς, *hiérogrammate*, *scribe sacré.*

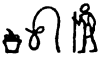 , ⲃⲟⲩⲁ, Ἄρχων, *archonte*. Au papyrus Rhind a pour variante en démotique , ⲡ-ⲁⲁ, *le grand*. Malgré la traduction Ἄρχων donnée par la momie de Soter, j'incline à penser qu'il s'agit plutôt d'un titre honorifique, tel que l'*éminent*, le *merveilleux*.

Nous allons passer succinctement en revue les officiers mentionnés au Papyrus Abbott ;

, ⲥⲁϧ, *scribe.*

Ce mot correspondait exactement, en tant qu'indication de fonction, à notre expression *secrétaire ;* cependant il désigne d'une manière générale tous les individus ayant reçu l'instruction requise et obtenu régulièrement le titre de ⲥⲁϧ ou *grammate*, qui seul ouvrait la porte des emplois publics.

Digitized by Google

Il y avait des scribes de particuliers, de fonctionnaires, de temples, d'administration, de troupes, etc.

Le Papyrus Abbott mentionne le *Scribe du Poliarque*, qui assiste aux investigations judiciaires ;

Le *Scribe de l'Intendant du Trésor royal*, qui y assiste aussi. Il était en même temps *grand Scribe du magasin ;*

Le *Scribe du Commandant-seigneur de la ville ;* nous l'avons vu agir comme secrétaire de son maître et mettre en écrit les dépositions faites contre les voleurs. Un autre scribe, celui des deux quartiers ? ( ) de la ville, prend également note des mêmes dépositions ;

Les *Scribes du Kher*, c'est-à-dire de la Nécropole, qui vivaient au milieu de la population spéciale de ce quartier et faisaient des rapports aux magistrats.

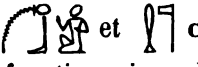 et

Parmi les fonctionnaires de l'ordre sacerdotal deux seulement interviennent dans les faits de procédure relatés par le Papyrus Abbott. L'un est le premier prophète d'Ammon-Ra, et l'autre un des prophètes de son collége. Ils figurent tous les deux comme juges aux grandes assises de la ville. Le premier prophète d'Ammon est encore cité comme gouverneur du temple de Ramsès II.

Mais sept prêtres sont énumérés dans la liste des voleurs ; parmi eux on remarque :

Un prêtre de Khons ;

Un prêtre de l'encens ( ) ;

Un prêtre des libations (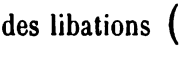) ;

Un prophète de Sébak ;

Digitized by Google

Et un Sotem ( ).

, ⲟⲉⲣ; , ⲟⲉⲣⲟⲩ.

Le signe ⲟⲉⲣ a pour correspondant phonétique ; c'est un synonyme constant de , ⲁⲁ, *grand, considérable*, dans toutes les acceptions de ces expressions, tant au propre qu'au figuré.

Ce mot comporte naturellement une idée de supériorité; il se dit notamment de la supériorité d'âge; c'est pour ce motif qu'on l'a trouvé parfois remplacé par , ⲁⲁ, *vieux*[1]. Notre mot *Seigneur*, du latin *senior (senex)*, rend parfaitement toutes ces nuances. Je l'ai adopté dans ma traduction pour ce motif.

Au Papyrus Abbott, ⲟⲉⲣ entre dans le titre du général en chef des Madjaious et dans celui du commandant de la ville. Le premier est nommé ⲟⲉⲣ-ⲁⲁ, *grand Oer* du Kher très-auguste, et le second ⲟⲏⲣ-ⲛ-ⲛⲟ, *Oer* de la ville, souvent aussi ϩⲁ-ⲛ-ⲛⲟ, *Ha* de la ville. Par conséquent, le *Ha* de la ville et le *Oer* de la ville sont un seul et même personnage, et ces deux expressions différentes désignent une fonction unique.

Malgré leur titre de *grand Oer* et de *Oer*, le Général de la milice de police et le *Ha* de la ville étaient les subordonnés du ⲩⲉⲣ·ⲛⲟ ou Poliarque.

Au pluriel, le mot ⲟⲉⲣ·ⲟⲩ désigne les juges en

[1] S. Birch, *Zeitschrift de Berlin*, 1866, p. 86.

Digitized by Google

fonctions; le mot *Magistrats* est très-convenable pour traduire l'expression égyptienne sous cette acception. Les *Oérous* sont quelquefois nommés *grands Oérous*, mais l'épithète *grands* est purement honorifique. Elle ne suppose en aucune manière une fonction plus élevée.

Le Papyrus Abbott nous montre les *Oérous* faisant eux-mêmes des investigations judiciaires, recevant des dénonciations écrites, et rendant publiquement la justice.

Le signe a d'autres valeurs phonétiques, notamment celle de , cp, *Sar*. Le groupe *Sar* nomme aussi des personnages importants dans la hiérarchie sociale et officielle de l'Égypte, surtout sous l'Ancien-Empire. On a pensé que le mot *Sar* avait pu être emprunté par les Égyptiens aux langues araméennes; mais on le trouve sur les plus anciens documents, c'est-à-dire à une époque où les rapports de l'Égypte avec l'Asie-Centrale ne peuvent encore être distinctement entrevus, et où par conséquent des emprunts de cette nature ne peuvent être supposés que sur des présomptions tirées de l'homonymie, ce qui ne saurait suffire.

Il y a dans tous les cas la plus grande analogie de signification entre les mots *Sar* et *Oer* : aussi la traduction *Seigneur* convient bien pour l'un et pour l'autre.

Sous l'Ancien-Empire, il y avait des , *préposés des Sars;* des 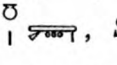 , *Sars du pays;* des 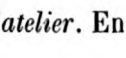 , *Sars de l'atelier*. En parlant

d'un ⲙⲉⲣⲁⲛⲟ (Poliarque), un texte le désigne par l'expression , *ce Sar*; nous avons vu que le Poliarque était aussi un *Oer*.

, ⲣⲁ.

Dans son sens littéral, le groupe ⲣⲁ signifie *le commencement*. Le copte ne l'a pas conservé sous cette acception, mais bien dans son emploi accessoire de *chef*, *maître* d'un office ou d'un métier.

De même que les titres de ⲟⲩⲏⲃ, *prêtre*, et de ⲥϧⲁ, *scribe*, celui de ⲣⲁ n'a qu'une valeur très-générale d'autorité, qui demande à être spécialisée par des mentions additionnelles.

Dans le Papyrus Abbott, le général en chef des Madjaious est appelé *Ha* de l'occident, et quelquefois *Ha Oer* (grand *Ha*) de l'occident. Son compétiteur en influence est le *Ha* de la ville, qui est en même temps *Oer* de la ville.

Mais nous savons que, malgré l'idée de préséance attachée à chacun des mots *Ha* et *Oer*, les deux fonctionnaires que nous trouvons revêtus de l'un et de l'autre de ces titres ne sont que les subordonnés du Poliarque (ⲙⲉⲣⲁⲛⲟⲩⲁ).

La qualification de 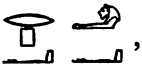 , *noble chef, noble commandant*, a été usitée pendant toute la durée de la monarchie égyptienne, depuis l'Ancien-Empire jusqu'aux temps romains. Elle ne désignait pas un office spécial, mais constituait un titre honorifique très-élevé dont étaient revêtus des fonctionnaires d'ordres divers. Le titre de

Digitized by Google

, *Repa*, aussi bien que celui de , apparaît cependant isolé de tous autres titres, et, dans ce cas, le *Repa* occupe ordinairement le premier rang; et sont des dénominations habituelles des reines et des princes de la famille royale; le groupe se trouve quelquefois remplacé par , *grand*.

Il y avait des *Ha* dans l'ordre sacerdotal comme dans l'ordre civil; ce titre se donnait également à des chefs militaires; c'est pour ce motif que je l'ai rendu dans ma traduction du Papyrus Abbott par le mot *Commandant;* le mot *Archonte*, de Ἀρχω, *marcher devant, être à la tête de*, rendrait plus littéralement l'expression égyptienne , qui a exactement les mêmes valeurs; mais il laisserait supposer une analogie de fonctions qui n'existe nullement.

On rencontre les *Ha* mentionnés avec d'autres officiers; dans certains cas, ils sont cités les premiers; dans d'autres, les derniers. Il y avait aussi des *Ha* attachés à des services spéciaux, tels que le 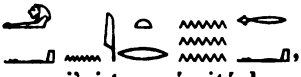 , *le Commandant du grand fleuve*, que j'ai trouvé cité dans un Papyrus de Bologne, et le *Ha* supérieur des Madjaious, du Papyrus Abbott, qui est le général en chef de la milice de police. Le titre de *Ha* indique la supériorité hiérarchique de cet officier, qui est , tandis que les officiers sous ses ordres sont seulement .

En ce qui concerne spécialement le *Ha* de la ville, nous rappellerons qu'il se donne lui-même comme un

Digitized by Google

Ha chargé de faire des rapports au roi ; qu'il exerce en effet cette fonction ; qu'il adresse aussi des rapports au Poliarque, et qu'il semble ainsi remplir les fonctions d'un accusateur public.

J'ai rendu par *Poliarque* le titre ⲩⲉⲣ⁻ⲛⲟ, qui signifie littéralement le *préposé de la ville*. C'était la magistrature la plus élevée de la cité; elle existait dès l'époque des pyramides, et s'est continuée pendant les temps pharaoniques. Un des auteurs du beau papyrus de sentences et maximes donné par M. Prisse à la Bibliothèque Impériale en avait été investi. Un second officier du même titre est encore cité dans ce document.

Nous avons vu que le Poliarque était le supérieur hiérarchique du général en chef de la force de police, et que le *Ha* ou commandant de la ville lui adressait des rapports aussi bien qu'au pharaon lui-même.

Il ne m'est point encore arrivé de rencontrer dans les textes l'indication de cette fonction, sans que celle de ou , ⲭⲁ[1], y fût associée. Il me paraît cependant impossible que, ne fût-ce que par abréviation, les scribes n'aient pas quelquefois cité isolément le titre de ⲩⲉⲣ·ⲛⲟ.

Quant au titre de , ⲭⲁ, il se trouve au contraire fréquemment seul. Dans ce cas, il peut arriver qu'il ne soit qu'une abréviation du titre entier ⲩⲉⲣ·ⲛⲟ·ⲭⲁ, comme cela se voit dans le Papyrus Abbott et dans plu-

[1] Le ⌓ est une marque facultative.

Digitized by Google

sieurs autres textes, ou qu'il s'agisse d'une fonction distincte.

Le groupe possède en effet une valeur propre, qui semble emporter une idée de *direction*, *protection*. L'exemple le plus significatif que j'en connaisse provient d'un beau papyrus hiératique de Bologne; il se rencontre dans les titres d'Ammon-Ra :

» *Qui a commencé à exercer la royauté, le dieu de la* » *première fois*,

le ꜣ *du malheureux.*

Aménophis I, dans le culte qu'il recevait à l'époque des Ramsès, est aussi invoqué comme ꜣ :

Tu es le ꜣ *révélateur.*

Un papyrus décrit d'une manière poétique une résidence que se fit construire Ramsès II sur les confins de l'Égypte et de la Syrie; l'écrivain dit que le roi y réside *comme un dieu, un second Mont dans le monde*, et un

Soleil des rois comme ꜣ.

Le sens *gouverneur, directeur*, semble acceptable dans ces trois exemples [3]. Cependant on voit des ꜣ attachés à des missions qui ne paraissent pas exiger des fonction-

[1] SHARPE II, 31, 5.

[2] *Pap. Anast. II*, 1, 6.

[3] Dans l'un des épisodes de la guerre typhonienne, Thoth se fit ꜣ d'Horus. *Todtb*, ch. 145, 23.

Digitized by Google

naires d'un rang bien élevé. C'est ainsi par exemple qu'un ϫⲁ fut envoyé à la recherche de l'armée de Ramsès II lorsque le pharaon se trouva engagé avec une faible escorte au milieu des Khétas [1].

La combinaison 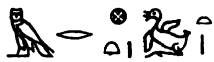 a des analogues qui font bien comprendre l'indépendance de chacun des deux titres qui la composent ; tels sont par exemple et .

La traduction *gouverneur* me semble préférable à celle de *contrôleur* que j'avais adoptée [2] avant de connaître le texte de Bologne [3].

et , ⲁⲃⲟⲩ.

On a de ce titre une variante directe dans le poëme de Pentaour ; le même passage de ce texte donne dans l'hiératique (Pap. Sallier III, 8, 9) , et dans les hiéroglyphes de la muraille de Karnak, , ⲁⲃⲟⲩ. Une concordance aussi positive ne laisse subsister aucun doute sur la lecture du mot. Conséquemment, le phonétique *Abou* [4] est bien certain. Le même titre admet aussi les variantes 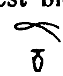 et .

[1] SHARPE II, pl. 52, 18.

[2] *Deux pap. hiérat. du Musée de Turin*, *Ed.* LIEBLEIN, p. 17.

[3] Deux *djas* portant le chasse-mouche suivent un *Repa*, qui adresse à Ramsès III une allocution (DUEMICHEN, *Hist. Inschr.*, *I*, pl. 26 et 27).

[4] Cette lecture ne s'applique pas nécessairement au groupe 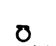 qui se rencontre aussi sous la forme 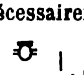 , et qui signifie *bien, en bon état*, etc.

Digitized by Google

Le mot pourrait tenir à la racine , mais rien n'est moins certain, d'autant plus qu'il ne doit pas être confondu avec 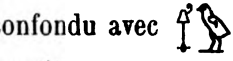 , *ouvriers, artistes.* Pour ce titre, comme pour les autres, il faut s'en tenir à ce que les textes nous enseignent, et malheureusement la grande variété d'opérations qu'ils attribuent à chaque office nous laisse presque toujours dans de grandes perplexités.

Les mots qui répondent le mieux à l'ensemble des fonctions que nous voyons remplir aux *Abous* sont ceux d'*Inspecteur* ou de *Contrôleur*. Ces agents sont en effet souvent envoyés pour accompagner d'autres fonctionnaires et les installer dans leur emploi, ou pour constater l'accomplissement de mesures prescrites [1]. Lorsque l'épouse funeste de Baïta eut obtenu du pharaon la promesse qu'il ferait tuer le taureau sacré, ce fut un *Abou* que l'on expédia, non pas pour *mettre à mort* le divin animal, mais pour le *faire mettre à mort* [2]. Les hommes qui l'immolèrent sont désignés dans le texte par le groupe 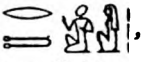 , *des hommes, des gens.* Il ne faut pas croire que l'*Abou royal* fût un *tueur* ni un *boucher;* le texte du Papyrus d'Orbiney montre que tout au contraire l'*Abou* n'eut en cette circonstance qu'à assurer l'exécution de l'ordre donné par le roi, au même titre qu'il avait, en d'autres circonstances, à assurer celle d'ordres de la nature la plus bénigne.

1 *Pap. Anast. V*, 24, 4; 25, 2.
2 *Pap. d'Orbiney*, 16, 7.

Digitized by Google

M. Devéria a cité les *Abous de la boucherie*, *de la paneterie*, *du cellier des boissons* [1]. Ces titres se trouvent sur une stèle du Musée du Louvre, inédite comme toutes les autres. J'ai relevé moi-même sur une stèle de la Galerie de Bologne la légende suivante :

Hiérogrammate de la table du roi, *Abou des pains*,

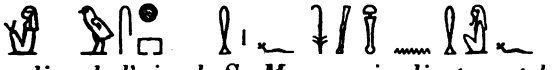

gardien de l'aire de S. M., *premier lieutenant du roi*, etc.

Le personnage qui portait ces titres se nommait Perinefer (*Bonne-apparence*); il était au service de Ramsès II; nul doute que sa fonction d'*Abou des pains* ne correspondît exactement à celle que la Bible rend par שר האפים, *le Sar des boulangers*, dans l'histoire du patriarche Joseph [2]. On voit, par son dernier titre de *premier lieutenant du roi*, que c'était un personnage considérable. En définitive, l'Abou ne mettait pas plus les pains au four qu'il ne tuait les bœufs; mais il inspectait et contrôlait les différents services de la Maison royale, et notamment ceux de la demeure privée du pharaon; si les rois eussent eu un harem, ce n'est pas dans ce département que les *Abous* ou inspecteurs eussent été employés, même quand ils auraient été *eunuques*. Mais les textes originaux ne nous ont encore fait reconnaître d'une manière certaine ni *harems* ni *eunuques* chez les Égyptiens; il est fort inutile de se créer à ce propos des difficultés qu'on est obli-

[1] *Le Papyrus Judiciaire*, p. 167.

[2] *Genèse*, ch. 40, 1.

Digitized by Google

gé de lever ensuite en imaginant des *eunuques non privés de virilité*.

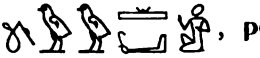 , POTOOY.

Le titre de POTOOY nous embarrasse fort heureusement un peu moins que les autres. Ce sont des *experts*, des *vérificateurs*. Le rôle qu'ils remplissent dans l'inspection des tombes est tellement net et significatif que le texte du Papyrus Abbott suffirait à lui seul pour faire adopter cette traduction. Ce sont ces officiers qui, à l'exclusion de tous les autres, examinent comme hommes de l'art les monuments inspectés, et qui prononcent seuls sur la question de savoir si ces monuments sont intacts ou portent des traces de spoliation.

Mais nous n'en sommes pas réduits à ce seul document ; ce passage des grandes inscriptions de Thothmès III à Karnak n'est pas moins concluant :

Alors furent les terres du canton vérifiées par les

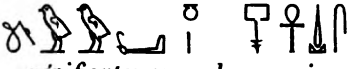 .

vérificateurs du roi.

Le texte continue ainsi : *On fit achever leurs moissons Compte de la moisson rapportée par S. M. de la plaine de Maketa* :

Froment : quadruples mesures 208200.

Diodore nous raconte que les inondations du Nil détruisant chaque année les limites des terres, de nom-

1 LEPSIUS, *Denkm III*, 32, 31.

Digitized by Google

breuses contestations s'élevaient entre les propriétaires voisins. Ces contestations étaient vidées par des géomètres-experts ; aussi les Égyptiens exerçaient-ils leurs enfants à l'étude de la géométrie et de l'arithmétique. Les vérificateurs-experts devaient être en assez grand nombre. Thothmès en avait emmené avec lui pour la reconnaissance des terres dont le fisc égyptien trouverait convenable de s'emparer dans les pays conquis.

Tous les pharaons avaient à leur service particulier un certain nombre de ces utiles agents pour l'inspection et l'entretien des terres ou des édifices de leurs domaines ; tels étaient les *six Rotoous* du *Pa-Khent* de Ramsès III, lesquels se trouvèrent compromis dans la conspiration qui donna lieu aux poursuites relatées dans le Papyrus Judiciaire de Turin. A la vérité, on ne voit pas trop ce que ces experts-vérificateurs pouvaient avoir affaire dans un harem. Mais, encore une fois, il n'y a ni eunuques ni harem dans le Papyrus Judiciaire.

Lorsque les fonctionnaient officiellement, le résultat de leurs constatations était exprimé par le verbe , *trouver*. Les exemples de ce fait abondent dans le Papyrus Abbott. Les Magistrats prononçaient la sentence ou prenaient une décision d'après les faits *trouvés reconnus*, *constatés* par les *Vérificateurs*.

Dans certains cas, les questions pouvaient se trouver réglées par les constatations des *Vérificateurs* sans qu'il fût besoin de faire statuer par la justice ; l'opération des ⲣⲟⲧⲟⲟⲩ est alors exprimée par le verbe 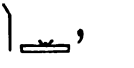 ,

Digitized by Google

, qui représente habituellement l'acte du juge [1].

Il ne paraît pas toutefois que les *Rotoous* fussent spécialement des géomètres ou des architectes ; ils s'occupaient à la fois des édifices et des terres ; je les ai appelés *Vérificateurs* pour éviter une spécialisation trop étroite.

Les autres fonctions mentionnées au Papyrus Abbott n'ont rien de particulièrement intéressant au point de vue de l'explication de ce document judiciaire. Nous ne nous y arrêterons pas. L'index, que je me propose de joindre au présent volume de *Mélanges*, contiendra les explications additionnelles dont je pourrais reconnaître l'utilité.

[1] *Pap. Anastasi VIII*, 1, 12.

NOTE ADDITIONNELLE

Le Musée de Turin contient des papyrus du règne de Ramsès IX, dans lesquels se trouvent cités quelques-uns des officiers mentionnés par le Papyrus Abbott. Ils traitent d'objets d'administration et de comptabilité. L'époque pharaonique était très-paperassière.

Digitized by Google

PLAINTE

CONTRE UN MALFAITEUR

D'après un Papyrus hiératique du Musée Britannique.

PAR S. BIRCH ET F. CHABAS.

Nous présentons ici au lecteur une œuvre collective. Quoiqu'il s'agisse d'un document de médiocre étendue, la tâche de le déchiffrer et de l'interpréter n'en est pas moins une des plus ardues qu'on puisse aborder parmi les textes hiératiques. Dans un travail de cette nature, quatre yeux valent toujours mieux que deux. Nous devons, en outre, reconnaître que notre excellent ami et collègue M. Goodwin, qui, le premier, a porté une attention sérieuse sur le manuscrit objet de ce Mémoire, a aidé l'un de nous dans la lecture de plusieurs groupes très-peu distincts, entre autres pour celui qui représente le mot 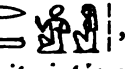 , et qui consiste le plus souvent en quatre traits jetés comme au hasard.

Le papyrus dont nous publions aujourd'hui un fac-simile réduit[1] faisait partie de la première collection

[1] D'après une photographie prise sur un calque tracé par M. S BIRCH (F. C.).

Digitized by Google

acquise de M. Salt par le Musée Britannique, vers le commencement de ce siècle. Il fut probablement déroulé aussitôt après son acquisition.

Ce papyrus a 1 mètre 15 centimètres de longueur sur environ 38 à 40 centimètres de largeur; il comprend deux pages au recto et deux autres au verso. Celles du verso devaient contenir au moins 22 lignes chacune, mais les deux dernières de la première page et la dernière de la deuxième sont presque entièrement détruites.

De plus, toutes les lignes de la première page ont perdu deux ou trois groupes au commencement, ce qui interrompt presque toutes les phrases et augmente notablement les difficultés de la traduction.

Au verso, la première page, qui est incomplète par le bas, a encore 17 lignes. Seule, la dernière, qui n'a que sept courtes lignes, est dans toute son intégrité.

Ce papyrus n'est nullement comparable pour la fraîcheur et pour la clarté à ceux des acquisitions postérieures faites par le Musée Britannique; l'écriture en est grossière et d'un type lourd quoique élevé; elle est rendue peu distincte par la couleur sombre du papyrus. On pourrait être tenté d'attribuer ce défaut à sa longue exposition au jour, circonstance qui nuit toujours à la bonne conservation des papyrus; mais on remarque la même détérioration sur les pages qui ont été longtemps préservées de l'action de la lumière. Conséquemment, cet effet doit être en partie attribué à la qualité inférieure du papyrus.

Le texte de ce manuscrit est un document judiciaire des plus intéressants; il consiste en une plainte portée

Digitized by Google

par le jeune fils d'un chef-ouvrier contre un malfaiteur du nom de Panéba, qui est accusé de vols, de meurtres, de détournements et de viols nombreux, longtemps commis avec impunité.

La plainte est adressée au haut fonctionnaire auquel les textes égyptiens donnent le titre de 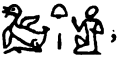 , ḫa.ṭ, *Gouverneur*[1].

Nous savons par le Papyrus Abbott et par d'autres textes que ce fonctionnaire recevait des plaintes et des rapports non-seulement de la part des simples particuliers, mais encore de celle de plusieurs autres officiers agissant dans l'intérêt public. A lui revenait le soin et le droit d'ordonner les mesures nécessaires pour l'arrestation et le jugement des coupables. Nous trouverons, dans le Papyrus Salt, un exemple curieux de l'impunité assurée à un criminel par la connivence d'un *Gouverneur*. Nous ferons, du reste, ressortir tous les faits de quelque intérêt que nous révélera l'interprétation du texte.

Nous avons dit que la première page du papyrus est incomplète; une rupture verticale a enlevé le commencement de toutes les lignes. On est tout d'abord induit à penser que les Arabes se sont partagé le rouleau lors de sa découverte[2]. Si les choses s'étaient passées de la sorte, le papyrus aurait probablement été divisé en deux moitiés, dont une seule serait parvenue jusqu'à nous.

[1] Voir sur les fonctions de cet officier: *Spoliation des hypogées*, etc., p. 165, ci-devant. (F. C.)

[2] Voyez: *Spoliation des hypogées*, p. 48. (F. C.)

Digitized by Google

Toutefois, il ne paraît pas que la lacune soit aussi considérable. En effet, la première ligne de la première page qui nous reste commence par une mention qu'on ne peut guère s'attendre à rencontrer ailleurs qu'au début de la plainte. Le dénonciateur y explique qu'il est le jeune fils du chef-ouvrier Neferhotep. C'est le seul passage du texte où se trouve la formule initiale , par laquelle débutent habituellement les lettres de recommandations, d'explications, etc.

Il y a lieu de croire que la portion du texte disparue au commencement du papyrus ne contenait que la légende du roi régnant, le nom, la profession et l'indication de la demeure du plaignant, des détails du même genre concernant le malfaiteur dénoncé, ainsi que les noms et les titres du fonctionnaire auquel la plainte est adressée. La première page du Papyrus Anastasi VI fait comprendre qu'une disposition de ce genre peut très-bien remplir une page de l'étendue de celles du Papyrus Salt.

Malheureusement l'enlèvement de la première page a été pratiqué avec rudesse ; la section a entamé toutes les lignes de la page suivante, la première de celles qui nous restent, à laquelle il doit manquer quatre ou cinq centimètres de sa largeur primitive.

Dans la version qui suit nous indiquons par des points les groupes disparus au commencement de chaque ligne ; les restitutions que nous proposerons seront placées entre parenthèses. Tous les groupes intéressants ou difficiles seront discutés en notes.

Digitized by Google

TRADUCTION.

Recto. — Page 1.

1. . . . . Je suis le fils du chef-ouvrier Nebnefer. Mon père est mort;

2. (Il a laissé) Neferhotep, mon frère, à sa place. Le brigand [1] a frappé Neferhotep

3. . . . . son frère. Et Panéba donna cinq serviteurs de mon père à Phraemheb, qui était Gouverneur;

4. . . . . mon père. Après cela il n'y eut pas lieu qu'il mourût [2]. Notoire [3] aussi est ce qu'il a fait dans la sépulture de tous les rois.

5. . . . . vols que fit Panéba, des objets du roi Séti-Ménephtah; note qui les fait connaître [4]:

6. (Il vola des objets dans les) magasins du roi Séti-Ménephtah; ainsi fit-il. Ils furent trouvés avec lui dans l'hypogée.

7. . . . . Il vola la garniture [5] d'un char. Aussi fit-il lacérer [6] un livre

1 , bpori.

2 Comparez le texte à la ligne 17 de la même page; ainsi que la traduction de ce texte et la note qui l'explique.

3 . Voyez : *Spoliation des hypogées*, p. 99, 121 et 122. (F. C.)

4 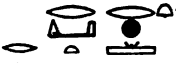 . C'est le titre habituel de toutes les énumérations.

5 Mot de lecture incertaine.

6

Digitized by Google

8. . . . . de scribe; et il l'emporta de l'hypogée.

9. . . . . des portes; puis, il arriva qu'il rencontra les quatre [1]; il en vola une; elle fut avec lui.

10. (Il vola) l'encens de la famille divine du Kharneter, et il le partagea avec ses compagnons.

11. (Il pénétra) dans les celliers? de S. M.; il vola ses vins, et il s'installa sur

12. . . . . [2]

13. (Ses compagnons trouvèrent) une statue du Seigneur Royal, au nom de Séti-Ménephtah; ils l'emportèrent; ils furent aperçus

14. (par des gens) du temple d'Hathor. Le scribe Kenhikhopeshef consigna ce qu'il a fait dans le temple de Ptah. Panéba

15. (vola des objets appartenant à) Neferhotep; il creusa [3] dans le sol [4] qui est entassé [5] dans le lieu du mystère [6]

1 La lacune empêche de deviner de quels objets il s'agit.

2 La ligne 12 n'a que quelques mots indéchiffrables.

3 , BAA; *faire un trou, creuser*. Ce mot se dit du travail de la terre: , *piocher, fouiller la terre*.

Le trou du tombeau est nommé 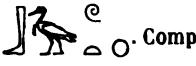 . Comparez , *trous, cavernes*.

4 , ϢOTTϬN, *le sol, la terre*.

5 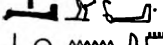 . Voyez: *Calendrier Sallier*, p. 46.

6 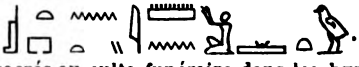 . Sans doute un des endroits consacrés au culte funéraire dans les hypogées.

Digitized by Google

16. . . (il prit) les approvisionnements de l'adoration[1], disant : Je n'ai pas renversé[2] une pierre dans l'étendue du lieu royal, en cela[3].

17. (Il lui arriva) d'aller à la porte de Neferhotep ; il ouvrit la clôture[4]. Et il ne mourut pas ensuite avec l'ouvrier Kenna[5].

18. Mais Panéba (avait donné) des objets[6] au scribe Kenhikhopeshef, et il le sauva[7].

1 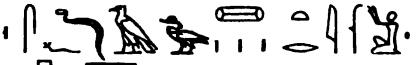 .

2 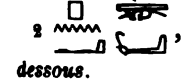 , ПИА, *renverser, retourner, mettre sens-dessus-dessous.*

3 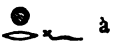 à la fin de la phrase semble signifier *relativement à lui* ou à *cela.* Panéba avait creusé le sol et pénétré dans un dépôt d'approvisionnements du culte. Soupçonné, il répondit : Je n'ai pas remué une seule pierre dans le lieu royal, *en cette affaire.* Voyez: *Spoliation des hypogées*, p. 36. (F. C.)

4 Ce n'est pas absolument certain.

5 ..... Les crimes nombreux de Panéba méritaient ce sévère châtiment ; le plaignant s'étonne qu'il reste impuni. Dans la phrase suivante, il s'explique cette impunité par la corruption du scribe Kenhikhopeshef, qui avait pris note des méfaits perpétrés par ce malfaiteur dans le temple de Ptah (voyez lig. 14). L'ouvrier Kenna était un des complices de Panéba, qui avait probablement subi sa peine.

6 , copte ⲛⲕⲁ, *res.* Ce mot s'emploie plus rarement que , mais il a les mêmes acceptions que ce dernier groupe.

7 . Cette signification de , d'abord signalée par M. Goodwin, est démontrée par des exemples concluants.

Digitized by Google

19. (Il dépouilla) la femme Ouaou de ses vêtements, et il la souilla[1] sur le sommet de la muraille d'enceinte; il. . . . . .

20. (Il arriva) qu'il partagea le. . . .[2] de l'ouvrier Nebnefer, fils de Pennoub[3], ...

21. . . . . .[4]

Page 2.

1. Il arriva que son fils courut avec lui vers le lieu des portiers; il fit un *Vie du Seigneur Royal*! en disant: Je n'étais pas avec lui[5]. Lui,

2. Panéba, viola[6] la femme[7] Maï, qui était femme de

1 , ϩⲟⲩⲁⲟⲩ, copte ϩⲟⲟⲩ, *putredo*. Ce mot se dit de la saleté, des excréments, des choses dégoûtantes.

2 Mot emporté par une déchirure.

3 Ce Nebnefer, fils de Pennoub, n'est pas le Nebnefer, père du plaignant.

4 Les trois derniers groupes de la ligne 20 ne sont pas traduits; on n'y distingue clairement que le verbe ⲫⲁ, *porter*. De la ligne 21 il ne reste que d'insignifiants débris.

5 Nous lisons . Le texte hiératique a été altéré par le froissement. ne signifie pas seulement *devant*, mais aussi *avec*. Voyez *Voyage d'un Égyptien*, p 66. (F. C.)

6 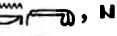 , NK, copte NOGIK, *adulterium*. Le groupe égyptien signifie exactement *coire*.

7 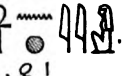 . Au Papyrus Abbott, pl. 4, lig. I, les , *femmes de la ville*, sont mentionnées en même temps que les *hommes du pays*.

Digitized by Google

l'ouvrier[1] Kenna; il viola la femme Hunur, qui était avec Pentiau[2].

3. Il viola la femme Hunur, qui était avec (Bé)sa[3] et était comme femme auprès de lui. Son fils, comme il violait[4] Hunur, fut à

4. violer Oubkhet, sa fille, et Aapehpeh, son fils, viola Oubket-Kerou[5]. Lui,

5. il arriva qu'il mit des ouvriers à briser des pierres sur le sommet des travaux de Séti-Ménephtah, et ils

6. les emportèrent à sa demeure journellement[6]. Il établit quatre colonnes dans sa demeure avec ces mêmes pierres.

7. Il força le lieu royal[7]; ainsi fit-il[8]; des gens qui passaient violèrent (ce lieu)[9]. Vois!

1 ; l'hiératique est altéré.

2 Peut-être Penséba. Ce nom est écrit d'une manière très-abrégée.

3 La première syllabe de ce nom a disparu.

4 Nous prenons comme incidente la phrase 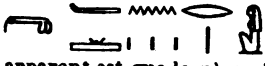 , en la faisant rapporter au père. Le sens apparent est que le père viola Hunur, et le fils, la fille de Hunur.

5 Aapehpeh est probablement le fils du fils de Panéba, et *Oubkhet-Kerou* la fille de *Oubkhet*; le fils et le petit-fils étaient les dignes émules du père.

6 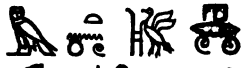 , *chaque jour.*

7 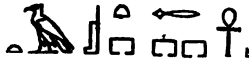 ; une résidence du roi régnant.

8 . Peut-être faut-il traduire: *Ce qui fit que des gens qui passaient....*

9 , forme abrégée de . Ce groupe se dit de l'action d'entrer dans un lieu interdit. Cf. *Papyrus Abbott, passim.*

Digitized by Google

8. Des maçons se tenant[1] à travailler sur le sommet des travaux du roi, ils entendirent le bruit.

9. Il vola les harnais[2] du roi et la fourche[3] pour travailler dans sa demeure. Note qui fait connaître

10. les maçons qui étaient à ses travaux :

Aapehpeh,

Kana...[4],

Kasa, fils de Ramsès,

Horemuaa,

Kenkhopeshef,

11. Roma,

Peshettou, fils de Haa,

Nebnakhtou,

Nakhtkhem,

1 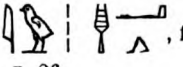 , forme du participe présent. Voyez *Spoliation*, etc., p. 26.

2 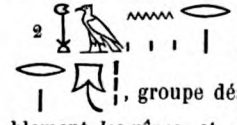 , ϸANOTP. Ce mot ressemble à 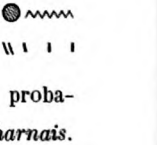 , groupe désignant quelque partie de l'attelage, probablement *les rênes*, et, dans une acception plus générale, *les harnais*. Le déterminatif des objets en *cuir* assure cette définition. Mais, dans notre papyrus, le déterminatif est celui des armes ou instruments de métal. Ce pourrait être un instrument d'agriculture.

3 , KAAXANA. C'est évidemment la transcription de l'hébreu-chaldéen קלשון, *cuspis*, *aculeus*. C'était un outil d'agriculture, probablement une fourche. Les Israélites, qui n'avaient pas de forgerons parmi eux, faisaient réparer leurs outils par les Philistins. Le *qilshon* triple est cité à cette occasion *(Samuel, I*, ch. 13, v. 21).

4 Ce nom est entamé par une lacune.

Digitized by Google

Nebsmen,
Horemuaa,
Bakou,
12. Khons, fils de Nakhtkhem[1],
Paioumeri,
Ounnefer,
Aanakhtou,
Total 16.

13. Il lui arriva d'emporter le grand livre[2] du Her-Bakou[3] et il le garda dans sa demeure.

14. Il lui arriva de courir après le chef-ouvrier Neferhotep, mon frère, et lui, comme il se retira (chez lui)[4], il ferma ses

[1] La filiation n'est pas clairement indiquée. Il pourrait y avoir eu deux Nakhtkhem au nombre des ouvriers. Dans ce cas, pour retrouver le nombre 16 au total, il faudrait réunir les groupes altérés *Kana* et *Kasa* et en faire un seul nom.

[2] Les groupes hiératiques paraissent correspondre à ; il pourrait y avoir doute sur le déterminatif . Les Égyptiens tenaient une comptabilité très-détaillée, dont le carnet final pouvait très-bien être nommé *grand-livre*.

[3] , *supérieur des travaux*. La forme la plus ordinaire du titre de *supérieur* est 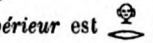 , ou simplement , mais on trouve aussi .

[4] , *lui, comme il rentra*. L'orthographe complète du verbe est .

Digitized by Google

15. portes devant lui; il prit une pierre; il garda ses portes; il plaça [1]

16. des hommes pour surveiller Neferhotep, et il dit: Je le tuerai pendant la nuit; il maltraita [2] neuf hommes pendant la nuit.

17. Le chef-ouvrier Neferhotep porta plainte au gouverneur Amenmès; il le fit battre; il porta plainte contre le Gouverneur

18. à Mési; il le fit échapper au Gouverneur, en disant: Il m'a maltraité.

19. Il arriva qu'il mit des hommes à travailler dans . . . . . [3] du Sennou de la demeure d'Ammon [4]; et ses femmes

20. lui tissèrent des étoffes. Il mit Nebnefer [5], fils de Ouatmès, à garder son bétail pendant un mois.

21. Il lui arriva de dire au chef-ouvrier Haï: Tu viendras au. . . . . ; tu tueras. . . [6]. . .

22. . . . . [7]

1 Les pronoms personnels *il* se rapportent tantôt à Panéba, tantôt à Neferhotep. Le sens est: *Panéba poursuivit Neferhotep; Neferhotep rentra chez lui, ferma ses portes, prit une pierre et garda ses portes; Panéba plaça des hommes*, etc.

2 , *frapper, battre, maltraiter.*

3 Mots illisibles.

4 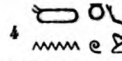 , *Sennou*, officier militaire. , soit la ville de Thèbes (Diospolis), soit l'un des temples d'Ammon.

5 Ce nom de Nebnefer *(Bon maître)* était très-répandu à cette époque. Le Papyrus Salt a déjà cité deux autres individus ainsi appelés.

6 Il pourrait y avoir , *magasin*, mais ce n'est pas sûr.

7 Il ne reste que d'insignifiants débris de l'écriture de la ligne 22.

Digitized by Google

Revers. — Page 1.

1. . . . . à l'occident du Kher, et ce fut un ordre foulé aux pieds [1].

2. Il descendit à la demeure de l'ouvrier Nakhtkhem, et il vola la couche [2]

3. qui était sous lui, et il enleva les choses qui étaient sur le corps [3] de l'homme qui était mort, et il les vola [4].

4. Et il arriva que son fils maltraita des ouvriers dans le lieu de sépulture [5], la nuit; c'est certain [6]. Il

1 signifie *un ordre écrit*, quelquefois *une stèle*. Ce mot est du masculin. 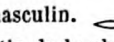 , *sur le sol, par terre*. La première partie de la phrase étant perdue, il est difficile de distinguer exactement l'intention de ce passage.

2 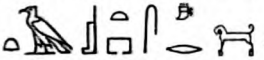 , *le lieu de coucher, la couche*.

3 L'hiératique paraît être . Ensuite on pourrait lire .

4 Ici le pluriel de la forme pour , . Voyez *Vols dans les hypogées*, p. 44. (F. C.)

5 Le groupe 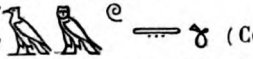 (Conf. la lig. 8, p. 1 du recto), que nous reconnaissons ici, est altéré dans ses derniers éléments graphiques.

6 est ici une formule affirmative, qu'on retrouve en copte sous la forme ⲛⲧⲟⲧⲛ, *utique, certe*.

Digitized by Google

arriva qu'il alla sur le sommet du mur d'enceinte et qu'il gâta[1] des briques pour les hommes.

6. Il arriva le fait qu'il fit un *Vie du Seigneur Royal!* en disant : J'ai obéi au Gouverneur Ran. De nouveau il s'échappa

7. de son pouvoir[2] : J'ai été fait maçon[3], avait-il dit, et son fils fit de même, à savoir : il le conduisit

8. au dehors ; il ne le replaça pas dans le Kher.

Vois ! il n'a pas déposé ses harnais[4].

9. Il lui arriva de voler le *Khasou*. . .[5] pour briser[6]

1 , ϩⲟⲧⲁ, *souiller, gâter*. Voyez ci-devant, p. 180, note 1. Panéba, ne daignant pas voler des briques, les gâte pour les rendre impropres au service, et nuire ainsi aux gens qui les fournissaient et qui les employaient. C'est ce qu'expriment les mots 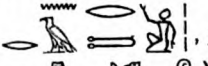 , *pour les hommes*.

2 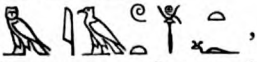 , ⲙ ⲁⲁⲟⲩⲧ̄ⲫ. Le mot ⲁⲁⲟⲩⲧ signifie *fonction, office, profession*. L'office du gouverneur était de faire arrêter et juger Panéba. Mais ce misérable trouva le moyen de tromper ou de séduire le magistrat et d'échapper ainsi aux poursuites.

3 Panéba feint d'avoir été employé comme maçon par le Gouverneur. C'est en cette qualité qu'il avait pu pénétrer sur un mur en construction et y gâter des briques.

4 . Les déterminatifs ne sont pas nettement écrits. Voir ci-devant, p. 182, note 2.

5 Il ne reste du groupe hiératique que les signes , il s'agit vraisemblablement d'un *marteau*.

6 . Le sens *rompre, briser*, a été signalé en premier lieu par M. Goodwin.

Digitized by Google

de la pierre ; puis il fut à dire : il n'y en a point[1]. On passa

10. un mois à le chercher, il l'avait emporté et jeté derrière une grosse pierre.

11. Il lui arriva d'aller au lieu de sépulture de la reine Honma-Ra ; il vola une pierre dure[2].

12. Il fit un *Vie du Seigneur Royal !* en disant : Elle n'est pas chez moi, alors qu'elle fut trouvée dans sa demeure.

13. Il arriva qu'il me fit jurer sur la chambre de mon père et de ma mère,

14. en disant : Je n'y suis pas entré. Il fit aller l'ouvrier Peshetou ; il lui arriva d'appeler

15. la ville en disant : Ne faites pas attention [3] à l'homme de la famille[4] du chef-ouvrier Nebnefer.

16. Il alla aux oblations d'Ammon, ses.... [5] avec lui ; puis les hommes allèrent aux oblations. . . . . [6]

17. . . . . peur. Il gâta [7] de

[1] Nous avons été tentés de traduire : *Ce n'est pas lui ;* mais il faudrait : *ce n'est pas moi.* Un peu plus bas, l'expression BN COT se rapporte bien à l'objet dans la phrase BN COT ⲁⲧⲁ‾ⲁ, *il n'est pas chez moi.*

[2] . Ce doit être la même chose que .

[3] 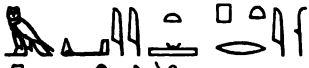 .

[4] . Le sens *famille*, proposé par M. Brugsch, d'après des documents inédits, se justifie par notre texte.

[5] Mot illisible.

[6] Lacune qui se continue jusqu'au milieu de la ligne 17.

[7] Voyez la note 1, p. 186, ci-devant.

Digitized by Google

la pierre aux travaux de la ville. . . . . .

. . . . . .

Revers. — Page 2.

1. Or, cette conduite[1] ne commence-t-elle pas à être notoire? Lui, il jouit du salut divin[2], lui, qui est semblable à n'importe quel abominable scélérat[3]! C'est qu'il

1 , *fonction*, *métier*, *occupation*, *besogne*. Ici le sens réclame la tournure interrogative. L'exclamation interrogative 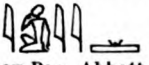 est placée à la fin de la phrase, comme cela arrive au Pap. Abbott. Voyez *Spoliation des hypogées*, p. 110. (F. C.)

2 , ⲥⲟⲩ ϩⲓ ⲓⲡⲓ ⲟⲩⲭⲁ. Le dernier mot est le copte ⲟⲩⲟⲭ, *sanus*, *salvus*, *bene valens*, qui est très-semblable au grec Ὑγιής. Ce groupe est déterminé par l'hiéroglyphe *dieu*, se rapportant au pharaon, qui, en sa qualité de roi et de dieu, était l'auteur et le dispensateur de toute faveur, de toute grâce. Le paragraphe final du Papyrus de sentences, donné par M. Prisse à la Bibliothèque impériale de Paris, cite la faveur royale, en même temps que la conservation d'une santé robuste, comme l'un des avantages réservés à l'homme sage et prudent. En sa qualité de représentant de la justice, le pharaon devait faire punir un misérable chargé de crimes. Aussi le plaignant semble-t-il d'abord s'étonner que le coupable jouisse de la faveur qui ne devait appartenir qu'aux honnêtes gens. Mais il se garde de formuler un blâme ou même une critique, car il rappelle que le criminel a mis à mort les gens qui eussent pu éclairer le roi.

3 , ϫⲁϫⲁ. Ce groupe se rencontre avec le déterminatif du mal, au Papyrus Anastasi V, pl. 7, dans une phrase dont le premier mot est méconnaissable. Notre exemple du Papyrus Salt est le plus significatif qu'on ait encore signalé. Le mot ϫⲁϫⲁ est une expression de violent mépris qui se retrouve dans le copte ϫⲱϫ, *opprobrium*, *ignominia*, *turpitudo*, *abjectio*.

Digitized by Google

a tué les gens pour qu'ils ne puissent pas donner des avis au pharaon.

Vois! je fais connaître au Gouverneur ce qu'il a fait.

Le document dont nous venons de donner la traduction nous offre la forme des plaintes en matière criminelle à l'époque des Ramessides. C'est, jusqu'à présent, la seule pièce de ce genre que l'on ait reconnue. Malgré ses lacunes et l'état d'indéchiffrabilité de quelques groupes, on y trouvera beaucoup de renseignements utiles à l'étude des formalités judiciaires aux temps pharaoniques. Nous allons examiner successivement les points les plus intéressants.

1. *Date du document.* La date ne se trouve exprimée dans aucune des parties du texte qui nous restent. Mais, s'il ne nous est plus possible d'arriver à la précision sous ce rapport, nous serons du moins autorisés à placer la rédaction de la plainte dans le cours du règne de Séti II, petit-fils du glorieux Ramsès II (XIV^e^ siècle avant notre ère).

En effet, le seul souverain dont il soit fait mention dans le papyrus porte le nom de 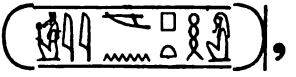 , *Séti-Ménephtah*. Le cartouche de ce pharaon revient à plusieurs reprises. On le trouve notamment à la ligne 13 de la page I, recto, où il est question d'une statue royale élevée à ce monarque, et qui fut enlevée. Cette circonstance ne démontrerait pas qu'il s'agissait du roi alors régnant; mais, à la page 2, recto, lig. 5, il est question de travaux du roi Séti-Ménephtah en cours d'exécution,

Digitized by Google

où Panéba se procura des pierres pour élever chez lui quatre colonnes. A la ligne 8 de la même page, il est dit que des maçons, qui étaient à travailler à ces mêmes chantiers de construction, furent témoins auriculaires de l'un des délits reprochés au criminel.

Il est donc bien certain que les faits se sont passés sous le règne d'un Séti-Ménephtah. On ne peut pas songer à Séti I, par le motif que la sépulture de la reine 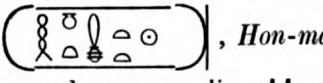 , *Hon-ma-Ra*, est citée à la première page du revers, lig. 11. Or, cette princesse est l'une des filles de Ramsès II[1], qui était lui-même fils de Séti I; l'ordre chronologique nous conduit forcément à Séti II Ménephtah. Une particularité orthographique nous engagerait d'ailleurs à reconnaître Séti II dans le cartouche *Séti-mer-en-Ptah*, qui est spécial à ce pharaon; dans celui de Séti I, le surnom de *Mer-en-Ptah* (*l'aimé de Ptah*) précède toujours le nom de Séti. Toutefois cette observation ne serait pas concluante à elle seule.

Cette attribution fournit une explication admissible pour un passage très-embarrassant de la plainte; il s'agit de celui où il est dit que le gouverneur Amenmès ayant voulu faire châtier Panéba sur la dénonciation du chef-ouvrier Neferhotep[2], ce malfaiteur porta lui-même plainte contre le Gouverneur à un individu nommé Mési

1 LEPSIUS, *Kœnigsb.*, pl. 35, nº 461. Hon-ma-Ra porte les titres de *fille royale* et *épouse royale*.

2 Recto, pl. 2, lig. 14 et seqq.

Digitized by Google

( ), dont ni les titres ni les fonctions ne sont indiqués.

Ce Mési était évidemment un personnage très-influent, puisqu'il réussit à préserver Panéba des poursuites du Gouverneur[1]. Nul doute qu'il n'appartînt à la famille royale. M. Lepsius a rangé à la suite des princes de la famille de Ramsès II un fils royal de Coush, basilicogrammate, du nom de Mès[2]. C'est vraisemblablement le même personnage.

A cette époque assez mal débrouillée de l'histoire égyptienne, se place le règne d'un Amenmès qui ne nous a guère laissé d'autres souvenirs que son tombeau ; le prénom de ce pharaon était *Men-ma-Ra-Sotep-en-Ra;* il rappelle d'assez près celui de la reine *Hon-ma-Ra.* Tout concourt donc à démontrer que le Séti-Ménephtah du Papyrus Salt est bien Séti II.

2. *Le plaignant et le malfaiteur.*

La disparition du nom et des titres du plaignant est une perte sensible pour l'intelligence de notre texte. Nous avons expliqué que ces indications devaient se rencontrer dans une première page qui a été séparée du papyrus, et qui n'est pas arrivée jusqu'à nous.

Il est à présumer que les débris de ce nom se retrouvent dans les premiers signes du texte conservé, signes

[1] Le , ou Gouverneur, était l'un des plus hauts fonctionnaires de l'Égypte ; il présidait les cours de justice. Voir : *Spoliation des hypogées*, p. 165 (F. C.)

[2] *Kœnigsb.*, pl. 36, n° 477 ; à la suite du *fils royal Séti-Ménephtah,*

Digitized by Google

qu'on peut représenter ainsi en hiéroglyphes: 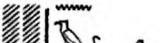 . Les dernières syllabes du nom seraient donc *natou*. Mais c'est incertain, et, dans tous les cas, de très-médiocre utilité.

Le texte nous apprend le nom du père du plaignant; c'était un chef-ouvrier nommé Nebnefer; il était mort à l'époque où fut rédigée la plainte, et il avait laissé, pour remplir son emploi, un de ses fils nommé Neferhotep, sans doute un frère aîné du plaignant. Ce Neferhotep est, en effet, plusieurs fois mentionné dans le texte sous le titre de 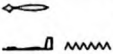 , qui avait appartenu à son père; le jeune frère était probablement un simple , *homme de travail, ouvrier*.

Une première difficulté, occasionnée par les lacunes du texte, se rencontre dans la phrase où le plaignant dit en termes précis (lig. 3), que *le brigand a tué Neferhotep. . . . . son frère*. S'il n'y avait pas une lacune (ici représentée par des points), le texte constaterait nettement que Neferhotep était frère du brigand qui le tua. On ne voit pas trop de quel brigand (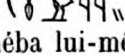) il peut être question, si ce n'est de Panéba lui-même, qui est nommé dans la phrase suivante sans aucune désignation et comme un personnage déjà connu du lecteur.

On ne comprendrait pas, du reste, comment Panéba aurait pu donner cinq des serviteurs du chef-ouvrier Nebnefer, s'il n'avait pas fait partie de la famille de ce

Digitized by Google

défunt, et s'il n'avait pas eu à intervenir dans quelque partage. Le plaignant, qui ne manque jamais de rappeler les vols et les détournements commis par ce misérable, aurait certainement spécifié comme *vol* la tradition de cinq serviteurs de son père à un nouveau maître.

Nous reconnaissons donc comme chose fort vraisemblable que Panéba était l'un des membres de la famille de Nebnefer. Les exigences de la disposition du texte sont d'ailleurs telles qu'elles portent à penser que ce malfaiteur était le propre frère de Neferhotep et du plaignant. C'est ce que dit expressément le texte, si l'on fait abstraction de la lacune, et c'est encore ce qu'il semble dire lorsqu'on essaie de la combler en plaçant quelques mots avant l'expression *son frère*.

A ce propos, il y a lieu de faire observer que le Neferhotep tué par le brigand ne peut être le même individu que le chef-ouvrier Neferhotep dont il est question dans la suite de la plainte en termes qui prouvent qu'il était encore vivant. Ce Neferhotep est d'ailleurs toujours distingué par son titre de *chef-ouvrier*. Lorsque le texte introduit un nouveau personnage portant un nom déjà attribué à d'autres individus, le nouveau venu est toujours désigné par son titre ou par sa filiation ; tel est le cas, par exemple, pour deux Nebnefer autres que le chef-ouvrier de ce nom, père du plaignant, l'un desquels est indiqué comme *fils de Pennoub*[1], et l'autre comme *fils de Ouatmès*[2].

[1] Pl. I, recto, lig. 20.
[2] Pl. I, verso, lig. 20.

Digitized by Google

Si dans le malfaiteur Panéba nous reconnaissons, comme nous venons de le dire, un frère de Neferhotep et du plaignant, il s'ensuivra que le premier crime relevé contre lui est l'assassinat d'un de ses neveux. Ce crime méritait la mort; le plaignant constate qu'il demeura impuni :

[1]

Et non lieu après qu'il meure;

puis il en explique la raison : c'est que Panéba avait donné cinq serviteurs de son père[2] au ou gouverneur Phraemheb, qui était le magistrat chargé de la répression des crimes.

Avec ces hypothèses, que justifient les lacunes du texte, tout s'enchaîne à merveille. On pourrait à la rigueur rendre par l'interrogatif la phrase citée, et traduire : *N'y avait-il pas lieu ensuite qu'il meure?* Mais cette tournure est d'autant moins nécessaire qu'elle ne serait pas admissible dans le passage analogue de la ligne 17, que nous allons également examiner.

La langue égyptienne abonde en formes idiomatiques; on y rencontre des analogies pour un grand nombre de gallicismes; l'emploi de , *lieu, place, endroit, siége*, dans l'expression *il y a lieu*, peut se justifier par la diversité des acceptions de ce groupe et par l'usage presque universel de cette locution : *to take place*, *Statt*

[1] Il ne reste plus que le commencement du groupe; le papyrus est troué à l'endroit correspondant.

[2] De Nebnefer, père de Panéba et du plaignant lui-même.

Digitized by Google

finden, *aver luogo*, *haber lugar*, et en latin *locus esse*, *dare locum*. La même expression existe d'ailleurs en copte : ⲇⲁ.ⲇⲁ, *dare locum* (remplace souvent).

A la ligne 14, le texte nous rapporte qu'un scribe nommé Kenhikhopeshef avait rédigé procès-verbal des délits commis par Panéba dans le temple de Ptah. Nous savons par le Papyrus Abbott que certains scribes avaient la mission de consigner par écrit les dénonciations relatives aux faits criminels. Ces pièces officielles servaient ensuite dans le procès fait aux accusés. Panéba devait donc être poursuivi à propos de ces délits, qui furent d'ailleurs suivis de vols sacrilèges. Cependant, encore une fois, le plaignant constate qu'il échappa au châtiment :

Et non après il mourut.

Continuant son système de corruption, Panéba avait fait des présents au scribe Kenhikhopeshef, et ce fonctionnaire vénal le sauva [1].

Dans cet endroit du texte il n'existe pas de lacunes, et la traduction, qui n'exige aucune hypothèse, vient en aide à l'explication que nous avons donnée du passage relatif au don des cinq serviteurs.

L'hypothèse de la parenté de Panéba avec le plaignant nous aidera encore à comprendre un passage qui sans cette circonstance serait très-embarrassant.

[1] Voyez ci-devant, p. 179, note 7.

Digitized by Google

A la ligne 13 de la page I du revers, le plaignant expose que Panéba lui a *fait jurer, à propos de la chambre de son père et de sa mère, qu'il n'y était pas entré.* On ne s'expliquerait pas ce serment s'il ne s'agissait pas de deux frères en état d'hostilité et se suspectant réciproquement. La chambre du père et de la mère était le sanctuaire de la famille. Les objets les plus précieux devaient y être conservés ; celui des enfants qui y eût pénétré seul avant la reconnaissance et le partage de ces valeurs pouvait être soupçonné de chercher à s'en approprier quelques-unes.

Du reste, on voit par la suite immédiate du texte que Panéba cherchait à accréditer le bruit de ses discussions de famille, au moyen desquelles il espérait donner le change à l'opinion publique sur ses crimes multipliés. C'est pour ce motif qu'il dépêcha par la ville un de ses affidés, l'ouvrier Peshetou, qui disait partout : *Ne faites pas attention aux gens de la famille du chef-ouvrier Nebnefer.* Les cohéritiers qui s'entre-déchirent, sont aussi anciens que la famille et la propriété.

3. *Corruption des Magistrats.*

Le Papyrus Judiciaire de Turin rapporte la condamnation de certains magistrats, convaincus d'avoir négligé leurs devoirs dans la suite à donner à des constatations judiciaires régulièrement faites. Ce document n'entre dans aucun détail sur les faits de négligence reprochés à ces magistrats. Mais le Papyrus Abbott relate d'une manière suffisamment circonstanciée le fait d'un haut fonctionnaire, faisant partie d'un tribunal, et qui fut déclaré coupable pour avoir accueilli des accusations

Digitized by Google

mensongères, et provoqué des poursuites contre des individus dont l'innocence fut reconnue.

Au Papyrus Salt, nous trouvons des cas de corruption exercée sur des Magistrats investis de fonctions judiciaires. En premier lieu, Panéba donna cinq serviteurs de son père au gouverneur Phraemheb, et évita ainsi d'être poursuivi pour un assassinat qu'il avait commis; en second lieu, il fit des présents au scribe rapporteur Kenhikhopeshef, qui avait constaté par écrit les méfaits du criminel dans le temple de Ptah, et qui, loin de le faire poursuivre, s'employa à le sauver.

Une autre fois, Paneba ayant gâté des briques sur un mur en construction, il trouva encore le moyen d'échapper à toute répression, en prétendant qu'il n'avait fait qu'obéir au gouverneur Ran [1].

Ce criminel devait être doué d'une grande habileté pour flatter les passions et servir les intérêts des gens qui pouvaient le protéger. Cependant, un autre gouverneur, du nom d'Amenmès, s'était apparemment montré inflexible; il avait fait commencer des poursuites contre Panéba; peut-être même lui avait-il fait appliquer la bastonnade ( ). Mais Panéba avait les bras longs; il réussit à intéresser à lui un personnage nommé Mési, qui l'arracha à l'autorité du Gouverneur. Ce Mési devait être, ainsi que nous l'avons déjà dit, un personnage de grand crédit, puisque Panéba lui adressa une plainte contre le Gouverneur, qui était le magistrat principal et l'un des plus hauts fonctionnaires de l'Égypte.

[1] Revers, p. 1, lig. 6.

Digitized by Google

La plainte du malfaiteur était du reste fort brève ; elle consistait uniquement en ces mots : *il m'a fait battre.* Ce châtiment, quelque bien mérité qu'il pût être, ne devait pas être ordonné par le Gouverneur, de sa propre autorité. Il fallait un jugement et une condamnation en forme. Si le Gouverneur avait traité Panéba comme les professeurs traitaient leurs élèves indisciplinés, cette méthode expéditive devait constituer un abus de pouvoir en présence duquel le Gouverneur put se trouver obligé de relâcher son prisonnier.

Il est très-vraisemblable que la plainte embrasse des faits qui se sont succédé à d'assez longs intervalles. Panéba eut affaire à trois différents magistrats du rang de , ou *Gouverneur* ; le premier se nommait Phra-emheb, le deuxième Amenmès et le troisième Ran[1]. Peut-être cette haute magistrature était-elle conférée pour un an seulement. Le Papyrus Abbott nous fait connaître trois Gouverneurs sous le règne de Ramsès IX, savoir :

Neb-ma-Ra-nakht, en l'an 14 ;

Shaemab, en l'an 16 ;

Neb-ma-Ra, en l'an 19.

4. *Voleurs du quartier des tombeaux.*

Les richesses enfouies dans la sépulture des morts semblent avoir donné lieu, de tout temps en Égypte, à la dangereuse mais très-fructueuse industrie des voleurs de la Nécropole. Le Papyrus Abbott, tout entier, relate des spoliations pratiquées dans les hypogées royaux et

[1] Le Gouverneur à qui la plainte est remise (*Revers*, p. 2, lig. 6) n'est pas nommé.

Digitized by Google

particuliers de Thèbes. Ce document se termine par trois listes de voleurs dénoncés au roi et au gouverneur. On est étonné d'y voir figurer des fonctionnaires de tous ordres, prêtres, scribes et officiers militaires.

Panéba lui-même volait dans les sépultures; mais le texte du Papyrus Salt les désigne par le mot CAUTO, *sépulture, enterrement*, tandis que le Papyrus Abbott, document de date plus moderne, se sert constamment de l'expression , qui paraît s'être de plus en plus accréditée dans la pratique.

Un passage de notre manuscrit semble démontrer que ce malfaiteur, ainsi que son fils qui était son complice habituel, faisaient partie de la population de la Nécropole. Lorsqu'il ne trouvait rien à emporter, il faisait au moins tout le mal possible. Ayant gâté de la brique au préjudice des gens qui la fournissaient, il évita d'être châtié en invoquant l'autorité du gouverneur Ran : 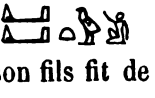 , *je suis fait maçon*, dit-il, et son fils fit de même[1]. Le texte ajoute *qu'il l'emmena au dehors et ne le replaça pas dans le Kher*.

Dans cette phrase, les rapports pronominaux laissent prise à discussion ; il peut être question du Gouverneur qui aurait fait sortir Panéba, ou de Panéba qui aurait fait sortir son fils ; mais dans l'un et l'autre cas nous comprenons que, trop compromis par leurs nombreux méfaits, les deux malfaiteurs avaient changé de quartier et de métier.

[1] *Revers*, pl. I, 7.

Digitized by Google

5. *Sur le style de la plainte.*

La plainte est conçue dans un style simple et concis ; les faits y sont clairement et nettement articulés, avec toutes les circonstances qu'ils comportent. Lorsque des témoignages oculaires ou auriculaires peuvent être invoqués, le plaignant les relate, et il prend toujours le soin d'expliquer les motifs qui ont fait échouer les poursuites à la suite des crimes constatés.

Le malfaiteur s'était procuré par le vol des matériaux et des outils pour travailler à une maison qu'il faisait construire ; la plainte donne le nom des seize maçons qui travaillaient pour lui.

Cette pièce judiciaire peut donner une idée de ce qu'étaient ces sortes de documents à l'époque des Ramessides ; nous ne rencontrons plus rien d'analogue que sous les Ptolémées ; mais alors le style de la chancellerie macédonienne avait pénétré chez les Égyptiens. Les plaintes des deux prêtresses jumelles et celle d'Hermias contre les Cholchytes, se ressentent de cette transformation.

Cependant *la plainte en violation de sépulture*, traduite par Letronne, sur un papyrus égypto-grec du Louvre, rappelle assez exactement le style antique. Voici ce document, qui pourra servir utilement de point de comparaison :

« A Denys, un des amis, hipparque des hommes et » archiphylacite du Peri-Thèbes ;

» De la part d'Osoroeris, fils d'Horus, cholchyte » d'entre ceux des Memnonia ;

» Je porte à ta connaissance que, l'an 44, lorsque » Lochus le Parent est venu à Diospolis-la-Grande,

Digitized by Google

» certaines personnes ont envahi l'un des tombeaux qui » m'appartiennent dans le Péri-Thèbes; l'ayant ouvert, » ils ont dépouillé quelques-uns des corps qui y étaient » enterrés, et en même temps ont emporté tous les effets » que j'y avais mis, montant à la somme de dix talents » de cuivre.

» Il est arrivé aussi que, comme la porte fut laissée » toute grande ouverte, des corps en bon état ont beau- » coup souffert de la part des loups, qui les ont en » partie dévorés.

» Puisque j'intente action contre Poéris et.... et Phtô- » nis, son frère, je demande qu'ils soient cités devant » toi, et qu'après mûr examen on rende la décision » convenable. »

On voit que l'*Archiphylacite du Péri-Thèbes* remplissait sous les Lagides une fonction analogue à celle du 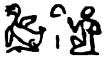 , ou *gouverneur* sous les pharaons. Osoroéris conclut à ce que cet officier fasse citer devant lui les individus qu'il dénonce ; le plaignant de l'époque de Séti II est encore bien plus bref : *Je fais*, dit-il, *connaître au Gouverneur ce que Panéba a fait*. Mais c'est bien la même conclusion, car le devoir du gouverneur est de faire 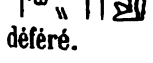 , c'est-à-dire *juger* le malfaiteur qui lui est déféré.

S. Birch. F. Chabas.

Digitized by Google

SUPPLIQUE D'UN OUVRIER

AU ROI AMÉNOPHIS.

Le texte dont j'entreprends ici la traduction ne présente pas en lui-même un intérêt bien marqué; cependant il contribuera à nous initier aux usages des anciens Égyptiens, et nous renseignera sur les rapports des hommes du peuple avec le quasi-Dieu qui occupait le trône.

Les documents que nous avons étudiés dans ce même volume de *Mélanges*, nous ont montré le fonctionnement habituel de la justice à l'époque pharaonique ; nous avons vu que les particuliers pouvaient saisir de leurs plaintes et de leurs réclamations certains magistrats à qui appartenait le droit de déférer les prévenus aux tribunaux.

Nous avons vu aussi que des fonctionnaires portaient directement des dénonciations devant le roi, qui, dans ce cas, désignait lui-même les officiers chargés d'instruire sur les faits révélés.

Le texte dont j'aborde l'explication est une plainte présentée à un pharaon par un simple ouvrier. Le style de ce document est complètement dépourvu de formules judiciaires ; il n'y est question ni de poursuite à exercer,

Digitized by Google

ni de vérification à opérer, ni de jugement à rendre ; on voit au premier coup d'œil qu'il s'agit seulement d'une pétition tendant à faire intervenir la protection royale en faveur du réclamant.

Ce texte est écrit des deux côtés d'un fragment de pierre calcaire appartenant au Musée Britannique ; il a été publié dans le volume intitulé : *Inscriptions in the hieratic and démotic character, from the collections of the British Museum ;* Londres, 1868, pl. XII. Le type graphique en est net et plein ; cependant plusieurs groupes sont tracés avec une telle négligence qu'ils opposent d'insurmontables obstacles au déchiffrement ; mais la difficulté principale provient de la fracture d'un angle de la pierre qui a enlevé une partie du texte à la fin du recto et au commencement du verso. Il est assez probable toutefois que cette fracture n'a fait disparaître aucune ligne entière, et que par suite les lacunes n'intéressent que deux demi-lignes et le commencement des lignes 2 à 5 du revers.

Voici la traduction suivie de ce document :

« *Recto.* L'an 4, du mois de choiack le 30. Ce jour-
» là, l'ouvrier Kenna, fils de Pesouati, porta plainte
» au roi Amenhotep, Vie-Santé-Force, le Seigneur
» royal de la Ville,
» En disant : Ta face vers moi, mon bon Seigneur !
» c'est moi qui ai bâti le logis de l'ouvrier Tek ; il s'est
» écroulé. Or, vois ! l'ouvrier Merto, fils de Menna,
» ne m'a pas laissé pouvoir m'y établir.
» En disant, c'est le Dieu qui m'a dit : Qu'il le partage
» avec toi.

Digitized by Google

» C'est comme si je ne l'avais pas bâti.

» Il a été avec. . . . .[1] à la bergerie qui. . . . .

» *Verso*. . . . . .[2] . . . . . partage,

» ainsi me dit-il.

» Le scribe. . . . . fils de. . . . .[3]. sherau, du

» Kher, lui parla de nouveau, en disant : Que le logis

» soit à Kenna, son maître ; qu'il soit à lui par le com-

» mandement de S. M., et que personne ne le partage.

» Ainsi dit-il, en sa divine présence[4], devant le

» chef-ouvrier Nekouemheb, le chef-ouvrier Anhour-

» shaou, le scribe Djeta, porteur du dieu, le chef-ou-

» vrier Djeraouti, sur le territoire de la résidence du

» chef-ouvrier Ariament.

» Il fit un *Vie du Seigneur royal!* en disant : Pros-

» périté du roi ! Vie du Souverain, dont les volontés

» donnent la mort ! la double grande demeure, Vie-

» Santé-Force, mon Seigneur ! Si j'ai retourné une pa-

» role en cela, qu'il m'arrive souffrance. Vraiment,

» as-tu dit : Partage?

Cette traduction nous offre la physionomie du document, mais je n'oserais en garantir la parfaite exactitude dans toutes ses particularités. Nous allons en passer en revue les passages les plus notables.

L'*ouvrier* (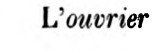) qui présente la plainte

1 Lacune.

2 Id.

3 Id.

4 C'est une manière de rendre l'idée : *devant Sa Majesté.*

Digitized by Google

( )[1] se nomme , fils de , *Kenna, fils de Pesouati.* Le nom de Kenna est assez fréquent sur les monuments; celui de Pesouati est purement égyptien, mais je ne l'ai pas encore noté ailleurs.

Le pharaon auquel la plainte est adressée n'étant désigné que par son cartouche-nom, Amenhotep, nous ne pouvons savoir auquel des Aménophis nous avons ici affaire; nous ne sommes pas renseignés par la date de l'an IV, qui peut tomber indifféremment dans le règne des quatre pharaons ayant porté ce nom. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que notre monument date de la XVIII^e^ dynastie, c'est-à-dire du 16^e^ ou du 17^e^ siècle avant notre ère.

Amenhotep porte le titre singulier de 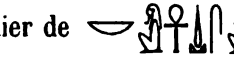 , *Seigneur-Vie-Santé-Force de la ville,* ce qui revient tout simplement à dire: *roi de la ville.* Notre monument daterait-il d'une époque de troubles pendant laquelle l'autorité de cet Amenhotep aurait été restreinte? Faut-il au contraire suppléer la préposition devant les mots *la ville*, et modifier ainsi le texte, de manière à faire entendre que la plainte fut présentée au roi dans la ville? Je ne me hasarderai pas à proposer sur ce point une solution définitive.

L'ouvrier dit que c'est lui qui a bâti ( )

[1] Voyez ci-devant, p. 58.

Digitized by Google

le logis (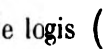) d'un autre ouvrier dont j'ai cru pouvoir lire le nom . Cette lecture est très-conjecturale. Peut-être même l'hiératique représente-il autre chose qu'un nom. Il pourrait être question d'une maison d'ouvriers en général. Dans tous les cas, si c'est pour l'ouvrier Tek qu'elle a été construite, cet ouvrier ne l'a pas occupée, car il n'est plus question de lui dans le texte; la discussion s'agite entre Kenna qui l'a construite et un autre ouvrier qui l'a occupée et l'a laissée s'écrouler ( ).

Le plaignant expose que l'ouvrier Merto [1] ne lui a pas laissé la possibilité de s'y établir: 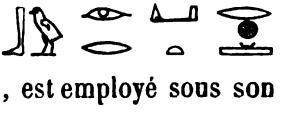 . Ici ⲣⲏ, *savoir*, est employé sous son acception bien assurée de *pouvoir* [2]; l'emploi des deux auxiliaires ⲓⲣⲓ ϯ.ⲧ est à remarquer.

Pour que cette traduction fût parfaitement sûre, il faudrait que le mot ϩⲓⲥ, *s'installer*, *s'établir*, fût suivi du pronom , *moi*. Toutefois, comme Merto est le sujet de la phrase, son action ⲓⲣⲓ ϯ.ⲧ ⲣⲏ, *faire donner pouvoir*, doit s'adresser à un autre qu'à lui-même.

Nous avons donc suivi le sens le plus naturel.

Comment cet ouvrier Merto, fils de Menna [3], inter-

[1] Dans ce nom la première syllabe *Mer* est seule certaine.

[2] Voir ci-devant, p. 62, note 3, et p. 125.

[3] *Menna* est un nom connu par d'autres textes.

Digitized by Google

vient-il ici? C'est ce que le plaignant va nous apprendre, en nous faisant connaître les prétentions émises par Merto; celui-ci avait dit : *C'est le dieu*[1] *qui a dit à moi : qu'il le partage avec toi.*

Cette phrase que précède la locution qui annonce toujours une explication, a pour sujet le mot , *le dieu*, affecté de la préposition . Cette préposition affecte de même les pronoms personnels sujets et forme les séries 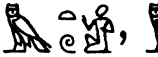 , etc., et , etc. Voici la transcription du passage :

C'est le dieu qui a dit à moi : qu'il partage lui

avec toi.

On remarquera le déterminatif qui précède le régime . Ce n'est pas un sujet, car le sujet est le relatif , *qui*, mais on peut y voir une marque d'honneur, puisque ce sont des paroles du roi qui sont rapportées. Mais le même pléonasme se rencontre dans l'expression 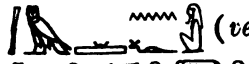 (*verso*, lig. 2) et dans 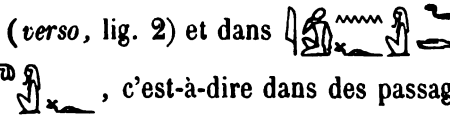 , c'est-à-dire dans des passages où ce n'est évidemment pas le roi qui parle. Nous trouvons ici deux exemples analogues au caprice graphique

[1] C'est-à-dire *le roi*.

Digitized by Google

qui nous a embarrassés dans l'interprétation du préambule du Papyrus Judiciaire[1].

La phrase se termine par le groupe , qui est le complément de l'impératif , *qu'il partage.*

La phrase suivante est fortement entamée par la cassure de la pierre ; le sens se devine cependant aisément ; si l'ouvrier se trouve en quelque sorte dépossédé par l'ordre de partage, ce sera comme s'il n'avait pas bâti. Je restitue en conséquence le passage entier comme suit :

L'ouvrier Kenna continue sa plainte par une phrase dont il ne reste plus que des débris. Elle commence par les mots : *Il fut avec* ; vient ensuite une grande lacune, puis le déterminatif d'un nom propre, et les mots 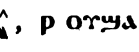 , P ⲟⲩⲙⲁ ⲛⲧⲓ, qui terminent le texte du recto.

Une nouvelle lacune coupe encore la phrase à la première ligne du verso, puis on lit : *partage*, *ainsi dit-il à moi.*

Le groupe ⲟⲩⲙⲁ désigne un local où l'on parque des bestiaux[2], ou bien une cabane de pasteurs. Ce mot n'est employé ici que comme indication topographique de l'endroit où le fait allégué s'était passé. Quant au fait en lui-même, nous ne pouvons guère le reconnaître dans un texte aussi incomplet. Il semble qu'il y soit question

[1] Voir ci-devant, p. 42.

[2] *Pap. Sallier I*, pl. 4, 8 ; *Salt*, pl. 2, 20.

Digitized by Google

d'une nouvelle affirmation par Merto du droit de partage que lui aurait conféré le roi.

La phrase qui suit est encore entamée par la cassure, qui toutefois n'a atteint que les noms propres. Le sujet en est encore affecté de la particule ; il y est question d'un scribe du Kher ou quartier funéraire, ou d'un scribe, fils d'un fonctionnaire du Kher[1], qui intervient officieusement dans l'affaire, et enjoint au détenteur de la maison d'avoir à la délaisser à son légitime propriétaire : « *Que le logis soit de nouveau* ( ) *à Kenna ; son maître ; qu'il soit à lui par le commandement* ( ) *du roi, et que personne ne le partage !* »

Je lis ce dernier membre de phrase :

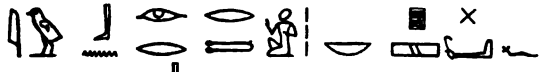

La ligature de est à remarquer.

Mais cette solution n'était probablement pas du goût de Merto, qui ne s'y conforma pas ; le but du plaignant, en s'adressant au roi, était d'en obtenir la confirmation et l'exécution.

Aussi le plaignant insiste-t-il tout particulièrement sur l'authenticité de cette déclaration du scribe ; il rappelle que le scribe a parlé de la sorte devant le roi lui-même (, *en sa divine présence*) et devant quatre individus qu'il nomme[2] et dont il donne les

[1] La lacune est trop longue pour un simple nom ; il y a place pour l'indication de la filiation.

[2] Le nom que j'ai lu Nekhouemheb n'est pas sûr.

Digitized by Google

titres; et il indique de plus la localité où le fait se passa : 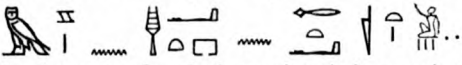 , *au territoire de la demeure du chef ouvrier Ariament*[1]. On voit qu'il tient à être précis et à s'appuyer sur des témoignages.

Tels sont les faits exposés; il semble au plaignant qu'ils parlent d'eux-mêmes, car il se dispense de conclure. Il appuie seulement sur la vérité de ses dires, et s'abandonne à ce propos à la propension des Égyptiens en général pour les serments. Il fait un *Vie du Seigneur royal*; et, *sur la prospérité du dieu (le roi)*, *sur la vie du souverain (Haq) dont les volontés font mourir,*

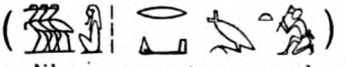

il proteste que s'il a *retourné une parole* dans ce qu'il a dit, il se soumet d'avance à en porter la peine.

L'expression 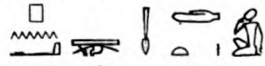 , *renverser la parole*, *dire le contraire de ce qui est*, ne présente aucune difficulté d'interprétation; au Papyrus d'Orbiney on rencontre une formule analogue dans un passage dont le sens n'est pas douteux[2].

Les derniers groupes offrent quelques difficultés de lecture; voici comment je les ai transcrits :

Je serai à souffrir. Vrai!

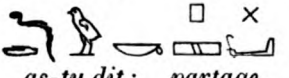

as-tu dit : partage.

[1] Autre nom incertain ; on lirait plutôt Tentament, mais ce serait un nom de femme.

[2] *Pap. d'Orbiney*, pl. 7, 6.

Digitized by Google

Ici le sens réclame la forme interrogative, qui pouvait s'exprimer en égyptien, comme dans presque toutes les langues, sans l'assistance d'aucune particule. Il pourrait arriver cependant que les signes transcrits par fussent mal lus ; peut-être aussi faut-il les prendre pour le privatif , *manquer*, *deficere* ; on lirait alors : *Il n'est pas que tu aies dit : partage.* L'intention de la phrase serait dans l'un ou l'autre cas à peu près la même ; ou le plaignant interroge le roi sur la réalité de l'ordre de partage, ou bien il dénie positivement cet ordre. Sa demande tend à obtenir la possession non partagée de la maison qu'il a construite.

Quels que soient, du reste, les points douteux dans la traduction de ce petit texte hérissé de difficultés, il ne nous en offre pas moins d'une manière incontestable une preuve que les Égyptiens des classes les plus humbles avaient directement recours au pharaon pour réclamer contre les abus dont ils avaient à se plaindre. Il est très-regrettable que le texte ne relate pas la décision intervenue sur la plainte de l'ouvrier Kenna ; d'autres documents du même ordre se trouveront peut-être plus complets. Je souhaite que mon travail détermine les égyptologues à porter leur attention de ce côté.

Digitized by Google

RÉCLAMATION D'OBJETS VOLÉS

La collection des inscriptions sur matières dures publiée par le Musée Britannique, qui nous a fourni le morceau curieux, objet du Mémoire qui précède, comprend d'autres textes non moins intéressants. Celui qui fait le sujet de la présente note y est reproduit pl. XV, n° 5637 [1].

Il s'agit encore d'un fragment de calcaire écrit des deux côtés ; le type graphique en est net et hardi ; on l'attribuerait sans hésiter à la grande époque pharaonique, lors même que la date qui y est inscrite ne se rapporterait pas à l'un des Amenhotep.

En voici la traduction :

« Note qui fait connaître [2] tous les vols [3] qui m'ont été » faits par les ouvriers [4] de Nekhoumaut :

[1] En 1867, M. S. Birch m'a communiqué une transcription de ce document, ainsi qu'une version à laquelle je n'ai fait que de rares modifications.

[2] . Voir ci-devant p. 177.

[3] pour le signe pluriel. Voir ci-devant, p. 44.

[4] 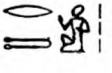 .

Digitized by Google

» Ils sont allés à ma maison ; ils ont volé deux grands » pains[1] et trois miches[2] ;

» Ils ont répandu[3] mon huile ;

» Ils ont ouvert mon coffre à grains[4] contenant mon » blé[5], et ils ont volé deux vases[6] de grains Tehou[7]. » Ils sont allés à la maison du rivage[8], et ils ont volé la » moitié[9] des pains de la veille. Ils ont répandu la » liqueur Hah[10].

1 .

2 .

3 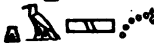 . Voyez S. BIRCH, *Zeitsch de Berlin*, 1868, p. 9.

4 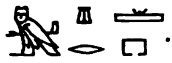 . Ce mot est connu depuis longtemps comme désignant le meuble où étaient renfermés les grains. Voyez surtout *Papyrus d'Orbiney*, p. 3, lig. 2.

5 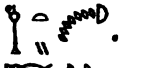 .

6 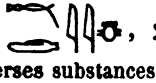 , ⲱⲃⲧⲓ ; grand vase de service. On y renfermait diverses substances ; quelquefois ces vases étaient en pierre. Voyez *Papyrus Médical de Berlin*, pl. 1, lig. 5.

7 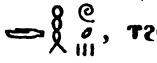 , ⲧⲥⲟⲩ, espèce de grain ou de fruit ; difficile à déterminer. On en faisait usage dans les préparations médicales. (*Pap. Méd.*, pl. 3, 7; pl. 4, 4; pl. 5, 6, etc.) On en importait de l'étranger (*Anast. IV*, 17, 7). Le mot est quelquefois déterminé par .

8 , ⲙⲉⲣⲓ. V. *Voyage d'un Égyp.*, Gloss. n° 519.

9 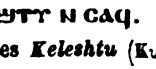 , ⲧⲁ ⲡⲓⲏ ⲕⲁϫⲩⲧⲧ ⲛ ⲥⲁϥ.

Les *Keleshtu* (Κυλλάστις) étaient des pains de petite dimension (voir *Zeitschr. de Berlin*, 1869, p. 87). Le voleur avait pris la moitié de la fournée faite la veille.

10 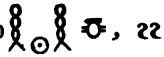 , ϩϩ ; on trouve aussi la variante ⲛϩϩ, comme

Digitized by Google

» Le 13 du mois d'Epiphi, à la fête du roi Aménophis [1], ils sont allés au magasin [2]; ils ont volé trois » grands pains [3], huit parures [4], un vase [5] de Rehus [6]. » Ils tirèrent du haq avec de la liqueur *Fita*, et ce fut de » l'eau [7]. J'étais dans la maison de mon père. Que mon » maître me fasse donner ce dont il m'a été fait tort. »

c'est le cas lorsque le groupe signifie *longtemps*. Cette liqueur est quelquefois citée avec le vin ; on en importait pour le service des armées égyptiennes.

1 La lecture de ce cartouche n'est pas absolument certaine.

2 .

3 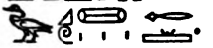 .

4 . Ce sont des objets de cette espèce que le roi envoya à la femme de Baïta pour la séduire (*Pap. d'Orbiney*, p. 12, 1).

5 . Je crois que c'est la même chose que 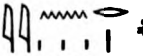 . On en faisait en or et en argent (*Pap. Anast. IV*, pl. 16, lig. 2).

6 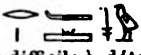 . ⲣⲁⲟⲩⲥ ; encore une espèce de fruit comestible difficile à déterminer. Il était d'usage habituel ; on le trouve cité après le pain, la viande, et le haq ou bière (*Pap. Anast. IV*, pl. 15, 2).

7 Cette phrase présente beaucoup de difficultés. signifie *tirer*, dans le sens de *traîner* et de *charrier* ; il se prend aussi pour *tirer*, *bander* l'arc ; pour *tirer*, *ramener* une chose vers soi ou vers un autre objet. On le trouve également en rapport avec 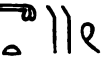 , *veine*, comme si les veines *tiraient*, *attiraient le sang* à la suite d'un exercice actif. Il est possible que l'acception *tirer un liquide* fût également employée par les anciens Égyptiens. Le texte ne dit pas que les voleurs prirent du *haq*, mais qu'ils en *tirèrent* avec de

Digitized by Google

Le plaignant ne fait connaître ni son nom, ni sa fonction, et nous ne sommes pas mieux renseignés sur le personnage qu'il appelle , *mon Maître*, ou *mon Seigneur*. S'il était prudent d'attribuer au déterminatif *dieu* sa valeur absolue, ce personnage serait le pharaon lui-même. Il est du reste assez vraisemblable que la pétition est adressée au roi.

Il ne s'agit pas dans tous les cas d'une plainte tendant à la répression judiciaire d'un méfait, ni même de la réclamation des objets volés eux-mêmes; la plupart de ces objets, consistant en aliments et en breuvages, avaient été consommés ou gaspillés par les voleurs. Le plaignant sollicite une indemnité équivalente :

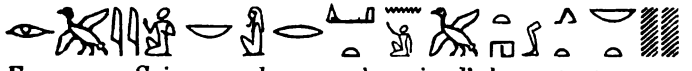

Fasse mon Seigneur donner à moi l'abus tout....

C'est-à-dire : *Que mon Seigneur me fasse donner tout ce dont il m'a été fait tort.* On sait que signifie *violer*, *abuser*, *outre-passer*, etc.

On ne voit pas sur quel motif se fonde le réclamant pour justifier la gratification qu'il demande. Il explique tout simplement qu'il se trouvait chez son père lorsque

la liqueur (voyez *Pap. Anast. IV*, pl. 15, 3). Ce mélange gâta le breuvage ; *Ce ne fut plus que de l'eau :* *(ce fut pour eau).*

Digitized by Google

les vols ont été commis à son détriment. Il ne s'agit donc pas d'un fonctionnaire dépouillé à l'occasion d'une absence faite pour son service. L'appel qu'il fait s'adresse uniquement à la bienveillance de son maître.

Ce petit texte est intéressant au même titre que tous ceux qui nous parlent de la vie civile des anciens Égyptiens.

Digitized by Google

LE PRIX D'UN TAUREAU

Sous les Pharaons.

Dans ma première série de *Mélanges*, j'ai abordé la question si importante de savoir s'il a été fait usage d'une espèce de monnaie aux temps pharaoniques[1]. J'exprimais alors la pensée qu'une nation aussi complètement organisée que l'étaient les Égyptiens de cette époque devait, selon toute vraisemblance, avoir possédé un signe représentatif de valeur, un moyen conventionnel d'échange.

Je me fondais sur l'explication des *Papyrus* de comptabilité publiés par M. le docteur Leemans dans son magnifique ouvrage des *Monuments Égyptiens du Musée de Leide*.

L'un de ces documents[2] nous présente, en effet, la réduction en *Outen de bronze* ( ) de huit objets volés par un esclave. Il y avait lieu de penser que cette réduction n'était autre chose qu'une estimation de la valeur de ces objets ; malheureusement, à l'exception d'un article *toile*, qui est estimé d'une autre manière,

[1] *Mélanges égypt.* I, p. 14 : *Commerce, salaires*, etc.
[2] Ibid., pl. 2. LEEMANS, *Monum. Égypt.*, pl. 168, pap. I.352.

Digitized by Google

toutes les indications d'objets sont illisibles, à tel point qu'on n'en peut reconnaître aucun avec certitude.

D'autres papyrus de comptes ont été depuis lors publiés par de zélés égyptologues, et notamment par MM. Pleyte, d'Utrecht, et Lieblein, de Christiania; il existe aussi quelques textes du même ordre au revers des papyrus si magnifiquement édités par le Musée Britannique.

Malheureusement ces textes, toujours écrits avec une grande négligence, et d'ailleurs hérissés de difficultés spéciales, sont trop souvent négligés par les égyptologues, aujourd'hui si abondamment pourvus de documents bien plus aisément explicables. Quel que soit l'intérêt que j'attache à la solution de la question par moi soulevée, j'ai moi-même cédé à l'attrait des textes plus faciles. Je crains d'avoir, ainsi que mes confrères en égyptologie, laissé passer inaperçus, dans les publications que je viens de citer, des renseignements d'un grand intérêt.

Ce sont les premiers pas qui présentent toujours le plus de difficultés; lorsque le sujet aura été sérieusement discuté, nous nous trouverons probablement en mesure de surmonter les obstacles qui nous arrêtent aujourd'hui. Ce résultat serait bien vite acquis si l'on publiait tous les titres de cette nature qui se cachent dans les Musées, et en particulier les beaux papyrus démotiques de comptabilité que possède le Musée Égyptien du Louvre.

Le Musée Britannique marche résolument dans la voie libérale qu'il a inaugurée par la publication des *Select papyri*. La science peut fonder à juste titre de grandes espérances sur le zèle consciencieux des hommes

Digitized by Google

placés à la tête de cet établissement modèle ; nous en pouvons dire autant du Musée Égyptien de Leide[1], et nous appelons de tous nos vœux le moment où l'organisation des Musées français sera telle, qu'ils rendront aussi quelques services à la science.

Le dernier volume mis au jour par le Musée Britannique, dans lequel j'ai déjà rencontré les pièces qui font l'objet des deux précédentes dissertations, me fournit encore celle qui m'a suggéré de nouvelles observations en ce qui touche le système d'échange des anciens Égyptiens.

C'est un fragment de pierre calcaire[2] portant d'un côté un texte hiératique largement et hardiment écrit, et présentant, de même que ceux que je viens d'expliquer, les caractères de la bonne époque pharaonique. De l'autre côté de la pierre se lisent seulement trois mots, également en caractères hiératiques, mais tracés plus légèrement.

La première ligne du grand texte en indique clairement le sujet ; en voici la transcription et la traduction littérale :

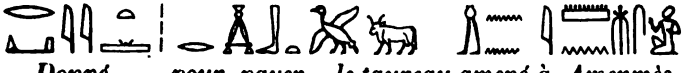

Donné pour payer le taureau amené à Amenmès.

Le groupe , TB, était depuis longtemps

[1] Les papyrus du Musée de Turin sont aussi publiés par M. Pleyte, d'Utrecht, sur des fac-simile dessinés par M. le professeur F. Rossi, attaché à la conservation de ce Musée.

[2] *Égypt. Inscr., etc.*, pl. XV, n° 5649. J'en reproduis le fac-simile dans la planche XII de ces Mélanges.

Digitized by Google

connu comme correspondant au copte ⲧⲟⲃ, *retribuere*, *reddere*[1]. L'idée *payer* rentre naturellement dans l'acception générale de ce mot; mais on n'avait encore signalé aucun passage décisif pour la démonstration de l'emploi du groupe ⲧⲃ avec cette signification spéciale. Le titre de notre document nous fournit aujourd'hui cette preuve; il est en effet suivi d'une énumération d'objets de diverse nature qui ont été donnés en *paiement* du taureau.

Le caillou nº 5644 du Musée Britannique[2] porte d'ailleurs un exemple tout semblable :

Donné au conducteur Méri par

Amenemap pour payer le Souta[3].

Le sens *payer* est donc bien clairement prouvé. Ce point acquis, il nous reste à savoir de quelle manière a été opéré le paiement du taureau.

L'élucidation de cette question présente malheureusement des difficultés du même genre que celles que j'ai signalées dans l'écriture des documents de comptabilité en général; certains groupes sont tracés avec une telle négligence qu'ils sont méconnaissables. Dans les textes ordinaires, le contexte nous aide le plus souvent à triompher des obstacles de cette nature, mais dans les comptes écrits cette ressource nous manque ordinaire-

[1] De Rougé, *Inscript d'Ahmès*, p. 734.

[2] Planche 24 de la publication précitée du Musée Britannique.

[3] Sans doute une espèce de meuble.

Digitized by Google

ment, d'abord parce qu'il n'y a aucune phrase suivie, puis à raison du très-petit nombre des documents de cette classe qu'il nous a été permis d'étudier. Ces difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes tôt ou tard; pour le moment, nous devons nous contenter des mentions lisibles, qui d'ailleurs nous suffiront pour l'objet que nous avons en vue.

Le premier article est précisément un objet que je ne réussis pas à déterminer; il est désigné par les signes ou ; il en fut livré 5 faisant ( ) 25 outen.

Devant le groupe hiératique qui représente l'outen, , se trouvent les signes , qui ne sont pas répétés dans les autres articles du compte. De même, au papyrus 1.352 de Leide, les divers articles sont réduits en , *bronze-outen* ou *outen de bronze*, mais cette indication n'est écrite que dans le premier article; les autres ont, à l'endroit correspondant, une marque qui répond à nos expressions *dito*, *idem*.

Je crois donc fermement que la ligature hiératique reproduite ci-dessus est l'équivalent du groupe fourni par le Papyrus de Leide, dont elle contient bien tous les éléments cursivement tracés.

Les outen de bronze sont encore mentionnés par le papyrus Anastasi n° 3, lig. 12, dans un ordre donné au scribe Pebésa de recevoir des mains du scribe Raaï

50 outen de bronze, ou plutôt outen 100.

Digitized by Google

Ceci expliqué, je vais traduire approximativement l'ensemble du compte, en laissant en blanc les mots que je ne puis ni déchiffrer ni traduire :

Donné pour payer le taureau amené à Amenmès :

1	Sti	5	faisant outen de Bronze	25
2	Skha.	1	faisant outen	10
3	Natte pleine	1	faisant outen	25
4	Resi ?	1	faisant outen	12
5	Miel[1], vase	5	faisant outen	4
6	Huile, vases	11	faisant outen	10[2]
7	Ta.	6	faisant outen	8
8	Ket.	1	faisant outen	20
9	Donné. . . à Amenshaou outen			5
10	Donné à lui *Aout-ou*[3]			201
11	Donné à lui pour sa fille			1
12	. . . . .			41
13	. . . . .			1

Sur la marge, à gauche du huitième article, il est écrit :

Donné à lui : *or*. . . . . Le reste illisible.

Les articles 10 à 13 sont notés par leur nombre et non estimés en *outen*; les neuf premiers au contraire sont estimés en *outen*, ils s'élèvent ensemble à 119 *outen*. Or, ce chiffre *119 outen* est précisément inscrit au

[1] Le signe initial est très-mal écrit. Je ne vois pas toutefois de lecture plus probable.

[2] Après le chiffre 10, il y a un trait horizontal qui pourrait être la fraction 1/4.

[3] Lecture douteuse. Ce groupe ressemble un peu à 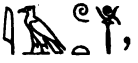 , copte ϬϬϒ, *umenta*, *bétail*.

Digitized by Google

revers de la pierre, dans la courte légende dont nous avons parlé.

Malgré l'extrême insuffisance de notre interprétation, nous arrivons cependant à la certitude absolue en ce qui touche le fait important que des objets de diverse nature avaient été donnés en paiement du taureau, et, à cet effet, évalués en unités de valeurs nommées *outen*, ou plus complètement *outen de bronze*.

L'un des objets qui figure dans ce compte est nommé 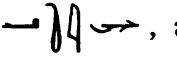 , ⲥⲁⲧⲁ, c'est une natte ou une couchette. Dans le *Conte des deux frères*, Baïta meurt subitement aussitôt que son cœur fut arraché de l'arbre abattu par les ordres du roi; son frère se mit à sa recherche, et le trouva

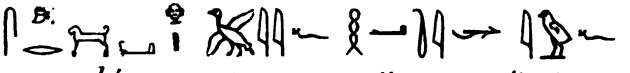

couché sur sa natte, étant

mort.

Dans le compte du taureau vendu la natte figure pour 25 outen.

Le miel et l'huile sont mesurés en vases 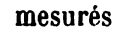 , ⲥⲁⲛⲛⲟⲩ. Bien que ce groupe se prenne souvent pour l'idée *vase* en général, il a aussi la signification spéciale de *Hin*, ou vase-mesure contenant 46 centilitres[2]. Si l'on acceptait cette valeur dans le compte, le prix de 11 *Hin*, c'est-à-dire d'environ 5 litres d'huile, aurait été de 10

[1] Papyrus d'Orbiney, p. 13, 3.

[2] Voyez mon *Mémoire sur la détermination de deux mesures égyptiennes de capacité*, p. 10 et 11.

Digitized by Google

outen, c'est-à-dire de 10 signes monétaires pesant ensemble 910 grammes de bronze; et cinq *Hin* de miel auraient valu 4 outen ou 394 grammes du même métal. Ces valeurs semblent trop fortes. Pour les accepter, il faudrait pouvoir affirmer que nous n'avons pas affaire ici à des vases sans contenance déterminée. Dans tous les cas, il est certain qu'il ne s'agit pas de l'évaluation du poids du miel et de l'huile; nous connaissons en effet, d'après des documents originaux[1], le poids du miel égyptien, qui était de 7 outen 1/2 par *Hin*. Nous n'aurions donc pas un total de 4 outen de miel, mais de 37 outen 1/2. Les onze *Hin* d'huile auraient pesé environ 50 outen, et non pas seulement 10.

L'outen. métallique était un fil reployé sur lui-même, de la forme ou . En rognant avec précaution un anneau de cette espèce, on arrivait très-facilement à lui donner le poids exact conventionnel. Telle a été la forme primitive de l'*æs rude* des anciens Égyptiens; mais le nom d'*outen* étant devenu l'expression habituelle de l'idée lourd, pesant, on l'appliqua par la suite à des poids de toute espèce de formes.

Malgré les réserves que j'ai dû faire en ce qui concerne l'explication de différentes parties du document étudié, je crois qu'il ne doit plus désormais subsister aucun doute sur la réalité de l'usage d'un signe conventionnel d'échange aux temps pharaoniques; ce signe était l'*outen de bronze* pesant 91 grammes. Mais le champ que j'ai ouvert demande à être fécondé par des études analogues

[1] Mémoire sur la détermination, etc., p. 10.

Digitized by Google

sur les monuments de comptabilité. J'appelle de nouveau sur ce point l'attention des savants qui ont facile accès dans les Musées.

En ce qui touche l'appréciation de la valeur totale des objets donnés en paiement du taureau, nous ne pouvons même essayer d'y arriver approximativement, parce que plusieurs éléments nous font entièrement défaut. Nous voyons seulement que les neuf premiers articles sont estimés 119 outen; les quatre derniers sont indéchiffrables ; la nature et le nombre des objets en or notés sur la marge ont également échappé à mes investigations. D'autres seront peut-être plus habiles, et réussiront à reconstruire le texte dans son intégrité. Je le désire vivement. Mais nous ne pourrons jamais prendre ce compte comme base de l'estimation d'un bœuf ordinaire aux temps pharaoniques; l'importance donnée à la transaction par la facture qui en a été gardée, et l'élévation apparente du prix payé, laissent supposer qu'il peut être question d'un taureau propre à succéder à un Apis mort.

Deux particularités doivent être signalées dans ce compte :

1° La circonstance qu'un compte spécial est tenu des objets estimés en *outen*. Il y avait probablement une comptabilité par *entrées et sorties*, se balançant comme les *livres de caisse* de nos commerçants.

2° L'étrenne donnée au vendeur ou au conducteur de l'animal *pour sa fille*. Cet usage des étrennes réservées pour les femmes, à l'occasion des ventes de denrées, est encore en usage dans nos campagnes.

Digitized by Google

UNE LETTRE MISSIVE

Du XIV^e^ siècle avant notre ère.

On ne s'étonne plus guère aujourd'hui d'entendre affirmer que certains manuscrits égyptiens parvenus jusqu'à nous datent d'un grand nombre de siècles avant notre ère, et que Moïse, lors de son séjour à la cour de Pharaon, a pu toucher de ses mains des papyrus aujourd'hui exposés à nos regards dans les collections publiques.

Les preuves qu'il nous est possible de donner de la prodigieuse antiquité de ces fragiles documents ne tombent point, en effet, sous l'appréciation exclusive des hommes versés dans la science égyptologique. En effet, un petit nombre d'observations suffiront pour mettre le premier venu à même de lire ou au moins de reconnaître les noms des rois dans leur cadre elliptique et les dates exprimées dans les années de leurs règnes. Avec une initiation très-sommaire, on distingue aisément, dans la plupart des cas, si ces noms royaux entrent dans les légendes d'un roi qui les a fait graver de son vivant sur les monuments, ou s'ils ne sont introduits qu'épisodiquement; de semblables constatations sont rarement entravées par des difficultés philologiques; elles ne sont

Digitized by Google

pas intéressées à la solution des problèmes qu'il nous reste à résoudre, ni mises en question par les points encore controversés de l'écriture égyptienne.

On affirme, par exemple, avec une entière certitude que tels et tels monuments ont été édifiés par les Amenemha, les Thothmès, les Ramsès, etc., et il ne viendra à personne l'idée d'attribuer les longs textes de louanges sculptés sur les temples en l'honneur d'un pharaon à une date tombant hors du règne de ce même roi.

Le chant de triomphe de Ramsès II gravé sur les murs des temples de Thèbes et d'Ibsamboul, et accompagné d'immenses scènes de bataille, de campement, de marches, etc., n'est évidemment point l'œuvre des successeurs de ce monarque conquérant; ceux-ci ont eu assez à faire de parler de leur propre gloire. La logique, qui est à la portée de tout le monde, vient ici en aide aux motifs scientifiques appréciables des seuls égyptologues.

Mais la solution de la question est moins simple lorsqu'il s'agit de manuscrits. Il pourrait arriver, par exemple, que la copie du chant de triomphe de Ramsès II que possède sur papyrus le Musée Britannique fût d'une époque plus moderne. Le mérite du poëme aurait pu en faire répéter les copies, comme se répètent souvent à de longs intervalles les éditions d'un bon livre.

La paléographie fournit aux égyptologues des moyens d'appréciation à peu près sûrs pour trancher la difficulté. Mais, à côté de ce procédé scientifique, il se rencontre parfois des circonstances toutes matérielles qui font

Digitized by Google

preuve. C'est ainsi, par exemple, que le papyrus d'Orbiney porte deux fois la légende de Séti, petit-fils de Ramsès II. Ce Séti, qui fut plus tard Séti II Ménephtah, n'était alors que général de l'armée et porte-ombrelle du pharaon. Conséquemment, c'est avant son accession au trône, et au plus tard sous le règne de Menephtah Baï-en-Ra, son prédécesseur, qu'a été écrit le rouleau égyptien portant l'indication de son nom et de ses titres. Ce document étant ainsi chronologiquement classé, on a pu déterminer avec la même assurance la date de plusieurs papyrus du même type qui citent les noms des mêmes scribes que le papyrus d'Orbiney.

Les mêmes observations ont servi à apprécier l'âge du Calendrier des jours fastes et néfastes[1], dont le revers est également illustré de légendes royales.

Le revers de quelques-uns de ces documents a été souvent utilisé pour l'inscription de comptes sommaires, de notes cursives, et même de simples pointages. Ces notes sont évidemment originales; lorsqu'elles sont datées par des cartouches ou autrement, elles ne sont pas moins concluantes que les preuves monumentales, et peuvent être appréciées par le premier venu.

Ainsi donc, lorsque nous prétendons posséder des écrits de l'époque de Moïse et même d'une date bien antérieure, nous ne sommes pas suspects d'obéir aux entraînements de la passion scientifique; nous parlons avec une conviction que, pièces en mains, il nous est

[1] Le Papyrus Sallier IV.

Digitized by Google

possible de faire passer dans l'esprit de tout homme intelligent.

Pour certains papyrus, il n'y a aucun effort à faire. Telles sont les lettres missives qu'on a retrouvées, en assez grand nombre, encore pliées, liées et scellées comme le jour où leurs auteurs les remirent à la poste pharaonique des *porteurs de lettres* (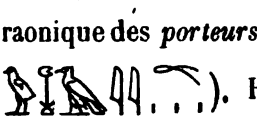). Huit de ces précieuses reliques épistolaires, remontant au règne de Ramsès II, ont été déroulées et publiées en fac-simile par mon savant collègue et ami M. le docteur Leemans[1]. Je les ai analysées dans mes *Notices sommaires des papyrus hiératiques* du Musée de Leide.

C'est un titre de cette nature qui fait l'objet de la présente notice.

Entre autres monuments importants, la bibliothèque communale de la ville de Bologne possède le papyrus dont je veux parler.

Ce manuscrit faisait partie d'une précieuse collection d'antiquités égyptiennes, que le peintre Palagi a léguée à Bologne, sa ville natale[2]. Il avait été acheté en Egypte par le chancelier du Consulat général d'Autriche, Giuseppe Nizzoli, le même qui vendit au grand-duc de Toscane la collection de la galerie de Florence.

Les antiquités égyptiennes de la ville de Bologne ne sont malheureusement pas disposées dans un local com-

[1] *Monuments Égypt. du Musée de Leide*, pl. 171 à 176.

[2] J'ai dû à M. Adrien de Longperrier d'avoir connu l'existence de cette collection.

Digitized by Google

mode pour l'étude, ni même favorable pour leur conservation ; mais l'extrême obligeance de M. le chevalier Frati, conservateur de la bibliothèque et de ses annexes, a levé pour moi tous les obstacles ; j'éprouve une vraie satisfaction à lui en témoigner ici toute ma gratitude.

Lors de sa découverte, ce papyrus était roulé sur lui-même dans le sens de sa longueur, et formait 25 plis que signale encore très-visiblement l'usure du papyrus aux endroits correspondants; le rouleau était de plus reployé en deux, ce qui a occasionné quelques éraillures à la partie où le pli extérieur était formé; cependant il n'existe aucune lacune gênante ; tout peut encore se lire facilement.

Ainsi disposée, la lettre était liée et cachetée selon l'usage; sur le pli extérieur se lisait l'adresse, écrite très-lisiblement ; elle est reproduite en fac-simile sur la planche ci-jointe, qui donne aussi le texte de la lettre, réduit[1] d'après une photographie dont je dois l'exécution à la complaisance de M. Frati.

Voici la transcription et la traduction de cette adresse :

Le scribe de la table Bekenamen

au prophète Ramessou de Pa-Thoth (Hermopolis).

La date de la lettre est donnée par la mention du nom de Ramsès II dans la formule des vœux exprimés par l'écrivain pour son père. Ramsès II y est désigné comme

[1] L'écriture de l'original couvre un espace de 46 centimètres sur 22.

Digitized by Google

la grande personnification de Phra-Haremakhou, c'est-à-dire comme le pharaon, image du dieu soleil sur la terre.

Voici maintenant la traduction suivie de ce document; il sera facile de la suivre et de la contrôler sur le texte. Je discuterai d'ailleurs philologiquement tous les passages présentant quelque intérêt ou quelque ambiguïté[1] :

« (1) Le scribe de la table Bekenamen pour saluer » son père, le prophète Ramessou, d'Hermopolis : » tranquillité perpétuelle (2) en vie-santé-force, avec la » faveur d'Ammon-Ra, roi des dieux.

» Je dis à Phra-Haremakhou, à son lever (3) et à » son coucher, à Ammon, à Phra, à Ptah de Ramsès-» Mériamen, à tous les dieux et à toutes les déesses (4) » du temple de Ramsès-Mériamen, qui est la grande » personnification de Phra-Haremakhou : Puisses-tu » avoir la vigueur; puisses-tu (5) vivre; puisses-tu avoir » la santé; puissé-je te revoir en bonne santé ! J'ai le » sein rempli de toi.

» Autre sujet : J'ai su l'envoi que tu as fait pour me » saluer en Phra et en Ptah; puissent-ils accomplir ton » salut ! Cependant je ne sais pas ceci, à savoir : Mon » jeune homme est-il arrivé auprès de toi? Que je le » renvoie à Khem-Pehpeh, et je te ferai porter une lettre » par sa main. Ne t'écarte pas de ce que je te mande : » ne résiste pas; ne résiste pas : que j'apprenne ce que » tu fais.

[1] Les nombres entre parenthèses désignent les lignes du papyrus.

Digitized by Google

» J'ai fait informer relativement au Syrien d'Hermo-
» polis, au sujet de qui tu m'as mandé. Je l'ai trouvé ; il
» avait été placé comme cultivateur à Hermopolis, sous
» ton autorité, en l'an 3, le 10 de Paoni ; il est parmi
» les esclaves des conducteurs de navires. J'ai fait ve-
» nir le préposé de la Chancellerie pour qu'il me fît con-
» naître son nom syrien : Nekati, fils de Salrats ; sa
» mère Kati, du pays d'Aratou ; esclave du conducteur
» de navires de ce lieu sur le navire du capitaine de vais-
» seau Kanour. Son détecteur parla au supérieur des
» lieutenants des troupes Shaemap, de la brigade royale,
» afin de le prendre et de le faire ramener. J'allai au-
» près du supérieur des lieutenants des troupes Shaemap,
» de la brigade de sa Majesté. Il fit la sourde oreille
» avec moi ; et il me dit : Pas de discours ! parle au
» gouverneur Mérisekhet, pour le prendre et le faire ra-
» mener.

» J'allai chez le gouverneur Mérisekhet : il fit la sour-
» de oreille, ainsi que ses scribes, en disant : Nous
» n'avons rien à y voir.

» Je poursuis le supérieur des mariniers à Hermo-
» polis-la-Grande, en lui disant : Que le cultivateur syrien
» d'Hermopolis, que tu as pris, soit livré à son pro-
» phète. Je parlerai contradictoirement avec lui aux gran-
» des assises.

» Pareillement, j'ai écouté l'affaire du prophète de
» Thoth, au sujet de qui tu m'as mandé ; il ne m'a pas
» rendu Hopet ; je le fais suivre ; aussi ne t'en inquiète
» pas ; il est bon que tu me le fasses rendre ; je le fais
» suivre.

Digitized by Google

» De même, ne t'inquiète pas des dispositions pour » les grains.

» J'ai fait informer sur ce point; j'ai trouvé trois hommes et un chef de corvée, ensemble quatre personnes, faisant 800 mesures. J'ai parlé aux teneurs de livres en chef du grenier, et leur ai dit : Emmenez les trois cultivateurs du prophète pour travailler cette année. Ils me dirent : Nous ferons, nous aurons soin, nous ferons, nous ferons; nous obéirons à ta recommandation, me dirent-ils. Je reste au milieu d'eux pour qu'ils fassent partir les scribes de la récolte pour la campagne.

» Tu sauras tout ce que je ferai pour toi. Il est constant qu'un homme fait 200 mesures, appréciation (donnée) par les supérieurs de ce qui se fait. Il te faut deux hommes et un chef de corvée, faisant 600 mesures.

» Relativement au cultivateur syrien, fais qu'il te soit rendu dans les mois d'été, puisqu'il t'a fraudé de son été dans l'endroit où il vit. »

En lisant cette traduction on ne sera plus tenté de se plaindre du ton pompeux des textes hiéroglyphiques; nous trouvons ici une lettre du style le plus simple, telle qu'on l'écrirait de nos jours dans les mêmes circonstances. Ces documents familiers nous font pénétrer dans la vie intime des anciens Égyptiens, et nous montrent combien peu cette vie différait de celle des nations civilisées de notre époque. Les courses de Bekenamen dans les bureaux des fonctionnaires égyptiens, qui se le renvoient de l'un à l'autre, font la sourde oreille à ses doléances, et finis-

Digitized by Google

sent par lui dire : *cela ne nous regarde pas*, constituent pour l'esprit bureaucratique, qui n'a pas encore complètement disparu parmi nous, un titre d'antiquité auquel on ne s'attendait pas. Il n'est personne à notre époque qui n'ait eu à écrire des lettres pareilles à propos de semblables rebuffades.

Mais, à côté de ce trait de mœurs, nous pouvons noter quelques faits intéressants relatifs à l'ordre administratif et à l'économie domestique.

Bekenamen était chargé de la gestion des intérêts de son père, le prophète Ramessou, alors absent. A propos de cette gestion, une correspondance était établie entre le père et le fils. La lettre qui nous est tombée entre les mains parle de trois affaires différentes.

La première concerne un serviteur syrien qui s'était échappé ; la fuite des esclaves était l'une des grandes misères des Égyptiens, qui allaient jusqu'à se servir de moyens magiques pour l'empêcher.

Bekenamen eut recours d'abord au préposé *de la chancellerie* ou *du lieu du sceau*, et ce fonctionnaire lui apprit le nom syrien du fugitif, ceux de son père et de sa mère, et le lieu de son origine. Bekenamen apprit aussi le nom du conducteur de navires qui l'avait pris à son service.

Ce texte nous fait connaître les fonctions de , de et de .

Le Syrien retrouvé, Bekenamen crut n'avoir qu'à le faire ramener par l'autorité militaire ; à cet effet, celui qui l'avait découvert (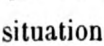) dans sa nouvelle situation s'adressa au supérieur des lieutenants de l'ar-

Digitized by Google

mée, et requit cet officier de faire prendre et ramener le Syrien à son premier maître ; la même réquisition lui fut d'ailleurs faite par Bekenamen lui-même.

Mais il était besoin d'un ordre de justice pour cette arrestation; l'officier refusa et renvoya l'impétrant au haut magistrat portant le titre de , ou *Gouverneur*, dont nous avons déjà étudié plusieurs fois les importantes attributions[1].

Il est à penser que les pièces produites n'étaient pas en règle ; le gouverneur ni ses scribes ne daignèrent pas s'expliquer à ce sujet ; ils se contentèrent de répondre au solliciteur : Nous n'avons rien à y voir.

Ne trouvant nulle assistance, ni dans la force publique, ni chez les fonctionnaires judiciaires, Bekenamen s'adresse alors au chef de marins, détenteur de l'esclave ; il le poursuit de ses réclamations, et finalement annonce qu'il l'interpellera aux grandes assises ( ), c'est-à-dire qu'il le fera comparaître *avec lui* devant le tribunal public que nous connaissons par le Papyrus Abbott[2]. Le groupe 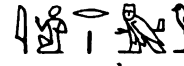 s'emploie pour exprimer la préposition *avec* dans toutes les phrases relatant des comparutions en justice.

La seconde affaire est seulement indiquée par de brèves mentions, qui suffisaient aux deux personnes en correspondance ; mais, comme nous ne sommes pas dans

[1] Voir ci-devant, p. 165.
[2] Id., p. 130.

Digitized by Google

la confidence des préliminaires, il nous est difficile de nous rendre compte de la nature de la commission faite par Bekenamen, de la part de son père, à l'un des prophètes de Thoth; nous voyons seulement que la démarche ne fut pas couronnée de succès.

Le troisième objet de la lettre concerne l'importante affaire des préparatifs pour la récolte des céréales ( ) dans les terres appartenant au prophète Ramessou.

Bekenamen explique à son père qu'il a pris des informations sur l'état des choses; il a trouvé comme pouvant être employés à ce travail trois hommes (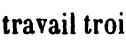) et un chef de corvée ( ), soit en tout quatre individus pouvant faire 800 mesures ( )[1]. Il en a conféré avec les teneurs de livres en chef du grenier (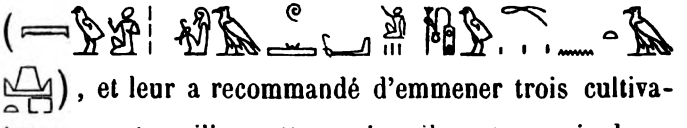), et leur a recommandé d'emmener trois cultivateurs pour travailler cette année; ils ont promis de se conformer à cet ordre et ont à diverses reprises manifesté l'expression de leur bonne volonté. Cependant Bekenamen ne les quitte pas, afin de veiller à ce qu'ils envoient

[1] Les signes hiératiques sont . Il est dit plus loin que chaque homme fait 200. serait une combinaison de 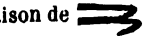 8 et de 100. Ce n'est pas la forme habituelle du chiffre 800.

Digitized by Google

aux champs les scribes de la récolte (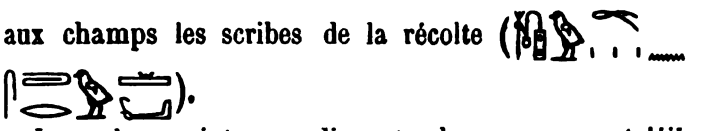).

Les scènes peintes sur divers tombeaux nous ont déjà initiés au mécanisme de la comptabilité agricole ; nous avons vu à l'œuvre les mesureurs, les compteurs, les pointeurs, les scribes notant les quantités reconnues[1]. Ces notes préparatoires étaient ensuite passées à des scribes d'ordre supérieur, et aboutissaient à ceux que notre texte appelle les *teneurs de livres en chef*. Tout s'enchaînait dans cette comptabilité ; mais il était surtout essentiel de faire exécuter le comptage et le mesurage sur place, et c'est à ce soin que Bekenamen a voulu pourvoir lorsqu'il insiste pour l'envoi des scribes aux champs.

En terminant sa lettre, Bekenamen promet de tenir son père au courant de ce qu'il ordonnera dans son intérêt, et il explique alors, en revenant sur le travail de la récolte, qu'un homme doit faire 200 , d'après l'évaluation que lui ont donnée les préposés. S'il s'agit bien de l'unité de quantité désignée dans les hiéroglyphes par , on verra, dans les calculs que j'ai empruntés aux Papyrus Rollin[2], que cette unité correspondait à une fabri-

[1] Voir sur cette opération des scribes de la récolte : *Sur quelques données des Papyrus Rollin*, Zeitschrift de Berlin, 1869, p. 90.

[2] *Zeitschrift de Berlin*, 1869, 89. Cette mesure paraît avoir été variable quant au poids ; peut-être ne l'était-elle pas relativement à la capacité. Dans le Conte des deux frères, Baïta charge cinq de ces mesures sur son épaule, ce qui était, d'après le texte, un signe de très-grande force.

Digitized by Google

cation moyenne de 200 pains Keleshta (Κυλλήστις), chacun du poids d'environ 300 grammes. Il s'agirait donc d'une mesure de 60 kilogrammes à peu près; on en tirerait la conséquence que le travail d'un homme à la récolte des grains devait représenter, pour une saison, 12000 kilogrammes, c'est-à-dire environ 150 hectolitres. C'est d'après ce calcul que Bekenamen établit que son père n'aura besoin que de trois hommes, qui feront 600 ⟆, la récolte probable du domaine ne devant pas dépasser cette quantité, qui correspond à environ 450 hectolitres.

Un dernier paragraphe de la missive reparle du serviteur syrien. C'est le cas de répéter ici *in cauda venenum*. La phrase assez courte dont il s'agit m'a présenté d'inextricables difficultés. J'ai donné mon interprétation, mais j'avoue qu'elle ne me satisfait pas.

Nous allons étudier maintenant quelques-uns des points philologiques qui réclament des éclaircissements:

1. 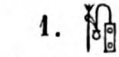 , ⲥϧⲁ ⲟⲩⲧⲣⲟⲩ, *scribe de la table*. Ce titre, qui est celui de Bekenamen, auteur de la lettre, a pour variante 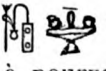 [1]. La fonction des scribes de la table consistait à pourvoir aux approvisionnements de vivres et à tenir la comptabilité des denrées consommées dans la maison royale ou dans d'autres établissements d'une certaine importance. Les papyrus Rollin nous les montrent occupés à la réception des pains[2].

[1] Voir *Spoliation des hypogées*, ci-devant, p. 169.

[2] PLEYTE, *Pap. Rollin*, pl. 13, lig. 3 et suivantes.

Digitized by Google

2. , ⲛⲧ ϧⲣⲧ.ⲟⲩ, *rendre les devoirs, rendre hommage, saluer*[1]. C'est la formule de politesse ordinaire dans la correspondance des anciens Égyptiens. Ici, elle est employée par le fils à l'égard du père. Mais, à la ligne 6 de notre texte, c'est le père qui s'en servait à l'égard de son fils. *J'ai su*, dit le fils à son père, *que tu as envoyé pour me saluer*. Dans la suite de la phrase, ⲛⲧ ϧⲣⲧ.ⲟⲩ se dit de l'assistance, de la faveur des dieux : Que Phra et Ptah fassent *ton salut !*

3. , ϩⲣ ⲙ ⲙⲛ. C'est du copte : ϩⲉⲣⲓ ⲙ ⲙⲏⲛⲉ, *tranquillité quotidienne, continue.*

4. *Phra-Haremakhou à son lever et à son coucher.* On sait que Harmakhis représente le soleil dans l'ensemble de sa course diurne. Notre texte rend la chose manifeste.

5. *Je dis à Phra-Haremakhou. . . . . et à tous les dieux et à toutes les déesses du temple de Ramsès-Mériamen, Vie-Santé-Force, qui est la grande personnification* (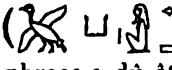) *de Phra-Haremakhou.* Cette dernière phrase a dû être écrite pendant le règne du roi qui est désigné de la sorte. Elle servira de date à la lettre. Il y est fait mention d'un fait arrivé en l'an 3 ; par conséquent, la date de notre papyrus est de quelques années postérieure à l'an 3 de Ramsès II (environ 1350 ans avant notre ère).

6. *Puisses-tu être fort ! puisses-tu vivre ! puisses-tu te bien porter ! puissé-je te revoir en santé !* Ces formules de souhaits sont très-fréquentes dans la correspondance

[1] *Voyage d'un Égyptien*, p. 32.

Digitized by Google

épistolaire, sauf la dernière :

, dont je ne connais que six exemples ; dans trois cas, le pronom de la première personne est supprimé après ⲡⲧⲣ.ⲧⲟⲩ ; on trouve une fois . Le mot à mot semble dire dans ce cas : *Puisse mon revoir être en santé*, et dans l'autre : *puisse le revoir être en santé.*

7. ,

ⲱⲛⲧⲟⲩ.ⲁ ⲱϩ ⲕⲛⲁⲟⲩ ⲁⲙ.ⲕ,

J'ai le sein plein de toi.

Cette expression de tendre sollicitude se rencontre cinq fois dans les textes que j'ai rapportés d'Italie. Le latin *gestare in sinu* s'en rapproche beaucoup.

8. *J'ai su que tu as envoyé pour me saluer en Phra et en Ptah.* , copte ⲥⲱⲧⲉⲙ, signifie *entendre*, *écouter*, *obéir*. La phrase égyptienne dit à la lettre : *Il est que j'ai entendu l'envoi que tu as fait pour me saluer.* C'est la formule d'accusé de réception d'un message.

9. *Cependant j'ignore ceci, à savoir : Mon jeune homme est-il arrivé à toi ?* Il y a littéralement : Cependant je ne sais pas, à savoir : mon jeune homme est-il arrivé à toi ? La particule qui nuance l'interrogatif est à la fin de la phrase[1]. , ⲁϫⲧⲟⲩ, a les mê-

[1] Voir les exemples cités ci-devant, p. 110, 125 et 188.

Digitized by Google

mes acceptions que l'hébreu נַעַר, *puer*, *puer ministrans*, *famulus*, et au féminin *adolescentula*, *ministra*, *puella*.

10. *Que je l'envoie à Sekhem-Pehpeh, je te ferai porter également une lettre par sa main.*

La ville de 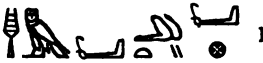 ne m'est pas connue. C'est le lieu où se trouvait, sans doute en mission officielle, le prophète Ramessou.

L'expression marque très-énergiquement le futur; conséquemment qui commence la phrase est un subjonctif.

11. Ne t'écarte pas de mon message! Ne résiste pas, ne résiste pas! Ici, l'exemple de l'emploi de , cité ci-devant : *Spoliation des hypogées*, p. 34.

12. *J'ai fait informer sur le Syrien.* L'auteur de la lettre passe ici à un nouvel objet. Ces transitions sont indiquées par l'expression placée en tête de la phrase. L'emploi du verbe , *examiner judiciairement*, *informer*, *faire enquête*[1], est clairement manifesté dans ce passage et dans les détails qui suivent; et encore plus dans le paragraphe de la lettre relative aux préparatifs des travaux de la moisson. Le résultat de cette enquête privée est exprimé, comme dans les actes judiciaires, par le verbe 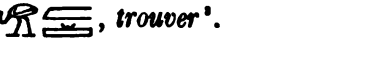 , *trouver*[2].

[1] Ci-devant, p. 109, 176.
[2] Ci-devant, p. 38, 60, 28.
[3] Ci-devant, p. 91, 171.

Digitized by Google

13. *Il avait été placé comme cultivateur à Pa-Thoth (Hermopolis).* désigne le *travailleur des champs*. Le Syrien avait déserté son poste et s'était mis au service des *conducteurs de navires*.

14. *Le préposé de la Chancellerie.* , *le préposé du lieu du sceau*. Une très-belle stèle de la collection de Bologne est dédiée à un fonctionnaire de cet ordre, nommé Hui. On voit que la fonction du préposé de la chancellerie était de tenir note des noms et de l'origine des gens qui s'engageaient comme serviteurs. Le fugitif était ordinairement désigné sous la dénomination de *Le Syrien (Pe Khar)*[1]. Mais son véritable nom syrien avait été inscrit à la chancellerie, ainsi que celui de son père et de sa mère et le lieu de son origine. Voici le texte de cette importante mention, où les hiéroglyphes nous donnent en termes précis une transcription de la langue syrienne :

Nakati, fils de Salrats,

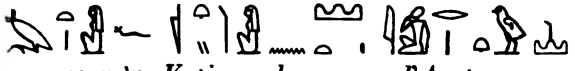

sa mère Kati, du pays d'Aratou.

Transcrits en hébreu carré, ces noms seraient :

נקדי ou נקתי, Neqadi ou Neqathi. Ce nom rappelle celui de נקודה, Neqodah (Néhémie, VII, 50 et 62).

סלרץ, *Salrats*; pas d'analogue à moi connu.

כטי ou כתי, *La Katite* ou *La Kadite*. Ce nom est

[1] Ce nom était très-répandu en Égypte. Voir ci-devant, p. 83.

Digitized by Google

formé d'un ethnique. Il prouverait que les Égyptiens ont transcrit le nom de Kati ( ) au lieu de le traduire comme j'en avais suggéré l'idée[1].

Aratou. On a reconnu dans ce nom géographique l'île d'Arad, en Phénicie, aujourd'hui Ruad. Les habitants de cette contrée maritime pouvaient avoir des rapports faciles avec l'Égypte.

15. *Son détecteur parla au supérieur des lieutenants des troupes.*

, ⲥⲁⲓ, signifie *inspecteur*, *surveillant*, peut-être *espion*[2], ⲥⲁⲥ au papyrus judiciaire du Dr Lee se dit de la *découverte*, de la *détection* des préparations magiques. Le possessif féminin employé dans notre texte devant ⲥⲁⲓ est embarrassant. Le *détecteur* était probablement une femme.

signifie *second*, *lieutenant*; il y avait des *premiers lieutenants du roi*; ici, on trouve *les lieutenants des troupes*. On connaît aussi le titre simple de *lieutenant*. Le groupe signifie *réitérer*, *répéter*. Le lieutenant est celui qui répète et fait exécuter l'ordre d'un autre, qui remplace un autre dans son rôle, comme le lieutenant chez nous *tient lieu* du capitaine.

Les troupes dont il était question faisaient partie de la population domestique affectée à la maison royale,

[1] *Voyage d'un Égyptien*, p. 108.
[2] *Anast. V*, p. 26, 4.

Digitized by Google

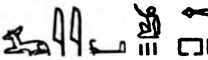 , et qui comprenait des brigades d'ouvriers de divers métiers [1].

16. *J'allai auprès du supérieur.....* etc. Excellent exemple de l'emploi du verbe signalé ci-devant. Se retrouve à la ligne 16.

17. *Il fit la sourde oreille avec moi*, 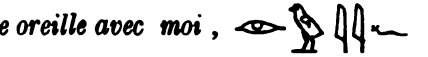 ; ⲓⲣⲓ ⲥϧⲟⲩⲁ, *faire le sourd;* copte ⲥⲱϩ, *surdus*. Voyez *Voyage d'un Égyptien*, p. 38 et 268. Cette expression revient encore une fois (lig. 16). De même que ⲥⲱⲧⲙ est *obéir*, *prêter l'oreille*, *consentir*, ⲥⲱϩ, *être sourd*, *faire le sourd*, c'est *refuser*, *désobéir*.

18. *Il me dit : Pas de discours ! parle au Gouverneur.* est un impératif vétatif. Le fonctionnaire égyptien montre une certaine impatience. Il en sera de même du Gouverneur, qui dira tout-à-l'heure : *Je n'ai rien à y voir.*

19. *Nous n'avons rien à y voir.* 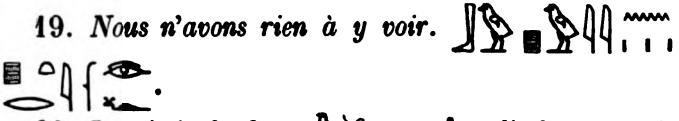 .

20. *Je suis à obséder.* , littér. : *je suis après*. Cette expression est de toutes les langues.

21. *Le supérieur des mariniers*, 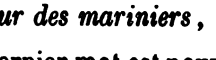 , ϩⲣ ⲥⲕⲁⲧⲟⲩ. Ce dernier mot est nouveau ; mais on trouve 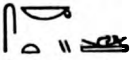 , *naviguer*, *barque ;* c'est un équivalent de . Nous savons d'ailleurs que le serviteur

[1] Voir ci-devant, p. 14 et suivantes.

Digitized by Google

syrien était entré au service d'un conducteur de navires. Bekenamen le réclame au chef de la corporation.

22. *Hermopolis-la-Grande*. Je crois que est une forme hiératique de . Ce n'est pas absolument sûr. Le lieu où était situé le domaine du prophète Ramessou est nommé dans le texte , ce qui pourrait aussi être une désignation d'Hermopolis Magna. Cette désignation est d'occurrence fréquente dans les papyrus.

23. *Il ne m'a pas rendu Hopet.* 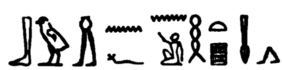 ⲃⲧ ⲉⲛ.ϥ ⲛ.ⲁ ϩⲡⲧ, *Il ne m'a pas rendu Hopet* ou le *Hopet.* ϩⲡⲧ est le nom d'une espèce d'équerre ou de compas. Peut-être est-ce un nom d'homme, dont le déterminatif ne serait pas écrit.

24 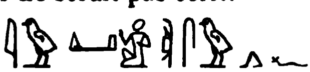 , *je le fais suivre.* Ces mentions si brèves ne permettent pas de saisir en toute certitude l'intention du texte. Je me contente de traduire aussi littéralement que possible.

25. *Un chef de corvée*; hiérog. 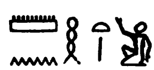 , ⲙⲛϩ.ⲧ. Dans la hiérarchie des emplois domestiques le Menh occupe le troisième rang. Voici la série telle que la donnent les papyrus du Musée Britannique :

« Le jeune ou apprenti, ;

» Le bas-officier, ;

» Le chef de corvée, 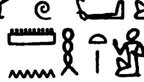 ;

Digitized by Google

. Le vétéran, .

26. *Nous ferons, nous aurons soin*, etc. D'autres textes mettent aussi cette formule obséquieuse dans la bouche d'ouvriers promettant d'exécuter les ordres qui leur sont donnés.

27. *Il est constant.* , *le fait est que;* c'est une tournure qui donne plus de force affirmative à la phrase.

28. *Fais qu'on te le rende.* , *Fais qu'il te soit rendu.* Je considère 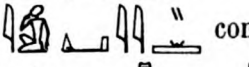 comme un impératif dont la forme négative est 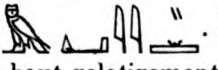 . Mais je répète ici ce que j'ai dit plus haut relativement à l'obscurité de la phrase finale de la lettre.

Digitized by Google

Upon an Inscription of the reign of Shabaka.

By Ch. Wycliffe Goodwin.

In Sharpe's first series of *Egyptian Inscriptions*[1], there is a copy of a very fragmentary and mutilated inscription, from a stone now preserved in the British Museum, which has not, as far as I know, been thoroughly studied, but which, imperfect as it is, presents several points of much interest to the Egyptologist. M. Sharpe styles it: *An unfinished and mutilated slab of the reign of Sevechus (Sabacon)*; but a careful inspection shows that only the two upper horizontal lines properly belong to the time of this king, while the perpendicular columns beneath, of which there must originally have been about sixty, were only restored by him, and are of a far earlier date.

The top line contains (or contained) the name and

[1] Plates 36, 37 and 38.

Digitized by Google

titles of king Shabaka Neferkara, the Sabacon of Manetho, the first monarch of the Ethiopian (XXVth) dynasty, whose reign, according to Dr Lepsius, began B. C. 716. The family name 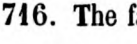 , *Sabaka*, has been erased, but the throne name , Ra-neferka has been suffered to remain, and, from this and the minor titles which are perfect, we find to whom the inscription belongs.

The second horizontal ine begins thus :

Scripsit rex scripturam hanc de novo

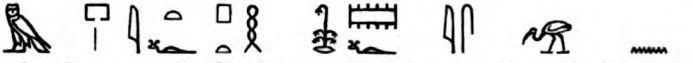

in domo patris Ptah memphitici, cum invenisset eam

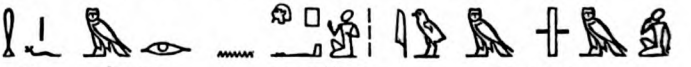

rex factam a veteribus, exesam

a vermibus.

From this we learn that the inscription beneath was of great antiquity and that it had become more or less defaced by , *tamu*. This is doubtless identical with the word , which occurs, in the title of Ch. 163 of the Ritual. That Chapter is said to have the effect of defending the flesh and bones of the deceased against , *tanmu*, and all the maleficient demons of the underworld.

Digitized by Google

The determinative points to the original and proper meaning of the word, namely *worms* or *destructive animals*, just as we find in coptic λοqλεq, *tineæ*, *moths* (egypt.), used also to express *corruption*, *putrefaction* or *corrosion*. But supposing that *worms* and not corrosion be intended in the inscription before us, we are led to infer that the original inscription was written upon wood, and that what we have now engraved upon stone is merely a copy of as much of it as could be made out in the time of Sabako, and which was by him caused to be engraved upon the harder material. The gaps which have apparently been left in some of the columns, and which have led M. Sharpe to define the inscription as « unfinished » favour this conclusion.

The latter part of the second horizontal line is as follows:

gratia firmandi nomen suum, stabiliendi constitutiones

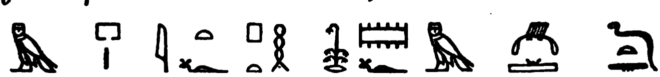

suas in domo patris Ptah Memphitici in longam æternitatem

Factum a filio Solis Shabaka ad patrem Ptah

Tota (nen), qui dat vitam æternam.

It appears from this that the slab stood in the temple of Ptah at Memphis. The restoration of the inscription by Sabaco shows that it was considered to contain matter

Digitized by Google

of uncommon interest, and one may conjecture that there was something in it favorable to the titles and claims of the Ethiopian usurper, who here assumes the character of a genuine Pharao, a son of the Sun and a descendant of Ptah.

But alas! the inscription, after having been renovated, has suffered more woful mutilation than it did in its primitive state. The whole central part of it, comprising more than five and twenty columns, has been wholly obliterated, apparently in modern times. It is also clear that we do not possess the commencement of the text, which may possibly have been written on another slab. We cannot therefore determine what particular interest Sabaco had in repairing this venerable monument, and perhaps he may have had no further view than to gain favour with the priests by shewing himself a zealous conservator of historical antiquities.

Let us now examine the inscription itself. The first part of it is contained in Plate 38 of M. Sharpe's work. There is space in the page for twenty columns, but only the first eleven remain in a tolerably perfect state.

The twenty columns which should have filled Plate 37 are obliterated with the exception of a word or two. In Plate 36 we have the remains of twenty columns, of which the first seven are more or less obliterated, and of the remainder several appear to have been left in an unperfect state when the restoration was made.

Some necessary rectifications being made, the text begins as follows :

Digitized by Google

Pl. 38 (col 3). 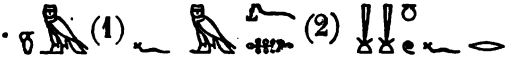

Accedit ad palatium, consociatur

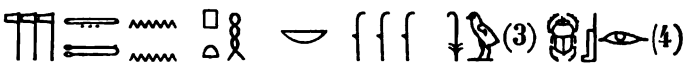

deis Tatanen, Ptah domino annorum; ille (est). Erat Osiris

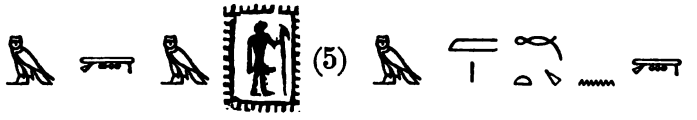

in terra de Castello Ant in parte boreali terræ

hujus. Accessit ad eum quidem filius ejus Horus, ornatus

australi diademati, ornatus boreali diademati, in

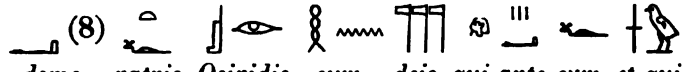

domo patris Osiridis cum deis qui ante eum et qui

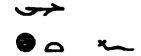

circum eum.

(Col. 4) 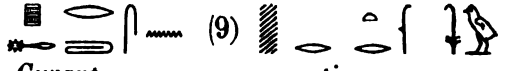

Curant. . . . . continuo eum,

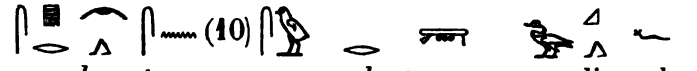

ducunt eum ad terram; accedit ad

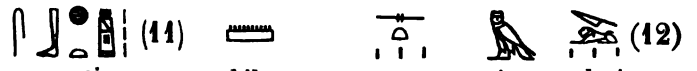

porticus stabiles, quæ sunt in adytis

Digitized by Google

(13)

dominorum æternitatis adversus? ortum,

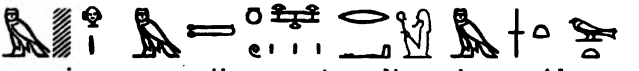

in viis solis in occidente,

(Col. 5) 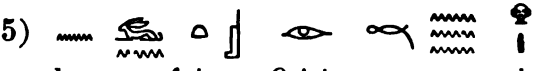

loco quo fuit ut Osiris mergeretur in

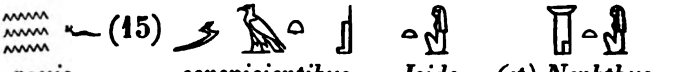
(15)

aquis, conspicientibus Iside (et) Nephthye.

(16)

Videntes illæ eum, adjuvant eum.

Dicit Horus ad Isidem (et) Nephthin in Tattu ut

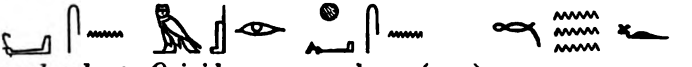

prehendant Osiridem, ut salvent (eum) ne mergatur.

(Col. 6)
(18)

Fiunt illæ obedientes ei. Offerunt

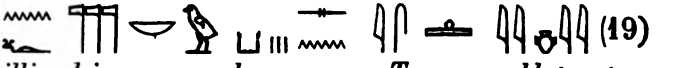
(19)

illi dei omnes dona sua. Tunc oblata est

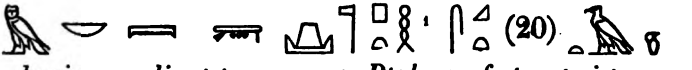
(20)

domino cœli et terræ, arca Ptah; confecta est cisterna

[1] Dans l'inscription, le nom de Ptah est représenté par la figure de ce dieu, qui manque à mon assortiment de types (F. CHABAS).

Digitized by Google

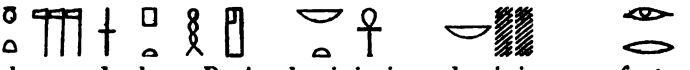

deorum de domo Ptah, domini vitæ, domini. . .; facta

est Ankh-ta-ta prope eam. Salutat ille

societatem eorum, præparat ille domus eorum;

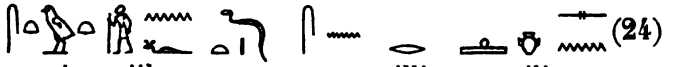

statuit ille corpora eorum; illi conciliant

eum; veniunt dei in corporibus suis, cum ligno omni,

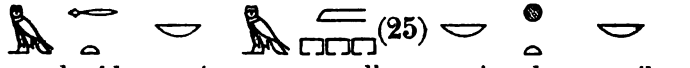

cum lapide omni, cum sacello omni, rebus omnibus

vigentibus; qui circum eum sunt dei, offerentes

res quascumque, bona sunt.

We may here pause to give some explanation and justification of our corrections and of our latin interlinear version.

1. The first character is obliterated in M. Sharpe's copy, but we have little hesitation in supplying the character , *Xnum*, to which the is the supplémentary consonant. The word , *to unite with*, is of frequent use and requires no further illustration.

Digitized by Google

2. The word has been explained by M. Birch as a title of the king or the king's palace, and it is used in that sense here. It is ordinarily accompanied by the additional sign , *house*. The character is often exchanged for its variants and . Thus, BURTON, *Exc. hierog.*, pl. 83; 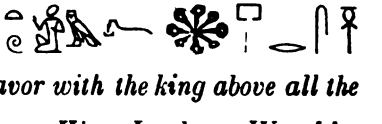 , *I was in favor with the king above all the counsellors*. Also, DUMICHEN, *Hist. Inschr.*, IV, 41: 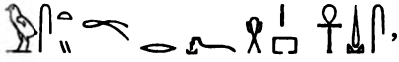 , *a message to the king*[1].

Sometimes the word is used not for the king, but for the palace, which is the primary meaning of the group 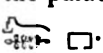 . Thus, *Recueil IV*, pl. 43: *Established upon thy throne in the palace* (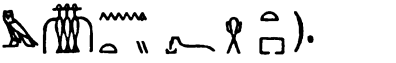).

What the exact meaning of this title is has not, I think, been explained, nor am I in a position to do so completely. It is however clear that 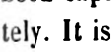 means some beneficient function performed by a deity or by a king, as is shown by the inscriptions on the sepulchral vases.

The egyptian gods, in the attitude of exercising the beneficient action of , are represented as extending their hands open over the person who is the object of their protection[2]. It is clear that in our case, is the

[1] Berlin, Pap. I, l. 215 occurs 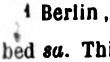 , which is to be transcribed *sa*. This phonetic value is now admitted by all Egyptologists for the sign and its variants.

[2] CHABAS, *Pap. Mag. Harris*, pl. 214.

Digitized by Google

verb expressing this action; the usual rendering *eligere* is not the best word, and *sotep* has certainly several other meanings only remotely connected with the idea of *choose* or *choice*. For instance, on the coffin of Seti I', I find , where *sotep* has the determinative appropriate to deadly and fatal acts. M. Brugsch[1] suggests the fundamental idea of *cutting*, *dividing*. Possibly in the phrase , the idea may be *to deal out*, *distribuer*, *austheilen*.

It is not only to gods that this beneficient action is attributed. In the inscription of Una published by M. de Rougé in his Researches, I find a phrase which occurs twice. The first example is in Pl. VII, l. 9: ; the meaning of this appears to me to be: *I acted to the gratification of his majesty, when the king performed* SOTEP-SA, *and when he went a journey*. The other place, Pl. VIII, lig. 34, confirms this: 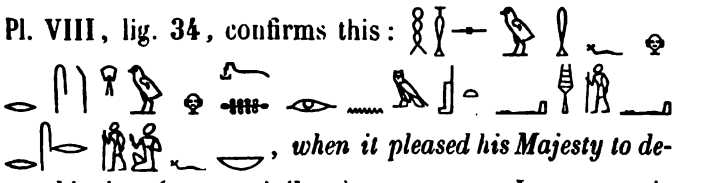 , *when it pleased his Majesty to devote his time (*RASU, *vigilare) to sotep-sa, I was put in the place of attendant in preference to all lords.*

M. de Rougé also quotes (p. 111) a passage from another inscription, in which the phrase occurs:

[1] BONOMI, pl. 4, 7, 18, etc.
[2] Dictionn., p. 1342.

Digitized by Google

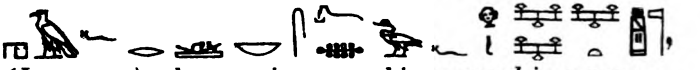

(I was one) who went in every ship engaged in SOTEP-SA, *who went upon the journeys of the king.*

In these instances I conjecture that SOTEP-SA may perhaps mean *distribution of alms* or *distribution of favors* and it could appear that the earlier kings were in the habit of making progresses for the exhibition of the royal bounty. The title of *distributor of alms* or *distributor of favors* is a very natural title for a king. Compare the anglo-saxon title BEAH-GIFA, *giver of rings* (i. e. *money*), poetically synonymous with *king*, and HLAF-ORD, literally *source of bread*, from whence the modern english *lord* is derived.

3. The pronoun is used in egyptian either at the beginning or at the end of a sentence, and it may be either *subject* or *object*. In what way it is to be taken can only be determined by the context. In the present case, instead of joining with , I have, in conformity with what appears to be the sense, attached it to the preceding words. I take 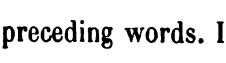 , *he is Ptah the old*, to be an explanation of , *Tatanen*, here used as synonymous with Ptah, though properly it means the land or province over which he ruled. The appellation *Ptah Tatanen* or *Ptah of the land Tanen* is common in the texts, and for this we sometimes find the fuller expression , *Ptah presiding over Tanen.*

[1] IV Sallier, Back, p. 1, l. 17.

Digitized by Google

4 , *Osiris*. We find here the person who is the subject of the first paragraph of the text, namely Osiris; and it is manifest that the beginning of the inscription is wanting. How much may have been lost, it is impossible to say, but it seems to me probable that the legend of the life of Osiris must have preceded, and that we have on this stone merely the concluding part of it, namely the return of Osiris to Egypt after his wanderings over the world, related by Diodorus Siculus, in his first book, chap. 17, to 20.

5 . I translate this: *Castellum Ant*. The figure in the castellated enclosure I take to be identical with that which appears as the name or symbol of the 9th nome of lower Egypt[1], and also of the *Pehu* of the 2d nome[2], and which is phonetically written 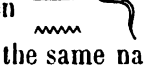 , *ant*[3]. In the fourth nome is also a *Pehu* of the same name[4].

The castle of Ant may hare been in one of these places, or it may have been in some other place named from this same personage *Ant*. In any case we can have little hesitation in identifying this place with the ancient town called Antœus, where according to the narrative of Diodorus[5], the batle took place in which Isis subdued Ty-

[1] III Recueil, Pl. XIII, A, 9.
[2] Ibid., Pl. XXIV, C, 2.
[3] Ibid., Pl. XIII A, 2, C, and elsewhere.
[4] Ibid., Pl. LXII.
[5] Bk. I, ch. 21.

Digitized by Google

phon and avenged the death of her husband Osiris. The Greeks identified this with Antœpolis in Upper Egypt, but our locality was in the north part of the land. Whether this old Egyptian king or hero Ant had any thing more in common with the libyan Antœus, said to have been slain by Hercules, than the resemblance of the name must remain doubtful. Perhaps may be identical with 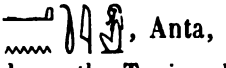 , Anta, *the bull* (qu.? son) *of Set*, mentioned on the Tanis obelisk[1] of Ramesses II.

The inscription formerly contained further particulars concerning this castle of Ant (See M. Sharpe's Plate 37, col. 4, and Plate 36, col. 3); but the context is extremely obliterated. In the former of these two passages mention was made of *building* the castle of Ant.

6 . The phrase , literally, *he does*, deserves remark. It is clearly superfluous here, and has, I believe, no further signification than that of an adverb or conjunction, like the greek δή or the latin *igitur*, *quidem*, *vero*. Many instances of this word or occur in the texts. I will adduce one or two to illustrate its use:

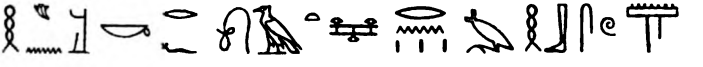

[1] BURTON, *Excerpta hierog*, Pl. XXXIX. See *Brugsch*, Geog. I, p. 134. The words or the obelisk are:

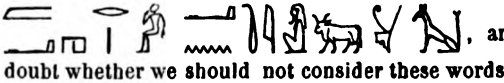 , and I have much doubt whether we should not consider these words as two titles of Ramesses: *Soldier of Anata, bull (son?) of Set.*

Digitized by Google

thou blockest up FORSOOTH *the road against us*; *dost thou not* FORSOOTH *allow us to journey on the road*? In the same papyrus the phrase 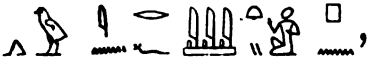 , *Ivit quidem hortulanus ille...*, frequently recurs. And so also in the 17 chapter of the Ritual we have repeatedly such phrases: , *Quid* QUIDEM illa? *Uta est in horâ suâ.* Here the subject of the question being feminine, it is clear that , which has the masculine pronoun cannot be referred to it, but must be a disconnected interpolation.

I will quote likewise: 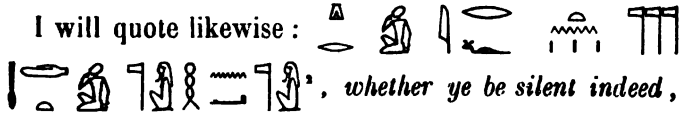 [1], *whether ye be silent indeed, ye gods* (*or whether*) *god talks with god.* In the inscription of Canopus, l. 13, , answers to the greek ἢ καὶ πολλῶν ἀγατῶν ἀρχὴ γέγονεν, and it is translated very accuratelly by Dr Lepsius: *Seiend* WOHL *dieser Tag der Anfang....*

In the coptic the particle ⲛⲧⲟϥ (lit. *he, it*) seems to be used in a somewhat similar way: ϩⲉⲛ ⲕⲁⲧⲁ ⲥⲁⲣⲝ ⲛⲧⲁⲩ, ⲏ ⲛⲧⲟϥ ϩⲉⲛ ⲕⲟⲩⲉ[3] *they who are carnal or indeed others;* ⲣⲱⲙⲉ ⲙⲡⲓ ⲏ ⲣⲉϥⲉⲣⲛⲟⲃⲉ ⲏ ⲙⲙⲟⲛ ⲛⲧⲟϥ ⲉ ϩⲉⲛ

[1] *Pap. Berlin* II, lig. 8.
[2] *Todtb.* ch. 78, lig. 4.
[3] ZOEGA. catal. p. 385.

Digitized by Google

ⲣⲉϥⲉⲣⲙⲟⲃⲉ ⲁⲛ ⲡⲉ[1], *all men who are sinners, or else* INDEED *those who are not sinners.*

7 The phrases 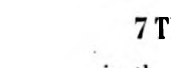 and are written in the inscription parallel to one another, and several instances of this antithetic arrangement occur further on in the text, where two simultaneous states or actions are attributed to one person. This observation will enable us to explain certain passages towards the end of the inscription, which would otherwise be unintelligible.

8. is apparently used for *house*, without the usual addition . It will be observed that in this inscription there is a great economy of determinatives as well as of expletive phonetic characters. Thus, immediately preceding this word, we have for , and just afterwards occurs the shortened form for , *with.*

9. , *Paxar.* The coptic ⲫⲁϧⲣⲓ, *remedium*, offers the most obvious explanation of this word; the original idea seems to be *to attend to*, *curare.* M. Brugsch thinks the word identical with , and considers the fundamental idea to be that of *surrounding*[2]. But the meaning *curare*, *remedium* is supported by phrases such as occur SHARPE II, pl. 83, 14; SHARPE I,

[1] *Pistis Sophia*, p. 275, l. 20.
[2] *Diction.*, p. 500.

Digitized by Google

pl. 80, 11. In the Prisse papyrus we have: 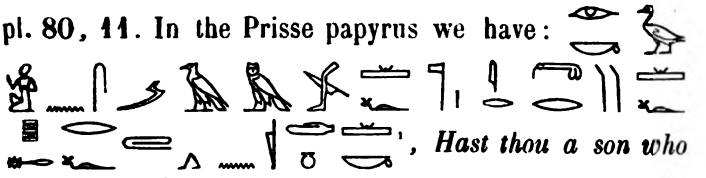 [1], *Hast thou a son who despises not God, one who is careful in* ATTENDING *to thy business*. In another place there is an exhortation to a man to love and care for his wife: 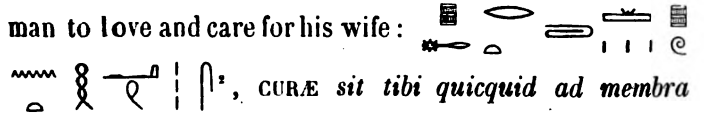 [2], CURÆ *sit tibi quicquid ad membra ejus pertinet.*

In the passage in our text, the words *pexar-sn* express some service or office performed by the gods to Osiris, of which the exact nature is not clear. A character has been obliterated after *sn*; it may have been only , the mark of the plural, but M. Sharpe's copy leaves this in doubt. 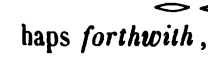 , literally, *ad tempus*, means perhaps *forthwith*, *at once*, or *ad tempus opportunum*, *at the time when he required it*. Compare the passage *Ritual*, Chap. I, col. 12: give ye bread and haq 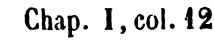 .

10. 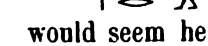 is usually translated *to approach*, but would seem here to be used with a causative sense, *to conduct*, *lead* or *cause to approach*.

11. 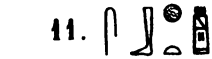 . The 21 or 15 *Sebxet* or gateways of

[1] *Pap. Prisse*, pl. 7, l. 11.
[2] Ibid., pl. 10, 10.

Digitized by Google

the underworld are described at length in chaps. 145 and 146 of the Ritual. This passage must refer to the obsequies of Osiris.

12. . This is a variant of , *holy* (places), ἄδυτα; it has only been noticed hitherto in recent inscriptions (see *Revue Archéol.*, vol. XII, p. 201, and BRUGSCH, *Dict.*, p. 1261), and its occurrence in our inscription might be thought to throw doubt upon its genuine antiquity. I can however point out an instance of the occurrence of the form for much older than the reign of Sabaco, namely upon the coffin of Seti I[1]. This is a conclusive proof that this variant was not one of the fancies of the late periods, and it shows the necessity of caution in condemning words as modern because we have found them only in the ptolemaic or roman texts. Some of the words which are found in these texts, but are unknown in the middle periods of Egyptian history, are in fact of great antiquity, and have apparently been culled out of the most ancient texts. I may instance the word , which I have endeavoured to show to be the phonetic equivalent of the group . This word, though occurring frequently in the Dendera and other modern texts, is never met with, I mean in its phonetic form , *s'eps*, in the texts of the 18th et 19th dynasties, nor is it common in any texts of the 12th or earlier dynasties.

1 BONOMI, pl. 13, col. 5.

Digitized by Google

Two instances however occur in the *Aelteste Texten* (11[th] dynasty), published by Dr Lepsius; Pl. 14, col. 42: 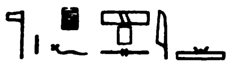 and Pl. 15, col. 63: 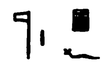 .

13 The meaning of the phrase , *er nemta*, is not clear; occurs in Papyrus Prisse, p. 10, l. 2; p. 17, l. 2; p. 19, l. 6, and in all these cases the word *feet* or *footsteps*, *gressus*, appears to answer. The determinative or points to some such meaning. *Er nemta* would be literally *ad pedes* or *ad gressus*, but it seems here to be used as a preposition, and may merely mean *towards*, like the coptic ⲉ̄ⲣⲁⲧ.

A character is obliterated after 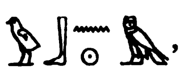 , it may have been or , or perhaps , *ab*, *the east*. Without being able to refer to the stone itself to see the exact size of the obliteration, I cannot determine in favor of either of these characters.

The word is obscure in M. Sharpe's copy. It may possibly be , but I incline to 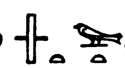 , a well known synonym for the West.

The general meaning of the whole context seems to be that the gods conducted Osiris to the place of burial, the abodes of the dead, over against the place where the sun rises in the East, and following the paths of the sun to the West.

Digitized by Google

14 . Whether this phrase is grammatically connected with what precedes, or whether we have here the commencement of a new paragraph, as if it were 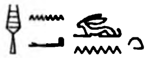 , I cannot decide. We shall find by the latter part of the inscription that a particular place is intended to be pointed out where the body of Osiris fell into the water.

15 , lit. *ut mergeretur in aquis suis.* The last word *suis*, , is redundant, and the meaning merely that Osiris fell into or was drowned into the water. We have examples of a somewhat similar redundancy in the possessive pronoun in coptic in such phrases as: ϣⲁ ⲁⲩⲣⲏϫϥ ⲙ ⲡⲕⲁϩⲓ, *ad finem (suum) terræ*[1]; ⲉⲃⲟⲗϩⲉⲛ ⲣⲱϥ ⲇⲁⲩⲓⲇ, *ex ore (suo) Davidis.* Compare also the redundant use of , *that did he*, at the end of a sentence, where it adds nothing whatever to the sense (see my remarks upon , p. 258, nº 6.)

16 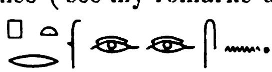 . It is uncertain whether the two eyes are here used as determinatives, or whether we should not rather consider them as a substantive, and translate *oculis earum videntibus eum.* But in either case the sense is the same.

17 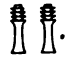 . This places the scene of the accident to Osiris in Tattu, i. e. Mendes. It is remarkable however that the

[1] *Acts*, 1, 8.

Digitized by Google

metropolis of the IX nome, that of Ant, was called 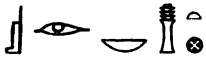 , *house of Osiris, lord of Tattu.* Can there have been more than one place bearing this name, and is the celebrated Tattu after all to be looked for in the IX nome and not in the XV or Mendesian as hitherto supposed?

18. 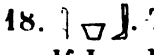 . The middle sign is not clear in M. Sharpe's copy. If I read it rightly , it must be considered as a determinative, and the word to be identical with , *to offer*[1].

19. 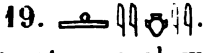 . This is a singular elongated form of the not unusual word 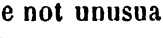 , *hotep-het* (or *hotep-ab*) which means both *to make a propitiatory offering* and also *to be propitiated* or *satisfied with an offering.* The meaning here appears to be that a place called the Granary of Ptah was dedicated to Osiris , *lord of heaven and earth*, and it would seem that the scene is now changed to Memphis, the head quarters of the old kingdom of Ptah.

20. 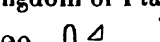 , *sakata*. The word 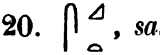 occurs III Recueil, pl. 57, col. 3 and elsewhere. It is probably identical with , *saka*, which means *to collect together, to put in order, arrange.* It is applied here rather strangely to the making of a pool or tank: 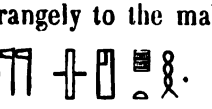 .

[1] See. III Recueil, pl. 38, col. 3.

Digitized by Google

21. 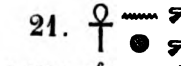 , *anx-tata*. This is the well known name of a portion of the city of Memphis [1].

22. . In M. Sharpe's copy the two last characters are , but the first must be a blunder for . The determinative is not clear, and I know of no such word. On the coffin of Seti I, we have and , meaning apparently *to salute*, and that sense will suit the group in the passage before us.

23. , *xem*, the same word as , *adytum, sanctuary*. It is remarkable from not having the usual determinative .

24, 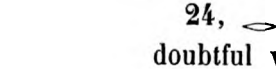 , *illi conciliant eum*. It may be doubtful whether be not here the subject, and whether we ought not to translate: *ut propitiet ille corda eorum*.

25. , *ma pa.u*. This word means *temples* or *shrines*, and I believe it to be formed in the same way as , *rapa.u*, which means also *temples* or *a temple*. Both seem to mean literally *pars ædium*, though I do not perceive how this came to mean a *temple* or *shrine*. We find this variously written. Thus, Canopus Inscription, l. 29: 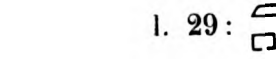 ; ibid., l. 28 and II Denkm., Bl. 122 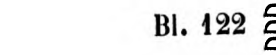 ; Rev. Archéol., vol. XI, p. 359

[1] *Brugsch*, Geog., vol I, p. 236.

Digitized by Google

(Edfou), ; IV Recueil, pl. 87, col. 12 . In modern inscriptions the is frequently exchanged for , *ma*. Thus, Canopus Inscr., l. 2 , ibid., l. 29 ; and Rosetta, l. 14:

This last form has been explained *house of truth* as if was the equivalent of . I think the examples above given are sufficient to show that it is the mere phonetic equivalent of , which has quite a different sense[1].

26. The construction of this last sentence is worth remarking. The meaning is: *whatsoever things are offered to him by the gods who are about him, they are good.*

Up to this point the narrative appears to refer to Osiris. He is represented as arriving at the dwelling of Ptah, the most ancient king or divine ruler of Lower Egypt, and as taking up residence at a place called the castle of Ant, in the northern part of the land. Here, by a singular kind of anachronism, he is said to be visited by his son Horus wearing the crowns both of the northern and southern countries, and to be attended by the elder gods ( ) as well as those who belonged to his own circle. He is then said to have visited the abodes of the dead, the lords of eternity

[1] See Brugsch, Dict., p. 855, and Chabas, *Inscription* de Rosette, p. 46, where a different view of the origin of the word is taken.

Digitized by Google

(), and here follows the mysterious incident of his being submerged in the water, in the sight of Isis and Nephthys, who, at the command of Horus, run to assist him, and it would seem that he is established in the city of Memphis.

It seems as if we had here an obscure account of the first introduction of the osirian religion into Memphis, and of the identification with him of the older god Ptah, the inventor of fire and useful arts, in whom the Greeks saw some analogy to their Hephœstus, but who, as is well known, is usually represented in the form of the mummied Osiris.

The inscription now seems to go back to an earlier period and to refer to proceedings in the beginning of the reign of Ptah :

Col. 8 (27) 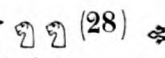 (28)

Thoth prudens, nobilissimus multo

deorum, ille propitiat Ptah cum faciat res omnes,

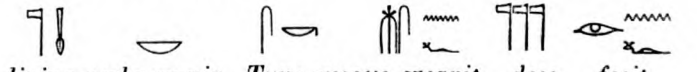

divina verba omnia. Tunc quoque creavit deos, fecit

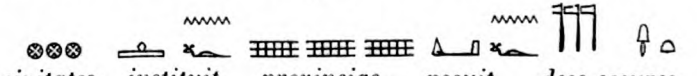

civitates, instituit provincias, posuit deos securos

(col. 9). (29)

in cellis. Floret domus omnis cum

Digitized by Google

jubet; verba sapientiæ exeunt

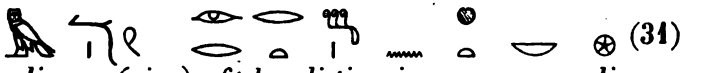

a lingua (ejus); fit benedictio in res omnes die

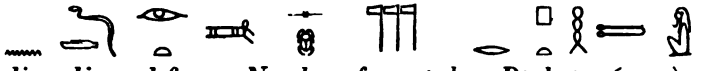

dicendi quod fiant. Nondum fecerat deos Ptah-ta (nen).

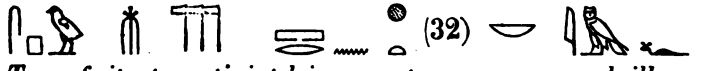

Tunc fuit ut creati sint dei; exeunt res omnes ab illo,

tam oblationes quam cibus in corde ac etiam lingua;

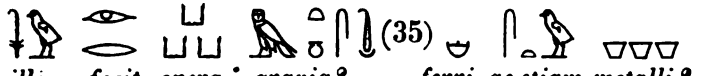

ille fecit opera gravia? ferri ac etiam metalli?

fecit cibos omnes, oblationes omnes. Divinum decretum

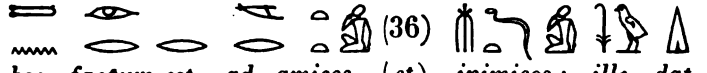

hoc factum est ad amicos (et) inimicos: illa dat

vitam justis, dat mortem injustis.

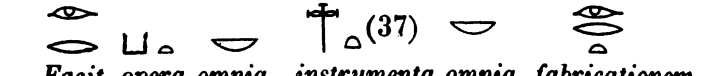

Facit opera omnia, instrumenta omnia, fabricationem

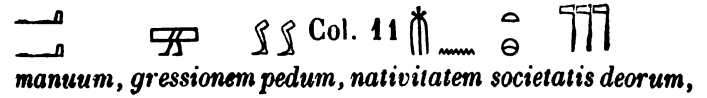

manuum, gressionem pedum, nativitatem societatis deorum,

visionem oculorum, auditum aurium, inspirationem

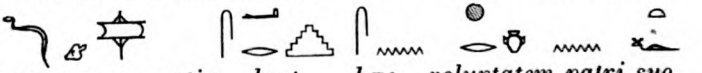

per nasum venti; dant hæc voluptatem patri suo.

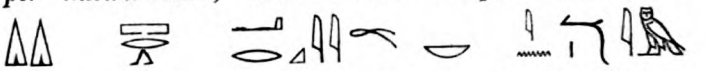

Facit ut exeat decretum quodcumque a lingua,

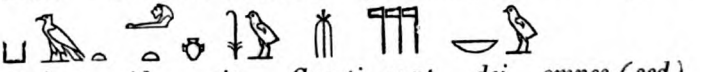

sapiens id sit. Creati sunt dei omnes (sed)

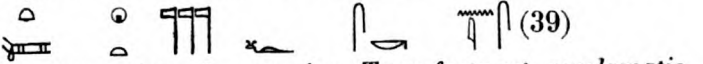

(39)

nondum societas deorum ejus. Tunc facta est proclamatio

(40)

divinorum verborum omnium sapientiæ.

Col. 12

Societas deorum ejus coram eo in quassatione

(41)

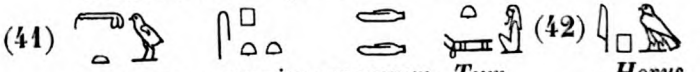

(42)

nervorum, extensione manuum. Tum ... Horus

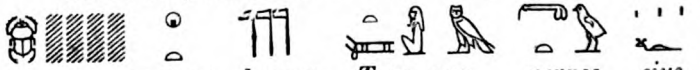

fit .... societas deorum, Tum per nervos ejus

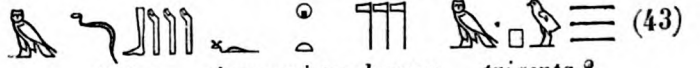

(43)

per digitos ejus; societas deorum trigenta?

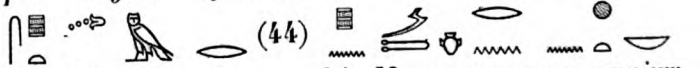

(44)

Inscribitur in regione hâc Mat nomen rerum omnium

(Col. 13)

exeuntium a Shu (et) Tefnet in illa; est

Digitized by Google

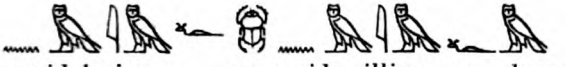

quid hujus, est quid illius, secundum voluntatem

Ptah; fit virtus in corde, vigor in manu, ... in stomacho

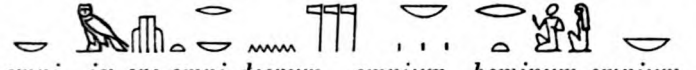

omni, in ore omni deorum omnium, hominum omnium,

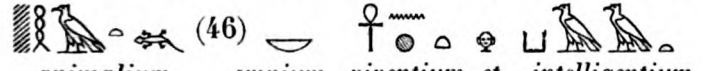

animalium omnium viventium et intelligentium

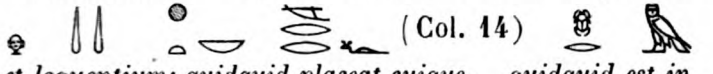

et loquentium; quidquid placeat cuique, quidquid est in

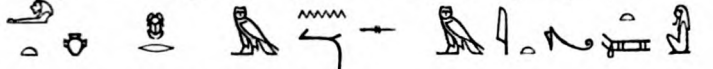

corde, quidquid est in lingua, in portione Tum.

Maximus ille Ptah...

We have brought our latin version to the point where the text becomes hopelessly obliterated, and we shall now continue our notes upon the more difficult words in the text.

27 , *sa*, an epithet of Thoth, identical with the word , *ss'sau*, of the Anastasi papyri, may be translated *clever, skilful.* The word as written in the XIX dynasty papyri, is probably not a dissyllable, *ses'sau*, but the has been introduced to modify the ancient pronuntiation *sau*, and we ought to pronounce it simply *s'au.* Dr Hincks, I believe, made

Digitized by Google

this observation in his dissertation upon the Egyptian characters, of 1848, and it seems to me perfectly well founded.

28 , *aa pehti*. On the authority of the greek text of the Rosetta Inscription, I adhere to the translation *nobilissimus*, μεγαλόδοξος. The superlative must here be used, as the word is followed by the particle , which means *above* or *beyond*. In the Canopus Inscription also corresponds to τιμὰς ἀιδίους. So that δόξα and τιμὴ must both be considered as equivalents of *pehti*, although the word may in some places be used for *strength* or *valour* (see Chabas, Voyage, p. 332, note.)

29 , *nemnem*. A new word to me. Motion of some kind is indicated by the determinative , and the reduplicated form may indicate continuity or repetition of the same action, . The idea of *growth*, the constant shooting forth of vegetation answers well, and I translate the word conjecturally *floret*.

30 , *kaat-hat*. Further on we have 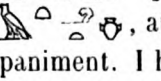 , and in column 13, 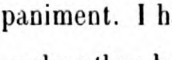 , without accompaniment. I have never found these words elsewere, unless they be identical with 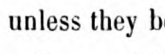 and 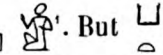 [1]. But is used for work of the hands, while our *kaat* evidently refers to a quality of the mind. The coptic ϰατ, ϰαϯ, *sapiens*, *intelligentia*, and ϰατ-

[1] Brugsch, *Diction.*, p. 1476.

Digitized by Google

ⲥⲁⲧ, *sapiens*, are the obvious equivalents of *kaat* and *kaat-hat*.

31 . This is a very obscure passage. I suppose to be the same as , *morning* or *day*. It may be doubted whether depends upon , and whether it should not be taken as the commencement of the next phrase. If however the words be rightly joined as above, the meaning of the whole will be: *a blessing* (, *amax*) *was pronounced upon all things, in the day when he bid them exist, and before he had yet caused gods to be made for Ptah.* One cannot but be struck with a certain resemblance in these words to the description of creation in the first chapter of Genesis.

32 . In M. Sharpe's copy, we have . It that be the true reading, we must suppose that the several gods of each particular city are intended.

33 . These words are written parallel to each other in the vertical column, making an antithesis.

34 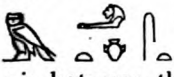 . Here we have another antithesis between the *heart* or *mind*, and the *tongue* or *taste*. The connecting word is obscure in M. Sharpe's copy, but I have little hesitation in rendering it , which occurs again a few words further on. This is a form of or , sometimes written , as in the inscription of Una published by M. de

Digitized by Google

Rougé in his *Recherches*. This word has doubtless several meanings, some of which are retained by its coptic descendants ⲓⲥ and ⲓⲥⲭⲥ. In the passage before us, as well as in the Una Inscription, it appears to have the meaning *and*, *also* or *moreover*. In the *Aelteste Texten*[1] occurs meaning simply *and* : 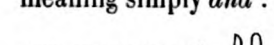 , i. e. *Anup* AND *xentamenti*. and 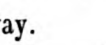 are used in a similar way.

35. . It is admitted that , *tenas*, has the meaning *heavy* as M. Chabas has shown. But it seems to have some secundary signification which has not yet been exactly defined. and 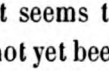 [2] probably denote some kinds of metals. In the passage *Sallier*, p. 3, l. 2: 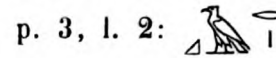 , *bolts made of some kind of metal*, the determinative sign appears to stand for the word .

36. In the inscription the words translated *amicos* et *inimicos* are written parallel to each other, and so also are the succeeding phrases : *dat vitam justis*, *dat mortem injustis*. We have thus , *life*, in antithesis with 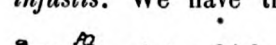 , *t'at*, which must mean *death*. I am not aware of the occurrence of this word elsewhere. Probably

[1] Pl. 6, col. 5.

[2] Dans l'original ces trois signes sont un peu différents ; ils sont croisés par deux diagonales. (F. C.)

Digitized by Google

is not the letter *x* but , which occurs as determinative of *death*[1]. , *xbnt*, is opposed to , *hatap*, the latter meaning what is acceptable to god, the former the contrary; so that *xr hatap* and *xr xbnt* may be translated not improbably the *righteous* and the *unrighteous*. 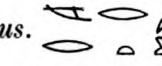 is he who receives the divine command with pleasure; 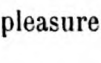 , he who hates and rejects it.

37. , *nut*. This word is well known and has various meanings. What the object is, has not been accurately determined. It is apparently a sort of mallet. It is perhaps used here in its original sense, and I have translated it vaguely *instrumenta*.

38. , *arkai*. This word usually means either *last*, copt. ⲁⲣⲭⲏ, *finis;* or *oath*, copt. ⲱⲣⲕ, *jurare*. In the passage before us the meaning *decree* seems more suitable. This sense is in fact allied closely to that of *finis*, *terminus*: *definire*, *determinare*, *to appoint*, *limit* or *fix by a decree*.

39. The word , *nas*, *proclaim*, wants its usual determinative . I do not understand the small basilisk joined with the in the text. It is possibly a mistake.

40. , *kammt*. This word is quite unknown

[1] Brugsch, *Diction.*, p. 176.

Digitized by Google

to me. I suspect that the *owls* ought to be *eagles*, and the word corrected to *kaat*, *wisdom*[1].

41. [2], *nuhu*, is probably the same word as , *nennuhu*, copt. ⲛⲏϩ, ⲛⲟⲩϩⲉ, *excutere*. The determinative is obscure.

42. . The letters are doubtful. The passage is obscure; but something seems to pass between Horus and Tum, as to the creation of gods.

43. [3], *mpu*. I can make nothing of this word unless it be the equivalent of the coptic ⲙⲁⲛ, *thirty*, the three slightly curved lines serving as a determinative indicating three tens. The following word , of which the determinative appears to be , is also very doubtful; perhaps may be intended. Compare the passage in de Rougé's *Recherches*, p. 47, and Brugsch, Diction. p. 1206.

44. 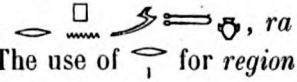 , *ra pen mat*, *this region of Mat*. The use of for *region* is not uncommon. *Recueil* IV, 29. 4: , *region of the east;* So *Recueil* III, 98, 12; also *Recueil* IV, 17, 100 .

The word is usually employed to mean rose-coloured granite. It here is the name of a region or district, and we learn from a later column of the ins-

1 See above, p. 272, note 30.

2 Le déterminatif de ce mot, tel que le donne la planche de M. Sharpe, ne se rapporte à aucun hiéroglyphe connu (F. C.).

3 Dans l'original les trois lignes sont légèrement courbes. (F. C.)

Digitized by Google

cription that it was identical with 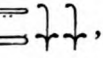 , *Ta-tanen*, *Mat* being the more ancient name.

From the determinative, the word 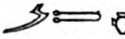 would seem to mean originally the *heart* or some thing connected with the heart. I suspect the *pericardium* or sack which contains the heart is intended, and this word is the same as , *mat*, in the mysterious 30th chapter of the Ritual, where the words have not yet been satisfactorily explained. The meaning probably is: *let my heart be restored to the pericardium*. In chap. 26, may mean the same thing. That is a part of the body appears from a passage in the Aelteste Texten, pl. 5, col. 15: 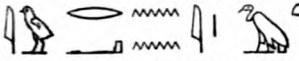 , *my* MAT *is given unto me*. This occurs in a list of various parts of the body, which are said to be restored to the defunct.

45. *S'u* and *Tefnut* were the first born children of Ra, the sun, and they are represented as concurring in some way in the process of creation, each presiding over a particular department. The construction of the passage is very doubtful, and the meaning may perhaps be: *all things from which S'u and Tefnut are manifested*. The succeeding words also present a puzzle; perhaps 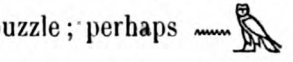 is the same as , *who*, *what*, *which*, and the meaning of the whole may be that it was the province of Ptah to say which name belonged to which.

Digitized by Google

46. . The first letter of the word is lost. The determinative , as well as the context, shows that animals are intended.

47. 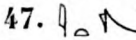 , *at*, *portion*, *division*; copt. ⲧⲟⲉ. As before, the apposition of the names of each of the works of creation was said to be , *the province of Ptah*, so here the distribution of various qualities, of strength, courage, etc., the gifts of the understanding and of the tongue are said to be 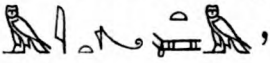 , *the portion* or *province of Tum*.

The text here ceases to be readable; but we see that what followed had reference principally to Ptah. The upper part of columns 15, 16, 17 and 18 is preserved. At the top is a horizontal line containing the words ***Ptah in the divine forms***[1]. Underneath are four figures of Ptah, in the mummy-like form, but with two hands displayed, holding the cucupha-sceptre. These figures are entitled: 1 Ptah , *Ptah the old*. 2 Ptah 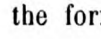 ; this title is obscure; perhaps it means *king of the land*. 3 Ptah 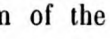 , *Ptah-nun*, i. e. Ptah in the form of the water-god. 4 Ptah 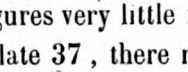 , *Ptah in the ancient seat*. Beneath these figures very little remains ligible.

On plate 37, there remain only two fragments of two vertical lines. At the top of col. 3, we have the name of

[1] In this passage 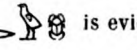 is evidently an error for 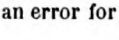 .

Digitized by Google

Seb and the character for *son*, this latter figure facing the other hieroglyphics.

Col. 5 (Sharpe's Pl. 36) is headed by the character for Horus facing those for Isis and Nephthys, and beneath the word *t'ot*, the whole meaning: *Saith Horus to Isis and Nephthys.*

The remaining words of the beginning of the speech only form a doubtful phrase. The rest of the column is obliterated, excepting the few last words. These joined to the words at the top of the following column run thus:

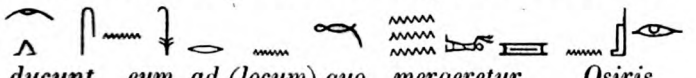

ducunt eum ad (locum) quo mergeretur Osiris

in aquis suis, conspicientibus Iside....

It is plain we have here a repetition of the story given in cols 4 and 5 of Pl. 38[1], of the fall of Osiris into the water in the sight of Isis and Nephthys, who are charged by Horus to rescue him from drowning.

The column 7 (Pl. 36) is headed: *Saith Seb to the society of gods*, and the same heading is repeated in the five succeeding columns. It appears to me that the six columns contain one connected speech, and that a new sentence or address does not commence at the top of each column. There are some large spaces obliterated and there are also some spaces left blank in the inscription. It is doubtful whether these were so in the original before it was restored by king Sabaco. I suspect these

[1] See above, p. 252.

Digitized by Google

blanks must indicate ancient obliterations which it was found impossible to restore.

The purport of the speech addressed by Seb to the gods is to settle the contest of Horus and Set. Very litte can be made out of the scanty remains of the text. I will here give a phrase of some interest :

Stet Horus super terram ; conjunget terram hanc Mat

in nomine prisco Tatanen memphitice :

The reader will see that it is not clear from this whether *Mat* or *Ta-tanen* were the more ancient name. The name of Tatanen however certainly continued to be remembered to late times, while that of Mat seems to have vanished altogether and is known only from this inscription.

The 13th column on Pl. 36 is headed by the name of Seb facing the name of Horus, beneath which there is room for another figure. There can be no question that the vacuum was originally filled by the figure of Set, as it is evident that more than one person is addressed by Seb. The speech is obliterated with the exception of the phrase 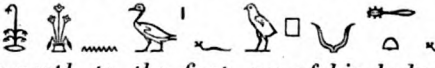 , *the south and the north to the first son of his body* (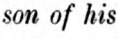 is either an error or an ancient form of 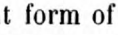). All the rest, which must have had reference to Set as well as to Horus, has been left unrestored.

Digitized by Google

The 14th column contains an address of Seb to Horus alone. It runs:

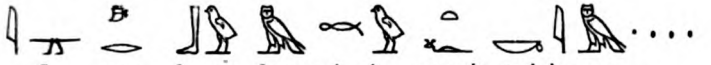

I per locum demersionis patris tui in eo.....

In boreali regione ille est. Seb dat hæreditatem suam

Horo filio.

In the heading of col. 15, the personage to whom Seb adresses a speech is entirely wanting, and it is clear that we must again supply the figure of Set. The address is as follows:

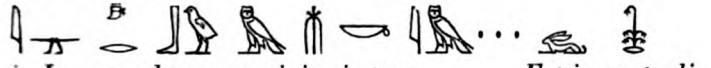

I per locum nativitatis tuae. Est in australi

mons, amatus a Seb, conjungens portionem Hori ad

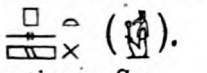

portionem Set.

At the bottom of this column the name of Set has been obliterated subsequently to the restoration by Sabako, the marks of obliteration plainly appearing in M. Sharpe's copy.

The following columns 16 and 17 contain a kind of explanatory comment upon the two preceding speeches. The name of Set has been erased in two places:

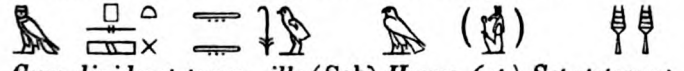

Cum divideret terras, ille (Seb) *Horus (et) Set steterunt*

Digitized by Google

super stationem, conventum facientes: Terra de An

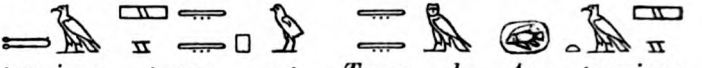

terminus terræ est. Terra de An terminus

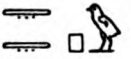

terræ est.

Here follows a blank to the bottom of the column.

In the above text the words , *ha*, *stand*, are placed parallel to each other, and so also the words 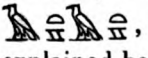 , *at*, *station*. This arrangement has been explained before. It is here applied so as to represent the transaction in the most significant way. Horus and Set are pictured standing upon two opposite eminences, from whence they make the solemn agreement one with the other, contained in the following words which the sculptor would doubtless have arranged in parallel vertical lines, had not the shape of some of the hieroglyphics rendered this inconvenient. The words which each pronounces are: *The land of An is the boundary of the land.*

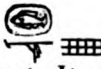 , *An*, is the name of the XXI nome of Lower Egypt. It was the district in which lay the quarries of Troia, now called Tura, some miles to the south of Cairo[1]. The name of its divisions are given in III Recueil, pl. 15. Its *mer* , was 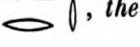 , *the great stream*, or

[1] See Zeitschrift, 1867, p. 91, 92, 93.

Digitized by Google

the great water-meadow. Its *uu*, , was , *the front of the red rock.* Its *pehu*, , was , which may mean *the pool of the proclamation of the two gods.* In this name we have probably a trace of the legend which makes this locality to have been that where Horus and Set divided the land.

The word in the text is the same as of the later texts, which seems best translated by the word *station:*

Col. 17

Die comprimendi rixas eorum, ponit Set regem

in terra australi, in loco unde venisset; in Sasasou

ille est. Seb ponit Horum regem in terra boreali,

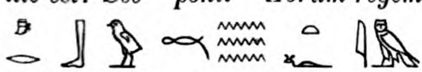

in loco quo mersus est pater ejus.

From this it would appear that the earliest tradition regarding the god Set was that he came from the southern country and from the place named Sasasu. M. Brugsch has cited several places in which Set is named in connection with Sasasu ( ). I am not aware that the locality has been identified. From col 15, it is clear that the legend represented Set as having been born in this place, and it was a mountainous district said to have been beloved by Seb and connecting the boundaries of the two lands. In this case it must be looked for not

Digitized by Google

far from the nome of An, where the convention took place. Sasasu it mentioned *Pap. Sallier IV*, p. 11, 5, in the legend of the 15th choiak, but the meaning of this legend is obscure and it is doubtful whether Sasasu is taken there are the name of a town; see also Pap. Sallier IV, p. 17, 4, and Leiden pap. 344, p. 11, 4.

The word also occurs in the name of a king on the Karnak tablet, nº 43.

Col. 18. There only remains in the middle:

Offerunt illi dei omnes cum contenderet cum Set.

The word has occured before[1]. is used here in the sense of *contend, debate a question.* It has this sense in Pap. d'Orbiney, p. 19, 5, where Bata is said to have brought his wife before his counsellors and *pleaded with her* in their presence, whereupon they pronounced sentence. The debate between Horus and Set is mentioned *Pap. Sallier IV*, p. 9, 4.

Col. 19 is blank at beginning and end. All that remains is a sentence which reads: *generatus est ille a Tum, creatore societatis deorum.*

Col. 20 is entirely blank.

Col. 21. In the middle are the words: *Terram australem borealem conjunxit hic, ornatus australi corona, ornatus boreali corona.*

Col. 22. In the middle are the words:

[1] See above, p. 265.

Digitized by Google

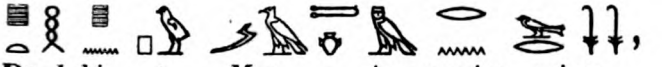

Ptah hic est Mat in nomine prisco...,

the meaning of which was perhaps: *This was the kingdom of Ptah called anciently Mat*. The last figures give no sense; if we compare the text with that of col. 12, one is inclined to suspect that is a mistaken restoration of .

Here closes this ancient document of which time has only spared a few fragments, enough to stimulate curiosity, but little to satisfy it.

CH. WYCLIFFE GOODWIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME I^er^.

Une spoliation des hypogées de Thèbes au XI^e^ siècle avant notre ère :

	Pages.
I. Note préliminaire.	1
II. La justice en Égypte. — Notions classiques. .	2
III. Le Préambule du Papyrus Judiciaire de Turin.	7
IV. Description et date du Papyrus Abbott. . .	47
V. Traduction commentée de ce papyrus :	
1. Préambule.	52
2. Enquête.	60
3. Rapport et arrestations.	74
4. Arrestation et confrontation d'un ouvrier. .	77
5. Accusations portées par le Seigneur de la ville	95
6. Rapport du Commandant de l'occident de la ville.	103
7. Jugement et acquittement.	131
VI. Listes de voleurs.	143
VI bis. Sur les emplois publics.	157

Digitized by Google

Plainte contre un malfaiteur, d'après un papyrus du Musée Britannique. 173
Supplique d'un ouvrier au roi Aménophis. . . . 202
Réclamation d'objets volés. 212
Le prix d'un taureau sous les pharaons. 217
Une lettre missive du XIV^e^ siècle avant notre ère.. . 226
Upon an inscription of the reign of Shabaka. . . 247

Chalon, Imp. Dejussieu.

Digitized by Google

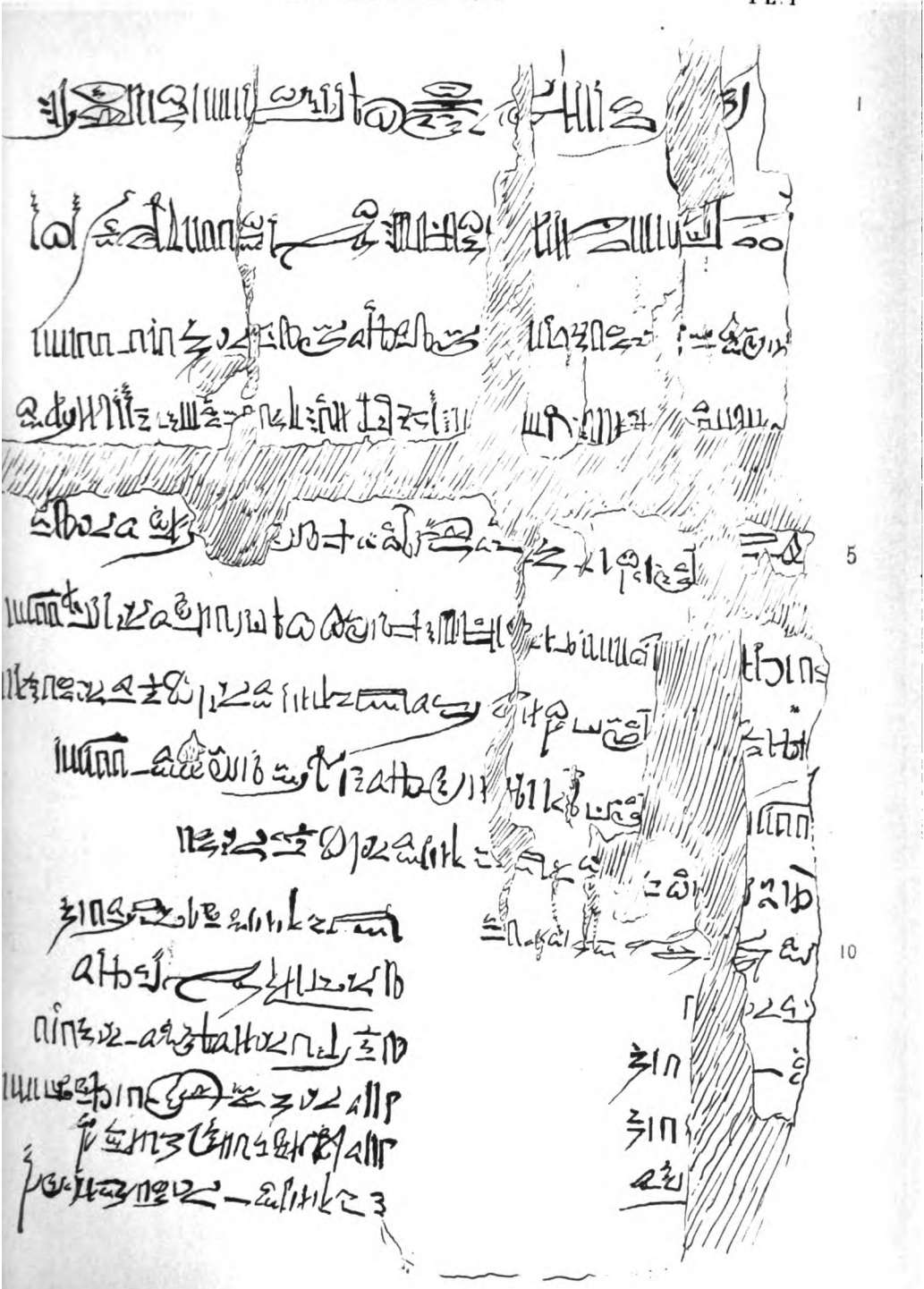

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

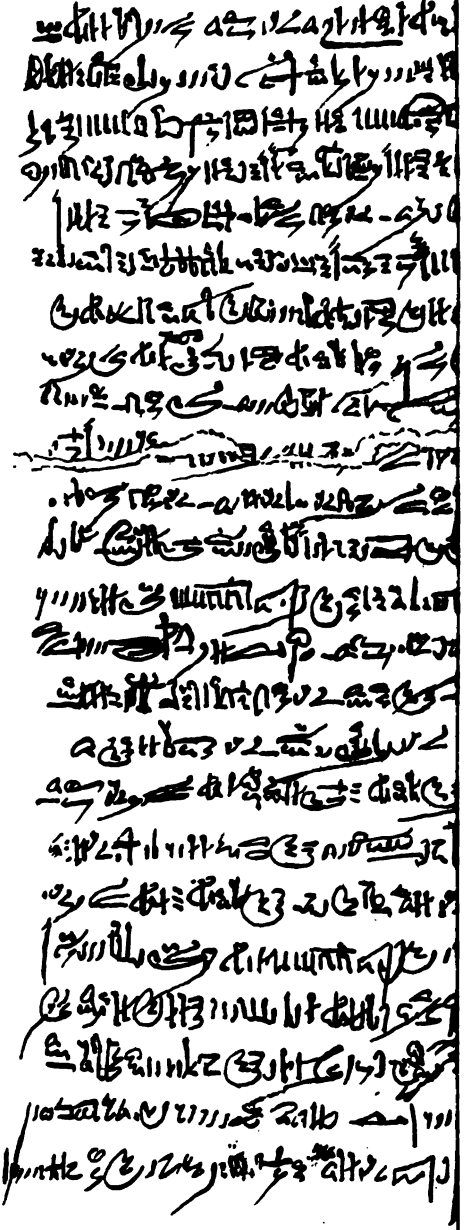

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

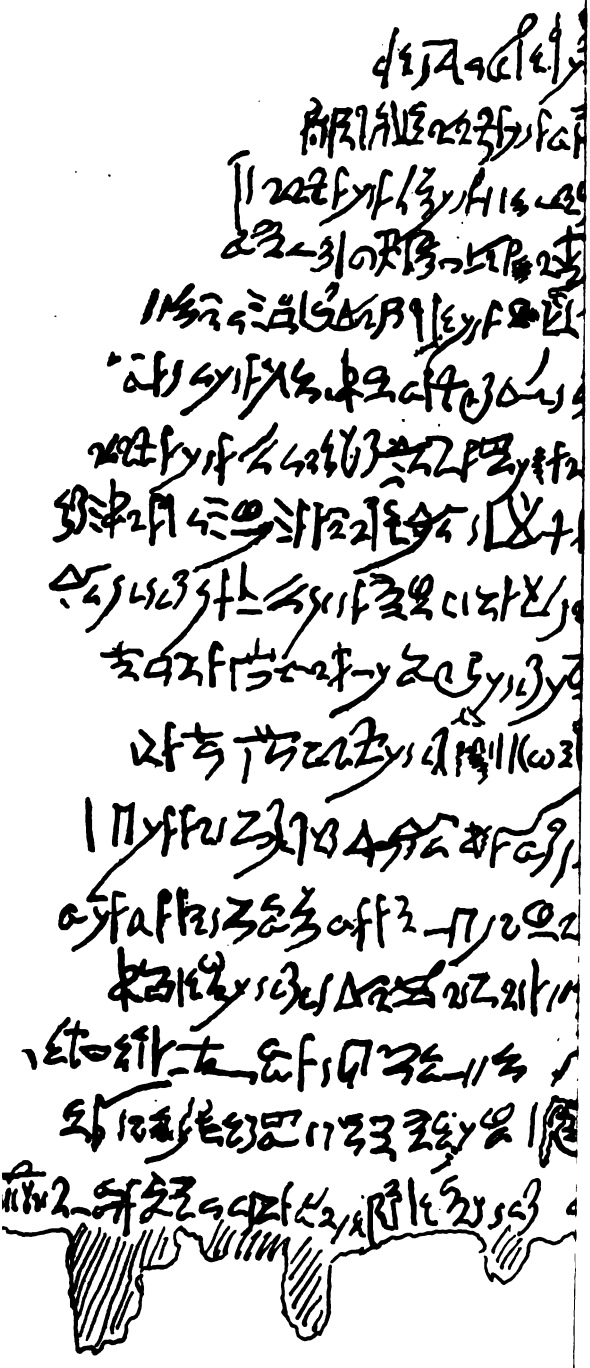

Digitized by Google

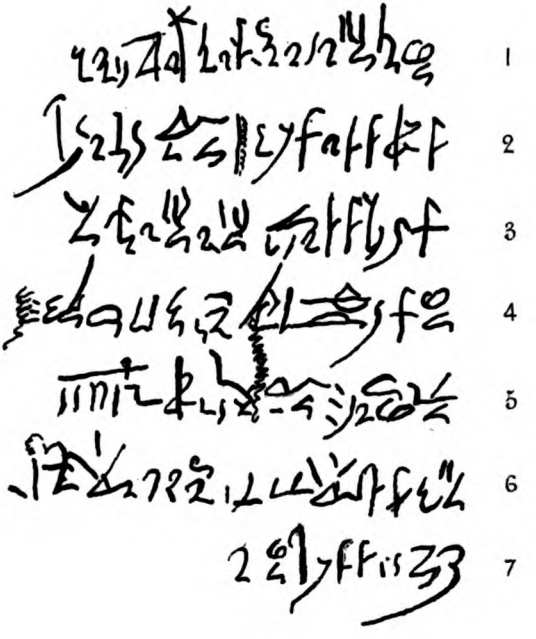

Digitized by Google

N.° 5,649.

Digitized by Google

Digitized by Google

(Lettre d'un Scribe à son père.)

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉLANGES

ÉGYPTOLOGIQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉLANGES

ÉGYPTOLOGIQUES

TROISIÈME SÉRIE

CONTENANT VINGT-TROIS MÉMOIRES ET TRENTE PLANCHES DE TEXTES

Par F. CHABAS

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Amsterdam, de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de l'Institut de Correspondance Archéologique de Rome, de l'Institut Égyptien d'Alexandrie, de la Société Royale de Littérature et de la Société d'Archéologie Biblique de Londres, de la Société Philosophique Américaine de Philadelphie, de la Société Nationale des Antiquaires de France, etc., etc.

Avec la collaboration de

MM. S. BIRCH, CH. W. GOODWIN, DE HORRACK ET LEFÉBURE

TOME II

CHALON-s-S.
Imp. de J. DEJUSSIEU
Rue des Tonneliers, 5

PARIS
MAISONNEUNE et Cie
Libraires-Éditeurs, 15, quai Voltaire

Septembre 1873

Digitized by Google

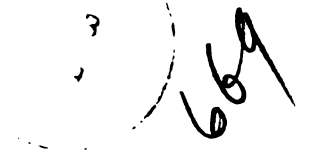

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

DU TOME SECOND

—

En septembre 1870 je me suis trouvé dans la nécessité d'interrompre la publication de ces *Mélanges*. D'autres travaux considérables que j'ai entrepris depuis lors ont retardé l'apparition du présent volume, qui contient les Mémoires destinés à les compléter.

Ma troisième série de *Mélanges Égyptologiques* se compose de deux volumes comprenant vingt-trois dissertations, auxquelles ont contribué MM. Goodwin, de Horrack, Lefébure et S. Birch. Ce système de publications par Mémoires détachés est très-commode dans une science à laquelle il reste tant de points de détail à élucider avant qu'il soit temps de méthodiser les résultats de l'étude. Mes efforts constants tendent à préparer de bons matériaux pour la connaissance de la langue, pour l'histoire et pour la chronologie ; j'espère que les textes inédits que j'ai rapportés de ma mission en Italie et ceux que m'a communiqués mon savant ami et collaborateur M. S. Birch, dont on trouvera la

Digitized by Google

reproduction dans ce volume, ne seront pas stériles pour le progrès dans ces diverses directions.

Les citations hiéroglyphiques textuelles, auxquelles les savants se sont enfin accoutumés, enlèvent, à mon avis, tout intérêt à la question de la transcription. Je n'en demeure pas moins convaincu que la meilleure méthode de reproduire les mots égyptiens consiste à les représenter par des lettres coptes. C'est ainsi que je procède quand je veux économiser l'emploi des signes hiéroglyphiques, qui offrent toujours quelques difficultés aux compositeurs d'imprimerie. Les mots appartenant à la langue copte sont toujours spécialement indiqués dans mes citations.

Ainsi que je viens de le rappeler, mes *Mélanges* se composent de Mémoires distincts formant comme autant d'ouvrages séparés. A plus forte raison chaque série est indépendante des autres séries.

La deuxième série est depuis longtemps épuisée. Les dissertations sur Ramsès et Pithom et sur le séjour des Hébreux en Égypte, qui ont fait rechercher ce volume, sont développées dans un autre de mes ouvrages, récemment publié sous le titre de *Recherches pour servir à l'Histoire de la XIX^e^ dynastie, et principalement à celle des temps de l'Exode.*

—

Digitized by Google

LE PAPYRUS JUDICIAIRE AMHURST

Par S. BIRCH et F. CHABAS

On trouve en nombre assez considérable, dans les collections publiques et privées, des documents se rapportant à l'organisation et à l'administration de l'ancienne Égypte. Parmi les plus connus on peut citer aujourd'hui :

Le papyrus Abbott, qui a donné lieu à plusieurs dissertations, entre autres à celle qui commence le premier volume de cette série de Mélanges;

Le papyrus judiciaire de Turin, qui a été publié *in extenso* par notre regretté confrère Théodule Devéria[1];

Les papyrus Lee et Rollin, qui paraissent n'être que des fragments détachés du précédent papyrus.

On a donné à cette classe de papyrus le nom de *papyrus judiciaires;* ce sont en effet des actes de procédure.

D'autres documents contiennent des plaintes en justice, des suppliques, des réclamations, etc., et tiennent ainsi de près à la même classe de titres; tels sont ceux qui

[1] *Journal asiatique*, 1865.

Digitized by Google

font l'objet des dissertations II, III et IV de cette même série de *Mélanges*.

Les découvertes récemment faites en Égypte et l'examen des richesses de certains Musées publics et particuliers ont montré que le fonds de pièces de ce genre qu'il nous reste à étudier est loin d'être épuisé ; plusieurs papyrus nouveaux ont été reconnus pour appartenir à la classe de ceux qu'on a nommés judiciaires. Il est à désirer qu'ils soient sans trop de retard mis à la disposition des égyptologues ; ils rendront d'autant plus de services à la science que le sujet dont ils traitent a été plus soigneusement élucidé. Les études spéciales de plusieurs investigateurs [1] ont en effet jeté un grand jour sur les difficultés particulières du style de ces pièces de procédure ; mais il reste encore beaucoup à faire pour arriver à une connaissance exacte du rôle des fonctionnaires, des limites de leur autorité, de leur hiérarchie, etc. C'est un sujet très-important pour l'histoire de l'Égypte. Aussi les documents qui s'y rapportent doivent être signalés dès qu'ils sont découverts, et soumis aussitôt à des études sérieuses, de manière à compléter le plus rapidement possible nos informations sur le chapitre si important des lois et de leur application dans la terre des pharaons.

Nous publions ici en fac-simile un de ces manuscrits nouvellement découverts ; il fait partie du cabinet de M. T. Amhurst de Didlington (Norfolk). Lorsque l'un

[1] MM. S. Birch, F. Chabas, Th. Devéria et Maspero.

Digitized by Google

de nous, M. S. Birch, le vit pour la première fois, il était encore enroulé; l'importance historique du document ayant été reconnue, il fut transporté au Musée britannique à Londres et déroulé par M. F.-V. Cook, qui a acquis une très-grande expérience de ce genre de travail [1].

L'opération réussit à merveille; malheureusement le papyrus était très-endommagé sur ses plis extérieurs et sur l'un des bouts du rouleau. De la première ou des premières pages il ne reste que des débris trop fragmentés pour qu'on puisse les réunir entre eux dans un ordre assuré; les trois autres pages sont assez bien conservées, à cela près que les premières lignes en ont été emportées. Dans son état actuel le papyrus Amhurst mesure huit pieds anglais de long sur huit pouces et demi de large. L'écriture en est large et bien formée; c'est un beau spécimen du type hiératique de l'âge des Ramessides.

Notre éminent confrère, M. Ch. Wycliffe Goodwin, lorsqu'il eut reconnu le sujet du papyrus Butler, qui nous a rendu une portion importante d'un texte très-intéressant, a écrit les paroles suivantes : « Un charme « tout particulier de l'égyptologie, notre science favo- « rite, c'est qu'elle abonde en surprises. De temps à « autre quelque découverte inattendue frappe nos yeux, « et nous ressentons alors les délicieuses sensations « qu'éprouva Belzoni lorsque pour la première fois il

[1] Mis à l'abri de tout nouveau dommage, le papyrus est rentré dans la collection de M. Amhurst.

Digitized by Google

« porta ses regards sur les merveilles du tombeau de « Séti-Menephtah. Ce sont là des jouissances que nous « pouvons nous procurer, même sans aller en Égypte [1]. »

Cette même émotion, nous l'avons éprouvée en reconnaissant dans le papyrus Amhurst une pièce intimement liée aux opérations judiciaires qui sont consignées dans le papyrus Abbott.

Le deuxième paragraphe de ce dernier papyrus [2] contient en effet une enquête faite par une commission judiciaire dans un groupe de tombes de la nécropole de Thèbes, dont plusieurs avaient été soit l'objet de tentatives de vols, soit complètement dévalisées. Parmi celles que les voleurs avaient violées se trouve la tombe d'un roi de la XI[e] ou de la XIII[e] dynastie, nommé Sebakemsauf. Voici ce qu'en dit le texte :

« Le monument funéraire du roi Sekhemra-shet-to, « fils du Soleil, Sebak-em-sauf; il fut trouvé que les « voleurs l'avaient violé par un travail de taille de pierres « dans la salle des perfections de son monument, de- « puis la salle extérieure du tombeau de Neb-Ammon, « intendant des greniers du roi Menkheper-ra (Thoth- « mès III). Trouvé le lieu de sépulture du roi privé « du Seigneur royal, ainsi que le lieu de la sépulture « de la grande royale épouse Noubshas, sa royale « épouse; les voleurs avaient fait main-basse sur eux.

« Le gouverneur et les magistrats-contrôleurs ins-

[1] Dans Chabas: *Mélanges égypt.*, II[e] série, p. 249.

[2] Voir ci-devant, tome I, 60.

Digitized by Google

« truisirent sur lui. Trouvé le fait de main-basse sur « eux qu'avaient fait les voleurs à l'égard du roi et de « la royale épouse [1]. »

Or, le premier paragraphe de ce qui nous reste du papyrus Amhurst contient précisément une partie de la procédure suivie contre les spoliateurs de cette même tombe royale; il nous fournit des détails circonstanciés sur le vol. Mais la véritable importance de ce document, c'est qu'il démontre que cette procédure a donné lieu à des actes qui ne sont pas tous consignés dans ce dernier manuscrit. Il prouve ainsi l'exactitude des traductions données dans le premier volume de ces *Mélanges*, où il est en effet établi *qu'il y avait eu arrestation, emprisonnement et mise en jugement du coupable*, mais que le jugement ne fut pas prononcé le même jour [2]. Ces vues sont complètement justifiées par la découverte inespérée d'une pièce importante du même procès criminel.

Nous passons maintenant à la description de notre document.

A la page de fragments détachés (pl. I) succèdent deux pages (pl. II et III) complètes; à cela près que leurs premières lignes manquent; elles sont suivies d'un espace d'environ soixante centimètres laissé en blanc, après lequel vient la dernière page, que nous avons numérotée IV, et qui termine le manuscrit; on n'y voit pas d'autres traces d'écriture.

[1] Voir ci-devant, tome I, p. 63.

[2] Ci-devant, t. I, 77.

Digitized by Google

L'espace laissé vide aurait pu contenir deux pages. A première vue il semble peu probable que le texte de la page séparée fasse suite immédiate à celui de la page III, car dans ce cas on ne s'expliquerait pas l'interruption de l'écriture sur un espace aussi considérable. Comme notre papyrus, et c'est le cas de la plupart des manuscrits du même ordre, relate une série d'actes judiciaires en ordre de dates, on conçoit facilement qu'il ait pu être nécessaire de réserver un espace suffisant pour l'inscription d'actes dont la rédaction n'était pas prête, mais qu'il fallait placer dans leur ordre chronologique. La disparition des premières lignes, qui interrompt le texte à chaque page, ne permet pas de trancher la question par l'analyse philologique.

Les fragments réunis sur la planche I ne sont peut-être pas arrangés dans l'ordre qu'ils occupaient; il n'est pas même certain qu'ils appartiennent à une seule et même page. Aussi ne saurait-il être question d'en proposer une traduction quelconque. Il nous suffira de faire remarquer qu'ils se réfèrent bien au sujet des pages complètes, c'est-à-dire à une instruction judiciaire suivie contre des individus accusés d'avoir spolié des tombeaux. Le groupe , qui signifie *voleur* et *voler*, se distingue dans les fragments A et C. Au fragment E il est question des et de leurs compagnons. Ce sont les maçons ou sculpteurs sacrés, spécialement affectés à la construction et à la restauration des édifices religieux, des ἱερόγλυπται ou

Digitized by Google

ἱερογλύφοι. Une scène monumentale nous montre quatre de ces ouvriers sacrés travaillant à genoux avec le ciseau et le maillet [1]. On sait que souvent des ouvriers de diverses professions sont impliqués, soit comme prévenus, soit comme témoins, dans les poursuites en matière de vols dans les monuments. Nos fragments ne nous donnent aucun renseignement sur le rôle de ceux qu'ils citent, mais ils nous livrent la mention importante de l'an XIII d'un pharaon dont le nom a disparu dans les lacunes.

Heureusement nous connaissons d'une manière très-sûre le nom du roi sous lequel fut reconnue la spoliation de l'hypogée de Sebakemsauf. Ce monarque, Neferkara-Sotepenra Ramsès-sha-ab-merer-amon est classé comme le neuvième Ramsès dans les listes de M. Lepsius [2]. Les découvertes de monuments de ce règne se multiplient. Ce pharaon occupera une place importante dans l'histoire de la XX[e] dynastie.

Le papyrus Amhurst nous offre deux dates qui tombent dans ce règne : celle de l'an XIII, dont nous venons de parler, et celle de l'an XVI que nous rencontrerons à la page 3. L'attribution de ces dates n'exige aucune justification ; mais au besoin on en trouverait la preuve dans l'identité des noms des magistrats désignés dans notre papyrus et dans le papyrus Abbott. Nous ferons

[1] Rosellini : *Mon. civ.*, XLVIII.

[2] Voir, ci-devant, tome I, p. 50, les cartouches hiéroglyphiques de ce pharaon et la discussion de la date.

Digitized by Google

ressortir plus loin cette identité. D'ailleurs le papyrus Amhurst ne contient pas d'autres cartouches que ceux de la reine Noubshas, de Ramsès III (pl. I, B et C) et de Thothmès III, ces deux derniers entrant simplement dans la désignation d'édifices, sans relation avec l'époque du document.

Ce point essentiel éclairci, notons encore dans les fragments le nom d'un artiste en travaux sur bois et métaux ( ), nommé Setnekht, fils de Penhaou (en E), qui revient à la page IV, et celui de Hapi-oer, fils de Ptah (en G).

Abordons maintenant la traduction du texte suivi qui commence avec la planche II. Nous sommes introduits *in medias res*. Des voleurs font devant la justice l'aveu détaillé de leurs crimes; les premiers mots reconnaissables sont: *de sa royale épouse, vie-santé-force..., Noubshas*. En nous référant aux constatations consignées dans le passage reproduit ci-devant du papyrus Abbott, nous pouvons hardiment suppléer le commencement de la phrase:

Traduction... « (Nous nous sommes introduits dans le tombeau du roi Sebakemsauf.....) et de la royale épouse Noubshas, sa royale épouse, par l'endroit de son couloir [1].

[1] 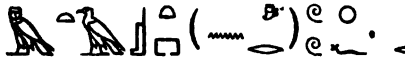 se rencontre au papyrus Abbott. C'est d'un endroit ainsi désigné que les voleurs avaient fait un trou de deux coudées et demie (ci-devant, tome I, p. 62). La traduction *pourtour* est conjecturale; ce même mot, mais

Digitized by Google

Il (le lieu) était protégé et entouré [1]..... [2] par de la maçonnerie [3], et couvert de dalles [4]. Nous le démolîmes

avec le déterminatif , nomme les corridors secrets placés dans l'épaisseur des murs du temple de Denderah (Dümichen : *Alt. Temp.* II, 36), et dont il est impossible de découvrir la porte (Dümichen : *Resultate*, 45). Les voleurs avaient cherché l'endroit où le massif de pierre était déjà évidé. Comparez le copte ϫⲟⲗ, *foramen*.

[1] , en lettres coptes, ⲁⲩ ϭ-ⲧ ⲓⲁⲕ ⲁⲛⲟⲩ. Cette lecture n'est peut-être pas sûre dans toutes ses parties. ⲓⲁⲕ signifie bien *protéger, entourer*, comme avec un mur (Champollion; Monum., 206); mais c'est la première fois que ce mot se rencontre avec le déterminatif *mur*. Quant au groupe suivant, ce pourrait être ; mais, quelle qu'en soit la lecture, nous ne sommes guidés que par le déterminatif de l'enveloppement qui nous suggère l'idée *entourer*.

[2] Petite lacune.

[3] , ⲕⲁϫⲁ. Ce mot se retrouve dans les *Inscriptions sur matières dures du Musée britannique* (pl. 18, 5), où il est question d'un sac de métaux précieux qui avait été placé sous un entassement de , et clos au moyen de deux pierres de taille. Dans ce passage, comme dans celui de notre texte, ce groupe désigne de menus matériaux par opposition à des pierres de fortes dimensions.

[4] . Le dernier groupe est inconnu, et la combinaison des lettres inusitée, sauf pour la transcription des mots étrangers, il faut peut-être lire , et rapprocher ce dernier mot de , qui désigne des matériaux

complètement[1], et nous la trouvâmes (*la reine*) reposant. De même nous ouvrîmes leurs cercueils et leurs coffres funéraires[2] dans lesquels ils étaient. Nous trouvâmes la momie auguste du roi qui était près de la divine hache d'armes[3], et un nombre considérable de talismans () et d'ornements (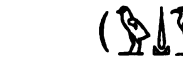) d'or étaient à son cou. Sa tête était recouverte d'or[4] par-dessus, et

employés à clore une enceinte (Dümichen: II Hist. Insc, 50, b, 2, 1.)

1 . On trouve plus habituellement le mur renversé comme déterminatif. Le sens *démolir*, *détruire* est très-bien constaté, surtout par les inscriptions de la Statuette naophore du Vatican, où le groupe en question se rencontre précisément dans la phrase : *démolir des maisons*. Nous savons par le papyrus Abbott que les voleurs avaient effectivement procédé par démolition.

2 Les riches sépultures se composaient parfois de trois coffres entrant l'un dans l'autre et contenus dans un cercueil de pierre.

3 . Le déterminatif du mot *khopesh* manque ici ; il est remplacé par le signe *dieu*, qui qualifie les objets appartenant au roi. On sait que des haches de bronze ont été trouvées par M. Mariette dans le cercueil de la reine Aahhotep, sur le bois même du coffre, et une hache d'or entre les linges qui entouraient le corps (Mariette-Bey : *Catalogue du Musée de Boulaq*, p. 259).

4 . Le déterminatif est d'occurrence rare, mais l'expression : *travaillé avec l'or*, exprimée avec les mêmes groupes, se rencontre souvent. Ici il s'agit de *dorure* ou d'un *masque d'or*, comme on en a rencontré plusieurs fois des spécimens, et c'est pour ce motif que le déterminatif de l'enveloppement a été adopté.

Digitized by Google

la momie auguste du roi était entièrement garnie d'or [1]; ses cercueils étaient revêtus [2] d'or et d'argent en dedans et en dehors, et couverts [3] de toute espèce de pierreries. Nous prîmes [4] l'or que nous trouvâmes sur la momie auguste du dieu, ainsi que ses talismans et les ornements qui étaient à son cou, et les coffres dans lesquels il reposait. Ayant trouvé également la royale épouse, nous prîmes tout ce que nous trouvâmes avec elle de la même manière; et nous mîmes le feu à leurs coffres funéraires, et nous volâmes leurs mobiliers [5], que nous trouvâmes avec eux (consistant) en vases d'or, d'argent et de bronze ( ), et nous nous les partageâmes. Nous fîmes l'or que nous avions

1 , ТКА, copte ТОС, *planter*. Voyez la même expression au papyrus Anastasi IV, 17, 3.

2 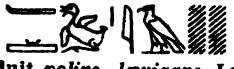 est peut-être le copte ϩϭϫ, que Zoëga traduit *polire*, *lævigare*. La même expression se trouve, Mariette : *Monuments divers*, pl. 7, lig. 19, à propos de pierres *revêtues* d'or.

3 Nous complétons ce groupe en , ⲟⲩⲛϧ, *vêtir*, *habiller*, *induere*. (Voyez *Todtb.*, ch. 125, 66, et ch. 110, 4.)

4 , ⲛⲟⲩⲧⲉ. Ce mot signifie *prendre une chose*, *la travailler*, *en disposer*, *en faire*, comme on dit, *son affaire*.

5 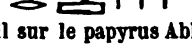 . Ce mot a été expliqué dans le premier travail sur le papyrus Abbott, *Rev. arch.* XVI, p. 281. Il correspond au grec ἐπιπλα de la *Plainte en violation de sépulture*, traduite par Letronne (*Notices et extraits des manuscrits de la Bib. imp.*, p. 169).

Digitized by Google

trouvé avec le dieu, dans leurs momies augustes, les talismans, les ornements, les cercueils [1], en huit (parts). »

Ici finit la page II, et par malheur l'absence des premières lignes de la page III nous fait perdre les dernières phrases de cette déclaration importante; mais, selon toute apparence, la lacune ne nous a privés d'aucun fait essentiel.

Nous possédons maintenant l'exposé très-complet du vol dont le papyrus Abbott nous a seulement dit quelques mots, lesquels sont du reste en parfaite harmonie, comme on devait s'y attendre, avec les détails qui viennent de nous être révélés.

Ces détails nous renseignent sur la richesse des sépultures aux temps obscurs qui ont précédé la domination des Pasteurs. On savait déjà que certains coffres funéraires de cette époque étaient entièrement couverts d'or, et l'on connaît le nombre considérable d'objets précieux que contenait celui de la reine Aahhotep que nous avons déjà cité [2]: joyaux d'or enchâssant des pierres précieuses, diadème, armes d'or à fourreaux d'or, ornements de bronze revêtus d'or, chasse-mouche de bois recouvert d'or, miroirs, barque d'or massif avec douze rameurs d'argent massif [3], etc. Quoique cette sépulture ne date que du début du nouvel

[1] Les voleurs n'avaient brûlé que les bois sans valeur; ils avaient conservé, pour se les partager, ceux dont ils n'avaient pu enlever la dorure ou les ornements.

[2] Ci-devant, p. 10, note 3.

[3] Mariette-Bey: *Catalogue du musée de Boulaq*, 259 à 267.

Digitized by Google

empire, elle porte tous les caractères de celles des temps antérieurs à l'invasion. Il semble qu'Ahmès I, après avoir délivré son pays de la domination des Barbares, se soit tout d'abord complu à renouer la chaîne traditionnelle des rites, en adoptant pour une princesse de sa famille le mode de sépulture royale en usage avant l'invasion. On n'a pas rencontré un deuxième exemple d'une imitation aussi splendide des anciens usages funéraires. Mais il est probable que les fouilleurs arabes qui ont amené au jour les cercueils dorés des Entef existant aujourd'hui dans les Musées de l'Europe, firent une riche récolte d'objets de grande valeur. On trouve dans les collections publiques et privées un nombre considérable de bijoux d'or, d'argent, de pierres précieuses, etc., qui proviennent des tombes. Mais, indépendamment des amulettes et des joyaux déposés dans le cercueil, on a constaté des traces de dorure et des garnitures d'or ou de métal doré appliquées directement sur les momies, par exemple des masques dorés couvrant seulement la tête, ou la tête et les épaules [1], des visages dorés [2]; sur des momies de femmes, le bout des seins et le nombril doré [3]. L'or et l'argent doré étaient encore appliqués sur d'autres parties du corps [4]; les doigts ont parfois des étuis cylindriques de ces métaux avec la marque des ongles [5], et l'on remplaçait

1 Mariette : *Catalogue*, p. 234.

2 Ibid., 46.

3 *Catal. Passalacqua*, 145.

4 Ibid.

5 Ibid., p. 186.

Digitized by Google

ou couvrait au moyen de feuilles d'or la langue des momies [1]. Excités par ces richesses, les *Résurrectionnistes* de l'époque pharaonique, dont les modernes fellahs ne font que continuer l'œuvre, ne nous ont guère laissé de momies intactes de l'ancien empire ; nous ne pouvions soupçonner que par induction la nature et la valeur des objets qu'elles renfermaient. A en juger par les cercueils tout dorés de la XI^e^ dynastie, on pouvait croire que cette valeur était considérable, au moins en ce qui concerne les sépultures royales. Nous possédons aujourd'hui, grâce au papyrus Amhurst, une description assez détaillée d'une de ces sépultures, et nous y apprenons qu'un nombre considérable de joyaux et de talismans d'or étaient placés au cou du défunt, que sa tête était recouverte d'or et que le corps lui-même était entièrement garni d'or ; que les cercueils (probablement au nombre de trois), rentrant l'un dans l'autre, étaient revêtus d'or et d'argent à l'intérieur et à l'extérieur.

Les voleurs s'emparèrent de tout cet or, et notamment de celui qu'ils trouvèrent sur le corps même ; ils prirent aussi les coffres funéraires, et ils expliquent qu'ils firent huit parts de l'or trouvé dans les momies royales, des amulettes, des joyaux et des coffres eux-mêmes ( ). Comme ils ont dit auparavant qu'ils avaient brûlé ces coffres, il faut croire qu'ils en avaient conservé, pour se les partager, les parties les plus précieuses, ou qu'ils avaient réussi à en détacher la dorure,

[1] Mariette : *Catal.*, 267.

Digitized by Google

qui se faisait chez les Égyptiens avec des feuilles d'or plus épaisses que les nôtres.

Après avoir reproduit *in extenso* la déclaration des voleurs dont, comme nous l'avons expliqué, les dernières phrases nous manquent, notre document donne le tableau de leurs noms ; il nous en reste cinq seulement, plus l'indication de leur nombre total, qui était de huit, ainsi que nous aurions pu nous y attendre d'après le nombre de parts faites du butin. Chaque nom, avec les indications accessoires occupant une ligne, nous voyons qu'il nous manque trois lignes en tête de la page, indépendamment de l'espace nécessaire pour la fin de la déclaration faite par les coupables.

Voici la traduction des lignes 1 à 6 de la page III :

. . . . . .

1. Le manœuvre[1] Hapi, fils de....., de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux, qui est sous l'autorité du premier prophète d'Ammon ;

2. L'ouvrier ciseleur (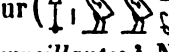), Airienamon, de l'intendant des *surveillantes*[2] Nasiamon, de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux ;

[1] Titre incomplet et douteux.

[2] , en copte ⲛⲁϩ, *voir, regarder*. Existait-il un corps de police secrète composé de femmes ? Un des passages les plus curieux du Papyrus magique Harris (page B, 6) assimile la *femme voyante* aux animaux les plus dangereux, dont il est nécessaire de *museler* la bouche. C'est probablement une femme espion. On a déjà signalé la surveillance dont les fonctionnaires égyptiens

Digitized by Google

3. Le cultivateur ( ) Amonemheb, de la demeure d'Amonapet, qui commande parmi les gens d'Amonapet, sous l'autorité du premier prophète d'Ammon ;

4. Le fournisseur d'eau [1] Kaemuab (ou Kaemous), du pavillon de repos [2] du roi Menkheperou-ra (Thothmès IV), sous l'autorité du (*lacune*).

5. Le soldat Nefer, fils de Nekhouiemmou, qui est sous l'autorité de l'esclave nègre Tanouramon, du premier prophète d'Ammon.

Total des hommes qui ont été dans le tombeau du dieu : hommes, 8.

Cette liste d'accusés est dressée sur le même modèle que toutes celles qui nous sont connues dans les documents de la même classe [3]. Nous n'y remarquons aucun per-

étaient l'objet (Chabas : *Études sur l'Antiquité*, p. 147). On en trouve des traces, même à l'époque ptolémaïque et romaine (Letronne : *Lettre à Passalacqua*, Catal. Passalacqua, p. 276). Un fonctionnaire écrit à un de ses inférieurs et le prévient *qu'il le suit des yeux* : ἀκολουθοῦντά σοι ὀφθαλμοῖς.

1 , littér. *celui qui met* ou *ajoute de l'eau*. On trouve le titre : *Fournisseur d'eau à l'occident de Thèbes* (Birch : *Coffins and mummies of the prince of Wales*, 5.)

2 , de , *siége*. Probablement le lieu où le roi se retirait pour se livrer au repos et au rafraîchissement. On connaît les *prêtres du siége* : , qui étaient commandés par un .

3 Voir celles du papyrus Abbott, ci-devant, tome I, p. 144 et suivantes.

Digitized by Google

sonnage de quelque importance, pas de scribes, pas de prêtres.

Les aveux des coupables recueillis et la reconnaissance de leurs personnes faite, il fut procédé ainsi que l'expose la suite de notre texte :

« Ils furent mis à la question de la fustigation par le bâton ; on leur serra les pieds et les mains. Ils tinrent le même langage. »

Ce passage est fort curieux ; il nous montre le groupe employé dans le sens de *mettre à la question*, *examiner par la torture*. Cette méthode cruelle, dont nous n'avions pas encore rencontré de traces certaines, n'était sans doute appliquée que dans les cas où la culpabilité était évidente, comme dans l'espèce où les accusés avouaient leur crime. On sait d'ailleurs que le mot (qui admet divers déterminatifs) se dit de toutes les opérations d'instruction judiciaire : investigations, confrontations, interrogatoires, comparutions, etc.[1]

Le groupe qui signifie *fustigation*, , est très-connu ; mais le mot 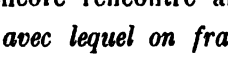 , qui se lit *bat'ana*, ne s'est pas encore rencontré ailleurs[2] ; c'est évidemment le *bâton avec lequel on frappe ;* il serait

[1] Ci-devant, tome I, 91.

[2] On trouve la forme XABA-T, *t'aba-t* (Pap. Anast. III, 7, 2).

Digitized by Google

vraiment curieux de retrouver dans l'ancien égyptien l'étymologie du mot français.

En outre de la bastonnade, les accusés subirent sur les pieds et sur les mains une opération indiquée par le groupe 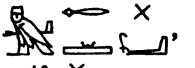 , ⲙⲁⲁ, MAA. On remarquera le déterminatif , commun à tous les groupes exprimant dans cette phrase des actes de violence. ⲙⲁⲁ se rencontre seulement dans un passage du Rituel funéraire comme nom d'un bassin mystique [1], ce qui ne peut absolument rien nous apprendre; aussi ce n'est que d'après les vraisemblances que nous traduisons *serrer les pieds et les mains*. Un traitement de ce genre a toujours fait partie des tortures infligées aux malheureux mis à la question.

Il paraît du reste que l'opération n'allait pas jusqu'à la dislocation des membres, car, ainsi que nous allons le voir, les deux magistrats purent faire conduire les condamnés devant eux (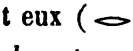 , c'est-à-dire *en les faisant marcher devant eux* [2]) jusqu'à l'occident de la ville, quartier de la nécropole où devaient être faites les confrontations.

Voici les derniers détails que nous puisons dans le papyrus :

« Le chef de la ville, gouverneur, Shaemab [3],

« Et le contrôleur royal Nassuamon, scribe du roi,

1 Lepsius : *Todtb.*, ch. 17, 17. — *Älteste Texte*, 30, 17.

2 Voyez la phrase analogue au papyrus Abbott, pl. IV, lig. 17, et sa traduction, tome I, 79.

3 Ou *Shaemous*. Ce nom signifie *Couronné dans Thèbes*.

Digitized by Google

firent emmener les voleurs devant eux, à l'occident de la ville.

« En l'an 16, d'Athyr le 19e jour, les voleurs posèrent la main sur le tombeau dont ils avaient touché les monuments funéraires; leur confrontation fut faite, leur affaire mise en écrit.

« Le gouverneur, le contrôleur, le lieutenant et le commandant de la ville envoyèrent sur cette affaire pardevant le pharaon. »

On a vu par le papyrus Abbott que l'aveu des coupables ne suffisait pas pour motiver leur condamnation. Au préalable on les conduisait sur les lieux du crime, et là on les confrontait avec tous les objets dont ils avaient pu s'approcher pendant la consommation de leur méfait; le procès-verbal de cette instruction constatait qu'ils avaient mis la main (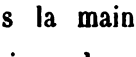) sur ces objets; c'était ainsi une descente de lieux avec confrontation des accusés sur le théâtre du crime. Le nom hiéroglyphique de cette phase de la procédure est encore 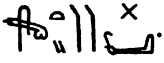 . Au papyrus Abbott on trouve la combinaison significative , *examiner par une confrontation complète*[1]. Grâce à ces constatations, la traduction de notre papyrus n'offre pas de difficultés sur ce point, et il n'y reste rien d'incertain que le groupe incomplet

[1] *Pap. Abbott* V, 5. — Traduction, ci-devant, tome I, p. 80.

Digitized by Google

(lig. 9, pl. 3), que nous croyons pouvoir être complété en , *l'utile, le nécessaire, ce que le rapport écrit de l'affaire devait contenir* pour que le roi pût la connaître et choisir les juges chargés de prononcer en dernière analyse sur le sort des coupables.

Ainsi donc nous ne possédons pas encore les dernières pièces de ce procès criminel ; il nous manque un document semblable au papyrus judiciaire de Turin, contenant l'institution du tribunal par le pharaon et le compte-rendu des condamnations. Ces pièces se retrouveront peut-être, car elles devaient être comprises dans l'énorme trouvaille de papyrus qui a fourni presque tous les documents de cette nature, et en outre la collection de papyrus de M. Harris, dont le Musée britannique vient de faire l'acquisition.

Nous avons reconnu, dans les mentions qui précèdent, quatre des fonctionnaires nommés au papyrus Abbott. Ce sont les suivants :

Le chef de la ville (poliarque), gouverneur, Shaemab;

Le contrôleur royal Nassuamon, scribe du roi ;

Le lieutenant, dont les titres sont : le contrôleur Neferkara-em-pa-Amon, lieutenant du roi ;

Et le commandant de la ville (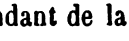)[1].

Trois de ces personnages faisaient partie de la commission qui visita les tombes dans la journée du 18 Athyr de l'an XVI ; le quatrième, c'est-à-dire le commandant de la ville, y figurait aussi, mais comme accusateur.

[1] Ci-devant, tome I, p. 54, 76 et suivantes, 82, etc.

Digitized by Google

Le lendemain 19 Athyr fut une journée bien remplie; les paragraphes IV et V du papyrus Abbott se réfèrent à des actes d'information judiciaire qui eurent lieu ce même jour [1]. D'abord, le chef de la ville, gouverneur Shaemab, et le contrôleur royal, Nassuamon, inspectèrent les tombes des princes et celles des reines, et firent arrêter l'ouvrier Pekhar, qui fut ensuite interrogé et confronté sur les lieux; puis, le commandant de la ville ( ), incriminant l'information, porta plainte directe au roi pour provoquer la désignation d'un tribunal spécial chargé de connaître de l'affaire.

D'après le passage du papyrus Amhurst que nous venons de traduire, c'est aussi le 19 Athyr de l'an XVI qu'eut lieu la confrontation des spoliateurs de la tombe du roi Sebakemsauf, et c'est encore ce même jour que rapport fut fait au pharaon sur l'affaire. Le contrôleur et le gouverneur eurent ainsi à présider à deux confrontations différentes dans le quartier des tombes [2]. On conçoit que ces opérations aient été combinées de manière à éviter un double déplacement des fonctionnaires de Thèbes; toutefois, à en juger par ce qui nous reste de cette procédure, nous devons reconnaître que les magistrats égyptiens faisaient preuve d'une remarquable activité.

Nous sommes maintenant arrivés à l'espace resté blanc sur le papyrus, après lequel vient la dernière page

[1] Ci-devant, tome I, p. 77 et 79.

[2] Voir, pour la première, tome I, p. 78.

Digitized by Google

(pl. IV), qui se compose seulement de trois lignes entières précédées des débris d'une quatrième. On y lit :

« (Voleurs de). . . . . individus 3
« Voleurs des maisons? . . . . individu 1

Total. 4

« Voleurs du tombeau du dieu, qui (avaient été), à son effraction, placés devant le premier prophète d'Ammon-Ra, roi des dieux, pour les faire amener, puis les faire placer parmi les hommes gardés dans la geôle du temple d'Ammon-Ra, roi des dieux ; qui avaient parlé entre eux du vol, et dont le pharaon leur seigneur avait fait instruire la sentence :

« L'ouvrier ciseleur Setnekht, fils de Penhaou, du temple d'Ousormara-Meriamon, dans la demeure d'Ammon (Thèbes), sous l'autorité du deuxième prophète d'Ammon-Ra, roi des dieux, et du scribe Nassuamon, du temple d'Ousormara-Meriamon, dans la demeure d'Ammon. »

Cette dernière page du papyrus nous donne simplement une liste de voleurs, incomplète au commencement et à la fin. Il y avait plusieurs séries d'accusés, dont la première sur notre fragment comprend quatre individus.

La série suivante se composait de spoliateurs d'un hypogée royal désigné seulement par le nom de *tombe du dieu* ; les groupes , qui suivent cette indication, ne nous présentent pas un sens bien clair : signifie *séparer*, *entamer*, *fendre*, et se dit du front ou du flanc de l'hippopotame entr'ouvert par un

Digitized by Google

glaive [1], mais nous ne l'avons pas encore rencontré exprimant l'idée *effraction dans un édifice* [2]. Ce point de doute et l'absence de mentions significatives ne nous permettent pas de décider la question de savoir s'il s'agit encore de la tombe de Sebakemsauf ou d'une autre tombe royale dont il aurait pu être parlé dans les portions perdues de la page. Ces prévenus avaient comparu devant le premier prophète d'Ammon, fonctionnaire qui tenait l'un des premiers rangs dans l'ordre judiciaire [3]. Ce magistrat les avait fait placer avec les hommes gardés (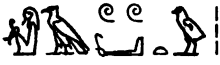) dans la geôle (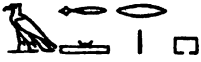 , ⲥⲁⲁⲣ [4]) du temple d'Ammon. Là, ils avaient conversé avec leurs compagnons à propos du vol. Cette phrase rappelle bien la forme copte ⲁⲩⲥⲁⲭⲓ... ⲛⲉⲙ ⲛⲟⲩⲉⲣⲏⲟⲩ, *ils se dirent les uns aux autres, entre eux.* Mais soit qu'ils eussent parlé entre eux, soit qu'ils eussent rencontré des compagnons ou complices de leurs méfaits, leurs paroles avaient été écoutées et avaient formé contre eux une charge qui détermina le pharaon à ordonner leur mise en jugement, ou plutôt l'examen de la

[1] Naville : *Mythe d'Horus*, pl. II, VII.

[2] Si l'on pouvait lire , *limite*, on serait conduit à croire qu'il s'agit de voleurs arrêtés dans le voisinage de la tombe de Sébakemsauf, et distingués de ceux qui avaient été dans le tombeau même (voir ci-devant p. 16).

[3] Voir ci-devant, tome I, 165.

[4] Mot nouveau qui rappelle le copte ⲥⲱⲣ, *obturare*.

Digitized by Google

condamnation qu'ils avaient méritée ( ). La justice égyptienne organisait une surveillance étroite et recherchait les informations de la délation, ainsi que nous l'a suffisamment montré le papyrus Abbott [1].

De cette série de voleurs il ne nous reste plus qu'un seul nom, celui de l'ouvrier ciseleur Setnekht, fils de Penhaou, que nous avons déjà rencontré dans les fragments détachés. Il est impossible de reconnaître sûrement la liaison qui existait entre les fragments et la mention de la page IV; mais on peut supposer que le fragment donnant le nom de Setnekht a fait partie d'un préambule ou titre général du document, et que la dernière page, si elle eût été complétée, nous aurait donné le verdict des juges. Ce point pourra être éclairci par quelque nouvelle trouvaille; car il est manifeste que le scribe qui a laissé vide l'espace de deux pages et qui a arrêté au premier nom une liste de plusieurs individus, a eu des motifs pour ne pas achever son œuvre sur le même papyrus; il est conséquemment possible que l'on rencontre un jour les pièces qui nous manquent ici.

Le nom de Nasamon, Nasiamon ou Nasuamon [2] était fort commun à l'époque de la XX[e] dynastie; il se ren-

[1] Voir ci-devant, p. 15, la note relative à la *Voyante*.

[2] Ce nom signifie: *Celui qui est à Ammon*. Les divers documents qui le citent présentent de légères différences dans la voyelle qui suit *nas*; ces différences étaient certainement insensibles dans la prononciation égyptienne.

Digitized by Google

contre trois fois dans le papyrus Amhurst et semble désigner trois personnes différentes :

1° Le contrôleur royal Nasiamon, dont le nom est orthographié Nasuamon au papyrus Abbott ;

2° L'intendant des surveillantes Nasiamon, de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux ;

3° Le scribe Nasiamon, de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux. Ces deux derniers personnages pourraient bien être un seul et même individu, car il est certain que l'intendant des *surveillantes* possédait aussi le titre de scribe.

Ici s'arrête l'analyse des mentions que nous livre le papyrus Amhurst. On voit qu'elles ne sont pas sans importance. L'application de la question dans l'instruction des affaires criminelles est un fait nouveau pour nous ; mais nous savions déjà que, l'instruction faite, les affaires de cette nature étaient renvoyées devant le pharaon, qui ne prononçait pas de jugement, mais désignait les magistrats du tribunal, qu'il choisissait parmi les hauts fonctionnaires militaires, religieux et civils. Il n'existait pas de tribunal permanent pour le jugement des crimes. Il en était institué un pour chaque affaire, comme en France il est institué un jury pour chaque session d'assises.

La spoliation des hypogées dès l'époque pharaonique a été signalée par d'autres documents originaux, et surtout par le papyrus Abbott, qui décrit ainsi l'état d'un hypogée public livré au pillage : « *Les voleurs avaient violé toutes les sépultures ; ils avaient arraché les momies de leurs coffres et de leurs caisses, et les avaient*

Digitized by Google

jetées sur la poussière ; ils avaient volé toutes leurs fournitures qui leur avaient été données, ainsi que l'or, l'argent et les garnitures qui étaient dans leurs coffres funéraires. »

On peut comparer avec ce texte, qui date de 3000 ans, la relation suivante de M. Passalacqua : « *Les nombreux tombeaux publics de Thèbes sont plus ou moins praticables, selon les ruines qui les encombrent. La plus grande partie d'entre eux, noircis par le feu et remplis d'une immense quantité de fragments de momies et de débris de cercueils brûlés, attestent que tout ce qui y avait été anciennement déposé par les Égyptiens y avait été la proie des flammes*[1]. »

Cette relation nous parle de l'incendie des coffres funéraires, circonstance que le papyrus Abbott ne mentionne pas, mais qui concorde parfaitement avec la déclaration faite par les spoliateurs du tombeau de Sebakemsauf. Elle est aussi d'accord avec ce que disent les savants de l'Institut d'Égypte de l'aspect que présentaient de leur temps les chambres intérieures des pyramides, ces tombeaux des plus anciennes dynasties : *On y voyait des amas de momies brisées, de toiles et d'ossements épars, et de fragments de sarcophages.*

S. Birch. — F. Chabas.

[1] *Catalogue Passalacqua*, 198 et 202.

Digitized by Google

TRANSACTION SUR UN LITIGE

AUX TEMPS DES RAMESSIDES

Indépendamment des pièces de caractère essentiellement judiciaire, telles que celles qui font l'objet du Mémoire précédent, on trouve dans les débris des écritures de l'Égypte des documents qui se rapportent aux conventions particulières, aux transactions, au commerce, à la vie publique, etc. Les écrits de cette classe ne sont pas non plus sans intérêt pour la connaissance des usages et des mœurs du pays dont nous reconstruisons peu à peu l'histoire, jusqu'à présent encore bien confuse.

Celui dont je vais donner la traduction est de la nature la plus simple. On s'était imaginé dans l'origine que l'écriture hiéroglyphique n'avait été employée que pour les mystères de la doctrine, et tout au plus pour les images ampoulées du panégyrique des rois ; on a même exprimé naguère l'idée que, si les Égyptiens s'en sont servis pour les sciences, c'est que chez ce peuple les sciences avaient une corrélation intime avec la religion ; ces opinions sont absolument inexactes. Dans la réalité l'écriture hiéroglyphique et ses abréviations cursives, l'hiératique et le démotique, ont été des systèmes gra-

Digitized by Google

phiques applicables et appliqués à tous les besoins d'un peuple civilisé, aux moindres détails de la comptabilité, du ménage et des relations quotidiennes des hommes entre eux.

Le document qui fait l'objet de cette dissertation est un des exemples, qu'on pourrait du reste citer par centaines, de l'emploi des hiéroglyphes pour un objet très-vulgaire. Il fait partie du papyrus Anastasi V, qui contient, comme on le sait généralement, une collection de lettres sur divers sujets [1]. J'ignore s'il a attiré l'attention de quelques-uns de mes confrères en égyptologie. En voici la traduction :

« Autre affaire.

« A la citoyenne Katuti :

« Tu connais la citoyenne Takertou ; on a envoyé chez « elle pour dire : Prends le plus bel animal du bétail. « J'étais chez elle.

« N'est-ce pas toi qui es allée avec les scribes du « gouverneur à la demeure de cette femme [2] ? Je le sais ; « j'étais entré chez elle de nouveau, et j'ai avec moi des « précautions de vérité.

« Ne suis-je pas allé avec elle ? Nous nous sommes « tenus devant le gouverneur et nous avons agréé de « rester à notre convention (qui est) : Je donne mon « bœuf, et tu mets l'ânesse du roi à son écurie avec sa « portée.

« Tu garderas ma lettre ; elle fait titre. »

1 Voir *Pap. Anastasi* V, pl. 13, lig. 7, à pl. 14, lig. 6. *Select Papyri*, pl. CVII et CVIII.

2 Littér. : *à sa demeure.*

Digitized by Google

Ce petit texte présente des difficultés assez considérables, dont quelques-unes tiennent à l'éraillement du papyrus, qui a fait disparaître en partie quelques signes importants. La formule : *autre affaire, autre parole*, par laquelle il débute, sert à le séparer de la lettre qui le précède et qui traite d'un objet tout différent.

L'écrivain, dont nous n'avons ni le nom, ni les titres, est un homme, ainsi que le prouve le signe , qui le représente dans le texte comme pronom de la première personne ; il écrit à une femme de la ville, 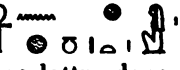 , nommée Katuti ( ), une lettre dans laquelle il fait appel au témoignage de cette femme à propos d'une affaire de discussion existant entre lui et une autre femme de la ville, du nom de Takertou ( ).

Cette affaire ne nous est pas entièrement exposée ; mais nous voyons, par la convention relatée, que l'auteur de la lettre donne à la femme Takertou son plus beau bœuf, sous la condition qu'elle restituera une ânesse à l'étable royale. L'écrivain avait donc intérêt à cette restitution, ce qui nous porte à penser qu'il agissait en qualité d'attaché à l'intendance royale (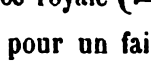). Débiteur de la femme Takertou pour un fait qui n'est pas rapporté, il avait autorisé cette femme à prendre le

[1] Voyez, ci-devant, tome I, p. 180.

Digitized by Google

plus bel animal de son troupeau, [1]. Mais elle avait pris une ânesse appartenant au roi, et il fallut l'intervention de la justice pour la ramener à l'observation stricte de la convention. Les scribes du gouverneur ( ), que nous avons déjà vus intervenir comme greffiers dans les instructions judiciaires[2], se transportèrent chez elle, et l'écrivain, homme prudent et très-préoccupé des conséquences possibles de la perte de l'ânesse du roi, s'arrangea de manière à être présent à cette visite officielle. Il rappelle à la femme Katuti qu'elle accompagnait en cette occasion les scribes du gouverneur. On voit qu'il veut pouvoir au besoin en appeler à son témoignage. Du reste, il constate qu'il a pris ses mesures :

, *aussi précautions de vérité avec moi.*

Il donne ainsi à entendre qu'il a gardé des notes, obtenu des témoignages ou des titres qui le mettent à même d'établir la vérité, si le témoin qu'il invoque lui faisait défaut. C'est un moyen comminatoire d'empêcher ce témoin d'hésiter.

Il rappelle ensuite que, la descente des scribes opérée, il est allé avec son adversaire ( )[3],

[1] Littér. *la tête des bestiaux*. Voyez Mariette : *Monum. div.*, *Stèle de Piankhi*, V, 109, 113, etc.

[2] *Vols dans les hypogées*, ci-devant, tome I, 53, 74 et 160.

[3] C'est la formule légale ; il y a une transposition de signes dans le mot APUA, *avec*.

Digitized by Google

et qu'ils se sont tenus en présence du gouverneur. L'expression , *s'arrêter , se tenir devant le magistrat* , a pour équivalent [1], *se tenir devant les magistrats ;* c'est une variante utile à noter de la formule *comparaître devant le juge.*

Le gouverneur ( ) a agi comme conciliateur ; il n'a pas été prononcé de jugement , et c'est ce qui explique les efforts que fait le demandeur pour assurer l'authenticité de l'arrangement amiablement consenti , mais qui n'était point encore exécuté.

Cet arrangement est rapporté dans les termes suivants :

Nous avons agréé de rester sur nos conventions :

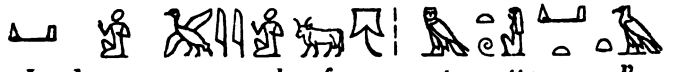

Je donne mon bœuf ; tu mettras l'

ânesse de S. M. dans son écurie.

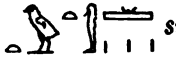 *signifie ce qui est établi , réglé , arrêté , constant , immuable.* Ce mot signifie aussi *statue* ; les deux mots français *statue* et *statut* dépendent du déve-

1 *Anastasi* VI , p. 2 , lig. 8.

Digitized by Google

loppement de la même idée. Dans l'inscription de Rosette, le grec traduit ce groupe par νομιζόμενα.

Il ne faut pas s'étonner que la perte d'une ânesse de l'étable pharaonique ait été si sérieusement traitée. L'âne était un animal précieux pour les Égyptiens, qui l'employaient plus habituellement que le cheval. Plusieurs autres papyrus traitent d'affaires relatives à des ânes donnés ou volés.

Notre document ajoute ici un détail singulier, c'est que l'ânesse du roi ne doit pas être remise seule à son écurie ; elle doit être replacée , littéralement : *avec son ventre ;* j'ai traduit *avec sa portée.* Cette expression est tout-à-fait nouvelle. Le mot désigne bien la matrice des femelles, et il est conforme au génie de la langue égyptienne de le prendre pour le contenu de la matrice ; mais je ne connais pas d'autre exemple de cet emploi tropique de .

Le dernier paragraphe suffirait à lui seul pour faire reconnaître le caractère de l'ensemble de la lettre ; en voici le texte :

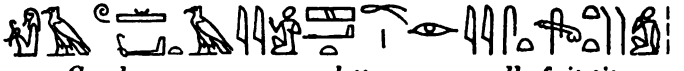

Garde ma lettre, elle fait titre.

Nous avons déjà longuement expliqué le rôle du groupe important 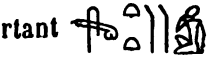 [1]. Nous le trouvons ici employé dans le sens de *témoignage écrit, titre légal,*

[1] Ci-devant, p. 17.

Digitized by Google

qui rentre parfaitement dans les acceptions générales que nous avons constatées.

Tel est ce petit document, qui a au moins le mérite de nous montrer dans son rôle conciliateur le fonctionnaire égyptien nommé 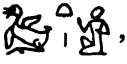 , dont nous avons établi ailleurs les hautes prérogatives [1]. Ce fonctionnement d'une espèce de *tribunal de paix* pouvait déjà être prévu d'après d'autres textes; mais notre lettre est plus claire, plus explicite, et nous renseigne plus exactement sur ce détail intéressant de l'administration de la justice en Égypte.

[1] Voir mon Mémoire sur la spoliation des hypogées, etc.

Digitized by Google

NOTE COMMINATOIRE

ADRESSÉE AUX

GARDIENS DE LA NÉCROPOLE DE THÈBES

Nous avons vu, dans plusieurs des études qui précèdent, et en particulier dans celle qui a trait à la spoliation des hypogées, qu'un système de surveillance ou de police était organisé par l'administration égyptienne. Des fonctionnaires spéciaux avaient la charge de veiller à la conservation des monuments et d'empêcher les effractions et les vols. C'était une tâche ardue, car la richesse des sépultures offrait un riche appât aux malfaiteurs, qui paraissent avoir abondé aux temps pharaoniques dans la cité aux cent pylones. Les surveillants étaient eux-mêmes surveillés par des scribes chargés de rendre compte aux magistrats de l'exécution de cette partie du service. Ces scribes avaient également mission de réveiller le zèle de leurs subordonnés et de les rappeler à l'observation de leurs devoirs. On distingue, en effet, dans l'organisation de la police de la nécropole, une hiérarchie d'agents se contrôlant mutuellement et procédant entre eux et avec les magistrats au

Digitized by Google

moyen de rapports écrits. Les mêmes agents étaient chargés de surveiller la nombreuse population ouvrière du quartier des tombeaux, d'en noter le travail ou le chômage, de constater les infractions aux règlements, et de recevoir les plaintes de cette population, qui formait une classe infime et méprisée de mercenaires assez souvent mal approvisionnés et mal payés.

Un nombre assez considérable de pièces se rapportant à cette organisation sont parvenues jusqu'à nous; mais le plus ordinairement ce ne sont pas des originaux officiels. On est porté à considérer comme des minutes ou comme des registres de greffe les papyrus qui contiennent une suite de ces documents, quelquefois disposés dans leur ordre de dates, mais concernant des objets divers et adressés à différents fonctionnaires.

Celui dont je vais donner la traduction fait partie d'une série de rapports, de notes et de pièces de comptabilité couvrant les deux côtés d'un papyrus hiératique du Musée de Turin, publié par MM. Pleyte et Rossi, pl. 35 à 48. Je traiterai plus loin de quelques autres parties de ce manuscrit intéressant à plusieurs titres, dont je détache pour la présente dissertation le texte inscrit sur la page 47 et sur la moitié de la page 48 de la publication précitée [1]. Ce texte présente en effet un intérêt particulier au point de vue de la connaissance des formalités judiciaires dans l'ancienne Égypte.

L'écriture de ce document est hâtive et souvent indistincte; aussi j'ai eu bien des fois à admirer la péné-

1 Pleyte et Rossi : *Papyrus de Turin. Leide*, petit in-f°.

Digitized by Google

tration avec laquelle M. Pleyte a su reconnaître les correspondants hiéroglyphiques de plusieurs signes hiératiques à peine tracés. Le texte présente d'ailleurs d'autres difficultés que je signalerai dans mes notes.

Voici ce que j'y lis, page 47 :

« L'an 29, du mois de pashons le 15,

« Le manouvrier [1] Ounantaf [2] a dit au scribe Amen-
« nakhtou et au chef ouvrier [3] Djetsou... [4] : Vous êtes
« mes supérieurs, et vous êtes les gardiens du quartier
« des tombeaux [5]. Le pharaon votre seigneur vous a
« comblés de louanges [6], en disant : Je n'entends plus

[1] . Voir ci-devant, tome I, 192.

[2] La lecture de ce nom n'est pas certaine.

[3] . Voir ci-devant, tome I, 192.

[4] Nom incomplet.

[5] 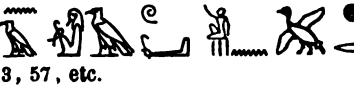 . Cf. ci-devant, tome I, p. 53, 57, etc.

[6] 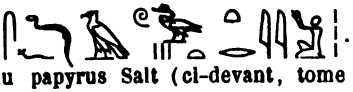 . C'est la même expression qu'au papyrus Salt (ci-devant, tome I, 179, note 1). Dans ce passage, cette expression vient après une lacune; le sens littéral : *approvisionnement de l'adoration*, n'est point applicable ici, ni même probablement au papyrus Salt. Le roi *donnant abondance d'honneurs*, c'est le roi satisfait, louant le zèle déployé par ses fonctionnaires, qui lui laissent supposer qu'il ne se commet plus d'abus dans les lieux confiés à leur garde. Au papyrus Salt, le criminel Panéba se procure le bénéfice de l'éloge en disant : *Je n'ai pas abattu une seule pierre.*

Digitized by Google

« de parole ; je n'aperçois plus de vol dans les lieux « grands et dans le lieu profond [1].

« J'ai gardé le secret [2] ; mais, voyez !

« Ousoremha, en la compagnie [3] de Pentaour, a en- « levé [4] des moellons [5] sur le sommet [6] de la chapelle « funéraire de l'Osiris-roi Ousormara-Sotepenra (Ram- « sès II), le dieu grand.

« Puis, il a emmené un taureau qu'on dressait [7]

[1] Ces expressions : *lieux grands*, *lieux profonds*, et aussi *lieux bons*, désignent les tombes et les hypogées. Voir ci-devant, tome I, p. 77, 78, et *papyrus Lee*, lig. 4. (*Pap. mag. Harris*, p. 168. Devéria : *Le Pap. judiciaire de Turin*, pl. VI.)

[2] , littér. : *je l'ai caché.*

[3] Littér. : *avec.* Pentaour ne remplissait qu'un rôle secondaire ; aussi la phrase se continue au singulier.

[4] 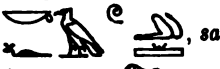 , *saisir*, *enlever de force*, *ravir.*

[5] , ANTP. Conf. *Voyage d'un Égyptien*, p. 215, 216.

[6] 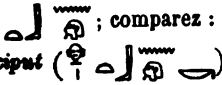 ; comparez : *Anastasi* IV, 10, lig. 12 : *Il tombe sur ton sinciput* (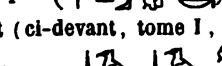) *comme un monceau de sable.* Au papyrus Salt (ci-devant, tome I, pl. IX, lig. 5), la même indication est rendue par , copte ⲭⲟⲩ, *tête.*

[7] . Le groupe , ABOT, a le sens d'*échauffer*, *exciter*, *enthousiasmer.* Il est question par exemple des hommes et de leurs enfants qui viennent *s'enthousiasmer* (ABOT) aux travaux de Thoth. A Abousimbel, Ramsès II dit au dieu Ptah : Les hommes d'Égypte, les Barbares, la terre entière, *s'échauffent*, *s'enthousiasment* (ABOT)

Digitized by Google

« sur l'esplanade[1] du temple d'Ousormara-Sotepenra,
« et il est (maintenant) dans son écurie.

Puis, il a violé trois femmes..... :

« La citoyenne[2] Mennat[3], qui est avec Kenna;

« La citoyenne Taiouenset, qui est avec Nakhtou-
« amon;

« La citoyenne Taourhatapi, qui est avec Pentaour.

« Vous voyez l'endroit; le flabellifère Hora, qui pré-
« side à l'endroit d'où l'on emporte la pierre[4], a dit :

« Le chef ouvrier Panéba, mon père, a mis deux
« hommes à emporter de la pierre de là. »

Ici finit la page 47. Les cinq lignes inscrites sur la page 48 ne sont plus entières; elles ont perdu quelques groupes au commencement, et la liaison des phrases n'est plus possible. Il y est question d'un fait qui aurait eu pour théâtre la chapelle funéraire des royaux enfants

à ton nom. Cet ordre d'idées n'a guère d'application possible pour un taureau; cependant il y a dans le papyrus de Varzy dont j'ai rendu compte par ma lettre à M. le docteur Lepsius (*Zeitschr. de Berlin*, 1867, p. 76), un exemple de la même combinaison de mots: , *fais l'*ABOU *de tout bétail.* On faisait aussi l'*abou* du bronze; il s'agit peut-être dans ce dernier cas de la trempe. Ma traduction *dressage* pour le taureau est une pure conjecture; j'ai lu: *qui était dressé, exercé.*

[1] Le groupe doit être complété en (voyez ci-devant, tome I, p. 61, note 1).

[2] 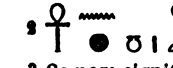 , voir ci-devant, p. 29.

[3] Ce nom signifie *mamelle.*

[4] Littér.: *à l'endroit d'emporter la pierre.*

Digitized by Google

de Ramsès II, mais il ne reste aucune indication qui puisse nous faire connaître la nature de ce fait; nous pouvons seulement supposer qu'il s'agit encore d'un abus que les gardiens du quartier des tombeaux ont laissé se perpétrer sans obstacle. Nous ne distinguons pas même les motifs qui ont porté le scribe, auteur de la note, à reproduire les paroles par lui entendues du porte-ombrelle Hora, desquelles il résulte que Panéba, le père de ce personnage, a fait enlever des pierres. Ce nom de Panéba nous est connu; c'est celui du malfaiteur dont les crimes sont signalés par le papyrus Salt[1]. Mais le Panéba du papyrus de Turin, père d'un haut fonctionnaire en exercice, n'est pas le même individu que son criminel homonyme. La répétition remarquable des mêmes noms dans les différents documents que nous avons analysés témoigne de la contemporanéité de ces pièces, qui appartiennent en réalité au même siècle (XI^e^ ou XII^e^ siècle avant notre ère).

Quant aux pierres enlevées avec la connivence du flabellifère Hora, le texte ne dit pas qu'elles provenaient d'un édifice, mais d'un lieu d'où l'on emportait de la pierre, c'est-à-dire d'une carrière ou d'un chantier de tailleur de pierres. Il paraît du reste, d'après le texte, que ces matériaux furent ensuite détournés de leur destination, car, à la première ligne de la page 48, on peut encore lire ce membre de phrase : *puis Kenna mit cela de côté.* C'est conséquemment sur ce Kenna que

[1] Ci-devant, t. I, p. 173.

Digitized by Google

porterait la culpabilité du détournement des matériaux de construction et le fait abusif signalé par le rapporteur.

Au surplus ces détails n'ont pour nous qu'une importance fort secondaire ; nous ne les discutons que pour montrer que, même dans leur état incomplet, ces fragments du texte concordent facilement avec le contenu du document tel que nous l'interprétons.

L'exactitude de cette interprétation est d'ailleurs clairement établie par la phrase finale du rapport, dont voici la transcription :

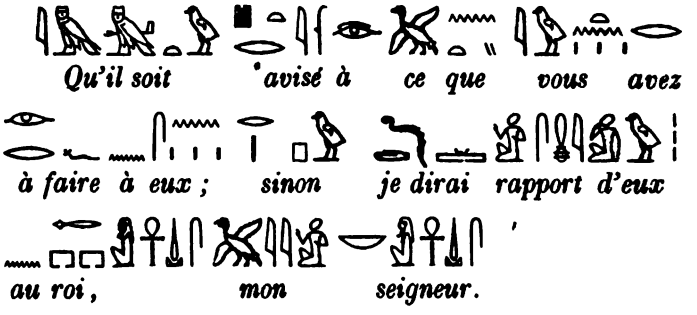

Qu'il soit avisé à ce que vous avez à faire à eux ; sinon je dirai rapport d'eux au roi, mon seigneur.

Il apparaît, d'après la teneur de ce document, que les deux individus qu'il désigne dans son préambule, savoir : le scribe Amennakhtou et le chef ouvrier Djetsou exerçaient la fonction de gardiens du Kher ou quartier des tombeaux à Thèbes. L'écrivain du document, dont nous ne connaissons ni le nom, ni les titres, agit comme surveillant des gardiens, et remplit les fonctions d'inspecteur de police que nous avons vu exercées par les scribes du gouverneur ou poliarque et par le *Ha* ou commandant de la ville. Il a sa police à lui, et recueille des informations sur tous les faits irréguliers

Digitized by Google

ou criminels commis dans la nécropole ; c'est à lui qu'on adresse ces *déclarations de paroles grandes*, c'est-à-dire les révélations de crimes dignes du dernier supplice, que nous avons discutées à propos du papyrus Abbott[1]. Il est digne de remarque que Horasherau, scribe rapporteur de ce dernier document, est fils d'un Amennakhtou, et il est fort possible que cet Amennakhtou soit le même personnage que celui dont notre texte gourmande la négligence.

Les délations sont le plus souvent empruntées aux propos tenus par les gens de la population de la nécropole. Ici, il s'agit d'un simple manouvrier qui aurait signalé aux gardiens du Kher, en les taxant de négligence, un certain nombre de méfaits, et incriminé plusieurs individus dont les noms sont donnés. S'ils eussent été informés, Amennakhtou et Djetsou auraient dû adresser un rapport circonstancié au gouverneur, à qui appartenait le droit d'investigation et de poursuites. Ils ne l'ont pas fait, et, par la pièce que je viens de traduire, ils sont mis en demeure de procéder contre les individus dénoncés, sinon il sera fait rapport au pharaon. Cette marche est parfaitement conforme aux habitudes formalistes et méticuleuses de la procédure égyptienne, telles que je les ai exposées dans mon travail sur la spoliation des hypogées et dans d'autres dissertations.

Il y a encore lieu de remarquer dans ce nouveau

[1] Ci-devant, tome I, p. 121 et suiv.

Digitized by Google

document les tendances ironiques du style des scribes, dont le papyrus Abbott nous a donné de remarquables échantillons. L'écrivain met dans la bouche de l'ouvrier dénonciateur des paroles qui constituent une critique assez énergique de la négligence des gardiens : *Vous êtes mes supérieurs, vous êtes les gardiens du Kher ! Le pharaon, votre maître, vous loue de votre zèle. Eh bien ! je n'ai rien dit, moi, mais voyez les crimes que vous laissez commettre sans paraître les apercevoir, etc., etc.*

Beaucoup de ces méfaits échappaient à la répression ; on ne les révélait pas toujours ; mais lorsqu'ils avaient été révélés et consignés dans un rapport écrit, ils devenaient authentiques, et alors les fonctionnaires avaient le devoir rigoureux de les déférer à la justice. Ces observations fournissent un excellent commentaire du passage du papyrus Abbott dans lequel, à propos d'affaires criminelles, il est expliqué :

« *Qu'on ne les a pas passées sous silence ; qu'elles ont eu de l'authenticité* [1]. »

Ces discussions serrées des textes sont encore absolument nécessaires, et d'autant plus nécessaires qu'on a déjà cherché à codifier les règles de la grammaire et à constituer le vocabulaire de la langue égyptienne. Ces essais témoignent d'un travail immense et peuvent offrir aux débutants des facilités très-appréciables. Mais, quant à présent, la science ne cesse de s'enrichir, et l'inventaire d'hier est insuffisant aujourd'hui. En ce qui

[1] Ci-devant, tome I, p. 122.

Digitized by Google

concerne la syntaxe, il faut se montrer extrêmement circonspect avant d'adopter des règles; il faut surtout ne citer que des textes dont l'interprétation soit tout-à-fait indiscutable. Or, c'est ce qui n'a pas toujours été observé [1] et ce qu'il est peut-être encore impossible d'observer complètement. L'unique voie du progrès consiste toujours dans l'investigation directe des textes et dans le classement méthodique des mots et des formes bien authentiques. Je proposerai comme exemple à noter les deux modes du futur des verbes constatés par le texte transcrit p. 40 ci-devant :

, *vous êtes pour faire, vous ferez;*

et , *je dirai.*

Ce dernier exemple prouve que le suffixe-pronom joint au radical du verbe, qu'on sait représenter le *présent* et le *passé*, peut aussi s'employer pour le *futur*. On connaît au surplus des centaines d'exemples de cet emploi, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans la traduction de textes embarrassants.

[1] Des membres de phrase appartenant à des phrases nettement distinctes et indépendantes ont été souvent réunis en une phrase unique, absolument arbitraire, et cependant proposée comme exemple à l'appui de certaines règles grammaticales.

Digitized by Google

EXTRAIT DU CARNET

D'UN

SURVEILLANT DE LA NÉCROPOLE DE THÈBES

Les notes dont je vais donner ici la traduction font partie du papyrus hiératique du Musée de Turin, auquel j'ai déjà emprunté le texte expliqué dans le Mémoire précédent.

Comme je l'ai dit plus haut, le fac-simile de ce manuscrit publié par MM. Pleyte et Rossi occupe quatorze pages de leur volume (pl. XXXV à XLVIII). Les sept premières pages, qui forment le recto, ne contiennent que des notes de comptabililité, de réception d'approvisionnements, de paiements de salaires, etc. Ces notes, fort mutilées, pourront être de quelque utilité pour l'explication des autres documents du même ordre, dont le nombre est assez considérable. Dans leur état actuel, elles ne contiennent rien de bien intéressant. Les pages XLII à XLVIII sont inscrites au revers.

La page XLII a été composée par les éditeurs au moyen de trois fragments de pages dont la liaison est au

Digitized by Google

moins douteuse. On ne peut rien fonder de certain sur l'interprétation d'un texte aussi arbitrairement constitué.

Avec la page XLIII commencent les textes assez complets pour être sérieusement traduits. On lit en tête, sur une ligne isolée, les mots suivants :

« L'an 29, du mois de pashons le... [1] jour. A parlé « le scribe Pentaour au scribe Amennakhtou. »

Cette courte note, de date postérieure aux mentions qui vont suivre, ne peut être considérée comme la date du document qui la suit. C'est ou une annotation mise après coup sur une marge restée en blanc, ou bien l'adresse mise sur le papyrus lorsque le scribe Pentaour l'a envoyé au scribe Amennakhtou, sans doute pour être déposé aux archives de la nécropole.

Le premier paragraphe est daté du 1er de Tobi ou du lendemain, d'après son texte, qui se lit ainsi :

« Le scribe de la comptabilité [2] Hat-nakhtou et les « pères divins [3] de cette demeure ont écouté ce qui se « dit [4] chez les manouvriers. On leur a dit : Oh ! l'on « nous fait arriver en face de la faim, en face de la « soif [5]. Nous sommes sans vêtements ; nous sommes

[1] Le quantième a disparu.

[2] .

[3] , prêtres de rang secondaire.

[4] 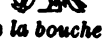 , littér. : *entendre leurs bouches*, c'est-à-dire *la bouche des ouvriers*.

[5] , expression à noter ; nous trouverons plus loin celle d'*ouvrir la faim*.

Digitized by Google

« sans breuvage[1] ; nous sommes sans poissons ;
« nous sommes sans fourrage. Ayant envoyé vers le
« pharaon, notre seigneur, pour tout cela, nous enver-
« rons vers le gouverneur ( ), notre supérieur.
» Qu'il nous soit donné les moyens de vivre[2] ! On leur
« a laissé des vivres le 1er de Tobi pour la journée. »

Malgré l'excellence des règlements sur la matière, malgré les protestations continuelles des fonctionnaires préposés à l'organisation et à la surveillance des grands ateliers, les négligences et les abus n'étaient pas choses absolument rares. Le service des approvisionnements souffrait de la paresse et de l'incurie des scribes ; aussi les plaintes des ouvriers étaient-elles assez fréquentes pour que plusieurs des documents qui les constatent soient arrivés jusqu'à nous[3]. A peu près à la même époque où les Israélites, affamés au désert, reportaient tristement leur pensée sur les marmites de viande, les poissons et les autres friandises qui avaient abondé pour eux en Égypte[4], des ouvriers, qui peut-être les avaient remplacés dans leurs travaux, criaient aussi : *Nous allons mourir de faim et de soif !*

Dans le document que je viens de traduire, il s'agit de la population ouvrière attachée au service d'un temple situé dans la nécropole de Thèbes ; cette population

[1] Observer l'équivalence 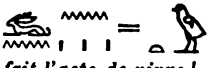 .
[2] Littér. : *Qu'il nous soit fait l'acte de vivre !*
[3] Voyez Chabas et Lieblein : *Deux pap. hiérat. de Turin*, in-8°, 1868.
[4] *Exode*, XVI, 3 ; *Nombres*, XI, 5.

Digitized by Google

comprenait de simples manouvriers et des travailleurs de différents corps d'état, dont le plus grand nombre était payé en denrées.

On conçoit le dérangement que pouvaient apporter dans les distributions de vivres les troubles politiques dont la capitale de l'Égypte a été si souvent le théâtre. Ces distributions suspendues, la faim se faisait aussitôt sentir parmi ces mercenaires, qu'il ne faut pas s'étonner dès lors de voir si souvent impliqués dans des poursuites pour vols et pour attentats.

Les ouvriers réduits à la disette en ont appelé au roi; ils attendent et murmurent; les fonctionnaires chargés de leur administration s'en préoccupent et les font surveiller; ils apprennent que plainte va être portée au gouverneur, , qui est le supérieur, , du quartier de la nécropole. Mais tout ce que les ressources disponibles permettent de faire, c'est de fournir un jour de vivres aux mécontents. Ce n'est qu'un atermoiement; nous allons voir en effet se continuer les réclamations.

Pl. XLIII, lig. 6 à 10 :

« L'an 29, de phamenot le 1er.

« Ouverture des enceintes par les ouvriers établis à « la nécropole ( ), emmenés aux provisions « par les trois sergents (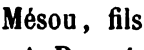).

« Le manouvrier Mésou, fils d'Aanakhtou, a dit: « Sainteté d'Ammon ! Prospérité du souverain vie- « santé-force, dont la grandeur des esprits tue!

« J'ai déjà porté l'affaire ( ) au supérieur au- « jourd'hui même, parce qu'il (*le manouvrier Mésou*)

Digitized by Google

« s'est livré au repos et que ses anciens (?) compagnons
« me l'ont dit. Mais ce n'est pas moi qui le ferai châtier
« pour son jurement par le nom du pharaon. »

J'ai rédigé sur ce curieux épisode un court Mémoire, qui est imprimé dans le deuxième volume des *Transactions de la Société d'Archéologie biblique de Londres*, et je répète ici ma traduction pour montrer la grande variété des notes officielles tenues par les scribes. Il s'agit d'un ouvrier qui s'est rendu coupable du crime de jurement par le nom du roi. Le scribe rapporteur a signalé officiellement au supérieur de la nécropole la circonstance de moindre gravité que cet ouvrier s'est couché au lieu de travailler. Quant au blasphème, il le consigne simplement dans son rapport, et le fonctionnaire d'ordre plus élevé qui a le contrôle des rapports, décidera des suites à donner à l'affaire.

La culpabilité des imprécations par dieu, par le roi, par le père, est constatée dans le Rituel funéraire (ch. 125, 27 et 30). J'ai d'ailleurs discuté, dans le Mémoire que je viens de citer, un texte hiératique qui s'explique à l'égard des jurements dans les mêmes termes que la Bible : *Il est dit dans les anciennes Écritures : Ne jette pas ta bouche en jurements.*

La première phrase de la section se réfère à l'ouverture des enceintes de la nécropole. Il paraît que ce quartier, ou au moins la partie de ce quartier qui était affectée au logement de la population ouvrière, avait trois enceintes fermées ( ), qui ne s'ouvraient qu'à des heures et pour des circonstances

Digitized by Google

déterminées. Les sergents ou bas officiers de la nécropole étaient préposés à ces clôtures que les ouvriers ameutés ne respectaient pas toujours.

XLIV, 11 à 17 : « Sont partis pour ouvrir l'enceinte « pour parvenir jusqu'à la ville, les manouvriers. Les « trois sergents m'en ont entretenu sur le portail [1] de « la ville.

« Fait partir les deux rapporteurs avec le..... [2], par « le scribe Amonnakhtou de la nécropole; mis deux « ouvriers pour les ramener.

« Venue du rapporteur Khentirif pour nous dire : « Kheftamon avec Kenna, fils de....., (et) Tat [3] avec « Maoui et Méri, ont dit : Nous ne reviendrons pas. « Dis-(le) à tes supérieurs. Ils se tiennent avec leurs « compagnons. Oui, est-ce que l'ouverture de la faim « ne s'approche pas [4] ? Grande rumeur [5]. Je donne une « réponse plus grave qu'on ne saurait le dire. Ah!

[1] . Conf. *Pap. d'Orbiney*, p. 16, lig. 9.

[2] Mot que je ne réussis pas à déchiffrer.

[3] . Dans le très-utile recueil de noms égyptiens publié par M. Lieblein (*Diction. de noms hiérog.*, Christiana, in-8°, 1871), on trouve plusieurs noms de cette forme.

[4] 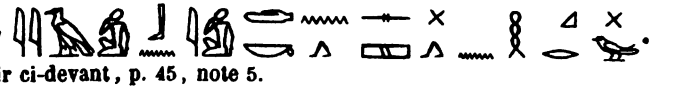 . Voir ci-devant, p. 45, note 5.

[5] , c'est-à-dire : *la chose fait grand bruit*.

Digitized by Google

« honorerait-on les prévarications ' dans le palais du « pharaon? Ainsi disent-ils.

« Or, nous sommes allés pour entendre leurs bou- « ches, et ils nous ont dit la parole du cœur en vérité. »

Ce texte présente des difficultés de traduction très-sérieuses. Je crois être parvenu à lui donner sa véritable physionomie. Les sections précédentes nous ont montré des symptômes de mécontentement parmi les ouvriers insuffisamment approvisionnés. Des agents avaient été chargés de se glisser parmi eux et d'entendre *leurs bouches.*

Voyant leurs demandes rester sans résultats, les ouvriers forcent les enceintes de leur quartier et cherchent à pénétrer dans la ville. Les officiers de la nécropole tâchent de les ramener, et, à cet effet, leur dépêchent deux fonctionnaires (, *ceux qui répètent, rapportent;* aussi des *seconds*, des *lieutenants*), accompagnés de deux ouvriers choisis parmi ceux qui ne s'étaient pas mutinés.

L'un des rapporteurs revient avec leur réponse; cinq d'entre les mécontents lui ont parlé au nom de tous. Ce sont sans doute les meneurs de la grève; ils protestent qu'ils ne reviendront pas, et le rapporteur constate que les meneurs restent avec (ou à la tête de) leurs camarades ( ).

Le rapporteur donne son avis sur la gravité de la

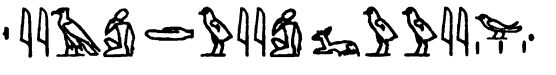

Digitized by Google

situation : les ouvriers redoutent la famine, et, dans leur inquiétude, ils portent leurs critiques jusqu'à la personne du pharaon.

Par la dernière phrase le rapporteur affirme la véracité des faits qu'il relate et la fidélité avec laquelle il a rempli la mission qui lui était donnée ainsi qu'à son collègue d'*écouter les bouches*.

Pl. XLIV, l. 17, à pl. XLV, l. 5 :

« L'an 29, de (phamenot) le 28,

« Le nommé Kaïto [1] est parti, parce qu'il va pour « conduire les dieux du midi aux panégyries.

« Le supérieur des Madjaiou [2], Nohemphra, fils de « Néhasi, est venu pour dire aux trois sergents des « ouvriers qui président à la clôture de la nécropole « (*et sont postés*) près d'elle, d'après la parole du « gouverneur :

« Que j'aie fait que vous ne soyez point allé aux pro- « visions [3], ce n'est pas moi qui vous ai fait ne point y « aller. Je n'ai aucune chose à vous apporter. Mais vous « dites : N'enlève pas nos vivres [4]. Suis-je donc le gou- « verneur (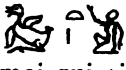) investi du droit d'enlever? Ce « n'est pas moi qui ai placé celui qui a fait tout ce qui

[1] Nom effacé en partie.

[2] Milice de la nécropole. Voyez ci-devant. tome I, 51.

[3] 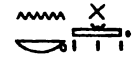 .

[4] , etc.

Digitized by Google

« est arrivé. Ouvrez quelques-uns des greniers [1] sous « son autorité [2]. Je vous donne ce que vous y trouverez.

« Le scribe Hora de la nécropole leur dit : Il vous « est donné la moitié des vivres ; je vais moi-même « vous faire le partage. »

Ce paragraphe est intéressant à plus d'un titre. Il parle d'abord du départ d'un agent qui s'est embarqué pour conduire les effigies divines aux panégyries. Nous connaissons par d'autres documents les déplacements des naos et des symboles des dieux, leurs périples sur le Nil et sur les canaux. On les transportait d'un temple dans un autre et on les ramenait en grande pompe [3].

Ce fait noté, notre scribe revient à la grosse affaire des ouvriers mutinés. On a vu par le paragraphe précédent que les ouvriers avaient franchi l'enceinte de la nécropole, et que les efforts tentés pour les ramener avaient échoué, circonstance que notre scribe considère comme très-grave.

Ainsi qu'on doit naturellement s'y attendre, le commandant supérieur de la milice attachée à la garde de la nécropole intervient par l'ordre du gouverneur, et parlemente avec les ouvriers par l'intermédiaire des trois sergents ou bas officiers préposés aux clôtures, que la nature de leurs fonctions mettait continuellement en rapports directs avec la population ouvrière.

1 .

2 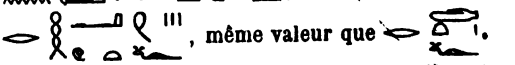 , même valeur que .

3 Comparez : *Décret de Canope*, texte grec, lig. 50.

Digitized by Google

Ce général ne parle pas de recourir à la force ; il se présente tout d'abord comme absolument étranger aux abus qui ont été commis. Ce n'est pas lui qui a empêché les approvisionnements ; il n'est pas chargé non plus d'y pourvoir ; il n'a rien à apporter, rien à enlever, car ce pouvoir appartient au gouverneur seul ( ), et, de plus, ce n'est pas lui qui a placé l'auteur de tout ce qui est arrivé.

Ce coupable, qu'on ne nomme pas, avait l'administration des greniers ou dépôts de vivres (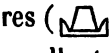). Le général des Madjaiou propose un excellent moyen de satisfaire les ouvriers : il les autorise à chercher dans les greniers et à y prendre ce qu'ils y trouveront.

Un scribe nommé Hora réduit l'allocation à la moitié des vivres ( ), et se charge aussitôt d'effectuer le partage.

Pl. XLV, l. 6, à pl. XLVI, l. 13 :

« L'an 29, de pashons le 2,

« Donné les deux mesures de blé aux ouvriers pour « la nourriture du 1er pashons, par Amonshaou et « Ousorhanakhtou.

« Le chef ouvrier Khons a dit aux manouvriers : « Voyez ! je vous ai dit : Prenez des vivres ; vous des- « cendrez au port ( ), dans le donjon « (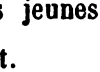). Que les jeunes gens ( ) du « gouverneur le lui disent.

« Puis le scribe Amonnakhtou s'occupa de leur faire

Digitized by Google

« donner des vivres qui étaient déposés au port, ainsi « qu'on le leur avait dit.

« Puis, l'une des enceintes ayant été ouverte, le scribe « Amonnakhtou alla et leur dit : Pourquoi avoir forcé « l'entrée du port ? (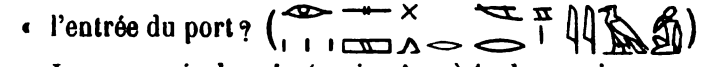) « Je vous ai donné (moi-même) [1] des grains sur « l'heure. Donc, partez (ou) je vous tiendrai coupa- « bles pour tout *objet* [2] pour lequel il y aura eu dépla- « cement.

« Je les ai ramenés de nouveau au supérieur. »

Il paraît que les approvisionnements étaient fort peu abondants, car la distribution faite au commencement du mois est bien mesquine. Les greniers de la nécropole ont été vidés, comme nous l'avons vu. Un chef ouvrier excite de nouveau la population ouvrière au désordre. Allez, leur dit-il, prendre des grains où il y en a, c'est-à-dire au port de débarquement sur le Nil, où se trouvait un dépôt fortifié (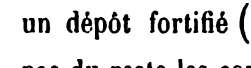). Le meneur ne redoute pas du reste les conséquences de cette violence ; il désire au contraire que le gouverneur en soit informé. On s'aperçoit à la hardiesse des réclamations, aux concessions de l'autorité et à l'absence de toute répression que l'administration de la nécropole est dans une situation difficile.

[1] Mot effacé.

[2] Le groupe traduit par *objet* est difficile à reconnaître. Le sens porterait à y voir celui qui représente le mot ⲟⲩⲥⲫⲁ, *chômage*, *oisiveté*, au papyrus publié par M. Lieblein.

Digitized by Google

Cette fois encore l'autorité cède et donne les vivres réclamés, non toutefois sans insister pour que l'incident ne se renouvelle pas.

Munis de vivres, les ouvriers sont ramenés à leur supérieur, c'est-à-dire réintégrés dans leurs ateliers habituels.

Pl. XLVI, l. 14 à 18 :

« L'an 29, de Pashons le 13,

« Ouverture des enceintes par les manouvriers, « disant : Nous avons faim, et se tenant assis derrière le « temple de Baïenra-Meriamon (Méneptah I).

« Ils en appelèrent au commandant de la ville « ( ) qui passait, et il leur envoya le jar- « dinier Saounefer, fils de Pimenmenament [1] pour leur « dire : Voyez ! je vous donne les 50 mesures de grains « pour (tenir) [2] le serment qui a été fait par le pharaon « de vous donner des vivres. »

La disette n'avait pas tardé à se faire de nouveau sentir dans la nécropole ; aussi les ouvriers recommencent leurs doléances. La présence accidentelle du haut fonctionnaire qui porte le titre de *Ha* de la ville leur fournit l'occasion d'en appeler à sa puissante intervention [3].

Cette intervention fut en effet promptement efficace ; les ouvriers obtinrent 50 mesures de grains. La circons-

[1] La lecture de ce nom n'est pas certaine.

[2] Mot en partie détruit.

[3] Le papyrus Abbott nous renseigne sur les fonctions importantes remplies par le *Ha* de la ville dans les affaires de la nécropole. Ci-devant, t. I, p. 70, 96 et 164.

Digitized by Google

tance du serment fait par le pharaon de subvenir à leur nourriture prouve qu'on les avait quelquefois calmés avec des promesses.

A la suite de la ligne 18, où se termine le texte que je viens de traduire, mais un peu au-dessous du niveau de la ligne, se trouve une courte mention suivie d'une autre formant la ligne 19. On y lit des noms, dont l'un *Ousorha* nous est déjà connu [1], et l'indication d'un objet placé dans la nécropole. Ces notes paraissent étrangères au sujet des plaintes des ouvriers.

A la ligne 20 commence l'insertion d'un nouveau paragraphe. La date a disparu; on distingue encore qu'il s'agit d'un discours du scribe Hora, que nous avons vu se charger de faire le partage des grains concédés par le général des Madjaiou.

Vient ensuite, sur les pages XLVII et XLVIII, la section qui contient la note comminatoire dont traite la dissertation précédente. Cette note est du 15 ou 16 de pashons. L'ordre des dates a été régulièrement observé jusqu'ici. Mais le texte qui couvre le reste de la page XLVIII, et qui comprend sept lignes écrites en sens contraire et numérotées à rebours 23 à 17, remonte au 13 de méchir. On y lit :

« L'an 29, de méchir le 13. Au donjon de la nécro-
« pole.

« Dit [aux manouvriers par le scribe] [2] Montoumès :
« Voyez! je vous dis ma réponse : Allez vers le supé-

[1] C'est peut-être le même que Ousoremha.
[2] Les mots entre crochets manquent dans le texte.

Digitized by Google

« rieur ; vous prendrez vos outils [1] ; vous fermerez vos
« portes ; vous emménerez vos femmes et vos enfants.
« Je vais aller avec vous au temple de Menmara (Séti I)
« et je vous y installerai aujourd'hui. »

Par sa date cette pièce devrait venir à la suite du paragraphe auquel nous avons donné la date du 1er de tobi (ci-devant p. 45) ; mais, placée sur le papyrus en dehors de la série des pièces que nous avons traduites dans l'ordre de leur insertion, elle doit être attribuée soit à un scribe différent, soit à une affaire tout-à-fait spéciale. Chaque grand temple de la nécropole avait son administration particulière, ses employés, ses ouvriers et ses dotations.

Notre dernier document concerne des ouvriers qui avaient fait des réclamations contre leur installation ; leurs réclamations ont été accueillies ; ils sont transférés au temple de Séti I, c'est-à-dire dans le Sétheum de Qournah.

Ces petits documents nous permettent de pénétrer très-intimement dans le mécanisme de l'administration égyptienne aux temps pharaoniques. Ils nous montrent les fonctionnaires de tout ordre dans leurs rapports avec les classes laborieuses de l'époque. Lorsque l'étude de ces pièces sera complète, on se sera rendu maître d'un grand nombre de faits intéressants pour l'histoire.

[1] emploi très-remarquable du verbe . Voyez ci-devant, p. 11, note 4.

Digitized by Google

Un point à noter dès à présent, c'est la régularité des procédures, l'observation des formalités, la hiérarchie des pouvoirs, qui témoignent d'une civilisation avancée, d'un ordre social vieilli par l'expérience et correspondant à des mœurs douces et policées. Ce fonds n'est du reste pas moins fécond pour les conquêtes philologiques.

Digitized by Google

PRIÈRE

CONTRE LA PARTIALITÉ DES JUGES

A l'époque des Ramessides, et même en des temps bien antérieurs, l'Égypte était parvenue à un degré de civilisation et d'organisation sociale que nous n'avons pas dépassé de beaucoup aujourd'hui. La vie civile, politique et religieuse y était réglée d'après des habitudes de vieille date, conservées par les lois en vigueur, et, à côté des lois, il existait des codes de politesse, de savoir-vivre et de morale qui réglementaient les rapports de société.

Loin d'être reléguées dans l'ombre d'un harem, comme chez la plupart des peuples orientaux, les femmes sortaient librement, présidaient à l'éducation de l'enfance, recevaient les hôtes de la maison, et participaient aux honneurs et quelquefois à l'autorité de leurs époux.

Les avantages et les inconvénients inévitables de cet état de choses, tels que nous les avons chaque jour sous les yeux, se produisaient alors comme aujourd'hui. Aussi les plaintes contre le beau sexe étaient-elles un

Digitized by Google

sujet assez commun dans les écrits des littérateurs ; la richesse, la pauvreté, les inégalités sociales excitaient aussi leur verve sarcastique, et ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on les voit ne pas même épargner dans certains cas les objets sacrés des croyances et du culte.

On devait s'attendre à rencontrer de la même manière des plaintes contre la justice, et, en effet, un texte ayant ce caractère existe dans la collection de documents qui forme le papyrus Anastasi II. J'en insère ici la traduction, à la suite des dissertations qui ont eu pour objet des documents relatifs à l'administration de la justice en Égypte ; il nous montrera que les Égyptiens n'avaient pas toujours une confiance absolue dans leurs magistrats, et qu'alors comme aujourd'hui, la haute position et la fortune jouissaient parfois d'une influence prépondérante devant la justice.

Voici la traduction et la transcription interlinéaire de ce texte, qui forme le commencement d'une prière à Ammon, dont la fin est déplorablement mutilée :

PAP. ANASTASI II, p. 8, lig. 5, à p. 9, lig. 3.

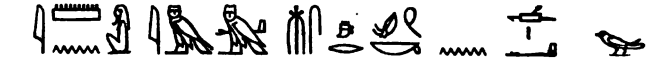

O Ammon ! prête ton oreille à (qui est) seul

dans le tribunal, étant misérable (et contre)

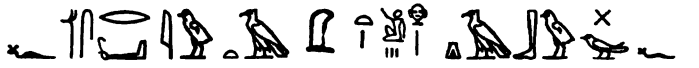

lui un opulent, et le tribunal est à l'opprimer,

[1] *Les magistrats qui jugent.* Voyez ci-devant, tome I, p. 133.

Digitized by Google

(ainsi que) *l'argent et l'or des scribes de la comptabilité,*

les vêtements des corrupteurs. Trouve moyen l'homme,

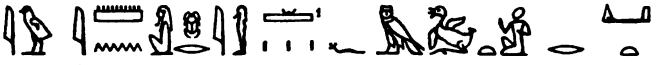

étant Ammon agissant en gouverneur, de faire

sortir soi de la misère. Trouve

le misérable faveur dans le tribunal ;

devient vraiment le misérable puissant.

Invoque le chef savant l'eau d'Ammon, gouvernail

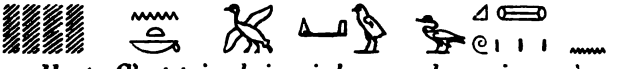

excellent. C'est toi celui qui donne des pains à

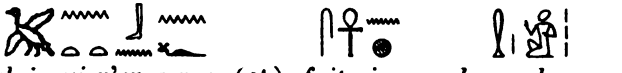

celui qui n'en a pas (et) *fait vivre les esclaves*

de sa maison.

[1] Littér. : *Son action, son rôle.*

[2] Ce titre dérive du même radical que , *ha, commandant,*

Digitized by Google

Les lacunes du papyrus m'ont forcé à introduire dans cette traduction trois mots que l'égyptien ne donne plus. Ces mots ne sont peut-être pas ceux qu'offrait l'original, mais le sens général n'est nullement douteux. Le scribe constate l'omnipotence du riche et du puissant (égyptien ⲟⲩⲥⲟⲣ) par rapport au faible, pauvre et misérable (égyptien ⲛⲉⲙⲙⲟⲩⲣⲉ). Ce dernier, lorsqu'il demande justice, a tout à craindre des préventions du tribunal et de l'influence des présents. Notre texte, pour caractériser les possesseurs de l'or et de l'argent, désigne les scribes de la comptabilité, et c'est là un fait curieux; il paraît que de tout temps les fonctionnaires attachés à la perception du revenu public ont été les plus grassement payés de tous. Dans l'ancienne Égypte les scribes de la comptabilité n'étaient apparemment guère plus populaires que ne le furent chez nous, au siècle dernier, les fermiers généraux.

Avec l'or et l'argent, dont la puissance irrésistible s'est signalée à toutes les époques, notre texte cite les vêtements au nombre des présents les plus habituels offerts par les corrupteurs. C'est avec de beaux vêtements que, dans le roman des *Deux Frères*, l'épouse infidèle d'Anepou cherche à séduire son beau-frère [1]. Il est probable toutefois que les vêtements ou les étoffes constituaient des cadeaux plus vulgaires, et il est fort

celui qui va devant; cependant semble indiquer une importance plus grande; les princes et les dieux sont quelquefois qualifiés de la sorte. C'est exactement l'expression anglaise *leader*.

[1] *Pap. d'Orbiney*. 3, 8.

Digitized by Google

possible qu'au lieu de lire, comme je le propose : *vêtements des corrupteurs*, il faille traduire tout simplement : *vêtements de tous, vêtements offerts par la généralité des plaideurs non misérables*. Le groupe , *omnis*, prend dans l'écriture hiératique des formes très-compliquées, qu'on aurait de la peine à reconnaître dans des textes peu clairs. Mais il existe un groupe [1], qui pourrait avoir laissé des traces dans le copte ⲭⲉⲣ, *dissipare, disperdere*, ⲭⲏⲣ, *derisio*, ⲭⲱⲣⲓ, *opprimere, tyrannice tractare*. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai traduit.

Contre la vénalité des juges le malheureux se borne à invoquer Ammon, considéré ici comme le type divin par excellence et représentant l'idée abstraite de dieu. Celui pour qui Ammon remplirait le rôle de 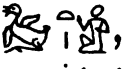 , c'est-à-dire de *gouverneur*, de *directeur*, de *magistrat suprême*, sortirait de son état misérable, échapperait aux rigueurs de la justice, et en un mot de misérable deviendrait opulent et puissant.

Le surplus du texte traduit passe à d'autres considérations de la puissance divine, qui ne rentrent plus dans notre sujet.

Voici la version correcte du texte traduit :

« O Ammon, prête l'oreille à celui qui est seul dans
« le tribunal, à celui qui est malheureux et dont l'ad-
« versaire est opulent ; à celui que la justice opprime,
« ainsi que l'argent et l'or des scribes de la comptabilité
« et les vêtements des corrupteurs.

[1] Dümichen : *Alt. Temp.* I, 34, 2.

Digitized by Google

« Lorsque Ammon consent à être le directeur d'un « homme, cet homme réussit à sortir de la misère. Le « misérable trouve protection dans la justice ; le misé- « rable devient véritablement puissant.

« Le chef savant (lui-même) invoque la grâce « d'Ammon, qui est un gouvernail excellent.

« C'est toi (ô Ammon) qui donnes du pain à qui en « manque et qui fais vivre les serviteurs de ta demeure. »

Les soupçons sur la vénalité des juges sont aussi anciens que l'institution des premiers tribunaux. Voici les paroles de Moïse : Judices et magistros constitues in omnibus portis tuis....., ut judicent populum justo judicio, nec in alteram partem declinent. Non accipies personam nec munera ; quia munera excæcant oculos sapientum et mutant verba justorum [1].

Nous parlerons plus loin d'un papyrus hiératique de la collection de Bologne qui touche au même sujet.

[1] *Deuteronome*, XVI, 18 et 19.

Digitized by Google

LETTRE D'AFFAIRES

Les anciens Égyptiens étaient commerçants et manufacturiers; ils exploitaient les productions naturelles de leur sol et se procuraient celles des contrées étrangères par la Méditerranée ou par la Mer-Rouge et les routes du désert arabique. Le Nil était alors comme aujourd'hui la grande artère commerciale du pays; sur les rives de ce fleuve se trouvaient échelonnés des mouillages ou ports d'embarquement et de débarquement (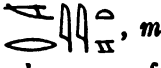 , *meri*; 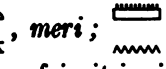 , *menau*). Un bon système de canaux faisait jouir tout le pays des bienfaits de la navigation et de l'irrigation.

Aussi les flottes commerciales de la batellerie niliaque étaient-elles considérables; elles se composaient de bateaux parfaitement construits pour servir au transport des marchandises et même des voyageurs; il y avait des barques pontées, des barques-écuries, des barques-greniers, etc., pour l'installation commode des marchandises, du bétail, des grains, etc. Celles qui faisaient le service des propriétés des rois ou des grands personnages étaient aménagées et ornementées avec luxe.

Digitized by Google

Les peintures que nous ont conservées les monuments et surtout les hypogées nous ont mis sous les yeux un grand nombre de scènes dans lesquelles nous trouvons des renseignements très-détaillés, remontant jusqu'aux plus anciennes époques, non-seulement sur la forme et le gréement des barques, mais encore sur la manière dont le bétail et les marchandises étaient arrimés à leur bord.

Le transport des liquides s'opérait dans des vases de dimensions variées; les marchandises solides étaient, suivant leur nature, emballées en caisses ou en ballots cordés, à peu près comme cela se pratique de nos jours; la cargaison d'une bari du Nil, à l'époque pharaonique, ne contrasterait pas autant qu'on pourrait le supposer à côté de celle d'un de nos transatlantiques.

Nous avons trouvé dans les débris des écritures de l'Égypte un certain nombre de documents qui se rapportent aux transports et à la navigation, et qui peuvent livrer aux investigateurs quelques notions utiles à recueillir au point de vue de l'histoire et de la philologie.

Celui dont je m'occupe ici fait partie de la collection des papyrus Anastasi acquise par le Musée britannique; il porte le n° 8 dans la publication des *Select Papyri*, et se compose de trois longues pages et d'une quatrième écrite au revers de la troisième et dans le sens opposé [1].

Ce papyrus contient une seule et même lettre divisée en trois sections par la formule habituelle ,

[1] *Select Papyri*, pl. 150, 151, 152 et revers.

Digitized by Google

autre parole, autre affaire. La lettre est adressée par un scribe nommé Ramessou à un autre scribe du nom de Thothemheb. Ces personnages ne portent pas d'autre titre que celui de scribe, qui ne nous apprend rien sur la nature de leurs fonctions; mais, d'après le contenu de la lettre, on voit qu'ils sont chargés de diverses missions, dont quelques-unes regardent une demeure, , qui n'est pas qualifiée; il est peu probable qu'il s'agisse d'un domaine pharaonique; ce doit être un temple ou la résidence de quelque haut fonctionnaire[1]. Toutefois nos scribes ont aussi à s'occuper d'objets concernant les intérêts du pharaon. La traduction du document nous permettra de tirer quelques inductions à ce sujet.

Malheureusement le papyrus est très-avarié; toutes les pages sont criblées de lacunes plus ou moins considérables, et de plus l'écriture a été usée et effacée dans plusieurs endroits où la texture du papyrus ne paraît pas avoir été endommagée. Aussi s'explique-t-on aisément que la nature du document n'ait pu être reconnue lors de sa publication, en 1844. M. C. Wycliffe Goodwin, à l'époque où il jetait une si grande clarté sur la littérature hiératique, considérait encore le papyrus Anastasi VIII comme un texte sur lequel il n'était guère possible de faire autre chose que des conjectures[2].

[1] Les fonctionnaires, lorsqu'ils parlent de l'établissement dans lequel ils exercent leur charge, se servent habituellement de l'expression , *cette demeure.*

[2] *Hieratic papyri;* Cambridge Essays, 1858, p. 265: *It is so mutilated that the nature of its contents can be little more than guessed at.*

Digitized by Google

Si je rappelle l'insuccès de ces premières tentatives, c'est que, dans la traduction que je publie aujourd'hui, il m'a fallu admettre parfois des hypothèses hardies pour compléter le texte dans les passages mutilés. Ma version, qui ne laisse sans interprétation que de minimes portions du manuscrit, servira de levier à d'autres traducteurs pour attaquer les difficultés que je n'ai pu surmonter et pour rectifier certaines de mes hypothèses. Si j'ai commis quelques erreurs dans cette tâche difficile, je réclame par avance les circonstances atténuantes, qui appartiennent de droit au premier interprète d'un texte hiératique mutilé.

Dans la traduction qui suit, je ne justifierai par des notes philologiques que les passages dont le sens est suffisamment complet :

Page I.

Le scribe Ramessou parle au scribe Thothemheb. On te porte cet écrit, qui dit :

Que te reste-t-il à faire des missions [qui t'ont été données][1] par lettre, à savoir : Porte le.....[2] dans les locaux de l'argent[3], avec les ballots[4] remplis de

1 Les mots entre crochets, dans tout le cours de cette version, sont suppléés par hypothèse.

2 Mot disparu.

3 Le *trésor*, 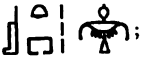 ; lorsqu'il s'agit du trésor d'un monarque ou du trésor public, la forme ordinaire est 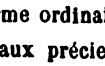 . On n'y plaçait pas seulement des métaux précieux, mais aussi des denrées de tout genre.

4 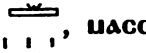 , ШАСОУТ, *balles*, *colis*, destinés à être transportés. La suite du texte démontre cette valeur.

Digitized by Google

laines [1]. Fais-les sortir par les capitaines de navire. Trois cents livres de crin [2] [seront pour l'usage] du scribe Thothemheb. Quant aux quantités qui sont chez toi, il est nécessaire que tu fasses en sorte de les mettre en ballots en un seul jour [sans faute].

De même, j'ai entendu dire que le marinier [3] Ani, [compagnon] d'Aperaar, de la grande intendance de Ramsès-Mériamon, soleil de vérité, est mort ainsi que ses enfants; cela étant vrai..., comment se fera la fermeture des ballots de la demeure [4]? Si les laines du dieu qui est dans l'hypogée, Ramsès-Mériamon, sont sur le bord de l'eau [5] aujourd'hui, qui les mettra en ballots? N'est-il personne qu'on puisse faire partir pour les mettre en ballots? Comment les fera-t-on reconnaître [6] d'après les écritures qui sont aux mains des vérificateurs [7] qui ont fait les emballages?

1 , CAPT, copte CAPT, *lana*.

2 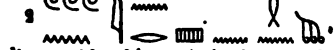 est ici pris dans le sens d'un poids déterminé; les Anglais ont divers poids nommés *stone*, *pierre*. , שֵׂעָר, désigne le poil des animaux aussi bien que les cheveux humains. Ici, ce mot pourrait aussi représenter la laine en poil réservée pour la part du scribe en exercice.

3 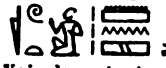 .

4 Voir la note 4, page précédente.

5 .

6 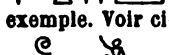 , *vérifier, reconnaître, apprécier, juger*. Excellent exemple. Voir ci-devant, p. 17, 19, 32, 33.

7 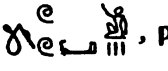 , POTOOT. Ce texte justifie complètement les

Digitized by Google

De même, les marchandises de la barque de pêcheurs....., que son capitaine seul en ait soin.....

J'enverrai pour le chargement deux hommes. Ayons des ballots et le compte de [ce qu'il faut] faire mettre en ballots. Si leurs mariniers venaient à mourir, avise...; qu'ils[1] ne restent pas à [ne rien faire]..... [Il faudra

Page II.

s'occuper] des ballots du dieu pour cette année.

De même, le scribe Thothemheb m'a mandé, à savoir:

Fais tenir prêt le chef d'atelier N... pour tout ce que tu lui as mandé de faire. A l'arrivée de la barque chargée [tu feras exécuter mes] ordres. [Tu les transmettras] à l'homme qui conduira la barque du pêcheur Salati.

..... Tu le feras partir avec le serviteur Huï. Ce qui sera nécessaire dans le bateau (?) neuf, que ce soit prêt! (?). Eux partis et faisant route, tu feras amener des bois de cèdre [fournis] par le scribe Thothemheb; qu'ils soient de qualité excellente.

Tandis que tu seras à présider à l'exécution de mes ordres [d'une manière] régulière, tu viendras à Memphis; je ferai [en sorte] d'y être jusqu'au 8 de paophi.

N'envoie pas à Ramessopolis. Si nous vivons, fais prendre le marinier Pashétou et le marinier Tanour, et qu'ils soient chargés de ballots à votre satisfaction, pour le lieu où ils doivent se rendre; qu'ils prennent...;

vues que j'ai exposées sur le rôle de ces fonctionnaires dans mon étude sur le papyrus Abbott (ci-devant, t. I, 170).

[1] Le pronom *ils* représente ici les capitaines de barques.

Digitized by Google

ne leur fais pas donner les ballots du scribe Pesar pour cette année ; qu'ils agissent ! qu'une barque soit nolisée par eux [1]. Car nous leur avons dit : Vous appareillerez cette année ; qu'il leur soit donné des ballots.

Vois ! je leur ai fait prendre des hommes pour manœuvriers, et je les remplirai, à plein, à plein.

Autre affaire.

Louable ton service ! véritablement excellent ton service [2] ! Tu as fait partir le transport le Taureau [3], qui porte les laines, avec le voilier [4] Séti, et il a été à vide jusqu'à Héliopolis ; et les six hommes qui étaient avec lui étaient de véritables mariniers. Comme tu es un homme, à cette heure, [tel] qu'il faudrait [5] que tu meures pour fait de relâchement, tu as agi de telle sorte qu'il n'y a plus de feuilles de butome [6]. N'existant pas de marchandises prêtes [7], on

1 . Ce verbe est en rapport avec le mot barque dans les inscriptions du monument de Bakenkhons. Devéria : *Mon. biog.*, 5 ; il signifie *mettre une barque à l'eau*, la *noliser*, *appareiller*.

2 Ces membres de phrase paraissent être des expressions ironiques.

3 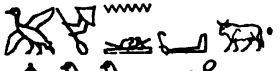 .

4 , *l'homme de la voile*, comme l'anglais *sailor*, de *sail*, *voile*. Conf. Todtb. 99, 23.

5 paraît avoir conservé quelques-unes des valeurs du copte ⲩⲁⲧ, *utilis*, *bonus*, *decere*, *mensura*, et correspondre aussi à ⲟⲩⲱϣ, *opportet*.

6 , ⲓⲥⲡⲟⲩ ⲙ ⲡ ⲧⲟⲩⲫⲓ, *feuilles ou herbes de touft*. C'était un fourrage très-estimé chez les Égyptiens. Comparez le copte ϫⲟⲟⲩϥ, *butome*, *jonc fleuri des marais*, très-recherché du bétail et servant à tresser des paniers.

7 .

Digitized by Google

n'a pas chargé la barque. Mais qu'on ne la fasse pas partir à vide [1]; au contraire, qu'on la charge de pains et de miches (kyllestis) de l'Atour-aa [2], pour les envoyer selon leur usage régulièrement.

Pour l'affaire de son matelot, je l'amène pour le faire punir pour avoir dit: Le scribe Thothemheb m'a dit:

Qu'il y ait un chargement de la barque: Il me dit: on lui obéit dans la demeure; je vais la charger de feuilles.

Et Thothemheb m'avait dit: il n'est pas utile (?) que tu mettes dans les barques de pêcheurs du poisson; fais qu'elles chargent du bétail [3].

La barque qui part pour Osormara [4]-la-ville, s'il y a des laines, qu'on ne la charge pas des marchandises et du butome qui sont à ta disposition [5]. Que soient installés les bateaux de..... Oh! qu'ils sont grands; grée (?) les barques de transport des pêcheurs; tu t'en accommoderas [6].

1

2 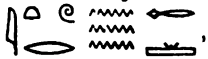 , nom de la branche principale du Nil dans la basse Égypte ou d'une localité située sur ses bords, dont les pains (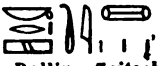 , voyez ma note sur quelques données des papyrus Rollin, *Zeitschrift* de Berlin, 1869, p. 87), étaient sans doute renommés.

3 Le matelot avait feint d'avoir reçu de Thothemheb des instructions différentes de celles du scribe Ramessou. Il voulait charger à son gré et selon la convenance de son navire.

4 La ville de Ramsès, désignée par le prénom au lieu du nom royal.

5 Littéralement: *devant toi*.

6 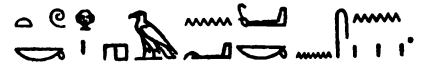

Digitized by Google

Je n'ajouterai rien

Page IV (revers de la page 3)

à ce qui est [1]; tu ne seras pas inculpé pour ce que tu auras fait.

Allons! l'ensemble des commissions que je t'ai dites, exécute-les d'une manière parfaite; c'est aller au-devant des témoignages d'approbation [2], et, si tu veux faire mieux [3], demeure ferme dans tout ce qui t'est mandé.

Fais donc partir la grande barque..... qui est vide; que ses matelots soient dedans en état parfait [4]; charge-la de paille du grand vallon. C'est [tout] ce que tu feras si tu ne trouves pas une autre barque pour la charger entièrement de butome.

Autre affaire.

Pour envoyer faire rapport de tout ce que tu as fait, ainsi que de tout ce qui est à toi et de ton compte au jour de l'ordre qui va par la main du serviteur Oaa.

Et tu feras une lettre par sa main au moment où tu le feras partir. Sache cela!

[1]

[2] Ma traduction de cette phrase est très-conjecturale. Les deux derniers mots m'en sont inconnus.

[3] 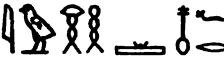 , littér.: *et ajoutant bien.*

[4] , *extraordinairement, exceptionnellement.*

Digitized by Google

Du 27 de Thoth.

Les deux scribes en correspondance sont attachés à la même administration et s'adressent réciproquement des instructions et des ordres écrits. On voit, par la circonstance du rendez-vous donné à Memphis, qu'ils avaient des entrevues pour leur service.

La date de la lettre est du 27 du premier mois de l'année égyptienne (Thoth); mais l'année n'est pas indiquée. Nous trouvons un renseignement curieux dans les qualifications données à Ramsès II, le seul pharaon qui soit nommé dans tout le document. Le texte le nomme tantôt *le dieu*, tantôt *le dieu qui est dans le Kher*, c'est-à-dire dans l'hypogée. Notre date doit conséquemment tomber très près de celle de la mort de Ramsès II, dont les propriétés n'avaient point encore à ce moment passé aux mains de son successeur. Les laines royales étaient restées sur le bord du Nil.

Notre papyrus apporte donc un témoignage de plus à l'appui des présomptions de troubles survenus en Égypte après la mort de ce puissant monarque, troubles que Méneptah-Baïenra put d'abord dominer, mais qui se développèrent même sous son règne et sous celui de ses successeurs, à tel point qu'à un instant l'Égypte vaincue fut occupée par un peuple asiatique [1]. J'ai déjà fait ressortir le ton d'inquiétnde et de préoccupation grave qui règne souvent dans la correspondance des scribes de cette époque : *Nous allons bien aujourd'hui*, disent les uns, *mais qu'arrivera-t-il demain ?* Dans la traduction

[1] Voir à ce sujet : *Études sur l'Antiquité*, etc., p. 192 et suivantes.

Digitized by Google

précédente on remarquera aussi cette expression singulière : *si nous vivons*..... On voit qu'on n'ose pas compter sur le lendemain. Cette prévision de mort est même étendue à de simples mariniers.

Nos deux scribes exerçaient leurs fonctions dans la basse Égypte ; leur correspondance cite Memphis, Héliopolis et Ramsès, la ville préférée de Ramsès II, ce qui vient encore à l'appui de mes vues en ce qui touche l'époque de la lettre.

Le scribe Ramessou demande compte à son collègue Thothemheb des missions qu'il lui a confiées, et lui fait un rapport sur celles dont lui-même avait été chargé par Thothemheb. Leur affaire principale à l'un et à l'autre consiste à diriger l'envoi des marchandises de toute espèce, ainsi que des grains, du bétail et du poisson. En ce qui touche les marchandises, le texte explique qu'elles sont mises en 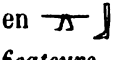 , *ballots*, par des , *vérificateurs*, qui les notent sur des états écrits, , dont on se sert ensuite pour en faire la vérification, 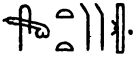 . Les choses ne se passent pas autrement aujourd'hui.

La flotte commerciale du Nil se composait de barques de différentes formes. Notre texte cite les suivantes :

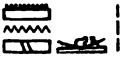 , *meneshou*, navires de forte dimension pouvant être appliqués à la navigation maritime ;

, sans phonétique, correspondant probablement à , *uaa*, barque en général ;

Digitized by Google

, *kar*, barque de pêche[1];

, *khen*, transport pour le bétail[2];

, *khou*, probablement le même que , *khet*, barque de voyageurs;

, *haou*, barques pour le transport des marchandises.

Ce ne sont pas les seuls groupes qui nomment des barques en égyptien, mais les autres ne sont pas cités dans notre papyrus.

Quoique disposées pour leur destination spéciale, ces barques étaient, en cas d'urgence, affectées à des services différents, ainsi qu'on le voit dans le paragraphe qui prescrit d'employer au transport du bétail des barques de pêche, et d'autres espèces de barques de pêcheurs pour charger des marchandises et des fourrages. Les installations n'étaient pas propices pour de pareilles transformations; aussi l'agent qui a l'ordre de s'en arranger reçoit-il l'assurance qu'il ne s'expose pas à des reproches pour mal-façon.

Les scribes Ramessou et Thothemheb exerçaient évidemment une autorité sur les patrons de barques; ils surveillent et complètent au besoin leur équipage, déterminent leur chargement et tracent leur route. Ils agissent, en un mot, comme directeurs de la navigation.

On voit quelle abondance de renseignements utiles il

[1] Ce mot se rencontre avec la même valeur au papyrus hiérat. Leide I, 346, 8, 5,

[2] Voyez pap. Anastasi IV, 6, dernière ligne.

Digitized by Google

est possible de retirer de ces restes mutilés d'une correspondance familière. C'est en analysant avec le même soin tous les documents du même ordre que nous parviendrons à connaître les détails de la vie publique et privée des anciens Égyptiens aussi exactement que nous connaissons celle des Grecs et des Romains. On a vu, du reste, que, sous le rapport de l'intérêt philologique, ces sortes d'analyses étaient fécondes; la valeur de certains mots s'y révèle très-nettement; on s'y habitue aux règles du style familier, dont la connaissance est plus utile encore que celle des formules emphatiques des compositions religieuses ou des louanges des pharaons. Nous trouvons dans la lettre que nous venons de lire un nouvel exemple des tendances ironiques et de l'esprit vif des scribes de l'époque pharaonique [1].

[1] Dans le passage: *Louable ton service !* etc.

Digitized by Google

VÉRIFICATION D'UN CELLIER

DÉPENDANT D'UN DOMAINE ROYAL

Les pharaons possédaient des domaines qu'ils faisaient exploiter, administrer et surveiller par des fonctionnaires de divers ordres, et dont les produits entraient dans le trésor particulier du prince. A la suite de succès militaires ou en actions de grâces de quelques autres événements heureux, ils fondaient, agrandissaient ou embellissaient des temples, et pourvoyaient par des dotations et par l'affectation de certains revenus à l'entretien du sacerdoce de ces temples et aux frais du culte; quelques revenus sont souvent expressément réservés pour les dépenses de fêtes de création nouvelle.

Les dotations des temples en propriétés, revenus, droits quelconques portaient le nom général de ***neter-hatapou*** (), qui signifie à la lettre ***offrandes divines***, et se dit aussi des oblations périodiquement présentées aux dieux. Quand un texte constate qu'un pharaon a pourvu aux *neter-hatapou*, c'est comme si l'on disait qu'il a pourvu aux besoins du culte.

Digitized by Google

Presque tous les temples de la rive gauche du Nil, à Thèbes, avaient été construits en vue du culte à rendre aux pharaons, leurs fondateurs, après leur mort. Ceux qui ont cette destination spéciale sont souvent nommés *temples des millions d'années*; ils devaient être éternels comme la tombe.

Le document qui fait l'objet de la présente étude concerne le temple funéraire du roi Séti-Méneptah II, successeur de Méneptah-Baïenra. Cet édifice est désigné dans le texte par le nom suivant :

C'est-à-dire : *Le temple des millions d'années du roi de la haute et de la basse Égypte Ousor-Kheperoura-sotep-en-ra*[1], *vie-santé-force, dans Diopolis* (Thèbes).

Séti-Méneptah II ne nous a laissé qu'un seul monument de quelque importance : c'est le temple qui forme l'angle nord-ouest du groupe de Karnak à Thèbes et que ce pharaon avait consacré à Ammon. Il est probable que c'est de ce monument qu'il est question dans le texte que nous allons examiner.

Ce texte se rencontre au papyrus Anastasi IV, pl. 6, lig. 10, à pl. 7, lig. 9. Les pièces qui le précèdent et qui le suivent sur ce papyrus sont d'une nature tout-à-fait différente ; nous n'aurons pas à nous en occuper.

[1] C'est le prénom royal.

Digitized by Google

Voici ce qu'on y lit :

« Autre [affaire][1] pour satisfaire mon maître :

« Je suis arrivé à la demeure de Ramsès-Mériamon[2],
« sur la rive du Petar[3], avec la bari[4] de mon maître, et
« le transport[5] *les deux taureaux*, du temple des millions
« d'années du roi Ousorkheperoura-sotepenra dans Dios-
« polis, pour recueillir les provisions[6] des sommeliers
« des celliers du temple des millions d'années du roi
« Ousorkheperoura-sotepenra, dans (Diospolis)[7].

[1] Le mot *parole, affaire* est quelquefois sous-entendu. Voir ci-devant, p. 28.

[2] Le groupe qui précède le cartouche doit être corrigé en . Nous allons trouver plus loin une autre étourderie du même genre.

[3] 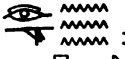 . La forme pleine se trouve dans le même papyrus : .

[4] , copte ⲃⲁⲣⲓ, grec βᾶρις.

[5] . Voyez ci-devant, p. 71.

[6] .

[7] 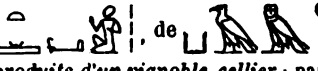 , de , *kamou ; lieu où l'on dépose les produits d'un vignoble, cellier* ; par extension : le *vignoble*, le *fruitier* ; copte ϭⲱⲙ, *hortus*, ϭⲱⲕ, *custos vineæ, hortulanus* ; ⲕⲟⲩⲁⲣⲓⲧⲓⲥ, *vinitor, villicus*.

[8] Ici un lapsus calami du scribe ; il a passé le nom d'Ammon.

Digitized by Google

« J'ai trouvé dans les celliers :

« Hommes.	7
« Chefs de corvée [1].	4
« (Titre illisible).	4
« Jeunes garçons.	6
« Total. . . . . têtes	21

« Note faisant connaître à mon maître les quantités « de vins que j'ai trouvées rassemblées chez le chef des « celliers Batari [2] :

« Vins.	mines	1500
« Shethou (*vin de liqueur*). . .	mines	50
« Poer (*moût*).	mines	50
« Hanouhalmaa (*grappes de raisins*).	canistres	50
« Raisins *en grains*.	canistres	50
« (Figues).	couffes	60

« Je les charge sur le transport *les deux taureaux* du « palais des millions d'années du roi Ousorkheperoura-« Sotepenamon dans Diospolis ; je pars de la ville de « Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra-« Harmakhis ; je les livre aux vérificateurs du palais « des millions d'années du roi Ousorkheperoura-Sotepenra « dans Diospolis, et j'envoie pour en informer mon « maître. »

Il serait difficile de trouver un document commercial

[1] 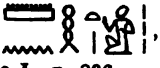 , surveillants, chefs secondaires. Voir, ci-devant, tome I, p. 286.

[2] La première lettre de ce nom a disparu en partie.

Digitized by Google

de style plus simple et plus clair. Il présente toutefois quelques particularités intéressantes.

En premier lieu, nous y apprenons que le palais funéraire de Séti-Méneptah II à Thèbes comptait parmi ses domaines un vignoble situé tout près d'une ville de Ramsès, à laquelle on arrivait par le Nil et par l'un de ses canaux. Le grand Ramsès avait fondé ou agrandi plusieurs villes qui, même après sa mort, continuèrent pendant un certain temps à porter son nom. La plus célèbre de ces villes était Ramsès du Delta, que j'ai assimilée à Péluse [1]. M. Brugsch a trouvé que le nom de *demeure* ou *ville de Ramsès* a été également donné à Tanis. Peut-être s'agit-il, dans notre texte, précisément de Tanis, ville à laquelle conviendrait aussi bien qu'à Péluse l'indication de sa situation sur le bord d'un lac ou d'un cours d'eau. Les textes qui parlent de la ville de Ramsès, à laquelle travaillèrent les Hébreux [2], ne mentionnent jamais cette particularité topographique. Il semble dès lors que nous ayons affaire ici à une autre ville de Ramsès. Nous resterons dans l'incertitude sur ce point jusqu'à la découverte de renseignements nouveaux sur la situation de .

Vingt-un agents étaient chargés du travail et de l'administration de ce domaine, sous l'autorité d'un , *her*, ou supérieur résidant aux celliers d'emmagasinage. C'est à ce fonctionnaire qu'incombait le devoir de faire annuel-

[1] *Études sur l'antiquité historique*, p. 225.
[2] *Ramsès et Pithom*, *Mélanges égypt.* II, p. 108.

Digitized by Google

lement à l'envoyé du temple la livraison du produit des récoltes.

Ce produit a consisté pour l'année à laquelle se réfère notre document :

1° En 1500 , *men*, de vin. La traduction *mine* ne suppose aucune analogie de contenance entre la mesure égyptienne et la *mine* hébraïque. Le *men* égyptien servait à mesurer l'encens, le *haq* ou bière, d'autres liquides, le miel, et, d'après le papyrus médical, certaines substances végétales. Il est dès lors présumable qu'il y avait des *men* de contenances diverses, et que notamment le *men* de l'encens était moins grand que le *men* du vin. En général les mesures égyptiennes étaient de petite capacité.

2° En 50 men d'une boisson nommée *shethou*, 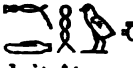 , qui, d'après sa place dans l'énumération, doit être une espèce de vin. On trouve le *shethou* fréquemment cité avec le vin. Le pays de Tsestsès (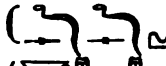) et celui de Kenemm (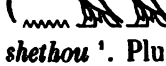) produisaient à la fois le vin et le *shethou* [1]. Plusieurs variantes suppriment le *h* final de ce dernier mot et donnent la forme , , *shet*, *sheto*, et aussi *shetou*. Parmi les provisions en-

[1] Dümichen : *Kal.*, 119, 10 ; Rec. IV, 82, 5, 83, 7, etc.

[2] Düm. : Recueil IV, 79, c. 2.

Digitized by Google

voyées d'Égypte à la colonie du Sinaï sont cités le *shethou* et le *vin*, *abondants comme de l'eau* [1].

Ce n'est que dans des cas malheureusement trop rares qu'il est possible de parvenir à deviner la valeur exacte des termes techniques. Dans une traduction purement littéraire, le sens *breuvage*, *liqueur*, nous suffirait; mais on ne peut se contenter de cette idée générale dans un compte de liquides. Il convient donc que nous tentions quelques hypothèses.

Les Égyptiens passaient pour grands amateurs de vin et bons viniculteurs [2]. Hellanicus leur attribuait l'invention de la vigne [3], sans doute d'après les traditions qui rapportaient cette invention à Osiris [4]. Le Dionysos des Grecs, dont les Latins ont fait leur Bacchus, est fondamentalement le même personnage qu'Osiris ; mais, indépendamment des mythes, l'origine égyptienne de la culture de la vigne s'appuie sur des monuments contemporains des pyramides, qui nous montrent qu'alors déjà plusieurs variétés de vins étaient usitées, et la vigne élevée en treilles élégantes [5].

Depuis les plus anciennes époques jusqu'aux derniers temps, les textes égyptiens font si fréquemment mention du vin, qu'il serait possible aujourd'hui de discuter lon-

[1] *Denkm.* III, 219, e, *in fine.*

[2] *Dion academicus vinosos ac bibaces Ægyptios esse inquit.* (Athénée : *Deipnos.*, I, 35.)

[3] Ibid.

[4] Diodore : *Bibl. hist.* I, 15.

[5] *Denkm.* II, 69, 70; ibid., 35; ibid., 7, etc., etc.

Digitized by Google

guement sur les vins d'Égypte, leurs variétés, leurs noms, leurs provenances ; mais un pareil travail ne saurait trouver place ici. Il nous suffira de rappeler que la vigne était cultivée dans l'Égypte entière, depuis sa limite méridionale à Syène jusqu'aux rives de la Méditerranée. Ce que dit Athénée de l'excellence des vins du Delta, et en particulier de ceux de Mendès et des vins dits *tæniotiques* et *maréotiques*[1], s'accorde parfaitement avec le témoignage des monuments originaux relativement aux vins d'Outi, du nome de la vache et d'autres localités qu'on sait être situées dans la basse Égypte. De toute antiquité le vin était employé comme boisson ordinaire, comme ingrédient médical, en aspersions et en libations dans les temples. On le mêlait au miel. Malgré les richesses de leurs vignobles, les Égyptiens importaient quelques espèces de vins d'Asie, parmi lesquelles le vin de Syrie ou de Khar est le plus souvent cité.

Dans le tableau des félicités d'un homme parfaitement heureux, il est dit qu'il a *la bouche remplie de vin, de bière*, etc.

Le même texte constate les propriétés exhilarantes du vin :

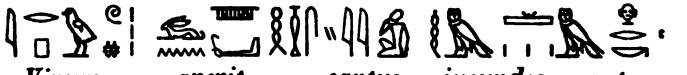

Vinum aperit cantus jucundos ex te.

[1] *Mendæum vinum cœlestia numina mëiunt. Deipnos.*, I, 30.

[2] *Pap. Anast.* IV, 3, 7.

[3] C'est-à-dire : *te dispose à commencer les chants.* Nous disons *ouvrir le jeu, ouvrir le bal, s'ouvrir à la joie*, etc.

Digitized by Google

Une lettre écrite par le conservateur en chef des écritures Amenemap au scribe Pentaour nous fournit de curieux renseignements sur la vie des jeunes débauchés de l'Égypte ; je la traduirai ici en entier, parce qu'elle m'aidera dans les recherches auxquelles je me livre sur la nature de la liqueur shethou :

« On te porte cet écrit de correspondance, qui te dit :

« Il m'a été dit que tu abandonnes les lettres, que « tu te livres aux plaisirs ; tu cours de cabaret en « cabaret, puant la bière au point de faire fuir. La « bière, lorsqu'elle envahit un homme, elle tient ton « âme [1] sous [sa] puissance. Tu deviens semblable à « un aviron brisé en place et qui n'obéit plus d'aucun « côté ; tu es comme une chapelle sans son dieu, comme « une maison sans pain, et dont les murailles ont été « reconnues chancelantes ; tu jettes à bas la table ; les « gens fuient devant toi ; tu leur infliges des blessures.

« Oh ! on t'a enseigné que le vin est abominable, en « te faisant jurer relativement à la liqueur *shethou* que « tu n'en laisserais pas pénétrer des flacons dans ton « sein [2] ; que tu ne connaîtrais pas la liqueur *tenruka* [3].

« [Mais] tu as appris les chansons relatives [4] aux

[1] Changement de personne très-usité dans le style égyptien.

[2] Littéral. : *dans ton cœur.*

[3] Espèce de liqueur fabriquée avec une plante odoriférante.

[4] , littér. *après*, signifie aussi *relativement à*, *concernant*. Les anciens se couronnaient de fleurs dans leurs festins ; le sens pourrait être : *chansons dites après qu'on a pris les œillets et les roses.*

Digitized by Google

« œillets [1], qui se disent à propos des roses [2], qu'on dit « dans les orgies, avec accompagnement de cithare [3], « qu'on chante avec accompagnement de crotales [4].

« Si tu es assis dans l'appartement intérieur, les « servantes survenant, tu te lèves pour faire la cour- « bette; tu te baisses.

« Si tu es dans la société d'une dame enceinte, tu es « imprégné d'huile; ta couronne de mélilot [5] est sur ton « cou. Tu rampes sur ton ventre; tu te remets; tu re- « tombes sur ton ventre, et tu es tout barbouillé « d'ordures [6]. »

Ce tableau du désordre moral et matériel causé par l'abus des liqueurs fortes n'est peut-être pas rendu

[1] , ΟΥΑΧΑΙ, est traduit conjecturalement; l'*œillet*, qui croissait en Égypte, a été souvent associé à la rose à cause de ses vives couleurs et de son parfum pénétrant.

[2] , ΟΥΑΡΤ, *rose*, se retrouve sans changement dans le copte ΟΥΕΡΤ.

[3] , *d'après le Kinnour*, la *cithare*; c'est le mot hébreu כִּנּוֹר.

[4] 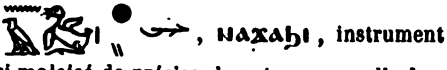 , ΝΑΧΑḪΙ, instrument de bois dont il est aussi malaisé de préciser la nature que celle du *ghéthith* et du *mahalath* des Hébreux. Isaïe (V, 12) critique la musique dans les festins des Israélites : *cithara et lyra et tympanum in conviviis vestris*.

[5] La traduction *mélilot* est conjecturale; c'est une plante fleurie. Dans son désordre le buveur a laissé glisser sur ses épaules la guirlande dont il était coiffé.

[6] *Pap. Anast.* IV, 11, 8 à 12, 5.

Digitized by Google

exactement dans tous ses détails ; le texte présente des incorrections et des difficultés dont on peut s'apercevoir en examinant le duplicata qui se trouve au papyrus Sallier I, pl. 9, lig. 9. Malheureusement ce duplicata s'arrête à la mention de l'aviron brisé.

Dans tous les cas, la traduction donne une idée exacte de l'intention de cette énergique leçon : l'homme qui s'est laissé surprendre par l'ivresse n'est plus maître de sa propre volonté ; celui qui se livre aux orgies de la débauche perd le sentiment des convenances, heurte toutes les règles du savoir-vivre et se couvre de honte dans la société.

Ce vice était signalé et stigmatisé dans la partie morale de l'éducation donnée aux jeunes lettrés : le vin devait demeurer pour eux une chose abominable ; on leur faisait jurer de s'abstenir de liqueurs enivrantes :

Avec ton serment sur le shethou : Tu

ne mettras pas flacons dans ton cœur, etc.

Je ne pousserai pas plus loin pour le moment mes recherches sur l'abus des liqueurs fortes chez les Égyptiens. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, trois mille ans écoulés n'ont rien produit de bien nouveau dans l'humanité. Ce qu'il m'importait de constater, c'est que le serment d'abstinence porte sur la liqueur *shethou* et non sur le *arpe* ou vin proprement dit, ni sur le *haq* ou boisson d'orge fermentée, dont les propriétés

Digitized by Google

enivrantes sont pourtant maintes fois citées par les textes. Il semble dès lors que le *shethou* soit la boisson la plus alcoolique que les Égyptiens eussent réussi à produire. Sans recourir à la distillation qui leur était certainement inconnue, ils pouvaient obtenir des vins de haut titre au moyen de raisins séchés et soumis à une lente fermentation sous l'influence de la chaleur solaire. Les Romains connaissaient aussi ces procédés, et Pline mentionne un vin qui excitait vivement la combustion [1].

On ne fabriquait du reste ces vins liquoreux qu'en quantité relativement petite ; ainsi, à côté de 1500 mines de vin ordinaire, notre texte ne place que 50 mines de shethou ou *vin de liqueur* ; c'est ce dernier nom que nous adopterons pour traduire le mot égyptien.

3° En 50 *men* d'une troisième boisson nommée , *poer*, *pour*, sur laquelle les textes ne me fournissent aucun éclaircissement. Comme le vin et le *shethou*, elle était employée dans la médecine égyptienne ; elle servait de véhicule à diverses préparations qu'on y mélangeait après les avoir moulues, et qu'on passait ensuite au linge [2]. Dans des énumérations de produits, le *poer* se trouve cité avec le *haq* ou bière de Kati et le vin de Khar ou de Syrie. Il est nommé dans ces textes *poer des* SOTEMIOU [3], ce qui nous donne l'idée d'une boisson sucrée, d'une espèce de sirop.

[1] Certains vins méridionaux arrivent par la fermentation lente jusqu'au titre de 24 à 25 degrés d'alcool.

[2] *Pap. médical*, édit. Brugsch, pl. 11, 1 et 16, 7.

[3] *Anast.* IV, 16, 1. — *Anast.* III, ult., 2. Nous parlerons plus loin des *Sotemiou*.

Digitized by Google

Il est à remarquer que le *poer* n'est jamais cité parmi les boissons excitantes dont l'abstention est recommandée; ce n'est donc pas même un vin de liqueur. On peut adopter au moins provisoirement la valeur *moût*. Les anciens savaient réduire le vin doux par la cuisson pour le conserver et pour l'employer à enrichir les vins faibles, et probablement aussi aux mêmes usages que nous pour la confection des confitures de fruits.

En copte le moût est appelé ϣⲩⲣⲡⲥ, ⲩⲣⲡⲥ, ⲛⲉϣⲩⲣⲡⲥ; si l'on observe que le *p* de *poer* peut être l'article masculin, attaché à ce mot d'une manière plus intime qu'à la plupart des autres mots de la langue égyptienne, comme c'est le cas pour , la *nécropole*; que, d'un autre côté, l'ancien égyptien 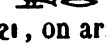 , OERRI, *char*, est devenu en copte ⲩⲣⲣⲉϩⲓ, on arrivera à penser que le copte ⲩⲣⲡⲥ, *moût*, dérive directement de l'égyptien [1]. Ces considérations sont toutefois insuffisantes pour déterminer la certitude.

4° En 50 *patars* de , *Hanuhalmaa*. Ce groupe se retrouve au même papyrus sous les formes , *Hanuhamaa*[2], et , *Hanulmaa*[3]. Cette incerti-

[1] On trouve aux basses époques le mot 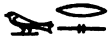 avec le *s* final, qui pourrait indiquer la transition.

[2] Pl. 14, 5. Cette même orthographe se rencontre aussi Pap. Anast. III, 2, 5.

[3] *Pap. Anast.* IV, 17, 5.

Digitized by Google

tude d'orthographe nous fait songer à une dénomination d'emprunt. La date de notre papyrus tombe dans l'époque où ces sortes d'emprunts étaient très-fréquents. Le vignoble qui a fourni les produits que nous cherchons à reconnaître était situé dans la partie orientale de la basse Égypte, c'est-à-dire dans une localité très-fréquentée par les Palestiniens et par les Syriens. Or, en comparant le groupe 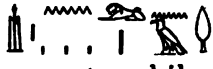 , *hanulana*, ou mieux *haoulana*, avec son type hébreu אלון, *chêne*[1], nous n'aurons nulle peine à reconnaître sous la transcription vague *hanulmaa*, ou mieux *haoulmaa*, l'hébreu עוללות, *grappes de raisins*[2], dont la forme singulière se prononcerait *h'aoullá*. Cette interprétation est d'ailleurs assurée par la circonstance que le mot égyptien est quelquefois déterminé seulement par le signe de l'arbre et d'autres fois avec celui de l'arbre et des fruits, ce qui rappelle forcément la grappe ou même le pampre garni de grappes[3].

5° En 50 *patars* de raisins (, *aïlou*, copte ΑΛΟΑΙ ΘΑΟΟΑΘ). Cette traduction n'exige aucune justification; nous ferons seulement remarquer qu'il

[1] Voyez : *Voyage d'un Égyptien*, p. 348.

[2] Les consonnes liquides s'échangent avec la plus grande facilité; pour , *nou*, prononcé *ou*; voyez *Voyage d'un Égyptien*, p. 348 et 349.

[3] L'égyptien possédait aussi un nom pour la grappe; c'est . Les anciens savaient conserver les raisins en branches.

Digitized by Google

doit être question ici de raisins en grains, distingués par le texte des raisins en grappes. Ce sont probablement des raisins séchés, emballés comme ceux de nos jours dans des corbeilles de joncs tressés; les Égyptiens étaient très-habiles dans les ouvrages de vannerie et de sparterie. Ce que notre texte nomme 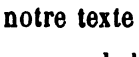 , *patar*, doit correspondre aux emballages aujourd'hui nommés couffes, coufles, canistres, cabas, usités pour les fruits secs; le *patar* avait, selon toute vraisemblance, une contenance déterminée et servait de mesure de compte, mais nous manquons de points de comparaison pour éclaircir cette question. Le *patar* n'est cité par les textes qu'à propos des raisins en grains ou en grappes; je ne pense pas du moins que le , *péti*, qui est indiqué comme poids ou mesure d'encens[1], soit une variante de *patar*.

6° Enfin, et comme dernier article, figurent 60 , *karhouta*, c'est-à-dire soixante mesures d'une denrée qui n'est pas nommée; en recourant à l'unique texte qui contient l'indication du *karhouta*, indépendamment de celui que nous traduisons, nous voyons que cette mesure s'applique au fruit nommé *teb*, , dans lequel j'ai reconnu la figue[2], fruit habituellement associé au raisin sur les monuments

[1] *Pap. Anastasi* IV, 14, 6.

[2] *Études sur l'Antiquité historique*; p. 106. Les Hébreux conservaient leurs figues sèches dans des cabas nommés דבלים, *débélim* (Munck: *Palestine*, 25).

Digitized by Google

égyptiens. Il est absolument certain pour moi que le scribe du document étudié a oublié le mot *teb*. Ces lapsus calami ne sont pas très-rares [1]; ils ajoutent aux difficultés de l'interprétation, mais l'abondance des textes est telle que nous pouvons souvent surmonter cet obstacle.

Après l'énumération des produits du vignoble, le scribe explique qu'il les a chargés sur le navire qu'il avait amené, et les a transportés à Thèbes, où il les a livrés aux vérificateurs, 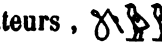 , du palais funéraire de Séti-Méneptah II; et de l'ensemble de l'opération il rend compte à son supérieur.

Remarquons en terminant l'exactitude de l'explication que j'ai plusieurs fois donnée de la fonction des *Rotou* [2] ou vérificateurs.

[1] Voir ci-devant, p. 80, notes 2 et 8.

[2] Voir notamment, tome I, 170, et ci-devant, p. 69.

Digitized by Google

ORDRE DE RÉPARER UNE BARQUE

Sur le papyrus Anastasi IV, immédiatement à la suite de la pièce qui fait l'objet de la dissertation précédente, se trouve une lettre d'affaires que je vais encore essayer de traduire. Il s'agit d'un ordre adressé à un scribe et à un charpentier en bateaux, à propos de la réparation d'une barque dont la construction première avait été vicieuse et qui demeurait hors de service.

Dans cette nouvelle tâche nous aurons encore à lutter contre les difficultés de deux espèces qui ont rendu la première très-ardue, c'est-à-dire contre le défaut de correction du texte hiératique et contre la presque impossibilité d'arriver à la précision dans la traduction des termes techniques. Ce n'est toutefois que par une série d'inductions tirées de textes bien compris que nous parviendrons à compléter nos glossaires sous ce rapport.

La lettre comprend neuf lignes et le commencement d'une dixième [1]. En voici la traduction suivie; les diffi-

[1] De la lig. 9, pl. 7, à la ligne 7, pl. 8.

Digitized by Google

cultés seront discutées dans des notes disposées selon l'ordre des lettres de l'alphabet :

« Le scribe du trésor Kakebou parle au scribe Ennana « et au chef ouvrier des travaux sur bois (A) Amen- « nakhtou. Communication :

« Il y a une barque (B) d'acacia (C) échouée (D), « qui n'a pas fait beaucoup d'années à l'eau ; on n'y « avait pas mis de longues membrures (E) ; on avait « fait des (F) poteaux (G) d'acacia qu'on y avait mis « comme membrures ; ils n'avaient pas tenu (H) le « revêtement de bois (I) de la barque. Elle s'est relevée « d'échouage (J) et n'a pas fait beaucoup de jours à « l'eau. On n'y avait pas mis de longues membrures « d'acacia et l'on n'y avait pas mis de longues membrures « de noyer (K). Cependant il y en avait dans la barque (L).

« Lorsque ma lettre vous arrivera, vous partirez en- « semble (M). Vous examinerez les pièces (N) de « cèdre (O) qui sont de reste de la barque *les Dieux* « qui reste au chantier (P) de Rèsnou ; vous choisirez « quatre pièces parmi elles ; qu'elles soient très-longues ; « qu'elles soient très-bonnes ; qu'elles soient très- « larges (Q) ; vous les mettrez comme membrures à la « barque d'acacia que vous avez au chantier ; qu'il y « en ait deux de chaque côté.

« Vous examinerez ce qu'il y a de reste en bois de « couverture (R) de bonne qualité, et vous les dispose- « rez (S) à la proue et à la poupe (T). »

(A) . Les ouvriers de cet ordre s'occupaient du travail d'ébénisterie, de marqueterie,

Digitized by Google

de ciselure ; ils travaillaient le bois et les métaux, même les métaux précieux. Nous voyons qu'ils étaient aussi constructeurs de barques [1]. Nous n'avons pas en français de désignation aussi générale. C'est parmi ces *abou* que furent choisis les ouvriers emmenés par Cambyse pour construire les palais de Suse et de Persépolis [2]. L'*abou oer* est le *grand abou* ou *chef des abou ;* ce titre est connu par d'autres textes.

B. Notre scribe, un des plus habiles calligraphes de son temps, était en même temps fort étourdi et fort négligent ; nous avons déjà relevé quelques-uns de ses lapsus calami. Ici, il a écrit le nom de barque avec le seul signe . Malgré la grande élasticité de l'orthographe égyptienne, cette licence dépassait les limites de la pratique ordinaire ; aussi retrouve-t-on en tête de la page le groupe écrit en entier comme correction faite ou ordonnée par le maître.

C. 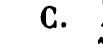 , *shenti*. Il ne faut pas confondre ce groupe avec celui qui désigne l'arbre en général et correspond au copte ϣⲏⲛ. L'arbre shenti formait une espèce particulière dont il était fait fréquent usage chez les anciens Égyptiens, concurremment avec l'*ash* ou cèdre. Le shenti ou seulement shent (quelquefois même le *t* final n'est pas écrit) était l'un des arbres sacrés du temple de Denderah [3]. De même que le cèdre, le *shenti*

[1] Conf. ci-devant, pages 8 et 15.

[2] Diodore : I, 46.

[3] Naville : *Mythe d'Horus*, 14, 7. — Dümichen : *Bauurk.*, VIII. 3.

Digitized by Google

était employé pour la construction des navires [1], et il fournissait à la médecine divers ingrédients [2]. Dans l'une des opérations de la fabrication du parfum *ana* ou *anti* de première qualité, il fallait que le feu placé sous le récipient fût allumé avec du bois de shenti [3]. On en faisait des SAAOU, *poteaux* ou *solives*, ainsi que le montre notre texte, et ces pièces pouvaient servir de membrures pour la carène d'une barque. Des meubles de *shenti* sont cités en même temps que des meubles d'*ash*.

Ces particularités conviennent à l'acacia d'Égypte, qui porte en arabe le même nom (*shont*), tandis qu'en copte ⲥⲟⲛⲧⲉ désigne surtout un arbuste épineux, ce qui rappelle encore l'acacia. Il est donc à peu près certain que le *shenti* est l'acacia; car le chêne, quelquefois désigné en copte par le groupe ⲥⲏⲛ, ne semble pas remplir aussi bien toutes les autres conditions. Plusieurs égyptologues ont admis le sens *acacia*. M. S. Birch, dans son Vocabulaire, a laissé la question indécise entre la valeur *chêne* et la valeur *acacia*.

D. signifie *abattre*, *renverser*, *mettre sens dessus dessous*; c'est le qualificatif des cornes retournées qui entrent dans le nom de la déesse Safekh. Ce mot convient bien pour désigner une barque qui n'est

[1] Cet emploi remontait aux temps mythologiques; l'arrière de la barque de Phra était de shenti (Naville, *loc. laud.*, 6, 5.

[2] *Pap. médical de Berlin*, édit. Brugsch, p. 4, 2; 11, 3, 4, 6; 13, 9, etc., etc.

[3] Dümichen: *Die Flotte*, etc., 18, 1, 4 et 10. Ibid., 19 à 9.

Digitized by Google

plus à flot et qui se trouve renversée sur le flanc ou même complètement retournée pour les opérations du radoub.

E. et 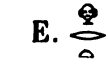 , *her* et *heri*, pièces de bois qui entrent dans la construction d'une barque. Aucun autre texte ne m'a fourni ces groupes. Ces pièces n'avaient pas été mises suffisamment longues dans la barque en question, aussi n'avait-elle pu naviguer longtemps. A l'occasion d'une première réparation on y mit d'autres pièces de bois d'acacia, mais cette disposition laissa imparfait l'assemblage d'autres pièces; aussi, lorsque la barque fut relevée et mise à l'eau de nouveau, elle ne put y demeurer que quelques jours. Pour la réparer sûrement, il devint indispensable d'y placer des *heris* très-longs.

D'après ces détails, je vois dans les *heris* les pièces de charpente dressées de chaque côté de la quille et formant le squelette de la barque, auxquelles on donne le nom de membrures, et sur lesquelles on cloue le revêtement en bois de la coque. Je suppose que plusieurs de ces pièces se trouvant trop courtes, des portions considérables du revêtement vers le haut de la coque n'ont point eu une solidité suffisante; le bois s'est tourmenté et des fuites d'eau ont condamné le navire à l'innavigabilité. On a voulu y obvier au moyen de poteaux ou chevrons placés latéralement sur les points faibles, mais sans toucher à la carène. Cette demi-mesure est restée insuffisante, et il a fallu adopter le moyen radical consistant à fixer

Digitized by Google

de chaque côté du navire deux nouvelles membrures de longueur suffisante.

F. , *quelques*, *un petit nombre*, en anglais *some*, en français *des*.

G. , *saaou*; ce mot est évidemment le même que le copte coi, *trabs*: il se dit de pièces de bois de longueurs et de forces variables. Le sens *poteau*, *support*, est établi par des textes tels que celui-ci: *colonne* du ciel, de la terre [1], où le mot *saaou*, orthographié *saaï*, est placé en antithèse avec l'idée *colonne*. Dans la description de la barque divine il est parlé de peaux solidement établies sur les *saaï* [2], sans doute pour rendre l'imperméabilité plus complète.

H. I. .

Il s'agit des *saaou* ou *poteaux* qui *n'ont pas opéré l'effet nécessaire sur les kasanou*. Je ne réussis pas à compléter le verbe auquel il manque un ou deux signes, et que je rends par *tenir*, *fixer*, *arrêter*. C'est dans tous les cas une action de force. Cette action s'opère sur les *kasanou* de la barque, objets qu'on trouve ici nommés pour la première fois. Les groupes , KAC, éveillent l'idée de *clôture*, *fermeture*, *entourage*, *enveloppement* (*case*, *caisse*); c'est tout ce que nous pou-

[1] Mariette: *Abydos*, 6, 37.

[2] Naville: *Mythe d'Horus*, 7, 6.

Digitized by Google

vons dire à l'appui des vraisemblances qui nous portent à voir dans les les plateaux de bois qui forment l'enveloppe extérieure d'un navire.

J. . La partie entre parenthèses est restituée d'après les débris des signes ; elle n'offre cependant pas une certitude absolue. Le sens est toutefois naturel ; la barque en radoub était , c'est-à-dire renversée ; après sa réparation, elle s'est relevée de cette position.

K. *De longues membrures de bois de* TAMOU .

L'arbre *tamou* ou *tam* est rarement cité dans les textes ; il est du nombre des sept arbres sacrés de Denderah, mais il ne figure pas parmi les arbres rares du jardin du scribe Anna à Thèbes [1].

Le texte le plus significatif a été cité par M. Le Page-Renouf, d'après un monument mentionné au *Musée Clarac*, où il est parlé de *liquide* ou *huile de* TAM *pour allumer les lampes des temples* [2]. Il suit de là que l'arbre *tam* fournissait de gros et longs madriers, et d'un autre côté produisait de l'huile à brûler. Je ne vois guère que le noyer qui puisse satisfaire à ces deux conditions. Cet arbre, originaire de la Perse, a pu être connu des Égyptiens, au moins comme *arbre rare*. On sait que les Égyptiens de l'époque pharaonique recherchaient et importaient chez eux tous les produits naturels ou fabriqués

[1] Brugsch : *Recueil*, I, 36, 1. Voyez *Études sur l'Antiquité historique*, p. 396.

[2] *Zeitschrift de Berlin*, 1867, p. 33.

Digitized by Google

des nations étrangères, et en particulier les bois précieux [1].

On ne trouve plus de noyers en Égypte, mais on n'y trouverait pas davantage les arbres dont parle Pline, et qui étaient si gros que trois hommes en embrassaient à peine le tronc [2].

M. *Vous partirez ensemble* : , *d'un seul départ ;* c'est un idiotisme remarquable.

N. O. 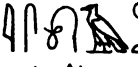 , *asouaout*. Ce sont des bois qui peuvent être plus larges et plus longs que les 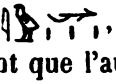 , *saaou* ; l'un de ces noms n'est probablement que l'augmentatif de l'autre. Ces pièces plus fortes étaient plus facilement fournies par l'arbre 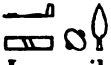 , *ash*, ou cèdre, que par le noyer et l'acacia. Le scribe prescrit positivement l'emploi de l'*ash* [3].

P. , ⲟⲩⲭⲁ, *magasin*, *lieu de dépôt*, affecté principalement aux objets volumineux, tandis que le est le trésor ou dépôt des choses précieuses. Pour les navires l'ⲟⲩⲭⲁ est le chantier, la cale.

Q. 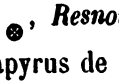 , *Resnou*, port du Nil qui nous est connu par le papyrus de Leide I, 368, pl. 179, dont j'ai donné la traduction dans la première série de mes

1 Voyez notamment *Études sur l'Antiquité historique*, p. 157.

2 *Hist. nat.*, XIII, 10.

3 Voyez ma dissertation sur *le cèdre dans les hiéroglyphes*, Rev. arch. 1861, et celle de M. de Horrack sur le *nom égyptien du cèdre*, ibid.

Digitized by Google

Mélanges égyptologiques [1]. *Resnou* signifierait littéralement : *la ville du midi de la ville ;* mais il n'est pas certain qu'il faille toujours attribuer aux noms propres la signification apparente des groupes qui les composent. D'après le document cité, *Resnou* paraît avoir été en relations avec Memphis.

R.

Vous examinerez les existants bois de

revêtement.

La construction de cette phrase est très-curieuse ; le dernier mot signifie *couvrir, revêtir.*

S. , ⲦⲚⲦⲚ, ⲦⲈⲚⲞⲞⲚ, *disposer, organiser, régler.* Un texte inédit donne l'exemple suivant :

, *je mets chacun à son rang, à la place qui lui convient.*

T. La proue, 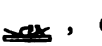 , copte ϩⲏ ; la poupe , copte ⲡⲁϩⲟⲧ. Ces deux noms sont restés les mêmes.

[1] Cette traduction est susceptible de quelques améliorations ; j'avais mal lu le nom géographique qui nous occupe ici.

Digitized by Google

NOTE SUR LE TRANSPORT D'UN COLOSSE

Les anciens Égyptiens ont taillé, transporté au loin et dressé sur leurs bases des monolithes de dimensions colossales. On s'est toujours demandé de quels procédés ils avaient pu faire usage pour accomplir des efforts qui nous sembleraient exiger aujourd'hui toutes les ressources de la mécanique. De notre temps l'abattage, l'embarquement et la mise en place de l'obélisque de la place de la Concorde ont pu être considérés comme un travail remarquable, ayant fait honneur à l'habile ingénieur qui l'a mené à bonne fin. Mais cet obélisque est de médiocres dimensions comparativement à quelques-uns de ceux que mentionnent les textes originaux. Celui dont parle le papyrus Anastasi I aurait eu 100 coudées, c'est-à-dire 45 mètres, non compris son pyramidion; d'autres monuments de ce genre sont cités comme ayant eu 108 coudées, c'est-à-dire une longueur plus que double de l'aiguille de Louqsor devenue parisienne. Mais, sans parler de ces colosses que le temps a fait disparaître, on peut encore voir à Rome l'obélisque de St-Jean de

Digitized by Google

Latran, qui est de Thothmès III, et dont la hauteur dépasse de moitié celle de celui de Paris[1].

Ammien-Marcellin nous a transmis quelques détails sur la difficile et merveilleuse opération du dressement de ce prince actuel des obélisques à la spina du grand cirque de Rome ; on avait élevé une charpente de hautes poutres, pareille à une forêt ; les solives et les cordages étaient en si grand nombre que leur épaisseur cachait le ciel ; par le moyen de cette machine compliquée, les efforts de plusieurs milliers d'hommes réussirent à élever l'obélisque et à le placer dans la cavité qu'on lui avait ménagée sur le piédestal[2].

Les Égyptiens paraissent avoir employé des moyens plus simples pour le transport des lourdes masses de pierre et l'érection des obélisques ; nul peuple n'éleva autant de colosses ; les aiguilles hardies abondaient sur les rives du Nil. Séti I, nous dit un texte, avait rempli d'obélisques la ville d'Héliopolis.

On ne connaît pas de grands obélisques antérieurs à la XII^e^ dynastie, mais l'usage s'en est continué presque sans interruption jusqu'aux basses époques.

Deux scènes monumentales nous montrent des rois consacrant des obélisques. En présence du dieu qui lui promet ses faveurs, le monarque dresse sur leurs bases

1 Conf. *Voyage d'un Égyptien*, p. 49.

2 Lorsque cet obélisque fut rétabli sur la place de Saint-Jean de Latran par ordre du pape Sixte V, il était rompu en trois morceaux : le dressement des trois fragments ne présentait plus autant de difficultés.

Digitized by Google

deux obélisques attachés avec des cordes ou avec des chaînes [1].

Il ne faudrait pas toutefois prendre à la lettre cette représentation symbolique ; ce n'est dans la réalité qu'une image graphique, un hiéroglyphe de l'expression 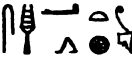 , *élever deux obélisques*. Le procédé qui consisterait à relever l'aiguille par son extrémité supérieure, sans la maintenir de chaque côté pendant le dressement, est évidemment inapplicable ; mais, si le procédé n'est pas détaillé par l'image, nous y trouvons du moins très-certainement l'indication de la marche de l'opération : elle consistait d'abord à élever le pied de l'obélisque sur le dé qui devait lui servir de base, puis à le faire lentement basculer sur l'un des angles de sa tranche inférieure jusqu'à ce qu'il tombât de lui-même et sans secousse sur sa base.

D'après ce qu'on peut comprendre dans les détails que nous donne le papyrus Anastasi I [2], on faisait usage de sable pour ces sortes d'opérations. C'est le procédé qui rendit célèbre Chersiphron, l'architecte du temple de Diane à Éphèse. Il élevait, sur un appareil rempli de sacs de sable, d'énormes corniches à une hauteur supérieure à celle des colonnes qui devaient les recevoir. On vidait ensuite les sacs de sable par le bas, et les corniches descendaient à leur place [3].

[1] Lepsius : *Denkm.* III, 148 : *Ramsès* II *dresse deux obélisques à Karnak*. Ibid. IV, 48 : *un Ptolémée dresse deux obélisques à Edfou.*

[2] *Voyage d'un Égyptien*, p. 48 à 51.

[3] Pline : *Hist. nat.*, 36, 14.

Digitized by Google

Lorsqu'il s'agissait seulement de traîner des matériaux ou des monuments considérables, les Égyptiens multipliaient les bras, comme le font encore aujourd'hui les Chinois; nous en pouvons juger par diverses scènes représentant l'opération. Ils se servaient aussi de bœufs attelés pour la traction des traîneaux chargés de grosses pierres.

La présente dissertation est consacrée à l'élucidation d'une de ces scènes, qui date de l'ancien empire, et dont la légende présente un intérêt particulier. Elle est sculptée sur l'une des parois d'un tombeau creusé dans le rocher, à Berscheh, bourgade de l'Heptanomide, au sud d'Antinoé. M. Lepsius l'a publiée dans son splendide ouvrage [1].

Kaï, le personnage qui s'est préparé cette sépulture, appartenait à une de ces familles considérables qui formaient sous la XII[e] dynastie une espèce d'oligarchie, se partageant le gouvernement des nomes. Nehera, fils de Numhotep, le plus célèbre représentant à nous connu de cette oligarchie, nous a laissé sa biographie dans les hypogées de Beni-Hassan.

Kaï était de race royale, car son père Thothhotep avait eu pour mère une fille du pharaon Osortasen I; cette généalogie illustre explique l'élévation de Kaï aux grandes charges de l'État. Il régnait à cette époque dans les hautes régions de la société égyptienne un esprit de caste et des tendances aristocratiques qu'on ne trouve point aussi nettement manifestées en d'autres temps:

[1] *Denkm.* II, 134.

Digitized by Google

être fils ou fille de *Ha*, c'était un honneur qu'on aimait alors à faire ressortir, surtout à propos des alliances matrimoniales. Notre Thothhotep est si fier de sa royale descendance qu'il oublie complètement de parler du personnage qui fut son père.

De même que son père Thothhotep, Kaï avait exercé un grand nombre de fonctions dont les noms nous sont connus par des monuments multipliés, mais dont la nature nous échappe à peu près complètement jusqu'à présent.

Voici les plus remarquables :

1. 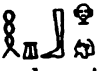 , *kharheb supérieur*, ou prêtre principal, lecteur dans les panégyries ;

2. 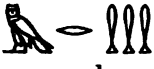 , *chef des prophètes*, c'est-à-dire chef du sacerdoce d'un temple ;

3. , *sam*, prêtre principal des funérailles et du culte des morts ;

4. 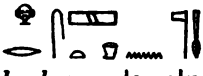 , *supérieur du mystère des hiéroglyphes*, le plus haut grade scientifique de la doctrine ;

5. , *grand des cinq*, c'est-à-dire chef d'une corporation de cinq membres, dont les attributions nous sont inconnues ; ce titre est composé comme ceux de *chef du conseil des Dix* ou de *président des Cinq-cents* :

6. , *Ha-sheta-khamer*. Le premier titre n'est ici qu'une désignation honorifique ; le

Digitized by Google

deuxième, celui du chacal, se trouve quelquefois isolé, souvent aussi lié à celui de khamer, comme ici ; on le trouve de même associé à celui de prophète et même de premier prophète, et à celui de *mer-no-dja* ou poliarque-gouverneur.

L'énumération donnée par le décret de Canope place, à la suite des prophètes, les prêtres nommés et , que la traduction grecque réunit sous la désignation de *prêtres entrant dans le sanctuaire*. Sur une statuette du Musée britannique on trouve une invocation aux prêtres dans l'ordre suivant :

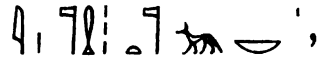

qui tend à prouver que le chacal debout, , a la même valeur que le chacal accroupi sur le pylône, , au moins dans le titre sacerdotal dont il s'agit ; la transcription *sheta* est fondée sur une des valeurs bien établies du signe du chacal accroupi, et même du chacal sur le pylône[1] ; je la considère comme vraisemblable mais non comme sûre.

Cette fonction de *sheta* pourrait être rendue par *prêtre de la sacristie*. Ceux qui en étaient investis avaient en effet le droit de pénétrer dans les sanctuaires et d'y toucher les images divines, pour les parer selon les règles de la liturgie, soit pour les exposer dans leurs reposoirs, soit pour les sortir dans leurs naos portatifs, lors des

[1] Sharpe : *Egypt. Insc.*, 112, 7.
[2] Dümichen : *Zeitschr. de Berlin*, 1865, 3.

Digitized by Google

fêtes à exodes. Il y avait des *sheta* attachés à la personne des rois ou au palais [1].

Par analogie, on peut croire que ces *sheta* rendaient aux souverains les mêmes soins intimes et familiers qu'aux effigies divines. C'est peut-être pour ce motif que Thothhotep et Kaï remplissaient aussi les fonctions de 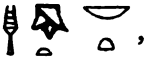 , *maître de toute tunique*, et de , *maître des deux nas*, c'est-à-dire des deux siéges de parade [2]. Nous savons que le roi et la reine avaient chacun un *nas* ; les fonctionnaires attachés à ces siéges étaient ceux de l'intimité, de la domesticité personnelle des souverains, et ceci nous explique le titre de nos deux personnages, que nous allons examiner sous le n° 9.

9 , *supérieur des ouvrages du Khent* [3], c'est-à-dire de tout ce qui se fait dans l'appar-

[1] *Denkm.* II, 72 : Sharpe : *Egypt. Insc.* II, 92, 6 ; Brugsch : *Recueil*, I, pl. 6, 3, 2.

[2] , phonét. , *nas*. D'après les textes, c'est un endroit sur lequel on se plaçait, on s'installait, on s'asseyait. Les dieux placent les rois sur leur *nas* ; les rois placent les fils sur le *nas* de leurs pères ; le dieu Soleil dans sa barque était sur un *nas*. Les défunts demandent le *nas* d'Osiris pour y reposer ; les âmes, après la mort, sont dans des *nas*. Il suit de là que le *nas* désigne à la fois le siége royal ou trône, le siége du maître dans l'appartement intime et le local qui contenait ces siéges. Le *nas* est le signe de la puissance pour les rois et celui de la propriété privée.

[3] Au papyrus judiciaire de Turin, il est question du

et du *du siége royal*. Ce sont aussi des fonctionnaires intimes

Digitized by Google

tement intérieur du roi ; le droit d'approcher le roi, de le voir, de le suivre partout, constituait dans l'ancienne Égypte une très-haute prérogative.

Quant au titre de , *khamer*, qui était en usage dès l'époque des pyramides et que les Saïtes remirent en honneur, il semble se rapporter à une fonction civile ; il est souvent accompagné de l'indication de la ville où la fonction est exercée, par exemple : *khamer d'Héliopolis*, *de Saïs*, *de Tep*, *d'Edfou*, etc., etc. Mais le titre de , ou *khamer divin*, doit encore rentrer dans l'ordre sacerdotal.

10. , *supérieur de sa ville*, *poliarque*.

11. , grand supérieur du nome d'Oun (Hermopolite) ; c'est le *nomarque*.

Nos deux personnages étaient au service des pharaons Amenemha II et Osortasen II, et leur fils Nehera, revêtu de la dignité d'intendant des prophètes, fut attaché au sacerdoce de la pyramide d'Osortasen II, nommée *sha*, , ou l'*élevée*.

Au surplus, la plupart de ces fonctions, les plus importantes surtout, qui étaient celles de *nomarque* et de *poliarque*, s'étaient transmises du père au fils, et ensuite au petit-fils, non pas en vertu d'un droit héréditaire, mais par la bienveillance du pharaon, que les inscriptions du tombeau appellent toujours le dieu.

mais nullement des eunuques attachés au prétendu harem des pharaons. Le siége de la reine avait aussi un .

Digitized by Google

Le monument que je me propose d'expliquer est composé d'une inscription hiéroglyphique de douze colonnes, que je reproduis sur la planche V, et d'un grand bas-relief représentant le transport d'un colosse. Quatre rangs de 43 hommes chacun tirent à la corde le monolithe chargé sur un épais traîneau de bois. Le colosse, fortement cordé, avec bourrelets interposés pour éviter l'usure du calcaire par les câbles, est fixée sur le traîneau au moyen de deux crampons latéraux retenant un câble passant par-dessus les genoux de la statue. Les cordes de traction sont fixées par des nœuds à une boucle placée à l'avant du traîneau ; un individu debout sur l'avant du socle verse un liquide sur le chemin devant le traîneau pour faciliter le glissement, tandis qu'un autre personnage, monté sur les genoux du colosse, commande la traction en battant des mains de manière à assurer l'harmonie des efforts. A terre et en face se trouve un troisième personnage frappant l'un sur l'autre deux espèces de battoirs ou pilons à surface plate, sans doute pour répéter avec plus de force et de sonorité le signal régulateur.

Derrière la statue douze individus suivent le mouvement, prêts à porter assistance en cas de besoin : trois autres tiennent le bâton de la fustigation ; c'est la force de police. D'autres enfin sont chargés d'une pièce de bois ayant d'un côté des crans irréguliers, dont l'usage se devine mal, et devant eux marchent les porteurs d'eau.

Au-dessus de la scène défilent en bon ordre les jeunes recrues militaires qui ont préparé le chemin.

Digitized by Google

Ces préliminaires exposés, nous donnons la traduction suivie de l'inscription : des notes explicatives, signalées par des lettres dans l'ordre alphabétique, justifieront ou commenteront les passages intéressants ou difficiles.

Traduction :

« Transport d'une statue de treize coudées en pierre « de Ha-Noub (A). Or (B), le chemin sur lequel elle « devait aller était plus difficile (C) que toute autre « chose (D), et (il était) difficile d'amener des hommes « de traction assez nombreux (E) pour cela, à cause « de la pierre, difficile à l'instar d'une pierre de taille (F).

« Je fis partir des compagnies (G) de jeunes recrues « (H) pour faire le chemin, ainsi que des corporations « d'ouvriers sacrés (I) et d'ouvriers tailleurs de pierres « (J), leurs maîtres avec eux. (Je)[1] dis : Que des « hommes au bras fort aillent pour l'amener ! Mon « cœur se dilatait ; tous mes concitoyens étaient dans « l'allégresse ; c'était plus beau à voir que toute autre « chose. Le vieillard parmi eux s'appuyait sur le jeune, « et les forts s'opposaient à ceux dont le cœur faiblis- « sait[2] ; leurs bras [3] devinrent puissants : l'un d'entre « eux faisait l'effort de mille (R).

« Alors cette statue à socle carré (L) se mit à sortir « de la montagne, spectacle grandiose plus que toute « autre chose.

[1] Lacune.

[2] Je lis ici 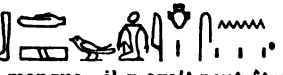 .

[3] Le groupe manque ; il y avait peut-être : *leur cœur*.

Digitized by Google

« Des barques de transport, équipées, remplies de « richesses, évacuèrent mes troupes de recrues ; les « corporations de rameurs évacuèrent la statue (M). « Leurs paroles concernaient ma glorification et les « récompenses qui me furent accordées de la part du roi.

« Mes enfants, bien parés, étaient auprès de moi ; « mes concitoyens poussaient des cris de glorification.

« J'arrivai dans cette ville (N) ; les femmes s'assem- « blèrent joyeuses ; c'était beau à voir plus que toute « autre chose.

« Les *Haou* ( ) furent faits *Ha-sheta-* « *khamer* [1] ; je fus fait *chef* [2] dans cette ville. J'établis « des bassins sur le Nil (O).

« On ne porta point envie à ce qui m'a été fait.

« Je me suis fait (une tombe) [3] avec un soin religieux « pour le corps éternel (P), lorsque je me coucherai « dans cette sépulture aux œuvres de corps éternel (Q). »

Ce petit texte est d'un grand intérêt philologique, en ce qu'il nous présente un excellent exemple des difficultés contre lesquelles nous avons encore à lutter malgré les progrès de la science : texte incomplet, style un peu différent de celui des beaux temps du nouvel empire, mots inconnus ou complètement nouveaux, et acceptions particulières de mots dont certains sens ont déjà été

[1] Voir ci-devant, p. 107, l'explication de ce titre.

[2] Mot emporté par un éclat de la pierre.

[3] Lacune ; le mot *tombe* est suppléé d'après les vraisemblances.

Digitized by Google

constatés. Les notes philologiques qui suivent feront ressortir quelques-uns de ces points de difficulté.

B. 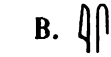 , copte ⲉⲓⲥ, *voici que*, *ecce*, *en*. Cette particule séparative peut être rendue, suivant les cas, par toutes les particules du même ordre de la langue française. Les répétitions fréquentes n'étaient pas fatigantes pour les oreilles égyptiennes comme elles le sont pour les oreilles françaises.

A. [1]. Ce groupe désigne quelquefois une localité située à Memphis ou près de Memphis, dont il ne peut être question ici; par sa composition : *demeure d'or*, Ha-noub, il a dû servir à nommer des palais ou des localités diverses[2]. Dans notre texte il désigne le lieu d'où a été retiré le bloc de pierre dont on a fait la statue. Il y a plusieurs carrières anciennement exploitées à peu de distance de la petite vallée de Berscheh, sur la rive droite du Nil; mais, de ce que le tombeau est creusé dans cette vallée, il ne s'ensuit pas nécessairement que le colosse en ait été extrait. Ce qui donne de la probabilité à l'identification de Ha-noub avec les carrières de cette localité, c'est le proche voisinage d'Hermopolis, ville où nos personnages ont exercé leurs hautes fonctions. Cette question est de celles qu'une rencontre heureuse peut résoudre positivement.

[1] Dans le texte le signe *or* est dans l'intérieur du signe *demeure*.

[2] Je l'ai rencontré comme équivalent de 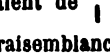 , *Diospolis* ou *Thèbes*; mais c'était selon toute vraisemblance le nom d'un édifice pris pour celui de la ville.

Digitized by Google

C. , *sheta oer-t.* J'ai le premier signalé et démontré la valeur *secret*, *mystère*, qui appartient au groupe *sheta*. Après avoir été contestée, cette valeur est aujourd'hui reconnue par tous les égyptologues ; elle est prouvée par des textes sans nombre. *Sheta oer* ou *grand mystère* est une expression très-commune pour caractériser les mythes secrets, les cérémonies mystérieuses, les formules magiques, etc.

Dans notre texte, le sens *secret*, *mystère*, n'est pas admissible ; le mot *sheta* y revient trois fois et qualifie le chemin à établir, les hommes employés à la traction, et la pierre elle-même ; tout cela est patent, visible, manifeste ; mais il est aisé de voir que l'idée de *difficulté, chose ardue, épineuse, qu'on ne sait comment accomplir*, remplit parfaitement toutes les conditions du texte. Cette idée est du reste connexe de l'idée *mystère, chose impénétrable, inconcevable.*

Il est donc bien certain que *sheta* signifie aussi *difficile*, et probablement c'est là le sens primitif du mot. La constatation de cette nouvelle valeur aidera puissamment à l'interprétation de certains textes jusqu'à présent inexplicables.

D. 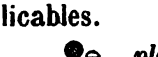 , *plus que toute chose.* Cette forme du comparatif de supériorité revient plusieurs fois dans le texte.

E. 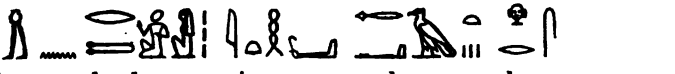

Amener des hommes tirant, grands pour cela.

Cet emploi du mot *grand* est digne de remarque ; il

Digitized by Google

est du reste analogue à des formes déjà connues : *grands de mort* pour *dignes de mort ; grands plus qu'on ne pourrait le dire.* , comme , se dit de la grandeur, de la quantité et du nombre. La difficulté de la traction était grande ; le texte fait plus loin ressortir cette circonstance lorsqu'il dit que *chaque homme fort faisait l'effort de mille.*

F. 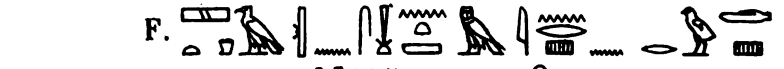

J'ai assimilé à , COHI, *similis*, quoique, après ce mot, on trouve généralement la préposition et non . C'est une différence qui peut tenir au style de l'époque. Toutefois il existe un groupe déterminé par la pierre, et l'on pourrait peut-être traduire : *à cause de la pierre difficile senen* (étant) *en pierre de taille.* Mais cette phrase est embrouillée et ne rend probablement pas bien l'égyptien ; la première traduction est plus sûre.

G. , ϫⲁⲩ-ⲟⲩ, *des familles, des associations d'individus.* Ce mot se dit aussi de la famille proprement dite, et surtout des descendants ; dans ce sens le copte l'a conservé dans ϫⲱⲙ, *generationes.*

H. , *jeunes bons.* Ce sont les recrues de l'armée égyptienne. On les voit, à la rangée supérieure du tableau qui précède notre texte, défilant par files de onze hommes bien alignés ; les dernières files portent des rameaux en signe de réjouissance ; leur

Digitized by Google

tâche, qui consistait à faire le chemin pour la traction du colosse, était accomplie.

I. . La partie grecque de l'inscription de Canope nous a donné pour ce groupe la traduction φυλή, *tribu*, *section*, *famille*, *classe*. Mais j'ai montré, dans une dissertation spéciale [1], que nous n'avions pas besoin de cette assistance pour arriver à la constatation de ce sens. Ce passage de notre texte est une preuve de plus à l'appui de l'exemple que j'ai cité dans la dissertation rappelée.

, voir ci-devant, p. 6.

J. 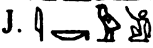 . Ces ouvriers sont cités avec les tailleurs de pierre [2] et avec les sculpteurs [3]; ils étaient commandés comme les autres corporations par un *mer* [4]. Deux curieuses variantes de leur nom , m'ont suggéré l'idée *vétérans*, *anciens ouvriers*. Mais le déterminatif du *vieillard* n'est probablement qu'un caprice graphique, faisant allusion à un sens secondaire du mot.

K. . Phrase très-simple donnant un sens précis pour le groupe ⲛⲍ, *forcer*, *faire effort*.

L. , de ⲁⲕⲧ, *quatre*, pierre à quatre faces, cube de pierre. Je crois que cela signifie que la statue n'étant pas évidée, formait en quelque sorte un

[1] *Zeitsch. de Berlin*, 1870, 111.
[2] *Denkm.* III, 229.
[3] Reinish : *Monum. de Miramar*, p. 39. — *Denkm.* II, 149, e.
[4] *Denkm.* II, 138, c.; ibid., 149, e.

Digitized by Google

cube, et conséquemment était d'un poids énorme. C'est probablement pour le même motif qu'un peu plus haut elle est comparée à une pierre de taille.

M. Toute la phrase, depuis la mention des barques, est traduite conjecturalement. On y rencontre deux fois le groupe , qui ne se trouve pas ailleurs, et qui ne me fournit aucun sens satisfaisant. Aussi je crois hors de propos de donner des explications sur les vraisemblances qui m'ont guidé. La difficulté peut être levée par la rencontre du même groupe dans un texte clair.

N. *J'arrivai dans cette ville.* Il s'agit évidemment de la ville dont notre personnage fut nommé gouverneur; c'est-à-dire d'Hermopolis. L'expression 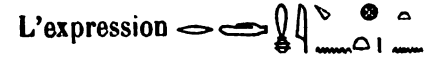 mérite d'être remarquée.

O. . J'ai traduit le mot *makhatou* d'après son déterminatif que je crois être un bassin avec rigole fermée. Des bassins de cette sorte, qu'on ouvrait pour recevoir l'eau du Nil et qui la conservaient pendant les basses eaux, répondaient aux besoins d'irrigation de l'Égypte. Mais tout cela n'est qu'une conjecture. Il est seulement certain que l'objet fondé par notre personnage était d'une certaine importance et de nature à lui mériter les sympathies de ses concitoyens.

P. Q. , *corps éternel*; cette phraséologie signifie l'*éternité*, *la durée sans fin*; le *corps éternel* est évidemment la momie, qu'on a appelée plus tard *sahou*.

Digitized by Google

La rareté des papyrus datant de l'ancien empire donne un prix tout particulier à l'inscription que nous venons d'analyser. Relativement à l'époque du nouvel empire, les rapports des fonctionnaires sur l'exécution des missions dont ils étaient chargés sont parvenus jusqu'à nous en nombre assez considérable. Mais pour les temps antérieurs nous ne possédons encore que quelques inscriptions funéraires, dans lesquelles les défunts étalent complaisamment leurs services, leurs mérites et les récompenses que le roi leur a conférées. Le texte qui a fait l'objet de la présente dissertation est de cet ordre. De même que la grande et belle inscription de Nehera-si-Numhotep, il nous montre, entre le style de la fin de l'ancien empire et celui du commencement du nouvel empire, des différences assez sensibles pour témoigner de changements notables survenus en Égypte pendant l'époque intermédiaire, qui correspond à la domination des Pasteurs. Relier monumentalement l'histoire d'Ahmès I et de ses prédécesseurs les Sekenenra avec celle des dernières dynasties de l'ancien empire, c'est toujours le problème le plus important et le plus ardu que la science égyptologique ait à résoudre. Il faut noter avec soin les moindres circonstances qui peuvent en faciliter la solution.

—

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DES SCRIBES KAOUISAR ET BEKENPTAH

La belle collection des papyrus hiératiques de Leide contient des documents de nature fort diverse ; j'en ai fait connaître la composition dans les *Notices sommaires* jointes à la publication des textes [1]. Mais ces premiers aperçus n'étaient que provisoires ; ils appellent une étude plus approfondie. A mesure que progresse la science du déchiffrement il est bon de revoir avec soin tous les textes importants dont l'explication n'a eu lieu qu'à l'aide de ressources plus limitées. C'est un excellent moyen de constater la réalité du progrès, et l'on recueille ainsi, dans des textes qu'on avait pu croire épuisés, une récolte souvent abondante de notions intéressantes.

Les compositions magiques abondent dans les papyrus hiératiques de Leide ; souvent des écrits de nature beaucoup plus intéressante pour nous n'y ont trouvé place

[1] Leemans : *Monuments égyptiens du Musée de Leide*, quatorzième livraison.

Digitized by Google

que par manière de remplissage, lorsqu'il était resté quelque espace libre à côté des mystiques formules. C'est dans ces conditions que se trouve inscrit le texte qui nous parle des vivres distribués aux Hébreux employés à la construction de la ville de Ramsès, texte dont j'ai donné la traduction dans ma deuxième série de Mélanges égyptologiques [1].

Ce texte important fait partie de la correspondance des scribes Kaouisar et Bekenptah, laquelle consiste en cinq pages inscrites sur le papyrus magique I. 348 [2]. La dernière page n'est pas complète; de ses deux dernières lignes quelques mots subsistent seuls, de telle sorte qu'il n'est pas possible de résoudre la question de savoir si la dernière lettre était intégralement reproduite sur le même papyrus. Le contraire semble probable, car les derniers groupes lisibles font encore partie d'une longue énumération de métiers, et il ne reste après eux qu'un espace insuffisant pour les formules finales usitées dans la correspondance officielle des scribes.

Il est par conséquent vraisemblable que la série de lettres dont il s'agit se continuait sur quelque autre papyrus.

Mais chacune des lettres de ces sortes de correspondances forme un tout distinct, indépendant, susceptible d'être étudié à part, ce qui n'est pas le cas des textes

[1] Page 143. Un autre texte, publié et analysé dans la même dissertation, cite le même fait et paraît être une pièce originale (ibid., p. 146).

[2] Leemans : *loc. laud*, pl. 148 et 149.

Digitized by Google

étendus, historiques ou religieux, qu'il est souvent indispensable d'analyser dans leur entier pour en bien posséder l'intention.

Parmi ces lettres il en est de presque insignifiantes, ne contenant que des formules de politesse ou d'obséquiosité et des protestations de zèle de la part des subordonnés à l'égard de leurs supérieurs. D'autres, au contraire, contiennent des mentions intéressantes pour l'histoire, et surtout pour la connaissance des mœurs et des usages de la vie privée. Ce mélange de pièces sans intérêt et de documents importants ne se présente nulle part plus caractérisé que dans la correspondance des scribes Kaouisar et Bekhenptah. Pour ce motif j'ai cru devoir en donner ici la traduction aussi complète que le permettent les lacunes du papyrus qui nous en a conservé la copie.

Ce papyrus est, comme nous venons de le dire, couvert de textes magiques dont le plus important remplit entièrement l'un de ses côtés, plus une page du second côté. A ce deuxième côté appartiennent aussi des formules destinées à préserver des terreurs nocturnes et à combattre l'effet destructeur du feu. Ces formules occupent les deux pages numérotées II et III de la publication de M. Leemans (pl. 147).

La page IV et la page V contiennent chacune, dans le plus beau type hiératique connu, la légende royale de Ramsès II, dont voici la traduction :

« L'Horus, taureau puissant, aimant la vérité, sei-
« gneur des fêtes trentenaires comme son père Ptah

Digitized by Google

« Totounen, seigneur des diadèmes, qui soigne l'Égypte
« et châtie les nations, Ramessou, enfant des dieux,
« qui possède les deux mondes, Horus divin, toute-
« vie, tout-salut, toute-force; maître des années; le
« très-victorieux, le roi de la haute et de la basse
« Égypte, seigneur des deux mondes. Ousormara-
« Sotepenra, fils du Soleil, seigneur des diadèmes,
« maître des deux couronnes, semblable à Toum,
« Ramessou-Mériamon, vie-santé-force, seigneur
« d'Hermonthis. »

Ces légendes semblent n'être que des essais calligraphiques proposés à un jeune scribe comme leçon d'écriture. Le maître ne s'est préoccupé que de la forme et n'a pas visé à la correction, ainsi qu'on peut le voir dans le groupe désignant les panégyries ou fêtes trentenaires, lequel est incomplet, ou du moins privé de son déterminatif, ce qui est un cas très-exceptionnel et même unique. A la fin de l'une des légendes, le scribe-professeur a inscrit deux mentions consécutives de la grande intendance de Ramsès II (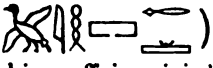), ce qui nous prouve que nous avons bien affaire ici à de simples exercices de plume, et non au préambule d'une pièce officielle quelconque.

Mais ces exercices calligraphiques ne nous montrent pas moins l'état d'esprit des scribes; s'ils tracent plusieurs fois la légende de Ramsès II, c'est par le motif que ce glorieux pharaon est alors le maître de l'Égypte. C'est pour une raison du même genre qu'ils répètent la men-

Digitized by Google

tion de la grande intendance de ce monarque, à laquelle ils étaient certainement attachés.

Cette *grande intendance* comprenait un grand nombre de services administratifs ; des établissements d'instruction publique en dépendaient, ainsi que la gestion des domaines royaux [1]. Ces observations nous livrent en quelque sorte la date du document.

Après ces légendes royales, nous arrivons à la page VII du papyrus, où commence la correspondance que nous allons traduire :

Page VI.

Le scribe Kaouisar [2] pour satisfaire son maître le scribe Bekenptah [3].

Pour le bonheur [4] !

1 Conf. *Voyage d'un Égyptien*, p. 23.

2 . Le déterminatif ne prouve pas que Kaouisar fût d'origine étrangère. C'est seulement un signe attaché à la syllabe *sar*, signifiant *Seigneur* dans les langues araméennes. En hébreu le radical est שרא, *princeps fuit*. Le titre honorifique de *sar* appartenait aussi à la langue égyptienne et se trouve même sous l'ancien empire.

3 Ce nom signifie *serviteur de Ptah*.

4 , litt. : *pour vie-santé-force*. Les deux derniers termes ont été traduits dans le décret grec de Canope par la formule Αγαθῃ τυχῃ. C'est l'état parfait de santé et de bonheur. Tous les peuples orientaux se servent de ces formules de bon augure, dont l'oubli est pour eux de mauvais présage. se dit parfois des objets matériels, et indique leur parfait état (voir aussi : *Voyage d'un Égyptien*, p. 33).

Digitized by Google

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

La maison de mon maître est en bon état [1];

Ses bestiaux, qui sont dans la maison de mon maître, sont en bon état;

Ses serviteurs sont en bon état;

Ses bestiaux, qui sont aux champs, sont en bon état.

Ne t'inquiète pas d'eux.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

J'ai obéi à la mission que m'a donnée mon maître en disant:

Donne des vivres aux hommes de guerre, ainsi qu'aux Aperiou (*Hébreux*) qui traînent la pierre pour le grand pavillon d'habitation de la demeure de Ramsès-Mériamon, le seigneur aimant la vérité, sous l'autorité du général des Madjaïou Amenemam.

Je leur donne leurs vivres chaque mois selon la règle excellente que m'a dite mon maître [2].

Page VII.

Autre objet pour satisfaire mon maître. Le scribe Kaouisar pour satisfaire son maître.

[1] La formule , *il est que*, *il existe que*, qui commence toujours ces lettres, donne plus de force affirmative à la phrase; mais elle se prête mal à une traduction correcte en français. Je l'ai supprimée partout.

[2] Ce texte est transcrit en hiéroglyphes, avec traduction interlinéaire dans *Mélanges égypt.* II, p. 143.

Digitized by Google

J'ai eu soin d'exécuter tous les ordres dont mon maître m'a chargé [1], parfaitement, entièrement [2], complètement.

Je n'aurai pas donné lieu à mon maître de me réprimander.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

La demeure du dieu [3] qui est sous l'autorité de mon maître est en état parfait, entièrement, complètement.

Ses offrandes divines entrent devant lui chaque jour [4], pour ses vêpres de chaque jour [5], en pains, bière, taureaux, canards, vin, préparations végétales [6], encens, légumes frais [7] et toute espèce de bonnes choses, d'une

[1] Littér. : *que mon maître a placés sur ma face.*

[2] . Cet adverbe est orthographié généralement d'une manière fort capricieuse. Voir ci-devant, p. 19, et tome I, p. 88.

[3] Il s'agit ici d'un palais ou d'un temple, dans lequel était établi un culte du roi lui-même.

[4] Le temple recevait les approvisionnements nécessaires pour les oblations, et le culte y était régulièrement célébré.

[5] . Je ne connais que ce seul exemple du mot ⲛⲟⲩⲧ déterminé par le signe de la nuit. Le mot *vêpres*, qui éveille l'idée d'une cérémonie ayant lieu le soir, doit rendre à peu près le sens de l'égyptien.

[6] . C'est un objet d'offrande le plus souvent déterminé par le signe des substances pulvérulentes, par celui des fruits ou par celui des végétaux. On en faisait avec du froment. On pourrait y voir une espèce de pâtisserie ; comparez le copte ⲧⲱⲱⲣⲉ, *cuire*.

[7] 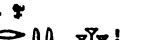 , ⲣⲉⲛⲓ-ⲧ ; on trouve aussi l'orthographe 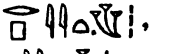 , ⲣⲉⲛⲛⲓ-ⲧ. Le radical est l'égyptien 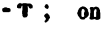 , ⲣⲉⲛⲛⲉ, *jeune*.

Digitized by Google

manière vraiment convenable; son divin symbole est tenu pur.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

L'officier d'infanterie Netjem est venu à Pa-Ptah [1]; il a fait amener une statue du pharaon et l'a fait entrer au temple de Pa-Ptah nefer-ho-neb-ankh-to [2].

Je fais savoir à mon maître que l'Horus Ramsès-Mériamon est dans Pa-Ptah [3].

Page VIII.

Pour le bonheur.

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Le scribe Kaouisar pour satisfaire son maître le scribe Bekenptah.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

J'ai eu soin d'exécuter tous les ordres dont mon maître m'a chargé, convenablement, parfaitement, entièrement, complètement.

Je n'aurai pas donné lieu à mon maître de me réprimander.

[1] *La demeure de Ptah.* C'est le nom sacré de Memphis.

[2] *La demeure de Ptah à la belle face, seigneur de Ankh-to.* Ankh-to (*la vie du monde*) est le nom d'un quartier de Memphis.

[3] Cette dernière phrase est incomplète; le sens en est rétabli conjecturalement.

Digitized by Google

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Je suis venu de Parétou [1] avec les deux barques [2] de pêche portant le poisson qui est pour la bari [3], dans l'endroit où se trouve l'intendant des travaux Hornakht, et je suis retourné par le district le Tatan [4]. Je l'ai trouvée (*la bari*) au port d'Ousormara-Sotepenra [5], sous l'autorité du porte-enseigne Rekhi Kherpiromaou [6].

Alors je fis..... [7] convenablement. Je partirai pour le lieu où sont les barques de transport du..... [8],

1 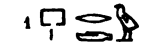 , localité inconnue placée sur le bord d'un cours d'eau ou d'un lac ; la syllabe initiale est effacée, mais le trait | se distingue encore.

2 KARO, barque de pêche, ci-devant, p. 76.

3 , copte BAPI, *scapha*.

4 , l'*aat Pi-tatan*. C'est la lecture la plus probable. Cependant, si l'on considérait comme un trait de plume accidentel le crochet supérieur du groupe déterminé par l'eau, on serait tenté de lire : l'*aat de l'eau*. Ce nom désigne un lieu où l'écrivain de la lettre a pu revenir en barque depuis Pa-Rétou. Nous sommes vraisemblablement dans les lagunes de la basse Égypte. 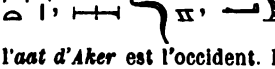 , *aat*, signifie *quartier*, *localité*; l'*aat d'Aker* est l'occident. L'*aat* ou *quartier de l'occident* à Thèbes était aussi nommé Kheft-neb-es, *la face de son seigneur*. (Voyez ci-devant, tome I, p. 105.)

5 Port nommé d'après le prénom de Ramsès II.

6 Il n'est pas certain que les groupes Kherpiromaou soient un nom propre ; mais ils ne me suggèrent aucune autre idée.

7 Lacune.

8 Lacune.

Digitized by Google

Page IX.

et lorsque je serai devant ces barques je ferai embarquer la moisson du temple de Ptah qui est sous l'autorité de mon maître, afin de débarrasser les objets qui sont au port en les y plaçant selon la règle que m'a dite mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Le scribe Kaouisar pour satisfaire son maître le scribe Bekenptah.

Pour le bonheur !

Envoi fait pour l'information de mon maître.

J'ai obéi à tout ce que m'a mandé mon maître, à savoir : donne la nourriture des gazelles [1] et des oryx [2], ainsi que des bestiaux qui sont à la métairie [3], d'une manière convenable [4].

Ne t'en inquiète pas.

Pour le bonheur !

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Ici finissent les lettres adressées par le scribe subor-

[1] 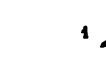 , ⲩⲁⲁⲟⲩ.

[2] 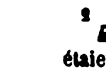 , copte ⲥⲁⲣⲥⲉ, *dorcas*. La gazelle et le dorcas étaient deux animaux de sacrifice.

[3] , ⲕⲟⲩ, mot qui ne se rencontre pas ailleurs ; l'écurie est souvent désignée par le signe ou .

[4] Les mots *d'une manière convenable* se rapportent au commencement de la phrase : *j'ai obéi*.

Digitized by Google

donné à son supérieur ; il ne nous reste à traduire que la dernière pièce du papyrus ; c'est un ordre adressé par Bekenptah à son subordonné, et en même temps le document le plus intéressant de la collection, en ce qu'il nous donne un tableau des emplois publics et des professions diverses chez les Égyptiens à l'époque des Ramessides. Il est fort regrettable que ce texte soit mutilé à son commencement et à sa fin, qui correspondent aux dernières lignes des pages IX et X du papyrus. Les lacunes nous font perdre l'indication de la localité à laquelle s'applique ce dénombrement, et rendent incomplète la liste des professions ; mais ce document n'en est pas moins d'un grand intérêt. Les vastes palais ou temples de la ville de Thèbes formaient des agglomérations particulières, ayant une population souvent considérable et formant comme des villes distinctes. Ramsès III affecta au service du temple de Toum-Harmakhou, à Héliopolis, 12364 personnes. Il est probable que le recensement que nous allons traduire se rapporte au temple auquel était préposé Bekenptah, et ce pourrait être le grand temple de Ptah à Memphis.

Page IX, lig. 6.

Le scribe Bekenptah pour parler au scribe Kaouisar [1] :

On te porte cet écrit de correspondance. Lorsque ma lettre t'arrivera, tu feras le partage..... [2] de la ville.

[1] On voit que le supérieur se dispense des formules de politesse que le subordonné répète à satiété.

[2] 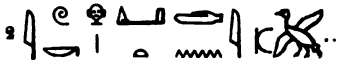 ..... ; les groupes suivants sont

Digitized by Google

Acquitte-toi de tout ce que tu auras à faire complètement, entièrement; avise à exécuter convenablement ce que tu as à faire pour la culture [1].

Vois le nombre des domestiques ruraux [2], ayant grande attention de me faire connaître chaque homme par son nom :

Celui qui fait le dénombrement des travaux;

Les lettrés [3];

Les ouvriers en bois et en métal [4];

Les corporations [5] faisant toute espèce d'ouvrage de culture [6].

effacés dans l'original; quelques-uns ont été rétablis par le dessinateur, mais ces restitutions me paraissent au moins incertaines.

[1] Cette phrase est incomplète. J'y rétablis le groupe ϩANNOTI dont il va être question ci-après.

[2] 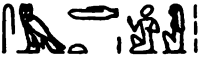 , les *Semtot*. J'ai donné ci-devant, tome I, p. 84, la véritable explication de ce titre dans lequel on a vu d'abord les *Sémites*, puis en dernier lieu les *phylacites*. Ce sont les *manœuvres*, les ouvriers chargés des ouvrages les plus grossiers. La magnifique publication de M. Mariette sur Abydos (tome I, 8, 88), parle de *Semtot* employés sur les domaines territoriaux du temple et chargés d'y emmagasiner les produits.

[3] 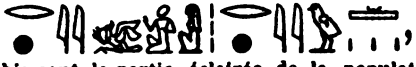 , *les Rekhis savants*. Les Rekhis sont la partie éclairée de la population; mais les *Rekhis savants* désignent sans doute spécialement les individus ayant reçu une instruction supérieure, comme par exemple les *lettrés* en Chine.

[4] 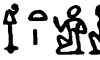 .

[5] ϩAIOT, *familles*, etc; voir ci-devant, p. 116, G.

[6] , ϩANNOTI. La racine ϩi correspond à un grand nombre de radicaux qui ont laissé des traces dans

Digitized by Google

Les artistes [1] faisant des ouvrages de précision [2] :
Les messagers pour les travaux ;
Les chefs qui président à la culture (ϩANNOTI) ;
Le grand majordome ;
Le commandant des militaires [3] ;

le copte : ϩBN, *movere se* ; ϩHN, ϩWN, *accedere* ; ϩOH, *jubere* ; ϩNAAT, *vas, crater, instrumentum, res quævis* ; ϩNB, *voluntas*, etc. En égyptien ϩAN (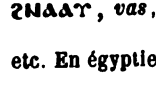) est le nom de la pioche du cultivateur, et le verbe ϩANNOT peut signifier *piocher*, *cultiver*. et signifient *trancher*, *couper*, *immoler*. Le sens *cultiver*, *culture*, *cultivateur*, est le seul vraisemblable quant à présent. Mais il n'est pas clairement démontré ; il existe un groupe , ϩANOTTI, qui a cette signification, et ne paraît pas être une variante de ϩANNOTI. Ce dernier mot revient plusieurs fois dans le texte, où il n'en existe pas d'autre pouvant se rapporter au détail important de la culture.

[1] , *les experts de leurs mains.*

[2] Je lis 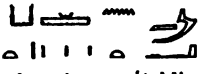 , *ouvrages de justesse, d'exactitude* ; mais les signes rétablis par le dessinateur à la place de laisseraient lire l'hiératique de , ce qui ferait songer à une autre fonction, les 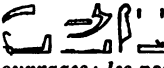 . On lirait dans ce cas : *les artistes qui font des ouvrages ; les porte-vérité, messagers pour les travaux.* Mais ce dernier sens est moins naturel.

[3] 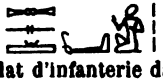 . Ce groupe se trouve avec le déterminatif du soldat d'infanterie dans l'inscription de Piankhi (Mariette : *Monum. div.*, I, 8).

Digitized by Google

Les horoscopes rapportant à la connaissance du puissant [1] ;

Le grand des appartements [2] ;

Le scribe de la table ;

Les vérificateurs ;

Le conducteur [3] du service ;

Le conducteur des messagers de la culture [4] ;

[1] . *Les gens de l'heure* dont il est ici question ne me paraissent pas devoir être confondus avec les prêtres nommés *Horoscopes*, et qui sont cités après les prophètes, les pères divins et les Khar-heb (Dümichen : II *Hist. Inschr.*, 55, c.). D'après l'explication donnée par le texte, qu'ils rapportent à la connaissance de l'*Ousor* (le *puissant*, le *dominateur*), je suis incliné à supposer que ce sont des surveillants et surveillantes se remplaçant d'heure en heure et rendant compte au pharaon ou au maître.

[2] . Dans l'inscription de Piankhi (Mariette : *loc. laud.* V, 103), l'orthographe est 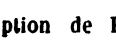 . C'est le lieu où sont entreposés les objets les plus précieux de la maison : on trouve aussi ce mot désignant l'endroit où un tribunal s'assemble (*pap. Sallier* II, 11, 2).

[3] , abréviation de . Ce mot signifie *porter*, *tenir*, *prendre*, et aussi *conduire*, *mener*. Les corps d'état avaient tous un porte-bannière qui marchait à leur tête dans les cérémonies publiques et qui remplissait dans la corporation certaines fonctions, celle de *conducteur*, par exemple.

Le scribe Kaouisar doit inspecter tous les membres de certaines corporations ; mais pour quelques autres corporations il n'aura à s'occuper que de leur porte-bannière.

[4] 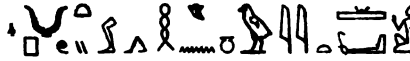 , *ceux qui portent des ordres aux cultivateurs.*

Digitized by Google

Le conducteur de la pharmacie [1];
Le boulanger [2];
Le boucher [3];
Le confiseur [4];

1 . Ce mot se rencontre au papyrus médical de Berlin un grand nombre de fois ; il désigne une opération qu'on pratiquait sur des substances de diverse nature, broyées, mélangées ou chauffées ensemble ; c'est quelque chose comme *filtrer*, *clarifier* ou *diluer*. J'ai traduit par le sens général *pharmacie*, *préparation de remèdes*.

2 .

3 , *le saigneur de bœufs*.

4 Le texte donne 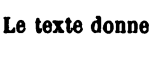 ; mais on voit que le signe ⲟ est restitué sur une éraillure du papyrus. Il faut certainement lire , ⲥⲟⲧⲉⲙⲟⲩ. Ce titre se rencontre dans les papyrus hiératiques de Leide (pl. 171, 172, 174), où je l'ai d'abord considéré comme une qualification bienveillante dérivée du radical , ⲥⲱⲧⲉⲙ, *entendre*, *écouter*, *comprendre*, *obéir*. Mais notre passage prouve que c'est une profession en rapport avec les fruits doux, et spécialement avec les produits du palmier. Le groupe signifie *palme*, copte ⲃⲉⲛⲛⲉ ; en égyptien il comportait un *r* final et se prononçait *banar* ; au figuré *banar* signifie *doux*, absolument comme 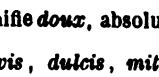 , ⲛⲉϫⲉⲙ, copte ⲛⲟⲧⲙ, *suavis*, *dulcis*, *mitis*, *jucundus* ; le premier signe de ce dernier groupe est aussi une gousse végétale, qui peut l'exprimer à elle seule ; ainsi signifie ⲛⲉϫⲉⲙ, *doux*, et , ⲃⲁⲛⲁⲣ, *doux*, etc.

Digitized by Google

Le cuisinier [1] ;
Le conducteur des contrôleurs qui goûtent le vin [2] ;
Le supérieur des travaux ;
L'intendant des ouvrages sur bois et sur métal ;
Les ouvriers en métal et en bois ;

Cette identité de sens est démontrée par la phrase :

, BANAP-PO NEXEU-XT, *suave de bouche, doux de parole* (Greene : *Fouilles* à Thèbes, II, 1).

Le palmier-dattier était bien choisi comme symbole de la douceur du goût et des préparations de confiserie : indépendamment de son fruit, qui exige des soins particuliers et se présente sous plus de vingt variétés, on en utilise les feuilles et la substance médullaire ; on en extrait le vin de palmier. Avec les dattes on fabrique le délicieux *miel de dattes*, très-employé dans la pâtisserie des Arabes, et *la farine de dattes*, si facile à transporter et si utile dans les voyages lointains. Les anciens faisaient fermenter les dattes et en retiraient une liqueur pétillante, encore aujourd'hui en usage dans la Natolie.

La profession de *banar* ou de *confiseur* est citée dans une liste d'emplois donnée par les papyrus de Turin (Pleyte et Rossi, pl. 36, 15) :

. Nous avons déjà parlé (ci-devant, p. 89) de moût liquoreux ou *poer* produit par les *Sotemiou* ou *experts* (ceux qui *s'entendent à la confiserie*). Notre texte nous montre le *maître confiseur* entre le *boucher* et le *cuisinier*.

[1] Littér. : *le cuiseur de mets*.

[2]
. Ce passage est décisif, d'abord pour la prononciation *abou* déjà signalée (ci-devant, t. I, p. 167), puis pour la nature de la fonction. Dans la dissertation à laquelle nous venons de renvoyer, nous avons montré que les Abou sont des *inspecteurs*, des *contrôleurs* ; leur action portait principalement sur les objets destinés à la table royale ; notre texte parle ici de ceux qui sont chargés de *goûter le vin*.

Digitized by Google

Le grand officier [1] ;
Le scribe de la fabrication [2] ;
Le conducteur de ceux qui manient les métaux [3] ;
Les sculpteurs [4] ;
Le conducteur des tailleurs de pierre [5] ;
Les démolisseurs [6] ;
Le conducteur des conducteurs [7] ;

1 *Le grand des Sennou.* est une variante de 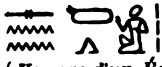 . Il y avait des Sennou d'infanterie et de cavalerie (*Voyage d'un Égyptien*, p. 211, 221) et des *Sennou* de localités. Le mot *officier*, *chef d'office*, convient bien pour rendre compte du groupe égyptien.

2 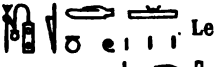 . Le déterminatif est quelquefois . Le sens fondamental de est *former*, *modeler*, *fabriquer*. On trouve ce mot employé pour indiquer certains travaux décoratifs des édifices autres que la peinture. On pourrait traduire *scribe du décor* ; mais le sens *scribe de la fabrication* est plus général.

3 , littéralement : *le conducteur* ou *porte-bannière de la main de bronze*, c'est-à-dire des ouvriers en métaux, qui sont ici mentionnés avant les sculpteurs et les tailleurs de pierre.

4 Les *akou*. Voir ci-devant, p. 117.

5 Les *kherti*. Voir ci-devant, tome I, p. 199.

6 , ḫmaoy. Voir ci-devant, p. 10. Ceux-ci paraissent être les *aides des maçons*, les *manœuvres*, les *goujats*.

7 . Les *conducteurs* (voir ce que j'en ai dit page 133, note 3), formaient eux-mêmes une corporation ayant son porte-bannière.

Digitized by Google

Les puisatiers [1];

. . . . . .

Les barbiers [2];

Les cordonniers;

Les fabricants de corbeilles [3].....

En interrogeant de nouveaux textes on pourra peut-être rectifier quelques-unes des interprétations que j'ai données des titres de fonctions et de professions, et obtenir des renseignements plus détaillés sur les attributions et les occupations y afférentes.

L'histoire de Joseph nous fait connaître un certain nombre de professions égyptiennes :

1° שר הטבחים, *le sar des tueurs ;* c'était, non

[1] , BAA, *creuser, fouiller.* Voyez ci-devant, tome I, p. 178, note 3.

[2] , ϧAKOT, copte ϧOKϩ, ϩWK, *raser.* Deux barbiers rasant sont représentés dans les Monuments de Champollion, pl. 365 : le métier de barbier ambulant est décrit dans le papyrus Sallier II. Le signe hiératique du rasoir correspond à la forme de l'instrument même chez les Égyptiens :

(Voir S. Birch : *Zeitsch de Berlin*, 1872, 98 ; Pleyte : Ibid., 1871, 16.)

[3] 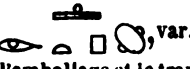 , var. , *corbeille, panier, cabas* ou *couffe* pour l'emballage et le transport des légumes. C'est encore une industrie de l'Égypte ; les nattes et les couffes sont fabriqués avec les feuilles du dattier et les roseaux de la région des lacs de Natron et de Tor u Sinaï.

Digitized by Google

pas le chef des exécuteurs, mais le boucher en chef, le de notre texte.

2° שר תמשקים מלך, *le chef de ceux qui donnent à boire au roi*. Ses fonctions, d'après la Genèse, consistaient à placer la coupe dans la main du pharaon. Notre texte désigne certainement le même office dans le *conducteur* ou *chef de file des contrôleurs qui goûtent le vin*.

3° Le שר האופים, *le chef des cuiseurs* ; il apportait pour le repas du roi des corbeilles de pains et de mets cuits au four : כל מאכל פרעה מעשה אפה ; c'est le *cuiseur de mets* (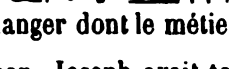) de notre texte, plutôt que le boulanger dont le métier était plus modeste.

4° Chez Putiphar, Joseph avait toute autorité sur les choses de la maison ; son maître ne s'informait plus de rien, si ce n'est de sa propre nourriture ; nul n'était *plus grand que lui dans la maison*. Il était conséquemment le , *grand des appartements*, ou le 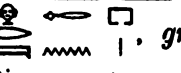 , *grand supérieur de la maison*, que mentionne notre texte.

Investi du pouvoir suprême sur toute l'Égypte, Joseph dut être revêtu de la plupart des titres correspondant aux fonctions diverses dont il avait la direction supérieure ; il serait dès-lors inutile de rechercher dans la nomenclature des hauts emplois égyptiens un titre unique pour une situation exceptionnelle ; mais sa qualité de *préposé à la maison du Pharaon* (על בית)

Digitized by Google

correspondait exactement à celle de , qu'on trouve indiquée sur une stèle de Turin.

Le rédacteur hébreu de l'histoire de Joseph était certainement bien exactement informé des choses de l'Égypte.

Digitized by Google

LE GRAND PAPYRUS HIÉRATIQUE DE BOLOGNE

Dans le Mémoire intitulé : *une Lettre missive du XIV^e^ siècle avant notre ère* [1], j'ai appelé l'attention de mes confrères en égyptologie sur la belle collection égyptienne de la ville de Bologne. Cette collection qui, lorsque je l'ai visitée, était déposée dans un corridor exposé aux intempéries et dans un grenier sans air et sans lumière, vient d'être très-convenablement installée dans le local de la Bibliothèque ; elle forme une section importante du Musée civique. Le catalogue en a été rédigé avec soin par M. F. Rossi, égyptologue attaché à la conservation du Musée égyptien de Turin [2].

Le papyrus le plus important de cette collection est un recueil de lettres du même genre que ceux qui se trouvent au papyrus Sallier I et sur plusieurs des papy-

[1] Ci-devant, tome I, p. 226. La lettre hiératique en question porte aujourd'hui le n° 1086 du catalogue.

[2] Le travail de M. Rossi a été imprimé en 1871, à Bologne, dans : *Cataloghi del Museo civico di Bologna* ; petit in-folio ; typographie royale.

Digitized by Google

rus Anastasi publiés par le Musée britannique ; il porte aujourd'hui le n° 1094 du catalogue.

Ses dimensions sont de 2 mètres 26 de longueur sur 0 mètre 19 de hauteur ; il se compose de douze pages, dont neuf de dix lignes, deux de onze, et une dernière de six, qui est écrite au revers, soit en totalité cent huit lignes. Mais il est utile de noter que le papyrus n'est pas entier ; la première page débute au milieu d'une lettre ; il en a conséquemment été enlevé une portion dont nous n'avons aucun moyen d'évaluer l'étendue.

Il serait à désirer que la municipalité de Bologne fît publier cet important spécimen de la littérature pharaonique, dont je n'ai pris qu'une copie cursive. Je ne reproduirai d'après cette copie que les parties du texte présentant un intérêt particulier.

Au-dessous de la dernière ligne de la douzième page se trouve écrite la mention suivante :

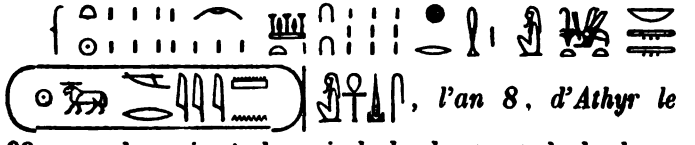

l'an 8, d'Athyr le 29, sous la majesté du roi de la haute et de la basse Égypte, Baïenra-Mériamon, vie-santé-force.

Plus bas, la légende de ce même prince est encore répétée, mais sans la date.

Notre manuscrit appartient donc à la huitième année du règne de Méneptah I[1], fils et successeur de Ramsès II.

[1] J'ai passé en revue les principaux événements du règne de ce pharaon (*Études sur l'Antiquité*, etc., p. 193 et suivantes).

Digitized by Google

Cette date aurait pu être déduite très-approximativement des mentions contenues dans le texte du papyrus. Pour apprécier l'âge des documents du même ordre qui appartiennent aux Musées de Londres et de Leide, on a dû se contenter d'un ensemble de vraisemblances qui n'ont au surplus laissé aucun doute dans l'esprit des égyptologues exercés. Ces mêmes vraisemblances nous auraient suffi à l'égard du papyrus de Bologne. Mais, s'il était nécessaire d'aller au-devant de toute objection de la part des personnes étrangères à l'égyptologie, la date clairement inscrite à la fin du document qui nous occupe en ce moment fournirait une preuve irréfragable de l'exactitude de nos déductions, non-seulement par rapport au papyrus de Bologne, mais encore à l'égard de tous les autres papyrus du même ordre attribués avec raison à l'âge des Ramessides.

La correspondance rassemblée sur le papyrus de Bologne s'est échangée entre des fonctionnaires et d'autres personnages habitant la basse Égypte, et en particulier Memphis, à une époque où le pharaon, encore occupé à maintenir la suprématie de l'Égypte sur les peuples syriens, avait transféré sa résidence habituelle à la ville de Ramsès, sur la frontière nord-est de l'Égypte. Nous rencontrerons dans une des lettres de cette collection une mention qui montre que la présence du roi à Memphis était seulement accidentelle. Nous ferons au surplus ressortir les faits intéressants que le texte nous révèle. Notre copie des textes rend superflues de longues discussions philologiques. Le papyrus est usé et abonde en

Digitized by Google

lacunes ; les restitutions de texte seront placées entre parenthèses.

Ceci expliqué, nous donnons la traduction de l'intégralité du manuscrit.

TRADUCTION.

Page 1.

LETTRE 1re. — . . . . . .

Le serviteur Pa..... est parti avec 50 couvertures de crin [1] et 40 de....., total 90. Tu les feras compter (par les vérificateurs) du temple de Phra-Harmakhou.

Sois en santé! porte-toi bien.

LETTRE 2e. — Le scribe royal, intendant de maison [2], Ptahemheb, de la demeure de Ramsès-Mériamon [3] à Memphis, parle à l'intendant des ouvriers en métaux et en bois [4], scribe Hui, de l'atelier royal [5].

On t'apporte cet écrit de correspondance.

Fais attention au local de Sa Majesté duquel tu es

[1] 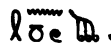 .

[2] .

[3] Les édifices sont encore nommés du nom de Ramsès II. On voit que nous ne sommes pas loin de l'époque où ce pharaon régnait encore.

[4] .

[5] 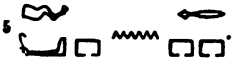 . L'*atelier royal* (voyez *Voyage d'un Égyptien*, p. 269). Une stèle du Louvre cite un (*sar*) de l'atelier. (Stèle C., 91.)

Digitized by Google

chargé, convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment [1]. Ne te fais pas réprimander.

Autre objet [2] :

Fais prendre les choses du lieutenant..., convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment; n'en laisse rien voler. Donne ton attention aux approvisionnements des offrandes du temple de Phra-Harmakhou. Tu les amèneras à Héliopolis, et tu me manderas tout ce que tu auras fait, afin de me rendre compte de toutes les missions que tu as à exécuter.

Dans le fait, tu y mets de la négligence comme si tu t'arrangeais pour ne point y aller. Sache cela.

LETTRE 3. — Le scribe Mahou de l'atelier royal parle au scribe Pinem :

On te porte cet écrit de correspondance.

Donne ton attention à exécuter tous les ordres qui t'ont été donnés, convenablement, entièrement, excellemment. Ne te relâche pas !

[1] La série ordinaire de ces adverbes d'approbation est 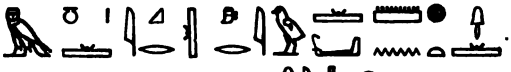 . Au papyrus de Bologne le dernier terme est , *littéral.* : *comme bronze* ; c'est évidemment la même chose que 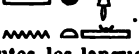 . Ce singulier idiotisme trouverait des analogues dans toutes les langues. Nous disons *rubis sur l'ongle*, pour *exactement*, *complètement*.

[2] 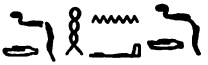 signifie : *parole avec parole*, et semble indiquer une série d'ordres, de recommandations, etc. 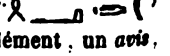 , seul, forme le titre d'un paragraphe considéré isolément, un *avis*, une *communication spéciale*.

Digitized by Google

Autre objet :

Page 2.

Donne ton attention au local du roi qui t'est (confié) ; envoie-moi rapport de tout ce que tu feras.

Fais amener les sistres de cristal [1] (qui t'ont) été envoyés par des hommes, ainsi que les ustensiles sacrés [2]. Avise à n'être pas réprimandé.

Sache cela !

LETTRE 4. — O Ammon-Ra ! toi qui le premier as régné ; dieu de la première fois ; protecteur du misérable ; toi qui ne te laisses pas prendre par les présents du coupable ; toi qui ne parles pas à qui fait incliner la justice ; toi qui ne considère pas les promesses pour décider. Ammon-Ra ! il dit (ce qu'il y a dans le fond) du cœur. Il désigne le coupable, et celui-là est pour la demeure de feu ; le juste, et celui-là est pour la droite [3].

LETTRE 5. — Le scribe Pinem pour satisfaire son maître. Envoi fait pour l'information de mon maître.

[1] , *sameti en tahen.* (Cf. *Études sur l'Antiquité*, p. 42 ; Dümichen : *Resultate*, 88, *légende de la Reine tenant deux sistres.*)

[2] 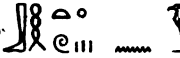 . Le premier groupe désigne une série d'ustensiles du culte, quelquefois réunis dans une corbeille. La stèle d'Alexandre II cite ces objets parmi ceux dont les Perses avaient dépouillé les temples de l'Égypte en outre des effigies divines et des livres sacrés. Mariette : *Mon. div.*, pl. 14. — Brugsch : *Zeitsch. de Berlin*, 1871, 8. Le deuxième groupe ne m'est connu par aucun autre texte.

[3] Nous ferons ressortir l'intérêt de ce texte, dont la copie hiératique est reproduite pl. VII, lig. 3 à 7.

Digitized by Google

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Je mande à mon maître..... concernant les..... et les chevaux de la grande intendance de Ramsès-Mériamon... (Ils sont) avec les chevaux de la grande intendance de Baïenra-Mériamon[1], du Khen.

Page 3.

Autre objet pour satisfaire mon maître :

Il est arrivé que des cultivateurs de la métairie royale qui est sous l'autorité de mon maître se sont enfuis devant le chef d'atelier Neferhotepou. Je l'ai fait châtier. Vois ! les terres de la métairie royale qui est sous l'autorité de mon maître restent sans personne pour les labourer.

Envoi fait pour l'information de mon maître[2].

Lettre 6. — Le scribe Mahou, de l'atelier royal, dit au scribe Pinem :

On t'apporte cet écrit de correspondance.
Ne sois pas un homme sans cœur,
N'ayant pas de discipline ;
Couché, on t'examine ;

[1] Ce texte est criblé de lacunes. Ma traduction supplée un grand nombre de mots et reste conjecturale.

[2] Le texte de cette lettre se trouve pl. VIII, lig. 1 à 5. Le chef d'atelier ( ) Neferhotepou avait mécontenté les ouvriers, et ceux-ci prirent la fuite devant lui (; voir Pap. d'Orbiney, 5, 9). Pour ce motif cet employé subalterne fut puni par le scribe Pinem, qui rend compte de l'affaire au chef supérieur de la métairie royale.

Digitized by Google

Veillant, on t'instruit ;
Et tu n'obéis pas au jugement.
Cœur dégoûté ! tu fais ta propre volonté.
Le chameau entend la parole ;
Il est amené de Coush.
On fait l'éducation du lion ;
On dompte le cheval ;
Excepté toi seul !
On ne connaît pas

Page 4.

ton pareil parmi les hommes.
Sache cela [1] !

LETTRE 7. — Le scribe Mahou, de l'atelier royal, dit au scribe Pinem :

Donne ton attention à exécuter tous les ordres qui t'ont été donnés, convenablement, entièrement, excellemment.

Avis. Donne ton attention à faire exécuter les ordres du rapporteur des panégyries [2], convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment, en faisant fabriquer les chars du rapporteur des panégyries.

Comme l'on me fait aller à la ville de Ramsès-

[1] La transcription et la traduction interlinéaire de cette lettre importante sont données dans mes *Études historiques*, p. 405.

[2] 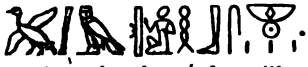 . C'était, selon toute vraisemblance, le fonctionnaire chargé de veiller à l'entretien des objets employés dans les fêtes. Je n'ai trouvé la mention de cette fonction sur aucun autre texte.

Digitized by Google

Mériamon, qui est la grande personnification de Phra-Harmakhou, qu'ils soient prêts! Quant à toi, avise à ce que tu es tenu de faire; fais-le, et ne te repose pas; les eaux fraîches (nécessaires) pour les panégyries, va pour elles.

Tu dois donner ton attention aux affaires des oblations du temple de Phra-Harmakhou, convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment; tu exécuteras tous les commandements qui ont été dits. Ne fais pas (de telle sorte) que ton maître t'envoie quereller. Fais comme ceux qui sont chefs d'hommes: ce que chacun d'eux a à faire, qu'il le fasse! Sache cela[1]!

LETTRE 8. — Le scribe Pinem pour satisfaire son

Page 5.

maître le scribe Mahou, de l'atelier royal.

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Pour le bonheur!

Autre objet pour satisfaire mon maître:

Il est arrivé que le gouverneur ( ) a amené trois jeunes gens[2], en disant: qu'ils soient (employés) au nettoyage du temple de Méneptah-Hotephima à Memphis ( ). On s'est acquitté de cet ordre par leur moyen; puis on les a réprimandés sur....., c'est-à-dire

[1] Ce texte, intéressant au point de vue des formules épistolaires, est reproduit sur la planche VII, lig. 1 à 10.

[2] .

Digitized by Google

qu'ils doivent être châtiés [1]. Pourquoi ? Va ! tu t'arrêteras à..... ; tu me donneras de leurs nouvelles.

De même, tu chercheras des marchands [2] ; et tu feras aussi attention au retour du pharaon (revenant) de Syrie ; que si en passant il restait à Memphis, et si son cœur se dégoûtait, il ne saurait pas que je t'ai prévenu.

Expédie le confiseur [3] Taennana.

Mande-moi de tes nouvelles par la main de tous ceux qui partiront, étant restés avec toi.

Porte-toi bien [4].

LETTRE 9. — Le prophète Phraemheb, du temple de

1 .

2 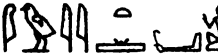 , ϩοτι-τ. Ce mot pourrait se retrouver dans le copte ϩωτ, *negotiari*, ϩοτ, *mercatores*. Dans la grande inscription d'Abydos il est question de navires arrivant d'Arabie, et des (*marchands*) qui font le *commerce* ( ), et offrent leurs marchandises (Mariette : *Abydos*, 8). Dans notre texte il s'agit de se procurer les objets nécessaires pour recevoir convenablement le pharaon.

3 . Voir ci-devant, p. 134, note 4.

4 Cette lettre présente quelques mots douteux. Le texte en est reproduit pl. VIII, lig. 10, et lig. 1 à 10.

Digitized by Google

de Set [1], pour rendre hommage à l'intendant [2] Séti :

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à Set, à Nephthys, à tous les dieux et à toutes les déesses du territoire

Page 6.

de..... ... : Puisses-tu être fort, puisses-tu vivre, puisses-tu paraître fortifié!

J'ai de nouveau le sein plein de toi. Communication:

J'ai appris les bienfaits nombreux que tu as faits à mon frère. Tu l'as fait venir pour la récompense, et il a été récompensé par l'ordre de ton royal et excellent maître.

Dès que ma lettre te sera parvenue, tu partiras avec le porte-enseigne Ptahemheb; tu rendras compte au

[1] . Dans tout le papyrus le nom de Set est écrit sous cette forme amplifiée qui pourrait se prononcer *Soutekh*. J'ai expliqué longuement les motifs qui me portent à m'en tenir à la lecture *Set*, représentant le nom de ce dieu tel qu'il a été connu de l'antiquité classique et conservé chez les Gnostiques (voir *Mélanges égyptol.* II, p. 188). Au tableau que j'ai donné des variantes orthographiques du groupe, il convient d'ajouter la forme , qui se lirait *Soukhet* si l'on voulait tenir compte de l'ordre et de la valeur absolue des éléments phonétiques. (Dümichen: *Hist. Inschr.* I. pl. 6, lig. 69.) C'est une preuve de plus qu'il ne faut pas admettre d'autre lecture que *Set*.

[2] .

Digitized by Google

gouverneur de l'affaire de la grande quantité d'argent dont le serviteur Aaï a parlé à son (compagnon). Est-ce que ma perception n'est pas authentique?

Tu emmèneras pareillement l'un des supérieurs du revenu, ainsi que....., et tu les placeras devant le gouverneur[1]: Tu diras: Ma perception n'était pas l'affaire de ces hommes; puis, voyons! ces hommes n'ont point agi pour moi; car le navire m'était réservé, et le temple de Nephthys m'était réservé de même, aussi l'inspection de tous les temples qui sont dans le territoire. Or, n'est-ce pas tout?

Je suis accablé à l'extrême; ce qu'on fait contre moi finit par m'accabler.

Mais, vois ce que sont les hommes d'aujourd'hui! tu parleras aux uns et aux autres à propos des nombreuses affaires dont j'ai été chargé, depuis (celle) du temple de Set et (celle des) terres de S. M. qui sont sous mon autorité; vois! ce sera..... de même.

Page 7.

N'ajoute pas ta main à (celle du) porte-enseigne....
Porte-toi bien[2].

[1] C'est-à-dire: *tu les feras comparaître devant le Dja* ou juge.

[2] Cette lettre est très-intéressante, mais la traduction présente trop d'incertitudes dans les détails pour permettre des discussions philologiques. Le texte que je donne d'après ma copie (pl. IX et X) montrera suffisamment les motifs de mes interprétations. Il s'agit d'un fonctionnaire qui redoute une accusation de concussion; la voix publique l'accuse; il est accablé (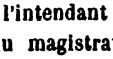) sous cette accusation. Il invoque la protection de l'intendant Séti, et lui donne des instructions pour agir auprès du magistrat supérieur Les deux

Digitized by Google

LETTRE 10. — La chanteuse d'Ammon Sherau-Ra pour rendre hommage au supérieur purificateur des graisses [1] du roi, Piaï.

Pour le bonheur! Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à Ammon, à Ptah, aux dieux et aux déesses de la zône occidentale : Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre! Puisses-tu vivre! Puisses-tu être dans les faveurs de S. M. le roi, ton seigneur excellent, continuellement.

Communication : Je suis en bonne situation ; je vis. Ne t'inquiète pas de moi; mais c'est de toi que mon cœur voudrait avoir des nouvelles sur ton état chaque jour. Et j'ajoute ceci, à savoir :

Je vais partir pour te rejoindre à la ville de Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra-Harmakhou.

Dix *kanerkas* [2] nous sont arrivés aujourd'hui.

scribes parlent de choses qui leur sont familières, mais trop sommairement pour qu'il nous soit possible de les comprendre clairement. Il paraît que Phraemheb était suspecté de perceptions (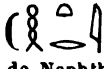) exagérées, à propos d'un navire, d'un temple de Nephthys et de son service d'inspection générale des temples du district. Il se défend contre les entraînements accusateurs du public, en disant que si on interrogeait les gens à propos des affaires du temple de Set dont il est prophète, et des terres du roi qu'il gère, on entendrait dire la même chose.

[1] . A défaut de déterminatif on ne peut distinguer s'il s'agit ici de , *graisse*, ou de , *siége*.

[2] Je ne puis former aucune conjecture raisonnable sur la signification de ce mot, dont la forme égyptienne est .

Digitized by Google

De même, l'écuyer de S. M. Setemoua est en bon état; il vit; ne t'inquiète pas de lui; il demeure avec nous à Tamakhirpe.

Et l'intendant de chevaux (*chef supérieur de la cavalerie ou des chars*) est emmené à Paarisheps avec ses compagnons [1].

Lettre 11. — Le scribe Mahou, de l'atelier royal, dit au

Page 8.

prêtre Shaemtir :

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à son lever et à son coucher et à tous les dieux de la ville de Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra-Harmakhou: Puisses-tu être dans les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux et de la personne divine du roi de la haute et de la basse Egypte Baïenra-Mériamon, ton royal maître excellent, continuellement!

Communication :

Ta maison est en état convenable; tes serviteurs en état convenable. Ne t'inquiète pas d'eux.

Autre sujet:

(A) la chanteuse de Phra, Kaéa.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

[1] Cette lettre est traduite et commentée dans mes *Études historiques*, p. 219 et suivantes. J'en reproduis le texte sur la planche X.

Digitized by Google

Je dis à Phra-Harmakhou, à Set, et à tous les dieux de la ville de Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra-Harmakhou: Puisses-tu être forte! Puisses-tu vivre! Puisses-tu rajeunir! Puisses-tu paraître fortifiée! J'ai le sein plein de toi.

Ta maison est en bon état et tes serviteurs (aussi)[1]. Ne t'inquiète pas d'eux.

Il est arrivé que le supérieur du magasin Atefenamon a donné dix coffrets de joyaux[2].

Page 9.

LETTRE 12. — Le prêtre Khar de la demeure d'Horus, pour satisfaire son maître le scribe royal, intendant Ptahemhebs.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à tous les dieux et à toutes les déesses: Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre continuellement! Puisses-tu être dans les faveurs du roi ton excellent maître, chaque jour.

Communication:

Fais attention au chef d'atelier Pesar, ton serviteur;

[1] Ici le scribe a oublié le groupe .

[2] Cette lettre se compose de deux parties distinctes adressées, l'une au prêtre Shaemtir, l'autre à la prêtresse Kaéa; ces deux personnages étaient absents, et probablement en Syrie; le scribe Mahou leur rend compte de l'état de leur maison et de leurs serviteurs. Il n'y a rien d'intéressant que la mention des dix coffrets de joyaux ( ) donnés par Atefenamon, sans doute à l'intention de la prêtresse.

Digitized by Google

il revient de Syrie à cette heure; pendant cinq ans de séjour il a été là comme voiturier du convoyeur Ouaou, ton voiturier, dont la servante est avec toi à Memphis, à sa place; la maison étant mise en réorganisation, prends le jeune frère du scribe pour valet[1].

LETTRE 13. — La chanteuse de Thoth, scribe Ket[2], pour rendre hommage au ministre[3] Amensha.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Ptah, à tous les dieux et à toutes les déesses de Memphis: Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre! Puisses-tu paraître fortifié! J'ai le sein plein de toi.

Communication: Comme tu m'as envoyé dire: Pourquoi as-tu mis dehors l'homme qui m'était utile? Tu n'as donc pas fait ce qu'il a dit?

Page 10.

Ne suis-je point une femme? Mais je tiendrai ta parole. Lorsque tu as fait la démarche de le faire venir

[1] Le texte de cette lettre est reproduit pl. XI, 1 à 6. On y remarquera la phrase 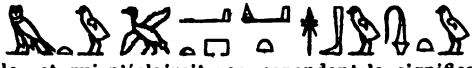 qui paraît fort simple, et qui n'éclaircit pas cependant la signification du groupe 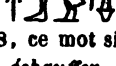 . D'après les explications données ci-devant p. 37 et 38, ce mot signifierait *dresser*, *exercer*, *exciter*, *tremper*, *retremper*, *échauffer*.

[2] Il y avait des femmes scribes. Conf. *Denkm.* III, 271 et 272.

[3] signifie *serviteur* et aussi ministre du culte. C'est exactement le latin *ministrare*, en copte ⲙⲉⲩⲙⲉ.

Digitized by Google

avec toi pour commencer le service familier[1], tu étais ici avec lui. Mais tu ne l'as pas mené au tribunal[2]. Tu as fait différer son serment. Lorsque ma lettre t'arrivera, tu partiras avec le marchand Apershaa; tu lui feras donner son serment; tu l'amèneras, et tu feras faire des pains pour lui, car il vient pour commencer son service familier; il m'a fait de belles promesses[3] en disant: Je ne me ferai pas réprimander.

Autre objet:

A la chanteuse de Thoth, Neithemheb, de même.

Comment es-tu? Comment es-tu[4]? Je dis à Ptah et à tous les dieux de Memphis: Puisses-tu être forte! Puisses-tu vivre! Puisses-tu paraître fortifiée! J'ai le sein plein de toi.

Pourquoi m'as-tu fait réprimander par mon père?

[1] , UANA. Ce mot semble indiquer la *familiarité*, *l'action de vivre en commun*, la *parité*. Au papyrus Anastasi V (26, 6), on reproche à un scribe son origine obscure: *Tu es un enfant de manœuvre; tu n'es pas un chef; je t'ai amené d'un autre lieu pour* 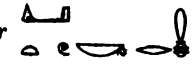 , TE FAIRE ÊTRE UN DE MES FAMILIERS. Le copte ⲟⲩⲁⲛⲟ, ⲟⲩⲁⲛⲉ, semble dériver de ce groupe.

[2] Les maîtres étaient tenus de faire enregistrer tous leurs serviteurs. Voyez ci-devant, tome I, 242, et *Mélanges égyptol.*, 1re série, p. 11.

[3] Littér.: *Il m'a cajolée.*

[4] Ma copie donne ; il faudrait . Je n'ose pas affirmer que l'erreur n'est pas de mon fait.

Digitized by Google

Hormis mes pains, le confiseur n'a pas fait ce qu'il avait dit. Il y a avec lui une autre femme en sus de.....[1]

LETTRE 14. — Le scribe Pinem pour satisfaire son maître le scribe Anhourrekh.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître:

Je dis à Ammon,

A Mau,

A Khons,

A la Splendeur, qui est le cèdre aimé de la Thébaïde sur le chemin du fourneau

Page 11.

d'Amenhotepou;

A la terrasse d'Amenhotepou;

Au..... d'Hathor;

Au perséa d'Ammon d'Apet;

Aux huit singes qui sont à la terrasse d'Hathor résidant dans Thèbes;

A la grande porte du Serviteur;

A tous les dieux et à toutes les déesses de la ville;

Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre! Puisses-tu paraître fortifié!

J'ai le sein plein de toi.

[1] De même que la onzième, cette lettre forme deux lettres distinctes, adressées à deux personnes différentes, sans doute en relations intimes. Elle contient quelques particularités intéressantes. J'en donne le texte sur la pl. XI, 7 à 10 et 1 à 5.

Digitized by Google

Sois dans la faveur des dieux et des hommes! Porte-toi bien dans la demeure d'Ammon, roi des dieux.

LETTRE 15. — Le scribe Pinem pour satisfaire son maître le scribe Anhourreckh.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Ne plaisante pas[1]! Garde-toi de parler; observe le silence avec la gardienne de barque[2] qui reste dans la cabine; qu'on la laisse fréquenter l'ouvrier qui a travaillé pour toi[3].

Pour le profit du scribe Anhourrekh.

LETTRE 16. — Le supérieur gardien des écritures Hui, de l'infanterie, au colonel de cavalerie Pinahsi.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à tous les dieux et à toutes les déesses de la ville de Ramsès-Mériamon,

Page 12.

(qui est la grande personnification d'Harmakhou:)

[1] 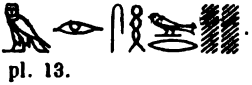 Comparez , *Denkm.* III, pl. 13.

[2] .

[3] Cette phrase est incertaine; deux mots en sont illisibles. Le scribe Pinem met son correspondant en garde contre la fréquentation d'une femme. Mais les choses sont trop laconiquement rapportées. Le texte des deux lettres adressées à Anhourrekh est reproduit pl. XII.

Digitized by Google

Puisses-tu être fort ! Puisses-tu vivre ! Puisses-tu paraître fortifié !

Cette dernière lettre se compose de six lignes écrites au revers du papyrus, à chacune desquelles il manque l'espace représenté par les mots placés entre parenthèses, plus le groupe qui était inscrit à la suite du cartouche royal, c'est-à-dire un tiers de toute l'écriture. Cette lacune considérable ne nous permet pas de tenter une traduction. Mais nous voyons, dans les mentions conservées, qu'il est question de faire partir un *ouaou*[1] âgé pour les provinces du midi à la suite du prince héritier ( ). C'est tout ce que nous saurons jamais du contenu de la dernière lettre.

En résumant les renseignements épars dans cette correspondance familière nous nous apercevons qu'ils ne sont pas sans intérêt pour l'histoire. La lettre 5, qui nous parle des chevaux de la grande intendance de Ramsès II en même temps que de ceux de la grande intendance de Méneptah I, nous montre que, lors de l'échange de ces lettres, les institutions du règne du premier de ces pharaons n'étaient point encore fondues dans celles de son successeur ; cette persistance du nom et des possessions d'un roi pendant un certain temps après sa mort a déjà été signalée dans la lettre d'affaires précédemment traduite. Nous en tirerions la conséquence que notre papyrus ne peut dater que des premières années du règne de Méneptah I, si ce fait n'était déjà parfaite-

[1] Bas-officier.

Digitized by Google

ment établi par la date de l'an 8 de ce monarque inscrite à la fin du manuscrit.

L'activité politique se trouvait alors concentrée dans la basse Égypte. Memphis, Héliopolis et Ramsès sont les villes citées par nos lettres, Ramsès surtout, où, selon la lettre 7, le scribe Mahou a dû se rendre avec des chars fabriqués tout exprès. Cette ville, que j'ai identifiée avec Péluse[1], possédait un temple principal dédié à Phra-Harmakhou (*le Soleil Horus des deux horizons*); les dieux adorés dans ce temple sont fréquemment invoqués par nos scribes[2], ce qui indique généralement que leurs correspondants sont domiciliés ou de passage à Ramsès.

La ville de Ramsès était située sur l'extrême limite de l'Égypte et de la Syrie. C'est là que la prêtresse d'Ammon, Sherau-Ra, qui était en Syrie, se propose d'aller rejoindre le prêtre supérieur Piaï, attaché au service royal[3].

La lettre 8 nous parle d'un voyage que Méneptah I fit en Syrie, et au retour duquel il devait s'arrêter à Memphis; ce voyage, qui tombe dans les premières années de ce règne, ne semble pas avoir été motivé par une guerre; la Syrie n'avait pas encore essayé de secouer le joug que lui avait imposé Ramsès II. Des aventuriers égyptiens, tels que le Mohar du papyrus Anastasi I,

1 *Études sur l'Antiquité*, p. 225.

2 Voyez *lettre* 11 (deux exemples) et lettre 16.

3 Voir lettre 10. Un papyrus grec de la collection du Louvre contient une lettre familière dans laquelle l'égyptien Ammonios donne rendez-vous à Péluse, à sa sœur Tachnoumi. (*Notices et extraits des Manuscrits de la Bib. nat.*, tome 18, p. 233.)

Digitized by Google

pouvaient la traverser dans toute son étendue sans courir de trop grands dangers.

Méneptah paraît avoir aimé les voyages et les réceptions brillantes; c'est de lui que parle l'une des lettres du papyrus Sallier I (pl. 8, lig. 7), dans laquelle le scribe Ameneman invite toute l'Égypte à se réjouir à propos du retour du pharaon. Au papyrus Anastasi III, une lettre, qui paraît être datée de l'an III, annonce aussi en termes pompeux une arrivée de Méneptah I au lieu de sa naissance dans Héliopolis [1]. C'est conséquemment à juste titre que les fonctionnaires se préoccupaient des préparatifs à faire pour recevoir dignement le monarque voyageur; il fallait disposer le cortége, orner les édifices, préparer les rafraîchissements, etc., et, comme le dit le papyrus de Bologne, recourir aux marchands et s'entendre avec les confectionneurs de friandises.

Méneptah avait à Memphis un palais auquel notre huitième lettre donne le nom de . Son père Ramsès II y avait aussi élevé des édifices, entre autres un temple de Thoth :

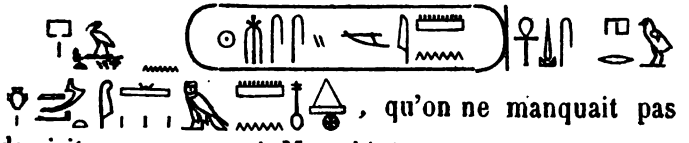 , qu'on ne manquait pas de visiter en passant à Memphis [2].

[1] *Pap. Anastasi* III, p. 7, lig. 2 à 11.

[2] Pap. hiér. Turin, 160, rev.; Pleyte et Rossi, pl. XXI, lig. 2 et 6.

Digitized by Google

Un autre édifice de Memphis nous est connu par les textes ; c'est le palais construit par Thothmès I : 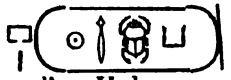 , que Séti I occupa momentanément en l'an II de son règne [1]. Sans les renseignements écrits nous saurions peu de chose de cette ville jadis splendide, dont aujourd'hui les ruines sont à peine visibles sur le sol nivelé par les sables. Ptah était le dieu principal du nome, et la triade au temps des Ramessides était composée de : 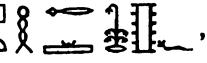 , Ptah, le grand de son Mur méridional,

, Sekhet, la très-aimée de Ptah,

et , Nofretoum, le soulagement des mondes.

Ce sont ces divinités qui sont invoquées dans la lettre 13.

Les premiers Ramsès avaient mis en honneur le culte de Set, dieu de la force, qui est, d'après la mythologie, l'adversaire et le meurtrier d'Osiris. Le nom de Séti que portèrent deux rois de la XIX^e^ dynastie n'est autre que le nom même de ce dieu funeste, augmenté de la finale i qui en fait un adjectif. Ce nom est presque toujours graphiquement exprimé par la figure même de Set à face bestiale ( ). Set avait au surplus toujours occupé une place dans le panthéon égyptien ; mais les honneurs particuliers qu'il reçut de la part des Ramsès constituent

[1] Pleyte : *Les papyrus Rollin*, c. 1885.

Digitized by Google

un fait caractéristique qui n'est pas encore suffisamment expliqué, et dont il faudra tenir compte. Notre neuvième lettre cite un temple de Set dont un personnage du nom de Phraemheb était prophète. Malheureusement il n'est pas question de la ville dans laquelle ce temple était situé. On voit seulement par les mentions du texte que les dieux principaux associés dans ce même temple étaient Phra-Harmakhou, Set et Nephthys; le surplus des θεοὶ σύνναοι est désigné en bloc comme :

dieux et déesses tous du district Netjem.

Le dernier groupe est incomplet dans ma copie; tel que je le restitue, il ne répond à aucune désignation à moi connue de la géographie égyptienne. Peut-être ce dernier groupe est-il pris dans son sens propre NOTEU, *suavis*. Dans ce cas, *le doux*, *l'agréable district* ou *territoire*. nous ferait songer à la ville de Ramsès-Mériamon, dont les papyrus de l'époque donnent des descriptions enthousiastes. D'après d'autres lettres [1], les dieux de la ville de Ramsès sont :

Phra-Harmakhou à son lever et à son coucher, *et tous les dieux*, etc.

Phra-Harmakhou, *Set et tous les dieux*, etc.

Phra-Harmakhou, *tous les dieux et toutes les déesses.*

Le texte de la lettre 13 ajoute seulement le nom de la déesse Nephthys, l'associée habituelle de Set.

A l'époque de nos lettres, les rapports de l'Égypte

[1] Lettre 8, deux exemples; lettre 16.

Digitized by Google

avec la Syrie étaient multipliés ; le pharaon faisait des voyages dans ce dernier pays, et des fonctionnaires de divers ordres y étaient employés à poste fixe ; c'est ce que démontre la lettre 10 de la prêtresse Sherau-Ra, et la lettre 12 relatant le retour d'un employé inférieur ( ), qui y avait séjourné pendant cinq ans, au service d'un entrepreneur de transports.

Ces communications intimes nous montrent un état de paix du côté de l'Asie aux époques correspondantes. Mais les prévisions de la guerre avec les peuples de l'occident se manifestent par le dégarnissement des stations militaires sur le territoire de la Syrie pour renforcer la frontière à Paarisheps, endroit par lequel l'Égypte fut envahie par les Libyens et leurs confédérés[1].

Il n'est guère question de Thèbes dans le papyrus de Bologne. La dernière lettre, dans laquelle sont invoqués les dieux de la ville de Ramsès, nous parle cependant d'un personnage qui se rendit dans le midi à la suite du *Repa Sheps* ou prince héritier. Il est très-regrettable que le nom de ce prince ne soit pas donné par le texte ; il nous aurait peut-être servi à éclaircir l'ordre de succession, si embrouillé après le règne de Méneptah I.

Mais Thèbes et ses dieux sont mentionnés dans la lettre 14, dont l'objet est une simple communication de politesse ; la liste des dieux et des objets divins invoqués dans cette missive est d'un grand intérêt pour la topographie de Thèbes au XIV^e^ siècle avant notre ère.

[1] J'ai traité cette question dans : *Études sur l'Antiquité historique*, p 214 et suiv.

Digitized by Google

Entre la triade thébaine : Ammon, Mau et Khons, et les dieux parèdres : , sont mentionnés :

1° 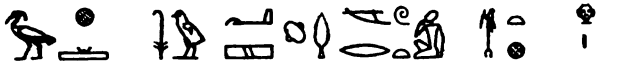

La splendeur, c'est le cèdre aimé de Thèbes sur

le sentier du fourneau d'Amenhotepou.

2°

La terrasse d' Amenhotepou.

3°

Le ..... d' Hathor.

4°

Le perséa d' Ammon d' Apet.

5° 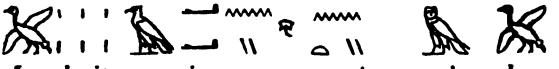

Les huit singes qui sont à la

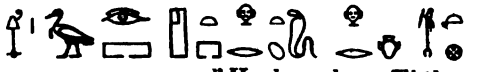

terrasse d'Hathor dans Thèbes.

6° 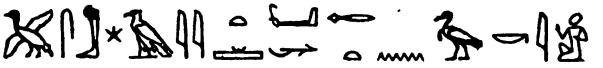

La grande porte du Serviteur.

[1] Ce mot ne paraît pas être complet : il ressemble à (*Sallier* I, 7, 8), qui est le copte ⲉⲣⲓⲡ, λίβανος, *fornax*.

Digitized by Google

Le temple de Denderah possédait huit arbres sacrés[1]; chacun des autres temples de l'Égypte en avait sans doute aussi un certain nombre. A Hermopolis-Magna le dieu Thoth était représenté par un cocotier haut de 60 coudées. Nous ne possédons pas de listes des arbres sacrés de Thèbes, mais notre texte cite probablement ici les deux plus vénérés, savoir: celui qu'on appelait la *Splendeur*; c'était un cèdre planté sur un sentier connu sous le nom de *chemin du Fourneau d'Aménophis*; l'autre était un perséa, et se trouvait dans les dépendances de l'un des temples de la rive droite du Nil, probablement celui de Karnak. Le perséa, qu'on croit être la *Balanites ægyptiaca*, était aussi l'un des arbres sacrés de Denderah, mais non le cèdre, qu'il devait être fort difficile de faire croître sur le sol de l'Égypte.

L'*ouba* () était un lieu ouvert dans lequel on exposait quelquefois à la vue du public les symboles des divinités adorées dans les temples. On y faisait aussi certaines cérémonies publiques[2], ce qui suppose un espace suffisamment vaste. Le papyrus Abbott cite un temple d'Aménophis ou Amenophium dit de l'*ouba*[3]; c'est probablement de l'*ouba* ou *terrasse* de cet Amenophium qu'il s'agit dans le papyrus de Bologne. Plusieurs autres textes parlent de l'ouba d'Ammon à Thèbes, nommé aussi *le grand ouba d'Ammon*[4]. Chacun

1 Dümichen: *Bauurk.*, Taf. VIII, 3 et 4.

2 Dümichen: II H. I., pl. 42, 3 — Brugsch: *Matériaux pour le Calendrier*, pl. X, lig. 4.

3 Voir ci-devant, t. I, p. 61.

4 Lepsius: Denkm. III, 218.

Digitized by Google

des temples possédait sans doute un lieu de ce genre. Notre papyrus cite, en effet, l'*ouba* d'Hathor, où étaient logés les cynocéphales sacrés ; c'est sur l'*ouba* du Ramesseum que le voleur Ousoremha s'empara d'un taureau qui y était soumis à l'opération de [1]. Ce fait me remet en mémoire le passage de Strabon parlant des taureaux qu'on faisait combattre à Memphis dans le *dromos* du temple de Ptah. Ces taureaux subissaient un dressage comme les chevaux [2] ; l'*ouba* pourrait conséquemment être la même chose que le *dromos*. Le bœuf Apis, qu'il était permis de voir dans le *sécos*, était quelquefois mis en liberté et montré aux étrangers dans une αὐλή (*cour, espace découvert*) [3], ce qui pourrait aussi correspondre à l'*ouba*.

Quant au troisième objet sacré de la liste, qui était consacré à la déesse Hathor, je ne puis même former une conjecture sur ce qu'il pouvait être ; il faut attendre qu'un texte analogue nous montre ce que représente le groupe transcrit par 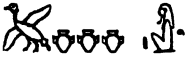 .

Les *huit dieux* ou Sesennou sont les dieux de l'adoration perpétuelle d'Ammon-Soleil ; ils sont cités au *papyrus magique Harris* [4], et figurés au Rituel funéraire [5]. On ignorait jusqu'à présent qu'ils eussent eu des symboles vivants entretenus dans le temple d'Hathor à Thèbes.

[1] Voir ci-devant, p. 37.
[2] *Géogr.*, liv. 17.
[3] Ibid.
[4] Pages 3, 11; 4, 8.
[5] Lepsius, *Todtenb.*, ch. 16, tableau central. Voyez aussi mon ouvrage : *Le Pap. Mag. Harris*, p. 91.

Digitized by Google

Le dernier des objets sacrés est la *grande porte du Serviteur* ou de *Beka*, sans doute une porte de l'un des nombreux temples de la capitale de la Thébaïde ; nous en sommes réduits quant à présent à nous contenter de ce vague renseignement. Une autre porte, nommée *porte de l'adoration des Rekhis ou Intelligents*, est quelquefois citée par les textes [1]. C'était aussi un lieu vénéré. Il est est question dans une stèle du Musée de Turin.

Dans la dissertation intitulée *Prière contre la partialité des juges* [2], nous avons traduit un hymne à Ammon considéré comme le dieu de la justice et le type divin du magistrat intègre. Notre papyrus contient un texte fort analogue, qui forme la quatrième section de la correspondance [3]. C'est encore une prière à Ammon, protecteur de l'infortune et juge incorruptible, n'ayant égard ni aux présents ni aux promesses.

Mais les phrases finales de ce nouveau texte sont d'un intérêt tout particulier. Je les reproduis ici en hiéroglyphes, en m'aidant d'un duplicata qui se trouve au papyrus Anastasi n° 2, page 6, lig. 4 :

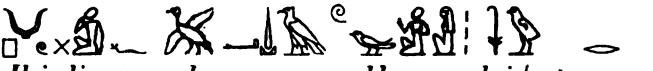

Il indique le coupable, lui (est pour

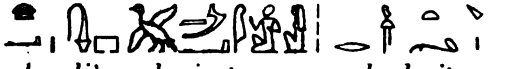

la chaudière; le juste, pour la droite.

Ce texte nous donne un exemple nouveau et très-

1 Voyez ci-devant, tome I, page 131.
2 Ci-devant, p. 59.
3 Ibid., p. 37.

Digitized by Google

remarquable des analogies qui existaient entre les lois morales des Égyptiens et celles de la Bible et de l'Évangile. J'en ai déjà signalé quelques-unes, qui présentent quelquefois la circonstance infiniment remarquable d'une presque identité d'expression ; de telle sorte que l'explication du fait ne saurait être demandée uniquement aux inspirations naturelles de la conscience ; on voit que les deux peuples ont dû puiser aux mêmes sources ou se faire des emprunts mutuels.

L'enfer égyptien avait des zônes brûlantes, des abîmes de feu, des eaux de flamme, seul breuvage offert à la soif des pervers. Les démons, bourreaux des damnés, habitaient des salles dont le plancher était d'eau, le plafond de feu et les parois d'aspics vivants ; il y avait là des grils et des chaudières pour le supplice des pécheurs. Du reste, tous les genres de tourments étaient mis en œuvre dans ces lieux redoutables, mais le feu était le principal agent des vengeances divines.

La tradition hébraïque ne nous parle pas des peines éternelles ; mais c'est avec le feu et le soufre que Jéhovah détruisit les villes infames [1] ; les deux cent cinquante complices de la révolte de Coré furent aussi consumés par un feu sorti de dieu [2]. Jéhovah juge par le *feu*, s'écrie Isaïe [3], et, en parlant des cadavres des prévaricateurs, il dit que leur ver ne meurt pas et que leur *feu* ne s'éteint pas [4].

[1] *Genèse*, ch. 19, v. 24.
[2] *Nombres*, ch 26, v. 10.
[3] *Isaïe*, ch. 66, v. 16.
[4] Ibid., v. 24.

Digitized by Google

Mais c'est dans les Évangiles que l'idée d'un enfer de feu est le plus nettement établie : *caminum ignis*[1], *gehenna ignis*[2], *gehenna ignis inextinguibilis*[3] ; *discedite a me in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis suis*[4].

Dans l'enfer, le mauvais riche est tourmenté par la flamme (ὀδυνῶμαι ἐν τῇ φλογὶ ταύτῃ[5]).

Toutefois les souffrances occasionnées par l'action du feu sont tellement vives et tellement familières à l'expérience de tous les hommes, que l'idée d'y voir un instrument des vengeances célestes a pu se former chez différents peuples, indépendamment de toute tradition commune. Nous ne serions donc que médiocrement surpris de voir le pécheur égyptien condamné par Ammon au supplice de la flamme si notre texte ne nous disait pas en même temps que le juste est placé à droite par ce suprême jugement ; ce sont les termes mêmes de notre hymne des morts : *Statuens in parte dextra*. Au jugement dernier, le Fils de l'homme séparera les humains ; il placera les brebis *à sa droite* et les boucs *à sa gauche ; puis il dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné*

[1] *St-Matthieu*, ch. 13, 50.

[2] Ibid., ch. 5, 22 ; ch. 18, 9.

[3] *St-Marc*, ch. 9, 44, etc.

[4] *St-Matthieu*, ch. 25, 41.

[5] *St-Luc*, ch. 16, 24.

Digitized by Google

à boire ; j'ai été errant, et vous m'avez accueilli ; j'ai été nu, et vous m'avez vêtu, etc. [1].

Or, d'après la doctrine égyptienne, ceux qui échappent au feu éternel et qui sont placés à la droite d'Ammon doivent mériter exactement le même témoignage *qu'ils ont donné du pain à qui avait faim, de l'eau à qui avait soif, des vêtements au nu, une retraite à l'errant*, etc.

On voit qu'il y a ici quelque chose de plus qu'une communauté accidentelle d'idées. Dieu a évidemment inspiré les législateurs religieux des deux peuples, mais la simplicité des dogmes primitifs ne s'est conservée que chez les Hébreux et chez les Chrétiens ; les Égyptiens les ont déformés et voilés dans les complications de leur mythologie. Grâce aux progrès incessants de la science du déchiffrement, nous réussirons à porter dans ces ténèbres une lumière plus grande et à élucider de nouveaux chapitres de cet important sujet.

Les Égyptiens étaient d'ailleurs d'accord avec les Hébreux sur la prééminence du côté droit ; chez les premiers, le soleil et le jour étaient l'*œil droit ;* la lune et la nuit, l'*œil gauche ;* c'est de la *main droite* que les rois portaient le , ou sceptre de la royauté. Chez les Hébreux la priorité appartenait à la main droite. Joseph, voulant faire bénir ses deux enfants par son père, prétente Ménasché, son aîné, du côté de la main droite de Jacob ; mais celui-ci plaça cette main sur la tête d'Éphraïm, le plus jeune ; Joseph, croyant à une méprise

[1] *St-Matthieu*, ch. 25, 31 et sqq.

Digitized by Google

de son père aveugle, veut déplacer la main droite pour la porter sur la tête de Ménasché ; mais Jacob s'y refuse en déclarant qu'Éphraïm sera plus grand que son frère aîné [1].

Ainsi que nous l'avons expliqué, le texte auquel nous empruntons cet intéressant détail est une prière contre la partialité des juges, analogue à celle qui fait l'objet de l'une de nos précédentes dissertations [2]. Les craintes concernant la faillibilité des magistrats, leur partialité ou leur vénalité sont de tous les temps et de tous les lieux. C'est la préoccupation de tous les plaideurs mal soutenus par leur crédit personnel et dépourvus de protecteurs puissants. La lettre du prophète Phraemheb [3] montre qu'en Égypte les hauts fonctionnaires n'étaient pas toujours exempts de cette inquiétude ; ce personnage se déclare complètement *affaissé ;* les propos colportés contre lui finissent par l'accabler.

Ici, le texte emploie le groupe , duquel paraît dériver le copte κωϐ, *debilis*, *infimus*. C'est ce même verbe qui exprime, dans le premier texte de ce genre par nous étudié, l'effet produit sur l'infortuné par le déni de justice d'un tribunal corrompu [4].

Au point de vue philologique il est très-utile de cataloguer tous les exemples des emplois spéciaux des mêmes groupes ; on simplifiera ainsi de plus en plus la tâche de l'interprétation des textes difficiles.

1 *Genèse*, ch. 48, 8 et sqq.
2 Voir ci-devant, p. 37.
3 Voir ci-devant, p. 43.
4 Voir ci-devant, p. 60, dernière ligne.

Digitized by Google

Rappelons encore que c'est au grand papyrus de Bologne que nous devons principalement la preuve décisive que le chameau était connu des anciens Égyptiens [1].

Il n'est pas de texte égyptien dont l'étude ne soit profitable à la science du déchiffrement ; l'inspection des textes dont ce Mémoire est accompagné montre suffisamment que le grand papyrus de Bologne ne fait pas sous ce rapport exception à la règle. On y remarquera, comme dans d'autres recueils de correspondance privée, le signe de la femme employé indistinctement comme pronom personnel et pronom possessif de la première et de la deuxième personne du féminin, et remplaçant par conséquent tantôt 𓏏, *a*, tantôt 𓐍, *t*. Le signe hiératique de la femme, , ne diffère du signe hiératique de l'homme, , que par le point détaché, qui n'est qu'une marque conventionnelle et non une imitation d'un détail du signe hiéroglyphique 𓁐. Aussi les scribes négligent-ils assez fréquemment cette marque ; c'est ce qui est arrivé dans le grand papyrus de Bologne où le signe se trouve représenter les deux genres au personnel comme au possessif, et répond par conséquent à trois ou quatre articulations différentes de la langue. Si l'on rencontrait isolée cette phrase, qui exprime un tendre intérêt et qui est plusieurs fois répétée dans nos lettres : , on éprou-

[1] J'ai traité spécialement ce sujet dans mes *Études historiques*, p. 405. Je ne donne aujourd'hui que la traduction du texte (ci-devant, p. 146).

Digitized by Google

verait beaucoup de difficulté à la comprendre ; mais lorsqu'on sait qu'elle fait partie d'une lettre écrite à une femme, et que hiératique remplace , le sens devient évident : *moi* (homme) *je suis plein-sein de toi* (femme). Cette élasticité du système graphique égyptien est un grave écueil, une véritable pierre d'achoppement pour les traducteurs ; sans doute la langue égyptienne possédait des règles de syntaxe comme toute autre langue ; mais il faut reconnaître que les scribes n'étaient pas tenus d'observer l'orthographe complète des mots. C'est un fait qu'il ne faut pas perdre de vue.

Digitized by Google

SUR UN PLAN ÉGYPTIEN

D'UN TOMBEAU ROYAL A THÈBES

Au nombre des richesses accumulées dans le Musée égyptien de Turin on compte un certain nombre de plans tracés sur papyrus. Le plus considérable et le plus complet d'entre eux a été publié par M. le docteur Lepsius dans son *Choix de Monuments égyptiens*[1]. C'est une espèce de carte représentant une contrée où les Égyptiens exploitaient des mines d'or, avec indication des chemins, des réservoirs et des bâtiments à l'usage de cette colonie industrielle. J'ai republié ce même plan avec les couleurs de l'original dans mon travail sur les *Inscriptions des Mines d'or*[2], auquel le lecteur pourra recourir pour en avoir une explication plus complète.

Divers autres fragments de cartes du même genre ont été depuis lors mis au jour par M. Lieblein, égyptologue

[1] *Auswahl von Urkunden des ægypt. Alterth.*, Taf. XXII.

[2] Chalon-sur-Saône, in-4°, 1862.

Digitized by Google

norwégien [1]. Ces fragments sont malheureusement fort petits et leur groupement sur la planche de M. Lieblein presque entièrement arbitraire. Cependant on y distingue, et ce point est très-important, l'indication d'une localité à laquelle les plans se réfèrent, circonstance qui ne se rencontre pas dans le plan publié par M. Lepsius.

Cette localité, nommée Boukhen dans les légendes conservées, correspond à la vallée d'Hammamat située entre le Nil et la Mer-Rouge ; cet endroit est bien connu pour les belles pierres qu'on y a exploitées aux temps pharaoniques et dont on y retrouve aujourd'hui les carrières. Toutefois ce n'était pas pour des carrières de cette espèce qu'avaient été dressés les plans qui nous occupent, mais pour des mines d'or dont les traces n'ont pas encore été signalées ; je crois qu'on peut les chercher en toute assurance, car il est peu probable que les filons aurifères aient complètement disparu.

Le plan de M. Lepsius portait l'indication d'habitations à l'usage du *travail* ou des *travailleurs* de l'or [2], situées à proximité des deux réservoirs d'eau. D'après les inscriptions de Kouban et celle de Radesieh, qui mentionnent le lavage du minerai, on peut croire qu'indépendamment de l'exploitation de la roche aurifère on bocardait et lavait le minerai sur place.

Selon les termes d'une inscription suffisamment complète pour être intelligible, qui se trouve en tête de

1 *Deux papyrus hiératiques du Musée de Turin*· Christiania, 8°, 1868, pl. V.

2 Le groupe hiératique est très-indistinct.

Digitized by Google

l'un des fragments rassemblés en B sur la planche de M. Lieblein, il semble qu'aux mines d'Hammamat le travail de l'or était poussé jusqu'à la confection des lingots, ou du moins à l'état dans lequel il était livré aux orfèvres de l'époque[1].

Voici le texte de cette inscription, qui est répétée trois fois consécutivement :

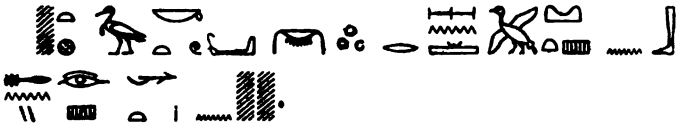

Endroit du travail de l'or à achèvement (à) la montagne de Boukhen, (aux) ordres du.....

Il existait conséquemment au moins trois ateliers, aux ordres de trois préposés différents, pour le travail de l'or . Le nom et les titres de ces préposés ont disparu avec les débris perdus de la carte. est un des mots difficiles de la langue égyptienne. Je ne connais pas de variantes assez directes pour démontrer la valeur phonétique *tan* qu'on lui a attribuée, et que je conserverai ici pour éviter la répétition du groupe égyptien dans la revue que je vais faire de ses emplois les plus remarquables.

1. Lorsque les insectes, les vers, les oiseaux, les rats et d'autres animaux ont tour à tour enlevé une portion des récoltes, espérance du cultivateur, si celui-ci

[1] Le même fragment de plan montre des montagnes en silhouette et des chemins couverts de pierres roulantes.

Digitized by Google

est négligent, les voleurs font l'action de *tan* à ce qui reste[1].

2. Indépendamment des remèdes indiqués par une thérapeutique d'ancienne date, les Égyptiens employaient contre les maladies la puissance des formules magiques. Les maladies personnifiées sont sommées par l'opérateur de sortir des membres du patient et de tomber à terre; les charmes dont il fait usage consistent presque exclusivement en évocations et en adjurations empruntées à l'histoire mythologique : la funeste puissance de Set et les forces qui ont vaincu Set sont invoquées pour l'expulsion du mal; on leur prescrit d'agir de la même manière qu'elles ont agi en telle et telle circonstance. Ces sortes de textes sont par conséquent remplis d'allusions instructives; ce n'est qu'en les cataloguant avec soin qu'on parviendra à rétablir les mythes sous leur véritable aspect[2].

L'effet des formules magiques sur les maladies est quelquefois exprimé par le mot *tan*. Voici quelques exemples :

Violence de Set, contre l'akhou ! (fièvre ?)

Épuisement de Baar, contre toi !

Violence de la foudre altérée de l'eau, au ciel, contre toi !

Oui, il fera TAN *la puissance de son glaive sur toi !*

[1] *Pap. Anastasi* V, 15. — *Pap. Sallier* I, 5, 11. — Goodwin: *Papyrus hiératiques*. Rev. arch. 1860.

[2] J'ai traité ce sujet dans le *Papyrus magique Harris*, dans le *Calendrier des jours fastes* et dans d'autres publications; cependant il est à peine effleuré.

Digitized by Google

Oui, tu goûteras les goûts de l'émanation de son œil!
Oui..... [1].

Oui, tu feras TAN, *comme est* TAN *le jour d'hier!*
Oui, tu te consumeras comme se consument les fluides de ceux qui sont sous la mort [2]!

Oui, tu disparaîtras subitement d'ici dans le sol!
Oui, tu mourras [3].

3. Le roi des Libyens Mashashar, vaincu et abandonné de ses généraux, se jette aux pieds de Ramsès III :
Ses yeux font TAN *en regardant la couleur du soleil* [4].

4. Ramsès II foule aux pieds le pays de Khéta ; il fait *tan* les révoltés [5].

5. Ramsès II fait *tan* les Khétas [6].

L'idée commune qui convient à tous ces passages est celle de *finir, achever, épuiser* dans le sens de *mettre fin, exterminer, faire cesser d'être* ; mais le sens de *parfaire, perfectionner, terminer, achever, mener à perfection*, est encore plus clairement établi.

6. La salle nº 1 de Denderah était comparable au firmament du ciel, et *tan-out* d'après les prescriptions pour les travaux de Thoth [7].

[1] *Pap. hiérat. Leide* 1.343, pl. 99, IV, 9.

[2] Il y a lieu de remarquer ici l'antithèse de TAN, *finir, passer*, avec , *éteindre, consumer*.

[3] *Pap. hiérat. Leide*, 1.343, pl. V, 7.

[4] Dümichen : *Hist. Inschr.* I, pl. XX-XXI, 12. Cela signifie que la splendeur du pharaon l'éblouit, le prive de l'usage de ses yeux.

[5] Brugsch : *Recueil*, pl. 46, a.

[6] *Denkm.* III, 195, a.

[7] Dümichen : II *Alt. temp.*, VII, 6.

Digitized by Google

7. A Abydos, la déesse Safekh dit à Séti I : Ta demeure est *tan ;* ton monument est parfait ( )[1].

8. Le roi *tannou* la chapelle de Sato[2].

9. Un monument élevé par Philométor I est *couvert d'inscriptions, gravé avec le fer, orné d'or sur sa muraille, avec abondance de peintures ? avec* TAN *ses portes, et modelées* ( ) *ses images divines*[3].

On pourrait beaucoup multiplier ces citations ; nous nous contenterons d'y ajouter les exemples qui mettent le mot *tan* en rapport avec l'or.

Harsiési construisit un édifice :

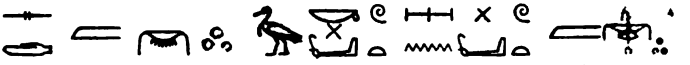

garni d' or, ouvré et tan-out d' or.

L'une des barques sacrées d'Edfou était ornée d'or et de toute espèce de pierreries ; elle était dans un local

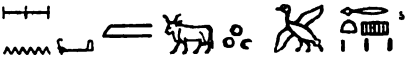

TAN *avec or enchâssant pierreries.*

La reine Hashepsou avait fait entièrement dorer les deux grands obélisques élevés par elle à Karnak. Dans

1 Mariette : *Abydos*, pl. 50, 9. Cet exemple donne le parallélisme : 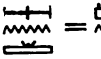 .

2 Dümichen : *Kal. Inschr.*, 68, c, 1.

3 Le même : *Alt. temp.* I, pl 95, 20.

4 Naville : *Mythe d'Horus*, IV, 6.

5 Dümichen : *Alt. temp. Inschr.* I, pl. 90, 14.

Digitized by Google

les inscriptions qui décorent la base de l'un d'eux, elle dit : « *J'ai donné pour cela de*

l'or de TAN ; *je* (*l'*) *ai mesuré au boisseau comme pierres* [1].

Quoique cette étude soit loin d'être complète, nous ne la pousserons pas plus loin ; elle nous a déjà montré que l'or était employé pour *tan*, c'est-à-dire pour *perfectionner*, pour *achever* les monuments de pierre ou de bois, et que l'or dont on se servait pour cela était appelé *or pour tan* ou *or de tan*. C'est de l'or de cette espèce qu'on amenait des ateliers de la vallée d'Hammamat, c'est-à-dire de l'or métallique pur, et non du minerai ou de l'or en poudre. Cette longue digression ne sera pas inutile à nos études ultérieures.

Revenons maintenant à la série des plans sur papyrus du Musée de Turin. C'est encore à M. le docteur Lepsius qu'on doit la publication du troisième document de cet ordre, qui est sans contredit le plus intéressant de tous. Le savant égyptologue allemand en a fait l'objet d'une dissertation présentée à l'Académie des sciences de Berlin en 1867 [2], accompagnée d'un calque soigné du papyrus, avec ses légendes et ses couleurs originales.

Ce papyrus représente le plan horizontal de l'un des hypogées royaux de la vallée des Rois à Thèbes ; il n'a malheureusement pas échappé aux mutilations qui ne

[1] *Denkm.* III, 24, d, o.

[2] Imprimée à part in-4°, 1867, Berlin, Imprimerie de l'Académie.

Digitized by Google

nous ont laissé intacts qu'un si petit nombre de ces monuments fragiles ; sur la largeur il en manque environ la moitié, que M. Lepsius a pu rétablir en symétrisant le tracé. Ainsi restitué, le plan présente la forme reproduite dans notre planche XIII, qui réduit des deux tiers les dimensions de celle de M. Lepsius.

Les portions du plan conservées dans le papyrus sont encadrées d'une lisière du terrain dans lequel les galeries sont creusées, circonscrite par une ligne rouge légèrement ondulée qui suit les saillies du tracé et n'est évidemment pas destinée à montrer ni le relief, ni une limitation quelconque de ce terrain. Le terrain est figuré en couleur jaune-brique et strié de lignes alternatives de points noirs et de points rouges ; on y reconnaîtrait plutôt la configuration de roches granitiques que celles des calcaires de Biban-el-Molouk ; mais on n'y doit voir qu'une indication conventionnelle du terrain sans intention d'en signaler la nature particulière.

La fin de l'excavation est en A, c'est-à-dire à l'extrémité gauche du plan, qui se termine évidemment avec la salle E. C'est conséquemment du côté opposé qu'il faut chercher l'entrée ; mais cette partie du plan a disparu ; nous en serions donc réduits aux conjectures relativement à la disposition des premières salles de l'hypogée, si M. Lepsius n'avait pas reconnu un plan du même tombeau de trois mille ans plus moderne. Ce plan, que je reproduis sur ma planche avec celui que l'égyptologue allemand a dressé d'après les données du papyrus, a été fait par l'un des savants de la Commission d'Égypte, M. Costaz, et publié dans le grand ouvrage

Digitized by Google

de cette Commission [1]. On s'aperçoit au premier coup-d'œil que dans son tracé l'artiste égyptien n'a pas tenu compte des baies des portes qui correspondent à des rétrécissements des galeries ; sauf cette différence qui s'explique aisément, les deux tracés sont presque semblables ; aussi l'identification proposée par M. Lepsius me paraît incontestable ; elle devrait fournir à la science un puissant moyen de contrôle pour les valeurs attribuées à la coudée égyptienne, puisque les données du plan peuvent encore être vérifiées sur place dans le deuxième hypogée de l'ouest, à la vallée des Rois (Biban-el-Molouk). L'objet de ce travail est d'apprécier les résultats probables d'une telle vérification.

M. Lepsius a fait dans son Mémoire, auquel je renvoie, les comparaisons que rendent possibles les cotes du plan de M. Costaz, et il a trouvé que la coudée dont on s'est servi pour l'échelle du plan égyptien doit être, non pas la coudée royale, mais la petite coudée estimée à 0^m 445. Cependant les mesures de hauteur supposeraient une coudée plus longue. Mais il est peu vraisemblable qu'on se soit servi de deux coudées différentes pour les cotes d'un même plan. Il suit de là qu'un nouvel examen des lieux et une dismensuration exacte doivent être opérés le plan égyptien à la main.

Pour faciliter cette opération, j'ai voulu étudier avec soin les légendes hiératiques qui donnent les noms et les dimensions de chacun des compartiments de l'hypogée. C'est en hiératique que les architectes marquaient

[1] *Antiquités* II, pl. 79, fig. 7.

Digitized by Google

d'abord le nom des salles sur les jambages ou sur les traverses des portes ; les sculpteurs les taillaient ensuite en hiéroglyphes [1].

Étant définitivement admise l'identité de l'hypogée mesuré par M. Costaz avec celui que représente le plan égyptien, nous avons d'abord à rappeler ici ce qu'on sait de ce tombeau.

Les renseignements contenus dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte ne consistent que dans les figures données sur la planche 79 du deuxième volume d'*Antiquités*. On y trouve une vue de la grande porte d'entrée, le plan par terre (reproduit par moi), une coupe en travers et les détails du sarcophage. M. Costaz n'a pas décrit le tombeau dans son Mémoire sur Biban-el-Molouk [2].

Champollion, qui se logea dans ce tombeau lors de son second séjour à Thèbes, nous en parle en ces termes :

« Nous occupons le meilleur logement et le plus « magnifique qu'il soit possible de trouver en Égypte. « C'est le roi Ramsès IV qui nous donne l'hospitalité, « car nous habitons tous son magnifique tombeau, le « second que l'on rencontre à droite en entrant dans la « vallée de Biban-el-Molouk. Cet hypogée, d'une admi- « rable conservation, reçoit assez d'air et assez de « lumière pour que nous y soyons logés à merveille ;

[1] Champollion a reproduit dans ses *Notices manuscrites*, p. 404 et suivantes, quelques-unes des légendes hiératiques restées inscrites dans l'hypogée de Ramsès II.

[2] *Description générale de Thèbes*, section XI, dans *Antiquités-Descriptions*, tome I.

Digitized by Google

« nous occupons les trois premières salles, qui forment « une longueur de soixante-cinq pas ; les parois, de « quinze à vingt pieds de hauteur, et les plafonds sont « tous couverts de *sculptures peintes*, dont les couleurs « conservent presque tout leur éclat ; c'est une véritable « habitation de prince, à l'inconvénient près de l'enfi- « lade des pièces [1]. »

Dans l'édition abrégée des Notices de Champollion, on trouve l'indication des sujets qui décorent les corridors et les salles ; il suffit à notre but de constater que parois et plafonds étaient décorés de la même manière. Un point qu'il peut être utile de noter, c'est qu'avant la grande porte d'entrée se trouve une avenue d'environ 7 mètres, à ciel ouvert, taillée dans la roche, à parois dressées mais non polies ; vers le haut des parois, le terrain avait été retenu au moyen d'un mur de pierres sèches.

Les *Notices* donnent du tombeau de Ramsès IV la distribution suivante :

Avenue à ciel ouvert ;

Grande porte d'entrée ;

Trois corridors ;

Couloir ;

Salle sépulcrale,

Et pièce du fond, percée de trois cabinets et de deux niches à offrandes.

Cette distribution ne tient pas compte de la salle qui

[1] Champollion-le-Jeune : *Douzième lettre écrite d'Égypte.—Notices manuscrites*, p. 473.

Digitized by Google

vient après la porte d'entrée, et donne le nom de *couloir* à une salle de 8 coudées de large faisant suite à un corridor de 6 coudées. On voit qu'il ne faut pas se montrer trop difficile sur la précision, même à l'égard des meilleurs observateurs modernes.

Dans ses dimensions réduites, mon plan n'a pu recevoir les inscriptions de l'original ; je me suis contenté d'en indiquer la place au moyen des lettres de l'alphabet. Je vais les reproduire en hiéroglyphes et les expliquer l'une après l'autre.

Le plan montre cinq compartiments principaux, dont le premier est incomplet ; je les ai notés des mêmes lettres que M. Lepsius : W, X, Y, Z et E.

W	contient	4	inscriptions. . . .	a, b, c, d.
X	—	3	— . . .	e, f, g.
Y	—	2	— . . .	h, j.
Z	—	4	— . . .	k, l, m, n.
E	—	1	— . . .	o.

En tout 14 inscriptions.

Je vais les traduire et les commenter dans leur ordre[1] :

I. *Légende des portes.*

Les salles et les corridors communiquent entre eux au moyen de portes formant enfilade, selon l'expression

[1] En R, à l'extérieur du plan et en sens inverse des autres légendes, se trouvent les commencements de quatre lignes d'hiératique qui se continuaient sur la partie perdue du papyrus ; il y est question des divins corridors et de l'orientation de certains endroits dont l'indication a disparu. Mais il n'y a aucun renseignement précis à tirer de ce texte entrecoupé.

Digitized by Google

de Champollion ; formées de montants de pierre avec linteaux de même substance, ces ouvertures sont fermées au moyen de deux battants de bois munis de deux verrous. Il ne reste aucune trace de ces battants, à part un peu de rouille de bronze dans les trous où tournaient les pivots. Les portes des cabinets de la salle Z et celle de la salle E n'ont qu'un seul battant, et les verrous n'y sont pas figurés. Sur toutes les autres, en d, g, j et l, on lit la même légende, que nous traduisons ici une fois pour toutes :

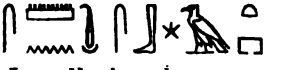

Installation de porte.

II. *Légende du corridor* W.

Ce corridor n'est pas entier sur le plan, mais il est facile de le compléter en traçant la porte dont il reste le linteau et la partie supérieure ; deux niches latérales y étaient pratiquées, dont une seule est restée visible après la perte de la partie inférieure du papyrus.

Un compartiment intérieur y est figuré au moyen d'une ligne sans épaisseur.

Légende de l'ensemble, en A.

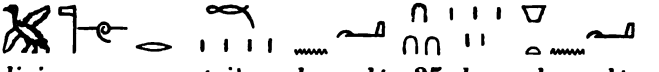

Le divin passage quatrième, de coudées 35, *large de coudées*

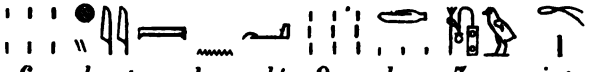

6, haut de coudées 9, palmes 3 ; peint

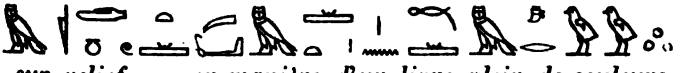

sur relief, en manière d'un livre plein de couleurs.

Digitized by Google

Le groupe qui a disparu de l'original est rétabli d'après les mentions des inscriptions en h et en R, qui parlent du premier et du deuxième de ces passages.

, forme pleine , CTA, signifie *passer;* le copte l'a conservé dans CAAT, *prætergredi*, *transire*, *procedere*. Employé substantivement, ce mot désigne tout lieu disposé pour livrer passage: *allée*, *couloir*, *corridor*, *galerie*, *chaussée*, etc.

Un papyrus nous parle de fonctionnaires qui demeuraient 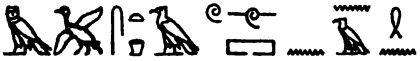 , c'est-à-dire à *la chaussée des arbres*, ce qui pourrait être le nom d'une rue de Memphis au temps des Ramessides[1].

La salle Z, qui a 14 coudées sur 5, est nommée par sa légende un .

Tel est aussi le nom de la petite salle de l'entrée qui est positivement nommée le *premier divin sta* par les inscriptions de la chambre sépulcrale. Cette première salle étant *le premier sta*, le troisième corridor est évidemment le quatrième *sta*, comme le porte sa légende. Le mécanisme du plan est donc bien compris.

Le corridor W est décrit comme , ce que j'ai rendu: *peint sur relief en manière de livre.* Le verbe et ses variantes a pour signification radicale *former*, *modeler*, *fabriquer*,

1 *Pap. Anastasi* VI, pl. 6. 3.

Digitized by Google

travailler. Les déterminatifs sont la caractéristique du travail des doigts [1]. L'expression étudiée semble donc indiquer la circonstance que les peintures et l'écriture sont appliquées sur de la sculpture ; c'est ce que Champollion a appelé *des sculptures peintes*.

Le groupe . *en volume, en livre*, est suivi d'un signe qui ressemble à la forme hiératique de . Je ne connais pas d'exemple de ce signe employé seul, si ce n'est dans la formule , où il exprime à lui seul le mot ⲟⲩⲭⲁ, *santé* ; il me paraît plus simple d'y voir les deux signes , c'est-à-dire l'unité suivie de la particule de jonction ; le sens est alors tout naturel : *en la manière d'un livre* [2] rempli de , ⲭⲉⲣⲟⲩ.

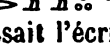 désigne une substance avec laquelle on rehaussait l'écriture ou la peinture comme avec l'or ; certains monuments sont dits indifféremment : *brillants de* ⲭⲉⲣⲟⲩ *et ornés d'or, ou ornés de* ⲭⲉⲣⲟⲩ *et brillants d'or*. On trouve aussi l'expression :

, *remplie de* ⲭⲉⲣⲟⲩ *et de peintures dans toute son étendue*. Il ne peut

[1] *Le scribe du modelage* (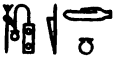) est cité dans les papyrus de Turin ; Pleyte et Rossi, pl. X, 3.

[2] Il reste quelque doute sur cette version ; mais, lors même que le signe discuté spécifierait une espèce de livre, le sens général de la phrase n'en serait pas sérieusement altéré.

Digitized by Google

être question que de certaines couleurs particulièrement recherchées et employées dans la sculpture polychrôme.

Légende du compartiment en B.

L'entrée du passage de coudées 30,

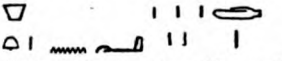

large de coudées 5, palme 1.

Ce corridor intérieur du corridor W n'est délimité, comme nous l'avons déjà dit, que par des lignes sans épaisseur, tandis que partout ailleurs l'épaisseur des parois est figurée sur le plan égyptien ; nulle mesure de hauteur n'étant indiquée, la hauteur de ce corridor intérieur est évidemment celle de l'ensemble. Il est conséquemment douteux qu'il ait existé une séparation effective et matérielle formant couloir dans le corridor: nous reviendrons sur ce sujet en étudiant les textes de la salle X ; il nous reste à faire remarquer ici que, d'après la disposition de la légende en A, le quatrième corridor se prolongeait jusqu'à la rencontre de la paroi PP qui le sépare de la salle X.

Inscription de la niche en C.

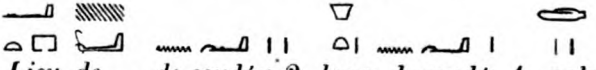

Lieu de..., de coudées 2, large de coudée 1, palmes 2,

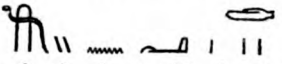

profond de coudée 1, palmes 2.

Le nom de cette niche ayant disparu dans une

Digitized by Google

éraillure, nous ne pouvons rien savoir de l'usage auquel elle était destinée. On peut toutefois supposer que, placée en avant du vestibule, elle servait à entreposer les objets que les visiteurs du tombeau n'étaient pas admis à garder sur eux en pénétrant dans les salles réservées.

III. *Légende de la salle* X.

Comme le corridor qui la précède, cette salle est divisée par un couloir figuré également par des lignes sans épaisseur.

Légende de l'ensemble, en E.

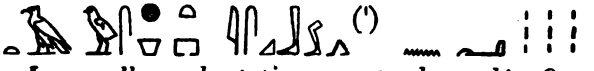

La salle de stationnement, de coudées 9,

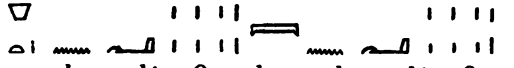

large de coudées 8, haute de coudées 8,

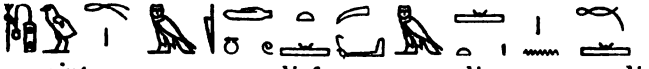

peinte sur relief en livre rempli

de couleurs.

Légende du compartiment en F.

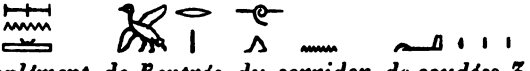

Complément de l'entrée du corridor de coudées 3.

La seule dimension donnée ici semble être la largeur,

[1] En copte ⲱⲕⲕ, *morari*. Birch : *Zeitsch de Berlin*, 1859, 50, *to stay*. C'est la salle d'attente.

Digitized by Google

qui, d'après le tracé, doit être un peu supérieure au tiers de la largeur totale de 8 coudées. La longueur et la hauteur sont les mêmes que celles de l'ensemble. Ce compartiment intérieur fait suite à celui du corridor W, dont, selon l'inscription, il forme le complément ou la fin. Si les lignes simples qui les limitent tous les deux désignaient des séparations effectives et permanentes, on y aurait figuré des portes, ce qui n'a pas été fait; nous renouvellerons à ce propos l'observation que nous avons déjà faite, à savoir qu'il ne semble pas que ces lignes simples correspondent à des séparations matérielles et effectives; ni le plan de la Commission d'Égypte, ni la description donnée par Champollion n'en signalent en effet aucune aux endroits correspondants. Aurait-il existé entre le dernier corridor et la salle du sarcophage une communication secrète, établie au moyen d'un corridor creusé à un étage inférieur, et dont le plan donnerait les dimensions sans en indiquer les ouvertures? C'est peu vraisemblable; la seule idée qui se présente, c'est qu'à l'occasion de certaines cérémonies, un passage nommé Ro-sta était figuré dans les deux locaux qui précèdent immédiatement l'entrée de la salle du tombeau. Ce passage correspond évidemment au Ro-sta ( ) de la mythologie, qui fut le théâtre de la dernière et suprême justification d'Osiris contre ses ennemis. « C'est « là qu'Horus répéta quatre fois son invocation, et « tous ses ennemis tombèrent renversés et massacrés. « A l'exemple de ce dieu, le défunt répète aussi quatre « fois l'invocation, et tous ses ennemis tombent ren-

Digitized by Google

« versés et massacrés. Harsiési y réitère des millions « de panégyries, et tous ses ennemis tombent renversés, « massacrés; de leurs cadavres le lieu est encombré « comme l'abattoir de l'orient; leurs têtes sont cou- « pées, leurs cous brisés, leurs membres séparés. Le « grand dieu qui demeure dans la vallée les réduit à « l'anéantissement, et ils ne sortent plus jamais de la « garde de Seb [1]. »

Un autre chapitre du Rituel, en mentionnant la justification d'Osiris dans Ro-sta, rappelle aussi celle d'Horus lui-même, à l'occasion de laquelle Anubis remplit un certain rôle [2]. Ces chapitres devaient être récités et certaines cérémonies accomplies pour assurer le salut des morts. La vertu mystérieuse des formules agissait également au profit des vivants.

Dans ses pérégrinations d'outre-tombe, le défunt devait traverser le *Ro-sta*, y stationner et en sortir. Trois chapitres du Rituel sont consacrés à ces évolutions [3], qui constituaient une période d'existence; car, arrivé au *Ro-sta*, le défunt déclare qu'il y prend naissance, et, un peu plus loin, qu'il y atteint la vieillesse. C'est Anubis, le protecteur des morts, qui le conduit par la main jusqu'à ce passage redoutable que les vignettes représentent sous la figure d'une porte occupant le sommet d'une hauteur escarpée.

D'après une définition que donne le ch. 17 du Rituel,

[1] *Todtenb.*, ch. 19, 11 à 14.
[2] Ibid., ch. 18, 36.
[3] Ibid., ch. 117, 118, 119.

Digitized by Google

Ro-sta est le nom d'une porte de la région infernale, qui est à la fois la porte septentrionale du tombeau d'Osiris et la porte méridionale d'*Anarrotef* ou de la *Contrée infertile*. Cette contrée d'Anarrotef serait conséquemment symbolisée par toute la partie antérieure de l'hypogée, comme le tombeau d'Osiris l'est par la salle du sarcophage, et le Ro-sta est le passage, la porte qui les met en communication.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet; ce que nous en avons dit suffit pour faire comprendre que le passage du Ro-sta symbolise la dernière et suprême lutte contre les ennemis d'Osiris et d'Horus, la dernière victoire sur le mal. Ce passage effectué, le triomphe est définitif, et le défunt arrive librement à la demeure des élus, où il jouit de la liberté absolue d'*aller* et de *venir*[1]. Le Ro-sta, qui donne accès à la sépulture, symbolise probablement le Ro-sta du ciel inférieur. On y faisait, lors de la fête des funérailles et des anniversaires, des cérémonies commémoratives des événements qui s'étaient accomplis dans le Ro-sta mythologique. Le Ro-sta n'est en définitive qu'un des accessoires de la tombe, mais il se prend souvent pour la tombe elle-même.

IV. *Légendes de la salle* Y.

Les quatre lignes d'inscription en *h* forment deux légendes, dont la première se rapporte aux dimensions et à la disposition de la salle ; les deux dernières lignes donnent la longueur de l'hypogée.

1 *Stèle d'Osiris*, lig. 20 ; Chabas : *Rev. arch.*, 1857.

Digitized by Google

Première légende.

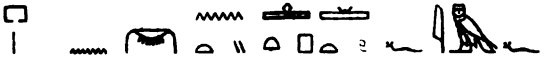

Demeure d'or, que il est placé en elle,

de coudées 16, large de coudées 16, haute

de coudées 10, peinte en relief, en livre

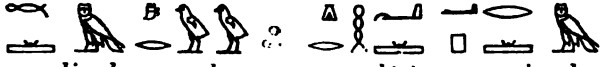

rempli de couleurs, complétée, garnie des

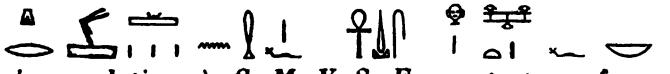

choses relatives à S. M. V. S. F., sur toutes ses faces,

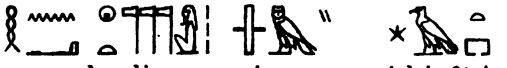

avec les dieux qui sont au ciel inférieur.

Après les explications que j'ai données à propos de la traduction des légendes de la salle W, rien ne nous arrête dans celle du texte ci-dessus; à l'exception du groupe 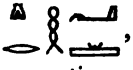 , кpƨ; ce mot semble avoir eu plusieurs acceptions différentes. Il est fréquemment en rapport avec les travaux de construction et d'ornementation des édifices. Par exemple, la description du temple de Séti I à Abydos par la déesse Safekh contient le passage suivant : *Il en a établi parfaitement les quatre angles comme les supports du ciel; ses amulettes ont été émises et ses formules de salut fabriquées par Neit et par*

Digitized by Google

Selk, et , *c'est-à-dire il est* кpϩ *en travaux éternels* [1].

Un autre exemple se trouve encore sur le même monument: *Je suis venu moi-même, moi-même, pour voir ton temple, auprès d'Ounnefer, le seigneur des siècles; j'ai* кpϩ *des ouvrages en lui; j'ai construit* (*des murs en lui*), etc.

L'idée que représente dans ces textes le mot кpϩ est évidemment celle d'*exécuter*, d'*accomplir* ou d'*achever*, de *compléter*, *de pourvoir complètement*, etc.

La salle d'or était en conséquence complètement garnie des 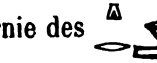 , ϧep-ϭ, du roi sur toutes ses parois, ainsi que des dieux du ciel inférieur.

ϧep-ϭ signifie *choses*, *affaires*, en latin *res;* il y a longtemps que ce sens est constaté; s'échange quelquefois avec sous cette acception, et se dit indistinctement des choses matérielles et des choses abstraites. Dans notre texte les choses du roi indiquent les *titres*, *légendes*, *prières*, etc., qu'il est d'usage d'inscrire dans la salle funéraire d'un roi.

Champollion nous dit quelques mots de la décoration de la salle sépulcrale de Ramsès IV, et mentionne les légendes royales, les figures et les inscriptions du sarcophage, les scènes mystiques du passage du Soleil dans l'hémisphère inférieur au travers des portes gardées par les quatre serpents Tebi, Saa-set, Tik-hof et Djetbi, les dieux en gaîne, les Hermès, etc.

[1] Mariette-Bey: *Abydos*, vol. I, 50, 14.

Digitized by Google

Le plafond contient deux tableaux astronomiques.

Tout cela s'accorde bien avec les données du papyrus.

La troisième ligne de l'inscription est ainsi conçue :

Total, à commencer depuis le divin corridor premier

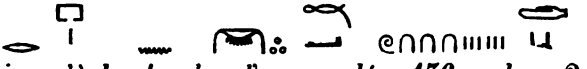

jusqu'à la chambre d'or : coudées 136 palmes 2.

Et on lit à la quatrième ligne :

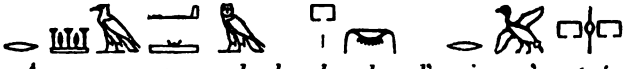

A commencer de la chambre d'or jusqu'au trésor

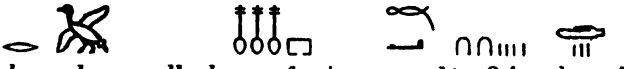

dans la salle des perfections : coudées 24 palmes 5 ;

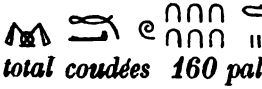

total coudées 160 palmes 5.

Sur la première totalisation de 136 coudées et 2 palmes, nous connaissons les éléments partiels suivants :

Longueur	du 4e corridor	W. .	coudées 35
—	de la salle d'attente	X. .	— 9
—	de la chambre d'or	Y. .	— 16
	Ensemble.		coudées 60

Les trois compartiments qui ont disparu avec le commencement du plan, et qui consistent en une salle d'entrée et deux longs corridors, représentent donc ensemble 76 coudées et 2 palmes ; cette première section du

Digitized by Google

monument aurait eu, d'après les cotes données sur le plan de la Commission d'Égypte, résumées et complétées par M. Lepsius, 38m 94; ces chiffres nous donneraient pour la coudée employée une longueur de 0m 458, qui ne s'éloigne pas trop de la dimension attribuée à la petite coudée de six palmes.

D'un autre côté, voici les mesures comparées de la dernière section que l'un et l'autre plan nous donnent:

	PLAN égyptien	COMMISSION d'Égypte	LONGUEUR de la coudée
	COUDÉES	MÈTRES	MÈTRES
Dernier corridor W, avec porte.	35	13 20	0m 377
Salle d'attente X, avec porte.	9	4 30	0 477
Salle d'or Y, id. .	16	7 94	0 496
Salle Z ou corridor des figurines funéraires, avec sa porte.	14 3	7 55	0 500
Salle E ou trésor.	10	2 44	0 244
	84 3	35 43	0 42

Ici la coudée aurait eu en moyenne 0m 42c. Mais les résultats partiels sont si variables qu'on ne peut guère compter sur ces données. Il existe d'ailleurs un élément dont le placement est incertain dans ces calculs, c'est celui de l'épaisseur des baies des portes; on a au surplus toujours à compter avec la négligence bien connue des constructeurs égyptiens, qui, d'après l'observation d'un juge très-compétent, M. Mariette-Bey, « sont bien loin « d'avoir montré la précision dont on leur fait si sou- « vent honneur. Il faut avoir mesuré le mètre en main

Digitized by Google

« les temples et les tombeaux égyptiens pour savoir « combien de fois les deux murs opposés d'une même « chambre ne sont pas d'égale longueur, etc. [1]. »

Quel que soit le résultat d'une vérification scrupuleuse du tombeau, il ne faut donc pas compter sur des correspondances suffisamment exactes entre les données du papyrus et les dimensions des salles pour en tirer des indications plus exactes que celles que nous possédons déjà sur la longueur des coudées. Nous arriverons tout au plus à constater que, pour la construction de leurs monuments, les Égyptiens se servaient de la petite coudée, qui avait un peu plus de 44 centimètres. Les grandes longueurs [2] données par divers textes à certains obélisques m'avaient déjà porté à penser qu'il devait en être ainsi.

Légende de la salle Z, en K.

Le divin corridor qui est dans le lieu des statuettes,

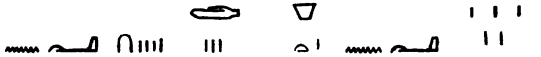

de coudées 14 palmes 3, large de coudées 5,

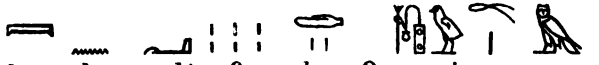

haut de coudées 6 palmes 2; peint sur

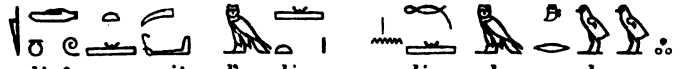

relief en manière d'un livre rempli de couleurs,

assorti de talismans en lui, effectivement.

[1] Mariette-Bey : *Les tombes de l'ancien empire*, Rev. archéol. 1868, tirage à part, p. 4.

[2] 100 et 110 coudées.

Digitized by Google

La dernière phrase constate que le corridor des figurines funéraires, nommées *shabti*, était complètement pourvu des , c'est-à-dire des amulettes et des instruments sacrés qui servaient aux cérémonies funéraires. Il nous donne un nouvel exemple de l'emploi du verbe , que nous avons déjà étudié plus haut.

Inscription du cabinet, en M.

Le trésor des hakaou, de coudées 10, large

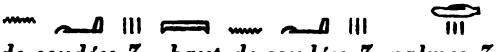

de coudées 3, haut de coudées 3 palmes 3.

C'est dans ce cabinet qu'on plaçait les instruments des cérémonies funéraires, tels que le , le , etc., qui étaient considérés comme investis d'une vertu mystérieuse (*hakaou*) pour rouvrir la bouche et les yeux du défunt.

Inscription de la longue niche, en N.

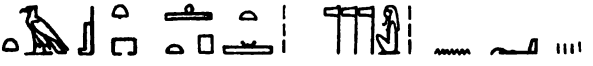

Le lieu des offrandes des dieux, de coudées 4

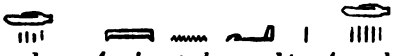

palmes 4, haut de coudées 1 palmes 5,

profond de coudée 1 palmes 3 doigts 2.

C'est là qu'on déposait les offrandes présentées au défunt après qu'elles avaient figuré dans les cérémonies.

Digitized by Google

Légende de la salle E.

Trésor de la salle des perfections,

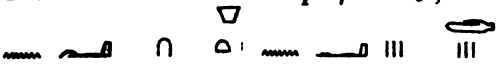

de coudées 10, large de coudées 3 palmes 3,

haut de coudées 4.

D'après les termes de la légende de la salle du sarcophage, on voit que la *salle des perfections* forme l'extrémité de l'hypogée. Elle s'appelait donc indifféremment *salle des perfections* ou *trésor de la salle des perfections*. Il est présumable que cette extrémité de l'excavation, qui devait être la plus difficile à atteindre pour des spoliateurs, était destinée à recevoir les objets les plus précieux. C'était le trésor proprement dit. Les *salles des perfections* n'étaient cependant pas toujours à l'abri des tentatives des voleurs. On a vu que c'est par cette salle que l'hypogée de Sebakemsauf avait été violé. Les spoliateurs y étaient parvenus en se taillant un passage dans le roc qui le séparait d'un tombeau voisin[1]. Plusieurs des tombeaux de la Vallée des rois communiquent aujourd'hui entre eux au moyen d'ouvertures pratiquées dans leurs parois par les fouilleurs anciens ou modernes[2].

Les explications que je viens de donner faciliteront autant que possible les comparaisons à faire, le mètre à la main, entre les données du plan égyptien et les mesures du deuxième tombeau de l'ouest ; elles font prévoir que cette étude ne fera pas progresser nos connaissances

[1] Voir ci-devant, tome I, p. 63.

[2] Description de l'Égypte : Mémoire de M. Costaz.

Digitized by Google

dans la métrologie égyptienne. On arrivera peut-être à conclure que le plan représente le projet dressé par l'architecte avant le commencement des travaux ; ce projet aurait reçu en cours d'exécution quelques modifications, motivées peut-être par certains accidents de la roche à traverser. Ainsi s'expliqueraient les ressemblances si frappantes et les différences que nous avons fait ressortir dans le Mémoire qui précède.

Mais il restera de nos recherches quelques constatations philologiques d'un certain intérêt ; nous allons les résumer succinctement.

, NETER STA, *passage divin ;* nom des corridors d'un hypogée.

, RO-STA, *entrée du passage ;* partie des corridors donnant accès dans la salle sépulcrale.

, OUOSKH ASAK, *salle d'attente ;* pièce servant d'antichambre à la salle sépulcrale ; le passage *Ro-sta* la traversait.

, *chambre d'or*, salle du sarcophage.

, *le lieu des statuettes funéraires*, servant de passage pour aller de la salle du sarcophage au trésor. On y déposait dans deux niches creusées dans les parois ( ) les objets destinés aux offrandes funéraires, et, dans des cabinets latéraux, , les instruments du culte.

, *le trésor du lieu des perfections*, aussi *le lieu des perfections ;* lieu où l'on conservait les objets les plus précieux de l'ameublement de la tombe. C'est la dernière chambre de l'excavation.

Digitized by Google

Temples (Egyptian) Abydos
(F.C.)

SUR DEUX STÈLES DE L'ANCIEN EMPIRE

MENTIONNANT

LA RÉPARATION D'UN TEMPLE A ABYDOS

Par M. de HORRACK

Le Musée du Louvre possède deux stèles ainsi décrites par M. E. de Rougé dans sa « *Notice des Monuments exposés dans la galerie des Antiquités égyptiennes*[1]. »

« N^os^ 11 et 12. — *Stèles en pierre calcaire.* — Ces « deux inscriptions ont été dédiées par Amonisenv, fils « de Ouaemkaou. Il exerçait à Abydos une charge dont « le sens est encore inconnu. Le n° 11 contient une « prière funéraire adressée au dieu Tap-hérou. Dans la « stèle n° 12 ce personnage est représenté sous la forme « d'un homme d'un âge mûr ; il parle d'une restauration « monumentale exécutée sous le règne de Sesourtasen I, « et qu'il a été visiter. Cette précieuse mention montre

[1] Notice des monuments, etc., 2e édit., 1852, p. 65.

Digitized by Google

« que le roi Terenra, dont le cartouche se voit en « tête de la stèle n° 11, appartient à l'époque qui s'est « écoulée entre la XII^e^ dynastie et la venue des Pas- « teurs, c'est-à-dire à la XIII^e^ ou à la XIV^e^ dynastie. »
La traduction du texte peut ajouter quelques renseignements utiles à cet exposé du savant égyptologue dont la science déplore la perte récente. C'est la tâche que j'aborde dans le présent Mémoire.

Outre l'importance que ces stèles ont pour l'histoire et la chronologie, elles révèlent le fait intéressant de la fondation d'un temple à Abydos par le roi Ousertasen I, ainsi que la restauration de ce monument sous le règne d'un autre roi de l'ancien empire, dont la place n'est pas encore fixée. Je reproduis sur les planches XIV et XV la copie des deux stèles, quoique le n° 11 ait déjà été publié par M. Samuel Sharpe [1].

Voici la traduction de ces textes :

Traduction de la stèle n° 12 (pl. XIV).

Royale offrande à Osiris, qui réside dans l'Amenti (l'*occident*), dieu grand, seigneur d'Abydos ; qu'il donne des offrandes de lait, de bœufs et d'oies, splendeur et puissance dans le Kher-neter, au Met-en-sa d'Abydos, Ameniseneb, le véridique, fils de Ua-em-kau, enfanté par la dame Nebatef.

Il dit : Est venu le secrétaire du gouverneur Seneb, fils du gouverneur, pour m'appeler de la part du gouverneur. Je partis avec lui ; je trouvai le poliarque-gouverneur qui vivait dans sa demeure. Alors ce

[1] Sam. Sharpe, 2^e^ série, pl. 24.

Digitized by Google

seigneur me donna une mission, en disant : J'ordonne que tu fasses restaurer le temple d'Abydos. Tu mettras des ouvriers selon son état[1], et des horoscopes des domaines et du magasin des propriétés divines.

Je le fis restaurer dans sa partie inférieure et dans sa partie supérieure, dans ses murs, ensuite dans son intérieur ; il fut peint à la manière d'un livre en couleurs, en émaux, en substances brillantes, en renouvellement de ce qu'avait fait le roi Ousertesen I.

Alors l'*Abri du Figuier* (le *pharaon*) vint rejoindre son lieu dans ce temple ; l'officier de la charge du sceau Anhoursi le suivait.

Il me rendit un honneur plus grand que toute autre chose, en disant : Excellentes les choses qu'il a faites pour son dieu !

Puis il me donna la valeur de dix offrandes assorties de..... et de pains, et un jeune veau.

Puis le Sar des oblations partit, et voilà qu'il vit les constructions ; alors il s'en réjouit plus que de toute autre chose.

Traduction de la stèle n° 11 (pl. XV).

Ordre donné au Met-en-sa d'Abydos, Ameniseneb, savoir : J'ai vu les travaux que tu as faits. Par la faveur du souverain, par la faveur de sa personne auguste, passe une vieillesse heureuse dans le temple de ton dieu ! Alors, ordre de me donner la partie postérieure d'un jeune bœuf. Puis un ordre me fut donné, à savoir : Opère toutes les vérifications de ce qui est dans le temple.

[1] Selon l'état du temple et les réparations que cet état exige.

Digitized by Google

Je fis selon tous les ordres qui m'avaient été donnés. Je fis consolider soigneusement chaque place de chacun des dieux qui sont dans le temple, renouvelant leurs autels avec du bois de cèdre; il y eut plus d'autels qu'il n'y en avait auparavant.

Je m'appliquai de tout cœur au bien de mon dieu, et le souverain m'en récompensa [1].

Les deux stèles sont consacrées à un seul et même personnage nommé Ameniseneb. L'époque à laquelle il appartient pourrait être fixée au juste si l'on connaissait celle du roi dont les deux cartouches sont gravés dans le cintre de la stèle n° 11 [2] et qui se lisent Ter-en-ra Masha-en-ra : . Mais la place de ce pharaon, qui jusqu'à présent n'est

[1] Dans le registre inférieur de cette stèle le défunt est représenté debout devant Anubis ; quatre lignes verticales d'hiéroglyphes disent ce qui suit :

« Offrande royale à Ap-herou, seigneur de Tosar : qu'il accorde « le souffle délectable de la vie à la personne du Met-en-sa d'Abydos « Ameniseneb, justifié, enfanté par la dame Neb-t-atef, justifiée ;

« Adoration à Ap-herou, seigneur d'Abydos, lorsqu'il se montre :

« Par moi, Met-en-sa d'Abydos Ameniseneb, justifié, fils de « Oua-em-Kaou. »

[2] Voici la traduction des inscriptions placées sous le disque ailé dans la partie arrondie du haut de la stèle.

Au centre, de droite à gauche :

« Le dieu bon, seigneur des deux mondes, maître de faire les « choses, le roi de la haute et de la basse Égypte Ma-sha-en-ra, « vivificateur éternel (aimé) d'Horus d'Edfou. »

Et de gauche à droite :

« Fils du Soleil, de ses entrailles, Ter-en-ra, vivificateur éternel, « stable et parfait (aimé) d'Horus d'Edfou. »

Digitized by Google

connue que par ce seul monument, n'a été déterminée que d'une manière conjecturale à l'aide de la stèle n° 12, où l'on trouve à la ligne 10 la mention du cartouche de Ousertasen I , deuxième roi de la XII^e^ dynastie, dont Ameniseneb dit avoir renouvelé les travaux au temple d'Abydos. Le règne de Ter-en-ra est par conséquent postérieur à la XII^e^ dynastie. M. de Rougé a proposé de le placer dans la XIII^e^ ou dans la XIV^e^. Cependant la restauration radicale du temple d'Abydos dont parlent nos textes pourrait suggérer l'idée que cet édifice avait été ruiné par l'invasion des Pasteurs, et réparé lors du rétablissement de l'autorité pharaonique, ce qui ferait penser que le règne de Ter-en-ra a pu appartenir à la XVII^e^ dynastie ; mais les édifices de l'Égypte tombaient trop souvent en ruine par des motifs autres que l'invasion étrangère, pour qu'on attache beaucoup d'importance à cette remarque. D'un autre côté, le style des deux monuments est celui qui caractérise les textes de l'ancien empire [1]. L'attribution proposée par M. de Rougé est par suite extrêmement vraisemblable.

Sur les deux stèles, Ameniseneb est représenté vêtu de la tunique ordinaire, la tête rasée et portant au cou un collier. Il a le titre de , *Met-en-sa* d'Abydos. Mais ni notre texte ni aucune des inscriptions où ce titre

[1] Ma note sur le *transport d'un colosse*, ci-devant p. 103, donne la traduction d'un monument de la XII^e^ dynastie, qu'on peut comparer aux stèles expliquées par M. de Horrack. (F. C.)

Digitized by Google

se trouve ne fournissent de renseignements sur la nature des fonctions qu'il désigne. Était-ce un emploi ou simplement un titre ? Le *Met-en-sa* avait un rang inférieur au poliarque ( ) et même au chancelier ( ), et pourtant ce titre fut porté par de très-hauts fonctionnaires. Dans une des tombes de Beni-Hassan [1] il se joint à ceux de , *noble chef*, 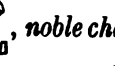 , *chambellan* (?), 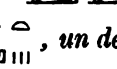 , *un des semers*, , *chef supérieur*, titres qui sont suivis par celui de 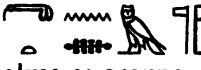 , *Met-en-sa dans le temple*. Si l'on analyse ce groupe, on le trouve composé des signes et liés ensemble par la particule . Le premier est en rapport avec de nombreuses idées. En choisissant celle de *examiner*, *juger*, et en donnant au caractère son sens particulier qui est *protection*, *salut*, *conservation*, on pourrait traduire l'expression entière par *examinateur du salut*, c'est-à-dire *surveillant*, *inspecteur de la conservation*. Cette conjecture est justifiée par le fait que le dernier emploi conféré à notre personnage, ainsi que l'explique la stèle 11, consistait à faire les vérifications générales du temple, et qu'en vertu de cette fonction il était chargé du soin de faire consolider toutes les chapelles et d'en réparer les autels.

La stèle n° 12 nous raconte que le secrétaire du gouverneur se présenta chez Ameniseneb et l'invita à

[1] Lepsius : *Denkm.* II, pl. 21.
[2] Maspero : *Jeunesse de Ramsès II.*

Digitized by Google

l'accompagner chez son maître. Ce fonctionnaire, qui est désigné par le groupe , que je traduis *gouverneur*, porte à la ligne suivante le titre de 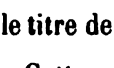 , *préposé de la ville*, *gouverneur*. Cette variante fait ressortir le fait déjà signalé par M. Chabas, que le premier titre est une abréviation du dernier, ou que les deux désignaient une même fonction exercée par un même personnage [1]. Notons que le poliarque avait un *secrétaire*, , attaché à sa personne [2], et que d'après notre stèle c'était le fils du poliarque qui remplissait cette fonction. Ameniseneb se rend avec ce secrétaire chez le gouverneur, qui *vivait dans sa maison*, [3]. Le gouverneur est désigné ici par le titre de *seigneur*, , *sar* ; il confie à notre personnage une mission :

: *J'ordonne que*

[1] Chabas : *Mélanges* III, tome I^er^, 165 et suiv.

[2] Ibid., p. 160.

[3] , *kha*, signifie littéralement *autel*, *table sur laquelle est exposée l'offrande* ; il désigne aussi une demeure, un local, et l'on dit le *kha des écritures* pour désigner le cabinet des livres ou des archives. Un Égyptien, qui se donne le titre de *la justice du roi*, dit qu'il sait tout ce qui se dit , *dans toute demeure* (Sharpe, *Egypt. Inscr.*, 2^e^ série, 83). *Kha* signifie par conséquent la demeure privée, le *home*.

Digitized by Google

tu fasses restaurer [1] *le temple d'Abydos*. Observons d'abord la fonction de la particule , qui, d'après M. de Rougé [2], remplace soit un auxiliaire, soit un pronom ordinaire, quand elle forme le sujet de la phrase. L'affixe personnel qui s'y joint ordinairement manque ici ; j'y ai suppléé le pronom personnel de la troisième personne, qui me paraît convenir le mieux, ainsi que dans la phrase suivante de la stèle n° 11, ligne 1 : , *J'ai vu les travaux que tu as faits*. Cette dernière traduction n'est cependant nullement certaine [3].

Le temple d'Abydos qu'il s'agissait de restaurer est désigné simplement par les groupes ,

[1] 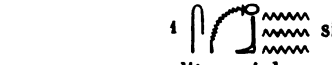 signifie à la lettre *nettoyer, laver, purifier*, mais se dit aussi des embellissements, des réparations, de la restauration ; un meuble d'ébène incrusté d'or est dit purifié avec l'or. Dans notre texte il s'agit de refaire des murs, de réparer l'intérieur d'un temple et de renouveler son ornementation. L'idée *purifier* serait insuffisante en français pour indiquer des travaux de ce genre.

[2] *Chrestom.*, 191.—Je crois que est ici, et dans l'exemple cité plus bas, une conjonction, et qu'il faut traduire : *Comme il y a ordre de faire restaurer le temple d'Abydos, mets des ouvriers, etc.* Le pronom sujet de , *vouloir, ordonner*, n'est pas exprimé. Ces tournures elliptiques sont presque toujours employées quand il s'agit de parler du pharaon. C'est un ordre royal que le gouverneur transmettait à Ameniseneb. (F. C.)

[3] Le scribe me semble encore ici rester à dessein dans l'indétermination, parce qu'il s'agit du roi lui-même, qui a vu de ses propres yeux et par les yeux des hauts fonctionnaires qu'il a envoyés sur les lieux. On peut conserver le mot à mot égyptien : *Comme on a vu les travaux que tu as faits*, etc. (F. C.)

Digitized by Google

qui ne nous renseignent pas sur le culte auquel cet édifice était consacré. Mais l'article qui précède le substantif annonce que ce dernier est employé dans un sens déterminé et qu'il désigne un édifice particulier de la ville. Il s'agit donc probablement du fameux temple d'Osiris. Malheureusement l'identité de ce monument avec celui de notre texte ne peut plus être vérifiée, car les ruines du temple ont presque entièrement disparu. En s'avançant toujours vers le Nord, dit M. Mariette dans « l'Avant-Propos du 1er vol. de son « Abydos, est une vaste enceinte de briques crues. On « y devine plutôt qu'on n'y distingue un troisième temple. « Celui-ci était consacré à Osiris et renfermait le « sanctuaire fameux honoré par l'Égypte entière. » Les ruines des deux autres temples dont parle M. Mariette sont celles d'un temple construit par Séti I et celles d'un temple fondé par Ramsès II. Ces deux monuments importants sont donc bien postérieurs à la XIIe dynastie et n'ont rien de commun avec le temple dont parle notre inscription. Quoi qu'il en soit, les détails qu'on trouve dans la suite du texte sont si généraux, qu'on peut les rapporter à n'importe quel édifice sacré. Il faut donc se contenter du seul renseignement que fournisse notre texte, celui de la fondation d'un temple à Abydos par le deuxième roi de la XIIe dynastie [1].

[1] Je crois que le texte n'attribue pas à Osortasen I la fondation du temple dont il s'agit, mais seulement une reconstruction à neuf (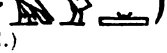). Ce temple serait donc encore plus ancien. (F. C.)

Digitized by Google

Le poliarque ordonne à Ameniseneb de prendre *des ouvriers*, , *d'après l'état du temple* ( ). Les sont les artistes travaillant du ciseau ou du burin ; nous avons vu, en effet, que la décoration du temple fut renouvelée.

Ameniseneb dut aussi pourvoir le temple de 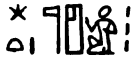 , c'est-à-dire des *prêtres de l'heure* (forme pleine), ou horoscopes chargés de veiller à la régie des terres appartenant au temple et au magasin des propriétés divines. Il est peut-être difficile d'arriver à une grande précision dans la traduction de ces noms de fonctions. Mais le culte étant reconstitué, il fallait à l'instant pourvoir aux dépenses des offrandes et à la régie des biens qui y étaient affectés.

Les réparations furent exécutées d'abord dans la partie inférieure et dans la partie supérieure ( ); puis on refit les murs ( ). Ensuite on restaura l'intérieur (, *khen*).

En dernier lieu, le temple fut repeint, , littéralement : *il y eut des peintures* :

. Ces trois termes indiquent les substances qui servirent à tracer les hiéroglyphes et les scènes mythologiques dont le

Digitized by Google

temple était décoré. Ce sont des couleurs, des émaux, des matières brillantes d'incrustation ou d'enluminure, à propos desquelles je renonce à tenter des identifications qui resteraient forcément problématiques. Le premier terme est fréquemment cité comme un des matériaux de l'écriture ou de la peinture ; le second se rencontre sous la forme , et le troisième sous celle de 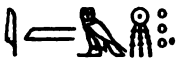

Ces peintures étaient, dit le texte, faites 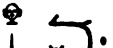 . Ici je ne distingue pas bien l'intention du texte [1].

Le surplus de l'inscription nº 12 ne concerne que les témoignages de satisfaction obtenus par Ameniseneb après l'accomplissement de la tâche qui lui avait été confiée. Deux personnages firent le voyage d'Abydos à cette occasion. Le premier est désigné par les groupes , que j'ai d'abord considérés comme un titre de fonction suivi d'un nom : *le khou* ou *directeur Bak*. Le mot *khou* signifie *défendre*, *protéger*, *soigner*, en latin *fovere ;* ce serait donc une expression

[1] Il faut comparer à ce texte les légendes du plan de l'hypogée royal sur lequel j'ai disserté. L'expression si souvent répétée sur ce plan : 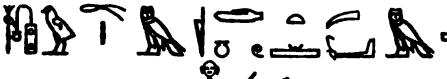 , donne une explication admissible de 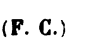 , *à l'instar d'un livre*. (F. C.)

[2] Le dessin donne ici le signe de la vie au lieu du pedum sur les genoux du roi assis.

Digitized by Google

convenable pour caractériser les fonctions du directeur ou plutôt du conservateur d'un temple. Mais M. Chabas, en me faisant remarquer que l'on n'a pas encore rencontré dans la hiérarchie sacerdotale ou administrative une fonction de ce nom, me suggère une explication bien différente pour ce passage. Selon cet égyptologue, les groupes , qui signifient à la lettre l'*Abri du Figuier*, désignent le pharaon lui-même, ce que montre d'ailleurs la petite figure royale ou divine qui sert de déterminatif. M. Chabas trouve de nombreuses et excellentes preuves de cette interprétation dans l'innombrable série des expressions qui servent à nommer la personne royale ; il se réserve de traiter ailleurs ce sujet si important pour l'interprétation de certains textes.

Le roi était accompagné d'un haut fonctionnaire, le , ou *officier du préfet du sceau*, ou peut-être plus simplement *officier de la charge du sceau*. Ce titre est connu par d'autres monuments. Les 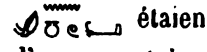 étaient des chefs militaires et administratifs d'un rang très-élevé ; des princes de la famille royale occupèrent parfois cet emploi. Cette circonstance tend encore à prouver que le personnage auquel l'*officier de la charge du sceau* servait de suite ne peut être que le roi.

Nous pouvons donc tenir pour certain que le roi Ter-en-ra fit à Abydos un voyage dont le but était de 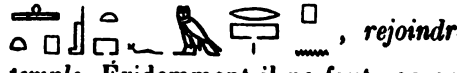 , *rejoindre son lieu dans le temple*. Évidemment il ne faut pas prendre cette expres-

Digitized by Google

sion au point de vue funéraire, car le roi était vivant, et put rendre à Ameniseneb l'honneur divin, selon l'expression du texte, c'est-à-dire la plus haute marque d'estime et de satisfaction [1]. Mais il avait pu faire préparer sa sépulture à Abydos, où se trouvait le tombeau le plus vénéré d'Osiris. Au témoignage de Plutarque, on y enterrait les riches et les puissants qui ambitionnaient le privilége d'avoir une sépulture près de celle du dieu [2]. S'il ne s'agit pas du tombeau royal, le lieu du roi ne pourrait être qu'une chapelle ou une résidence dans le temple. Espérons que les fouilles de M. Mariette nous livreront quelque jour la solution du problème.

Ter-en-ra admira beaucoup le travail accompli par Ameniseneb; il lui rendit un honneur incomparable, et s'écria :

Excellentes les choses faites pour son dieu!

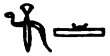 est un adjectif d'approbation, de supériorité, d'excellence, qui se retrouve dans le copte ⲟⲩⲟⲧ, *præstans*. L'arrangement est très-remarquable; il faut le comparer à 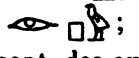 ; en copte comme en égyptien ⲛⲉ, ⲧⲉ, ⲛⲉ sont des auxiliaires fonctionnant

[1] On connaît d'autres exemples de cette expression attribuant l'honneur divin à des fonctionnaires bien méritants; il est évident qu'il ne s'agit pas d'un culte, mais seulement d'un honneur extraordinaire.

[2] Plutarque: *Sur Isis et Osiris.*

Digitized by Google

comme des déterminatifs du verbe [1], et pourraient être supprimés sans nuire à l'intelligence des phrases.

Puis le roi donne à Ameniseneb la quantité de 10 oblations assorties [2]. Les présents d'or, d'argent et d'objets de luxe n'étaient point encore d'usage ordinaire.

Il vint en dernier lieu un autre fonctionnaire, le , *prince de la maison des offrandes* ou de la *maison du bonheur*. Le bouton s'échange avec pour exprimer l'idée *joie*, *bonheur*, et, dans un texte publié par M. Dümichen, il remplace . Mais ces variantes sont de basse époque; nous devons nous résoudre à ne pas reconnaître exactement la fonction du dernier venu, qui se contenta d'exprimer sa grande joie à la vue des travaux exécutés. Le roi seul avait fait des présents.

Il est à observer que dans ce passage le texte ne donne pas le nom des fonctionnaires; il les désigne seulement par le titre de leurs fonctions, de même qu'il n'a désigné le roi que par une qualification assez exceptionnelle.

La stèle n° II (pl. XV) est chronologiquement postérieure à celle que nous venons d'expliquer, puisqu'elle mentionne l'exécution des travaux et non plus l'ordre de les exécuter. La satisfaction royale s'était d'abord manifestée par des dons et par des éloges. Cette deuxième

[1] Peyron : *Lexicon copticum*, 164.

[2] Il y a quelques signes effacés ou douteux dans les détails de l'assortiment.

Digitized by Google

stèle parle d'une récompense plus significative : un rescrit du roi autorisa Ameniseneb à passer le reste de sa vie dans le temple qu'il avait réparé. Le message royal était accompagné d'un quartier de bœuf [1], présent dont toute l'importance provenait de son origine ; c'était sans doute un morceau qui avait été destiné à la table royale.

La retraite accordée à notre personnage n'était pas absolument une sinécure, car il fut chargé de faire les inspections périodiques du temple et de le maintenir en bon état de réparations. Ameniseneb accomplit ce mandat avec zèle, fit consolider toutes les chapelles de l'édifice, embellir les autels, et en augmenta le nombre, ce qui lui valut de nouvelles récompenses de la part du roi.

Telles sont les données des deux textes que j'ai traduits ; elles ne sont pas sans intérêt, mais des découvertes nouvelles pourraient en rendre bien plus grande l'importance au point de vue historique.

DE HORRACK.

[1] , *la partie postérieure d'un jeune bœuf*; c'était un morceau d'honneur.

Digitized by Google

LE PER M HROU

ÉTUDE SUR LA VIE FUTURE CHEZ LES ÉGYPTIENS

Par M. E. LEFÉBURE

M. Chabas a bien voulu m'engager à compléter les explications que j'ai déjà présentées sur le titre du *Livre des Morts*. Le sujet est difficile, et demande pour être bien traité une érudition sérieuse et une critique sûre. Si j'y reviens malgré le sentiment de mon insuffisance, c'est que je crois pouvoir, par le groupement des textes, poser comme elle doit l'être une question d'autant moins claire pour nous qu'elle l'était plus pour les Égyptiens. Ceux-ci, familiers avec l'expression *per m hrou*, ne se donnaient guère la peine de la développer, et pourtant, puisqu'elle reste obscure par elle-même, son vrai sens ne peut apparaître que dans les détails accessoires

Digitized by Google

qu'elle comporte et qui l'accompagnent. De pareils indices, en montrant l'ordre d'idées auquel elle se rapporte, restreindront le nombre des interprétations qu'on en donne ou qu'on en peut donner.

I

LA SORTIE ET LA RENTRÉE DANS LE MONDE SOUTERRAIN

On sait que le Livre des Morts ou Todtenbuch, d'après le nom donné à l'exemplaire qu'en a publié M. Lepsius, est un recueil de textes qu'on plaçait souvent dans les tombeaux avec les momies, et qui avait pour but de procurer au mort les avantages d'une vie heureuse dans l'autre monde : ces avantages sont désignés d'une manière générale par le *per m hrou*, qui est le résumé du livre, puisqu'il en est le titre.

La sortie *m hrou* se rattache certainement à la résurrection, car l'entête du Todtenbuch porte : *Commencement des chapitres pour sortir m hrou et relever* ( ) *les élus dans la Kher-neter*, et le titre du chapitre 17 : *Textes pour relever les élus, faire entrer et sortir dans la Kher-neter*, etc. Le chapitre 31 dit que le défunt *sort m hrou et marche sur la terre comme un vivant* (l. 11 et 12); le chapitre 65, qui procurait la sortie *m hrou*, fait dire *je me tiens sur mes jambes* (l. 3) à l'élu que le chapitre 68, conçu dans le même sens, représente comme *maître de son cœur, de sa bouche, de ses bras et de*

Digitized by Google

ses jambes (l. 7), puis *comme se levant à sa droite, se plaçant à sa gauche, et réciproquement* (l. 8). Au chapitre 68 *il sort m hrou et marche sur ses jambes* (l. 6), expression que répète à peu près le titre du chapitre 92, qui ajoute dans le texte : *Mon pas s'arque, mes jambes se lèvent, je fais le grand voyage* (l. 2). Le chapitre 142 est *un livre pour perfectionner l'élu, le faire marcher, élargir ses pas*[1], *le faire sortir m hrou*, etc. On lit de même : *Chapitre pour faire que l'élu soit maître de ses jambes dans la Kher-neter*, aux anciens Textes du Livre des Morts (Lepsius, pl. 43, 1). où 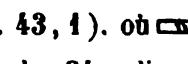 , *marcher m hrou* (pl. 34, ligne 12), varie avec ou , *sortir m hrou* ou *m ra* (pl. 21, 15 et 8, 58). La marche symbolisait la vie : *Tu ne marches plus, tu es mort, ô intendant Mentouhotep. Lève-toi avec ta personne* ( ); plus loin, un texte correspondant a , pl. 25 et 26 : *O intendant Mentouhotep, marche et vis!* (anciens Textes, pl. 5, 12 et 13.) L'auteur du traité d'Isis et d'Osiris (62) cite une légende qui se rapportait sans aucun doute à la renaissance du Soleil, *le seigneur ressuscité sortant de la nuit* (ch. 64, 2), à qui l'on rendait la possession de ses jambes (ch. 145, 79), et d'après laquelle Isis aurait décollé les jambes de Jupiter. C'est bien là ce que le chapitre 74 appelle *ouvrir les jambes et sortir de terre* (titre).

[1] *Élargir ses pas* est un idiotisme de la langue égyptienne qui signifie *marcher librement, hardiment.* (F. C.)

Digitized by Google

Le dernier exemple montre, avec quelques-uns de ceux qui précèdent, le défunt ressuscité quittant la région souterraine : la sortie *m hrou* n'était pas autre chose. Le chapitre 17, aux anciens Textes, est intitulé : *Chapitre pour sortir m hrou de la Kher-neter.* Au Todtenbuch, les chapitres 72 et 73 s'appellent : l'un, *Chapitre pour sortir m hrou et traverser Ammah* (titre qui se retrouve dans le beau papyrus sans nom de la salle funéraire au Louvre) ; le second, *Chapitre pour traverser l'Amenti m hrou et traverser Ammah*, ce qui fait de *per m hrou* et de *uba Amenti m hrou* deux manières de parler très-voisines. La rubrique du chapitre 86 (Todtenbuch et papyrus sans nom) promet que celui qui saura le chapitre *sortira m hrou de la Kher-neter et entrera après sa sortie, tandis que celui qui ne le saura pas n'entrera point après sa sortie, et ne pourra pas sortir m hrou*, phrase que les anciens Textes abrègent ainsi à la suite du chapitre 17 : (*Celui qui sait*) *ces chapitres entre dans l'Amenti après qu'il est sorti, celui qui ignore ce chapitre n'entre pas* (*dans l'Amenti*) *et ne sort pas, car il ne le peut* (pl. 19, 60 et 61).

Cette formule prouve que la *sortie m hrou* n'était pas définitive, mais temporaire : on sortait et on rentrait dans la demeure infernale, cette demeure que l'*âme bâtit dans Tattou* (ch. 124, 1), c'est-à-dire dans la terre, 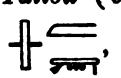 , comme le montre le chapitre 152 qui lui est consacré : *les Savants, fils de leurs pères* (les Sesennou), *te rendent hommage quand ils voient que Shou t'a livré l'ennemi, et Anubis acclame l'Osiris véri-*

Digitized by Google

dique, qui a bâti dans la terre sa demeure ayant ses fondations dans An et son enceinte dans Kherau. Le dieu qui est dans Sekhem l'a peinte et embellie. Les hommes y apportent des offrandes pour elle sur leurs épaules, et Osiris dit aux dieux qui sont à sa suite : Venez voir la construction de ce palais d'un élu puissant qui vient chaque jour ( ) *renouvelé parmi vous*, etc. ; *il amène du bétail par la porte du sud et des grains par celle du nord* (l. 1 à 5). Le Shaï n sinsin (édition Brugsch, p. 21) dit aussi que l'élu *se bâtit un pylône dans la Kher-neter*, et le chapitre 47, qui représente en effet, comme le 132e, la résidence du défunt (et) sous la forme d'un pylône, *empêchait qu'elle ne fût ravie à son maître.*

Celui qui avait appris de son vivant ou qui possédait par écrit sur son cercueil les chapitres 1 ou 72, sortait *m hrou* de cette demeure ( ), de même qu'il *y rentrait sans être repoussé.* La demeure est distincte du tombeau, puisqu'elle est bâtie par le mort ou par son âme, mais la nuance n'est pas toujours marquée, et ailleurs c'est du monument funèbre ( ) qu'on *sort m hrou* (ch. 92, titre). Sur une stèle portant le nom d'Achéri (Musée du Louvre, c. 55), le défunt demande la faculté *de sortir et d'entrer dans sa chapelle funéraire*, .

La sortie *m hrou* était donc suivie de la rentrée soit dans le tombeau, soit dans le palais de l'élu, ou d'une façon plus générale dans la région souterraine : aussi

Digitized by Google

faut-il voir une expression abrégée de cette doctrine dans les titres qui disent *chapitre pour entrer et sortir, ou pour entrer après être sorti, ou pour entrer après être sorti dans la Kher-neter* (ch. 120 à 122), de même que dans les phrases nombreuses qui mentionnent l'entrée et la sortie. Ainsi le chapitre 1 dit: *Faire sortir m hrou et ressusciter les mânes dans la Kher-neter*, tandis que le chapitre 17 a: *Ressusciter les mânes et faire entrer et sortir dans la Kher-neter*, ce que rend avec plus de concision le chapitre 41 : *J'entre et je sors en ressuscitant*, 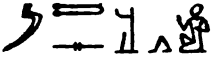 (l. 2). Le titre *sortir m hrou et être maître de ses ennemis* (ch. 65) ne paraît pas différer beaucoup de *sortir contre ses ennemis de la Kher-neter* (ch. 11, titre), et le parallélisme *traverser l'Amenti m hrou et traverser Ammah* (une des parties ou même ici un des noms de l'Hadès) se retrouve sous la forme déjà citée: *sortir m hrou et traverser Ammah*, comme dans *sortir vers le ciel et traverser Ammah* (ch. 115, titre). Un chapitre *pour entrer et sortir dans la Kher-neter*, au papyrus sans nom du Louvre, dit: *Son âme sort avec les vivants, il sort m hrou, il est puissant*, etc. Enfin, une phrase qui représente au chapitre 68 l'*Osiris véridique sortant vers tous les endroits où son cœur désire aller* (l. 3), a pour variante aux anciens Textes: *L'Osiris véridique sort m hrou, ou marche m hrou vers tous les endroits*, etc. (pl. 21, 15 et 8, 58). Au chapitre 99, l'élu, d'après le texte, *sort m hrou sous toutes les formes qu'il veut* (l. 32), et, d'après la rubrique, *sort*

Digitized by Google

de l'Élysée sous toutes les formes avec lesquelles il veut sortir (l. 34).

Rien ne montre au surplus que les Égyptiens aient distingué deux manières de sortir, et l'idée d'ouverture, corrélative de l'idée de sortie avec laquelle elle varie dans le titre du chapitre 67 ( ), figure sans différence appréciable d'expression dans les textes qui annoncent la *sortie m hrou*, comme dans ceux qui parlent simplement de *sortir*. On trouve par exemple, d'une part :

« Je traverse le monde souterrain, je vois mon père « Osiris....., j'ouvre tous les chemins qui sont au ciel « et dans la terre....., je voyage (ch. 73 et 9 pour « traverser l'Amenti *m hrou* et traverser Ammah); « ouvrez à moi et à la déesse qui est avec moi ! (ch. « 122, 1, pour entrer et sortir dans la Kher-neter). « Ouvre (toi) ! retraite de ceux qui sont dans le Noun ! « (ch. 67), etc. »

Et d'autre part :

« J'ouvre le monde souterrain et je sors *m hrou* « (ch. 2, 3); ouvre-toi, ouverture! ferme-toi, ferme- « ture de la mort! J'ai ouvert l'ouverture à mon âme...; « j'ai livré passage à mon âme (ch. 92, 1 et 3, pour « ouvrir à l'âme et sortir m hrou), et j'ai ouvert les « portes du ciel, de la terre, et les verrous de Seb « (ch. 68, 1, pour sortir m hrou), etc. »

Ce dernier début est analogue à celui du chapitre 130 (*ouvre ciel! ouvre terre!* etc)., qui faisait descendre, , dans la barque de Ra. La descente dans la barque

Digitized by Google

équivaudrait par conséquent à la *sortie m hrou*. En effet, les chapitres qui se rapportent à la barque solaire mentionnent comme les autres l'ouverture des portes : *J'ai ouvert les portes dans Sekhem* (ch. 98, 6 et 7) ; *ô Ra, en ton propre nom de Ra ! quand tu ouvres la retraite mystérieuse d'Ammah, joie du cœur des dieux, oh ! donne-moi mon cœur* (ch. 101, 4 et 5) ! *J'ai ouvert la retraite du Nil et frayé le chemin au disque* (ch. 100, 1) ; *Isis a préparé le chemin de Ra* (ch. 133, 2).

L'entrée dans la barque du Soleil était une des suites de la résurrection. Thoth comptait l'élu *pour sortir* (de l'Hadès) *et entrer dans la barque* (ch. 129, 9). Bien qu'il y ait là comme une nouvelle doctrine qui n'apparaît d'une manière assez tranchée que vers le milieu du Livre des Morts, on trouve cependant des traces de la même croyance dans les autres chapitres. Ceux qui mentionnent simplement la sortie ou l'entrée et la sortie disent : *J'ai navigué au ciel, j'ai franchi la terre* (ch. 48 et 10), et *je suis sorti et je suis descendu dans le naos qui est dans la barque de Ra* (ch. 67, 2) ; au chapitre 122, le défunt qui navigue, 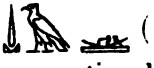 (l. 2), donne les noms mystiques de certaines parties de la barque ; au chapitre 119, 2, il s'écrie : *Lève-toi, Osiris, parcours le ciel avec Ra !* ce qui signifie *navigue avec Ra*, comme au chapitre 131 la phrase du titre : *arriver au ciel près de Ra*, devient dans le texte *descendre dans la barque, et naviguer en paix vers l'Amenti* (l. 6 et 7). Par contre, les chapitres de la barque mentionnent quelquefois le *per*

Digitized by Google

m hrou : il sort m hrou comme Horus (ch. 136, 14), et *on sort m hrou sous toutes les formes qu'on veut* (ch. 99, 32). Les chapitres du *per m hrou* parlent aussi de la navigation du défunt dans la bari céleste : *Ra le passe en barque par ses soins* (ch. 148, 21), et *il marche à la barque sans que son âme soit écartée d'avec son maître* (ch. 1, 19 et 20).

L'idée de ne pas être repoussé est commune aux trois espèces de chapitres étudiés ici. Le chapitre 1, 18, a : *Je ne suis pas repoussé pour voir les seigneurs du monde souterrain*, et le chapitre 125 (*pour entrer dans la grande salle de la Justice*) : *on n'est écarté* ( ) *d'aucune porte de l'Amenti, et on est remorqué avec les rois* (l. 69). Le défunt demande, au chapitre 100, *à n'être pas séparé* ( ) *de la barque* (l. 4), et au chapitre 130 (*pour faire entrer dans la barque de Ra*), *à n'être pas repoussé loin de Ra et d'Osiris* (l. 5 et 6), *à n'être pas repoussé de l'horizon ou de Ra* (l. 13), *à n'être pas écarté*, *à n'être pas repoussé* (l. 22, etc.).

Les rapprochements qui précèdent montrent qu'il n'y avait en réalité qu'une manière de sortir, mais qu'on l'exprimait de différentes façons. Le Livre des Morts est rempli d'allusions à la sortie, à la rentrée, à l'ouverture des portes, etc., allusions qui prouvent jusqu'à l'évidence que le *per m hrou* consistait à quitter l'Hadès. On sortait de la Kher-neter, de Rosta, de l'Amenti, d'Ammah, de la campagne d'Aarou, du monument funèbre, de la terre (ch. 74), de la contrée d'Apap (ch. 99), de la salle de la Justice (ch. 125, pl. 50 du

Digitized by Google

Todt.), du monde souterrain, d'avec les sujets d'Osiris (ch. 2), de la vallée mystérieuse (ch. 148), etc. On entrait réciproquement dans la Kher-neter, dans Rosta, dans l'Amenti et le bassin d'Osiris (ch. 122), vers les magistrats d'Osiris (ch. 124), par la porte des mânes (ch. 107), dans la salle de la Justice (ch. 125), dans Sekhem (ch. 64, 29), dans la campagne d'Aarou (anciens Textes, pl. 10, 31), dans la terre (id., pl. 36, 37), etc. Cette double idée est développée au chapitre 1 et résumée au chapitre 125. Le chapitre 1 dit : « O vous qui ouvrez les chemins, ô vous qui préparez les « voies aux âmes accomplies dans la demeure d'Osiris, « ouvrez les chemins, préparez les voies à l'Osiris « véridique auprès de vous ! Qu'il entre par cette porte « dans la demeure d'Osiris ! lui qui entre en chancelant, « qu'il sorte en paix, l'Osiris véridique ! qu'il ne soit « ni repoussé ni écarté ! qu'il entre favorisé, qu'il sorte « aimé ! etc. (l. 13, 14 et 15).

Le second texte s'adresse ainsi à Osiris : « Accorde-« moi de traverser le chemin de la nuit, de me réunir « à tes serviteurs qui sont dans le monde souterrain, « d'entrer et de sortir dans Rosta et dans la grande « salle de Ma-ti, ainsi que d'ouvrir Ammah et le monde « souterrain (pl. 50 du Todt.) » Les Égyptiens avaient inventé à ce sujet toute une topographie de portes et d'enceintes qu'on peut étudier à la fin du Todtenbuch, dans le Livre de l'hémisphère inférieur ou sur les sarcophages, et qu'ils reproduisaient quelquefois en partie dans leurs temples. Plutarque (*d'Is. et d'Os.*, 29) cite les portes du Léthé et du Cocyte, à Memphis, qui

Digitized by Google

résonnaient lugubrement lorsqu'on en faisait l'ouverture aux funérailles d'Apis, et Diodore (1, 96) ajoute qu'on voyait près de là ces portes de la Vérité qui se retrouvent au chapitre 149, 48 : *J'ai ouvert la porte de Ma-ti.*

La rentrée de l'élu s'explique facilement, car on sait qu'il était comparé au soleil, et que le soleil était supposé descendre chaque soir dans l'Hadès. Voici quelques phrases qui se rapportent à cette assimilation : *Je suis Ra sorti de l'horizon contre ses ennemis* (ch. 11, *pour sortir contre ses ennemis de la Kher-neter*) ; *Horus, à qui son œil est donné le matin, c'est mon nom, son nom* (ch. 64, 22, *pour sortir m hrou*) ; *j'entre en épervier, je sors en bennou, étoile du matin* (ch. 13 et 121, *pour entrer après être sorti*) ; *l'urœus de ma couronne est avec moi chaque jour ; je suis Ra* (ch. 32, 10, *pour repousser les crocodiles*), et *je viens chaque jour avec la lumière, je traverse l'obscurité.....*, *je suis Ra le matin* (ch. 146, 24 et 30, texte des pylônes de la demeure d'Osiris dans l'Élysée).

La division du temps en journées apparaît ici, et il n'est pas inutile de faire observer qu'elle existe d'un bout à l'autre du Livre des Morts. L'élu *volait vers le ciel et se posait sur la terre chaque jour* (ch. 64, 26) : *il descendait dans la barque de Ra avec le jour de chaque soleil* (ch. 100, 7 et 8, et ch. 129, 5 et 6) ; *il moissonnait et rassemblait des provisions chaque jour dans l'Élysée* (ch. 110, 10) ; *il repoussait le crocodile loin de Ra chaque jour* (ch. 136, 9) ; *ses aliments étaient sur l'autel de Ra avec le jour de chaque soleil* (ch. 130, 30) ; *il mangeait et buvait avec Osiris chaque jour... et sortait*

Digitized by Google

le jour comme Horus (ch. 136, 13 et 14); *il recommençait la vie après la mort aujourd'hui comme chaque jour* (ch. 38, 4). L'expression *sortir m hrou et vivre après la mort* (ch. 2) est évidemment paraphrasée dans l'apostrophe finale du chapitre 111 : *O Osiris véridique, lève-toi à ta gauche, vivifié, renouvelé, rajeuni, aujourd'hui comme chaque jour!* C'est là précisément ce que Plutarque, au trente-deuxième paragraphe de son Traité, dit d'Osiris, qui, d'après les hymnes, naissait à gauche pour mourir à droite, et ce que symbolisait, au chapitre 153, 9, la cérémonie faite le jour de la naissance d'Osiris, dans laquelle on représentait l'élu entre deux barques, la *sekti*, celle de l'occident suivant les sarcophages, à sa droite, et à sa gauche celle de l'orient, la *maat*, barques dans lesquelles montait aussi Osiris, qui recevait, au chapitre 145, 7, *la sekti avec la maat pour sortir sur* 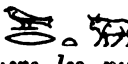 , (*celle qui est dans l'étendue*), *et descendre vers les pylônes*. Les cynocéphales assis à l'avant de la barque de Ra disaient au mort : *Entre dans Rosta, passe par les portes mystérieuses de l'Amenti, sors et entre à ton gré, comme les Khou, appelé chaque jour du fond de l'horizon* (ch. 126, 5 et 6), et l'élu qui comparait ses années à celles de certains personnages infernaux (ch. 147, 9), demandait des années nombreuses, des jours nombreux et des nuits nombreuses, en outre des années, des jours et des nuits de sa vie (ch. 71, 13 et 14, *pour sortir m hrou*).

La rentrée de l'élu pendant la nuit, fait qui complétait son identification avec le soleil, n'est pas oubliée

Digitized by Google

au Livre des Morts : *Je me couch*^{e} () *la nuit* (ch. 149, 17), *je ferme les yeux la nuit* (ch. 64, 7), et *je suis enterré pendant le temps de la nuit dans ce canal du bassin de Maaa* (ch. 125, 49). Le défunt, qui *élevait la flamme, illuminait la nuit après le jour* (ch. 137, titre et l. 2), *et il cherchait son père dans la nuit* (ch. 38, 3). Il est à remarquer cependant que cette partie de l'existence extra-terrestre était mentionnée assez rarement, sans doute parce que la nuit offre l'image la plus naturelle du deuil et de la mort. Le soleil, même dans l'hérésie du roi Khounaten, où il était considéré comme le dieu unique, naissait au ciel chaque jour. (Denkmæler, III, pl. 106), et par conséquent mourait chaque soir: c'est pourquoi le Shaï n sinsin donnait au défunt l'assurance que son âme vivrait au ciel chaque jour (éd. Brugsch, p. 19). On disait l'*heure fâcheuse de la nuit* (ch. 21, 2), *la nuit triste pour les morts et pour Osiris* (ch. 78, 22); on demandait à ne pas marcher par la *vallée de l'ombre*, à ne pas *entrer dans le bassin des égorgés*, à ne pas *être dans la nuit* (ch. 130, 6 et 7), et le chapitre 163, 12 contient une invocation dans ce sens: *Viens à l'Osiris véridique, qui est dans ce pays de la Justice! ne le laisse pas seul! Il est dans le pays où l'on n'y voit plus!* Le chapitre 32, 9 et 10 nous apprend que, dans l'Amenti, *le seigneur de l'affaiblissement* ou *de la faiblesse était fort chaque jour:* aussi le défunt préparait-il la barque, dans la Kher-neter, pour *sortir de cette région vide* (d'Apap, les *domos Ditis vacuas et inania regna* de Virgile), où les *étoiles tombaient renversées* (ch. 99, 4); *elles s'y relevaient ensuite, et recu-*

Digitized by Google

laient en cheminant dans la flamme de Ra qui entoure et dirige la terre (id.), *comme faisaient les mânes qui sortaient par derrière* (ch. 67, titre), et qui, suivant le chapitre 144, 31 et 32, *quittaient les ténèbres de l'Hadès* à une heure fixée : *il est quatre heures, sors m rhou !*

II

ORIGINE ET EFFETS DE LA SORTIE DES ÉLUS

Il paraît maintenant hors de doute que le *per m hrou* avait le caractère d'une sortie, généralement quotidienne, hors du monde souterrain, ce qui combat les interprétations de MM. Lepsius et Devéria, voyant dans l'expression étudiée, l'un la sortie à un jour spécial, l'autre la sortie du jour, c'est-à-dire l'entrée dans l'enfer, malgré la vignette du papyrus de Neb-Khet où le défunt figure sortant à mi-corps de la tombe en face du soleil rayonnant, avec l'explication : *sortie m hrou du scribe Neb-Ket.* Les autres traductions, *sortir au jour* ou *comme le jour*, bien que plus vraisemblables, ont aussi contre elles que *hrou*, comme MM. Lepsius et Devéria l'ont fait observer, signifie *durée du jour* et non *lumière du jour ;* le mot vrai dans ce dernier sens serait *shou.* La clarté solaire que Thoth avait fait briller sur le corps d'Osiris (ch. 101, 8): 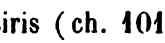 (Denkmæler VI, pl. 123, passage correspondant à la ligne 6 du chapitre 64) était l'éclat de chaque soleil, et

Digitized by Google

ou 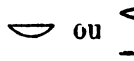 (anciens Textes, pl. 7, 46 et 2, 18), la journée de chaque soleil. La seule interprétation à laquelle il ne paraît pas qu'on puisse objecter quelque chose, est celle que j'avais proposée en 1868, et que M. Brugsch a donnée de son côté dans la *Zeitschrift* (1872, juillet et août). Elle fait sortir l'élu *pendant le jour*, et s'accorde avec les passages où le contexte contredit les autres traductions, par exemple avec *per m hrou neb* (ch. 1, 23), remplaçant *per m hrou*, variante où M. Lepsius veut voir une faute reproduite par tous les textes, et qui se retrouve implicitement dans le souhait exprimé par le dédicateur d'un petit monument (Musée du Louvre, a, 110), *d'entrer et de sortir dans la Kher-neter pour voir chaque soleil*, 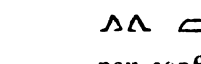 . La fille de Mycérinus, peu confiante dans la protection divine, avait demandé qu'on la sortît de son tombeau pour voir le soleil une fois chaque année (Hérodote, II, 132). Le SHAÏ N SINSIN exprime d'une façon moins triste l'idée que les Égyptiens se faisaient de l'autre vie dans un passage qui est l'explication la plus claire du *per m hrou*: *Tu t'éveilles chaque jour, tu vois les rayons du soleil; Ammon vient à toi avec les souffles de la vie et te fait respirer dans ton cercueil; tu sors vers la terre chaque jour*, 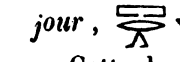 (éd. Brugsch, p. 17).

Cette dernière phrase montre dans la sortie vers la terre une des faces du *per m hrou*, dont l'autre mode était, comme on l'a vu, la sortie vers le ciel: *Tu n'es repoussé ni du ciel ni de la terre*, dit encore le SHAÏ N

Digitized by Google

SINSIN (éd. Brugsch, p. 15). Toute la doctrine sur les effets du *per m hrou* est contenue là, et il ne reste plus, avant de préciser ces effets par quelques exemples, qu'à dégager le principe de l'expression pour la connaître complètement.

On sait que la sortie le jour accompagnait la résurrection; mais avant tout il fallait évidemment que l'élu reprît ses jambes, et par conséquent tous ses organes, qu'il fût rétabli *comme il était sur terre* (ch. 1, fin), que son corps *ne se corrompît point* (ch. 45), *mais redevint vigoureux dans la Kher-neter* (ch. 101, 8), *que ses chairs et ses os fussent préservés des vers* (ch. 163, titre), et *sains comme ceux de quelqu'un qui n'est pas mort* (ch. 164, 15); que sa tête, son cœur, ses bras, ses yeux, ses oreilles, sa bouche, son élocution et sa force lui fussent rendues (Todt. passim), bref qu'il *ressuscitât dans la Kher-neter* (ch. 140, 13). Son retour à la vie ramenait pour lui toutes les conséquences du jeu des organes reconstitués : il recevait donc *des pains, des breuvages et beaucoup de viandes sur l'autel de Ra* (ch. 1, 23), *des pains shenes, des boissons, des pains persen, des grains*, etc. (ch. 99, 32 et 33), *du lait* (ch. 125, 68), *du blé avec de l'orge dans la campagne d'Aarou* (ch. 156, 4), et *des approvisionnements dans la Kher-neter* (ch. 148, 19); *il buvait l'eau à la source du fleuve* (ch. 136, 14; ch. 164, 15; ch. 165, 15), *et mangeait auprès d'Osiris* (ch. 135, 3). Ces avantages impliquent une existence pareille à celle que les Grecs donnaient aux mânes dans la prairie des asphodèles, remplacée ici par le CHAMP D'AAROU ou *des fleurs*, si

Digitized by Google

AAROU est une variante, avec chute de l'aspiration initiale, de 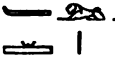 , ou (Denkmæler III, pl. 106, ou 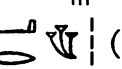 (anciens Textes, pl. 14, 45), *fleurs*. mot représenté dans AAROU par le premier déterminatif de son , se rapportant au serpent, , ou à l'urœus, *arar*, et par le second déterminatif de sens, .

Mais l'élu ne restait pas enfermé dans la région occidentale, qui rappelait trop la nuit et la mort : il revenait sur la terre, et c'était là proprement le *per m hrou. Il marchait sur terre comme un vivant* (ch. 31, 12), ou *était dans le lieu des vivants* (ch. 136, 12), dont il pouvait prendre *toutes les formes*, (ch. 64, 30). Il avait alors atteint la plénitude de la puissance ; il était devenu un *khou parfait*, 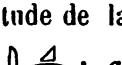 ; *accompli*, ; ou *muni* (de ses avantages) , et formé par la réunion du corps avec son âme, *qui ne l'abandonnait plus* (ch. 89, 7). Le chapitre 110 appelle en effet une des divisions de l'Élysée *la demeure des Khou de sept coudées de haut, où les épis ont trois coudées pour les momies parfaites qui les moissonnent* (ch. 110, vignette). Le *khou*, opposé ailleurs à *l'ombre* (ch. 149, 40), varie ici avec la *momie*, et on trouve partout le *cœur* (ch. 148, 2); le *cou* (ch. 155, 156, 159, 160); la *tête* (ch. 162, titre); la *bouche*, le *ventre* (ch. 90, 1); les *membres* (ch. 130, 28) du *khou*, ainsi que l'*ombre* (ch. 64, 18 et 101, 7); l'*âme* (ch. 100, titre, 127, 9, etc.), et

Digitized by Google

même le *ka* du *khou* (Denkmæler III, pl. 114). Le *ka* paraît être le type de l'individu, car il varie avec ce qui représente l'homme de la façon la plus abstraite, le nom; le défunt, au Todtenbuch, lui dit: *Salut à toi*, mon KA *pour ma durée* (ch. 105, 1), et les monuments montrent souvent derrière le pharaon son *ka* personnifié qui le protège et que les légendes appellent le *ka royal qui est dans la tombe* (Denkmæler, passim); c'est le *genius* des Latins. Quant au *khou*, le mot qui le désigne se rattache étymologiquement au radical *khou*, *lumière*, et par suite *honneur*, *avantages*, etc. Les scribes se plaisaient à rapprocher du *khou*, par assonance, ses *avantages*, ou *khou*. (Ch. 148, 12, 149, 20, 26, etc.)

La faculté de *faire tout ce qu'on voulait* (ch. 163, titre), et de prendre, en sortant le jour, *toutes les formes qu'on voulait* (ch. 18, 39 et 40, ch. 72, 10, etc.), entraînait la divinisation des élus, qui faisaient tout ce *qu'ils voulaient comme les dieux* (ch. 72, 11), et qui pouvaient se métamorphoser soit en dieux, comme en Ptah et en Osiris, soit en symboles divins, comme en *bennou*, en hirondelle, en *shenti*, en lotus, en épervier, etc. (Tod., ch. 76 à 88). On disait donc du mort: *Ses membres à lui sont comme ceux des dieux* (ch. 99, 34); *il est comme les neuf dieux.....*, *il est un dieu à jamais* (ch. 101, 6 et 8); *il est comme un dieu et adoré par les vivants comme le Soleil* (ch. 136, 15); *il est avec les dieux* (ch. 141, titre); *il est divin dans la Kher-neter* (ch. 162, 10); *il se réunit aux dieux qui sont à la suite de Ra* (ch. 100, 7, etc.)

Cette divinisation paraît avoir eu l'âme pour principe:

Digitized by Google

le corps, *membres divins* (du Soleil, ch. 133, 10), était *divinisé par son âme*, 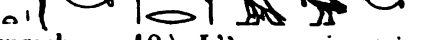 (SHAÏ N SINSIN, éd. Brugsch, p. 18). L'âme, qui *sortait après la mort* (ch. 154, 5), rendait en effet la vie au cadavre quand elle revenait se poser sur lui, ce que les scènes funéraires symbolisaient par l'oiseau apportant à la momie l'hiéroglyphe *ankh* (ch. 89, vignette). L'attention extrême que l'on mettait à conserver le corps par l'embaumement prouve qu'on le croyait dans le principe nécessaire à la vie d'outre-tombe; mais on fut bien vite convaincu qu'il ne quittait pas l'hypogée, et son rôle actif passa à l'âme : c'était à l'âme qu'on ouvrait la chapelle funéraire pour *sortir le jour et être maître de ses jambes* (ch. 92, titre). Le Todtenbuch dit : *L'âme* (du *khou*) *sort le jour avec les vivants* (ch. 148, 4), *son ombre est un dieu avec les hommes* (ch. 101, 7); *son âme vit à jamais et ne meurt pas de nouveau dans la Kher-neter* (ch. 130, 29), et le SHAÏ N SINSIN, dont cette doctrine fait le fond : *Ton âme sort au ciel chaque jour* (éd. Brugsch, p. 19), et *marche où elle veut* (id., p. 24). Le serpent à deux jambes humaines qui illustre le chapitre 74 *pour ouvrir les jambes et sortir de terre*, est figuré au chapitre 163 avec le disque solaire, et avec les cornes de bélier qui désignaient l'âme : c'était l'emblème de la sortie du soleil nocturne, dont la marche avait sur les sarcophages le serpent pour type.

Ce fut sans doute cette indépendance de l'âme vis-à-vis du corps qui, en s'accentuant, fut cause de l'extension prise par les textes se rapportant au passage du défunt dans la bari solaire; il y est introduit sous le nom

Digitized by Google

de *khou*, mais le sens du mot *khou* dut incliner vers celui d'*âme*, car il n'est pas probable qu'on se soit, par exemple, représenté comme une momie ce *khou* qui hantait la fille du roi de Bakhten. C'était en effet l'âme et non le corps qui accompagnait le Soleil ; le chapitre 130 (titre) faisait *vivre l'âme à jamais*, et la faisait *entrer dans la barque de Ra. Inscris*, dit ailleurs Ra à Thoth, *son âme pour sortir et pour entrer dans la barque de Ra ; son corps restera dans sa demeure* (ch. 129, 9). Si la terre est le lieu des corps, le ciel semble au contraire celui des âmes, et c'est évidemment pour cette raison qu'on attribuait quelquefois à chacun des élus un astre au ciel (ch. 101, 7 et 164, 16).

Une théorie finit même par s'établir sur la séparation de l'âme et du corps, et sur l'assimilation du mort au Soleil et à Osiris ; elle avait pour formule la phrase souvent répétée et appliquée à l'homme comme aux dieux : *Son âme est au ciel, son corps est dans la terre*. L'âme céleste ou Ra revenait chaque soir se coucher dans le corps terrestre ou Osiris (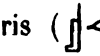 , *le séjour de l'œil* d'Horus ou du ciel), et de même l'âme du défunt, s'élevant au ciel avec l'astre, quittait et rejoignait son corps tour à tour. Cette doctrine n'apparaît bien nettement qu'après l'expulsion des Pasteurs, mais sur les sarcophages et non dans les compositions, généralement antérieures, du Livre des Morts, où elle ne pénétra qu'à peine. Un texte important, qui lui est consacré en tête d'un exemplaire de la bonne époque (le papyrus sans nom de la salle funéraire au Louvre), n'a pas pris place dans le recueil, et, à part le chapitre 163 qui appartient

Digitized by Google

à un supplément peu ancien, on la retrouve seulement dans quelques chapitres, surtout dans ceux qui paraissent avoir été retouchés ou composés à une date assez récente ; ce sont les chapitres 83 et 127. Le premier, où figure le dieu thébain Khons, intitule le bennou *ces quatre hiers* (sans doute les quatre âmes divines), *les sept urœus*, et *le grand qui brille dans le lieu de son corps* (l. 2) ; le second, d'un style redondant, et qui joint au mot *ant*, vallée, l'article *ta* (l. 5), fait dire à l'élu : *Je m'élève en âme vivante de Ra au ciel* (l. 11), et l'*âme d'Osiris se repose en lui* (l. 12). Osiris, le *khou* par excellence (*Asar Khou neb ankh*, ch. 149, 20), était appelé l'*âme du Soleil et son corps même* (Chabas : *Un Hymne à Osiris*), et le nom de *gabbaras* donné aux momies (Parthey, *Vocabulaire* copte, p. 581) pourrait trouver là son explication : *Kha-ba-ra*, le corps et l'âme du Soleil.

L'ensemble des textes, en effet, montre une certaine tendance à l'absorption des mânes dans la divinité sous sa double forme. Les momies, dans le sein destructeur de la terre, souvent alors appelée Set, , s'identifiaient avec le dieu mort ou Osiris au point de prendre son nom et de recevoir comme lui le Soleil au-dedans d'elles, ce qui fut sans doute le motif pour lequel on disait assez fréquemment, en parlant d'Osiris, *les corps mystérieux*. D'un autre côté, les âmes qui accompagnaient le Soleil diurne pouvaient également se confondre d'une manière plus ou moins métaphorique avec l'astre lui-même, ce qui ressort de plusieurs passages du

Digitized by Google

Todtenbuch cités plus haut. L'espèce de fusion indiquée là était surtout affirmée des pharaons, qui occupaient une place d'honneur dans la barque divine et dans la mythologie égyptienne, ainsi qu'on peut le voir sur les sarcophages et au Todtenbuch (ch. 17, vignette, et ch. 125, fin). A la grande époque de leurs conquêtes notamment, les rois d'Égypte passaient pour couronner leur destinée en s'unissant à la divinité, comme plus tard les empereurs romains, et l'expression la plus claire de cette croyance qui a laissé sa trace jusque dans les livres hermétiques (dernier fragment), se rencontre dans la remarquable inscription de Qournah publiée par M. Ebers. M. Chabas a eu l'obligeance de me signaler le passage qui s'y rapporte, et le traduit ainsi : *Il* (Thothmès III) *s'éleva au ciel et s'unit à Aten, suivant le dieu et se répandant pour se faire l'illumination de la terre ; devenu Aten, brillant au ciel fécondé.* La curieuse apothéose du nom d'un Ramsès dans le disque solaire, copiée à Biban-el-molouk par Champollion (Notices manuscrites), illustre en quelque sorte l'orgueilleuse prétention des *fils du Soleil.* Aménophis IV, *sorti des rayons du disque, avait été fabriqué* (par le dieu) *avec ses propres rayons pour accomplir la durée du disque qui navigue au ciel* (Denkmæler, III, pl. 107). Ramsès II, dans la stèle des Mines d'or, est appelé l'*image vivante de Ra*, surnom du reste très-commun, et le sens de cette désignation, qui faisait du roi le dieu manifesté temporairement ici-bas, apparaît tout entier dans le culte qu'institua de son vivant *à son image vivante sur la terre* Aménophis III, dont un monument

Digitized by Google

du Louvre (c. 54) montre le cartouche ailé remplaçant le Soleil qui figure presque toujours en haut des stèles.

L'analyse du *per m hrou* et de toutes les expressions qui l'accompagnent d'ordinaire permet d'entrevoir maintenant la marche qu'a dû suivre la conception égyptienne de l'autre vie. D'abord le défunt, grâce à l'efficacité des cérémonies accomplies par lui ou en sa faveur, des textes sacrés qu'il possède et du jugement qui le fait *véridique*, ressuscite, reprend ses organes, et, devenu immortel, jouit de la béatitude dans le monde souterrain, où il se construit une demeure. Mais l'Hadès, séjour des mânes pour toutes les mythologies primitives, était aussi le royaume désolé des ténèbres, et l'on finit par ramener les morts sur la terre (*per m hrou*) pour y recommencer la vie diurne avec plus de liberté et de puissance, et même avec la faculté de prendre toutes les formes possibles. Si ce n'était pas la métempsycose, comme l'ont cru les Grecs, c'était du moins le passage de la personne humaine dans plusieurs corps en quelque sorte éphémères, et par conséquent l'abandon fait momentanément par elle de son corps véritable. Il ne pouvait en être autrement, puisqu'on savait que les momies, d'abord regardées comme indispensables à la résurrection, ne quittaient pas le monument funèbre. De là vint une nouvelle manière de voir qui fit rester le corps dans la tombe, tandis que l'âme, plus dégagée de la terre et divinisée, s'élevait au ciel pendant le jour avec le Soleil, pour rentrer avec lui dans l'Hadès. Il faut remarquer cependant que les âmes n'étaient pas immatérielles, puisqu'elles *bâtissaient* (ch.

Digitized by Google

124, 1), et que, d'après le tombeau de Séti Ier, *elles vivaient de pains et de végétaux* (Sharpe et Bonomi, pl. 14, A). Là s'arrêtent, au moins dans le Livre des Morts, les théories égyptiennes sur la destinée des élus. Si je n'ai pas complétement réussi à les mettre dans un jour vrai et à dégager le sens réel de l'expression qui les résume, j'espère en avoir rassemblé et résumé les éléments principaux et avoir facilité la tâche des savants qui voudront me suivre sur ce terrain difficile.

E. Lefébure.

Paris, le 20 Mars 1873.

Digitized by Google

TRADUCTION NOUVELLE DU PAPYRUS MAGIQUE HARRIS

En 1860, j'ai publié à Chalon-sur-Saône le fac-simile et la traduction d'un papyrus hiératique provenant de la collection de M. Harris, d'Alexandrie[1].

A cette date, sauf le petit nombre de textes hiéroglyphiques publiés par M. Prisse dans ses *Monuments égyptiens* pour faire suite au grand ouvrage de Champollion[2], aucun ouvrage d'hiéroglyphes n'avait été mis en France à la disposition des adeptes de la méthode; il n'existait aucune publication de manuscrits hiératiques. Étudier l'égyptologie, c'était alors, même à Paris, une entreprise hérissée de difficultés. En province, cette étude était avec quelque raison considérée comme impossible.

J'ai pu surmonter ces difficultés, vaincre cette impossibilité, et depuis lors tous mes efforts ont tendu à

[1] Ce papyrus fait aujourd'hui partie des collections du Musée Britannique.

[2] Ce grand ouvrage ne contient qu'un nombre restreint de textes généralement mal copiés.

Digitized by Google

épargner aux nouveaux adeptes le pénible travail qui a été mon lot obligé et les longues heures de découragement qui ont failli m'arrêter sur le chemin de la science. Le *Papyrus magique Harris* a puissamment contribué à changer les conditions de l'étude. Aussi cet ouvrage fut-il accueilli avec faveur par les disciples de Champollion. Malgré les grands progrès réalisés par la méthode pendant les treize années qui se sont écoulées depuis son apparition, il est encore aujourd'hui d'une grande utilité.

C'est ce livre qui a fait connaître l'usage fréquent que les anciens Égyptiens faisaient de formules mystiques pour écarter les dangers, prévenir et guérir les maladies, consacrer les talismans, etc. Comme ces sortes de formules sont empruntées à la doctrine sacrée, on y rencontre toujours des allusions aux points principaux des croyances et aux événements de l'histoire mythologique. Dans le *Papyrus Magique*, en particulier, se trouvent résumées les idées fondamentales de la religion égyptienne ; on y rencontre aussi quelques faits jusqu'alors inconnus de la grande guerre du dualisme.

Ma première traduction, qui date pour ainsi dire de mes débuts dans l'égyptologie, est fort en retard sur les progrès de la science. Les rectifications partielles que j'ai publiées sont éparses et d'ailleurs insuffisantes. Il me semble nécessaire de la refondre entièrement, d'autant plus qu'il y est encore fait de fréquents emprunts.

J'ai du reste peu de chose à ajouter sur le sujet des textes magiques. Pour le texte et pour ses développements je renvoie à mon premier ouvrage, me bornant ici à un petit nombre d'observations et de justifications

Digitized by Google

philologiques. Le présent mémoire doit être considéré comme une simple addition à ce premier ouvrage.

Traduction du Papyrus magique Harris.

Pl. 1, lig. 1 à lig. 6.

Hymne au dieu Shou.

Salut à toi, l'engendré de Phra,
Fils aîné issu de ses membres,
Élu par lui dès avant sa naissance!
Le valeureux! Il est le maître des existences;
Renversant les impies au jour de chaque jour.
La barque fait voile [1], le cœur joyeux [2];
L'arche est dans l'allégresse.
Ils [3] voient Shou, fils de Phra, triomphant [4];
Il a donné de sa pique contre l'ennemi de Ra [5].
Il navigue vers le haut du ciel chaque matin.
Tafné repose sur sa tête;
Elle donne sa flamme contre son ennemi,
Afin de le réduire au non-être.

[1] Il s'agit de la barque qui transporte le soleil autour de l'Océan céleste. Tant que cette navigation s'effectuera régulièrement, notre univers subsistera. C'est pour ce motif qu'il y est fait de si fréquentes allusions dans les hymnes et les prières.

[2] Dans cette phrase le est paragogique.

[3] Ce pronom représente l'équipage divin de la barque solaire.

[4] *Étant justifié*, c'est-à-dire ayant triomphé de ses adversaires.

[5] Dans le texte le point rouge séparatif est mal placé.

Digitized by Google

Substitut de Ra[1], à la grande puissance magique[2],
Comme l'enfant sur le siége de son père[3].
Sa personnalité repose dans la personnalité de Ra.
Il est l'alimentation abondante[4] qui est en lui (*en Ra*).
Il lui a fait un titre héréditaire[5].
Dans les écrits du seigneur d'Hermopolis,
L'écrit du roi Phra-Harmakhou,
Dans le pylône de la double demeure d'Héliopolis, consigné, ciselé, gravé par écrit,
Sous les pieds de Phra-Harmakhou[6]

[1] .

[2] Le nom de la déesse *Oer-hakaou* a cette signification.

[3] *L'enfant sur le siége de son père*, c'est Horus réintégré dans la possession de la royauté d'Osiris ; c'est la perpétuité du droit triomphant de la violence. Cette image est des plus fréquentes.

[4] . Shou est, comme son père Ra, le créateur immédiat des substances qui servent à l'alimentation des êtres. La végétation ne fonctionne que par la lumière et la chaleur, et les animaux ne vivent que par la végétation.

[5] se traduirait littéralement : *l'écrit, le titre de ce qu'il y a dans la maison*. Cette expression désigne dans les textes *la propriété, le patrimoine et le titre, qui les constitue* ; c'est à la fois la propriété et le droit. Phra a établi et consigné ce droit de son fils Shou dans les livres sacrés attribués à Thoth, et la pièce qui va suivre est le texte même de cette attribution à Shou de la personnalité de Phra. Un texte attribué à une telle origine divine était bien choisi au point de vue du pouvoir magique.

[6] La plupart des livres sacrés passaient pour avoir été trouvés sur les bases des statues des dieux des plus anciens temples ou dans les fondations ou dans l'épaisseur des murs de ces édifices. Des traditions analogues existent en Chine ; on dit, par exemple, que la première

Digitized by Google

Il le fera passer de génération en génération [1] pour les siècles et l'éternité.

Pl. 1, lig. 8, à pl. 2, lig. 3.

Hymne composé par Phra-Harmakhou pour le dieu Shou.

Salut à toi, fils qui est (celui) de Ra,
Engendré par Toum lui-même,
Formé de lui-même;
N'ayant pas de mère [2].
Véritable seigneur de la double vérité [3],
Dominateur qui est le dominateur puissant des dieux,
Qui conduit l'Œil de son père Ra [4].
On lui présente les oblations, à ses mains, à lui-même [5].

copie du Lun-yu ou l'ancien Lun-yu a été trouvée dans un mur de la maison de Confucius (Pauthier : *Mémoire sur l'Antiquité chinoise*, p. 66).

[1] Littéral. : *Du fils à son fils.*

[2] Le texte exprime ici l'idée de l'éternelle génération de dieu par lui-même ; Shou, qui est le Soleil, est dit fils de Ra et engendré par Toum. Mais Ra et Toum ne sont aussi que des noms du Soleil. Conséquemment, Shou, forme divine considérée comme dieu unique, est formé de lui-même et n'a pas de mère : 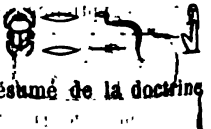 . Tel est le résumé de la doctrine égyptienne sur la nature de Dieu.

[3] C'est le titre du dieu qui récompense les bons et punit les méchants.

[4] C'est-à-dire : *qui préside à la course du soleil.*

[5] ; cela signifie que c'est à Shou que s'adresse le culte des mortels.

Digitized by Google

C'est lui qui calme la Grande-Déesse dans sa fureur [1],

Qui soulève le ciel et le maintient de ses propres mains [2].

Tous les dieux sont devant lui dans un respect religieux.

Le roi de la haute et de la basse Égypte Ra-shou-si, v.-s.-f. [3].

C'est le dieu qui fut la première fois.

Tu remplaces au matin son Œil sacré dans On, afin d'abattre l'ennemi devant ton père [4].

Tu fais voguer la barque divine en paix; ses nautonniers sont dans la joie [5];

Tous les dieux sont en acclamations, en invocations lorsqu'ils entendent ton nom.

[1] C'est-à-dire: *Qui calme la tempête et fait cesser les fléaux.*

[2] La cessation du chaos date du soulèvement du ciel, qui est attribué à Shou par le Rituel comme par le Papyrus Magique. Ce dieu soutient le ciel de ses mains et conserve libre l'espace dans lequel s'effectuent les mouvements de notre univers. Le mythe d'Atlas a puisé son origine dans l'antique doctrine égyptienne.

[3] Shou a été l'un des rois des dynasties divines; il était conséquemment regardé comme l'un des divins fondateurs de la monarchie égyptienne. Son cartouche, tel que le donne notre papyrus , *Ra-shou-si*, littér. *Ra-shou-fils*, pour *Shou, fils de Ra*, nous fournit un excellent exemple du déplacement des signes dans les noms royaux.

[4] L'absence d'une particule ablative en français est extrêmement gênante pour les traductions. Le texte exprime ici l'idée : *pour abattre l'ennemi, afin qu'il n'attaque pas ton père, to keep the foe down from thy father.*

[5] Voir les notes 1 et 3 ci-devant, p. 244.

Digitized by Google

Tu es plus mystérieux, plus grand que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de Shou fils de Ra.

Adjuration au crocodile.

Arrête! crocodile Makou, fils de Set! Je suis Anhour, seigneur du glaive[1]!

Pl. 2, 2, à pl. 3, 5.

Litanies de Shou[2].

Tu es plus mystérieux, plus grand que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de Shou fils de Ra.

Tu es plus grand, plus ancien que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de déesse Aa-oer (*très-grande*)[3].

[1] Les conjurations autorisées par l'Église procèdent de la même manière : invocation de dieu, mention de sa puissance et de ses perfections, commémoration des circonstances dans lesquelles cette puissance a été manifestée, puis adjuration au démon, à la grêle, aux orages, etc. Le symbole des apôtres était quelquefois récité dans ces conjurations.

[2] Je crois que c'est par erreur que le scribe a compris dans l'hymne précédent le premier verset de cette litanie. Je le répète ici à sa place légitime.

[3] On voit que le dieu Shou est le même personnage que la déesse *Aa-Oer*; les noms des dieux, le sexe qui leur est attribué, leurs titres variés ne sont que des formules qui se confondent dans l'unité et l'impersonnalité du dieu unique.

Digitized by Google

Tu es plus élevé que le ciel par ta double plume,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui élève la double plume [1].

Tu viens ici sur ton pavois,
En ce nom, qui est le tien, de dieu élevé sur ton pavois.

Tu conduis le ciel supérieur avec ton sceptre [2],
En ce nom, qui est le tien, de Anhour (*conducteur du ciel*).

Tu dissipes la tempête, tu éclaires la nuée obscure,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui dissipe la tempête.

Tu repousses le crocodile qui sort de l'abîme,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui repousse les crocodiles.

Tu te munis de ta pique pour percer la tête de l'impie,
En ce nom, qui est le tien, de dieu muni de ses cornes.

Tu frappes qui s'approche,
En ce nom, qui est le tien, de dieu frappant des cornes.

[1] Les coiffures des dieux ont un sens symbolique. Celle du dieu Shou ou Anhour est surmontée de deux longues plumes accolées, 𓆄.

[2] , *maout*; ce mot a eu plusieurs acceptions; divers textes montrent qu'on a appelé ainsi une arme à manche de bois, un épieu.

Digitized by Google

Plus antiques tes actes que (ceux des) dieux,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui est dans Teni (Thinis).

Le soleil a commencé à ton commencement,
En ce nom, qui est le tien, de Shou fils de Ra.

Tu saisis ta pique et abats les impies,
En ce nom, qui est le tien, d'Horus-Tema.

Tu as détruit l'iniquité de To-khenti[1],
En ce nom, qui est le tien, de double siége de Ra.

Tu massacres les Men et les Sati,
En ce nom, qui est le tien, de jeune aîné.

Ton nom est plus puissant que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui est dans la bari.

La jeunesse qui vient de tes narines est dans le circuit de la Thébaïde,
En ce nom, qui est le tien, de jeune aîné.

Tu tranches les têtes des impies,
En ce nom, qui est le tien, de seigneur des immolations.

[1] Les textes d'Edfou publiés par M. Naville parlent d'un lieu nommé (pl. 21, 9). Dans notre texte il s'agit probablement du même lieu, qui est en rapport avec le mythe d'Horus.

Digitized by Google

Tu animes la barque d'un vent favorable,
En ce nom, qui est le tien, de déesse Ma[1].

O (toi), cet être qui a formé son corps!
O seigneur unique sorti de l'abîme céleste!
O matière[2] qui se crée elle-même!
O dieu qui fait cette matière qui est en lui-même!
O dieu qui a formé son père et fécondé sa mère!

Pl. 3, lig. 5 à lig. 10.

Adjuration aux dieux d'Hermopolis.

Salut à vous, ô cinq dieux grands qui êtes sortis d'Hermopolis!
Qui n'êtes point au ciel,
Qui n'êtes point sur la terre,
Et que nulle clarté n'éclaire,
Venez à moi!

[1] Ici le dieu Shou est encore identifié avec une déesse. La fonction qui lui est attribuée par le verset est amenée par l'homonymie entre 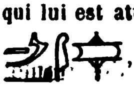 , *ma*, *le vent*, et 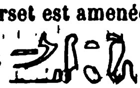 , *ma*, nom de la déesse Vérité.

[2] 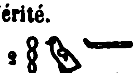 , ϩⲟⲩ, *hou*, se dit principalement des substances alimentaires. Le texte identifie Shou avec la matière première apparaissant à la surface des eaux primordiales; mais il explique que le dieu a créé cette matière avec laquelle il se confond. S'il y a une génération divine, c'est que le dieu a lui-même créé son père et fécondé sa mère. Les Égyptiens se plaisaient à considérer Dieu dans ses manifestations, dans ses formes secondaires; ils s'arrêtaient rarement à le contempler dans un majestueux isolement au-dessus de l'humanité et en dehors de notre univers.

Digitized by Google

Examinez pour moi le fleuve ;
Scellez ce qu'il contient ;
Ce qui est plongé, ne le laissez pas passer ;
Scellez les bouches ! scellez les bouches !
Murez les bouches ! murez les bouches !
Comme est scellé l'arcane pour les siécles ;
Comme s'éclaire la terre à l'orient ;
Comme est scellé le fil du glaive d'Anata et d'Astarté,
Les deux grandes déesses qui conçoivent et n'engendrent pas.
Elles sont scellées par les Horus ;
Elles ont été créées par Set.
Par ce qui est au ciel,
Mettez en œuvre votre action salutaire !

Pl. 3, lig. 10, à pl. 4, lig. 9.

Adoration d'Ammon-Harmakhou.

Adoration d'Ammon-Harmakhou, qui s'est créé lui-même,
Qui a préparé le monde à son commencement,
Composée par les Sesennou du Pauti-ape pour adorer la majesté de ce dieu Ammon-Pauti-ape brillant sur l'abîme céleste de la déesse Nou.

Ces paroles se disent sur l'eau et sur la terre ;

Salut à toi l'unique,

[1] Ce sont les cynocéphales sacrés d'Hermopolis. Paut-ape est un titre d'Ammon signifiant *dieu double de la première fois*.

Digitized by Google

Qui s'est formé.....
Long et large sans limites [1].
Dominateur accompli, qui s'est enfanté lui-même,
Grandes uræus enflammées [2];
Puissance magique aux œuvres mystérieuses;
Ame mystérieuse qui a créé sa dignité redoutable;
Roi de la haute et de la basse Égypte Ammon-Ra, v.-s.-f., qui existe par lui-même.
Khou-ti (*double horizon*), Horus de l'orient [3];
Brillant, illuminant, éclatant.
Lumière plus bienfaisante que les dieux,
Toi qui es caché dans l'ancien Ammon.
Dans tes phases tu te développes [4] en disque solaire.
Dieu Totnen [5], qui es plus ancien que les dieux.
Vieillard rajeuni, conducteur des siècles!
Ammon! qui subsiste en toutes choses [6]!
C'est par son œuvre qu'a commencé le monde.

Viens à moi, ô seigneur royal des dieux!
Détruis pour moi tout mal,
Tout danger provenant du fleuve.

[1] C'est-à-dire : *infini*.

[2] Le serpent uræus est un symbole de la redoutable puissance de Dieu ; c'est pourquoi il se dresse au front des rois.

[3] Ces deux qualifications forment le nom de *Harmakhou*, *Horus des deux horizons* ; *Harmachis* des Grecs.

[4] L'égyptien, plus souple que le français, a pu dire : *Tu te disquifies en disque solaire.*

[5] Totnen est un surnom de Ptah.

[6] Cette définition constitue un véritable panthéisme.

Digitized by Google

Rends-les pour moi comme les cailloux sur le chemin,
Comme des tessons de poterie près des cuisines[1] !

C'est ce que disent les Sesennou du Pauti-apè, et les Oerou, en adorant le dieu qui est avec eux et dont les os sont d'argent, les chairs d'or et le dessus de sa tête en lapis vrai.

Pl. 4, lig. 9, à pl. 6, lig. 9.

Autre adoration d'Ammon-Ra

Les Sesennou disent :

O Ammon qui se cache dans la prunelle de son œil[2] !
Ame qui brille dans son œil sacré !
Merveille, aux formes saintes et inconnues !
La lueur de ses formes le voile de ses clartés.
Mystère des mystères, dont on ne peut connaître le mystère.
Hommage à toi au sein de Nou !
Véritablement tu as enfanté les dieux.
Les souffles de la déesse Ma sont dans ton sanctuaire mystérieux.
Ravie est ta mère la déesse Merou[3],
(Lorsque) tu émets les rayons de la lumière ;

[1] C'est-à-dire comme les objets les plus inoffensifs qui se rencontrent sur le chemin.

[2] C'est-à-dire dans l'astre solaire.

[3] Ce nom de Mérou (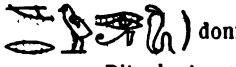) donné au principe féminin de la divinité, se retrouve au Rituel et au Calendrier Sallier. A Denderah il est écrit .

Digitized by Google

Tu enveloppes les mondes de ta clarté jusqu'à ce que tu joignes [1] cette montagne qui est dans la région d'Aker [2].

Dieu aux faces adorables, les animaux [3] (eux-mêmes) t'adorent ;

Les entrailles de l'animal sauvage [4] sont émues

Aux passages de ta bari dans la montagne cachée [5].

Les esprits de l'orient te félicitent ;

Ils révèrent les clartés de ton disque,

Les esprits du Khen t'adressent des acclamations

(Lorsque) ta lumière luit à leurs faces.

Tu viens au sommet d'un autre ciel où n'est pas ton ennemi ;

Il n'y a que le feu de ta chaleur (dirigé) contre le monstre Ha-her [6].

Les monstres rouges [7] observent l'eau de ta bari.

Tu disposes du monstre Ebout-Ounti [8].

[1] Le point rouge est mal placé dans le texte.

[2] L'occident, l'enfer.

[3] , *masha*. Le déterminatif est un chien.

[4] C'est-à-dire : *Lorsque tu te couches à l'occident.*

[5] , *sib*, *renard* ou *chacal*.

[6] Ce nom signifie *serpent à la tête par derrière*. C'est une des nombreuses personnifications de l'esprit du mal.

[7] Pendant sa guerre contre Horus, Set s'était changé en hippopotame rouge, . C'est à cette transformation du génie de la destruction que notre texte fait allusion.

[8] Ce nom doit, peut-être être décomposé comme je l'ai fait dans ma première version. Quoi qu'il en soit, il s'agit toujours d'une des nombreuses transformations du dieu de la destruction dans sa lutte contre le bon principe.

Digitized by Google

Noubi lance ses flèches contre lui ;
Il saisit le ciel et la terre dans sa tempête,
Sa force magique prévaut pour détruire son ennemi.
Sa pique est l'instrument du supplice pour le monstre Oubn-ro [1].
Aker [2] le prend et le surveille ;
Il le saisit et le fait rentrer dans sa prison.
Il lui dévore les deux yeux, et c'est son grand triomphe sur lui.
Une dévorante flamme de feu le consume,
Elle commence à sa tête et finit à ses pieds ;

Tous ses membres sont grillés par son feu.
Tu fais avancer tes nautonniers avec un vent favorable ;
Les flots sont calmés sous toi,
Ta bari est dans l'allégresse ;
Libre [3] est ta voie,
Depuis que tu as étouffé cet auteur du mal [4].

[1] Ce nom signifie : *lumineux de bouche*.

[2] Ce nom divin se rencontre plusieurs fois au Rituel (*Todtb.*, 108, 8 ; 111, 4 ; 149, 17. Mariette : *Abydos* I, 17). Il désigne un exécuteur des vengeances du dieu solaire.

[3] Littéralement, *large*.

[4] 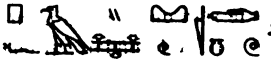 La forme de l'article démonstratif est très-singulière. Cet hymne relate la navigation quotidienne du soleil sur l'Océan céleste, navigation à laquelle est attachée la conservation de notre univers ; le génie du mal, le dieu de la destruction, empruntant la figure de divers monstres, tend continuellement des piéges au dieu, afin de mettre obstacle à son œuvre conservatrice et d'entraîner la destruction du monde. Mais le dieu triomphe continuellement de son éternel adversaire.

Digitized by Google

Voguez, astres *Sekou !*
Voguez, astres lampes, qui voyagez avec le vent !
Toi, tu es la couche du ciel, embrassant ta mère [1],
En arrivant à l'horizon de l'occident.
La terre étend ses bras pour te recevoir,
(Toi, l') adoration de tous les êtres !
Viens à moi, ô seigneur des dieux !
Écarte de moi les lions venant de la terre,
Les crocodiles venant du fleuve,
La bouche de tous reptiles mordants sortis de leur trou.

Adjuration aux crocodiles.

Arrière ! crocodile Makou, fils de Set !
Ne vogue pas avec ta queue !
N'agis pas de tes bras !
N'ouvre pas ta gueule !
Que l'eau devienne une flamme de feu devant toi !
L'arme des soixante-dix-sept dieux est à ton œil ;
Tu es lié au grand aviron de Ra ;
Tu es lié à l'instant aux quatre crochets de métal [2], à l'avant de la barque de Ra.

[1] Chaque soir, le Soleil se perdait dans le sein de sa mère la déesse Nou, qui est le ciel ou l'abîme céleste ; il la fécondait, et chaque matin était enfanté par elle pour recommencer sa navigation diurne. Le lieu où s'effectuait cette fécondation est appelé le meskhen ou le mesak du ciel.

[2] Dans les tableaux du mythe d'Horus à Edfou, le mauvais principe, figuré sous la forme d'un hippopotame ou d'un crocodile, est lié par les pieds au moyen d'une chaîne.

Digitized by Google

Arrête-toi, crocodile Makou, fils de Set !
Protège-moi, Ammon, mari de sa mère !

Ces paroles se disent sur une image d'Ammon à quatre têtes de bélier sur un seul cou, peinte sur argile, ayant un crocodile sous les pieds et des Sesennou placés à sa droite et à sa gauche lui faisant adoration [1].

Suite de chapitres pour charmer l'eau.

De pl. 6, lig. 10, à pl. 9, lig. 12.

Pl. 6, lig. 10.

Chapitre premier pour enchanter toute eau.

Les maîtres de l'eau le disent en s'en servant contre les malfaiteurs.

C'est un véritable mystère du pharaon [2].

Œuf liquide vidé sur la terre !

Aliment (?) des Sesennou !

Grand au ciel, grand dans l'enfer, dans le nid qui est sur les flots.

[1] Cette rubrique explique l'usage des peintures et des statuettes représentant des divinités foulant aux pieds des animaux dangereux. Tel est le rôle des cippes d'Horus.

[2] L'usage des livres magiques était réglé par la loi. Ces livres dépendaient de la bibliothèque particulière des pharaons ; il n'était pas permis au vulgaire d'en prendre connaissance. Penhaïben, dont le papyrus Lee raconte le procès, s'était procuré un de ces livres, au moyen duquel il réussit à fasciner les hommes et à pénétrer dans l'intérieur du palais. Il fut puni de mort pour ce crime. (Voyez *Papyrus magique Harris*, p. 169.)

Digitized by Google

J'ai jailli avec toi de l'eau ;
J'ai passé avec toi dans ton nid.
Je suis Khem de Coptos ;
Je suis Khem, seigneur de Coptos [1].

Ces paroles se disent sur un œuf de... placé dans la main de quelqu'un devant la cabine de la barque, et tout ce qui paraît de ce qui est dans l'eau reste à l'eau.

Pl. 7, lig. 1.

Autre chapitre.

Je suis l'élu des millions,
Sorti du ciel inférieur (*l'enfer*) ;
Celui dont on ne connaît pas le nom.
Si son nom est prononcé sur le rivage,
Oui ! il consume (*l'eau*).
Si son nom est prononcé sur la terre,
Oui ! il produit des étincelles.
Je suis Shou en image de Ra, assis dans l'intérieur de l'œil de son père [2].
Si celui qui est dans l'eau ouvre sa bouche,
S'il agit de ses deux bras,
Je ferai tomber la terre dans le réservoir des eaux,
Le midi étant changé en nord,
La terre entière étant de même (renversée) [3].

[1] Je ne connais pas le fait mythologique auquel ces formules font allusion.

[2] C'est-à-dire l'œil de Ra, *l'astre solaire*.

[3] Ces menaces rappellent celles que proféraient les sorcières de Thessalie.

Digitized by Google

Cela se dit quatre fois sur un *out'a* (œil sacré,), ayant dans son intérieur une image d'Anhour, peint dans la main de la personne [1].

Pl. 7, fig. 4.

Autre chapitre.

Viens à moi ! viens à moi !
O image des millions de millions !
O Noum, fils unique,
Conçu hier, enfanté aujourd'hui !
Celui dont je sais le nom,
Celui qui a soixante-dix-sept yeux,
Celui qui a soixante-dix-sept oreilles [2] !
Viens à moi !
Fais que ma voix soit entendue, comme fut entendue la voix du grand Glousseur dans le lieu des ténèbres [3].
Je suis Bahou le grand ! Je suis Bahou le grand [4] !

[1] Rien n'est plus commun que les amulettes dans les collections égyptiennes ; mais notre chapitre dispense de la possession de ces talismans : il suffit de le peindre dans la main de la personne qui veut en éprouver l'effet préservateur.

[2] Noum ou Chnumis est Ammon-Soleil dans son rôle de créateur de l'eau. Ses 77 yeux correspondent aux 77 divinités relatées dans l'une des adjurations précédentes ; il est conçu le soir et enfanté le matin, parce qu'il n'est autre que Ra ou le Soleil. J'ignore les circonstances auxquelles se rattache le nombre soixante-dix-sept.

[3] Le dieu Seb, sous la figure de l'oie *smen*, avait enfanté l'œuf de la terre ; les cris poussés par l'oiseau divin au milieu des ténèbres du chaos sont restés célèbres dans la mythologie ; le défunt revivifié devait les imiter. Dans ce rôle le dieu Seb et l'oie *smen* sont appelés nakak oer, *grand glousseur*.

[4] Bahou est le dieu de l'arrosement, une des formes de Hapi-Nil.

Digitized by Google

Pl. 7, lig. 7.

Autre chapitre.

O âme divine, ô âme divine !
Je suis Anubis Sapti, fils de Nephthys.

Pl. 7, lig. 8.

Autre chapitre.

Droite, droite !
Gauche, gauche !
Je suis Anubis Sapti, fils de Ra (*quatre fois*).

Pl. 7, lig. 8.

Autre chapitre.

Isis frappe de son aile ;
Elle clôt la bouche du fleuve.[1]
Elle rend les poissons gisants sur le courant de l'eau.
On n'y puiserait plus un vase d'eau.
L'eau s'affaisse ;

[1] On trouve dans Plutarque la mention du desséchement du fleuve Phædrus par Isis. Dans notre texte il s'agit du Nil et de deux de ses embouchures, celle du *Singe* et celle de l'*Étoile*. Les violences exercées par Horus contre sa mère, qui avait épargné Set, sont mentionnées par d'autres textes. D'après les détails donnés par notre papyrus on pourrait penser que ces faits mythologiques, qui appartiennent à la période préhistorique de l'Égypte, correspondent à un changement considérable dans le régime des eaux du Delta.

Digitized by Google

L'eau se relève.
Ses larmes tombent dans l'eau;
Car Horus a violenté sa mère.
Ses larmes tombent dans l'eau.
Il y a des poissons d'une coudée à la bouche du Singe.
Il y a aussi du bois de la hauteur d'une coudée à la bouche de l'Étoile.
Que ce soit Isis qui prononce la formule :
Plus de crocodiles !
Que le salut s'effectue !
Que le salut vienne !

Pl. 7, lig. 12.

Autre chapitre.

Papa-Luca ! Papa-Ruka ! Papaluro[1] !
N'est-ce pas Noum qui voue ?
N'est-ce pas Takama[2] qui invoque ?
Qu'ils prononcent l'invocation sur l'eau !
Je suis Horus-Sheti (*évocateur*).

On dit la même chose quatre fois.

[1] Ce sont des noms magiques comme on en rencontre dans le jargon des sorciers de toute époque. On en trouvera plus loin une série.

[2] Je n'ai pas rencontré ailleurs ce nom divin. Il est question dans l'adjuration suivante d'un singe mythologique ayant l'œil fait d'un minéral appelé *katama*, . C'est peut-être la même divinité.

Digitized by Google

Pl. 8, lig. 2.

Autre chapitre.

Tombe, gauche du ciel ! gauche de la terre !
Ammon se tient en souverain vie-santé-force.
Il a pris la couronne du monde entier.
Ne soyez pas sourds,
Vous qui marchez obliquement;
Fermez vos bouches !
Et que tout reptile reste uni à la poussière par la crainte de ta puissance, ô Ammon !

Pl. 8, lig. 4.

Autre chapitre.

Salut à toi, singe de sept coudées, dont l'œil est de Katama,
La lèvre de feu et toutes les paroles brûlantes[1].
Que ce qui plonge demeure immobile !
Que ton salut se manifeste !

Pl. 8, lig. 5.

Autre chapitre.

Ne sois pas contre moi !
Je suis Ammon. Je suis Anhour le bon gardien.

[1] est un mot assez rare ; il se dit de la chaleur émise par la bouche de Sekhet, la déesse vengeresse. C'est la chaleur qui brûle et consume, appelée par euphémisme *la bonne*.

Digitized by Google

Je suis le grand chef, seigneur du glaive.
Ne te relève pas !
Je suis Mont.
N'endors pas ma vigilance !
Je suis Set,
Ne porte pas tes bras sur moi !
Je suis Sapti,
Ne m'atteins pas !
Je suis Shetou [1].
Et ceux qui baignent,
Qu'ils ne passent pas !
Ceux qui passent,
Qu'ils ne baignent pas !
Qu'ils restent à flotter sur les eaux ;
Comme des cadavres sur l'onde !
Qu'ils scellent leurs bouches,
Comme sont fermés les sept sceaux,
D'un scellement éternel !

Pl. 8, lig. 9.

Autre texte.

O toi, ce Nemma qui est au ciel (*bis*) !
O Nemma à la grande figure,
Au long dos, aux jambes torses !
O grande colonne qui commence au ciel d'en haut et au ciel d'en bas !

[1] Shetou est un surnom d'Horus, le dieu qui maîtrise les crocodiles. Toute l'adjuration s'adresse particulièrement à ce sauvien.

Digitized by Google

O seigneur du grand corps qui repose dans Héliopolis!
O seigneur grand de la vie qui repose dans Tattou!
Sois à un tel fils d'une telle.
Garde-le pendant le jour!
Veille sur lui pendant la nuit,
Prends soin de lui comme tu as pris soin d'Osiris dans le lieu caché, ce jour de l'inhumation dans Héliopolis.
Je suis le lion divin sous l'apparence du Bennou.

Pl. 8, lig. 12.

Toi, dont la forme fut celle d'un singe, ensuite celle d'un vieillard caduc,
Examine les eaux par lesquelles tu m'as mandé, étant établi dans Héliopolis, à savoir:
Qu'il me soit fait une châsse de huit coudées!
Et toi, tu étais un géant de sept coudées;
Je t'ai dit: Tu ne pourras pas entrer dans une châsse de huit coudées; toi étant un géant de sept coudées,
Tu es entré et tu as reposé dans son intérieur. . .
. . . . . .
La châsse s'ouvre (*bis*).
Celui qui est dedans a la figure d'un singe.
Discours (*bis*).

[1] Ici une ligne que je ne réussis pas à interpréter. Il y a quelque chose comme : *apparaissent les arcanes de l'abîme*.

Digitized by Google

Feu (*bis*).

L'enfant de la noble auguste [1], un singe.

Pl. 9, lig. 5.

Autre chapitre.

O toi qui es dans le sanctuaire septentrional de Neith!

Dans la salle de l'examen des paroles,

O seigneurs du sud et du nord du temple [2].

Portez votre attention [3] sur ce qui est dans l'eau!

Osiris est sur l'eau;

Out'a-hor (*l'œil d'Horus personnifié*) est auprès de lui.

Examine les eaux par lesquelles tu as mandé, étant installé dans Héliopolis, à savoir:

Qu'il me soit fait une châsse de huit coudées!

Et il te fut dit:

O homme de sept coudées et demie, pour y entrer (*bis*) comment feras-tu?

Et on l'avait faite pour toi,

Et tu y reposas.

Le crocodile Makaï, fils de Set, vint;

Il l'ouvrit.

[1] *Repi sheps*; c'est un titre des reines. Tout ce chapitre se réfère au mythe d'Osiris d'après la tradition d'Héliopolis. Nous y apprenons que le nain difforme figuré au Rituel est un déguisement d'Osiris, qui est ensuite appelé l'axe du monde et dont sont mentionnées les transformations en singe et en vieillard caduc.

[2] Ce sont des divisions du temple de Neith à Saïs.

[3] Littéral.: *portez vos faces*.

Digitized by Google

Il vit ce qui était dedans :

Il avait la face d'un singe *kafi* dans le poil d'un singe *aana*.

Discours (*quatre fois*).

Feu (*quatre fois*).

Ce n'est pas moi qui ai dit cela.

Ce n'est pas moi qui ai répété cela.

C'est Makaï, fils de Set, qui a dit cela ;

C'est lui qui l'a répété.

Paroles dites sur une image représentant deux crocodiles marchant en sens contraire dans une espèce de bassin ovale ressemblant au signe de la déesse Neith, .

TEXTES ÉCRITS AU REVERS DU PAPYRUS.

Titre isolé : Chapitres pour rester à la campagne.

Pl. A, lig. 1, à pl. B, lig. 1.

Rubrique : *Autre chapitre pour rester à la campagne.*

(Ce chapitre était employé pour dresser magiquement un chien de garde.)

Toi que ramène la voix du gardien !

Horus a crié : Que cède la campagne ! et, d'après ce cri, ses animaux se sont arrêtés.

Que crient pour moi Isis, ma bonne mère, et Nephthys, ma sœur !

Qu'elles émettent leur salut

A mon sud,

A mon nord,

A mon occident,

A mon orient !

Digitized by Google

Que soit scellée
La gueule du lion et de l'hyène !
La tête de tous les animaux à longue queue,
Qui se nourrissent de chair et s'abreuvent de sang!
Afin de les fasciner [1] dans leurs mouvements ;
De leur enlever l'ouïe,
De faire pour eux l'obscurité,
De ne pas faire pour eux la clarté,
De faire pour eux la cécité [2],
De ne pas faire pour eux la vue,
A tout instant,
Pendant la nuit.
Debout, ô chien méchant !
Viens, que je te fasse agir en ce jour !
Tu étais attaché, n'es-tu pas délié ?
C'est Horus qui te fera agir.
Que ta face soit le ciel ouvert !
Que tes menaces soient Ousafa-hou !
Que l'immolation de ton glaive soit (celle) de Her-shafi !

1 , CTTA ; ce mot représente l'effet des formules magiques ; le copte semble en avoir gardé les dérivés dans CA2G, *amovere*, *avertere* ; CA2OT, *conviciari*, *maledicere*. CI2G, *insanire*.

2 , XIPOTN, *ténoun*. Je ne connais pas d'autre exemple de ce mot, qui est évidemment le contraire de , NAT, *voir*. C'est peut-être un emprunt fait à l'hébreu צלמון, צלל, צל, *ombre*, *ténèbres*.

3 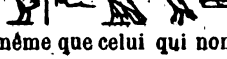 . Le dernier groupe est le même que celui qui nomme le sphinx, *hou* ; l'ensemble est peut-être un nom divin.

Digitized by Google

Le massacre d'Annouta !
Que ta crinière présente des verges de bronze !
Remplis le rôle d'Horus en cela,
De Set pour cela !
Passe au sud, au nord, à l'occident, à l'orient ;
La campagne est à toi tout entière ;
Tu n'y es point arrêté.
Ne mets pas ta face contre moi !
Mets ta face contre les animaux sauvages !
Ne mets pas ta face sur mon chemin !
Mets ta face sur un autre !
(Ou) je te frapperai de fascination,
J'enlèverai ton ouïe !
Te donnant l'obscurité,
Ne te donnant pas la lumière [1].

Tu es le gardien courageux, terrible [2].
Salut ! dit pour le salut.

Pl. B, 1 à 9.

Autre chapitre pour fermer les clôtures.

Je clos les clôtures de ma mère,

1 Cette menace s'adresse au chien que dresse le charme ; s'il n'obéit pas à la prescription, son maître fera servir la formule contre lui.

2 , hou. *le sphinx*. Les sphinx étaient placés devant les temples comme des sentinelles ou des gardiens. Notre texte semble toutefois donner au mot *hou* la valeur d'une épithète. Les Arabes appellent le sphinx de Gizeh *Aboul'hôl*, c'est-à-dire *père de la terreur*.

Digitized by Google

La déesse Rannou qui a deux jambes [1],
Et de Hou. Je reste à la campagne.
Horus me fait [2] la parcourir.
Je suis appuyé sur l'effet de l'écrit excellent,
Qui m'a été mis en mains aujourd'hui;
Qui fascine les lions, dompte les hommes;
Qui fascine les hommes, dompte les lions;
Qui musèle la bouche des lions, des hyènes et des chiens,
La tête de tous les animaux à longue queue,
Qui se nourrissent de chair et s'abreuvent de sang.
Qui musèle la bouche du tigre,
Qui musèle la bouche du léopard,
Qui musèle la bouche du tsapulma,
Qui musèle la bouche de la lionne,
Qui musèle la bouche de la voyante,
Qui musèle la bouche de Sekhet la bonne,
Qui musèle la bouche de la grande vivante,
Qui musèle la bouche des hommes,
De tous ceux qui ont les mauvaises faces [3];
Afin de paralyser leurs membres;

1 La déesse Rannou ou Vierge est effectivement représentée sous forme de serpent, ou sous forme humaine, avec tête de serpent. (Voyez Brugsch: *Monum. Égypt.*, pl. VI, tombeau de Ramsès V. — Prisse: *Monum. Égypt.*, pl. 42, etc.)

2 Je crois que le groupe qui suit le nom d'Horus est . La traduction de cette phrase n'est pas certaine.

3 C'est *le mauvais œil*. Cette ridicule superstition règne encore dans l'Égypte actuelle. Elle n'a même pas disparu complétement en Europe, surtout en Italie.

Digitized by Google

Afin de faire qu'ils ne bougent plus leurs chairs ni leurs os,
(Afin) de les mettre dans l'ombre [1],
De ne pas les mettre à la lumière,
De ne pas leur donner d'être éclairés,
A tout instant, pendant la nuit.
Shatabuta! Artabuhaï [2]!
Tu es le gardien bon, terrible.
Salut! dit pour le salut!

Telles sont ces curieuses formules composées par une science incontestable, mais retenue dans les liens d'un mysticisme superstitieux. Elles n'offrent d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire des infirmités de l'esprit humain et à celui de la mythologie.

On peut cependant y trouver l'énumération des animaux dangereux contre lesquels les Égyptiens d'il y a trente-deux siècles avaient à se garantir lorsqu'ils s'éloignaient des villes; la liste en est très-remarquable, si l'on considère qu'il n'existe aujourd'hui dans ce pays aucun carnassier. Sauf pour le crocodile, les serpents, le scorpion et l'hyène, les magiques formules n'y auraient plus aucune utilité.

[1] , ⲥⲟⲟⲩ, signifie *ombre, ombrage*. On trouve ce mot quelquefois déterminé par l'ombrelle : 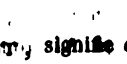 . L'orthographe , ⲥⲟⲩⲃⲟⲩ, est assez rapprochée du copte ⲥⲉⲓⲃⲉ.

[2] Ces deux mots ont le déterminatif des animaux. Je crois que ce sont des mots magiques.

Digitized by Google

Les anciens historiens nous ont conservé le souvenir d'une faune différente ; ils ont su que l'Égypte et surtout l'Éthiopie nourrissaient un grand nombre d'animaux féroces. Mais le Papyrus magique Harris nous donne des renseignements plus authentiques.

Ce manuscrit mentionne d'abord le crocodile, l'ennemi le plus redoutable des Égyptiens, qui commence aujourd'hui à disparaître du Nil. Les serpents y sont cités d'une manière générale sous le titre de *reptiles sortant de leur trou ;* on n'y trouve pas le nom du scorpion, qui a pu être compris sous la même désignation ; mais le Musée de Leide possède un papyrus de formules magiques spéciales contre la morsure de ce venimeux insecte, que les Égyptiens nommaient , ⲭⲁⲣ. Il est habituellement figuré sur les cippes d'Horus au nombre des animaux maîtrisés par le dieu.

Sept quadrupèdes seulement sont nominativement désignés dans notre papyrus, savoir :

, ⲙⲁⲟⲩ, copte ⲙⲟⲩⲓ, le lion ;

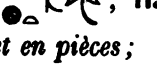 , ⲛⲁϧⲧ, la lionne, celle qui *brise, broie, met en pièces ;*

, ⲍⲉⲧⲓ, copte ⲍⲟⲓⲧⲉ, l'hyène ;

, chien de chasse, bloodhound. Le copte ⲟⲩⲟⲛϩ désigne le loup, animal de la même famille ;

, ⲍⲁⲓ. Cet animal, qui précède le léopard dans l'énumération, doit être une autre espèce de

Digitized by Google

félin. Il n'est figuré nulle part, et le copte n'a pas conservé son nom ;

, BAKAGOT. Champollion a publié la figure de cet animal [1]. C'est un léopard ;

, KANOTPUA. Ce nom ne se rencontre dans aucun autre texte ; il rappelle l'hébreu עֵז, *bouc*. Les Égyptiens se précautionnaient contre les animaux à cornes.

On s'étonne de ne pas rencontrer sur cette liste l'animal que les Égyptiens prenaient habituellement comme le type de la fureur homicide. Je veux parler du 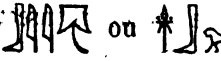 ou 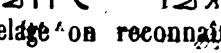 , ABI, qu'à la richesse de son pelage on reconnaît aisément pour la panthère. Les textes nous apprennent à la vérité que cet animal venait du midi, et il peut se faire que les formules ne concernent que la faune indigène. Cependant l'*abi* et d'autres animaux non spécialement cités peuvent avoir été compris dans la classe des *animaux à longue queue se nourrissant de chair et s'abreuvant de sang*. Notre liste ne donne certainement pas un tableau complet des animaux dangereux de l'Égypte.

Mais les formules servaient en outre contre les hommes et même contre les dieux. Sekhet, la déesse des vengeances divines, la patronne des fléaux, appelée par euphémisme *la bonne*, est assimilée aux carnassiers dont on peut museler la bouche. Puis sont citées deux

[1] *Monum. Égypt.*, pl. 384.

espèces de femmes ; d'abord , *la voyante*, *celle qui regarde ;* c'était peut-être l'espion femelle [1] ; en second lieu , *ta-oer-onkh*, ce qui signifie littéralement *la grande déesse* (ou *déesse Oer*) *vivante*. Le déterminatif montre qu'il s'agit d'une femme. La *grande déesse* ou *déesse Oer* n'est autre que Sekhet, qui préside aux vengeances divines. Notre Papyrus magique la cite en deux passages [2]. Il est fort possible dès lors que *la déesse Oer vivante* désigne la femme *emportée*, *furibonde*. Les anciens Égyptiens qualifiaient sévèrement les femmes méchantes.

Dans le sexe masculin, les formules préservatrices ne s'adressent qu'aux *hommes de mauvais visage*, ; comme nous l'avons déjà expliqué, il s'agit ici de ce qu'on a appelé plus tard le *mauvais œil*.

Une des ressources les plus puissantes de la magie ancienne et moderne résidait dans des mots bizarres auxquels était attribuée une puissance surnaturelle [3]. Les sorciers du temps de Ramsès II en faisaient grand usage, mais n'étaient probablement pas les inventeurs du système. Le Musée du Louvre possède plusieurs papyrus qui contiennent de ces sortes de mots et qui datent de cette époque [4]. J'en ai cité quelques-uns dans le volume du *Papyrus Magique Harris*.

[1] Voyez *Mélanges Égyptol.*, série III, tome 2, p. 15, note.

[2] Voir ci-devant, p. 248.

[3] Lucien, dans son *Ménippe*, parle des *noms barbares*, *inconnus*, *hérissés de syllabes*, que les Mages mêlaient à leurs évocations.

[4] Devéria : *Catalogue des Manuscrits égyptiens du Louvre :* VIII, 1, VIII, 2, p. 171 à 178.

Digitized by Google

A la suite des textes dont je viens de donner la traduction, notre manuscrit présente une dernière page que j'ai numérotée C dans mon fac-simile.

Cette page ne donne qu'une suite de mots magiques dont voici la transcription :

Adir-Adisana !
Adir-kaha-Adisana !
Samou-marmou-Adisana !
Samou-Akmoui-Adisana !
Samou-tekaiou-Adisana !
Samou-Teka-Bana-Adisana !
Samou-Tsakalats-Adisana !
Tou-ouarhasa !
Kina !
Hama !

Autre série.

Senenpta-Baïtat-Saouita !
Anrohakata-Saouita !
Haou-Bal-nakht-ro-Hairi !

Chaque groupe de mots est séparé de ses voisins par un point rouge, que j'ai remplacé par un point d'exclamation ; un trait qui descend au-dessous de la ligne distingue chacun des mots. Tous sont suivis du signe des nations étrangères. Ils appartiennent selon toute probabilité aux idiômes araméens [1]. Cependant les trois

[1] C'est pour ce motif que j'ai transcrit le par *d*.

Digitized by Google

premiers éléments du dernier groupe représentent en bon égyptien l'invocation suivante : *O Baal, force du lion!* L'expression *samou,* , qui commence cinq groupes, signifierait en égyptien : *Assemblez-vous.*

Le christianisme n'ayant pu déraciner complétement une superstition qui date des débuts de l'humanité sur la terre, et qui subsistera aussi longtemps que la race humaine elle-même, imita les magiciens, mais en substituant aux mots barbares les noms divers par lesquels Dieu est désigné.

Voici un exemple :

† Alpha † et omega † qui est † Adonaï Tetragrammaton † Ineffabilis † Incomprehensibilis † Sanctus † Sanctus † Sanctus † Dominus deus Sabaoth † Verbum incarnatum habitavit in nobis † et pro nobis crucifixum est † Per Ipsum † et cum Ipso † et in Ipso † est Deo Patri † In unitate Spiritûs sancti † Omnis honor et gloria † Omnibus autem spiritibus malignis omnis confusio †.

Ite, ite, ite, maledicti spiritus, in nomine Patris, etc.

Une invocation de ce genre servait à bénir la rue, les grains de genièvre et l'encens qui chassaient les démons possesseurs [2]. A la peste on opposait des morceaux de

[1] Gelasio di Cilia : *Locupletissimus thesaurus continens varias et selectissimas benedictiones, conjurationes*, etc. *Augustæ Vindelicorum*, 1733, p. 250.

[2] *Ibid.*, p. 236.

Digitized by Google

parchemin sur lesquels étaient inscrits en forme de croix les caractères suivants :

†Z. †D. I. A†B. I. Z. †S. A. B.†Z†H. GF†BF. R. S.

Chacune de ces lettres est l'initiale du premier mot d'une oraison [1]. On chassait aussi les démons au moyen de fumigations aromatiques [2], ou bien en consumant dans un feu béni pour la circonstance une image du démon peinte avec inscription de son nom sur un morceau de papier. Dans cette conjuration entraient aussi les noms divins dans l'ordre suivant :

Hel † Heloym † Adonay † Saday † Sother † Emmanuel † Sabaoth † Tetragrammaton † Alpha et Omega † Principium et Finis † Agyos † Yschyros † O Theos † Athanatos † Agla † Iehova † Homousion † Ya † Iesus † Christus-Messias † Eloa-Eheye [3].

C'est vraisemblablement par un moyen de ce genre que saint Hilarion délivra la jeune possédée de Gaza dont saint Jérôme a raconté l'aventure. Un jeune homme, qui était épris de cette jeune fille, enfouit sous le seuil de la porte de son amante une plaque de métal sur laquelle il avait gravé des signes à lui enseignés par les prêtres égyptiens de Memphis. La jeune fille fut aussitôt saisie de fureur. Saint Hilarion la délivra, après avoir eu un long colloque avec le démon qui la possédait.

[1] Gelasio di Cilia, etc., p. 125.

[2] *Ibid.*, p. 198.

[3] Hieronymus Mengus, ordinis Minorum regularis observantiæ : *Flagellum dæmonum* ; Lyon, 1708.

Digitized by Google

Cette histoire rappelle la délivrance de la princesse de Bakhten par l'image du dieu Khons de Thèbes.

Aujourd'hui la dissémination des lumières a singulièrement rétréci le cercle d'ignorance et de ténèbres hors duquel les fantômes perdent toute puissance. Il n'y a plus guère de possédés, et s'il existe encore des sorciers, c'est seulement dans les bas-fonds de la société, au milieu des populations rurales que le progrès n'a pas encore vivifiées. Il faut cependant convenir que l'instruction n'est pas un remède toujours efficace contre le besoin naturel de merveilleux qui forme un des traits importants de l'esprit humain ; les miracles du magnétisme animal, du somnambulisme artificiel, des esprits frappeurs, etc., se sont produits principalement parmi les classes moyennes et supérieures. Peu à peu ces merveilles tombent dans la spécialité exclusive des théâtres forains, d'où elles n'auraient jamais dû sortir.

—

Digitized by Google

L'INSCRIPTION DU TOMBEAU D'AMONEMHEB.

Pendant son séjour à Qournah, sur la fin de l'année dernière, M. le docteur Ebers a découvert un puits funéraire très-profond, aboutissant à des salles qu'aucun voyageur n'avait encore explorées.

Sur la paroi d'une de ces salles le savant allemand a recueilli une inscription de quarante-six lignes d'un intérêt exceptionnel, qu'il a publiée avec une traduction interlinéaire dans le *Journal égyptologique de Berlin*[1].

La Notice de M. Ebers montre que son auteur a parfaitement compris l'importance historique du monument qu'un hasard heureux lui a fait connaître. Cependant, écrivant à Thèbes, loin de ses livres et des ressources de la science égyptologique, mon éminent confrère a laissé passer quelques erreurs. Sa Notice n'est d'ailleurs parvenue qu'aux abonnés du journal allemand qui l'a imprimée. Elle mérite à tous égard d'être connue du public français, car l'inscription qu'elle explique est aujourd'hui l'un des titres les plus importants de l'his-

[1] Année 1873, p. 1.

Digitized by Google

toire de Thothmès III, le grand conquérant égyptien de l'Asie; ce sera un grand honneur pour M. Ebers de l'avoir découverte et communiquée sans retard au monde savant.

Le personnage pour qui fut creusé l'hypogée découvert par M. Ebers était un officier de fortune nommé , *Amonemheb*, qui débuta dans la carrière militaire comme soldat de l'escorte personnelle du roi Thothmès III. Sa fonction consistait à suivre à pied le pharaon, *à être le compagnon de ses pieds partout où il lui plaisait d'aller*. On sait qu'Ahmès, chef de marins, dont la biographie a été si fructueuse en renseignements historiques [1], remplissait le même office auprès d'Ahmès I.

Amonemheb se distingua par de nombreux actes de bravoure, pour lesquels il reçut différentes récompenses honorifiques et des présents d'objets précieux. Il n'arriva pas toutefois à un haut grade militaire. Il était probablement plus vaillant soldat qu'officier instruit; peut-être aussi manqua-t-il de l'appui que d'autres trouvaient dans leurs parents et dans leurs relations élevées. Notre héros n'appartenait pas à une famille en crédit. Aussi, après la mort de Thothmès III, il était resté simple commandant de la barque royale, aux jours de fête. C'était un poste honorable et de haute confiance, mais nullement un haut emploi. Aménophis II, qui le reconnut dans l'exercice de cette humble fonction, lui donna la charge

[1] Voir dans mon *Mémoire sur les Pasteurs*, p. 18, la traduction de l'inscription qui relate cette biographie. Voir aussi de Rougé : *Inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautonniers*.

Digitized by Google

d'officier d'infanterie, , avec mission de veiller sur *les vaillants du roi*.

Maintenant que nous avons fait connaissance avec notre personnage, passons à la traduction de la biographie sommaire qu'il nous a laissée. Je l'ai divisée en paragraphes marqués A à P, pour la clarté des explications historiques et géographiques dont je la ferai suivre. En attendant la publication du texte original et des peintures du tombeau, la reproduction de la copie prise par M. Ebers rendra quelques services. On la trouvera sur les planches XVI et XVII.

[1] Nous connaissons les , *Sennou*, qui sont des officiers de cavalerie, et quelquefois même d'infanterie, dont le rang se place entre les 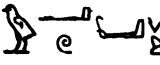 , *Ouaou*, ou lieutenants, et les 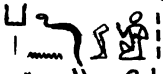 , *Katsenou*, ou officiers supérieurs. De même que les 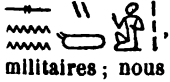 , *Sennou*, les étaient des chefs militaires; nous les nommerons *Atennou* pour les distinguer, sans cependant affirmer cette lecture, qui ne repose que sur des variantes de l'initiale dans des groupes tout différents. Il se pourrait qu'on dût lire aussi *Sennou*. Quoi qu'il en soit, il y avait des *Atennou* non militaires, par exemple des *Atennou des pays étrangers*, *du trésor*, *de la maison particulière du pharaon*. Le chancelier avait un *Atennou*. Le grade de premier *Atennou* était très-élevé; les fils des rois en furent quelquefois investis. Le , *Atennou grand*, *Atennou général*, envoyé par Ramsès IV à la colonie industrielle d'Hammamat, commandait à 5,000 hommes de troupes régulières, sans compter les auxiliaires.

Digitized by Google

TRADUCTION DE L'INSCRIPTION.

(Lig. 1). Je suis la grande confiance [1] du chef suprême vie-santé-force, le partage du cœur du roi de la haute Égypte, la bienfaisance du cœur du roi de la basse Égypte.

A. J'ai suivi (lig. 2) mon maître sur ses pas, dans la région du nord et du midi, comme il le voulut. J'étais en compagnon de ses pieds, et (j'étais présent) (lig. 3) lorsqu'il manifestait sa force et sa valeur, le cœur intrépide [2].

B. Je fis des prises dans le pays (lig. 4) de Nekeba: je ramenai trois Amou prisonniers vivants.

Lorsque S. M. arriva en Naharin (lig. 5), j'amenai les hommes que j'avais pris là, et les plaçai devant S. M. comme prisonniers vivants.

C. (lig. 6). Je fis encore des prises dans cette cam-

[1] , littéral.: *Je suis la grande vérité (du roi*. Cette expression est analogue à celle de : *Je suis la justice vraie, la justice et la vérité (du roi)*. Les titres de ce genre abondent dans les textes. Les favoris personnifient la pensée, les qualités morales du monarque, comme en d'autres cas ils se disent *ses yeux*, *ses oreilles*, *ses pieds*, etc.

[2] Le meilleur exemple de l'emploi de la formule ⲟⲩⲱⲟⲩⲧ-ϩⲏⲧ se trouve dans la phrase 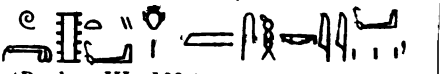 *cœur fortifié dans la mêlée*. (Denkm. III, 166.)

Digitized by Google

pagne[1], au pays du plateau[2] d'Ouan, à l'ouest de Khaleb (Alep).

Je ramenai (lig. 7) des Amou prisonniers vivants :

Hommes 13 ;

Anes vivants 70 ;

Bassins de fer[3] 13 ;

Bassins ornés d'or...

D. (lig. 8). Je fis de nouveau des prises[4] dans cette campagne, au pays de Kairkamiasha.

Je ramenai (des Amous) (lig. 9) prisonniers vivants.

Je traversai l'eau de Naharin, les tenant dans ma main[5]

[1] Il y a seulement : *Je fis de nouveau des prises cette campagne.* L'élision des prépositions locatives est fréquente en égyptien.

[2] , ⲭⲉⲥ, *djes.* La valeur exacte de ce mot est difficile à déterminer. En vertu de l'analogie, on doit y voir un plateau élevé, car le même mot sert à nommer les supports sur lesquels étaient posées les statues des dieux. Le copte a conservé ⲭⲓⲥⲉ, *altitudo. altum.*

[3] . Le groupe désigne ordinairement une espèce de bronze ; ici, il est suivi du déterminatif qui représente un bassin destiné à contenir des liquides. Le vase , *men*, servait pour le vin, le miel, etc. (Voir mes *Études sur l'Antiquité historique*, 2e édition, ch. II.)

[4] Le texte nous donne ici l'équivalence de sens entre les groupes , ḫqꜣ, et , ⲕⲫⲁ, *saisir, prendre de force* ; en copte ⲕⲱⲱⲃⲉ, ⲕⲱⲱⲫⲉ, *cogere.*

[5] Littéralement : *et ils étaient dans ma main.*

Digitized by Google

(Lig. 10). Je les plaçai devant mon royal maître.

Alors il me récompensa [1] d'une récompense grande, à savoir [2] : le lion d'or affiné [3].

E. (lig. 11). Je vis de nouveau les victoires du roi, roi de la haute et de la basse Égypte, Menkheperra (Thothmès III), vivificateur, au pays de Sentzar. Il fit (son bon plaisir parmi) (lig. 12) eux.

Je fis des prises devant S. M.

J'en rapportai une main [4].

Il me donna l'or des récompenses, à savoir : (lig. 13) deux anneaux (d'or) et d'argent.

F. Et je vis de nouveau ses victoires. J'étais de sa suite à la prise de (lig. 14) Kodesh ; je ne m'écartai pas du lieu où il était.

Je ramenai deux Marinas en (prisonniers vivants)

[1] Dans la phrase , le verbe qḥaa, *récompenser*, est déterminé comme le substantif *récompense*, mais il s'agit bien du verbe. L'attribution des signes du pluriel au radical des verbes n'est pas précisément un fait rare.

[2] 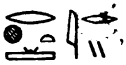 , littér. : *compte de ce qui est* ; cette expression correspond à : *voici le détail*.

[3] Je remplis la lacune avec les éléments fournis par la ligne 16 de l'inscription, où l'on trouve 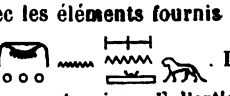 . Le signe est erroné, mais l'erreur peut remonter jusqu'à l'artiste égyptien qui a peint l'inscription.

[4] La main d'un ennemi tué par lui. Cette phraséologie est très-connue.

Digitized by Google

(lig. 15) devant le roi, seigneur des deux mondes, Thothmès, vivant éternellement.

Il me donna l'or pour la vaillance en présence de tous [1], à savoir : le lion d'or affiné [2], deux colliers shébi [3], deux casques et quatre anneaux [4].

G. Je vis mon maître. . . . . (lig. 17)..... en personne, jusqu'aux confins du pays de (lig. 18)..... h ; de nouveau, je fus mis à terre. Je me relevai..... [5]

H. (lig. 19). Je vis encore sa victoire sur le pays de Takhis dans..... [6]

(Lig. 20). J'y fis des prises devant le roi. Je ramenai trois femmes Amou prisonnières vivantes [7].

1 ; cette expression est équivalente à 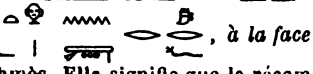 , *à la face du pays entier*, de l'inscription d'Ahmès. Elle signifie que la récompense était conférée en public.

2 Voir la note 3, p. 284 ci-devant.

3 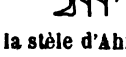 , *shebi* ; ce mot est ici sans déterminatif. On le trouve sur la stèle d'Ahmès Senneb déterminé par le collier .

4 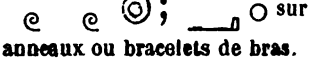 sur la stèle d'Ahmès précitée. Ce sont des anneaux ou bracelets de bras.

5 Tout ce paragraphe est criblé de lacunes.

6 Les groupes qui terminent cette phrase me paraissent incorrects.

7 Il est assez singulier qu'Amonemheb n'ait pris que des femmes ; il peut y avoir eu confusion entre le signe et le signe .

Digitized by Google

Alors mon royal maître me donna (lig. 21) l'or des récompenses, à savoir :

Deux colliers shébi d'or ;
Quatre bracelets ;
Deux casques ;
Le lion
Et un esclave.

I. (lig. 22). Je vis encore une autre fois un acte valeureux accompli par le seigneur des deux mondes dans le pays de Ninive : il prit à la chasse [1] cent vingt éléphants pour leurs défenses [2]..... (lig. 23). Je pris le plus

[1] , BAC, mot d'assez rare occurrence. Il se rencontre au Papyrus d'Orbiney. Baïta, retiré à la vallée du Cèdre, passait son temps à. les animaux sauvages. Le sens *chasser, tuer à la chasse*, est évident. L'animal nommé en égyptien *Bahes* a la figure d'un lion: 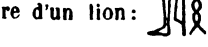 . C'est la bête fauve, l'animal des grandes chasses. BAAC signifie aussi veau, comme le copte BAACE.

[2] , *ba*. Le déterminatif est celui des corps durs et tenaces ; est la défense d'éléphant, et le mot doit signifier au propre *défense d'éléphant* ou *ivoire*, quoique l'ivoire soit plus communément nommé *ab*, , et non pas *ba*.

Mais le mot *ba*, avec ces mêmes déterminatifs, est aussi le nom d'un aliment qu'on voit figurer très-souvent parmi les gâteaux d'offrandes dans les temples, à côté de . Le même mot signifie aussi *fer, minerai* et *merveille, curiosité*, et sous ces diverses acceptions les déterminatifs restent souvent les mêmes.

Dans notre texte le sens le plus naturel est que les éléphants furent

Digitized by Google

grand d'entre eux, en l'attaquant devant S. M. Ce fut moi qui lui coupai le pied de devant [1], et il était vivant...

(Lig. 24). J'entrai dans l'eau dans l'endroit où sont les deux pierres.

Alors mon royal maître me récompensa par l'or.

(Lig. 25). Il me donna..... et trois assortiments de vêtements [2].

K. Voilà que le chef de Kodesh fit sortir une cavale de (lig. 26) (la ville); elle entra au milieu des soldats. Je me mis à sa poursuite [3] (lig. 27) à pied, avec mon poignard [4]; je lui ouvris le ventre. Je lui coupai la queue et je la donnai (lig. 28) pour le roi.

Je reçus un honneur divin pour cela [5]. Cela fit que la

pris *à cause de leurs défenses* que les Égyptiens recherchaient. La préposition s'emploie pour *à cause de*. Avec le sens *sur*, on pourrait peut-être lire *sur leur nourriture*, *sur le lieu où ils se nourrissent*; mais c'est très peu vraisemblable.

[1] Littéralement : *sa main*.

[2] 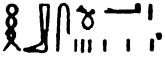

[3] Ici il faut lire , au lieu de .

[4] , *mashou* ; c'est l'arme du , ou *soldat*. Le déterminatif est celui des objets de métal ; il correspond à l'hiératique .

[5] Cette formule n'est pas une simple hyperbole. Elle est connue par d'autres textes. Dans la stèle d'Aménî, connue sous le nom de *Stèle de la famine*, il est question de l'honneur divin rendu par un prince royal à un fonctionnaire bien méritant.

Digitized by Google

joie remplit mon sein, que l'allégresse s'attacha à mes membres.

L. (29). S. M. fit sortir tous ses vaillants soldats pour rompre la muraille neuve faite par Kodesh. C'est moi (lig. 30) qui la rompis; j'étais le guide de tous les vaillants. Aucun d'eux n'agit avant moi: je sortis et je ramenai deux Marinas (lig. 31) prisonniers vivants.

S. M. me récompensa encore pour (cela. Il me gratifia) de toute espèce (lig. 32) de choses bonnes, le roi étant satisfait que j'eusse fait cette prise.

M. J'étais *Ouaou* (de navire).

(Lig. 33). Je dirigeais la manœuvre[1] dans (la barque royale) comme capitaine de mes compagnons[2] (lig. 34) pour la navigation (du roi) dans sa bonne panégyrie d'Apet, qui met les hommes en allégresse.

N. (Lig. 35). Alors le roi acheva la durée de sa vie d'années nombreuses et heureuses, victorieux, (glorieux) (lig. 36) et triomphant, depuis l'an I jusqu'à l'an LIV, le dernier jour du mois de phamenoth.

[1] L'expression 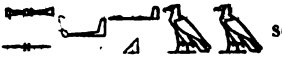 se rencontre au Rituel (chap. 99, 1 et 100, 3) dans des passages où le défunt agit comme rameur de la barque solaire. signifie *disposer*, *arranger*, *organiser*, et , *akaa*, *le milieu*, *ce qui est juste*, *convenable*, *régulier*.

[2] Littéralement: *comme tête de ses compagnons*; il s'agit des compagnons d'Amonemheb et non de ceux du roi. Notre héros était *le chef de la chiourme*. Le changement de personnes est une élégance de la langue égyptienne.

Digitized by Google

Ensuite le roi de la haute et de la basse Égypte (lig. 37) Menkheperra, justifié, s'éleva au ciel et s'unit avec le disque solaire, suivant le dieu, et se répandant pour devenir l'illumination du monde chaque matin (lig. 38), devenu le disque solaire qui éclaire le ciel fécondé.

O. Le roi de la haute et de la basse Égypte Aakheperoura, fils du Soleil, Amenhotep, vivificateur (lig. 39), s'établit sur le trône de son père et occupa le siége royal. Tous ses adversaires, il les pénétra ; tous les misérables (de l'Égypte) et (lig. 40) du désert, il immola leurs chefs, dominant comme Horus, fils d'Isis, lorsqu'il prit (la royauté de son père Osiris).

(Lig. 41). Il réduisit les habitants de Kenemm, et tout le pays fut courbé sous ses volontés, lui apportant leurs [1] tributs sur leurs dos.

(Lig. 42). Il leur accorda le souffle de la vie.

P. Voilà que le roi m'aperçut le conduisant par eau dans sa barque (lig. 43) appelée *Sha-em-soutenuaa* [2]. Je le (conduisis) de même de mes mains à sa bonne panégyrie de l'Apet méridional. On prescrivit (lig. 44) à un officier de me faire monter dans l'intérieur du palais. On me fit tenir devant le roi Aakheperoura (lig. 45). C'était imposant.

Je titubai sur-le-champ devant S. M. Il me dit : Je

[1] Je conserve ici le pluriel égyptien.

[2] Ce nom signifie : *le couronné dans la bari royale*. Peut-être faut-il lire : *dans la barque de Ma*, le signe hiéroglyphique laissant prise à quelque doute.

Digitized by Google

'sais qui tu es. On m'a parlé (de tout ce que tu as fait (lig. 46) au) service de mon père. Je t'investis d'une dignité. Sois capitaine (*atennou*) d'infanterie; et, cela dit, tu veilleras sur *les Vaillants du roi*.

Le capitaine (*atennou*) Mah fit exécuter toutes ses paroles.

Tel est ce magnifique texte qu'un certain nombre de lacunes ont laissé incomplet sur plusieurs points. Il est peint sur une muraille recouverte d'enduit; dans certains endroits, des images chrétiennes y ont été superposées et des chauves-souris y ont attaché leur nid. C'est à ces causes que M. Ébers attribue les lacunes de l'inscription. On voit que l'hypogée avait été ouvert dans le passé; peut-être avait-il servi à l'exercice du culte chrétien aux temps de persécution. A l'époque moderne, il était le refuge des conscrits réfractaires au recrutement. C'est probablement pour ce motif que les Arabes en ont si longtemps dissimulé l'existence aux voyageurs.

Nous allons maintenant commenter successivement les divers paragraphes du texte.

(A). *Je suivis mon maître sur ses pas dans les régions du nord et du midi.....*

Les monuments nous montrent que Thothmès III recevait des tributs du midi, et en particulier du pays de Coush, de Poun, c'est-à-dire de l'Arabie; de Ruten et de Kéfa, c'est-à-dire de l'Assyrie et de la Phénicie, représentant les nations du nord. Celles des côtes de la Méditerranée et des îles de cette mer fournirent aussi des produits à l'Égypte sous le règne de ce pharaon.

Digitized by Google

Amonemheb dit qu'il a suivi les pas du roi au nord et au midi, mais il ne mentionne aucune expédition dirigée vers le sud. Il a vraisemblablement passé sous silence les campagnes qui ne lui valurent aucune distinction.

(B). *Je fis des prises dans le pays de Nekeba.....*

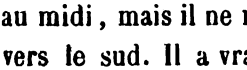 , NKB, *Nekeb* ou *Nekeba*. Dans la grande liste des conquêtes de Thothmès III figure un peuple nommé 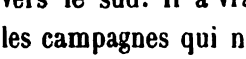 [1], NKBOT, *Nekebou*. C'est le cinquante-sixième des peuples septentrionaux. Le même nom est trois fois répété[2] dans le tableau des conquêtes de Sesonkhis I en Palestine, sous la forme , *penekebou*, qui représente l'hébreu נֶגֶב, *neg'eb*, *midi*, précédé de l'article égyptien . Suivant les conjectures de M. de Rougé et de M. Brugsch, le *neg'eb* des Égyptiens désignerait, comme le נֶגֶב hébreu, la région du midi de la Palestine; mais il y a une objection contre cette identification. Notre héros fit à Nekeba trois prisonniers qui étaient de la race des Amou, c'est-à-dire des Sémites, mais il ne les présenta à Thothmès III qu'en Naharin. Il aurait fallu dès-lors qu'il les amenât de bien loin pour cette présentation. Toutefois ce n'est pas absolument impossible.

(C). *Je fis encore des prises dans cette campagne au pays du plateau d'Ouan.....*

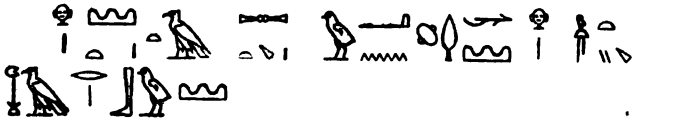

[1] Dümichen: *Hist. Inscr.* II, pl. 37, n° 56.
[2] Lepsius: *Denkm.* III, 252, n°s 84, 90 et 92.

Digitized by Google

Le pays du plateau de l'arbre Ouan était situé à l'ouest d'Alep. C'est tout ce que nous en saurons jamais de bien certain. D'après les déterminatifs on voit que *ouan* désigne un arbre à bois dur. Je ne connais pas d'autre exemple de la forme , *ouan ;* mais, si on peut l'assimiler à 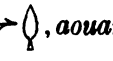 , *aouan* [1], ce serait, selon toute probabilité, le *caroubier*, car l'*aoun* portait des copte ⲭⲓⲛⲓⲣⲓ, *siliques* [2]. Cet arbre abonde en Syrie ; le bois en est dur et inaltérable, et le fruit très-apprécié. L'inspection des localités pourrait peut-être suggérer une identification moins vague du lieu ici désigné par les hiéroglyphes.

Parmi les objets dont s'empara dans ce pays notre héros, on remarque des bassins de fer, 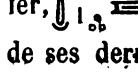 , et d'autres ornés d'or. Dans une de ses dernières campagnes au nord de la Syrie, Thothmès III apporta également des vases de fer avec manche d'argent, 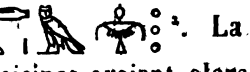 [3]. La Phénicie, l'Assyrie et les régions voisines avaient alors une industrie fort avancée.

Dans tous les cas, nous sommes encore chez les Amou, c'est-à-dire chez les races sémitiques et chez un peuple expert dans le travail des métaux, à en juger par les

1 On trouve les variantes et 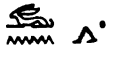 .

2 *Papyrus Anastasi* IV, 17, 3.

3 Lepsius : *Denkm.* III, 30, a. 18.

Digitized by Google

bassins de fer et les vases garnis d'or qui firent partie du butin.

Les habitants d'Alep avaient des troupes de cavalerie au temps de Ramsès III, et certainement aussi à celui de Thothmès III. Notre document ne mentionne que des ânes parmi les prises.

(D). *Je fis de nouveau des prises dans cette campagne au pays de Kairkamiasha.*

Il s'agit ici de la ville de Karkemish sur l'Euphrate, à propos de laquelle a disserté M. Maspero[1]. Des deux thèses que cet égyptologue habile a essayé de soutenir, la deuxième, à savoir que Carchemis est l'ancien nom de Bambyce ou Hiérapolis, reste incertaine, et cette identification est toujours fort problématique. Mais la première, qui tendait à prouver que Carchemis et Circesium sont deux villes différentes et fort distantes l'une de l'autre, me paraît devoir être définitivement acceptée. Notre texte cite en effet Karkemish après Naharin et Alep. Il est tout-à-fait invraisemblable que Thothmès III, qui devait poursuivre sa campagne jusqu'à Ninive, ait fait redescendre son armée le long de l'Euphrate jusqu'à Circesium, à l'embouchure du fleuve Khobar.

C'est à Karkemish que les armées égyptiennes traversaient l'Euphrate. Cette ville fut détruite et abandonnée à une époque que nous ne pouvons déterminer, et lorsque le passage du fleuve fut établi au confluent du Khobar,

[1] *De Carchemis oppidi situ.* Paris, 8°. 1872.

Digitized by Google

la nouvelle ville qui s'établit sur ce point de transit fut désignée par un nom à peu près semblable à celui de Karkemish.

Notre texte a perdu dans une lacune l'indication de la race des prisonniers faits à Karkemish, mais il n'est pas douteux qu'ils ne fussent *Amou*. Le combat avait eu lieu sur le bord de l'*eau de Naharin*, 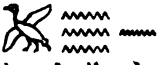 , c'est-à-dire de l'Euphrate. Il résulte de l'ordre géographique suivi par notre texte que les Égyptiens donnaient ce nom de Naharin à la portion de la Syrie septentrionale qui comprenait Alep, mais il n'est pas certain qu'ils aient appelé ainsi le territoire situé sur la rive gauche de l'Euphrate, qui correspondrait mieux à l'*Aram naharaïm* (ארם נהרים) de la Bible. C'est à cette région que s'applique le nom hiéroglyphique de , *Saenkar*, qui représente assez bien le *shin'har* (שנער) de l'Écriture. Sur les monuments égyptiens le pays de Saenkar est constamment associé à celui de Ruten et à Naharin [1].

(E). *Je vis encore les victoires du roi Thothmès III dans le pays de Sentsar.....*

Dans , *Sentzar*, je vois une orthographe particulière de , *Saenkar*. La forme 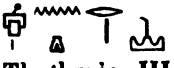 a cependant été usitée aux temps de Thothmès III, puisqu'elle se lit sur la muraille de

[1] Voir Lepsius : *Denkm.* III, 129, 140, 145 et 175.

Digitized by Google

Karnak dans la grande inscription des campagnes de ce pharaon ; mais sous Aménophis III on trouve encore la forme 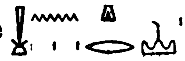 [1]. Il n'y a d'autre différence que le changement de ▲, σ, κ, r en , *x*, *ts*, *tj*, et l'on sait que cette permutation s'est produite à toutes les époques. Les Égyptiens ont d'abord hésité pour rendre dans leur écriture l'articulation sémitique צ dont nous avons fait nous-mêmes *g* dans le nom de עזה, *Gaza*. Sentzar est donc très certainement le même pays que Saenkar ou Senkar[2], et Thothmès III, que nous allons retrouver à Ninive, ne s'est point encore éloigné du pays qu'il occupait précédemment.

Une lacune empêche de reconnaitre le sens de la phrase qui, dans notre texte, suit la mention de Sentzar; on y lit :

Il fit. . . . . eux.

Après les mots *il fit* M. Ébers a cru reconnaître le nom de Poun (l'Arabie), à cause du □ et de quelques traits qui seraient les débris des oreilles du lièvre 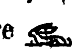 . Mais je n'hésite pas à considérer cette hypothèse comme impossible. Il n'y a pas de place pour la mention de l'Arabie, ni d'un autre pays quelconque, et le pronom 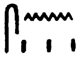 qui finit la phrase ne peut se rapporter qu'à

1 Lepsius : *Denkm.* III, 88, à Soleb.

2 Les sons voyelles ne sont pas fixes en hiéroglyphes.

Digitized by Google

Sentzar; la phrase contenait quelque chose comme: il fit *ce qui lui plut parmi eux.*

On se battit dans la contrée de *Sentzar*; notre héros y tua un ennemi dont il porta la main au roi.

(F). *Et je vis de nouveau ses victoires. J'étais de sa suite à la prise de Kodesh.....*

Si les événements sont racontés dans leur ordre chronologique, Thothmès III dut abandonner momentanément son expédition vers Ninive pour venir assister à la prise de Kodesh. Le conquérant égyptien avait différents corps d'armée qu'il visitait tour-à-tour; nous avons vu plus haut qu'il n'était pas présent à l'invasion du pays de Nekeba (*paragr. B*), et que, pour présenter ses prisonniers, Amonemheb dut attendre que le roi arrivât en Naharin. Comme tout chef d'armée, Thothmès voulut assister à la prise d'une forteresse importante de l'ennemi. Il revint à cet effet des bords de l'Euphrate. Notre héros y prit de sa main deux chefs syriens, qu'il désigne par leur titre sémitique de *Marina*, en chaldéen מרן, *Maran*, que j'ai expliqué ailleurs [1].

D'après la muraille de Karnak, Thothmès III fit au moins deux expéditions contre Kodesh; la première est rapportée à la campagne de l'an 30. Thothmès saccagea la ville, détruisit ses cultures et enleva ses approvisionnements de grains [2].

C'est à cette campagne de l'an 30 que je crois devoir

[1] *Voyage d'un Égyptien*, p. 210, 211, 212 et 295. Les Hébreux restés en Égypte étaient commandés par des Marinas.

[2] Lepsius: *Auswahl*, pl. XII. 7.

Digitized by Google

rapporter la prise de Kodesh à laquelle Amonemheb assista.

La seconde attaque de Kodesh est relatée dans un fragment très-mutilé de la grande inscription de Karnak[1]. On n'y distingue plus une seule date ; mais ce fragment termine l'inscription, dont la dernière ligne constate que ce long texte a servi à inscrire toutes les conquêtes faites par Thothmès III depuis sa vingt-unième jusqu'à sa quarante-deuxième année.

Aucune autre campagne n'étant mentionnée à partir de cette prise de Kodesh, il est vraisemblable que cet événement appartient à la dernière expédition de Thothmès en Naharin ; selon toute vraisemblance, cette dernière conquête aurait eu lieu en l'an 41 ou en l'an 42. Il est possible cependant que d'autres expéditions contre cette ville se soient trouvées consignées dans les parties détruites du long texte de Karnak.

(G). *Je vis mon maître .....*

Cette portion du texte est tellement incomplète qu'il n'y a aucun renseignement à en tirer. Il y est question d'une ville dont le nom se terminait par , *ha* ; cette indication est trop vague pour se prêter à des comparaisons. Après la prise de Kodesh en l'an 30, Thothmès III s'empara de Tsaar ou Tsamar et d'Aratou (Arad). Ces noms n'apparaissent pas dans l'inscription d'Amonemheb, mais nous savons qu'il y avait plusieurs

[1] *Denkm.* III, 30, a. 12.

Digitized by Google

corps d'armée, et que notre officier ne parle que des affaires auxquelles il a personnellement pris part.

(H). *Je vis encore sa victoire sur le pays de Takhis...*

Takhis était une ville importante de la Syrie septentrionale; on n'a pas réussi jusqu'ici à l'identifier avec aucune des localités citées par la géographie classique. Elle dépendait du Ruten supérieur et possédait un territoire important appelé tantôt *pays* ( ) *de Takhis*, tantôt *territoire* ( ) *de Takhis.*

Aménophis II y combattit en personne, et s'y empara de sept généraux syriens, qu'il se donna le plaisir de mener pendre, cinq en face de Thèbes, et les deux autres à Napata en Éthiopie [1]. On ignorait jusqu'à présent que Takhis eût été prise par Thothmès III; les lacunes du mur de Karnak ont sans doute fait disparaître les mentions qui s'y rapportaient.

Les prisonniers faits à Takhis sont encore de la race des Amou, comme on devait s'y attendre.

(I). *Je vis encore une fois un acte valeureux accompli par le roi dans le pays de Ninive; il prit à la chasse 120 éléphants.....*

L'inscription du mur de Karnak nous avait déjà appris que Thothmès III avait passé par Ninive dans sa campagne

[1] *Denkm.* III, pl. 65.

Digitized by Google

de l'an 33 [1]. Après la prise de Kodesh, ce pharaon était retourné en Égypte [2].

La campagne de l'an 33 était dirigée contre le pays de Ruten, qui n'était pas encore complétement asservi. Cependant le conquérant égyptien parvint sans difficulté jusqu'à un fleuve sur les rives duquel il dressa deux stèles, l'une sur la rive gauche, l'autre près de celle qu'avait élevée son père le roi Thothmès I. Une ville forte, dont le nom a disparu dans les lacunes, fut ensuite assiégée et prise, et toutes les tribus de Naharin furent ravagées. En revenant (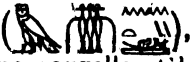), Thothmès III passa à Ninive, et établit une nouvelle stèle sur le territoire de Naharin.

Ni le texte de la muraille de Karnak ni l'inscription d'Amonemheb ne parlent d'un combat à Ninive ; le chef de ce pays consentit à payer un tribut d'esclaves, de chevaux, d'or, de vases, de chars, etc. [3]

Le fait très-important que nous révèle notre texte, c'est la prise à la chasse de 120 éléphants au pays de Ninive ; la mention est claire et formelle :

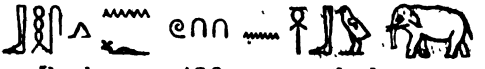

Il chassa 120 éléphants.

[1] Lepsius : *Auswahl*, pl. XII, lig. 21. Le nom de Ninive, נִינְוֵה, Νινευή, Νινευΐ, Νινος, se rencontre quatre fois dans les hiéroglyphes. Le mur de Karnak donne la forme 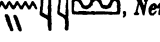 , *Nenià*, et notre texte , *Niyè*.

[2] *Ibid.*, lig. 15.

[3] *Ibid.*, lig. 22. La liste est mutilée ; elle devait comprendre le lapis et l'ivoire.

Digitized by Google

Amonemheb eut la gloire de s'emparer du plus gros de la troupe, ce qu'il fit en le blessant à un des pieds de devant. C'est par ce procédé que les Romains, revenus de leur terreur, se défendirent avec succès contre les éléphants de Pyrrhus. On voit que les soldats égyptiens ayant guerroyé en Assyrie possédaient une certaine expérience pour l'attaque de ces proboscidiens. Il est désormais acquis à la science que l'éléphant vivait par troupes nombreuses au nord de l'Assyrie vers le XVII^e^ siècle avant notre ère. Peut-être des individus de cette espèce erraient-ils encore alors sur les pentes du Taurus ou de l'Amanus, sur les rives de la Mer-Noire et jusque vers le Caucase. Ce fait est très-considérable pour l'histoire de la disparition et de l'émigration des espèces animales.

L'ivoire que l'Égypte tirait de la Phénicie, du pays d'Amasi () et du Ruten[1] n'avait pas d'autre origine; mais sans la mention expresse de l'inscription d'Amonemheb on aurait pu supposer que cet ivoire était apporté de l'Inde par le commerce.

Notre officier raconte ensuite qu'il dut se mettre à l'eau dans l'endroit où sont les deux pierres. Nous avons déjà constaté, au paragraphe D, qu'il traversa l'eau de Naharin en tenant deux prisonniers vivants. Ahmès, chef de marins, fit aussi une prouesse du même genre[2]. *L'endroit des deux pierres* est pour nous une désignation

[1] Le pays de Ruten fournissait à l'Égypte des dents d'éléphant et des tablettes d'ivoire. *Denkm.* III, 31, a, 7; *ibid.*, 30, a, 6.

[2] Chabas: *Les Pasteurs en Égypte*, p. 20.

Digitized by Google

bien vague ; mais l'idée se porte naturellement sur les deux stèles érigées par Thothmès III de chaque côté du fleuve, ainsi que nous venons de le rappeler.

(K). *Voilà que le chef de Kodesh fit sortir une cavale de la ville.....*

Ici notre héros franchit le temps et les distances ; nous le retrouvons au siége de Kodesh, après lequel il semble avoir terminé sa carrière militaire active. Nous sommes conséquemment transportés à la dernière campagne de Thothmès III, qui s'acheva en l'an 42 de son règne [1].

A ce dernier siége de Kodesh, la ville avait été investie par l'armée égyptienne. Afin de jeter du désordre dans l'armée des assiégeants, le chef de Kodesh imagina de faire sortir de la ville et de lancer au milieu des lignes égyptiennes une cavale qu'on avait probablement rendue furieuse [2]. Notre héros la poursuivit et la tua de sa main en lui plongeant son poignard dans le ventre ; puis il en fit remettre la queue au roi. Cet acte de présence d'esprit et d'adresse lui valut de grands éloges ; il nous donne une idée de certains épisodes des siéges à ces temps reculés.

(L). *S. M. fit sortir tous ses vaillants soldats pour rompre la muraille neuve qu'avait faite Kodesh.*

La mention d'une fortification neuve montre que

[1] Voir ci-devant, p. 296.

[2] Il manque quelques signes au texte qui suit la mention de la cavale.

Digitized by Google

Kodesh avait réussi à se débarrasser du joug que Thothmès lui avait imposé dans sa campagne de l'an 30[1]. La forteresse syrienne fut prise d'assaut et ne paraît pas avoir fait de nouveaux efforts pour reconquérir son indépendance sous le règne de Thothmès III. Les chefs militaires faits prisonniers à Kodesh portent encore ici le titre de Marina, מרן, dont nous avons déjà parlé.

(M). *J'étais Ouaou*.....

Comme nous l'avons déjà expliqué, notre héros n'avait pas fait une grande fortune militaire. Le grade de *Ouaou*, 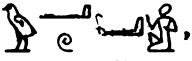 , correspondait à celui de lieutenant ou de sous-lieutenant ; c'était un officier inférieur. Le père d'Ahmès, chef des marins, et cet Ahmès lui-même remplirent la même fonction, et précisément aussi sur la barque royale.

L'équipage de la barque du roi comprenait plusieurs *ouaou*, mais Amonemheb était le *premier de ses compagnons*, et commandait en chef la manœuvre pendant les promenades du pharaon sur le Nil et sur les canaux à l'occasion des grandes fêtes de Thèbes. C'était évidemment un poste de confiance, mais le *ouaou* n'en était pas moins un inférieur dans la hiérarchie ; il n'avait au-dessous de lui que le , ou *jeune*, c'est-à-dire l'*apprenti*, *le novice*[2].

(N). *Alors le roi acheva la durée de sa vie d'années nombreuses et heureuses*.....

[1] Voir ci-devant, paragraphe F.

[2] *Papyrus Anastasi* II, 7, 4.

Digitized by Google

Ce paragraphe nous donne la durée totale du règne de Thothmès III, qui fut de 54 ans, c'est-à-dire de sept ans plus long qu'on ne l'avait pensé. Ce renseignement est précieux pour la chronologie. Thothmès mourut le 30 de phamenoth.

L'apothéose du pharaon, qui s'identifie avec le corps même de l'astre solaire et se répand pour devenir l'illumination du monde, l'agent lumineux et chaud de la fécondation de l'univers, résume très-nettement la doctrine égyptienne sur le sort des mânes. Chaque mort pénétrait dans l'occident comme le soleil à la fin de sa carrière diurne, et, chaque matin, sortait semblable au jour. Il est possible que l'expression ait admis des explications accessoires; mais celle que j'en ai donnée : *sortir à l'instar du jour*, prouvée par les vignettes du Rituel de Nebkat, qui rendent l'image sensible, est trop bien justifiée par le nouveau texte que M. le docteur Ébers nous a mis en mains pour ne pas être définitivement considérée comme donnant le sens fondamental de la formule.

On sait que l'expression , ϩρου, le *jour*, s'échange avec , *soleil*, non pas seulement dans le style religieux, mais même dans les formules les plus vulgaires[1]. *Sortir comme le jour*, c'était absolument la même chose que *sortir comme le soleil*.

[1] Le disque solaire ⊙ | et l'hiéroglyphe du dieu Soleil, , qui ont l'un et l'autre la valeur *ra*, sont fréquemment pris dans le sens *jour*, *journée*.

Digitized by Google

Les pharaons, fils du Soleil sur la terre, représentants du dieu Phra dans toutes ses attributions, s'identifient avec ce dieu lui-même; les morts vulgaires deviennent les dieux de l'équipage de la barque solaire: mais tous contribuent à l'incessant renouvellement de la lumière victorieuse des ténèbres et au maintien des mouvements cosmiques sans lesquels la vie cesserait aussitôt dans l'univers.

(O). *Le roi de la haute et de la basse Égypte Aakheperoura, fils du Soleil, Amenhotep.....*

Il s'agit ici d'Amenhotep II, qui, d'après notre texte, monta sur le trône de son père. Ce nouveau pharaon était par conséquent fils de Thothmès III.

Des troubles accompagnèrent cette transmission du pouvoir royal:

Ses adversaires tous, il les pénétra; les misérables

(de l'Égypte) et du désert, il massacra leurs chefs[1].

Comme il n'est pas question ici de peuple étranger, il y a lieu de croire qu'il s'agit de tentatives de révolte

[1] Je supplée dans la lacune, et je compare à (*Recherches pour l'Histoire de la XIX^e^ dynastie*, p. 71 et 73). Dans le groupe tesher-t, *rouge, terre rouge, désert*, il manque le signe .

Digitized by Google

parmi les Égyptiens eux-mêmes. Une phrase mutilée de ce paragraphe parle des habitants de Kenemm qui semblent avoir eu un rôle dans ces tentatives. Une localité de ce nom fournissait un vin très-estimé.

Amenhotep II triompha des fauteurs de discorde, et tout le pays reconnut son autorité ; il fit alors grâce aux insurgés repentants. Ces renseignements seront utiles pour l'histoire de la XVIII[e] dynastie.

(P.) *Voilà que le roi m'aperçut le conduisant par eau dans sa barque.....*

Amonemheb avait continué sous le nouveau règne à exercer sa fonction de commandant de la bari royale. Amenhotep le reconnut dans ce modeste emploi, et l'éleva à une dignité plus haute en récompense de ses anciens services. C'est alors seulement, c'est-à-dire vers la fin de sa carrière, que notre personnage fut nommé , *Atennou* ou *Sennou* d'infanterie. En cette qualité, il avait à surveiller les *Vaillants du roi*, c'est-à-dire un corps d'élite préposé à l'escorte du pharaon.

Un officier du même grade, nommé Mahou, fut chargé de l'exécution de l'ordre donné par le pharaon ; par le fait d'un hasard assez exceptionnel, ce nouveau personnage ne nous est pas tout-à-fait inconnu. Sa stèle funéraire est conservée au Musée britannique [1]. On y lit sa légende complète :

[1] Sharpe : *Egypt. Inscr.*, 2[e] série, pl. 89.

Digitized by Google

Le récompensé du dieu bon, chef d'auxiliaires du seigneur

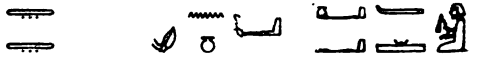

des deux mondes, l'atennou Mahou.

Cette stèle ne nous donne pas le nom du pharaon au service duquel était ce personnage; mais le nom de sa femme Neferarit, si commun sous la XVIII^e^ dynastie, est une indication dont il faut tenir compte, alors que nous rencontrons en même temps identité de fonction et identité du nom de Mahou. Il se pourrait toutefois que le Mahou de l'inscription d'Amonemheb ne fût pas le même personnage que celui de la stèle du Musée britannique, mais il appartiendrait au moins à sa ligne ascendante ou à sa postérité dans des limites assez rapprochées.

Digitized by Google

TABLE DES MÉMOIRES

TOME I. PAGES

AVANT-PROPOS.

Une spoliation des hypogées de Thèbes au XI^e siècle avant notre ère. 1

Plainte contre un malfaiteur, d'après un papyrus hiératique du Musée britannique, par MM. S. Birch et F. Chabas. 173

Supplique d'un ouvrier au roi Aménophis. 203

Réclamation d'objets volés. 212

Le prix d'un taureau sous les pharaons. 217

Une lettre missive du XIV^e siècle avant notre ère. . 226

Upon an Inscription of the reign of Shabaka, par M. Ch. Wycliffe Goodwin. 247

TOME II.

AVANT-PROPOS.

Le Papyrus judiciaire Amhurst, par MM. S. Birch et F. Chabas. 1

Transaction sur un litige au temps des Ramessides. . 27

Note comminatoire adressée aux gardiens de la nécropole de Thèbes. 34

Digitized by Google

PAGES

Extrait du carnet d'un surveillant de la nécropole de Thèbes. 44
Prière contre la partialité des juges. 59
Lettre d'affaires. 65
Vérification d'un cellier dépendant d'un domaine royal. 78
Ordre de réparer une barque. 95
Note sur le transport d'un colosse. 103
Correspondance des scribes Kaouisar et Bekenptah. . 120
Le grand Papyrus hiératique de Bologne. 140
Sur un plan égyptien d'un tombeau royal à Thèbes. . 175
Sur deux stèles de l'ancien Empire mentionnant la réparation d'un temple à Abydos, par M. de Horrack. 203
Le PER-EM-HROU, par M. Lefébure. 218
Traduction nouvelle du Papyrus magique Harris. . . 243
La stèle d'Amonemheb. 279

Digitized by Google

INDEX ANALYTIQUE

—

TOME I.	PAGES
UNE SPOLIATION DES HYPOGÉES DE THÈBES. . . .	1
La justice en Égypte. — Notions classiques.	2
Respect des Égyptiens pour l'observation des formes légales.	4
Discussion des vues de M. Devéria sur le contenu du Papyrus judiciaire de Turin.	5
Traductions comparées du préambule de ce document.	8
Discussions philologiques.	13
Les Ouaï.	14
Sur les formes interrogatives.	18
Le Pa-khent ; l'accusation de lubricité contre Ramsès III.	21
Formes du participe présent.	24
Sur le verbe *saou, garder, se garder*.	29
Le supplice de l'ablation du nez et des oreilles. . . .	40
Points démontrés pour l'interprétation du Papyrus judiciaire de Turin.	46
Le Papyrus Abbott. — Description et date.	47
Traduction : Préambule.	52
Commentaire.	56
Traduction : Enquête.	60
Commentaire.	66
Liste des cartouches.	67
Les Madjaiou.	71
Traduction : Rapport et arrestations.	74
Commentaire.	75
Arrestation et confrontation d'un ouvrier.	77

Digitized by Google

PAGES

Commentaire. 84
Les Semtot. 84
Traduction : Accusations portées par le commandant-seigneur de la ville. 95
Commentaire. 96
Traduction : Rapport écrit du commandant-seigneur de la ville. 103
Commentaire. 106
Traduction : Jugement et acquittement. 131
Commentaire. 133
Séances des tribunaux tenues en plein air. . . . . *ibid.*
Assises égyptiennes. 134
Déclaration de la culpabilité d'un fonctionnaire accusateur. 141
Liste de noms de voleurs. 143
Noms géographiques cités dans le Papyrus Abbott. . . 155
Sur les emplois publics. 157
Les savants. — Les pères divins. — Les stolistes. — Les divins purificateurs. 158
Le prêtre. — Le prophète. — L'archiprêtre. — L'épistate. — Le scribe. — L'hiérogrammate. — Le *Boua* ou archonte. 159
Scribes et prêtres mentionnés dans le papyrus. . . *ibid.*
Les Oer-ou. 161
Les Sar-ou. 162
Le Ha ou commandant. 163
Le Dja-t. 165
Le Mer-nou ou préfet de la ville. . . . . *ibid.*
Les Abou. 167
Les Rotoou ou experts. 170
PLAINTE CONTRE UN MALFAITEUR. 173
Le Papyrus Salt. . . . . *ibid.*

Digitized by Google

PAGES

Traduction. 177
Commentaire. 188
Recherches sur la date du document. 189
Corruption des magistrats. 196
Les voleurs du quartier des tombeaux. 198
SUPPLIQUE D'UN OUVRIER AU ROI AMÉNOPHIS. 202
Traduction. 203
Commentaire. 204
Aménophis, seigneur royal de la ville. 205
Pena-tjot, renverser la parole. 210
RÉCLAMATION D'OBJETS VOLÉS. 212
LE PRIX D'UN TAUREAU SOUS LES PHARAONS. 217
Le groupe qui signifie *payer*. 219
L'outen, poids et monnaie. 224
UNE LETTRE MISSIVE DU XIV^e^ SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE. . 226
Les papyrus hiératiques de Bologne. 229
Traduction. 230
Commentaire. 233
Le préposé du sceau. — Les conducteurs de navires. — Le supérieur des navires. 234
Le Dja-t et le tribunal. 235
Discussions philologiques. 238
Le scribe de la table. . . . . *ibid.*
Rendre hommage, saluer. 239
Noms syriens transcrits en hiéroglyphes. 242
Faire le sourd. 244
Hiérarchie des emplois domestiques. 245
UPON AN INSCRIPTION OF THE REIGN OF SHABAKA. . . 247
Sur 254
Le château d'Ant. 257
Les formules du chapitre 30 du Rituel. 277

Digitized by Google

PAGES

L'immersion d'Osiris. 279
Partage entre Horus et Set. 283

TOME II.

LE PAPYRUS JUDICIAIRE AMHURST. 1
Les Papyrus judiciaires. . . . . *ibid.*
La spoliation du tombeau du roi Sebakemsaouf et de la reine Noubshas. 4
Le Papyrus Amhurst se rapporte à cette spoliation. . 5
Dates de l'an 13 et de l'an 16. 6
Traduction du Papyrus. 8
Richesse des sépultures aux temps qui ont précédé la domination des Pasteurs. 12
Dorure des momies. 13
Joyaux et talismans. 14
Liste des accusés. 16
Application de la torture. 17
Fonctionnaires nommés à la fois par le Papyrus Abbott et par le Papyrus Amhurst. 20
Désignation des magistrats composant les tribunaux. . 25
TRANSACTION SUR UN LITIGE AU TEMPS DES RAMESSIDES. 27
Fonctions du *Dja-t* et de son scribe. 30, 33
NOTE COMMINATOIRE ADRESSÉE AUX GARDIENS DE LA NÉCROPOLE DE THÈBES. 34
Garde et surveillance des hypogées. 35
Traduction. 36
Le groupe 37
EXTRAIT DU CARNET D'UN SURVEILLANT DE LA NÉCROPOLE DE THÈBES. 44
Plaintes des ouvriers qui manquent de vivres. . . . 46
Rapport sur un jurement prononcé par un ouvrier. . 47
Rapport sur une grève d'ouvriers. 49

Digitized by Google

PAGES

Intervention du général des Madjaiou, qui fait distribuer des vivres aux mécontents. 51
Autre rapport sur la distribution des vivres. . . . 53
Grève des ouvriers laissés sans nourriture. Le commandant de la ville leur fait distribuer 50 mesures de grains. 55
Ouvriers emmenés d'un chantier dans un autre. . . 57
PRIÈRE CONTRE LA PARTIALITÉ DES JUGES. 59
LETTRE D'AFFAIRES. 65
Sur le commerce des Égyptiens et le transport des denrées par bateaux. 65
Traduction du Papyrus Anastasi n° 8. 69
Les laines du roi. . . . . *ibid.*
Le groupe qui signifie *ballots*. 75
Fonction des Rotoou ou experts. . . . . *ibid.*
Noms des barques. . . . . *ibid.*
VÉRIFICATION D'UN CELLIER DÉPENDANT D'UN DOMAINE ROYAL. 79
Traduction. 80
Le canal Ptar. 80, 82
Le vin, le shethou, la bière. 83
Lettre sur l'abus des liqueurs fortes. 86
La boisson poer, le *moût*. 89
Les raisins en grappes. 90
Les raisins. 91
Les figues et leur emballage. 92
Fonction des Rotoou. 93
ORDRE DE RÉPARER UNE BARQUE. 94
Note sur le transport d'un colosse. 103
Sur le dressement des obélisques. 104
Sur divers titres de fonctions. 107
Description du bas-relief. 111

Digitized by Google

Pages
Traduction de l'inscription. 113
Le groupe qui signifie *difficile*. 115
Correspondance des scribes Kaouisar et Bekenptah. 120
Légende hiératique de Ramsès II. 122
Lettre rendant compte de l'état d'une maison des champs. 125
Compte-rendu de l'exécution de l'ordre de délivrer la nourriture aux Hébreux. . . . . *ibid.*
Compte-rendu de l'approvisionnement d'un temple. . 126
Transport d'une statue royale dans le temple de Ptah à Memphis. 127
Compte-rendu de l'emploi de diverses barques pour le transport du poisson et de la moisson. 128
Compte-rendu de l'exécution d'un ordre concernant la nourriture du bétail. 129
Lettre contenant une énumération des fonctions et des professions dans une ville égyptienne. 130
Professions connues par l'histoire du patriarche Joseph. 137
Le grand Papyrus hiératique de Bologne. 140
Description du Papyrus. — Sa date. 141
Traduction. 143
Lettre à un chef d'ouvriers en bois et métaux pour lui enjoindre de prendre soin d'un édifice. . . . . *ibid.*
Ordre d'apporter des sistres et autres objets sacrés. . 145
Hymne à Ammon-Ra, juge équitable et incorruptible. *ibid.*
Ordre concernant les chevaux de Ramsès II. . . . *ibid.*
Lettre concernant des cultivateurs qui se sont enfuis. — Demande d'instructions. 146
Lettre d'exhortation à l'attention et à la docilité; exemples tirés du chameau, du lion et du cheval. . *ibid.*
Lettre à propos d'un voyage à Ramsès; ordre de tenir prêts les objets nécessaires pour la célébration des panégyries. 147

Digitized by Google

PAGES

Lettre concernant trois jeunes ouvriers. — Ordre de faire des préparatifs en vue du passage à Memphis du pharaon revenant de Syrie. 148
Lettre de remercîments à un protecteur. — Protection réclamée au sujet d'une accusation de concussion. . 150
Lettre de la chanteuse d'Ammon, Sheraura, écrite d'Asie et annonçant son retour à Ramsès. — Officiers de cavalerie envoyés à Paarisheps. 152
Lettres rendant compte à des absents du bon état de leurs maisons. 153
Lettre appelant l'attention sur un chef d'atelier qui revient de Syrie. 154
Lettre d'une femme à propos d'un serviteur congédié et du choix d'un nouveau serviteur. 155
Lettre de plaintes au sujet d'un rapport qui a occasionné une réprimande. 156
Lettre de souhaits. — Invocation des dieux et de divers objets vénérés dans la Thébaïde 157
Lettre engageant le destinataire à observer une grande réserve à l'égard d'une femme. 158
Lettre mentionnant un voyage du prince héritier en Thébaïde sous l'escorte d'un officier âgé. . . . *ibid.*
L'activité politique alors concentrée dans la basse Égypte. 161
Édifices de Meneptah I à Memphis et à Héliopolis. — Temple de Thothmès I à Memphis. . . . . *ibid.*
Les dieux de la ville de Ramsès. 163
Objets sacrés vénérés à Thèbes. 165
L'*ouba* des temples. 166
Sur le groupe 167
L'enfer égyptien. 169
SUR UN PLAN ÉGYPTIEN D'UN TOMBEAU ROYAL A THÈBES. 175
Sur les plans des mines d'or. 176

Digitized by Google

Pages

Sur le groupe 177
Sur un plan antique d'un hypogée. 181
Sur le plan de l'hypogée de Ramsès IV. 184
Traduction des légendes du plan. 186
Sur le Ro-sta. 192
Défaut de précision des architectes égyptiens. . . . 198
Catalogue des salles, corridors, etc., dont le nom hiéroglyphique est connu. 202
Sur deux Stèles de l'ancien Empire, par M. de Horrack 203
Le Per m hrou, par M. Lefébure. 219
Traduction nouvelle du Papyrus magique Harris. . 242
Sur la première publication de ce texte. . . . . *ibid.*
Utilité d'une traduction nouvelle. 243
Traduction. — Hymne à Shou. 244
Hymne composé par Phra-Harmakhou. 246
Litanies de Shou. 248
Adjuration aux dieux d'Hermopolis. 251
Adoration d'Ammon-Harmakhou. 252
Autre adoration d'Ammon-Ra. 254
Adjuration aux crocodiles. 257
Suite de chapitres pour charmer l'eau. 259
Chapitres pour rester à la campagne. — Pour dresser un chien de garde. 267
Pour fermer les clôtures. 269
Les animaux dangereux de l'ancienne Égypte. . . . 271
Les mots et noms magiques. 274
Adjurations et conjurations dans les pratiques du christianisme. 276
L'Inscription du tombeau d'Amonemheb. 279
Découverte et publication de M. Ébers. . . . . *ibid.*
Titres du personnage. 281

Digitized by Google

PAGES

Ce qu'étaient les *Atennou*. 281
Traduction de l'inscription avec notes philologiques. . 282
Nations tributaires de Thothmès III. — Sur le pays de Nekeba. 291
Le pays du plateau d'Ouan à l'ouest d'Alep 292
Karkemish et Circesium. — Confirmation des vues de M. Maspero. . . . . *ibid.*
L'eau de Naharin, l'Euphrate. 293
Le pays de Sentzar, Senkar, שִׁנְעָר. . . . . *ibid.*
Prise de la ville de Kodesh sur l'Oronte. 295
Les chefs sémitiques nommés Marinas. . . . . *ibid.*
Le pays de Takhis. 296
Expédition à Ninive. — 120 éléphants pris à la chasse. — L'expédition fut pacifique. — Tributs du chef d'Assur. 297
L'ivoire des pays d'Amasi et de Ruten ou Assyrie. . . 298
Stèles de Thothmès I et de Thothmès III sur l'Euphrate. 297, 298
Nouvelle prise de Kodesh. 299
Mort de Thothmès III. 300
Son fils Amenhotep II hérite de la couronne. — Discordes civiles réprimées. 301
Il récompense Amonemheb par un haut grade militaire. 302

FIN

Chalon-s-S., imp. de J. Dejussieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

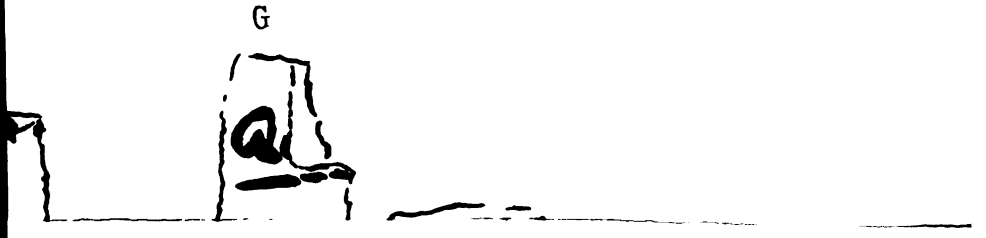

Digitized by Google

Digitized by Google

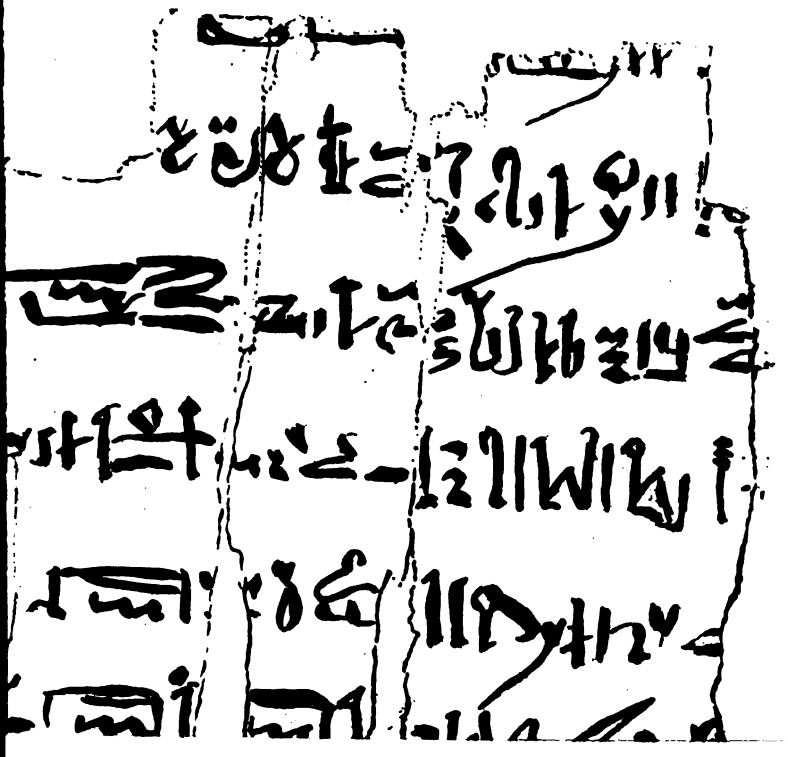

1.

2.

3.

4.

5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

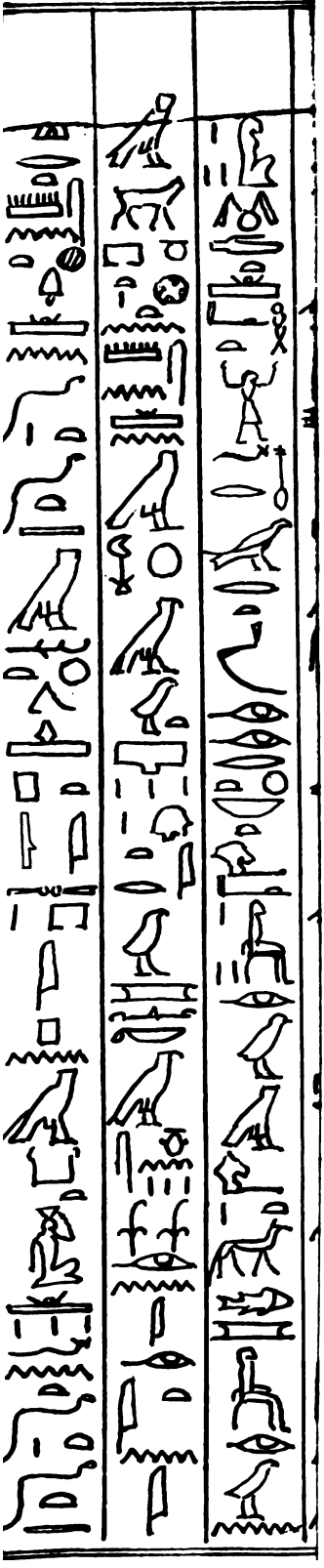

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Page 2.— Lettre 4.

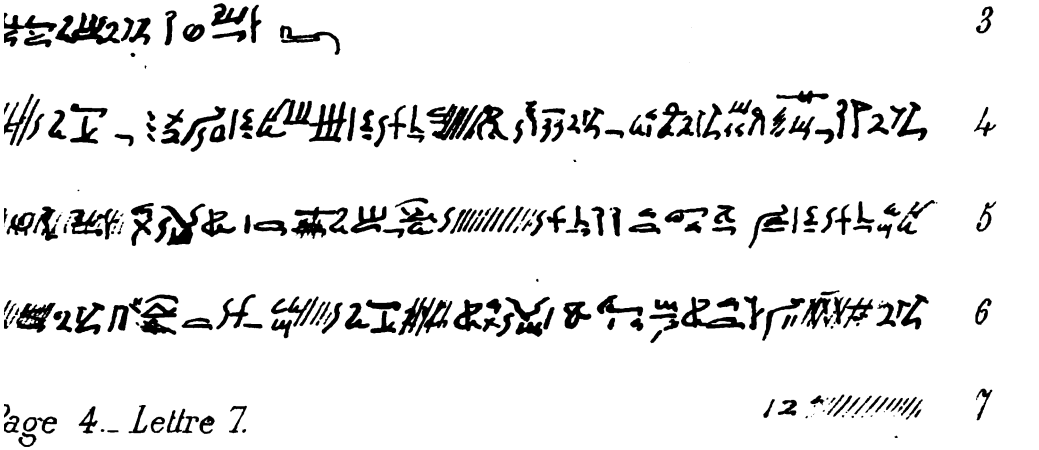

Page 4.— Lettre 7.

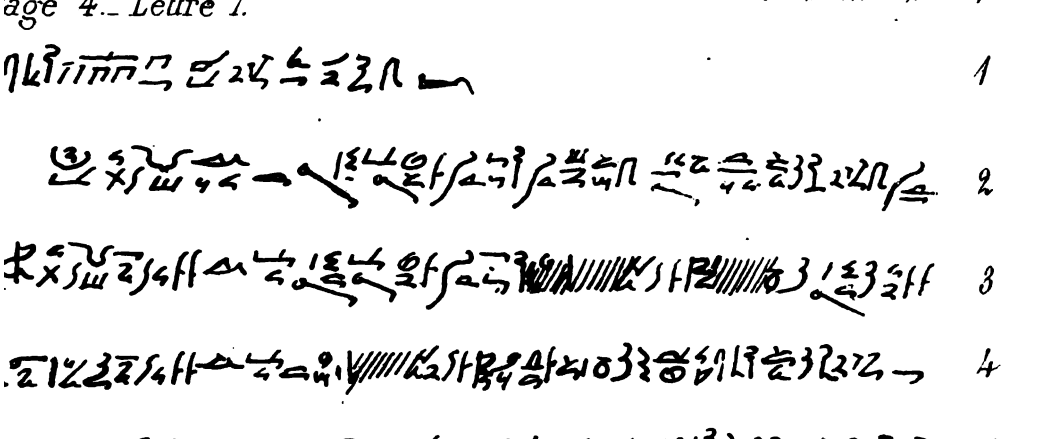

Digitized by Google

Digitized by Google

3.— *Lettre 5.— Paragr. 2*

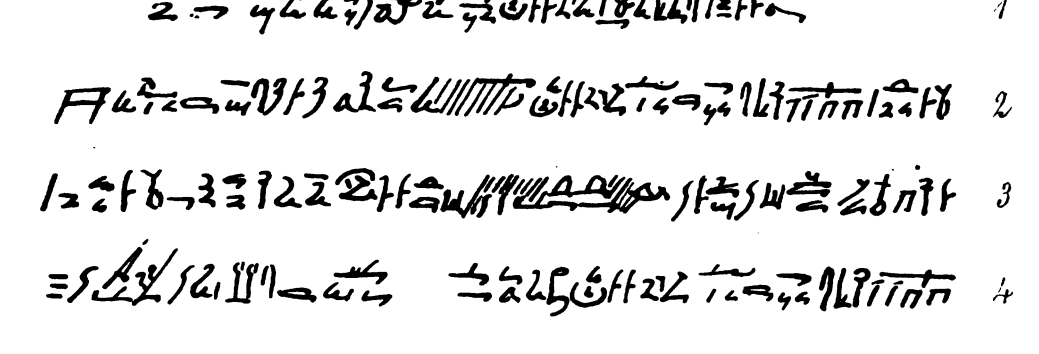

4.— *Lettre 8.*

5.— *Suite.*

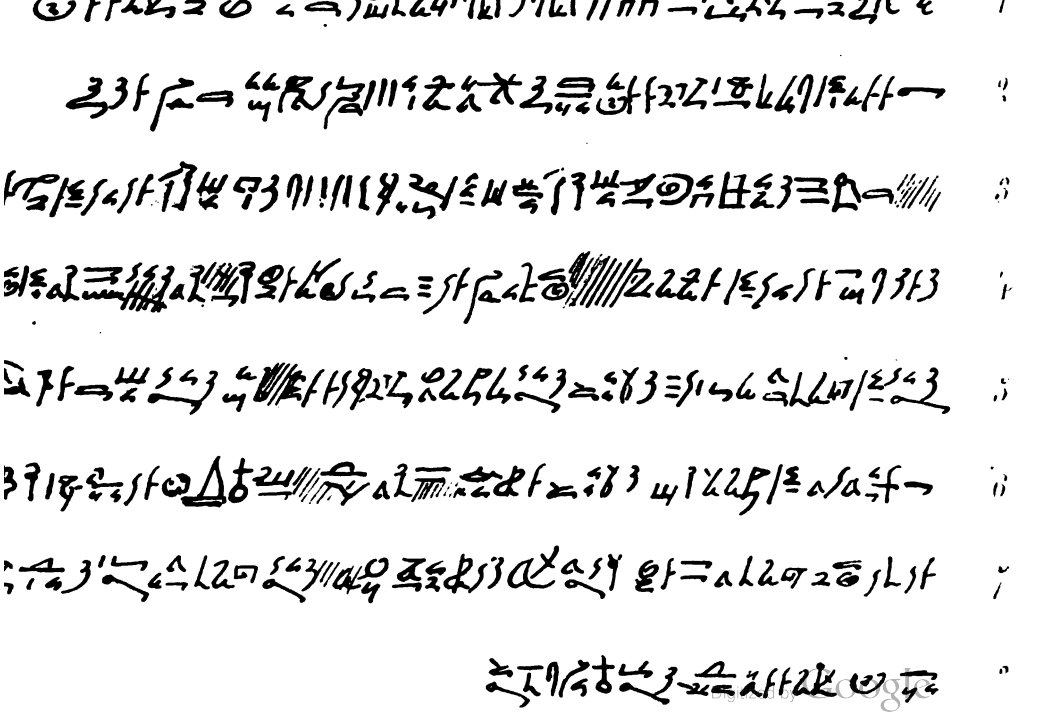

Digitized by Google

Page 5.— Lettre 9.

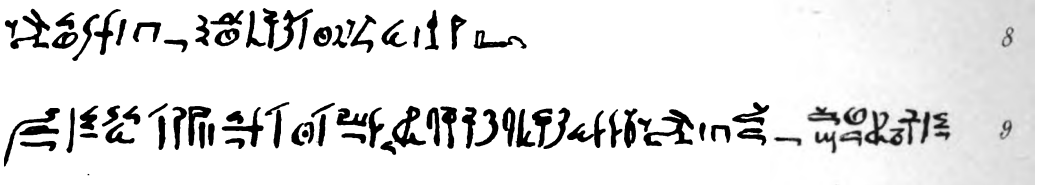

Page 6.— Suite.

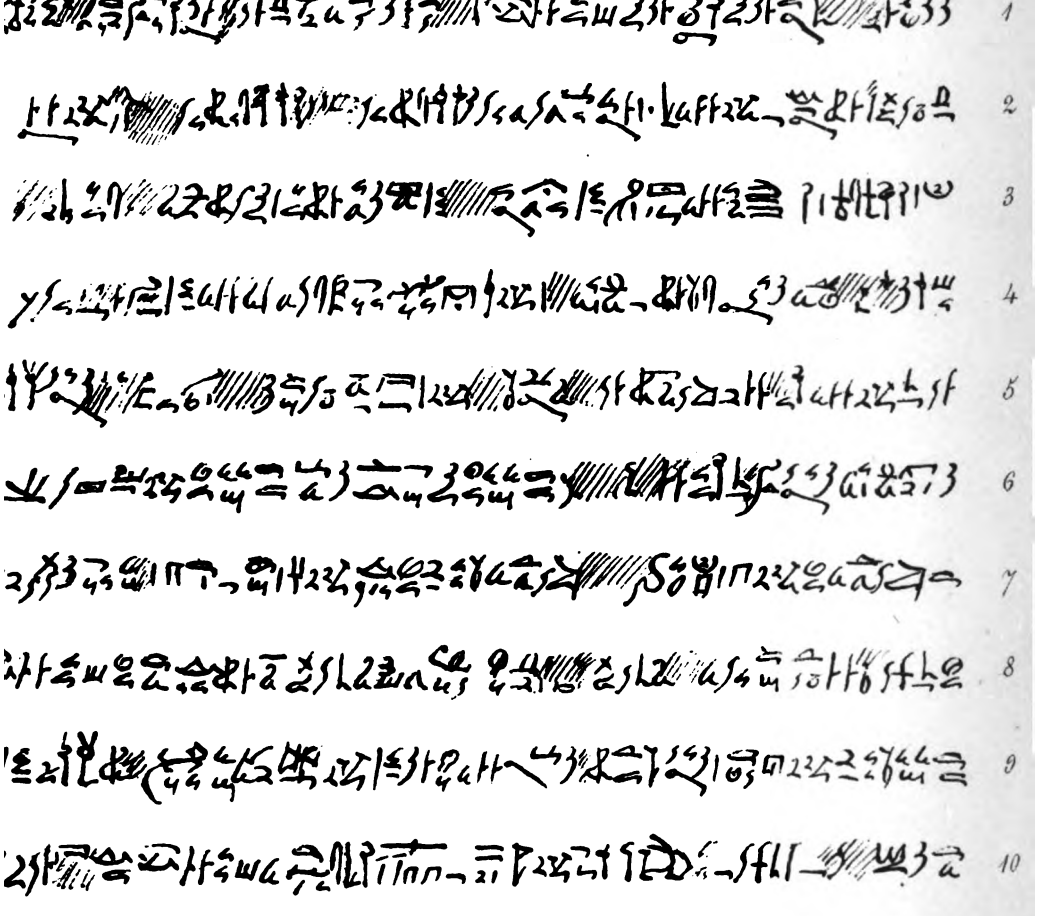

Digitized by Google

Digitized by Google

ge 7._ *Fin de la Lettre 9.*

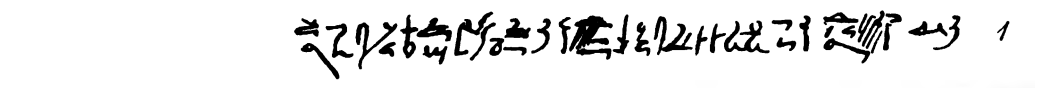

ge 7._ *Lettre 10.*

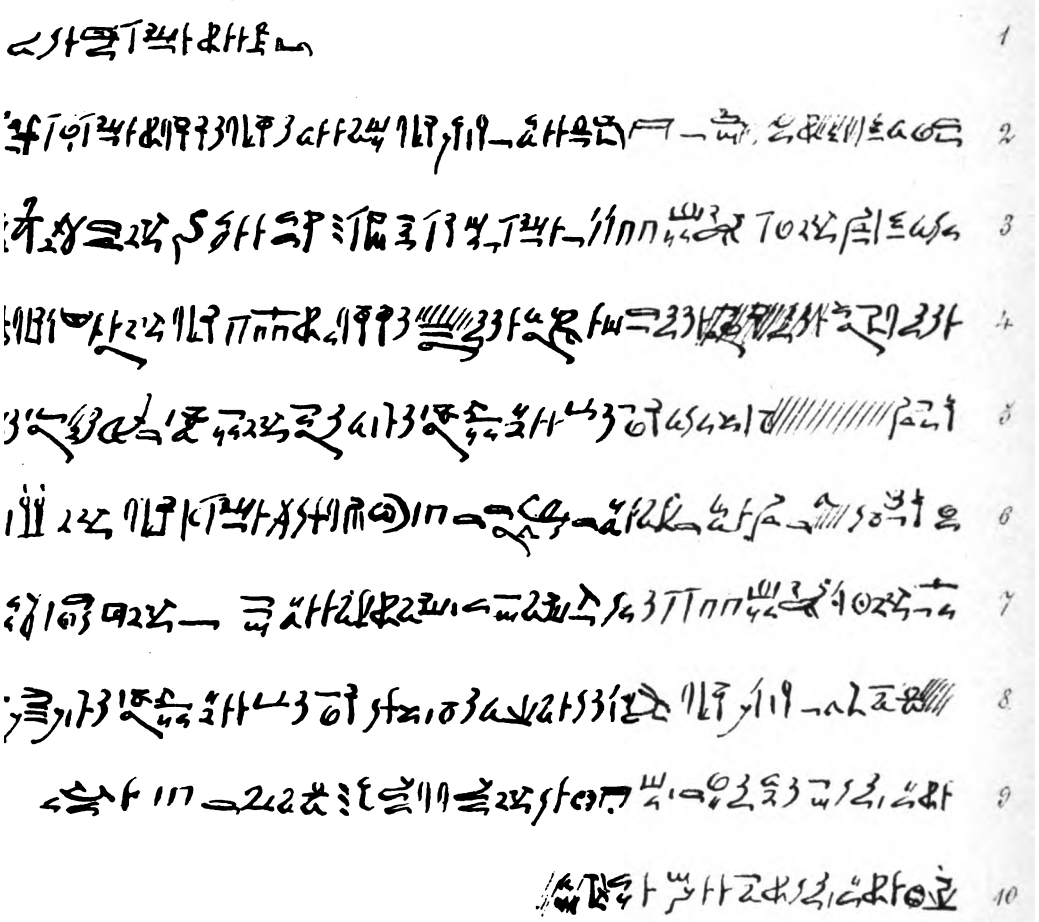

Digitized by Google

Digitized by Google

Page 9.— Lettre 12.

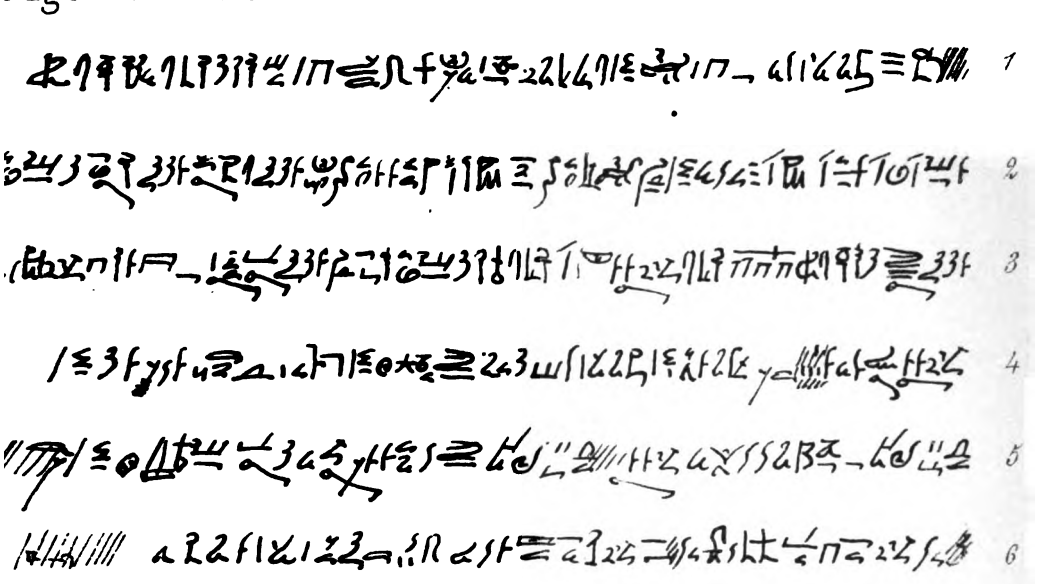

Lettre 13.

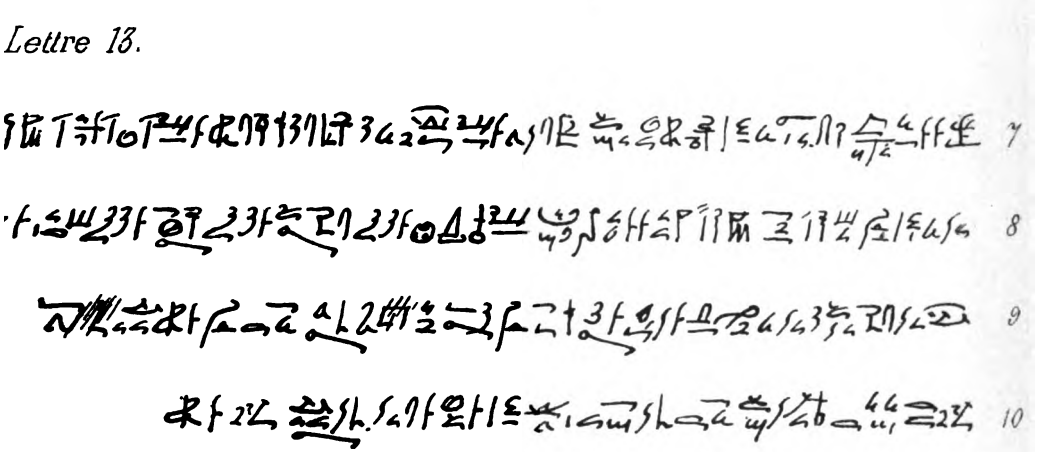

Page 10.— Suite de la Lettre 13.

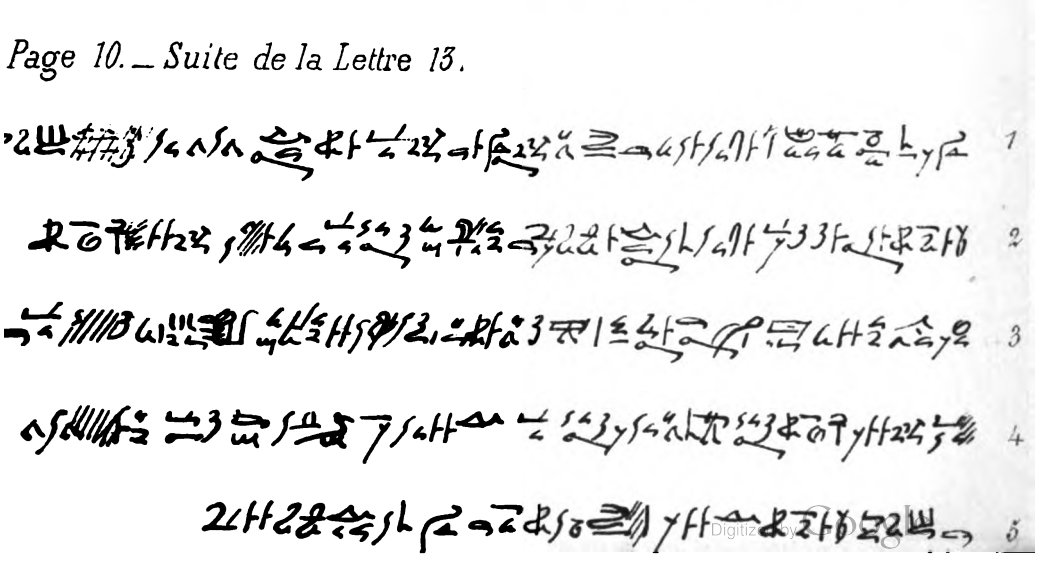

Digitized by Google

Page 10.. Lettre 14.

Page 11.. Suite de la Lettre 14.

Lettre 15.

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan ue de Turin. *PL. XIII*

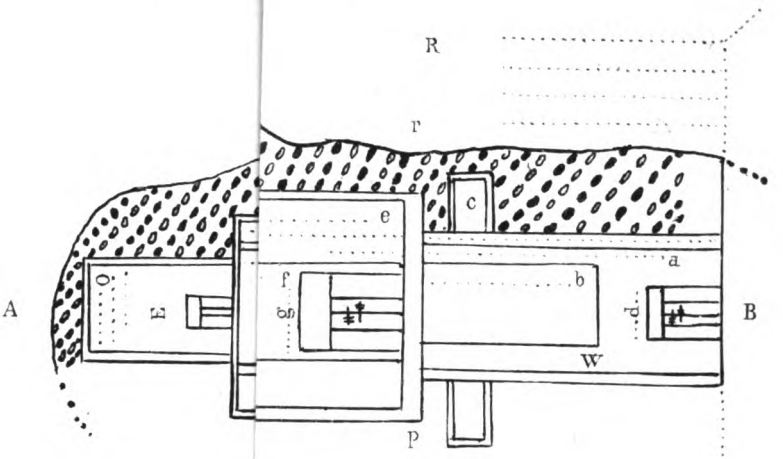

Dessin du Sarcophage Y

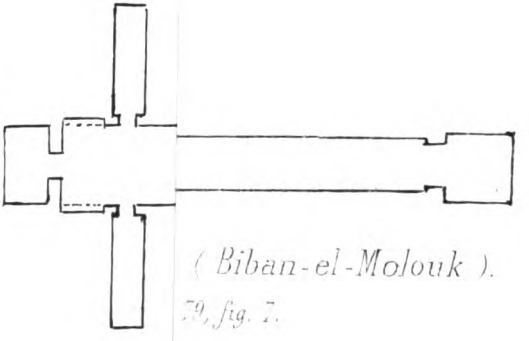

(Biban-el-Molouk).

79, fig. 7.

Digitized by Google

Digitized by Google

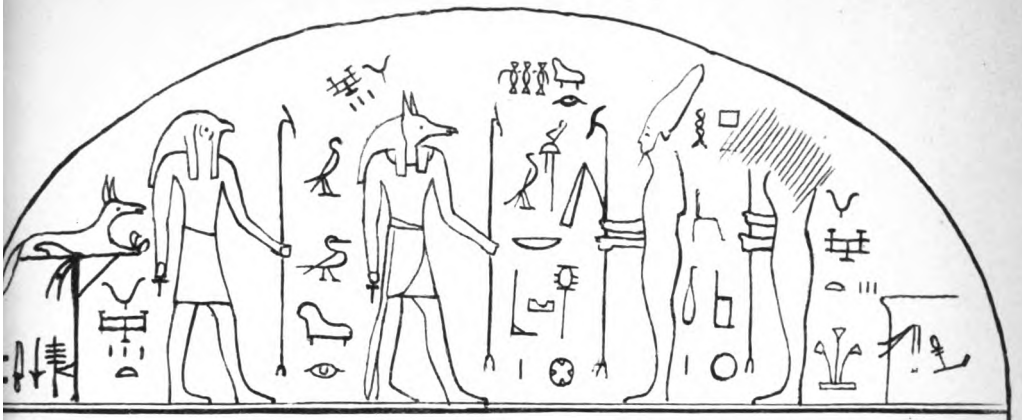

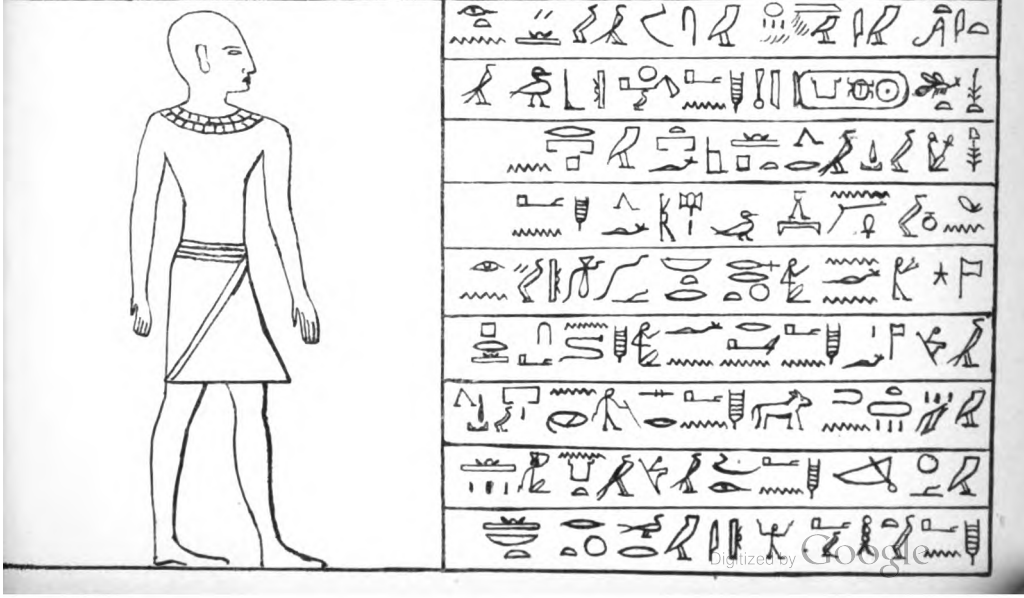

Digitized by Google

Digitized by Google

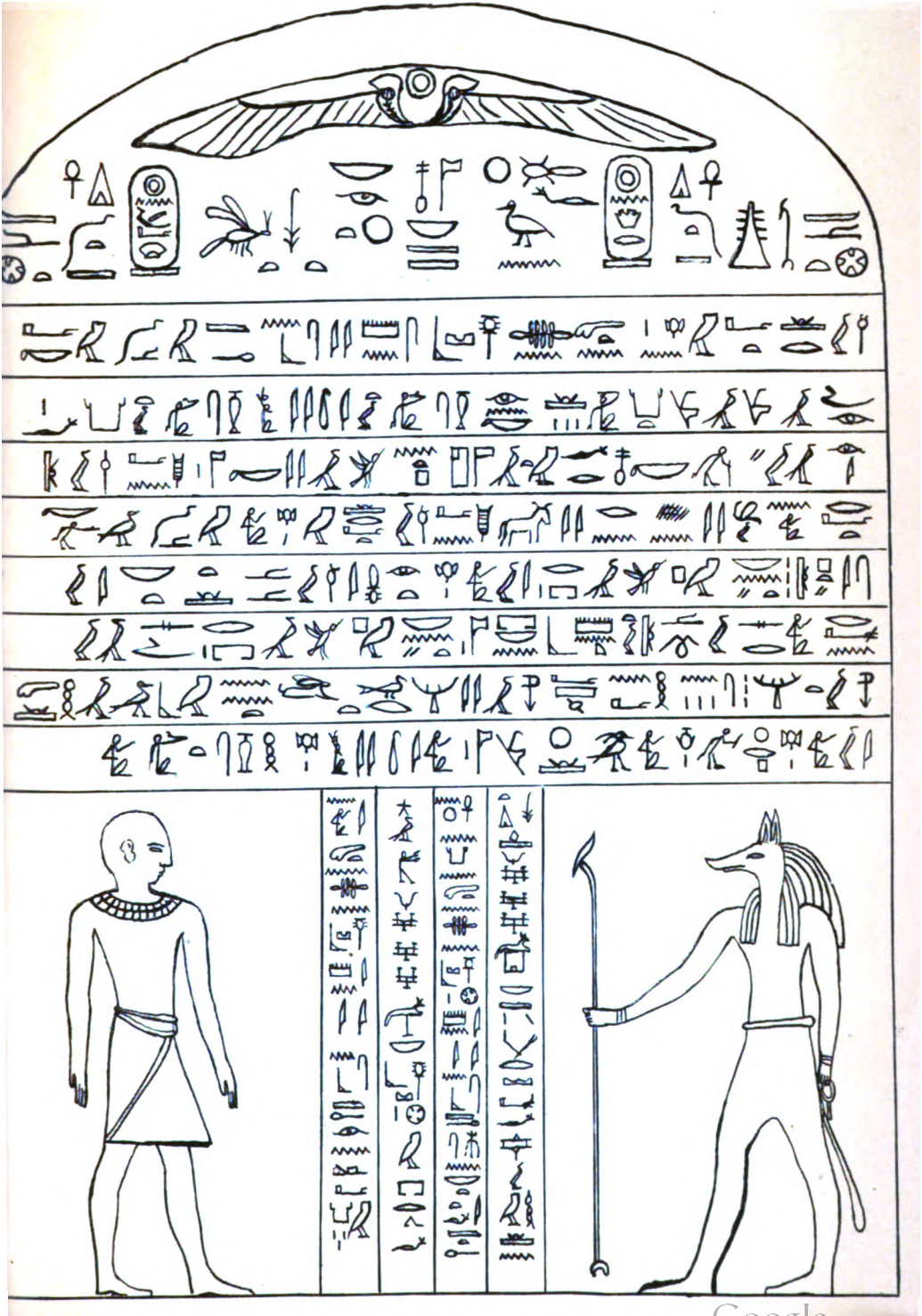

Digitized by Google

" no circum
·m the "

Digitized by Google

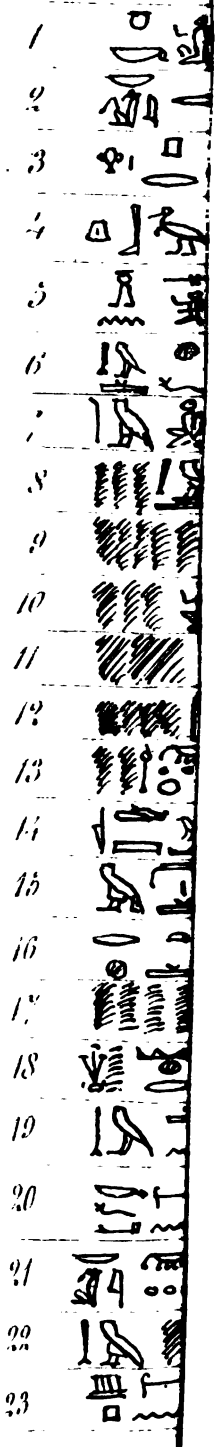

Digitized by Google

Digitized by Google

24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google